This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

G.-A. DROLET

ZOUAVIANA

Can 5664.11.2

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE

WILLIAM INGLIS MORSE FUND

FOR THE

PURCHASE OF BOOKS ON CANADIAN
HISTORY AND LITERATURE

ZOUAVIANA

Tout votre

G. a. Wolff

1, 25

ZOUAVIANA

ETAPE DE TRENTE ANS

1868—1898

Lettres de Rome, Souvenirs de Voyages, Etudes, Etc.

PAR

GUSTAVE A. DROLET

ANCIEN ZOUAVE PONTIFICAL,
COMMANDEUR DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

*"Aime Dieu
et va ton chemin"*

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée de Nouvelles et d'Extraits des cahiers de M. René Boileau, de Chambly.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL & CIE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
20, RUE SAINT-VINCENT

1898

Can 5664.11,2

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
DEC 8 1964

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Mes chers camarades,

Permettez à un vieux *zouzou* de vous dédier ce petit volume contenant des lettres, des souvenirs de Rome, des récits de voyages et quelques études économiques et sociales, le tout écrit sur mon sac, au débotté, depuis notre retour, dans des circonstances où, souvent, notre patriotisme de zouaves ne devait pas rester muet.

J'ai sonné "AU DRAPEAU", en ces feuilles dispersées un peu partout. Je vous les présente GROUPÉES à l'occasion de l'anniversaire de votre départ pour Rome, il y a un quart de siècle, aujourd'hui même, anniversaire coïncidant heureusement avec le cinquantenaire épiscopal du glorieux pape Léon XIII.

Ne cherchez pas autre chose dans ces pages disparates, dont plusieurs vous paraîtront surannées ou hors de propos, que l'expression d'un ardent dévouement à toutes les bonnes causes, que nous, zouaves de Charette, résumons en deux mots : " Dieu et Patrie."—

En souvenir des jours heureux passés avec vous sous les drapeaux du grand pape Pie IX, j'appelle mon bouquin " ZOUAVIANA " ; mais, avant de lancer dans le monde cette fillette du régiment, je viens vous inviter

tous, mes chers camarades, à la tenir sur les fonts baptismaux.

Cette puissante protection lui fera trouver grâce pour ses défauts de *caractères* et son peu de *style*. Si vous acceptez ce parrainage, je peux lui dire avec confiance, en m'en séparant : " Zouaviana, cara mia ! Ama Dio, e tira via ! "

Veuillez agréer, mes chers camarades et amis, l'expression de mon entier dévouement et de mes meilleurs sentiments.

G. A. DROLET,
Sergent aux Zouaves Pontificaux.

Montréal, 18 février 1893.

N. B. A la demande de plusieurs de nos camarades, j'ai ajouté à cette deuxième édition des Nouvelles et quelques extraits des Cahiers de mon arrière grand-père, M. René Boileau, premier député du comté de Kent (Chambly) en 1792.

Montréal, mai 1898.

ZOUAVIANA

I

MON VOLONTARIAT

Monsieur le curé Labelle, aumônier-clairon à Lacolle. — Le Fort Montgomery.—Un banquet militaire à Champlain.

C'était en 1864 : je grossoyais péniblement en qualité de surnuméraire, les plumitifs de la cour de circuit, dont mon excellent ami Adolphe Cherrier m'avait entr'ouvert les portes, lorsqu'un jour je reçus une dépêche du colonel de Salaberry m'offrant le commandement d'une compagnie de soixante-cinq volontaires de " L'Infanterie Légère du Richelieu," bataillon de St-Jean, commandé par l'hon. M. Félix Marchand.

Quel saut, mon Dieu ! d'employé civil à une piastre et demie par jour, être bombardé tout à coup comman-

dant d'un détachement important, avec tous les pouvoirs, la solde et les honneurs attachés à des fonctions aussi élevées !

Echanger le rond de cuir et les manches de lustrine pour l'épée, les galons d'or, les couronnes et les étoiles ! C'est le rêve de tous les pékins. Souvent, les marins, au retour d'une longue et pénible croisière, s'empressent, en arrivant dans un port, de louer des chevaux pour montrer aux *terriens* que ce n'est pas si malin, après tout, de monter à cheval ; de même le gratte-papier saisit avec empressement toute occasion que lui offre l'Etat de revêtir un uniforme, puis de se pavaner en conquérant, devant ses collègues.

Il est vrai que je sortais de l'école militaire de Québec, où j'avais décroché mes certificats de 1ère et de 2ème classe, avec assez de brio.

M. Cartier, plus tard sir Georges, vieil ami de mon père, avec qui il avait fait le coup de feu en 1837, et qui me voulait du bien, m'accorda le congé nécessaire à l'illustration que je souhaitais ; je me préparai donc à aller guerroyer contre les Féniens.

Je m'équipai à la hâte, et me rendis à Chambly, où je pris le commandement de la 10ième compagnie du 3ième bataillon administratif, y tenant garnison.

Peu de temps après mon arrivée, je reçus l'ordre de quitter Chambly pour aller occuper Lacolle, délicieux village semi-américain, semi-canadien, situé à quelques milles de la frontière, près de Rouse's Point et de Champlain. Le rév. messire Labelle, tout jeune prêtre, mais faisant déjà deviner le futur apôtre de la colonisation, y était chargé du soin des âmes. Le

colonel Taylor, commandant mon bataillon, en me transmettant ses instructions, m'avait informé que je trouverais, en arrivant à Lacolle, des billets de logement, tout préparés à l'avance par les colonels Wily, Fletcher et Ermatinger. Je n'avais qu'à me présenter au major Alonzo Force, riche marchand de l'endroit, pour voir diriger mes hommes sur leurs nouveaux cantonnements.

Le major Force m'attendait à la gare de Lacolle. Il distribua mes soixante-cinq soldats dans trente maisons du village. Il était tard. J'avertis tout de suite cet officier que je n'approuvais pas l'éparpillement qu'il venait de faire de mes hommes ; j'ajoutai que, n'ayant ni tambour ni trompette pour battre la générale ou le rappel en cas d'alerte, il me serait impossible d'aller frapper à trente portes, sur un parcours d'environ deux milles, pour éveiller mes volontaires, en cas de besoin immédiat ; même pour l'inspection quotidienne, c'était absurde ; je l'informai que je changerais cela le lendemain.

En effet, le jour suivant, je m'entendis avec quatre aubergistes,—il y en avait là comme un peu partout (c'était vingt ans avant le Scott act),—afin de centraliser les forces de Sa Majesté auprès de mes quartiers. A la parade du matin, je divisai ma compagnie en quatre sections et les dirigeai sur leurs nouveaux billets de logement. Fallait voir la fureur des villageois, à qui chaque soldat rapportait cinquante cents par jour !

Tout allait, cependant, comme dans le meilleur des mondes, lorsque je reçus un grand pli, " ON HER MAJESTY'S SERVICE ! " C'était une lettre du général

Lindsay, commandant en chef à la frontière, me priant de lui exposer pourquoi je ne serais pas traduit devant une cour plus ou moins martiale, pour avoir transgressé les arrêtés officiels des trois " *Billet officers*." Les plaintes de mes nouveaux co-paroissiens avaient fait leur chemin.

J'exposai au général, dans un plaidoyer tout agrémenté de citations tirées des *Queen's Regulations* et des *Articles of war*, avec lesquels j'avais fait une petite connaissance à l'école militaire, l'absurdité d'avoir éparpillé soixante-cinq soldats, qui devaient toujours être logés *within bugle sound of the alarm post*, c'est-à-dire près de mes quartiers et du corps de garde. Encore, si nous avions eu un bugle, ou un tambour ! Mais rien ! L'intendance militaire nous avait tout refusé, même un instructeur. Je terminais en disant que, si l'on persistait à vouloir loger mes hommes aussi inconsidérément, je priais le général d'accepter ma démission et d'offrir mon commandement à un autre capitaine.

Je n'entendais plus parler de cour martiale ; un jour, je reçus une lettre du colonel de Salaberry, adjudant-général des milices canadiennes, me complimentant sur mon plaidoyer énergique. Le colonel de Salaberry m'apprenait une bonne nouvelle : non seulement le général approuvait ma conduite, mais il l'avait félicité d'avoir fondé, à Québec, une école militaire produisant des officiers aussi instruits de leurs devoirs aux avant-postes. M. de Salaberry m'informait de plus qu'il avait fait lire mon *Factum* aux élèves de l'école, formés en carré, pour montrer aux cadets à quoi une solide instruction militaire pouvait conduire.

Je nageais dans la joie : j'étais cité comme exemple !

Je me creusai la tête pour trouver ce qui pourrait bien ajouter encore à mon illustration. J'avais vingt ans, et à cet âge on a la tête chaude,—et le cœur donc !

Pendant que je mijotais, dans ma petite caboche, un plan dont la réalisation devait éclipser même les fameux exploits du grand d'Iberville, on frappa à ma porte. Mon ordonnance introduisit monsieur le curé de Lacolle. Messire Labelle, sans avoir les proportions immenses qu'il lui fallut, ensuite, pour loger convenablement son grand cœur d'apôtre, était cependant déjà un fort joli commencement de curé. Son esprit était toujours en travail ; les grandes comme les petites misères l'intéressaient.

Messire Labelle, que nous avions, en arrivant à Lacolle, bombardé aumônier des troupes de Sa Majesté, portait un intérêt paternel aux soldats de ma compagnie. Il venait me faire une proposition. Il n'y avait que lui pour avoir de ces idées-là. " Capitaine, me dit-il, vous n'avez pas de *bugler* ni de *bugle ;* vous devez souffrir beaucoup, dans le service, de la privation de cet instrument aussi sonore que guerrier. Je passais jadis pour avoir un joli talent sur le cornet à piston, dans la fanfare du collège de Ste-Thérèse, lorsque je faisais mes études dans cette maison. Un ancien piston peut bien *bugler*, je suppose. Or, je pars pour Montréal, et si ça vous est agréable, je vais acheter un *bugle*, je rattraperai mon embouchure d'autrefois, j'apprendrai vos sonneries, puis, marchant en tête de votre compagnie, je vous sonnerai l'école de tirailleurs."

Je ne pouvais en croire mes oreilles ; l'attendrisse-

ment me gagnait. J'étais véritablement ému de voir ce bon curé, venant ainsi, naïvement, franchement, sans se douter des sourires que ne manquerait pas de soulever, sur son passage, un prêtre de sa corpulence sonnant du clairon en tête d'une compagnie de soldats, venant ainsi, dis-je, nous offrir ses bons services, pour nous tirer d'embarras. Je remerciai M. Labelle bien cordialement, et cherchai à le dissuader ; mais il l'avait dans la tête, et partit pour Montréal.

Un soir, étant occupé à écrire, j'entendis résonner une éclatante fanfare, qui faisait trembler les vitres de mon logement. Je me hâtai de sortir pour voir ce qui se passait. C'était monsieur le curé Labelle, assis dans sa voiture arrêtée devant ma porte, au retour de la gare ; il me donnait une sérénade ! Il avait découvert à Montréal le plus immense clairon à clefs, en cuivre rouge, que j'aie jamais vu. C'était un instrument monumental qui devait dater d'avant la Cession. Il fallait les vastes poumons et les fortes lèvres du curé pour en tirer les notes éclatantes qui avaient attiré, outre mon attention, tous les enfants et une partie des habitants du village.

A partir de ce jour, messire Labelle pratiqua consciencieusement les diverses sonneries de l'infanterie légère, même des marches militaires. M. le curé m'informa triomphalement un soir, qu'avec quelques heures de pratique encore, il serait prêt à commencer le service. Hélas ! hélas ! deux jours après, une malheureuse clef de sa trompette se détraqua et entraîna la perte totale de cet instrument, dont nous reverrons peut-être le modèle à la bouche des anges qui nous sonneront la

retraite, au jugement dernier : " *Tuba mirum spargens sonum !* "

Je disais plus haut que les compliments du colonel de Salaberry m'avaient donné la fièvre et que je rêvais des gloires nouvelles. J'avais du salpêtre dans les veines. Je faisais travailler mes soldats sept heures par jour. Je les *drillais* cinq heures dans la journée, et je leur infligeais moi-même deux heures d'escrime au sabre dans la soirée. Mais tout ça n'était pas suffisant pour me calmer.

Nous tenions garnison tout près du lac Champlain, immortalisé par cent cinquante années de batailles livrées par nos pères, aux Sauvages d'abord, puis aux Anglais. Je sentais le vieux sang de Le Gardeur de Tilly, mon illustre ancêtre, et de Jumonville, l'arrière-grand-oncle de mon père, ne faire qu'un tour dans mes veines, lorsque je voyais couler cette eau, si souvent rougie du sang des défenseurs des forts de St-Frédéric, de Carillon et de l'Ile-aux-Noix, forts situés dans notre voisinage et rendus fameux par tant de vaillants combats.

A quelques milles de Lacolle s'élevaient les restes d'un vieux fort, du célèbre Fort Montgomery, presque à cheval sur la frontière, et dont le gouvernement américain vient de décréter la restauration. Je ne sais pas ce qui me tarabustait, mais ce diable de fort démantelé me trottait par la tête, et il me semblait que ce serait une bonne farce à faire aux Américains tenant garnison à Champlain, que d'aller m'en emparer et m'y établir avec mes habits rouges. C'était justement au mois

d'avril 1865, quelques jours après l'assassinat du président Lincoln.

J'en parlai à mes deux lieutenants ; ils ne virent pas le *Joke* du même œil que moi. Quoique je fusse leur supérieur hiérarchique, ils n'en étaient pas moins mes aînés de douze à quinze ans, chacun ; je crois qu'ils avaient aussi du bon sens en proportion de leur âge, plus que moi, en proportion de mon grade.

Toujours est-il qu'un bon jour, empruntant le cheval du major Force, devenu mon meilleur ami, et, conduit par mon ordonnance, je résolus d'aller reconnaître le Fort Montgomery, pour dresser mon plan d'attaque, mes moyens de défense, mon système d'approvisionnement futur.

Je me laissais conduire, absorbé dans mes pensées. Je prévoyais bien que les Américains feraient un nez en apprenant l'occupation du vieux Fort et que l'on me prierait de déguerpir : je refuserais, pensais-je. Alors on enverrait des troupes pour me déloger. Je résisterais : on me tuerait des hommes, je leur en tuerais. L'Angleterre serait forcée d'intervenir. Ce serait peut-être un *Casus belli*. Quelle bonne affaire ! Enfoncé, Erostrate !

Pendant que je roulais ces pensers, cahoté dans le buggy du major, je fus soudainement tiré de ma rêverie par un coup de canon qui me fit faire un soubresaut tel, que j'en fus presque jeté hors de la voiture. Je revins à moi et constatai qu'à la bifurcation, mon ordonnance, au lieu de prendre à gauche pour aller au Fort Montgomery, avait pris à droite. Nous étions dans la jolie ville de Champlain. Toutes les troupes étaient sous les armes et prenaient part aux

honneurs funèbres que l'on rendait à la mémoire du président Lincoln. C'était une salve d'artillerie, tirée par une batterie rangée en bataille, qui m'avait fait revenir du pays des rêves.

Je pris vite mon parti de la nouvelle situation; après avoir remisé mon cheval, je suivis la foule qui entrait dans un temple protestant. Je pris place dans un banc et j'attendis.

Hélas, malheureux, j'ignorais ce que la Providence me réservait. Parti de Lacolle pour prendre un fort, je faillis y être renfermé.

Un ministre fit l'ascension du *pulpit* et prononça l'oraison funèbre de Lincoln. Il dit que toutes les puissances de la terre prenaient part à la douleur du peuple américain, et que l'Angleterre, entre autres marques de sympathie, avait délégué à cette démonstration un officier distingué de son armée régulière, qu'il voyait dans l'église, mêlant ses larmes aux leurs... et patati et patata. Je ne crus pas d'abord que ces paroles pussent m'être adressées ; mais, dans le doute, pour ne pas attirer l'attention, je ne remuai pas, malgré l'envie qui me dévorait de regarder autour de moi, si je ne verrais pas cet officier anglais. A l'issue du service, au moment où je me préparais à sortir de mon banc, un officier d'ordonnance en grande tenue vint me demander si je n'étais pas le commandant de Lacolle. Je répondis affirmativement : " Alors, me dit cet officier, je suis chargé de vous présenter les compliments du colonel " What's his name " et de vous inviter à passer aux quartiers généraux de la garnison ". J'étais bien le délégué de l'armée anglaise, hélas !

Je suivis, pas mal interloqué, mon guide ; on me présenta à une vingtaine d'officiers d'artillerie et de cavalerie. Ces messieurs furent charmants pour moi, d'ailleurs, et eurent la politesse de ne pas me laisser voir qu'ils lisaient sur ma figure, la noirceur de mes projets à l'égard du Fort Montgomery.

On me fit boire du Bourbon-whiskey, puis le colonel insista si gracieusement que j'acceptai son invitation à dîner, au mess.

Je fus placé à table près d'un officier de cavalerie, le capitaine B..., qui me combla d'attentions et du même Bourbon que tout à l'heure. J'avais aussi près de moi un *guest* civil, un avocat, je crois, qui buvait sec et qui me demandait, toutes les cinq minutes, si j'avais fait la campagne de Crimée (en 1854, j'étais âgé de neuf ans !)

Bref, quand arriva l'heure des toasts, j'étais aussi allumé que l'avocat, mais beaucoup moins que le capitaine de cavalerie, qui voulait absolument que nous devinssions une paire d'amis ; ce vieux brave ne laissait pas courir longtemps les aiguilles de l'horloge, sans m'inviter à trinquer à la bonne amitié, à l'armée, etc.

Le colonel porta, d'une voix ÉMUE et en termes bien sentis, un toast à la mémoire du regretté Abraham Lincoln. Ce toast fut bu en silence par tous, excepté par mon bouillant voisin, qui essaya en vain de chanter "For he was a jolly good fellow." Nous bûmes ensuite au président Johnson. L'avocat répondit à peu près. Puis le colonel, frappant sur les bords de son assiette, pour attirer l'attention, se leva et débita un compli-

ment à l'adresse de l'armée anglaise qui avait délégué (toujours !) un de ses plus brillants officiers à cette cérémonie funèbre. Dans ces circonstances, le colonel ajouta qu'il croirait manquer aux plus sacrés devoirs de l'hospitalité, s'il n'invitait pas ses officiers, vétérans de Sherman et de Grant, à boire à la santé de la Reine Victoria.

Tout le monde se leva. Le capitaine B., après avoir encore essayé, mais inutilement, de chanter le *God save the Queen*, élevant son verre, se tourna vers moi en me criant : "To Victoria, old boy !" M'adressant au colonel président je répondis, en levant mon verre : " To her most gracious Majesty, our beloved Queen Victoria."

Le capitaine me répéta de nouveau " To Victoria, old boy," mais d'une façon entortillée, voulant autant dire: " To old Vic, my boy," qu'autre chose. Je le regardai bien en face, puis m'inclinant, je répétai : "To her most gracious Majesty, our beloved Queen Victoria."

B... déposa son verre pendant que tous les *guests* buvaient cette santé ; puis, s'adressant à moi, il me demanda si j'avais eu l'intention de lui donner une leçon.—Je répondis : "Non !" et parus fort étonné de sa question. " J'ai accueilli, lui dis-je, le toast à Sa Majesté, avec respect, comme on l'accueille toujours en Canada, sans penser à vous rien reprocher."—Le capitaine maintint ses paroles et affirma qu'en le regardant insolemment, j'avais voulu lui donner une leçon. Les autres officiers intervinrent pour le faire taire, mais inutilement. Les oreilles commençaient à me

chauffer. A la fin, ennuyé des propos de cet aimable pochard, je lui dis pour en finir : "Eh bien ! oui, là ! j'ai voulu vous donner une leçon et j'espère qu'elle vous profitera."

Je me disais, en regardant accrochés aux patères de la salle à manger, les sabres de tous ces messieurs : "Je ne peux pas prendre le Fort Montgomery aujourd'hui, mais je peux bien en découdre avec un officier américain. Il est plus gris que moi et je suis d'une jolie force au sabre," pensais-je. Le comte d'Orsay, par galanterie, s'est bien battu, lui protestant, parce qu'on avait irrévérencieusement parlé de la Sainte Vierge en sa présence, je dois, moi, officier, me battre pour la reine d'Angleterre, que ce butor appelle " *Old Vic.*"

Le capt. B. me dit que j'allais lui rendre raison : — "Mais comment donc, avec plaisir," lui répondis-je. Je priai deux de ces messieurs de me servir de témoins ; B. laissa la table en titubant, pour aller prendre son sabre. Je me préparais à le suivre, lorsque le bouillant capitaine, s'accrochant dans une chaise, tomba à plat ventre. Deux officiers se précipitèrent pour le ramasser.

En voyant relever mon adversaire, je pensais au triomphe facile que j'allais remporter, quand nous entendîmes un grand bruit à la porte. On entra prévenir le colonel que la garde venait d'arrêter un personnage que l'on croyait être Booth, l'assassin de Lincoln.

Tout le monde déserta la table pour courir au corps de garde, voir le prisonnier. Un major me prit par le bras et m'entraîna avec les autres. J'y retrouvai, quel-

ques instants après, le capt. B. qui, ne se rappelant déjà plus que nous avions voulu nous couper la gorge cinq minutes auparavant, vint me dire qu'il voulait absolument me faire la conduite, à cheval, jusqu'à mi-chemin, à la frontière.

Après avoir vu le prisonnier, je donnai ordre à mon ordonnance de faire atteler, et escorté par quatre ou cinq de ces messieurs, parmi lesquels était mon nouvel ami, le capt. B., je pris congé du colonel et de ses officiers en leur disant non pas adieu, mais au revoir, à Lacolle.

J'entrepris de conduire, mais comme je ne connaissais pas les routes, je m'enfonçai dans l'Etat de New-York, au lieu de revenir en Canada.

Lorsque je reconnus mon erreur, il était tard. Rebroussant chemin, toujours accompagné de mon escorte, je retournai à Champlain pour y coucher. Passant devant le corps de garde, nous fîmes halte pour saluer les officiers qui s'y trouvaient encore. En entrant, je vis un pékin assis tristement dans un coin. Je me dirigeai vers lui et lui donnant un vigoureux *shake hand*, je lui racontai mon ÉGAREMENT. Je restai tout surpris de le voir accueillir ma démarche amicale presque froidement.

Les officiers paraissaient aussi très contrariés de ma familiarité avec ce monsieur. Je m'expliquai tout, quand je m'aperçus de mon erreur. Ce particulier, que j'avais pris pour l'avocat à côté duquel j'avais dîné, n'était rien moins que le prisonnier soupçonné d'être l'assassin de Lincoln !

Décidément je n'étais pas en veine ce jour-là. Je fus

bien heureux de n'avoir pas risqué ma compagnie à l'attaque du Fort Montgomery, un jour aussi néfaste.

Le lendemain, je revins à Lacolle, calme et rafraîchi. Le capitaine B. m'accompagna jusque chez moi, avec trois officiers de cavalerie de son régiment, où ils furent mes hôtes et ceux de M. le curé Labelle, que cette aventure amusa beaucoup. Nous profitâmes même de la présence dans ce village d'un artiste de Plattsburg, pour poser en groupe ! J'ai encore cette photographie : et je ne la regarde jamais, sans penser à mon banquet de Champlain.

Je continuai à échanger des visites avec les officiers de cette garnison qui, dans une chevauchée, venaient souvent me demander l'apéritif de l'amitié, à Lacolle. Depuis, j'ai fréquenté beaucoup de militaires, de toutes armes et de tous grades, mais j'ai rarement rencontré de plus charmants compagnons que ces vieilles culottes de peau de l'armée du Potomac.

II

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE VOYAGE

DE MARSEILLE A SMYRNE

" L'Agios Giorgios ". — " Les Cyclades ". — Le " Barbier d'Andros."

.....Le 20 décembre 1867, je me présentai au comité de recrutement des zouaves pontificaux, à Marseille, afin de m'y renseigner sur les moyens à prendre pour rejoindre l'armée pontificale. J'y rencontrai le chevalier de Lumley-Woodyear qui m'apprit que beaucoup de zouaves de Charette rentraient en France, pour fuir les ennuis de la vie de garnison, la tranquillité régnant dans les campagnes romaines depuis la défaite de Garibaldi à Mentana.

En face d'une situation pacifique aussi heureuse pour les Etats de l'Eglise, je tournai mon attention vers le Congo, où un monsieur Widerian, d'Amsterdam, m'avait fortement engagé à me diriger, au cas où Rome ne me réclamerait pas.

J'allai m'offrir aux messieurs Régis aîné & Cie., riches négociants armateurs de Marseille ; ces messieurs, quoique désireux de s'assurer les services d'un jeune Américain courageux, pour un pays dont on ne revenait pas toujours, m'informèrent qu'ils n'auraient pas de courriers africains avant plusieurs mois. Je me décidai à partir pour Téhéran ou Samarcande.

La langue commerciale des comptoirs orientaux est la langue grecque. Je commençai à rapprendre le grec et me mis à la recherche d'un voilier de cette origine, en partance pour l'Asie.

Je passais mes journées dans les cafés hellènes de Marseille, à échanger des " *Kalos imera sas Kyrie* " ou à errer sous la colonnade de la Bourse, à la recherche d'un navire qui me porterait, moi et ma fortune, en Orient. Je fis la connaissance d'un négociant levantin du nom de Poléologos, qui me fit agréer comme passager par le capitaine Basilios Papoutzios, commandant l' "Agios Giorgios," petit brick de 250 tonneaux à peine—en chargement pour Smyrne.

Le capitaine et ses quinze hommes d'équipage étaient tous Grecs pur sang et ne parlaient pas un traître mot d'une autre langue que le grec, moderne bien entendu. C'était mon affaire ; je me munis aussitôt d'une ardoise, d'un guide de la conversation, d'un dictionnaire de poche et d'une grammaire grecque. Je piochai avec ardeur la langue de Démosthène, et, *Deo volente*, en très peu de temps. j'eus la mémoire ornée de plusieurs centaines de mots qui me permettaient d'étonner mes interlocuteurs dans cette belle langue.

Mais, la prononciation, voilà le chiendent. Le peu

que j'en avais appris autrefois, d'après le système d'Erasme suivi dans nos collèges, était plutôt propre à augmenter mes difficultés qu'à me servir : car en Canada on prononce le Grec comme un Italien, qui n'a jamais entendu un mot d'anglais prononcerait cette langue en en lisant une page, avec des désinences et des intonations à l'italienne. Un Anglais ne le comprendrait pas, évidemment. De même un Grec ne comprendrait pas un traître mot en entendant lire une page de Démosthène, avec notre prononciation.

Aussi, le jour où je voulus me rendre à bord de ce brick amarré parmi des milliers de navires dans le port de la Cannebière, je tournai à l'entour, pendant plus d'une heure, sans réussir à me faire comprendre par les marins grecs à qui je demandais "l'*Agios Giorgios.*" Finalement, en l'écrivant sur ma petite ardoise et en montrant les caractères à un marin grec, ce dernier put renseigner mon batelier, en nous disant où nous trouverions " l'*Ayios Yioryios.*"

Le *gamma* grec se prononce dans " Agios Giorgios " comme *y* dans yeux. Le *Bèta*, comme on le prononce dans les écoles, se prononce aujourd'hui *Vita* en Grèce : *Basilios* se prononce *Vassilios* au lieu de *Bazilios*, comme on nous l'enseigne. Quoiqu'il n'y ait pas de " b " en grec moderne, cependant la lettre *pi*, précédée des lettres my ou ny, se prononce comme notre b ; ainsi *pempo*, j'envoie, se prononce *pemmbo* ; *'s tin polin* dans la ville, c. à. d. à Constantinople, ville par excellence, se prononce *'stinn bolinn*, d'où les Turcs ont fait le mot Stamboul.

Mais, assez de pédantisme comme cela ; je monte à

bord de mon petit brick, et je file vers cet Orient mystérieux qui en a fait rêver bien d'autres avant moi.

LES CYCLADES—LE BARBIER D'ANDROS

.....En laissant Milo, nous passâmes à une portée de fusil de Zéa, l'ancienne Céos où le vieux Nestor, à son retour de Troie, bâtit un temple à Pallas, et où, dit Strabon, existait une loi portant " qu'on empoisonnât tous ceux qui dépasseraient l'âge de 60 ans : car on considérait comme très humain d'enlever la vie à ceux qui ne pouvaient plus en jouir." Pas très partisans de l'inamovibilité, les Grecs de Zéa !

Le fort vent d'ouest qui nous fatiguait depuis deux jours eut enfin une accalmie qui nous permit de rester en vue d'Andros, vers cinq heures de l'après-midi. L'*Agios Giorgios* rasait l'île autrefois dédiée à Bacchus ; le capitaine, armé de sa lunette, fouillait toutes les anfractuosités, tous les caps, toutes les pointes, paraissant plutôt y chercher un signal qu'un havre.

Je ne comprenais rien à ce manège ; en courant toutes ces bordées, nous avions déjà perdu dix occasions de mouiller. Notre petit brick, fraîchement peint depuis trois jours, avec ses sabords simulant les embrasures d'un navire de guerre, paraissait aussi fier de se pavaner en vue des côtes d'Andros, son pays d'origine, qu'un cygne prenant ses gracieux ébats dans un étang.

La nuit vint ; nous battions toujours la lame ; soudain, le capitaine lança deux fusées. Toujours armé de sa lunette, il inspectait la côte. Un grand feu vif

brilla tout à coup sur un point de l'île. C'était la réponse au signal parti de notre bord. Nous mouillâmes aussitôt.

On ouvrit les écoutilles du navire et l'équipage tira de la cale et des soutes à provisions une quantité d'articles destinés à être descendus à terre. J'eus enfin le mot des agissements de ces honnêtes marins grecs que j'avais vus, depuis quelques jours, percer des petits trous de vrille dans les tonneaux d'huile et de vin composant la cargaison, et en soutirer une certaine quantité, dont on avait ainsi rempli cinq à six pièces : on avait mis au pillage et on volait comme dans un bois le chargement du navire. Le consignataire mit naturellement sur le compte du coulage, à l'arrivée, cette perte survenue pendant la traversée.

J'informai plus tard l'expéditeur, à Marseille, de ces faits qui ne l'étonnèrent point. Tous les marins qui ont accès aux cargaisons, me dit-il, font de même. Les uns volent en grand comme votre capitaine, tandis que les matelots percent un petit trou dans une douve de tonneau, où, tous les jours, ils vont plonger un simple brin de paille ou le tuyau de leur pipe, et, se couchant à plat ventre sur la pièce, sifflent la rasade qui leur convient : c'est pour éviter cet abus que l'on met maintenant les vins et eaux-de-vie de prix dans des doubles fûts.

Le lendemain,

> " Quand l'aurore fourrée en robe de satin
> " Déverrouilla, sans bruit, les portes du matin,

comme dit le barbier-poète provençal Jasmin, le

pont de l'*Agios Giorgios* présentait l'aspect d'une galère chargée de Palikares. Le capitaine fit son apparition en grand costume de Grec des îles, la tête couverte d'un tarbouch rouge, inondé d'une immense houppe de soie bleue, veste et gilet à manches ouvertes, galonnées, brodées, soutachées et la ceinture hérissée de yatagans, de crosses de pistolets et d'armes que je ne connaissais pas ; les jambes noyées dans d'immenses grègues qui tiennent plus de la jupe que des haut-de-chausses ; la taille prise dans une fustanelle blanche plissée et tuyautée comme une draperie de Phidias ; les mollets enserrés dans des guêtres bleues à plusieurs rangs de boutons. Il se croyait superbe : le fait est que les Grecs ont fort bonne mine sous ce costume national, des plus pittoresques. Ils se serrent la taille à rendre des points à beaucoup de jolies femmes, ce qui fait naturellement valoir la poitrine et donne beaucoup de légèreté à ce jupon blanc, qui rappelle le *Kilt* écossais, et que la marche balance gracieusement.

Sans être aussi éclatants que le commandant, le second et les matelots avaient aussi revêtu leur *full-dress* grecque et avaient fort bon air avec leurs fez, leurs armes (car tout le monde porte ostensiblement des armes en Grèce comme en Turquie), leurs fustanelles, leurs grègues et tout le tremblement.—Avec leurs moustaches coupées en brosse, le cliquetis de leurs armes, pour peu qu'ils roulassent les yeux, notre pacifique équipage de contrebandiers de salons eût pu passer pour une bande de corsaires et de pirates.

On avait déjà chargé, dans la baleinière, les fûts et les colis destinés à être débarqués ; sur l'invitation du

capitaine, le second, trois ou quatre matelots et moi, nous nous laissâmes glisser dans l'embarcation qui se balançait mollement près des flancs du Saint-Georges.

Sans parler, étouffant autant que possible le bruit des rames qui frappaient la mer en cadence, en très peu de temps nous abordâmes à l'endroit où nous avions vu, la veille, briller le signal.

Il y avait déjà trois personnes rendues là ; le père et deux frères de mon capitaine attendaient cachés dans une anfractuosité de rocher. Sans échanger une seule parole, on déchargea rapidement les barriques et les colis de marchandises françaises, qui furent tout de suite cachés dans une grotte bien faite pour favoriser la contrebande ; puis, vite, on poussa au large à force de rames, rallier le navire.

Nous contournâmes l'île, et vers sept heures, par une de ces merveilleuses matinées ensoleillées de l'Orient, qui empourprait cette myriade d'îles et d'îlots des Cyclades, rappelant par plus d'un point les Mille Isles du Saint-Laurent, nous arrivâmes en face de la jolie ville d'Andros, la capitale, où nous abordâmes. Le petit port était déjà très animé et présentait un aspect fort pittoresque, égayé par les costumes bariolés de tous les bateliers qui font le cabotage d'une île à l'autre, et qui chargeaient ou déchargeaient des oranges, des citrons et des grenades à la pelle, comme on traite les pommes de terre en Canada, quoi !

Ces fruits sont souvent à meilleur marché, en Orient, que les pommes de terre. J'ai quelquefois acheté 20 oranges pour un sou, tandis que les pommes de terre

s'y vendent à la livre et sont importées en grande partie de France.

Nous trouvâmes sur la plage, entourés d'une dizaine de parents et d'amis qu'ils avaient eu le temps de raccoler en chemin, le père et ses deux fils. Après leur petite opération commerciale faite dès l'aube, ces braves gens avaient pris un sentier qui leur avait donné une avance suffisante sur notre chaloupe, pour se mettre eux aussi en grande tenue de pirates d'opéra.

Je remarquai, dans ce groupe, un personnage au tarbouch plus éclatant, à la ceinture encore plus hérissée de poignées de poignards, de yatagans, de crosses de pistolets et à la moustache plus porc-épic que tous les autres : c'était le chef douanier ; le père de mon capitaine avait eu la gracieuseté d'éveiller ce fonctionnaire et de l'inviter à venir souhaiter la bienvenue à l'équipage de l'Agios Giorgios.

Rien de touchant comme la rencontre de ces honnêtes Grecs, au teint basané, au nez d'aigle, aux yeux flamboyants, aux moustaches féroces, qui se tendaient les mains comme ailleurs on demande la bourse ou la vie. Poignées de mains, accolades, embrassements épuisés, je vis la chose la plus monumentale du voyage. Le chef douanier apposa un gigantesque *visa* sur la feuille que lui présenta mon capitaine en mettant pied à terre, attestant et constatant la régularité de notre situation. Plus rien dans les mains, plus rien dans les poches en effet.

On me présenta ensuite à tous ces descendants d'Epaminondas, comme un jeune *kyrie americanos*,

voyageant pour compléter son éducation ; puis nous commençâmes l'ascension d'une côte raide, conduisant à une église bâtie à la chaux, dominant cette petite ville. Toute cette route était bordée de vergers d'orangers, de grenadiers et de citronniers ; c'était le moment de la cueillette des fruits, qui se fait ici dans le mois de février.

Notre pieuse caravane entra dans ce temple; j'allai avec le capitaine et ses parents, baiser l'Evangile qui, dans toutes les églises grecques, est ouvert et déposé sur un lutrin à l'entrée. C'est leur bénitier. De là, nous nous rendîmes au pied de l'autel, où le capitaine, le second et moi nous allumâmes chacun un cierge apportés par le père, et les fixâmes sur une espèce de crédence, où brûlaient déjà des cierges offerts par des marins qui, comme nous, faisaient escale à Andros. Nous entendîmes une messe célébrée par le pope grec, qui me fit l'honneur de venir m'encenser à ma stalle, tout spécialement. En reconnaissance de cette attention, je donnai deux sous à la quête, mais le préposé à cette pieuse collecte me rendit poliment un sou. J'avais outrepassé le tarif, paraît-il.

Au sortir de l'église, tous ces messieurs s'occupaient beaucoup plus de moi que de mon voisin. Je savais assez de grec pour comprendre que le vieux père disait à son fils qu'il ne pouvait pas me présenter dans mon état actuel à la société hellénique de l'île. Je cherchais dans ma tenue ce qu'elle avait d'incorrect, quand il affirma que j'avais l'air d'un Turc avec ma barbe, ma redingote boutonnée et mon fez ; j'avais adopté cette coiffure en partant de Marseille.

Je laissais croître ma barbe depuis quelque mois et je venais de tomber dans un nid de Grecs fanatiques qui, par horreur de leurs anciens oppresseurs, les Turcs et les Musulmans, et pour ne pas leur ressembler, ne portaient que la moustache coupée en brosse. Tout en discutant, notre petit parti de voyageurs, de parents et d'amis passa devant une maison, où flottait une serviette au bout d'une perche : c'est l'enseigne des barbiers, en Orient.

Le capitaine s'arrêta et me communiqua le résultat de la conférence hellénique que l'on venait de tenir à mon sujet, tout en me priant de consentir à me laisser raser avant de pénétrer dans la case de son père. J'acquiesçai de grand cœur à sa proposition, d'abord parce que je m'assurais la tranquillité pour les trois jours que nous devions passer dans Andros ; ensuite, parce que j'étais curieux de voir comment on rasait en Grèce. Je me laissai donc pousser dans la boutique du barbier de cette ville.

Hélas ! comme aurait dit un héros d'Homère, la fatalité me poussait dans l'antre maudite du Figaro d'Andros. C'est certainement à la frayeur que j'éprouvai ce jour-là en me faisant raser le menton, que je dois le blanchiment précoce de la barbiche qui m'a poussé depuis. *Si non è vero.....*

La société, y compris le chef douanier, eut la complaisance de s'arrêter à la porte et attendit que je fusse sorti des mains de l'exécuteur pour continuer sa route.

Le barbier était seul avec sa femme ; sur la recommandation de mon capitaine, la Kyria androsienne me fit asseoir sur un simple banc de bois, sans dossier, et

s'armant d'une paire de ciseaux, commença à me tondre les joues, pendant que son mari allumait une cigarette et causait, avec mes compagnons, du voyage de l'*Agios Giorgios*.

Je m'aperçus sans peine, ou plutôt avec peine, aux tiraillements dont j'étais la victime, que les ciseaux ne coupaient pas du tout, et je reconnus à leur odeur infecte qu'on les employait à toutes sauces, et surtout à moucher les lumignons de chandelles et les mèches de lampes. Enfin, mal tondu, presque écorché vif, je vis la *barbière* décrocher du mur un grand plat de cuivre échancré, et me le mettre entre les bras, après l'avoir rempli à moitié d'eau tiède d'une limpidité douteuse.

Cette excellente femme qui commençait fort à m'agacer, ni vieille ni jeune, plutôt laide que jolie, était un fort vilain type de cette belle race grecque des îles qui servit de modèle à la célèbre Vénus de Milo, trouvée dans l'île de ce nom, à quelques lieues d'Andros seulement. S'armant d'un blaireau ressemblant au bout de la queue du chien d'Alcibiade, et saisissant un gros morceau de savon, cette matrone commença de m'en frotter vigoureusement la figure ; puis, trempant le blaireau dans la cuvette de cuivre qui m'enserrait le cou, elle m'aspergea généreusement et commença la grande opération de la mousse.

Promenant son moussoir de droite, de gauche, de ci, de là, d'une oreille à l'autre, en peu de temps elle me fit moussu à ne plus distinguer mes traits. J'en avais dans la bouche, dans les narines, dans les oreilles, et les yeux que je tenais fermés comme une huître, m'en cuisaient d'avance.

Pendant ce temps-là, le barbier causait avec mes compagnons ; je me demandais si le barbier femelle qui me torturait depuis dix minutes allait achever de m'exécuter, quand, me trouvant à point, elle cria à son homme d'arriver à la rescousse. Sans se presser, ce dernier entra suivi de tout le cortège ; il repassa son rasoir, tout en continuant la conversation depuis quelques instants devenue très vive et qui s'était élevée de plusieurs tons. On parlait politique ; on tapait sur ces maudits Turcs qui venaient de réprimer pour la dixième fois un soulèvement grec dans l'île de Crète. La mousse me séchait sur les joues, mais la colère gagnait mes grecs, qui se montent comme une soupe au lait dès qu'on leur parle turc ou musulman.

Je commençais à regretter amèrement ma situation cuisante, lorsque le figaro jeta sa cigarette ; me soulevant le menton d'un mouvement brusque, il se mit à me travailler le cuir facial. Son rasoir coupait encore moins que les ciseaux de sa digne femme, mais manœuvré par la main d'un patriote grec excité comme l'était mon barbier, il fallait que ça marchât, de gré ou de force, et ça marchait.

Je pensais à part moi, que Denys le tyran avait eu bien raison de refuser de confier sa tête à un barbier et de s'être brûlé la barbe avec des coquillages. Tout à coup, mon bourreau qui, tout en me travaillant, avait continué à prendre part à la conversation, poussa un juron formidable contre les *musulmanos* et m'appliqua un grand coup de rasoir sur le nez ; en même temps il m'introduisit de force son pouce dans la bouche, jusqu'au fond de la gorge.

Je n'eus pas le temps de compter les millions de chandelles que je vis dans un éclair : je crus ma dernière heure arrivée. Je pensais à me défendre contre ce palikare qui m'empoignait traitreusement pour mieux me saigner, lorsque je me sentis couler dans la bouche que cet animal me tenait entr'ouverte, un liquide tiède et épais que je pris d'abord pour du sang.

J'éprouvai en même temps une violente nausée, car mon bourreau venait de me toucher le fond de la gorge avec son pouce encore tout humide de la cigarette qu'il avait sacrifiée pour m'entreprendre. Il me promenait vigoureusement ce pouce dans la bouche, pour me soulever les lèvres et les joues, et me rasait ainsi, *à peau tendue*. Je reçus un nouveau coup de rasoir sur le nez, et le liquide épais et tiède me coula derechef dans la bouche : c'était du savonnage !

Ce maudit barbier, à défaut de papier, essuyait tout simplement son rasoir sur le nez de ses clients ! On comprend qu'un américain qui n'avait pas l'habitude de ce procédé, pourtant connu depuis longtemps en Grèce, dût être surpris en l'expérimentant une première fois.

Me recommandant à tous les dieux de la Grèce ancienne à chaque nouveau coup que je recevais sur le nez, je fermai les yeux, en pensant que si le barbier se coupait le bout du pouce avec lequel il me soulevait la peau des joues, il s'apercevrait qu'il avait dû me faire une rude trouée pour arriver à sa propre peau.

Tout a une fin, même les meilleures choses : pour abréger, j'en fus quitte pour vingt sous, ce qui est pour rien ; et les larmes aux yeux, je remerciai en grec

moderne ce digne couple du quart d'heure de jouissance qu'il avait procurée à un pauvre voyageur dans cette île fortunée.

DEVANT SMYRNE

.....Les eaux du golfe de Smyrne commencent déjà à mêler leurs teintes grises à l'azur de la Méditerranée. Nous côtoyons pendant une heure environ l'île de Chio, d'où nous vient le céleri, et dont les frais ombrages et les vins sont justement vantés par les voyageurs.

Un fort vent d'ouest fait filer notre *brick* comme une mouette.

Le capitaine est heureux de cet état de choses qui lui permettra peut-être d'entrer dans le port de Smyrne avant la tombée de la nuit ; car, dans toutes les villes orientales où flotte le Croissant, les règlements de la police musulmane interdisent l'entrée dans l'enceinte des murs ou des ports après le coucher du soleil.

Pour se rendre saint Nicolas favorable et honorer saint Georges, patron de notre vaisseau, le capitaine ordonna au mousse de brûler force encens, selon l'usage des marins grecs. Saint Nicolas et le père Abraham sont en grande faveur chez les Hellènes ; c'est au respect que l'on porte à la mémoire du premier, que l'Atlantique doit de se voir si peu patronnée par ces hardis navigateurs.

La Grèce est réputée comme fournissant les meilleurs sujets de la marine marchande de la Méditerranée : mais ils sortent peu de cette mer. Je leur demandai pour-

quoi ils bornent généralement leurs courses à l'ouest, au Maroc. Ils me répondirent que saint Nicolas n'a jamais parcouru l'Atlantique, et qu'il n'y a que les Grecs téméraires qui franchissent le *goulet* de Gibraltar. Quant à Abraham, les Grecs le placent dans la lune et affirment avec un grand sérieux qu'il est occupé à retirer des broussailles, le *remplaçant* qu'Isaac dut voir arriver avec plaisir. Que ces croyances soient fondées ou non, l'équipage de l'*Agios Giorgios* faisait journellement beaucoup de frais pour honorer ces saints personnags.

Notre mousse, selon l'usage suivi matin et soir depuis vingt-cinq jours que nous tenions la mer, remplit une petite cassolette de tisons, sur lesquels il déposa plusieurs grains d'encens. Il alla d'abord offrir les prémices de ce sacrifice à l'image de saint Georges, devant laquelle brûlaient continuellement deux lampes de cuivre ; puis, il remonta sur le pont du *brick*, tête nue, portant solennellement cet encensoir. Il fit monter des nuages d'encens au pied du grand mât et du mât de misaine, parfuma les voiles de beaupré et les haubans, et revint, en encensant les sabords du navire, à la poupe, où il fit la même cérémonie à la barre du gouvernail et dans la cabine.

En ma qualité d'étranger, j'eus ensuite l'honneur de recevoir le mousse porteur de la cassolette, d'où montaient en spirales, vers le ciel, des flocons blancs et diaphanes, que mon regard ne pouvait suivre plus haut que la grande voile, avec laquelle ils se mariaient intimement.

En bon Grec, je reçus le thuriféraire la tête découverte ; plaçant mon nez au-dessus de l'encens, je chas-

sai la fumée de ma main droite sur ma poitrine et sur ma figure ; puis, simulant l'action d'en prendre avec la main, je me signai une dizaine de fois, en inclinant profondément la tête.

Le mousse présenta ensuite l'encensoir au *Capitan*, qui s'enfuma et se signa pendant près de cinq minutes. Le mousse honora ensuite le contre-maître et graduellement tout l'équipage, jusqu'au cook que j'ai toujours soupçonné préférer la fumée de l'encens de la Mecque au fumet de sa cuisine.

Saint Nicolas aidant, l'*Agios Giorgios* entra à toutes voiles dans le gouletdu Golfe ; et, poussant droit devant lui, filait ses dix nœuds comme un fin marcheur qu'il était. Notre petit bateau, construit dans les chantiers de Syra, était tout couvert de toile pour profiter de ce bon vent. Je comptai du grand foc à la *brigantine* vingt-et-une voiles, gonflées comme des outres, par un fort vent de poupe.

Sur les trois heures de l'après-midi,le temps changea ; la brise favorable dont nous jouissions depuis le matin se changea en *vent debout*, et finalement une vraie bourrasque mit en danger nos espérances de parvenir à Smyrne avant sept heures.

Dans ces occasions, il ne faut pas languir, et le capitaine Papoutzios, saisissant lui même la barre du gouvernail, commanda de serrer les voiles. A l'instant, babordais et tribordais grimpèrent dans les haubans et le reste de l'équipage fit la manœuvre sur le pont. En un clin d'œil, grande voile, perroquet, misaine,beaupré, bonnettes, etc., tout fut cargué et serré. Nous ne gardâmes que deux huniers. Cependant, le vent étant

encore trop fort pour ce peu de toile, le capitaine donna l'ordre de prendre un ris dans la grande voile. Six matelots grimpèrent sur les vergues et commencèrent aussitôt leur travail.

Prendre un ris, dans une bourrasque, est la partie la plus pénible et parfois la plus dangereuse de la manœuvre. Il faut laisser déferler toute la toile, et la raccourcir dans le sens de sa hauteur, au moyen de cordons que les marins appellent *garcettes*. Les gabiers, assis sur les chaînes ou les cordages, saisissant ces garcettes d'une main, ramassent la voile de l'autre, l'attachent à la vergue en s'aidant des jambes et de leur corps ; mais le vent qui s'engouffre dans cette toile et la secoue en tous sens, leur fait souvent lâcher prise. Ce jour-là, un Crétois du nom d'Alexandros, le gabier du grand mât, hardi marin s'il en fût, devint la victime de son zèle. Il travaillait avec ses camarades à prendre ce ris, quand la pluie commença de tomber et rendit la manœuvre très pénible. Nos matelots avaient beaucoup de mal à retenir la toile raidie par l'orage ; Alexandros, passant la jambe pardessus la vergue, parvint à l'arrêter avec l'une des garcettes. Pour se donner plus de facilité à joindre les *bandes de ris*, il saisit la voile avec ses dents et continua d'attacher ; mais un coup de vent violent s'y engouffrant la fit claquer dans le vide comme un mouchoir. Alexandros la tenait si ferme avec ses dents que le vent, en l'enlevant ainsi, lui arracha trois incisives avec lesquelles peu s'en fallut qu'il ne tombât sur le pont.

La manœuvre se fit enfin. Nous luttâmes jusqu'à

sept heures contre les éléments, craignant beaucoup d'être jetés à la côte ou d'être obligés de regagner la haute mer ; le vent tombant un peu, la pluie cessa tout à fait.

Il fallut nous résigner à ne plus espérer entrer dans le port de Smyrne ce jour-là, et à jeter l'ancre près d'un banc de sable, célèbre par les mines de sel gemme qu'il renferme. La navigation n'est pas sûre dans ce golfe la nuit, parce que les phares n'y sont pas assez nombreux ; puis les myriades de cabotiers turcs ou grecs qui y sont ancrés, négligent souvent d'allumer les feux d'ordonnance.

Je suis donc contraint, pour la vingt-cinquième fois, de retourner dans mon *armoire*. Le capitaine, lors de mon embarquement à Marseille, m'avait généreusement abandonné son lit. Le fait est qu'il n'y avait pas de quoi se vanter bien fort de cet acte de courtoisie. Ces Grecs sont les gens les plus sobres et les plus superstitieux du monde, à leur bord. Ils feignent de fuir le confort, les amusements, le vin ; ils évitent de parler en mangeant, se signent souvent, font brûler de l'encens par *kilos*, tout cela pour s'attirer des vents favorables. Le patron de l'*Agios Giorgios*, qui vit sobrement, couche debout, parle peu, gronde souvent son équipage, ne boit pas de vin (à bord bien entendu), le capitaine, dis-je, m'avait donc cédé sa chambre. Mes premiers jours d'occupation, je déplorai amèrement la piété de ce schismatique.

La cabine de ce vieux loup de mer était naturellement à la poupe du navire, et occupait l'extrémité de la cale. Dans les cloisons, de chaque côté de cette

pièce, s'ouvraient deux espèces de guichets, à babord et à tribord. Là entre la cloison et la coque du navire, étaient jetés trois ou quatre rouleaux de câbles, sur lesquels étaient étendus les jeux de voiles de rechange. Cinq peaux de chèvres, cousues ensemble, couvraient cette moelleuse couche. Un sac de toile rempli d'étoupe à calfater invitait le dormeur à y reposer sa tête. Ce fut ce que le capitaine m'abandonna. J'habitais à tribord, qui est le côté d'honneur des bâtiments de mer. Ma plus grande crainte, ma première nuit d'occupation, fut de voir descendre une ou deux vagues dans " *le réduit obscur de mon alcôve enfoncée.*" J'étais à dix pieds au-dessous du niveau de la mer et j'en étais à peine séparé par une planche de mélèze de deux pouces d'épaisseur.

Quand je me mis au lit la première fois, un petit clapotement inoffensif caressait la coque du *Saint-Georges*, mais quelques instants après, il me sembla que l'on tirait à boulet sur mon bateau. C'était des coups de mer qui frappaient le navire. Sur le tillac, je n'aurais pas remarqué ces incidents ; mais la tête sur un sac d'étoupe et l'oreille collée au flanc du navire, je les savourais à mon aise. Après m'être persuadé que, si la vague entrait par l'écoutille et descendait dans ma cabine, je pourrais bien en avoir plus que pour mon compte, et boire un mauvais café dans la grande tasse, je tirai le guichet et... je laissai voguer le brick.

Le premier février de l'an de grâce 1868, je me retirai dans mon alcôve-*armoire* pour la nuit. Je fus réveillé le lendemain par le bruit du cabestan. J'ouvris le guichet, et en deux bonds je fus sur le

gaillard d'avant. Nous étions en marche ; à trois lieues devant nous, Smyrne, la ville des parfums, Ismir l'infidèle, comme l'appellent les Turcs, s'étalait gracieusement sur le versant du mont Pagus.

Enfin, après vingt-cinq jours de mer depuis notre départ de Marseille, nous touchions au terme de notre voyage. Les teintes roses de l'aurore répandaient une douce lumière sur le panorama qui se déroulait devant mes yeux. Au contraire des rochers dénudés de la Grèce et des îles Cyclades, qui offriraient à peine aujourd'hui de l'ombrage aux divinités qui y tenaient jadis leurs cours de plaisirs, la vieille terre d'Asie se montrait à nous couverte d'une luxuriante végétation. Des bois de mélèzes, d'oliviers et de cyprès mariaient leur verdure aux fruits d'or des citronniers, des orangers et des grenadiers tapissant le fond sur lequel se dessinaient les murs badigeonnés des maisons de la ville, au milieu desquelles les minarets des mosquées se profilaient comme des mâts de navire. Les coupoles des églises latines et grecques semblaient abriter, sous leurs contours rebondis, les différentes nationalités qui y cherchent un asile dans la paix de leurs sanctuaires. Beaucoup de navires se balançaient coquettement dans la rade ; fatiguée de la lutte de la veille, la mer semblait sortir à regret du repos de la nuit, en ridant à peine sa surface. De légers caïques, montés par des Levantins matineux, glissaient déjà sur les eaux colorées du golfe.

Le soleil, prêt à commencer son cours, annonçait majestueusement son lever par des traits de feu qu'il lançait au-devant de lui, faisant étinceler, comme un

écrin, les flèches, les dômes et les minarets des églises et des mosquées qu'il dorait de ses rayons. Debout sur le gaillard d'avant, je contemplais ce magnifique spectacle : mon esprit pouvant à peine contenir les mille pensées qui se heurtaient dans mon cerveau.

J'étais donc sur le point de fouler ce sol si fertile en grands souvenirs, cette terre sacrée de l'Asie Mineure, berceau du christianisme, théâtre où se passèrent les grands évènements qui devaient régénérer le monde. A ma droite, s'étendaient les plaines et les vallons qui jadis retentissaient des accents inspirés des harpes de David et d'Isaïe, comme l'a si bien dit Malte-Brun. A ma gauche, je voyais des troupeaux qui devaient bondir également sur les lieux où la légende suppose les tombeaux d'Achille et d'Hector, dans les champs de la Troade chantée par Homère, le plus grand poète de l'antiquité. Devant moi, Smyrne, la ville des roses, bâtie en amphithéâtre comme Naples, s'élevait souriante et fraîche, encore humide des pleurs de la nuit ; Smyrne où naquit Homère, Smyrne où prêcha saint Paul.

III

LETTRES ROMAINES

Rome, le 22 mai 1868.

Cercle Canadien, Piazza Farnese.

Une légère indisposition mettant mon bon ami et camarade Duprat dans l'impossibilité de continuer à entretenir vos lecteurs des faits et gestes des enfants du Canada, maintenant sous les drapeaux du Pontife-Roi, j'ai accepté avec plaisir la tâche de faire sa correspondance, déjà quelque peu en retard, sans le suppléer toutefois.

Nous sommes en plein mois de Marie. Les échos de la petite église Ste-Brigitte où ont lieu nos réunions, tous les soirs à l'*Ave Maria*, redisent aux alentours la capacité de nos poumons, et font admirer la suavité et la pureté du timbre des voix de plusieurs *zouzous* canadiens, voix qui ne seraient pas déplacées dans le chœur de la chapelle Sixtine.

Tout, dans la nature, concourt à l'élévation de nos pensées et de nos sentiments vers l'Etre suprême, et incite à la piété envers Notre-Dame des Victoires ; la

douceur du climat, la pureté du beau ciel azuré de l'Italie, les parfums qu'exhalent les orangers, les citronniers, les lilas, les rosiers tout en fleurs, joints aux douces senteurs qui s'échappent des mille jardins de Rome, brillant de tout leur éclat dans ce moment, justifient la vérité de ce cantique que nous entonnons souvent :

" C'est le mois de Marie,
" C'est le mois le plus beau ! "

Nous suivons avec ferveur ces exercices religieux, grâce, PEUT-ÊTRE, aux encouragements et aux pieuses invitations de notre digne aumônier ; outre le bien qu'il répand sur tout le détachement canadien par ses bons conseils et ses exhortations, M. l'abbé Moreau sert encore de point de ralliement aux zouaves canadiens, tant dans les moments difficiles que dans les jours heureux.

Souvent, après plusieurs heures de service, de corvée pénible ou d'une garde fatigante, nous grossissons nos raisons au point de nous dire : " Ma foi ! je suis trop éreinté pour me rendre ce soir au mois de Marie, j'irai demain." Et l'on s'étend mollement et paresseusement sur son *campi*, sans plus guère se soucier de l'avenir. Je dis campi, pour ceux qui ont l'avantage d'en posséder : car bon nombre de nos zouaves couchent tout bonnement et tout *uniment* sur les dalles de pierre ou de briques qui pavent les longs corridors des couvents de St-François d'Assise (*S. Francesco à Ripa*) ou de la Minerve. Là, on couche absolument sur la dure, avec à peine, pour tout potage, deux brins de paille en croix

et une demi couverture dans laquelle on s'enroule, le bras replié pour oreiller. Ce n'est pas d'un sybaritisme bien énervant, n'est-ce pas ?

Mais, gare la bombe. Le lendemain, le *petit aumônier* vous aperçoit dans la foule et vous apostrophe en souriant—*aigre-doux* : " Eh bien ! mon vieux ! c'est comme ça que tu *carottes le service* de Marie. Allons, un peu plus de chaleur et en avant à l'église."

Nous balbutions des excuses en riant et faisant *demi-tour*, nous allons à l'église Ste-Brigitte recevoir les instructions de Mgr Daniel ou de Mgr de Woelmont, tous deux aumôniers des zouaves pontificaux, ou de notre aumônier NATIONAL.

Ces exercices ont lieu sur la place Farnèse, dans la petite église de Ste-Brigitte, adjacente au palais Farnèse, habité par le roi de Naples, ses frères et sa cour. Cette petite église, comme toutes celles de Rome, est d'une grande richesse. Partout où l'œil se dirige, la vue tombe sur des objets d'art, tableaux de maîtres, mosaïque, riches sculptures, marbres précieux, fresques admirables et une voûte peinte par un artiste célèbre. Les dalles sont en marbre rare, polies comme des miroirs.

Notre lieu de réunion, portant le nom pompeux de " *Cercle Canadien* ", est *attenant*, et jouit d'une situation exceptionnelle, sur une *Piazza* ornée de deux magnifiques jets d'eau, dans le voisinage immédiat du plus beau palais de Rome, habité, comme je vous le disais, par Sa Majesté François II, roi de Naples.

Dans les moments de temps libre, nous nous y réunissons pour parler du pays, pour nous plaindre de la

chaleur ou de la poussière avalée pendant la promenade militaire du matin, pour faire des suppositions sur notre destination probable, pour nous encourager mutuellement, ou pour y rencontrer un ami, " rizpainsel " de l'administration militaire. Quelques-uns y viennent aussi pour financer avec M. Moreau, le banquier de plusieurs, et qui, en accord avec l'article V du règlement, " les jours de banque sont les mercredis et jeudis après-midi," viennent toucher leur pension ou leur ration. Là, dans ce cercle d'où j'écris en ce moment, sont réunis les quelques journaux que des amis complaisants du pays nous font la faveur de nous adresser, avec en plus trois ou quatre journaux de France et de Rome. *On y fume, quand on a du tabac.*

Permettez-moi de remercier ici M. Anatole Desforges, de la compagnie du Richelieu, pour l'envoi de journaux contenant le récit de l'assassinat et des pompes funèbres qui ont accompagné l'inhumation de l'hon. M. McGee. Ces journaux ont été religieusement déposés au cercle comme tout ce qui vient de ceux que nous aimons au delà des mers.

L'*Ordre* a failli se faire écharper d'une belle manière, il y a quelque temps, parce que son correspondant lui écrivait que " la solde de quatorze sous, tous les cinq jours, était suffisante pour couvrir les besoins des zouaves, vu que les sous à Rome valaient les schellings du Canada." A la lecture de ces lignes, une *grande indignation* s'est élevée contre cet anonyme, content de si peu. " On l'accusait d'être vendu au gouvernement " ; on assurait que ce sobre correspondant avait une chambre en ville, qu'il mangeait ses rentes au café

ou dans les *Trattorie*, et qu'une ordonnance astiquait ses armes et son fourniment.

C'était un feu roulant d'imprécations. Les plus jeunes surtout étaient adorables dans leurs réflexions. " Que va dire mon père à qui je demande de l'argent ?" disait le jeune L... ; " Je m'attends bien que maman va m'envoyer noyer dans ma gamelle *suffisante ! !* en réponse à la lettre où je crie famine," disait un autre. Mais le plus malheureux était un charmant garçon de Québec, bien connu dans les cercles fashionables, où il a obtenu jadis des succès marquants.

La mélancolie attristait sa figure d'ordinaire si gaie ; il inspirait des craintes à un groupe qui riait de toutes ces boutades, de ces réflexions *poivre et sel* et de ces demi-malédictions qui pleuvaient de toutes parts. Nous craignions beaucoup que, le lendemain, le caporal de semaine n'eût à l'inscrire sur la liste des malades. Il avait écrit à ses parents qu'il avait vendu ses habits de *pékin* pour manger et pour s'empêcher de mourir de faim (sic) ; que quant à fumer, il ne fallait pas y penser sur cette terre inhospitalière où le tabac se vendait au poids de l'or, et d'autres bonnes raisons de circonstance, pour attendrir le cœur d'un père et délier les cordons de sa bourse.

Enfin, chacun s'est calmé, confiant en sa bonne étoile, et faisant des vœux pour que la MAUVAISE FOI DE CE CORRESPONDANT de désordre fut punie selon ses iniquités. Depuis, tous se sont consolés, ont fait leur paix avec leur gamelle, retirent quatorze sous tous les cinq jours de leur caporal d'escouade, fument peu, ne

boivent que de l'eau rougie, se serrent un peu plus le ventre et sont les plus gais du régiment.

Il était temps que les fêtes données par les villes italiennes au prince Humbert et à la princesse Marguerite, nouvellement mariés, prissent fin ; car les esprits d'un peuple affamé comme l'est le peuple italien aujourd'hui succombant sous le poids des impôts, les regardaient comme un défi jeté à sa misère et à ses douleurs. La famine est grande par toute l'*unité*, et la faim étend son empire sombre sur l'Italie, où le roi *peu galant homme* dépense, en tournois, en cadeaux, en orgies et en décorations les millions du pays, pendant que *la canaille* qui fait les frais de tout cela meurt de faim. Les journaux italiens rapportent que, parmi les *puissants* qui ont complimenté le roi Victor-Emmanuel au sujet de ces noces, on compte le *héros* de Caprera : " lui aussi est père, dit-il dans sa lettre, et sait combien " sont mémorables dans la vie d'un père les jours qui " décident de la félicité des fils."

Je ne sais pas ce que l'avenir réserve à cette belle partie de l'Italie, composant autrefois le Royaume de Naples, mais l'excitation est à son comble contre l'usurpateur actuel. Les Siciles et la Calabre sont travaillées par les révolutionnaires, qui ont hâte de défaire leur propre ouvrage, et les sbires du roi ont beaucoup de peine à comprimer l'expression des sympathies du peuple pour leur souverain légitime François II, regretté de tous. Pour populariser Victor-Emmanuel

parmi les masses religieuses et parfois fanatiques des Siciliens, les agents de ce dernier ont exposé, dans les églises de l'île, le portrait de cet auguste souverain. J'ai vu moi-même ce fait dans les églises de Messine et de Palerme. Dans cette dernière ville j'ai été bien étonné de voir, vis-à-vis le maître-autel de la cathédrale, entre deux tableaux de la passion du Sauveur, une peinture représentant, de grandeur naturelle, le roi Victor-Emmanuel II, en uniforme de *Bersaglieri*, la tête haute, les moustaches en crocs et les yeux dirigés sur l'autel avec défi. Je crois fort que les Siciliens n'invoquent ce *saint botté et éperonné* qu'avec défiance et sans beaucoup d'amour.

Nous avons souhaité la bienvenue avec chaleur au major Barnard, lors de son arrivée à Rome. Nous avons tout lieu de féliciter le comité d'organisation du choix judicieux qu'il a fait, pour le représenter auprès de Sa Sainteté. De concert avec M. l'aumônier, le major Barnard s'est mis en relation avec le gouvernement pontifical et a réussi à en obtenir quelques faveurs pour les Canadiens, ce qui a eu pour effet d'exciter la jalousie des autres nationalités. Les autorités ont fait un très-bon accueil à votre envoyé ; les officiers distingués qui sont à la tête du ministère des armes lui ont aussi montré beaucoup de sympathie. Sa Sainteté a daigné le recevoir en audience privée deux fois jusqu'à ce jour, et l'a honoré d'une manière toute particulière. Lors de sa dernière audience, le St-Père fit

cadeau à M. Barnard d'un camée finement ciselé et entouré d'un joli cadre en argent, le tout contenu dans un riche écrin de velours. Les officiers des zouaves ont fait au major un charmant accueil, ainsi qu'à messire Moreau, et les ont reçus comme des frères en leur faisant les honneurs du *mess* plusieurs fois.

Nous attendons avec une impatience fébrile, facile à concevoir, les autres *enfants du pays*, qui, comme nous, font le sacrifice momentané des jouissances et des charmes de la vie de famille pour venir déposer, aux pieds de l'Auguste Vicaire du Christ, l'expression de leurs sentiments religieux, et lui offrir le secours de leurs bras et le sacrifice de leur vie. Nous leur souhaitons d'avance la bienvenue. Nous leur promettons notre amitié et nos bons offices, pour leur faire trouver des charmes, même dans la vie de garnison, et pour adoucir l'amertume des regrets que l'absence et l'éloignement de ceux qu'ils aiment pourraient leur causer.

Il est probable que ces nouveaux arrivants iront grossir les cadres du quatrième dépôt, destiné à passer l'été à Rome, dans une position salubre et très agréable, probablement dans le couvent des Frères Hiéronymites, où est mort *il Torquato Tasso;* on y conserve religieusement sa chambre dans le même état où Le Tasse la quitta lors de son départ pour l'éternité. Les trois autres dépôts de recrues partiront ces jours-ci pour Mentana et Monte-Rotondo. La troisième compagnie de dépôt, à laquelle nos zouaves canadiens sont

attachés encore au nombre d'environ 130, ira en garnison à Monte-Rotondo.

Depuis quelques jours il y a eu des promotions et des changements dans notre organisation ; le moment approche où soixante Canadiens, qui ont demandé à être admis dans les bataillons de guerre, vont voir leurs vœux accomplis. Il a été décrété, à la demande de MM. Moreau et Barnard, que chaque compagnie recevra 10 Canadiens en partage. Grâce à cette distribution, l'esprit national se conservera dans toute sa pureté parmi nos amis, qui pourront continuer à vivre en commun de la *vie du Canada*, par le cœur et par les souvenirs. De cette façon, ils fourniront à chaque compagnie plus d'un *gradé*, et plus d'un héros, si Dieu écoute les prières de ses zouaves.

Le caporal Taillefer est passé sergent et est attaché au 3me dépôt comme instructeur ; DeCazes est passé caporal et est attaché à la 4me compagnie du 2me bataillon de zouaves. J'ai été nommé caporal et je suis passé de la 4me du 2me, caporal instructeur chargé du commissariat, au 4e dépôt. Le zouave P. Urgel Duprat, votre distingué correspondant, à sa sortie de l'hôpital " San Spirito," cumulera les fonctions d'élève fourrier et de fonctionnaire-caporal à la 4me du 2me ; Chs Trudelle agit comme fonctionnaire-caporal au 3me dépôt ; Edmond Fréchette est élève fourrier au 3me dépôt ; Herman Martineau est élève fourrier au 3me dépôt ; le beau zouave Georges Hughes est aussi élève

fourrier, mais à la 6me du 2me, en garnison au Fort St-Ange, où il est passé avec son ami de Hempel. Chs Lebel est employé au Bureau d'habillement comme écrivain et comptable. André Forget et Jacques Bertrand sont employés comme comptables et écrivains au bureau du Capt.-Trésorier. Edwin Hurtubise est notre vaguemestre ; Henri Desjardins est attaché comme aide au chirurgien-major Vincenti ; Toussaint Labelle sera demain élève fourrier à la 7me du 2me. Nos amis Désilets et Prendergast sont caporaux dans le 1er bataillon, et les zouaves Alph. Têtu et Gaspard Hénault agissent comme fonctionnaires-caporaux dans le même bataillon.

Tels sont les changements, promotions et nominations faits dans le corps des Canadiens maintenant aux zouaves. Tous les officiers commandants de compagnies désirent beaucoup compléter leurs cadres avec ces vigoureux enfants de la Nouvelle-France. Le détachement est en bonne santé et jouit d'une humeur qui contraste fortement à côté des flegmatiques Hollandais, Allemands et Belges qui servent avec nous dans le régiment des *Diables du bon Dieu !*

Nous venons de souhaiter la bienvenue au vaguemestre qui m'a fait la remise de deux journaux du 30 avril.

Nous avons ressenti un vif plaisir et un noble orgueil en apprenant que la Mère-Patrie avait couvert "d'*honneur* et d'*honneurs*" le Canada Français dans la per-

sonne de son plus noble représentant, Sir Georges Etienne Cartier, en le créant baronnet. Nous prenons d'autant plus de part à la joie universelle ressentie à cette nouvelle, que nous savons, nous, zouaves, que Sir Georges E. Cartier est l'ami et *l'allié* de notre corps, nous ayant défendus jusque dans l'enceinte parlementaire contre les insinuations malveillantes inspirées par le fanatisme; aussi, Sir Georges peut-il compter sur notre reconnaissance.

Vous recevrez ces jours-ci une photographie représentant le détachement canadien en uniforme, une partie sous les armes et dans des positions plus ou moins originales, le tout groupé autour d'un buste du Souverain Pontife. Les chevaliers de l'ordre de Pie IX, le sous-lieutenant Murray et M. Alfred Larocque, occuperont de droit, les places d'honneur auprès de celui pour qui ils ont tous deux versé généreusement leur sang.

Notre petite colonie d'outre-mer s'est augmentée ces jours-ci par l'arrivée de MM. Lefebvre, Paquet et Rouleau, qui ont endossé le *harnais avec gaieté*; ils demandent déjà qu'on les conduise à l'ennemi.

A la douloureuse nouvelle de la mort de Mme Raymond, mère de notre camarade Noé Raymond, nous avons organisé un chœur pour chanter une messe de *Requiem* pour le repos de son âme, le 15 mai. Nous avons exécuté l'œuvre d'un dilettante canadien, en

chantant la messe composée par le Dr Desjardins, sous l'habile direction de son frère Henri. Nous nous associons de tout cœur à la douleur d'une famille qu'un grand nombre ont eu l'avantage de connaître, d'estimer et de respecter. Nous avons aussi versé des larmes en apprenant la perte douloureuse que venait de faire le Séminaire de St-Hyacinthe, dans la personne du Rév. M. Desaulniers. Les zouaves canadiens s'associent à toute la patrie pour déplorer la perte de l'une de ses gloires les plus pures.

En terminant, je saisis l'occasion d'assurer les familles qui ont payé leur tribut à la cause de l'Eglise, en envoyant un des leurs sous les drapeaux du St-Père, que leurs enfants sont bien vus et bien traités par les chefs et jouissent de la plus haute considération, tant dans les cercles militaires que dans la prélature; la qualité de canadien est une recommandation suffisante pour ouvrir bien des portes, fermées à d'autres. Il faut donc être en garde contre les plaintes, souvent mal fondées, que plusieurs des tout jeunes, venus pour se battre, mais que le poids du SAC surprend, font à leurs parents, comme au temps où ils étaient *en pension*. Quelques journaux s'emparent souvent de ces correspondances et en citent des bribes qui ne sont pas en harmonie avec la vérité, ni avec notre position de premiers soldats du monde.

Rome, 6 juin 1868.

CASERNE DE SORA.

Nos cœurs ont tressailli d'allégresse avant-hier matin, à la vue des vingt-quatre nouvelles recrues d'outre-mer venant déposer, aux pieds de l'immortel Pie IX, leurs respectueux hommages et leur absolu dévouement. Qu'ils soient les bienvenus, ceux que la patrie envoie *à la rescousse* de ses autres enfants, partager leurs travaux, leurs dangers, et, qui sait ? peut-être leurs lauriers. Ils sont arrivés sous la conduite de leur aumônier, M. l'abbé Michaud, ce dernier vingt-cinquième, tous bien portants, encore tout roses de la fraîcheur de votre hiver. Ils ont fait une très heureuse traversée de 8 jours et 18 heures, de New-York au Havre, et *sont allés le chemin* de leurs devanciers à travers la vieille France.

Ils ont eu sur ces derniers l'avantage de passer deux journées complètes à visiter Paris, et ont eu, à Lyon, le temps d'assister à la messe de Notre-Dame de Fourvières. Ils ont pu voir aussi la *Cannebière* de Marseille, qui a seule l'honneur d'en posséder une. Le golfe de Gênes, habituellement fort maussade, a été très courtois pour nos amis, et leur a souhaité la bienvenue *avec grand calme.*

Nous sommes allés une vingtaine à Civita-Vecchia, attendre au débarcadère et presser dans nos bras ces heureux voyageurs. Du plus loin que nous avons vu

leur paquebot, nous les avons acclamés de toute la force de nos poumons, leur souhaitant la bienvenue sur la terre classique de l'Italie. Après les premiers embrassements, les questions plurent de toutes parts et se succédèrent, sans donner à nos amis le temps d'y répondre à peine. Ils sont enchantés de leur voyage.

A la gare du chemin de fer, à Rome, tous les Canadiens et une foule de zouaves amis s'étaient donné le mot pour les acclamer à leur arrivée. Le colonel avait envoyé le sergent créole Doorésamy (un prince indien, dit-on) au devant d'eux, pour les conduire à la première compagnie de dépôt, casernée à Torlonia, où ils furent immédiatement versés ; on leur distribua à chacun, un lit de camp, draps et couvertures.

Ils furent ensuite mis en liberté, *sur parole*, jusqu'à l'appel du soir ; ils profitèrent de ce moment de répit pour venir inaugurer les salles du *Palazzo Spinola*, de concert avec tous les *anciens Canadiens* qui s'y étaient donné rendez-vous. Le cercle de la Place Farnèse était devenu trop étroit pour nos besoins. M. l'abbé Moreau, voulant nous soustraire aux ennuis de la vie de garnison en nous procurant un lieu de réunion convenable, où nous pourrions goûter, en commun, les charmes de la vie de famille et les douceurs du foyer domestique, a loué un appartement du Palais Spinola, situé Via Dell' Arco della Ciambella, No, 19 *primo piano*. Cet appartement, composé de plusieurs pièces, comprend de vastes salons qui ont été transformés en salles de jeux, de lecture et tabagie. Des pièces ont été meublées et réservées aux touristes canadiens qui séjourneront quelque temps à Rome, lors de leur passage.

Messieurs Moreau et Barnard en occupent chacun une partie. Sa situation est admirable : notre palais se trouve dans le centre de Rome, près du cercle des zouaves français, près du Corso, des casernes et de deux ou trois bons cafés.

Plus d'une mère de famille pourrait déplorer ce voisinage pour son fils, si les dangers des établissements de ce genre, en Canada, ne disparaissaient ici, pour faire place aux honnêtes rafraîchissements nécessités par la douceur du climat. A Rome, comme en France, tout le monde va au café. Notre colonel, notre aumônier, nos officiers y vont tout naturellement savourer un *moka* ou lire le journal. Pour compléter sa fondation et son œuvre, M. Moreau, aidé comme toujours du major Barnard, qui partage avec lui et les peines et les fatigues, a attaché une petite *trattoria* au cercle : c'est-à-dire qu'un cordon bleu a été retenu pour prendre soin du cercle, d'abord, et de nous, ensuite, en nous faisant déguster *at home* le café, *la Bibita Gazoza* et le vin *padronale*, etc. Nous ne nous rendons pas jusqu'à l'*Acqua Vita* ; ce poison se débite dans les rues à *un soldo* le petit verre. Il n'est pas besoin, je vous prie de le croire, d'inscrire, au-dessus des portes de notre cercle, comme sur le fronton de la cantine du Janicule, où je suis casorné : " *Juvenes hortare ut sobrii sint.*"

La séance d'inauguration eut lieu à l'arrivée de nos amis Réunis dans la salle d'honneur, nous avons écouté avec attention la lecture d'une lettre que Mgr de Montréal a écrite aux zouaves canadiens, de sa propre main. Nous étions suspendus aux lèvres du lecteur pour ne rien perdre des sages avis, des nobles

encouragements que Sa Grandeur nous donnait dans cette épître paternelle.

Nous nous proposons de fêter et de célébrer la St-Jean-Baptiste, à Rome, dans notre intérieur, à l'intention et à l'unisson de nos frères du Canada, sous les plis du drapeau qui nous fut confié lors de notre départ. Cette fête est d'ailleurs célébrée à Rome avec une très grande pompe. Ce jour-là, le St-Père tient chapelle papale à St-Jean de Latran, basilique placée sous le vocable de St-Jean-Baptiste et de St-Jean l'Evangéliste. Nous irons assister à la messe que le St-Père y célébrera, le 24 juin. Si nous n'avons pas, en ce grand jour, la feuille d'érable sur nos poitrines, nous recevrons la bénédiction papale du haut de la " *Sedia Gestatoria,*" à l'intention de nos compatriotes d'au delà des mers. " Dans le plus, il y a le moins. " Nous formons beaucoup de projets pour cette époque, et, à moins qu'une séparation, depuis longtemps attendue, ne nous disperse loin les uns des autres, nous donnerons tout l'éclat possible à la fête de notre glorieux patron.

Les nouveaux arrivés sont, contrairement à nos espérances, isolés des autres pour le quart d'heure. Ils sont allés augmenter les cadres de la première compagnie du dépôt maintenant casernée à Torlonia (près St-Pierre) ; pour leur faciliter l'avantage de faire leur service plus tôt, on leur distribua des uniformes, en arrivant, avec le petit et le grand équipements complets

Nos amis ont goûté *ex abrupto* les douceurs de la vie de garnison en faisant, qui une corvée de pain, qui une corvée de vivres, qui une corvée de soupe, qui une autre corvée aussi agréable.

Ces corvées consistent, la première à aller, armés de grands sacs, chercher le pain de la compagnie au four militaire ; la deuxième à aller, *aux prises* avec une *carretaro*, portant paniers et sacs, courir les marchés aux légumes, les *macellari* (bouchers), le spaccio di latte, le spaccio di comestibili et tous les spaccii de Rome où l'on trouve de quoi faire la soupe et le *Rata* ; la troisième corvée, qui est de soupe, consiste à aller porter, à 5 heures a. m., le café aux zouaves de sa compagnie, de faction dans un poste éloigné ; à 9 h. a. m., à porter aux mêmes la gamelle de soupe, et à 5 h. p. m., à leur porter encore la gamelle remplie de ce que nous appelons le *Rata* ; ces trois corvées sont assez bien vues de messieurs les zouaves ; mais gare à la corvée de cuisine, à la corvée de quartier et à d'autres corvées aussi attrayantes.

La corvée de *cuisine* promet plus de *taches que de plaisir* à celui à qui elle échoit en partage. Elle consiste à passer la journée à emplir des marmites à gueules béantes, à vider ces marmites, à remplir les gamelles, à faire le feu, à entrer de l'eau dans *l'antre des cordons bleus* de la compagnie, à trancher la viande et le pain, puis les distribuer également dans chaque gamelle, et à d'autres petits soins qui m'en font lécher les doigts, au souvenir. Il arrive souvent que l'on s'y fait plus de taches de suie que de graisse, et pour cause. La corvée de quartier est une corvée de *propreté fort mal-*

propre à faire. Elle est d'ailleurs réservée aux hommes punis.

Voilà une partie des jouissances que l'on a ménagées à nos frères d'armes, dès le lendemain de leur arrivée Ils ont répondu avec honneur à leurs engagements, et se sont acquittés de leurs devoirs comme de vrais soldats chrétiens. Aujourd'hui, ils sont réjouis d'avoir, pour la plupart, déjà fait quelque chose pour la *bonne cause*, comme nous disons en faisant des parties de plaisir de ce genre ; nous leur recommandons de prendre les choses plus froidement et de garder un peu de leur ardeur pour l'avenir.

Peut-être ne savez-vous pas trop en Canada où en sont au juste vos enfants aujourd'hui. Celui-ci nous envoie former la première compagnie du quatrième bataillon de zouaves, qui n'existe pas encore. Celui-là nous envoie au fort St-Ange, un autre dans les montagnes chasser les *Banditti*, ou dans un bataillon de guerre, etc. Il n'y a pas eu d'autres mutations dans notre petit corps franco-canadien que celles que je vous mentionnais dans ma dernière correspondance, et aucun de nous n'a encore quitté Rome, où nous cuisons à petit feu en attendant mieux.

Il est vrai que les rumeurs et les cancans sont en grand honneur dans nos casernements ; un haussement d'épaules d'un officier, un regard d'un des secrétaires du colonel ou un froncement de sourcil de ce dernier, nous font partir immédiatement dans toutes les directions du patrimoine de St-Pierre et nous font plier

d'avance sous le poids de nos sacs. Il est en effet grandement question d'en détacher un certain nombre, dont l'instruction est terminée, pour compléter les cadres de certaines compagnies de guerre, et d'envoyer les autres soit à Monte Rotondo, soit à Mentana. Mais je n'ose à présent me prononcer sur l'époque de ces changements, car, comme l'on dit à la Bourse :

Change et vent
Changent souvent ;

surtout dans l'armée, où les changements que le pioupiou désire souvent, se changent ordinairement en vent.

La première compagnie de dépôt à laquelle appartiennent les vingt-quatre derniers arrivés devait partir hier pour Monte Rotondo, et y remplacer en partie le troisième bataillon de guerre qui rentre à Rome. Mais par une raison que vous trouverez peut-être assez curieuse, l'ordre a été contremandé et le départ retardé au 15 courant. En concordance avec un décret du pro-ministre des armes, quatre cents zouaves, *all grown up men*, se sont fait vacciner il y a quelques jours, par le chirurgien-major ; craignant qu'une longue marche, sac au dos, n'occasionnât plus d'inflammation que n'en requiert la Faculté en pareil cas, le docteur s'est opposé à leur départ au nom de la science. Et les autorités militaires se sont rendues à ses représentations.

Comme dit le brave Murray, avec l'accent que vous lui connaissez : " Il y a des choses bien drôles dans

l'administration."C'est ainsi qu'en vertu du vieil axiome anglais " *one ounce of prevention is better than a pound of cure* ", on a vacciné toute l'armée pontificale, même les vieux picotés. Notre excellent camarade Forget eut beau dire à son caporal d'escouade : " Mais regardez-" moi donc, on m'appelle " *moule à plomb* " tant je " suis marqué de la petite vérole. Dispensez-moi, je " vous prie, de cette petite opération "..." *Ordre Supérior* " répondit le caporal, et Forget fut obligé de retrousser sa manche et de recevoir, sur son bras grêlé, une nouvelle inoculation de vaccin romain. " *La Fôôrme*." voyez-vous.

Tout le détachement jouit d'une santé à faire crever de dépit les disciples d'Esculape. La gaieté règne dans toutes les chambrées du *Gianicolo*. Souvent les bouffées... d'harmonie, qui s'échappent de la caserne de nos amis, doivent troubler, dans son sommeil, le chantre de la Jérusalem délivrée, qui dort à trois pas d'eux.

Contre nos prévisions et à l'appui de ce que je vous disais plus haut, la quatrième compagnie de dépôt, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et qui devait aller occuper les vastes dortoirs des bons Hiéronymites à St-Onofrio, est aujourd'hui casernée dans le Couvent des Augustins, Via della Scrofa, d'où nous partons tous les matins à 4 heures, pour aller faire résonner les rives fleuries du Tibre, de la poésie de nos *tête oite* ! *tête auche* ! prenez, ouche ! déchirez, ouche ! et de refrains aussi mélodieux. Nous avons déjà pris l'ha-

bitude de ne penser à la longueur de la distance parcourue, qu'en recevant le commandement : " *en place repos !*" Nous marchons souvent des heures entières, sans songer à la halte. Ainsi, nous faisons allègrement deux à trois lieues avant de déjeuner, avec soixante livres sur le dos, sans que rien n'y paraisse : et en peu de temps encore. Il est vrai que notre marche est bien allégée par les fanfares de nos vigoureux clairons. Les jeunes en rapportent souvent des ampoules aux pieds, mais les vieux grognards de *sergots* les consolent, en leur prédisant que " ça se *cornifiera* avec le temps ! "

En ce moment nous avons des binettes dignes d'être croquées (au crayon bien entendu), avec nos cheveux courts, droits comme des clous. Nous ne nous soucions guère du qu'en dira-t-on. Nous courons les rues le nez au vent, le képi sur l'oreille, et la main sur la garde du sabre-bayonnette,cherchant partout les ennemis qui conspirent dans l'ombre. Nous ne voyons *rien de rien.* C'est à s'engendrer querelle pour s'entretenir la main.

Un jeune zouave écrivait à sa maman que l'on ne pouvait sortir le soir dans les rues de Rome sans être accompagné d'un ami, de crainte d'être assassiné. C'est à faire lever les épaules de venir afficher de pareilles *blagues.* Les rues de Rome sont plus sûres à toute heure du jour et de la nuit, que maints quartiers de grandes villes jouissant d'une profonde paix à l'intérieur, et même que certaines parties de Montréal. On n'a jamais défendu, ni même conseillé de ne pas sortir le soir ; la preuve, c'est que tous tant que nous sommes, nous avons, quand nous la méritons, la permission de dix heures, du théâtre, ou de la nuit. Le

correspondant timoré a dû en profiter lui-même plus d'une fois. La seule crainte que les mauvais citoyens aient à appréhender, c'est de tomber dans les filets d'une patrouille de gendarmes et de zouaves qui parcourent la ville en tous sens, après le couvre-feu.

J'ai, moi comme les autres, fait souvent la patrouille, de 10 heures du soir à trois heures du matin, l'arme au bras et l'œil au guet ; mais nous n'avons pas eu de chance,—pas un coquin à empoigner. Les ennemis de l'Eglise, qui, sur ces données, attaquent l'administration municipale de la Ville Eternelle, sont dans l'erreur la plus grossière et n'ont qu'à consulter les registres, écrous et statistiques de Rome pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de crime important de commis depuis que nous y sommes. Au contraire ; pas même d'incendie.

Les Romains paraissent aimer et aiment *con furore* leur Pontife-Roi. Ils pavoisent, tapissent de fleurs et de sable fin les rues dans lesquelles le St-Père fait sa promenade quotidienne accompagné d'une escorte de huit ou dix gardes-nobles seulement. A voir le peuple romain se jeter à genoux d'aussi loin qu'il aperçoit venir le piqueur de son Souverain, à entendre ses acclamations venant du cœur (*Evviva Pio nono ! Evviva Papa Nostro*, et recevoir le front courbé dans la poussière la bénédiction du grand Pontife, on ne croirait pas qu'à quelques kilomètres de là, il y ait des gens pervers parlant la même langue et ayant les mêmes besoins de sa charité, qui complottent sa ruine.

Nous avons été victimes d'accusations aussi lâches qu'abominables de la part de la presse anti-religieuse. L'on a accusé les zouaves canadiens de déserter le drapeau pour la défense duquel ils ont quitté parents, amis et tout ce qui leur était cher, au delà des mers. Une pareille accusation nous a affligés profondément d'abord, mais son absurdité absolue nous la fit mépriser comme elle le méritait.

Le poste de la porte St-Pancrace fut mis en émoi, il y a quelque temps, vers deux heures du matin, par un factionnaire canadien. Nous avions eu l'avant-veille, une séance de *Théorie sur le service de Place.* Ce soir-là, notre camarade s'était bien promis de mettre en pratique ce que le sergent de semaine lui avait recommandé. Or, entendant des piétinements précipités et nombreux paraissant venir de la campagne, le jeune Lebel crut à l'approche d'un corps d'armée ; croisant la baïonnette, il cria (en tremblant peut-être au fond) mais en faisant *la grosse voix* : Qui vive ? On répondit en italien deux ou trois mots ; Lebel comprenant, corps d'armée ! cria : " Halte-là ! Caporal de garde ! Corps d'armée ! "

Le poste réveillé en sursaut, chacun s'arma à la hâte, et falot en tête, la garde sortit pour reconnaître à quel drapeau appartenaient ces troupes importunes. L'on cria au chef d'avancer à l'ordre : sur son silence obstiné, l'on se décida à pousser avec précaution de son côté ; la première file de gauche trébucha sur un corps et tomba. L'on abaissa le falot ; on reconnut sur le

terrain, de chaque côté de la route, un troupeau de quarante-deux chèvres, attendant, sous la conduite d'un chevrier, tout ébahi de cette scène nocturne, l'ouverture des portes de Rome. Le caporal de garde reconnaissant des amis, rengaina. Mais il chargea son factionnaire trop zélé de mille... bénédictions.

Les gardes de nuit, dans certains endroits, sont souvent remplies d'aventures plus ou moins comiques pour ceux qui en sont à leur première nuit d'armes. Pendant les solennités de la *Grande Semaine*, notre caserne (le Janicule) avait fourni la garde royale — place St-Pierre au Vatican. Vous êtes, j'en suis sûr, familiers avec cette belle place et sa colonnade. L'obélisque de Sixte-Quint et les immenses jets d'eau qui font l'admiration des étrangers, vous sont connus comme la grandiose Basilique qui se dresse au fond. L'une des petites bornes en marbre qui entourent cet obélisque fut l'objet, ces jours derniers, des attentions d'un brave franco-canadien : il brûla même une cartouche en son honneur.

Notre belliqueux compatriote, (qui le dirait !) étant de faction de minuit à deux heures, fit, pour le premier quart d'heure, résonner les dalles de marbre de son pas régulier. Quand la cloche de la basilique sonna le quart, notre héros cria à pleins poumons l'avertissement solennel au factionnaire voisin : — *Sentinelle, prenez garde à vous !* Il fit, dit la renommée, retentir les échos d'alentour pendant longtemps de la vibration de sa voix. Plus tard, s'arrêtant dans la position du soldat reposé sur les armes, il laissa trotter son imagination par monts et par vaux et revit, dans sa

pensée, son clocher, son village, les riantes prairies où jadis il prenait ses ébats, l'ombre d'une jeune fille adorée pour qui son cœur bat toujours, et tout cela à travers le prisme d'une douce rêverie. Bref, notre factionnaire étendit les bras sur sa carabine, ferma l'œil et ma foi rêva tout de bon.

Un quart d'heure plus tard, le cri guttural d'une sentinelle flamande, faisant des efforts pour *crier* en français les mots sacramentels, l'éveille à demi; ses doigts crispés saisissent sa carabine, son regard fouille la demi-obscurité dans laquelle il est plongé et, ô bonheur! il aperçoit, à deux pas de lui, un ennemi accroupi et enveloppé de ses armes qui, immobile sur ses talons, paraît l'examiner avec attention avant de se décider à le frapper. Forget, prompt comme la poudre, croise la baïonnette et lui hurle plutôt qu'il ne crie : "Qui vive!"—Il attend, tout fiévreux, une réponse qui ne vient pas. Il répète encore deux fois sa sommation et ajoute à la troisième, selon la théorie, (*il est très fort sur la théorie*) "si vous ne répondez pas, je fais feu." Un silence de mort succéda à ces paroles du zouave. Pénétré de l'importance de l'acte qu'il allait accomplir, en songeant qu'il avait le bonheur de tirer le premier coup de feu, il invoqua son patron, celui des chasseurs, épaula son arme, ferma les yeux et fit feu.

A cette détonation, le poste mis en émoi, fut aussitôt sur pied; on vint reconnaître la cause de ce coup de carabine. Notre zouave, tout glorieux et complètement réveillé, donna l'explication de sa conduite au sergent de garde, et lui montra l'endroit où gisait

celui qu'il avait cru devoir frapper. L'on fut relever le cadavre et, ô douleur ! notre chevalier s'aperçut qu'il avait été le héros d'une cruelle méprise. Un rayon de lune se jouant à travers la colonnade sur une borne en marbre, plongée en partie dans l'obscurité, son imagination lui avait trouvé des formes humaines et il avait cru devoir prendre l'offensive. Il obtint que sa prouesse ne figurât pas dans le rapport du lendemain, et en fut quitte pour le cauchemar pendant le reste de la nuit de sa *première garde.*

Rome, le 8 juin 1868.

(Cercle Canadien).

Je reprends le fil quelque peu décousu de ma correspondance pour vous dire encore un mot de notre cercle. Les étrangers qui nous ont fait l'honneur de venir le visiter,le trouvent très convenable et nous complimentent sur la bonne intention qui a présidé à sa fondation. Nous étions les seuls, jusqu'à présent, qui n'avions pas de lieu de réunion convenable. Les Français, les Hollandais, les Belges, les Allemands, les Anglais, etc., ont chacun leur cercle et sont logés princièrement. Dans presque tous ces cercles ils ont même des avantages matériels plus palpables que nous, en ce sens que les comités nationaux distribuent à chaque zouave une petite quantité de tabac toutes les semaines,

et de plus y déposent une certaine quantité de ce doux poison, à l'usage des consommateurs et des visiteurs. Je ne fais pas cette réflexion pour donner un *hint* au comité canadien, loin de moi cette pensée, je mentionne le fait à titre de renseignement, voilà tout.

J'ai l'honneur d'être commandé par M. le baron Georges de Fabry; mon capitaine m'a déjà entretenu de l'amitié qu'il portait à notre frère d'armes et ami Testard de Montigny, pendant son service aux zouaves. Il m'a parlé en termes très élogieux du premier Canadien accouru à la défense du Saint-Siège, et m'a montré ses photographies qu'il conserve encore religieusement.

---

4 heures P. M.

Ici, la plume tombe de mes mains, glacées par l'effroi, en apprenant l'affreuse nouvelle qui nous plonge dans la désolation et qui va frapper de tendres parents, d'une manière bien cruelle. Nous venons d'apprendre qu'un jeune Canadien, parti avec neuf camarades pour se baigner dans les eaux du Tibre, vient de s'y noyer. Ce jeune homme, doué des plus belles qualités, doux, aimant, pieux, bon camarade, estimé de ses chefs, était porté sur le tableau d'avancement de sa compagnie, quand Dieu l'a réclamé pour le service d'en haut. La terreur et la désolation sont

peintes sur toutes les figures. Tous les jeux ont cessé à cette nouvelle, chacun s'est recueilli pour adresser une prière pour le repos de la belle âme de Louis-Joseph Leblanc, de Montréal.

Parti avec ses camarades, par une chaude après-dînée, dans l'intention de prendre un bain, le jeune Leblanc avant de se mettre à l'eau, recommanda à un de ses amis de garder son scapulaire comme il le faisait lui-même. Il entra dans le Tibre, très rapide à cet endroit, en faisant le signe de la croix. A environ dix pieds de la rive, il tomba dans un trou, disparut et revint sur l'eau en battant le perfide élément de ses pieds et de ses mains. Il disparut de nouveau, revint à la surface en prononçant ces mots : "Mon Dieu, mon Dieu..." puis, après cet appel, il disparut pour paraître devant son juge. Il avait suivi tous les exercices du mois de Marie avec ferveur et avait reçu la sainte communion à la clôture.

L'on est à la recherche de son corps ; il sera inhumé avec les honneurs dus à un bon soldat rappelé à Dieu avant l'heure du combat—*Requiescat in pace.*

Rome, le 9 juin 1868.

DÉPART POUR VELLETRI.

L'ordre est enfin arrivé pour le départ du troisième dépôt. Hier soir, à dix heures et demie, le réveil fut sonné dans le *Janicule*, aux Canadiens déjà couchés

depuis neuf heures; on leur commanda de se tenir prêts à partir le lendemain matin à 4½ heures. Toute la nuit, ce fut un va-et-vient continuel. L'on transporta les valises, les malles, les vieux habits, etc., au cercle canadien, sous la garde de M. Moreau, et ce matin, à quatre heures et demie, nos amis, sac au dos et l'arme au bras, ont dit un adieu temporaire à la Ville Eternelle en prenant la route de Velletri, où ils tiendront garnison.

Velletri est une charmante petite ville de dix à douze mille âmes, siège d'un évêché. C'est là que se trouve maintenant l'école d'instruction des élèves caporaux. Nos Canadiens y feront le *service de place* et les grandes patrouilles de montagnes. Ils prendront des vivres pour deux à trois jours et courront, par petites bandes, les montagnes voisines, à la recherche des bandits qui infestent parfois ces parages. Ils sont partis joyeux autant qu'ils pouvaient l'être dans les pénibles circonstances que j'ai relatées hier, et s'en vont rêvant combats, brigands et garibaldiens. Nous ne restons plus, à Rome, que DeCazes, Hurtubise, Lebel, Hughes, Dufresne, Desjardins et moi d'*anciens*, plus les vingt-quatre nouveaux qui sont toujours à Torlonia jusqu'au 15 courant, d'où nous pensons qu'ils partiront pour Monte-Rotondo.

L'excellent zouave Euclide Richer, de St-Hyacinthe, a été fait fonctionnaire-caporal. Allons, *demi-tour à droite*, marche, et

à bientôt.

A MON HONNEUR M. EUCLIDE H[illegible]

Maître de Sciences Naturelles
Chevalier de l'ordre de Pie IX
Ancien Professeur [illegible] Alfet

SON HONNEUR M. EUCLIDE-H. RICHER

Maire de Saint-Hyacinthe
Chevalier de l'Ordre de Pie IX
Ancien Président général de l'Union Allet

Rome, le 30 juin 1868.

BANQUET DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE !

O Canada, mon pays, mes amours !

Encore une fois, avant le parfait rétablissement de mon vieil ami Duprat, déjà *sur farine*, je reprends sa plume pour vous entretenir des faits et gestes de vos chers enfants, qui ont gaîment traversé les mers et le vieux monde pour venir veiller aux portes du Vatican.

Le 19 juin, à huit heures et demie du soir, nous sont arrivés vingt-huit compatriotes sous la conduite de M. l'abbé Routhier. Ces nouveaux croisés ont élu domicile au Mont Janicule, dans la caserne délaissée par leurs devanciers, il y a une quinzaine de jours, et connue à Rome sous le nom de *Sagro Ritiro*. J'y suis caserné avec la 4ème compagnie de dépôt. L'on vous a souvent entretenu de la situation pittoresque, presque romantique, de cette caserne, située à mi-côte du Mont Janicule, entourée de grands jardins et de grands vergers d'orangers et de citronniers odoriférants.—Les Canadiens y seront bien, même très bien. —Etant le plus jeune caporal du dépôt, j'ai sous mes ordres la huitième escouade ; incomplète lors de leur arrivée, elle a eu l'honneur de voir ses cadres remplis par mes vigoureux concitoyens. Cet accroissement de

vingt-huit recrues si bien conditionnées a fait un sensible plaisir à mes officiers qui changeraient volontiers, m'ont-ils dit, toutes les recrues qui nous arrivent d'un peu partout, même des nègres catholiques, pour des Canadiens. Ceux-ci se font remarquer dès leur arrivée par leur correction, leur bonne tenue et leur intelligence.

Le second détachement, caserné à *Torlonia*, a reçu subitement l'ordre de partir pour Monte-Rotondo le 22 juin au soir ; le 23 au matin, sac au dos et clairon en tête, il prenait allègrement le chemin de cette garnison, célèbre par l'occupation qu'en fit Garibaldi avant Mentana, d'où les loustics du régiment le baptisèrent "général *Montre ton dos.*"

Cette petite ville est située à dix-huit milles de Rome. Nos jeunes compatriotes ont parcouru cette étape, sac au dos, gaîment ; ils ont mieux supporté la chaleur que les Hollandais qui font partie avec eux de la deuxième compagnie de dépôt. Le soir même, ils revenaient à Rome, en permission, pour payer leur tribut à la patrie et prendre part, le lendemain, avec tous leurs frères de Velletri et de Rome, à la fête nationale du Canada, à la glorieuse St-Jean-Baptiste.

Les autorités militaires se sont montrées des plus complaisantes à cette occasion et ont accordé, avec beaucoup de grâce, la permission aux Canadiens de Velletri et de Monte-Rotondo de venir passer la journée du 24 juin à Rome Plusieurs qui, lors de leur séjour dans la Ville-Eternelle, soupiraient après la fraîcheur et le grand air des campagnes romaines, sont pris de nostalgie depuis leur départ. Comme des écoliers, à

l'approche des vacances, ils comptent les heures qui les séparent d'une visite à leur cercle du Palais Spinola. Aussi, journellement, nous arrivent quelques-uns de ces *campagnards ;* ils nous font tout autant de questions en nous voyant que si nous arrivions d'Amérique. Nous sommes souvent aussi A COURT DE NOUVELLES qu'eux, car les arrivages d'Amérique sont rares. Il faut croire qu'il n'y a rien d'extraordinaire OUTRE-MER pour que vous nous laissiez dans l'oubli, comme on le trouve ici. Nous ne recevons plus de journaux, parfois un ou deux par huit jours ou un petit paquet tous les quinze jours. Les lettres sont rares en proportion ; surtout les lettres d'argent à ce que disent les zouaves décavés—et ils sont nombreux ces derniers !

S'il vous eût été donné de passer la journée à Rome, le vingt-quatre juin, à vous tous qui l'avez fêtée et célébrée, en Canada, avec la pompe habituelle, vous auriez été attendris des efforts patriotiques que nous avons faits pour donner beaucoup d'éclat à notre fête nationale. Cette solennité est célébrée habituellement, à Rome, avec beaucoup de splendeur ; c'est la fête patronale de la Basilique de St-Jean de Latran, où le St-Père se rend en train de grand gala. Nous aussi, Canadiens joyeux exilés volontaires, nous avons contribué à la rehausser par nos vivats, par nos clameurs et par nos protestations d'amour envers notre chère patrie. Si cette ardente jeunesse canadienne, qui se donne en spectacle à l'univers aujourd'hui, a jamais éprouvé des sentiments affectueux pour son Canada, c'est certes à Rome, le 24 juin 1868, qu'elle les aura manifestés avec le plus d'enthousiasme.

La Rochefoucauld dit quelque part "*que l'absence est comme le vent.* Dans certains cas, ce dernier éteint une bougie, mais, au même instant, il allume un grand incendie ; de même, l'absence éteint les petites passions quelquefois, mais souvent elle allume des incendies dans les cœurs." Jamais peut-être cette maxime n'aura été mieux comprise que par vos enfants, qu'une distance de dix-huit cents lieues sépare de leur famille, et qu'une absence d'au moins deux ans prive du bonheur de les revoir.

Les zouaves canadiens, émerveillés par les grandes choses et par les éloquents souvenirs de la ville de Rome, terre classique des dévouements héroïques, trouvent, dans tout ce qui les entoure, des leçons d'amour de la patrie. Des modèles comme Mucius Scævola et Horatius Coclès, quoique païens, ne peuvent que développer dans les cœurs de nos zouzous des sentiments d'un ardent patriotisme chrétien.

Le canon du fort St-Ange annonça aux Romains, dès l'aube du 24, la solennité de la Saint-Jean. En entendant cette voix majestueuse qui fait résonner, en ce jour, les échos de vos bois et les rives du St-Laurent, le zouave canadien n'a pas été lent à sauter à bas de son campi. Instantanément notre pensée s'est reportée au delà des mers, et chacun, joignant en esprit, qui sa bannière, qui son étendard, qui sa paroisse, parcourait les rues pavoisées et balisées, prenait part aux joyeuses démonstrations paroissiales et applaudissait aux éloquents discours qui terminent nécessairement les processions de la fête nationale dans notre pays.

Quel n'a pas été notre regret de ne pouvoir orner

notre poitrine de la feuille d'érable symbolique, en ce jour où nos frères d'Amérique pillent sans économie leurs riches érablières ; mais les vieilles forêts de l'Italie, qui, depuis des siècles, ont été violées par les cognées de tant de bûcherons différents, ne contiennent pas de belles essences forestières comme l'érable, le roi de nos grands bois.

Le 24 juin, le premier détachement arriva de Velletri à 9 heures a. m., et fut reçu à la gare par les 2me et 3me détachements. Nous nous dirigeâmes aussitôt vers l'archibasilique patriarcale de St-Jean de Latran, la MÈRE DES ÉGLISES, où nous assistâmes à la messe célébrée pontificalement par Son Eminence le cardinal Patrizi, archiprêtre de la basilique. Le Souverain Pontife assista au saint sacrifice du haut de son trône d'où S. S. écouta le panégyrique latin du grand précurseur, prononcé après le premier évangile, par un élève du Séminaire Romain, en *Cappa Violette.* A l'issue du service divin, le pape donna sa bénédiction à l'assistance immense qui remplissait les nefs de la basilique. A cette cérémonie étaient présents LL. EE. les cardinaux, LL. GG. les patriarches, les archevêques et les évêques, la municipalité romaine (le sénateur et les conservateurs de Rome), les ambassadeurs étrangers portant les riches costumes des ordres équestres du Saint-Siège, la prélature, les dignitaires de l'armée, le pro-ministre des armes, les généraux, etc., etc.

Comme à toutes les chapelles papales, les chantres de la chapelle Sixtine firent retentir les voûtes de la vieille archibasilique des échos de leurs symphonies célestes. Quand on entend ces virtuoses chanter les louanges

du Très-Haut, l'âme se transporte au delà de l'éthéré, au milieu des concerts des anges. Il est impossible d'écouter ces artistes sans éprouver des saisissements d'admiration qui donnent *la chair de poule*. Tous les vieux braves, blanchis sous le harnais, dans la vie des camps, familiers avec l'odeur de la poudre, et qui font partie de la maison du Saint-Père, éprouvent souvent de ces saisissements ; de jeunes troupiers, comme nous, pouvons donc l'avouer sans rougir.

A l'issue de ces grandes cérémonies, le Saint-Père quitta son trône pour se diriger vers la porte de sortie qui donne sur la cour du palais de Latran. Nous Le précédâmes, et, formant la haie, quatre de profondeur, nous attendîmes Son passage. Les nouveaux, n'ayant pas encore eu l'honneur d'être reçus en audience, voyaient le pape pour la première fois : placés au premier rang, ils étaient ravis de joie dans l'attente de leur *Roi*. Le Souverain, précédé de ses piqueurs, entouré de camériers et de gardes-nobles, et suivi de sa maison au grand complet, se montra bientôt. A Sa vue, *le Canada*, représenté par 190 de ses enfants, mit genou en terre, képi bas, et reçut de l'immortel Pie IX une de ces bénédictions qui sanctifient ceux qui les reçoivent et portent le bonheur dans leurs familles. Le St-Père nous adressa quelques mots en passant, et, nous souriant comme à ses enfants, emporta avec lui l'hommage de nos cœurs et de nos vœux.

Le Pape monta alors dans son carrosse, traîné par six chevaux noirs, richement caparaçonnés, précédé de piqueurs, entouré de ses gardes-nobles, suivi par les

cardinaux et les généraux, dans leurs carrosses dorés, traînés aussi par des chevaux noirs, et par les ambassadeurs, par le sénateur et les conservateurs de Rome, et par toute la prélature et la noblesse. Ce brillant cortège, au son des fanfares du corps de musique de la garde Palatine, prit le chemin du Vatican, que la municipalité avait fait recouvrir d'une épaisse couche de sable jaune sur tout son parcours.

De notre côté, nous sortîmes du palais, en passant par l'Eglise, et nous nous dirigeâmes vers la Via dell' Arco della Ciambella où nous trouvâmes au cercle un banquet tout préparé.

Par les soins de MM. Moreau et Barnard, le grand salon des jeux avait été transformé en salle à manger pour l'occasion ; des tables y avaient été dressées pour tous les Canadiens présents. Pour simplifier le service et ne pas multiplier les allées et venues autour des tables, chaque assiette contenait d'avance la part attribuée à chaque convive, consistant en excellent saucisson italien et en quelques tranches de jambon. Le *vino romanesco* trônait avec orgueil sur toutes les tables ; des fiasquettes à VENTRES REBONDIS contenaient le généreux liquide qui ne demandait qu'à couler dans nos verres. Les fruits de saison, pommes, abricots, cerises, nèfles, etc., mariaient dans les plats blancs, leurs couleurs vives et variées. Enfin, les tables ainsi dressées présentaient un aspect fort appétissant, et les zouaves y firent honneur d'une façon distinguée.

Vous trouveriez ce menu, *saucisson et jambon*, un peu sec et manquant de variété pour un banquet de St-Jean-Baptiste, en Canada : mais à Rome, le bon vin fait

passer bien des choses et les fait même trouver succulentes. Comparé à la gamelle quotidienne, ce banquet était pour nous un vrai *balthazar ! !*

Pensez donc ! Je suis tenu, en ma qualité de caporal d'ordinaire, pour sept sous par jour que je touche du sergent-major, de donner le café, et sucré, s'il vous plaît ! à 5 heures du matin, aux 400 hommes de mon dépôt ; de leur donner à 9 heures, la soupe, c'est-à-dire une pleine gamelle de soupe, (ce qu'ils *marronnent* quand elle n'est pas remplie jusqu'au bord !), comprenant un morceau de *pane bianco* et un morceau de *pansetta* de bœuf, le reste rempli avec du bouillon ! Par exemple il a des yeux mon bouillon ! J'achète une livre de *conserve de pommes d'amour*, à la graisse, que mes cuisiniers jettent dans la cambuse, et cette espèce de caramel colore le bouillon en jaune et le couvre d'yeux, —avec un peu de confiance...! — à 4 heures de l'après-midi, je fais remplir la même gamelle de riz au lait, ou d'un pied de salade, garni d'un œuf dur, je paye le blanchissage, les balais, le nettoyage des tentes, les raccommodages de la compagnie, et tout ça avec sept sous par jour et par homme !

Vous pouvez donc vous imaginer quels transports de joie excita dans les appétits endormis de nos zouaves canadiens, habitués à une diète aussi sévère qu'hygiénique, la vue d'une table où l'aimable compagnon de saint Antoine occupait, non seulement la place d'honneur, mais toute la place.

Le zouave affamé trouvait, ce jour-là, le cochon, ce Diogène des étables, le plus noble et le meilleur des animaux et beaucoup plus sérieux que les plus fines

volailles.—Pour employer le langage pittoresque d'un Belge de ma compagnie, nous étions tentés de dire : " C'est pas les oiseaux qu'on a les plus bonnes plumes, qu'on chante toujours le meilleur ! "

Dans un salon voisin, dépendant de l'appartement de l'aumônier, ce dernier avait fait préparer un goûter un peu plus *chic* pour quelques officiers de zouaves et les prêtres canadiens qui se trouvent maintenant à Rome.

A une heure p. m., vos enfants se rangèrent autour des tables ; M. le sous-lieutenant Hugh Murray présidait, ayant M. l'abbé Lussier et le sergent Taillefer à ses côtés. Sans égard pour la théorie du chasseur à pied que nous suivons aux zouaves, nous attaquâmes sans préliminaire ni déploiement, bravement et dans le tas, les *mets* à notre portée. Le vin aidant, le saucisson de cheval, le jambon de sanglier fumé et la mortadelle de Bologne purent être avalés et, quelques minutes après, le salon offrait le plus joyeux spectacle. Les conversations vives, gaies et animées, les rires homériques, les quolibets, les jeux de mots, tout se succédait, s'échangeait, se croisait avec un entrain, un feu des plus nourris. Notre drapeau, flottant au-dessus des tables, était toujours le point de mire des *toasts* particuliers échangés entre les amis et les camarades.

L'arrivée des officiers, du colonel Allet, du commandant de Troussures, du capitaine de Kermoal et des invités de messire Moreau, fut saluée par des vivats répétés. Aussitôt, M. le sous-lieutenant Murray proposa la santé de l'illustre successeur de St-Pierre, l'immortel Pie IX, et accompagna ce toast de remarques éloquentes. Cette santé fut bue avec un enthousiasme qui

prouvait, plus que des paroles, l'affection et la vénération que nous professons pour le Pontife-Roi. De suite après, vint le chant national *Vive la Canadienne*, chanté en chœur.

Puis, dans l'ordre du programme, ayant été chargé de porter un toast à la nationalité canadienne-française et à la souveraine régnante, j'invitai mes camarades à boire jusqu'au fond de leurs verres à la *Patrie*, à notre *Canada* et à notre *Reine*. Pas n'est besoin de vous dire qu'il eût été superflu de chercher par des phrases ronflantes à réchauffer l'enthousiasme du jeune Canada. Moi, qui n'ai jamais pu me lever pour faire un "*speech*," sans trembler jusque dans mes souliers, je n'eus qu'à leur jeter les mots de patrie et de religion accouplés à ceux de Pie IX et de Victoria, pour faire crouler la salle sous leurs transports, leurs vivats, leurs cris de joie; ce patriotique tapage a dû retentir jusqu'aux rives canadiennes.

Les fanatiques qui, dans l'enceinte du Parlement, s'enquéraient de notre loyauté, auraient dû être présents à notre banquet romain. Ils auraient été renseignés et pleinement édifiés.

Ils n'auraient eu qu'à nous entendre chanter : *O Canada, mon pays, mes amours !*" pour être fixés à ce sujet.

Le toast suivant fut porté "au colonel et aux officiers du régiment des zouaves pontificaux," par le sergent Taillefer.

De sa voix la plus grave et la plus solennelle, Taillefer fit l'éloge des vertus généreuses et chrétiennes de nos chefs, qui sont des lions au combat et la douceur même

dans la paix. Il rappela leurs glorieux faits d'armes, leurs actions héroïques et se félicita de l'honneur d'avoir pour chefs d'aussi nobles officiers, dont les qualités avaient la vertu de l'aimant, ayant attiré vers eux les enfants de la Nouvelle-France désireux de marcher sur leurs traces.

Le colonel Allet s'avança alors au milieu de nos applaudissements frénétiques et nous remercia en peu de mots ; puis élevant son verre, il dit : " Messieurs, je bois à la santé du Canada, qui a produit d'aussi nobles enfants, *je bois à vos pères, à vos mères, à vos proches et à tous les amis de votre beau Pays.*" Des bravos enthousiastes accueillirent ce toast. Entre deux chansons, nous bûmes aux santés du commandant de Troussures et du capt. de Kermoal, sur la proposition de Messire Moreau. Le commandant de Troussures, qui est aussi galant homme que brave soldat, vint nous remercier par ces paroles qui nous firent plus de plaisir qu'un long discours : " Messieurs, à vous voir à l'œuvre, je crois qu'il vaut mieux vous avoir pour amis que pour ennemis."

Le caporal Désilets se leva ensuite et porta un toast *A l'Episcopat Canadien*. Messire Lussier, qui nous avait déjà gratifiés de quelques chefs-d'œuvre d'éloquence pendant le mois de Marie, répondit à cette santé et ajouta encore aux paroles de Désilets. L'orateur esquissa avec un rare bonheur le panégyrique des évêques de la province de Québec. Il fit valoir la part importante que nos prélats avaient prise dans la formation de ce corps de zouaves et l'intérêt paternel qu'ils continuaient à nous porter.

Le fonctionnaire-caporal De Hempel porta ensuite, fort éloquemment, un toast au *Comité de Montréal.* Il fit valoir les titres qu'avaient ces messieurs à notre considération et à notre estime; ces bons citoyens en centralisant tous les généreux efforts de la nation, nous avaient procuré l'avantage de venir combattre sous les drapeaux pontificaux. Il passa en revue les nombreux actes de dévouement des hommes distingués qui composent ce comité.

Le major Barnard, en grande tenue d'officier anglais, s'avança pour répondre à cette santé et le fit en des termes très heureux. Ayant l'avantage d'être membre du comité, il nous assura qu'il ferait ses efforts pour compléter l'organisation des détachements, en harmonie avec les besoins de la petite armée papale. Le major nous félicita de notre loyauté et nous complimenta sur le vif amour que nous entretenons pour la patrie.

Pendant le dîner, le colonel Allet venait souvent causer familièrement avec de simples zouaves, et s'entretenait paternellement avec nous. Thomas Corriveau, qui se trouvait au bout d'une table et le plus à sa portée, fut favorisé d'une manière particulière. Le colonel, après avoir causé pendant quelques instants, lui proposa de trinquer avec lui ; aussitôt dit, aussitôt fait : Corriveau, n'est jamais lent à la riposte ; emplissant son verre et le portant à la hauteur de l'œil, il salua en s'inclinant, mais notre colonel lui prit des mains ce verre de vin ordinaire, et lui donna en échange le sien, rempli de champagne mousseux ; puis enfila d'un trait le contenu en nous disant encore de sa bonne voix de tonnerre : *Je bois à votre santé,*

Messieurs les Canadiens. Puis donnant des poignées de main aux zouaves voisins, il causa avec tous paternellement. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que le colonel du régiment soit appelé par ses zouaves : " *Le Papa Allet.*"

Notre brave colonel est d'une taille d'au moins 6 pieds et 6 pouces, sans exagération, et d'une corpulence en proportion et doit compter à présent 55 ans. Sa poitrine, pourtant bien large, ma foi, est trop étroite encore pour les nombreuses décorations qui l'ornent : croix, plaques, médailles ont élu domicile sur ce sanctuaire de la noblesse, de l'honneur et du vrai courage. Notre colonel guerroie depuis bientôt quarante ans et offre son épée gratuitement, nous dit-on, comme son lieutenant, le baron de Charette, au Souverain Pontife. L'absence de ce dernier, maintenant en permission en France, nous a privés de l'honneur de sa présence à notre fête nationale.

Les révérends messires O'Connor, d'Ottawa, Michaud et Routhier étaient les hôtes de messire Moreau. Notre " Capellano " portait à cette occasion, pour la première fois, sur sa poitrine, l'insigne de sa dignité d'aumônier du régiment des zouaves pontificaux. Nous avons salué cette marque distinctive, donnant à M. Moreau le rang et la préséance de chef de bataillon, comme un nouvel hommage au Canada dans la personne de l'un de ses hommes les plus distingués.

Nous sommes demeurés à table environ deux heures et demie à nous réjouir fraternellement du bonheur d'être réunis à dix-huit cents lieues de Montréal. En vérité, à voir l'harmonie, l'accord et la sym-

pathie qui règnent entre les Canadiens, on les croirait appelés à former en Italie une petite colonie d'amis plutôt que de soldats.

Notre fête nationale a été célébrée d'une manière tout à fait conforme aux vœux de Mgr de Montréal et selon nos propres désirs. Rien n'y manquait pour nous rappeler la brillante St-Jean-Baptiste de Montréal. Le matin, nous nous rendions en rangs, *processionnellement*, à St-Jean de Latran qui est la première église de la chrétienté et L'ÉGLISE PAROISSIALE de la catholicité, où nous avons assisté à la messe PAROISSIALE DU MONDE. De là, nous eûmes l'honneur d'être reçus en audience par le St-Père.

Nous n'avions pas le traditionnel petit Saint-Jean-Baptiste à suivre, il est vrai, en revenant, mais nous vénérions à St-Sylvestre *in Capite*, la tête même du vrai St-Jean-Baptiste, le patron du Canada, conservée dans un magnifique reliquaire, orné de pierres précieuses et de diamants ; de plus, à l'instar du goûter qu'offre d'ordinaire le président de la société à Montréal à ses membres, à l'issue des cérémonies, le Comité nous offrit un " festin " dont nous parlerons longtemps sous la tente. Nous avons bu, mangé, *speeché*, chanté le soir au son du piano, du violon et de la flûte, tout comme au concert-promenade annuel du marché Bonsecours. En somme, tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et beaucoup de gaîté.

Nous avons grandement étonné, par nos cris joyeux, nos cousins les Français, qui ont leur cercle à trois pas du nôtre. Les Européens sont de plus en plus étonnés en apprenant à nous connaître davantage. Plus ils

nous étudient, plus ils trouvent que nous leur ressemblons. Nous nous moquons souvent de ces petits crevés qui n'ont d'autre connaissance de notre beau Canada, que par ce qu'ils en ont appris dans les rapports des premiers gouverneurs français, ou dans les romans de Fenimore Cooper. Aussi, sont-ils tout surpris que nous ne soyons plus ANTHROPOPHAGES ou barbares, et que les sauvages qui dansèrent devant Christophe Colomb, à son arrivée en Amérique, aient fait place à une race de vigoureux jeunes hommes, parlant français comme eux, s'enorgueillissant d'appartenir à la Nouvelle-France, la petite-fille de l'Eglise, par sa mère, la France, qui en est la fille aînée. En toute humilité, nous ne pouvons nous empêcher de nous croire, sans flatterie, leurs bien dignes cousins, et souvent aussi malins qu'eux !

L'Université Laval a dû recevoir un portrait du pape Pie IX, de grandeur colossale, l'œuvre de l'un des premiers artistes de Rome et exécuté sur la commande de M l'abbé Paquet. La veille du jour de l'envoi, il y a près d'un mois, j'acceptai avec plaisir l'invitation de visiter son *studio*. Ce tableau, auquel l'artiste a travaillé longtemps, est une véritable œuvre d'art et d'une ressemblance parfaite. C'est l'un des meilleurs portraits du Saint-Père (et Dieu sait s'ils sont nombreux). Avant d'envoyer cette toile en Amérique, l'artiste, Chevalier de l'Ordre de Pie IX, voulut la soumettre à l'approbation de Sa Sainteté, et lui de-

manda une audience à cet effet. Il installa ses chevalets dans un salon du Vatican et y monta sa toile.

Le Saint-Père, accompagné de son camerlingue, Son Em. le cardinal de Angelis et de Mgr Pacca, son majordome, l'examina avec attention et demanda à l'artiste s'il avait l'intention d'écrire quelque chose sur la feuille blanche qu'il tenait dans sa main gauche. Le St-Père est peint debout, le bras droit bénissant. Sur la réponse du peintre qu'il sollicitait de Sa Sainteté la faveur d'une suggestion à ce propos, le Souverain Pontife se consulta avec ses suivants et leur proposa d'appliquer aux Canadiens l'apostrophe de César à Brutus : "*Tu quoque, fili mi !*" Sa Sainteté, se ravisant, dit à l'artiste qu'il y réfléchirait ; comme il s'agissait de son cher Canada, le Pape voulait une maxime appropriée et plus chrétienne. Deux jours après, le peintre recevait un billet de la maison du Souverain Pontife, lui disant d'inscrire en lettres majuscules, sur le tableau, ces belles paroles : " *Benedicti omnes qui veniunt in auxilium nostrum,*" *Pie IX*, *P.P.* Ces paroles étaient signées de la main même du Souverain Pontife.

Je tiens ces détails de l'artiste ; il m'affirma que le Saint-Père lui parla des Canadiens comme étant ses enfants préférés et qu'apprenant que ce tableau était destiné au Canada, Pie IX fut plus attentif dans l'examen qu'il en fit. Sa Sainteté, dit-il, aurait eu presqu'un mouvement de coquetterie, si sa grande âme n'eut pas été au-dessus de ces faiblesses. Heureusement, la ressemblance est parfaite et l'œuvre de main de maître ; le St-Père l'approuva entièrement.

Cette toile ornera les grands salons de l'Université Laval, où elle doit être déjà rendue.

Notre dépôt (le 4ème) a vu ses rangs se grossir d'une noble recrue. Son Altesse Royale, l'infant d'Espagne, Don Alphonse de Bourbon, âgé d'environ 20 ans, est venu prendre du service dans l'armée pontificale et compte remplir tous les devoirs et obligations d'un simple zouave pendant la durée de son engagement; c'est le fils de Don Carlos, le prétendant au trône d'Espagne, qui guerroya pendant de longues années contre Christine, la mère d'Isabelle, la souveraine actuelle.

Ce noble pioupiou est arrivé accompagné de son gouverneur, de son médecin et de son secrétaire; il a été versé dans mon escouade. On l'appelle Monseigneur. Il faut me voir, faisant l'appel des zouaves, à la corvée des pommes de terre, destinées au *Rata*, appeler, "Mgr Don Alphonse de Bourbon !" Comme le prince suit un cours d'instruction militaire, en outre des exercices ordinaires de la compagnie, il manque souvent à certains appels du service interne—aussi je me vois forcé de lui infliger publiquement " deux corvées à l'œil," pour absence.—C'est pour l'exemple, tous étant égaux dans le service, mais je sais qu'il est dispensé de peler les pommes de terre, "par ordre *Superior*." On l'entraîne, dit-on, pour le faire passer officier aussitôt que possible.

Le major Barnard a quitté Rome le 25 juin pour retourner en Canada. Il est parti chargé de nos amitiés, de nos souhaits, et de plus de mille paquets, lettres et commissions, pour nos parents et amis. Le comité a le droit d'être fier de son délégué. Le commandant de Troussures l'avait honoré particulièrement de son amitié.

Le 26 juin, le Souverain Pontife s'est promené pendant environ une heure à pied dans les rues de Rome, accompagné d'abord d'une toute petite escorte, puis d'un grand nombre de fidèles qui l'acclamaient avec amour. Ce n'est pas un signe que la ville de Rome soit agitée et que ses rues soient dangereuses, quand on voit un vieillard de 77 ans, le point de mire de toutes les attaques des ennemis de l'Eglise, s'y promener à pied avec sept ou huit gardes n'ayant, pour toute arme, qu'une épée de cour. Quand le souverain se promène en plein jour, un brave zouave peut bien passer la nuit à la belle étoile, sans plus de risques. C'est aussi une réponse aux bruits que l'on fait courir sur la santé de Notre Saint-Père.

Les fêtes de la Pentecôte et de la St-Pierre ont été célébrées avec toute la pompe que déploie l'Eglise romaine en ces circonstances. Le tout fut favorisé d'un temps admirable. La procession du St-Sacrement, porté par le Saint-Père, autour de l'immense place St-Pierre au Vatican est un spectacle unique au monde. Le Sou-

verain Pontife célébra, hier, pontificalement la messe à la basilique de St-Pierre. Pendant le service divin, le Saint-Père fit relire la bulle d'indication du concile général, convoqué à Rome pour le huit décembre 1869, et à l'issue de la messe le grand pénitencier prononça l'excommunication contre les spoliateurs des biens du Saint-Siège.

Ce soir, 30 juin, a lieu un grand feu d'artifice au Janicule (Montorio) où fut crucifié St-Pierre. Hier soir la coupole et la façade de St-Pierre étaient illuminées. Il faut venir à Rome pour admirer une illumination savante ou un feu d'artifice bien entendu. Les milliers de lampes de toutes les couleurs qui sont appendues sur le dôme et sur l'église, formant avec les cordons de becs de gaz les plus jolis dessins, font paraître l'immense basilique comme un palais doré au fond de la grande *piazza*. Les gerbes de feu que lancent avec profusion les artificiers donnent le vertige.

Au dernier feu d'artifice, à l'occasion des fêtes de Pâques, on tira des bouquets de quatre mille fusées qui partaient à la fois ; il y avait des milliers de soleils tournants, des fontaines illuminées aux feux de Bengale, des pièces d'artifices qui représentaient des façades de palais et de basiliques de grandeur naturelle. Tout le ciel était embrasé et paraissait laisser tomber une pluie de feu sur nos têtes. On illumina "*à giorno*" le Colisée, ce qui est considéré comme le triomphe esthétique de la pyrotechnie romaine.

Tous les Canadiens sous les drapeaux sont en parfaite santé et jouissent de plus en plus des avantages immenses qu'ils recueillent de leur séjour, tant dans la Ville Eternelle que dans les autres parties du patrimoine de l'Eglise. J'ose espérer que votre aimable correspondant, notre bon ami Duprat, sera bientôt en état de reprendre lui-même la plume qu'il m'a confiée pendant sa maladie. Je la lui rendrai encore toute chaude de mes affections pour le Canada et pour Rome, la ville aux sept collines.

Rome, 26 juillet 1868.

(Cercle Canadien.)

En entendant les bouffées d'harmonie qui s'échappent de la salle voisine de celle où j'écris, je me crois par moment transporté bien au delà des mers et des camps. Je ne sais trop quel est le chœur de virtuoses et de dilettanti qui fait les frais de cette symphonie, mais les zouaves canadiens qui sont dans le grand salon de notre cercle, paraissent résister difficilement à l'entraînement de la mesure ; c'est un concert à rendre les chats du quartier fous de joie. Aussi, aux sons du piano, d'un violon, d'une flûte et d'un accordéon, ces messieurs dansent-ils, le sabre-baïonnette au côté, un de ces vigoureux cotillons canadiens, qui font crouler les plafonds. Des airs nationaux et populaires font palpiter les cœurs, les bras et les jambes de

tous les Franco-canadiens des 2e et 4e compagnies de dépôt, présents, à cette heure, au cercle.

Nous passons bien des moments agréables quand celui qui occupe le piano nous fait revivre de la vie intime de la famille, en rappelant à nos souvenirs les fantaisies de salons avec lesquelles nous sommes plus particulièrement familiers. Plus d'un de ces morceaux de musique nous rapproche mentalement d'un ami ou d'une sœur qui en fait ses délices, là-bas, et qui profite de la pénombre pour se livrer à ses inspirations quand la nuit commence à répandre ses voiles sur la terre.

L'arrivée du 4e détachement produisit un effet merveilleux sur NOUS, VIEUX ZOUAVES. Tous, nous éprouvions le désir d'avoir des nouvelles du pays. L'un avait besoin des embrassements d'une bonne mère ou de l'assurance qu'il n'était pas oublié d'une personne chère ; un autre plus prosaïque voyait avec peine sa bourse à tabac s'amaigrir de jour en jour et menacer sa pipe de la faim, avec toutes ses tortures à la clef. Enfin, je suis heureux de le dire, ce détachement composé de jeunes hommes forts, sains, et d'une tenue irréprochable, à été reçu à bras ouverts comme ses devanciers et a comblé tous les vœux des aspirants, suppliants et soupirants. Nos amis ont fait leur entrée dans la Ville Eternelle mercredi soir le 15 juillet, chargés de bonnes nouvelles. Ils sont allés prendre leurs billets de logements dans la magnifique caserne connue sous le nom de SAINT-OFFICE, à côté de la basilique de St-Pierre au Vatican.

J'ai pressé avec bonheur la main de mes vieux

camarades de collège, Chs Collin, Munro, Allard et Blanchard qui font partie de ce détachement. J'ai aussi rencontré avec plaisir le jeune Ernest Lavigne, le frère de mes amis Lavigne de Montréal, un véritable boute-en-train, celui-là, avec ses yeux noirs et ses *seize ans*. Il promet d'aller loin. Son premier bonjour a été : " Arrive-t-on à temps pour se battre ? " Il ne rêve que plaies et bosses. Et il a seize ans !

Dès le lendemain, ils reçurent la visite du chirurgien-major du régiment ; il les déclara tous *fit for service*, sans même les examiner. Dix-huit cents lieues de voyage sans repos sont, je crois, un certificat suffisant de santé. Ces nouveaux camarades reçurent tous les effets de grand et de petit équipement, et endossèrent la noble tenue du zouave pontifical le même jour.

Ils font partie de la deuxième compagnie de dépôt, commandée par le brave capitaine Joly, qui servait avec le grade de sergent à la bataille de Castelfidardo dont il fut l'un des héros. Son nom figure dans Les Martyrs de Castelfidardo, par M. le comte de Ségur.

A la demande du Révérend Messire Routhier, aumônier du 3e détachement, et des aumôniers du 4e, le colonel Allet obtint une audience du Saint-Père pour ces deux détachements : environ quatre-vingts hommes.

Mardi, le 21 juillet, à cinq heures et quart p. m., j'eus l'honneur de conduire au Vatican les vingt-cinq Canadiens appartenant à ma compagnie, qui y rencontrèrent les quarante huit derniers arrivés. Nous fûmes introduits dans le grand salon destiné aux audiences

publiques. Formant un carré ouvert en face du trône du Souverain Pontife, nous attendîmes le cœur gros d'espérances que le Père commun des fidèles nous honorât de sa présence. Après environ dix minutes d'attente, le Saint-Père fut annoncé. Nous enlevâmes nos *colbacks* et nous mîmes un genou en terre : mais Sa Sainteté prit la direction de la galerie de la cour DU BRAMANTE et envoya son Majordome nous avertir de le suivre. En *un temps et un mouvement* nous fûmes debout et sur deux rangs nous rejoignîmes le cortège.

Le Pape ouvrait la marche en s'entretenant avec notre colonel à sa droite et un camérier secret à sa gauche ; suivaient, Messieurs Moreau, Lussier, Routhier, Suzor et Roy, (M. Michaud était absent de Rome). Avec eux marchaient des prélats de la cour du Pontife-Roi. Nous venions ensuite, retenant notre respiration, marchant légèrement pour faire le moins de bruit possible, et les *yeux tout grands ouverts*. Une promenade à travers le palais du Vatican, ayant pour *Vicerone* l'immortel Pie IX, était chose si surprenante et si inouie dans les fastes des visiteurs du musée, que nous en étions tout confus. Nos yeux, trop petits pour la circonstance, erraient de notre *Guide* aux voûtes et aux murs des appartements que nous traversions. Nous ne savions à quoi fixer notre admiration.

Le Saint-Père marchait allègrement, tout vêtu de blanc, coiffé de son bicorne écarlate et chaussé d'escarpins rouges ; il semblait un astre éclatant répandant des rayons lumineux qui faisaient briller d'un éclat plus vif les trésors de peintures contenus dans les galeries que nous traversâmes, les quatre chambres de

Raphaël connues sous le nom de *Stanze*, et les salons richement décorés destinés aux audiences des dames.

Avant de nous rendre au pavillon où voulait nous recevoir Notre Saint-Père, nous marchâmes pendant environ dix minutes, coudoyant les trésors de la sculpture ancienne et moderne, admirant les merveilles sorties des pinceaux des plus grands maîtres de tous les temps, et tous les objets d'art qui font du musée du Vatican le plus riche musée de l'univers.

Le Vatican est une réunion de palais, élevés par seize où dix-huit papes, qui ont attaché leurs noms à chaque palais ou partie de palais, élevé sous leur règne. On le voit : il n'y a pas une seule dynastie au monde qui puisse offrir un aussi grand nombre de protecteurs des beaux-arts ; cependant, on n'en continue pas moins à représenter les papes comme des ennemis de l'art, du progrès et du beau, n'ayant pas d'autre souci que de ramener l'humanité à l'âge de fer ou à la barbarie.

On compte, au Vatican, au moins huit grands escaliers, vingt cours, quatre mille quatre cent vingt-deux salons, et des jardins immenses. Comme le disait le Saint-Père à Messire Moreau, mardi dernier : *c'est tout un petit pays que le Vatican.*

Nous laissâmes à regret ces merveilles, mais pour entrer dans les beaux jardins qui dépendent de ce Palais. Pendant le trajet, le Souverain Pontife se retournait souvent de notre côté et nous invitait de la main à Le suivre. Nous parcourûmes ainsi une longue suite d'allées bordées de lauriers roses, de grenadiers et d'aubépines tout en fleurs, et nous nous engageâmes sous

une charmille de cèdres qui nous conduisit au charmant pavillon construit sous le pontificat de Pie IV.

Entre deux bosquets odoriférants et des massifs de verdure, s'élève ce petit édifice bâti en marbre, orné d'un beau portique d'ordre corinthien, soutenu par des colonnettes en marbre de Carrare. Le fronton tout orné de statuettes et de bas-reliefs représentant des sujets tirés de l'Empire de Flore, contient une riche inscription rappelant à quelle occasion le Pape Pie IV le fit construire : une jolie petite pièce d'eau, à quatre jets, rafraîchit les alentours.

Le Saint-Père monta sur les premières marches du portique, et nous faisant former en demi cercle devant Lui, Il nous adressa quelques paroles qui nous remuèrent jusqu'au fond du cœur. Il nous félicita de notre dévouement à la cause de l'Eglise, et nous parla de son admiration pour notre lointaine patrie. Il nous souhaita la bienvenue par une bénédiction qui devra nous accompagner pendant toute notre vie, dans toutes les occasions, jusqu'à l'heure de notre mort. Que cette bénédiction, nous dit-Il, rejaillisse sur vos parents, sur vos amis, sur tous ceux que vous aimez.

Après nous avoir ainsi bénis, le Souverain Pontife fit approcher plusieurs domestiques, porteurs de grandes corbeilles, remplies de fleurs : d'autres portaient des plateaux chargés d'oranges. Le Saint-Père commença la distribution de sa propre main et donna à chacun des heureux zouaves qui avaient l'honneur d'être présents, un magnifique bouquet de fleurs, une orange et une médaille en argent, marquée à son effigie.

Nous étions tout ébahis, les mains remplies des dons

du Souverain Pontife, ne sachant comment exprimer les sentiments qui nous animaient. Alors, Sa Sainteté s'entretint familièrement avec les prêtres canadiens qui l'entouraient. Nous ne perdions rien de la conversation, qui se faisait en français. Il demanda à l'un d'eux, à quel diocèse il appartenait. Ce monsieur répondit qu'il appartenait au diocèse de Trois-Rivières. Le Saint-Père lui dit, en élevant la voix : " Mais, vous m'appartenez d'une manière spéciale, attendu que c'est moi qui ai créé ce diocèse. J'ai aussi érigé un autre diocèse, leur dit-Il, dans les environs de Trois-Rivières, c'est celui de St-Hyacinthe. " Il demanda alors pour quelle raison la cité trifluvienne portait ce nom pompeux. Il nous dit qu'Il connaissait les avantages immenses que procuraient à l'Amérique ses grands fleuves. Sa Sainteté en nomma plusieurs et passa aussi en revue les rivières de moindre importance, en disant : " Vous avez aussi des fleuves secondaires, comme l'Orégon, l'Orénoque, etc. "

Pie IX est, comme vous le savez, le seul pape qui ait visité l'Amérique jusqu'à nos jours.

Après cette digression géographique, le Saint Père, prenant un sentier tout bordé de haies taillées à l'anglaise, nous fit parcourir une partie de ses jardins ; arrivé près d'un mur, Il s'assit sur une petite borne en marbre adossée à l'une des galeries du musée. Il continua de s'entretenir avec notre colonel pendant quelques instants, puis nous adressant la parole, Il nous montra une ouverture qui conduisait par un escalier au-dessous du Vatican. Le Saint-Père nous dit : " Allez voir, c'est très joli. " Quelques-uns s'avancèrent pour

regarder ; Pie IX, pour encourager les timides, nous dit : " *Andate, Andate,* " (allez, allez). Nous nous ruâmes tous vers la partie indiquée, cherchant à voir ce qui avait tant d'attrait, quand, tout à coup, des centaines de petits filets d'eau s'échappèrent du sous-sol par les fissures des allées sablées sur lesquelles nous piétinions, et vinrent se croiser sur notre figure, dans nos jambes, sur notre dos, partout. Rien n'était aussi comique que le *sauve-qui-peut* général qui suivit cette averse de petits jets. Sans égard pour le *décorum* que nous devions observer devant l'auguste Pontife-Roi, nous fûmes *bravement* devant l'élément qui nous poursuivait partout.

Quand nous fûmes hors des atteintes de cet ennemi d'un nouveau genre, nous fîmes *volte-face* et nous contemplâmes le Saint-Père riant aux éclats de notre déconfiture. Il en montrait plusieurs qu'Il remarquait avoir été plus favorisés que les autres, c'est-à-dire qui étaient légèrement trempés. Il nous dit en riant : "Je ne savais pas que mes zouaves fuyaient devant l'eau. Que serait-ce devant l'ennemi ? " Le colonel Allet répondit : " Devant le plomb, Très Saint-Père, ils avanceront."

Je n'ai pas besoin de vous assurer que pas un de nous n'aurait voulu manquer cette averse qui ne pourra que féconder nos cœurs et leur faire porter de bons fruits. La sécheresse de nos sentiments ne nécessitait pas cette rosée ; il faut plutôt croire que c'est une mesure de précaution contre la tiédeur !

Là se termina notre audience, qui avait duré une heure et demie. Nous prîmes congé de Sa Sainteté,

heureux d'avoir été l'objet d'attentions aussi délicates, emportant en outre plusieurs marques sensibles de notre visite et de doux souvenirs pour l'avenir.

Le Saint-Père avait fait placer intentionnellement des *immortelles* dans tous nos bouquets. Le souvenir de cette journée mémorable ne s'effacera donc jamais. Notre audience eut un cachet particulier, comme on le voit. En retournant à la caserne nous nous disions : "Qu'avons-nous fait jusqu'à ce jour pour mériter de telles faveurs ? Rien ! aussi nous ne soupirons qu'après une occasion de prouver au Pape notre dévouement."

C'est ainsi que l'Immortel Pie IX reçoit les *Mercenaires* qui servent sous ses drapeaux.

Nous profitâmes de notre audience pour faire bénir par le Saint-Père divers objets de piété destinés à nos familles et à nos amis, afin que ces derniers pussent retirer ainsi quelques fruits de la faveur dont nous jouîmes en cette occasion, unique dans la vie d'un zouave.

Le lendemain, nous fîmes un pèlerinage dans les églises les plus célèbres de la chrétienté, pour ajouter des mérites aux objets de piété déjà bénis par le Pape, en les faisant toucher aux saintes reliques que possède la ville de Rome. Ainsi pour ma part, en compagnie de trois zouaves canadiens, nous gravîmes à genoux les vingt-huit degrés de la SCALA SANTA, près St-Jean de Latran, où nous fîmes toucher nos chapelets et médailles aux endroits marqués par le sang du Rédempteur. Nous reçûmes la faveur d'être admis dans le

trésor de l'Eglise de Ste-Croix de Jérusalem, bâtie par sainte Hélène pour recevoir la vraie Croix. Cette église a été érigée sur un emplacement couvert de terre apportée de Jérusalem, par les soins de la mère de Constantin, qui en avait fait charger plusieurs vaisseaux.

Là, nous vénérâmes une partie de la vraie Croix, un des clous qui percèrent le corps de Notre-Seigneur, deux des épines de sa couronne, un morceau du voile de la Sainte Vierge, la croix de cuivre que portait sur sa poitrine St Pierre, apôtre, et une partie de la croix du bon larron. Nous eûmes le bonheur de faire toucher nos chapelets à toutes ces augustes reliques. Nous les fîmes aussi toucher aux chaînes de St-Pierre, à l'église *St-Pierre aux liens*, et à la tête du glorieux patron du Canada, saint Jean-Baptiste, à l'église St-Sylvestre *in capite*. Nous fîmes aussi une visite au plus ancien monument de Rome, datant des Rois, à la prison *Mamertine*, où nous bûmes de l'eau de la fontaine miraculeuse que saint Pierre fit jaillir du roc pour baptiser ses gardiens.

M. l'abbé Routhier, qui part en emportant l'estime et l'amitié de tous les zouaves canadiens et de tous ceux qui ont eu des rapports avec lui, a eu l'obligeance de se charger de ces objets précieux pour nos parents et pour nos amis. Nous faisons des vœux pour qu'il arrive à bon port avec son compagnon de voyage, M. Félix Sincennes. Nous avons eu la douleur d'en voir un des nôtres retourner dans la patrie avant que l'heure du combat ait sonné. Le beau ciel de l'Italie, d'ordinaire si clément aux souffrants, a affecté la santé de

notre ami au point que le chirurgien-major du régiment lui a ordonné de retourner en Canada, s'il veut se conserver à sa famille et aux nombreux amis qu'il laisse derrière lui.

Le troisième dépôt, qui fait toujours son service comme une vieille compagnie de guerre, à Velletri, a perdu 42 de ses membres. Ils sont entrés à l'école des caporaux. Ces quarante-deux Canadiens suivent un cours d'instruction particulier. On en fera d'excellents caporaux et sous-officiers.

Le dix-huit juillet, douze zouaves, appartenant à la cinquième du premier, ont fusillé deux sales brigands, dans le dos, en dehors de la porte Romaine, à Velletri. Ces coquins, aussi lâches que cruels, avaient commis des meurtres révoltants sur la personne d'une jeune fille et d'un garde-champêtre. Le matin de l'exécution, l'un d'eux faillit mourir de peur avant d'arriver sur le terrain, où il devait expier ses affreux forfaits.

Nous étions allés à Velletri, MM. de Cazes, de Hempel et moi, pour assister à cette exécution. Nous comptions trouver des *Fra Diavolo* possédant quelque poésie, mais, ma foi, nous avons été tout à fait dégoûtés de la poltronnerie de ces vilaines canailles.

Le gouvernement est bien décidé à ne plus gracier ces brigands : six de ces misérables seront encore fusillés à Frosinone.

Après cette exécution, nous acceptâmes l'invitation de notre ami Taillefer d'aller nous réconforter un peu à Genzano, petite ville située à une douzaine de kilomètres de Velletri. Nous partîmes à dos d'âne, Taillefer, de Cazes, de Hempel et moi.

Pendant que cuisait notre modeste déjeuner, à la "Trattoria," où nous avions remisé nos bourriquets, la patronne nous conseilla d'aller visiter le lac Némi, à une portée de fusil de Genzano. M. de Hempel avait été dévoré toute la nuit par des myriades de petites bestioles qui se nourrissent du sang des zouaves, à Velletri ; il fut tenté par la vue de cette jolie pièce d'eau, qui nous rappela le lac de Belœil, et il nous invita à nous y baigner.

Nous avions le corps tout tatoué par les piqûres de ces petits vampires, qui, avec un vin délicieux, mais fort capiteux, sont les principaux produits de la saison estivale de Velletri.

En sortant des eaux glacées de ce lac, Taillefer nous apprit que nous venions de nous baigner dans le cratère d'un célèbre volcan, devenu le lac Némi. " Il y a longtemps qu'il est éteint, dans tous les cas, repartit de Cazes, car, brrrr.. l'eau est bigrement froide !" Taillefer nous apprit ensuite que Velletri s'appelait " Velitræ " du temps des Volsques, et qu'Auguste en était originaire.

De Cazes, en train de secouer la partie de son uniforme qu'il appelait "son sac à puces", interrompit Taillefer dans son petit cours d'histoire romaine, et lui demanda s'il l'avait connu. Taillefer, toujours sérieux, lui répondit : " Mais non, Charles, l'empereur Auguste est né il y a plus de dix-neuf cents ans !

—Eh bien, vrai !—répliqua de Cazes toujours gouailleur.—Parole d'honneur, je ne le croyais pas si âgé que cela ! "

Nous revînmes à Rome dans la soirée, moins Taillefer, "garnisaire" de Velletri ; notre doyen fut fort malade pendant trois jours, des suites de ce bain pris dans des eaux glacées, chargées de principes délétères. Notre distingué camarade est bien portant maintenant et ne conserve pas d'autre souvenir de notre excursion à Genzano et au lac Némi, que les gaies réparties de Charles de Cazes.

Quelques Canadiens de ma compagnie ont présenté, ces jours derniers, un gros pain de sucre *du pays* à S. A. Don Alphonse de Bourbon, le prince espagnol qui fait partie de notre dépôt.

Le jeune prince a fait un accueil charmant à ses visiteurs et les a remerciés cordialement de leur cadeau. Il fait tous les excercices prescrits par les règlements comme un simple mortel, *sans se plaindre*, et porte sur sa gamelle son numéro de matricule, avec son nom " Don Alfonso de Bourbon." Je ne jurerais pas que Son Altesse la mange tous les jours, malgré tous les efforts que je fasse pour bien nourrir ma compagnie, en ma qualité de caporal d'ordinaire : mais que voulez-vous ? Avec sept sous par jour, je ne peux pas donner des confitures au prince, à chaque repas !

Nous avons vu dans les journaux du Canada, que vous aviez été, de votre côté, honorés de la visite d'un jeune prince. J'ai eu l'avantage de passer quatre jours dans les domaines de Charles III, son père, l'an dernier. Monaco est le plus petit royaume de la terre, comme Saint-Marin en est la plus petite république. Trois rues étroites bordées d'aloës, de lauriers roses et de cactus énormes, poussant sans culture, une belle grande maison que l'on est convenu d'appeler le *Palais*, quatre gendarmes (dont deux en uniforme), trois canons démontés, une petite église, un beau ciel, un climat sans pareil, une maison de jeu et douze cents habitants, voilà en trois lignes, la notice topographique, historique et biographique de Monaco et de ses richesses. Ce qui fait penser quelquefois à Monaco, aujourd'hui, c'est que cette principauté possède un grand *Casino*, où, comme à Bade et à Spa, vont se ruiner les fiévreux et les poitrinaires de Nice.

Nous nous attendons à aller relever la Légion d'Antibes à *Rocca di Papa*, au camp d'Annibal, et y passer une partie de l'été à faire les grandes manœuvres. Nous croyons partir, tout le régiment des zouaves, mercredi prochain ou le premier août.

C'est tout de même assez extraordinaire de voir des Canadiens d'Amérique, venus pour défendre la Rome des papes, aller établir leur campement à l'endroit même, où, deux mille ans auparavant, le Carthaginois Annibal, menaçant la Rome païenne, avait assis son

propre camp, avec ses éléphants et ses lourdes machines de guerre.

Nous passerons quarante jours au pied du Mont Calvo, sur le Plateau de Rocca di Papa, à une portée de canon de Frascati, de Marino, de Castel Gandolfo et du délicieux lac d'Albano. — Nous coucherons sur la terre nue. — Il paraît que l'on y gèle la nuit, mais... ce que l'on y cuit le jour ! !

MM. Prendergast, Désilets et Hughes ont été promus, les premiers, aux grades de sergents, et le dernier au grade de caporal dans la 3ème du 2ème.

Camp d'Annibal, 24 août 1868.

MORT D'ARTHUR D'ESTIMAUVILLE.

Comme je vous l'apprenais dernièrement à la hâte, Arthur d'Estimauville est mort jeudi soir, le 20 août 1868, à l'hôpital de Rome, des fièvres romaines. De tous les zouaves canadiens, d'Estimauville était peut-être le plus généralement estimé, le plus choyé des autorités et aussi le plus *chic soldat* de notre corps. Ses belles manières, son éducation et son élégance le faisaient tout de suite remarquer. Notre ami avait, croit-on, emporté le germe de sa maladie du Canada ; il est tombé malade au camp d'Annibal, où nous sommes établis, armes et bagages, depuis le premier août.

On le transporta à l'hôpital du camp, mais il fut jugé prudent de le transférer à Rome pour lui donner les soins que son état exigeait. M. l'abbé Moreau le confessa et lui donna l'absolution à l'infirmerie, avant son départ. Son état s'améliora les premiers jours, mais mercredi dernier, pendant que d'Estimauville assistait avec la piété qui l'a toujours distingué aux zouaves, à la bénédiction du Saint-Sacrement, dans la chapelle de l'hôpital, il se sentit tout à coup défaillir : on s'empressa autour de lui. Un bon abbé français lui administra le sacrement de l'extrême-onction, après avoir encore une fois entendu sa confession.

Pendant les deux heures qui précédèrent sa mort, d'Estimauville récita lui-même plusieurs prières, et ne proféra pas d'autres paroles que les suivantes, en baisant son crucifix : " Mon Dieu, je vous demande pardon." " Jésus, Marie, Joseph," " Canada," " ma mère !" Il est mort en imprimant ses lèvres sur son crucifix. La supérieure des Sœurs de Charité le veilla elle-même pendant sa dernière nuit ; cette religieuse pria M. Moreau d'écrire à ses parents qu'ils pouvaient compter sur un saint dans le ciel.

Cette nouvelle a jeté tous les Canadiens, et un grand nombre de zouaves de nationalités étrangères, dans la consternation. D'Estimauville était aimé et estimé de tous ceux qui avaient eu l'avantage de le connaître, et certes il était l'un de ceux qui donnaient le plus d'éclat au nom canadien.

Le capitaine de Kermoal, glorieux blessé de Castelfidardo et de Mentana, qui eut presque tous les Canadiens sous ses ordres depuis leur arrivée, nous fit

réunir dans notre grand *Gourbi*, puis nous annonça la perte douloureuse que venait de faire l'armée dans la personne de l'un de ses membres. Il rappela les vertus militaires de notre ami, et exprima ses regrets avec une éloquence qui remua tous les cœurs. Il vanta ses mérites, sa bonne conduite, sa foi, son grand cœur, et le cita comme un modèle du parfait soldat! Nous comptons d'Estimauville comme un protecteur du régiment là-haut, car sa belle âme était immaculée comme sa *feuille de punition*, vierge de toute entrée. Le capitaine pleurait en terminant. Puis s'agenouillant il récita le *De profundis*.

Immédiatement les Canadiens qui ont de la voix organisèrent des chœurs pour chanter la messe des morts. Ce matin, lundi, 24 août, à dix heures, tous nos compatriotes réunis dans la cathédrale de Rocca di Papa assistèrent à une messe de *Requiem* célébrée par M. l'aumônier Moreau, pour le repos de l'âme d'Arthur d'Estimauville mort au service de Sa Sainteté Pie IX. Plusieurs officiers, entre autres MM. les capitaines de Nervaux, Joly, de Kermoal, Joubert et MM. les lieutenants du Ribert, Bach, Wills, Tortora et de Kervyn étaient présents à cette cérémonie.

Pour ma part, j'ai pleuré cet ami comme un frère ; j'en pourrais nommer cinquante, qui passent pour des *crânes*, à qui j'ai vu verser des larmes à la nouvelle de sa mort. Sa famille et ses amis du Canada le pleureront aussi, mais ils se souviendront qu'il est au Ciel, où il est monté en mêlant dans sa pensée l'amour de Dieu à l'amour de la patrie.—*Requiescat in pace.*

IV

RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION ALLET

TENUE A MONTRÉAL, LE 17 MARS 1872.

Monsieur l'Aumônier,

Mes chers camarades,

Je regrette vivement l'absence de notre président, dans une occasion aussi importante pour l'UNION ALLET, que celle de sa première assemblée générale. Il appartenait à la grande voix de M. Taillefer de se faire entendre à cette tribune, pour vous faire rapport des opérations du bureau de régie, pendant l'année écoulée.

Nul doute qu'il aurait su trouver, dans son cœur, de plus nobles paroles que les miennes, pour louer vos vertus, pour vous féliciter de l'empressement que

vous avez montré aujourd'hui en venant en aussi grand nombre de toutes les parties de la province, vous grouper encore une fois sous les plis de notre drapeau bien-aimé.

Nul doute aussi que sa voix sympathique aurait su trouver de chaleureux accents, pour activer la tiédeur et le refroidissement que les délices du foyer domestique pourraient faire éprouver à quelques-uns des membres de l'UNION ALLET, et pour vous rappeler les devoirs d'activité et d'expansion qui doivent être l'âme de notre société.

Puisque la tâche m'incombe, je vais essayer de vous exposer, aussi brièvement que possible, les principaux faits qui ont intéressé, dans le cours de cette année, l'existence de l'Union.

***

Vous trouverez peut-être, Messieurs, que ceux que vous aviez chargés de régir l'UNION ALLET, n'ont pas réalisé toutes les ambitions généreuses que vous étiez en droit de concevoir ; mais je vous ferai remarquer que votre bureau de régie n'a pas pu concentrer avec toute l'efficacité désirable, le concours de tous les membres de l'UNION. La dispersion des anciens zouaves pontificaux canadiens sur la surface de notre pays et même au-delà de ses frontières, les difficultés de communications, et peut-être aussi un peu les influences attiédissantes de la vie sédentaire, ne nous ont pas permis d'établir encore une organisation forte et régu-

lière, dont les bénéfices se fissent sentir partout sans entraves, et pussent circuler sans peine de la tête jusqu'aux extrémités.

Cette situation ne doit pas nous effrayer : car nous ne sommes, on peut le dire, qu'au début de notre entreprise. Les œuvres destinées à durer marchent lentement ; continuons à diriger nos efforts afin d'amener entre nous tous cette grande homogénéité d'action dont nous avons rapporté de Rome de si précieux éléments, et qui doit être en Canada l'objet de nos désirs les plus sincères. Aussi, faisons-nous ici un appel énergique à tous et à chacun.

En prenant du service dans l'armée de notre bien-aimé Pie IX, nous avons engagé notre vie entière à la défense de l'Église et de ses droits. Quand les événements nous ont arrachés au service de son drapeau temporel, nous n'avons pas cru être relevés pour cela de nos engagements à servir la cause pontificale dans notre patrie. Le nom bien qualificatif que nous avons choisi pour notre Société en est la démonstration la plus péremptoire : Union Allet. Ces deux mots, rivés ensemble, sont tout un symbole pour nous. Le premier exprime éloquemment quel doit être l'esprit des membres qui font partie de cette ligue de l'honneur et de la vérité. C'est la camaraderie militaire transportée sur un théâtre plus vaste que celui d'une caserne, mais qui ne doit être ni moins réelle ni moins féconde. *Union* veut dire, entre nous, l'obligation pour chacun de faire triompher, par une intime solidarité d'efforts, l'idée qui nous a fait revêtir à tous le même uniforme, l'idée que représente avec tant de noblesse

et tant de précision pour nous le second mot de notre Société, le mot *Allet*.

ALLET ! Quel est celui d'entre vous, Messieurs, qui ne sente pas, à ce nom, se réveiller en lui tout un monde de souvenirs ? Pour tout zouave du pape, ce nom d'Allet est la plus haute personnification, la plus pure image du dévouement, de la bravoure, de la franchise, de la probité, de l'abnégation et de cette inébranlable fidélité envers le Saint-Siège. Ce fut la vie de notre bien-aimé colonel, illustre par quarante années de service actif auprès du trône de notre doux Pontife-Roi. Avouez, Messieurs, que le nom d'*Allet*, marié ainsi avec le mot *Union*, forme pour nous le lien le plus fort qui puisse nous maintenir unis, dans l'esprit et les traditions du beau régiment des zouaves pontificaux.

***

Votre bureau de régie s'est réuni vingt-deux fois depuis la fondation de la société, et a travaillé dans la mesure de ses forces pour le bien de l'œuvre. Nous avons échangé nos constitutions avec la *Ligue de Saint-Sébastien*, fondée en Angleterre, et nous nous sommes mis en rapport avec la nouvelle organisation des zouaves pontificaux de France, si brillants et si éprouvés dans la dernière guerre européenne, sous le commandement de notre ancien lieutenant-colonel, l'illustre GÉNÉRAL DE CHARETTE. Nous avons également échangé des relations avec les volontaires pontificaux de Rome, qui se sont organisés sous le nom de

"*Società dei Reduci*," et qui maintiennent d'un cœur si ferme, au milieu des persécutions et des dangers, leur attachement pour le glorieux captif du Vatican, leur unique Roi. N'oublions pas, Messieurs, que notre premier chef, le ministre des armes de Sa Sainteté, le GÉNÉRAL KANZLER est au milieu d'eux et qu'il partage avec sa femme et son enfant l'étroite captivité de son maître. Non, Messieurs, l'armée pontificale n'est pas morte, puisque son cœur bat toujours avec le cœur de PIE IX, et que sa tête est restée au Vatican pour revendiquer sa part des angoisses que souffre, en ce moment, l'éternel PIE IX.

***

Votre trésorier se plaint de n'avoir pu recueillir encore toutes les contributions que se sont imposées les membres de l'UNION, en fondant la société. Si chacun eût versé immédiatement sa première annuité de cotisation, nous aurions eu, dès le principe, une somme d'au moins 1500 dollars qui aurait été déposée dans une banque au crédit de l'UNION, et qui ne serait pas ainsi restée improductive. Nous aurions pu, dès lors, faire plus de bien que nous n'en avons fait : c'est de cette manière que les retards individuels de chaque associé peuvent paralyser les bienfaits généraux de la Société.

M. le trésorier vous rendra ses comptes dans cette séance. Vous remarquerez dans les dépenses une somme de 290 dollars, qui a été employée à la décoration de

l'église de Notre-Dame, lorsque vous avez voulu faire célébrer, par une cérémonie religieuse, la mémoire de vos frères de France morts glorieusement à l'ennemi, dans la malheureuse guerre qui a ensanglanté l'an dernier notre patrie d'origine. Les zouaves du général de Charette, en montrant ce dont ils étaient capables au feu, ont porté haut l'honneur de l'armée pontificale tout entière : et grâce à vous, le Canada, parmi les peuples catholiques, a pris la tête du mouvement pour leur donner un éclatant témoignage d'admiration et de respect. Cette cérémonie a laissé, vous le savez, une profonde impression au cœur de notre pays. Les journaux des deux mondes se sont faits l'écho de vos sentiments de camaraderie catholique. M. l'abbé Collin, en prononçant l'oraison funèbre de nos frères d'armes que nous ne reverrons plus, a électrisé, par son éloquence entraînante, les vingt mille personnes qui se pressaient avec nous dans le temple du Seigneur.

***

Après cette grande démonstration, l'UNION ALLET a accepté avec reconnaissance la proposition qui lui a été faite par plusieurs de ses membres de donner une soirée dramatique et littéraire. La séance a eu lieu dans l'ancienne église Gosford, le 25 mai dernier, fête de St-Grégoire VII, patron de l'UNION. Je ne puis me dispenser de rappeler à votre souvenir le remarquable travail sur les zouaves pontificaux, dont M. DE MONTIGNY, le premier zouave du Canada, a donné lecture,

ainsi que l'accueil que nous avons tous fait au drapeau que nous avions dû laisser en sûreté à Rome, mais que M. l'abbé Lussier avait été assez heureux de nous rapporter quelques jours avant cette fête.

Nous espérons que l'UNION ALLET renouvellera cette affirmation publique de sa vitalité. De pareilles fêtes sont à la fois une occasion de nous retrouver ensemble, et un moyen d'inspirer au public intelligent de notre cité de la sympathie pour notre institution.

A ce sujet, je dois vous faire part d'une gracieuse invitation qui a été adressée à l'UNION ALLET par les messieurs du *Séminaire de Nicolet*. Ces amis dévoués du Saint-Père et de ses zouaves nous ont offert d'aller célébrer dans leur magnifique établissement la fête anniversaire de l'UNION. Je ne sais s'il nous sera possible d'organiser cette partie de plaisir, mais de toute manière, l'invitation est aussi flatteuse pour l'UNION que la reconnaissance en est vive de la part de tous ses membres : je me fais sans crainte, dans cette assemblée, l'interprète de vos unanimes remerciements.

***

Depuis le mois de mai dernier, le bureau a été saisi d'un grand projet qui lui a été soumis par M. le CHANOINE MOREAU, notre digne aumônier.

Monsieur l'aumônier, permettez-moi d'oublier pour un instant votre présence au milieu de nous, afin que je fasse part à l'UNION d'une faible partie du bien que vous avez fait à cette société. Si les zouaves canadiens

n'ont pas, dans la ville de Montréal, leur ancien cercle du *Palais Spinola*, ce n'est pas que vous ayez négligé les moyens de le leur donner : ni les pas, ni les démarches, ni les supplications, ni les combinaisons n'ont été épargnés pour obtenir ce couronnement à l'œuvre des zouaves.

M. le chanoine Moreau a songé à illustrer son nom en jetant les bases d'un établissement destiné à être le centre des anciens zouaves pontificaux, et à grouper en même temps la jeunesse de Montréal, dans une intimité de délassements honnêtes et d'émulation au bien. C'est une noble pensée qui mérite d'être soutenue par tous les honnêtes citoyens de notre grande et catholique cité. Depuis dix-sept mois, *notre aumônier* travaille à ce projet ; espérons qu'il le mènera à bonne fin, car sa réussite est bien faite pour assurer l'avenir de l'UNION ALLET.

L'institution des *cercles*, dans l'armée pontificale, est une des innovations militaires qu'il était destiné au paternel gouvernement de PIE IX et à son intelligent ministre des armes de créer pour ses soldats. Cette innovation a été admirée à Rome par de hautes capacités militaires des divers pays de l'Europe : elle répondait tout spécialement aux besoins d'une armée aussi unie dans son esprit de discipline et de dévouement, que variée dans les éléments nationaux qui la composaient

Nous n'avons qu'à faire revivre en notre mémoire les souvenirs rapportés par chacun de nous de la Ville Eternelle, pour désirer la formation de ce cercle : les longues et rudes étapes, le sac au dos chargé suivant l'ordonnance ; les nuits de garde ; les rigueurs maté-

rielles de la vie de caserne ; les minutieuses prescriptions de service, toutes les épines du métier de soldat, dont chacun avait sa part, sont autant de délicieux souvenirs qu'il faut souvent se raconter pour éviter un funeste oubli. Mais nous avions alors notre cercle, notre cercle canadien, et c'était, si je puis m'exprimer ainsi, la patrie de la récréation dans la patrie de notre dévouement pour l'Auguste Père de toutes les patries. Aussi, devons-nous faire tous nos efforts pour perpétuer ce centre de repos et de délassement au milieu de nous, pour y appeler tous les jeunes gens qui partagent nos convictions et notre désir de voir partout s'étendre et s'appliquer les principes dont Rome sera toujours le germe et le foyer. C'est dans ce sens qu'un cercle de la jeunesse catholique de Montréal est une œuvre pleine d'avenir pour notre pays. A nous l'honneur d'en jeter les premières assises.

***

En fait d'œuvres nationales dont les zouaves pontificaux canadiens peuvent réclamer la paternité, je dois vous signaler la *Colonie Agricole du Lac Mégantic*, qui a voulu marquer sa place sur la carte géographique de notre pays, en donnant à son centre d'activité, qui sera peut-être un jour une ville, le nom si significatif de PIOPOLIS. Cette colonie n'a qu'un an d'existence; fondée dans le principe exclusivement par des zouaves pontificaux, elle est en voie de rapide prospérité. Sa réputation grandit avec le travail de ses fondateurs. De plusieurs points du Canada et même des Etats-Unis, des

familles demandent à en faire partie. Plus de 40 colons y fécondent le sol de leurs sueurs, s'y sont établis, y ont installé leur organisation municipale, et leur nombre s'augmenterait rapidement, si bien des difficultés extérieures n'entravaient le développement de cette jeune colonie.

***

Nous devons également nous féliciter, mes chers camarades, de ce que plusieurs d'entre vous remplissent avec distinction diverses positions dans le gouvernement. Faire honneur à notre devise : *Aime Dieu et va ton chemin*, dans les carrières publiques, c'est apporter à ces carrières des éléments d'assiduité, de patience, d'honnêteté et de dévouement, dont la chose publique n'a que du profit à retirer, notre société des consolations à recueillir.

C'est avec cet esprit et dans ces sentiments patriotiques qu'un grand nombre de zouaves canadiens se sont spontanément offerts, sans solde, au Gouvernement, par mon intermédiaire, pour aller défendre nos frontières contre les Féniens lors de la dernière invasion, en proposant de s'équiper à leurs frais. Je ne me berce pas d'une confiance illusoire en affirmant que, si jamais le pays devait prendre les armes pour maintenir l'intégrité de son honneur national, on verrait les zouaves pontificaux donner à tous l'exemple de l'élan, du sang-froid, de la discipline et de l'esprit de corps. Ce qu'ils ont rapporté de Rome, en fait d'habitudes militaires et de pratique du métier des armes, devrait rendre alors de

grands services à la patrie. La Providence disposera de nous comme elle l'entendra: mais je suis sûr que nous l'aiderons tous d'un commun accord et dans toutes les circonstances.

***

Il est de mon devoir d'attirer votre attention sur l'*ex-voto* que vous avez promis à Notre-Dame de Bonsecours en reconnaissance du danger d'un affreux naufrage, dont vous avez été préservés par la protection de la Sainte-Vierge, lors de votre triste et douloureux rapatriement à bord du steamer "*Idaho.*" Déjà des *ex-voto*, témoignages particuliers de cette protection, ont été déposés par quelques-uns d'entre vous dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié et dans l'église de Terrebonne.

La cérémonie qui a eu lieu à ce sujet, dans cette dernière localité, a été très touchante, et laissera, à ceux de nos camarades qui ont pu y asssister, le meilleur souvenir de l'hospitalité franche et gaie avec laquelle ils ont été reçus à Terrebonne en cette occasion.

Il ne faut pas attendre davantage pour accomplir le vœu que vous avez fait à Notre-Dame de Bonsecours. Hâtez-vous de suspendre à la voûte de son temple, élevé par nos ancêtres sur la rive de notre beau fleuve pour constituer Marie gardienne de notre navigation intérieure, un témoignage sensible de votre piété et de votre reconnaissance. Les difficultés de s'entendre sur le choix de l'objet qui doit témoigner de votre gratitude et de recueillir toutes les souscriptions de ceux qui

avaient fait ce vœu à la madone, ont motivé ce retard : mais tout nous fait espérer que dans le courant du mois de Marie prochain, cette promesse sera dignement remplie [1].

Votre bureau de régie a été assez heureux pour accorder divers secours pécuniaires à des membres de l'UNION ALLET malheureusement tombés dans la détresse. M. le trésorier vous en indiquera le détail, tout en conservant la discrétion qui doit toujours voiler les bonnes œuvres. Il ne faut pas oublier que cette assistance fraternelle est un des principaux buts de notre société ; ainsi que je vous le disais au commencement de ce rapport, ce point de vue doit nous engager d'une manière toute particulière à payer exactement nos contributions arriérées ; c'est le moyen de donner plus d'extension à cette partie si fondamentale de notre institution.

***

Je termine, messieurs, ce rapport déjà trop long, par la même pensée que j'ai émise en le commençant : " *Soyons unis et nous serons forts.*" Considérez le travail qui se fait tous les jours dans la nature, et vous serez pénétrés de la vérité de ce vieux proverbe. Tous ces petits filets d'eau qui sillonnent le sol de notre pays, ne

[1] Ce vœu fut accompli six mois après cet appel. Les zouaves suspendirent à la voûte de l'église Notre-Dame de Bonsecours un superbe navire en argent, formant lampe de chœur, et portant à sa poupe le nom d' " *Idaho.*" Depuis, une lampe brûle continuellement dans cet ex-voto.

se réunissent-ils pas pour former des ruisseaux, et ces ruisseaux en se fusionnant eux-mêmes n'arrivent-ils pas à créer ces magnifiques fleuves, l'orgueil et la prospérité du Canada ? Prenons donc exemple sur cette œuvre du Créateur. Notre association compte déjà cinq cents membres, tous jeunes, vigoureux, imbus des mêmes idées, pénétrés des mêmes principes, ayant apporté de Rome l'état de service de ces idées et la bénédiction apostolique de ces principes. Ne désagrégeons donc pas nos forces, ne laissons pas stagnantes les eaux vives de nos convictions ; au contraire, unissons nos efforts, et nous formerons un fleuve fertilisateur, prodigue en richesses morales au cœur de notre patrie. Ce qu'un peuple divisé ne peut faire, cinq cents zouaves pontificaux unis sauront l'accomplir.

Le jour n'est pas éloigné peut-être où le cri de " *Dieu le veut* " se fera entendre de nouveau, plus retentissant que jamais dans l'univers catholique. Nous traversons une période de transformation sensible : les outrages prodigués à la papauté ont révolté les âmes honnêtes des deux mondes contre les ignobles attaques d'une soldatesque révolutionnaire. Pie IX, le saint captif du Vatican, souffre en ce moment pour l'Eglise et pour les nations. Tenons-nous donc prêts. Si la voix de Pie IX nous appelle, nous reprendrons tous, n'est-ce pas, notre bâton de soldats-pèlerins pour nous acheminer vers Rome, voler à la délivrance du père des fidèles ? Nous irons encore une fois nous grouper sous la houlette du successeur de Pierre, qui sera toujours pour nous le sceptre du commandement. Le Saint-Père, le grand pape Pie IX, le seul qui ait

vu les années de Pierre, ne nous a-t-il pas dit dans une audience à jamais mémorable dans nos mémoires, " *que le salut de la Papauté lui viendrait d'Amérique* ?" Qui sait si cette prophétie ne se réalisera pas à la lettre ? Ne pouvons-nous pas dire déjà, avec une humble fierté, que nous avons été la jeune avant-garde du Nouveau-Monde dans la défense armée de la papauté ?

Organisons-nous donc sur des bases solides et durables ; travaillons de concert avec nos frères d'Europe, d'Afrique et d'Asie à la défense de l'Eglise et de ses droits. Portons haut l'honneur du nom de zouave pontifical, et maintenons-nous unis en Canada, par les souvenirs, par les enseignements de l'armée pontificale et de la cause pontificale.

Soyons fidèles, pendant l'année qui commence, à la belle devise " *Aime Dieu et va ton chemin* " ; groupons-nous en rangs serrés autour du drapeau sur lequel elle est inscrite : efforçons-nous chacun dans notre sphère, de faire triompher notre programme.

V

LES CHIENS DU RÉGIMENT

" Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme
c'est le chien."—" CHARLET."

MAITRE ALI,—MADAME LÉDA,—BLICK.

Dans toutes les armées du monde, beaucoup de soldats s'attachent à une bestiole quelconque et reportent sur elle toute leur tendresse, tous leurs soins.

Le 25e Régiment, " King's own Borderers," paradait dans les rues de Montréal, précédé par un bouc superbe, tenu en laisse par un soldat. Un autre régiment, le "Rifle Brigade", je crois, se faisait accompagner d'un petit ours. La semaine dernière, la batterie d'artillerie A, casernée à la Citadelle de Québec, revenait du Nord-Ouest et en ramenait un favori encore plus encombrant, un buffle sauvage ! Les zouaves de France sont légendaires avec leurs chats portés sur le havre-sac.

Eh bien ! au régiment des zouaves pontificaux, nous avions aussi nos bestioles favorites ! Et les zouaves

savaient bien ce qu'ils faisaient en accordant leur affection AUX CHIENS, de toutes les bêtes de la création les meilleurs amis de l'homme !

Je veux vous parler aujourd'hui spécialement de trois de ces jolies bêtes, *Maître Ali*, *Madame Léda* et *Blick*, trois superbes chiens d'arrêt particulièrement connus à Rome, où ils servaient aux zouaves pontificaux en même temps que nous, en 1868, six mois après Mentana.

Je ne vous parlerai pas de l'espèce en général qui fournit à l'humanité, dans ce siècle d'égoïsme, ses plus fidèles amis. Qui, d'entre vous, n'a pas donné une caresse au chien d'une maison hospitalière, ou reçu de ce fidèle animal un de ces longs regards mouillés de sympathie, que ces bonnes bêtes attachent sur leur maître ?

La seule passion du chien, son seul besoin, c'est l'affection : il est le véritable prototype de l'amitié sûre, dévouée ; et, comme l'a dit un moraliste bien connu : " jamais le chien ne trahit son maître, son ami, tandis que l'homme...? "

Tous mes lecteurs sont familiers avec les nombreuses histoires vraies où le toutou joue le beau rôle. Personne n'ignore l'histoire du chien d'Aubry de Montdidier, qui, après l'assassinat de son maître par Richard de Macaire, à Montargis, s'attacha aux pas de celui-ci jusqu'au jour où il le fit convaincre de ce crime ! Le roi pour récompenser la fidélité de ce chien ordonna un combat singulier entre Macaire et lui. Il tua l'assassin de son maître.

Et *Moffino*, ce célèbre caniche qui faisait la cam-

pagne de Russie à la suite de la grande armée ? Au passage de la Bérésina, en 1812, il fut séparé de son escadron. Un an après, il arriva à Milan, à demi-mort de faim et de misère, se traîna aux pieds de son maître qui faillit mourir de saisissement à la vue de tant de fidélité.

Notre distingué camarade et maître, Philippe Hébert, l'auteur du remarquable monument de Maisonneuve sur la Place d'Armes de Montréal, a immortalisé la célèbre chienne de Lambert Closse, major de Ville-Marie, en représentant à l'un des angles du piédestal ce grand guerrier dans l'attitude d'un soldat en embuscade, avec Pilotte à ses côtés prête à sauter à la gorge des Iroquois.

Les chiens du régiment ! ! Ces mots seuls réveillent dans mon âme, tout un monde de pensées, de souvenirs, et me reportent à cet heureux temps où nous avions un régiment aux nobles traditions, à cet heureux temps, où, soldats de Pie IX, après une pénible étape, nous partagions souvent notre botte de paille avec ces vieux amis Léda, Ali, Couma, Badinguet, Crève-faim, Blick, etc., que nous appelions, *Les chiens du régiment !*

Buffon, et, après lui Cuvier, nous ont appris que, " plus docile que l'homme, plus souple qu'aucun des " animaux, non seulement le chien s'instruit en peu de " temps, mais encore il se conforme aux mouvements, " aux manières et à toutes les habitudes de ceux qui " le commandent : il prend le ton de la maison qu'il " habite ; comme les autres domestiques, il est dédai- " gneux chez les grands, rustre à la campagne ; tou-

" jours empressé pour son maître, il ne fait nulle
" attention aux gens indifférents et se déclare contre
" ceux qui sont faits pour importuner."

En lisant ces lignes, on comprend combien Buffon, familier avec l'histoire intime du caractère de toutes les bêtes, aimait ces gais compagnons, qui s'efforcent de remplacer auprès du soldat garnisaire la famille éloignée, les amis de là-bas, et les camarades manquant à l'appel. Le chien du régiment prend tellement le ton de la caserne, qu'en effet il se déclare carrément contre ceux qui n'en sont pas ou qui ne portent pas l'uniforme : caressant pour le soldat, il est indifférent pour le pékin.

Ces chiens appartiennent autant au pioupiou qui lui donne sa gamelle à lécher, à l'heure du rata, qu'à l'officier qui lui permet, *à la popote*, de poser son museau sur son genou en attendant une friandise.

Le chien du régiment a des connaissances dans toutes les compagnies des quatre bataillons. N'a-t-il pas suivi la cuisine du 4e dépôt pendant cinq mois sans interruption ! Et les recrues, avant de passer en compagnie de guerre, n'ont-elles pas fait l'école de peloton, au dépôt ? Qui précédait les clairons, dès l'aube, quand la colonne se dirigeait vers la Farnésine ou les bords du Tibre ? N'est-ce pas maître Ali, ou la belle Léda, qui, au retour, couraient de chambrée en chambrée, pour attraper ici une miche de pain, là un os ou un peu de bouillon ?

La connaissance se faisait ainsi, entre deux caresses ; plus tard, quand ces recrues étaient versées dans les

compagnies de guerre, les chiens comptaient des amis à la suite de chaque cuisine.

Tous les zouaves canadiens se souviennent de ces heureux moments où le brave Ali, ce héros de Mentana, qui y avait reçu deux blessures des Garibaldiens, venait, en frétillant, leur demander l'hospitalité ! Alors, la fatigue était oubliée ; pour ne pas déranger le chien étendu paresseusement sur le *campi* ou sur la paillasse, le zouzou s'enroulait dans sa demi-couverture et s'endormait sur la dure. Les rêves n'en étaient pas moins roses et le réveil sonné d'aussi bonne heure que d'habitude, mais le zouzou faisait sa cour au volage animal en lui sacrifiant un peu de son confort, pourtant bien mince déjà. Ali aimait le régiment ; il continuait ses visites le lendemain.

Ces chiens courant les casernes de Rome y faisaient la rencontre d'un zouave en permission : Léda comprenait que les zouzous de la campagne romaine seraient charmés de sa visite ; cette belle chienne d'arrêt suivait le permissionnaire à Monte Rotondo. Le lendemain, Léda prenait la route de Mentana, venait y goûter notre cuisine et recevoir nos caresses. Tivoli et Monte Angelo la voyaient arriver quelques jours après, faisant son tour d'inspection.

Dans un régiment composé d'autant d'éléments hétérogènes que l'était celui des zouaves, il fallait des interprètes à toute occasion pour l'instruction, la théorie sur le service de place et le tir ; seuls, les chiens comprenaient tous les idiomes, recevaient les caresses et les fonds de gamelle sans distinction de races, *des*

Castors, des Français, des Espagnols, des Allemands, des Anglais, etc. La gamelle est de toutes les langues !

Plusieurs officiers possédaient des toutous magnifiques leur appartenant en propre. Les capitaines de la Messelière, Joly, DuReau et beaucoup d'autres avaient des chiens de race qui n'auraient pas déparé des meutes royales. Ces nobles animaux s'échappaient par-ci par-là des appartements de leurs maîtres, pour rejoindre les grands chœurs de chiens qui se réunissaient tous les soirs à la place Colonna, mêlant leurs aboiements aux sons des clairons qui y sonnaient la retraite. Quel vacarme, quels hurlements, quels cris ne faisaient-ils pas entendre, à la première note des *Trombe !* Une vraie bacchanale, quoi ! Tous les soirs la scène recommençait. Les chiens attendaient toujours cette fameuse sonnerie pour rentrer au quartier.

Plusieurs de ces chiens se sont signalés d'une façon particulière pendant les événements de 1867. Le regretté général baron de Castella, mort à Fribourg il y a deux mois, nous racontait lors de son dernier voyage en Canada qu'étant major aux carabiniers suisses, il possédait un chien qui lui sauva la vie à Mentana, le 3 novembre 1867, dans les circonstances suivantes :

Le major s'était lancé au fort de la mêlée ; par une circonstance fortuite, il s'était trouvé isolé de son régiment, aux prises avec trois chemises rouges. Il s'escrimait de son mieux avec ces gueux de Garibaldiens, mais allait succomber sous le nombre, quand son brave Badinguet arriva comme une trombe à la rescousse.

En un temps et un mouvement, Badinguet sauta à

la gorge d'un des trois assaillants et le tint en respect, pendant que Castella tuait l'un de ses ennemis d'un coup de revolver et mettait le second hors de combat. Il fit lâcher prise à Badinguet et ramena ce gaillard prisonnier, sous la conduite de son chien, tout fier d'avoir sauvé la vie à son maître et glorieux d'avoir contribué à cette capture.

Castella fut décoré ; le régiment tout entier fit une ovation au courageux chien. On lui vota une médaille de cuivre, sur laquelle on inscrivit en termes élogieux ses faits d'armes. Il avait reçu une balle de revolver dans une patte et un coup de sabre sur le dos pendant cette affaire. Cette médaille lui fut suspendue au cou, par un magnifique collier. Il la portait encore en 1870.

Ces fidèles compagnons rendaient service aux zouaves dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Plus d'un, au régiment, se fit aider dans ses petites parties de maraude par ces intelligents animaux. Quand le bouillon était maigre et les étapes longues et pénibles, je ne jurerais pas que nous n'avons pas laissé étrangler aux chiens qui nous accompagnaient, quelques poules ensuite jetées dans la marmite. Quand la soif étreignait nos gorges desséchées par la poussière des grandes routes, il se peut aussi que nous ayons laissé les chiens en faction près des haies, pendant que nous pénétrions dans les immenses vignobles qu'elles bordaient, pour y *chiper* quelques grains de raisin.

Ali rendit, dans une de ces occasions, un fier service à un zouave de Chambly qui se trouvait alors en garnison à Mentana. C'était vers la mi-septembre 1868. B... avait tremblé des fièvres romaines pendant tout

l'été ; il avait été obligé de laisser le camp d'Annibal pour l'*Ospedale di San Spirito*, d'où nous croyions bien qu'il ne sortirait que pour un monde meilleur. Il en était sorti et faisait sa convalescence à Mentana.

Quelques jours avant son *exeat* de l'hôpital, un ordre supérieur de la place informait les soldats que toute maraude dans les vignobles serait dorénavant punie de quinze jours de prison ! Brrr.—Cela va sans dire, B... ignorait ces mauvais procédés.

Un jour, se promenant, accompagné d'Ali, sur la belle route qui relie Monte-Rondo à Mentana, B... se sentit à mi-chemin l'envie de savourer une grappe ou deux de ces fruits généreux ; la haie fut franchie facilement ; B... se trouva au milieu d'une vigne immense, couvrant au moins cinquante arpents en superficie, prête à la vendange.

B.... mangea beaucoup de raisin. Pour faire son petit effet en rentrant à la caserne, il poussa la fantaisie jusqu'à tresser une couronne de grappes à son képi. Il s'en attacha sur les épaules en guise d'épaulettes, il en mit quelques-unes dans ses poches ; tout barbouillé de jus de la vigne, chamarré comme un vendangeur des campagnes romaines, il se préparait à la retraite, lorsqu'un vigoureux aboiement d'Ali attira son attention. Il regarda inquiet aux environs, et *Accidente !* il vit la bouche d'un énorme tromblon dirigée vers lui ; au bout de ce tromblon, une paire d'yeux flamboyants, appartenant au *signor Padrone* de la vigne, qui l'ajustait en ricanant—*Per Bacco ! Che fate qui ? Abasso il cappello !*

Tête de B... Où fuir ? B... savait peu l'italien. Il

comprit cependant que le *Padrone* le traitait de Bacchus, vu sa tête couronnée de raisins. B... comprit aussi, au geste de l'Italien, qu'il voulait ou sa tête ou sa coiffure. Son numéro matricule était au fond de son képi, et B... savait que, possesseur de ce précieux couvre-chef, l'Italien le découvrirait infailliblement. B...décrocha ses épaulettes et ses décorations, laissa glisser sa couronne, vida ses poches et tira son porte-monnaie en balbutiant : " Signor ! Signor ! pagato ! " Mais le brutal ne répondit que ces mots, " Presto, il cappello ?" en armant le chien de son espingole.

B..., sans armes, regardait tantôt Ali qui grondait, tantôt l'Italien ; ne voulant pas risquer la peau de son chien ni la sienne, il jeta son képi aux pieds du Padrone. Celui-ci ramassa cette coiffure et lui fit signe de sortir " presto " de la vigne.

Rendu sur la grande route, notre zouzou, encore tout affaibli des suites de la malaria, s'assit sur une grosse pierre et réfléchit. Le *Padrone* lui demanda à quelle garnison il appartenait : Mentana ou Monte-Rotondo ? B... fit la sourde oreille et ne répondit rien ; mais le chien crut comprendre et résolut de sauver son maître des griffes du vigneron. Il se mit à gambader autour de l'Italien et tout à coup prit la direction de Monte-Rotondo. L'Italien en savait assez.—Il suivit Ali jusqu'à la porte de la caserne, où le capitaine Joly commandait. Le vigneron se fit conduire au bureau du sergent-fourrier et lui remit le képi portant le numéro matricule 7,400 ? avec sa plainte ; on lui dit de retourner le lendemain.

Pendant ce temps-là, B... revint tout pensif, tête nue,

à Mentana, où il nous raconta son aventure. Nous lui apprîmes l'ordre de la place. Peu s'en fallut que la fièvre ne le reprit.

Cependant, le capitaine Joly ne trouvant pas ce numéro matricule sur ses contrôles, renvoya le képi avec une note au lieutenant du Ribert, commandant à Mentana. L'ordonnance de notre lieutenant était un bon camarade. Il s'empressa d'avertir B... non-seulement de l'*arrivée* de cette note de son képi au bureau du lieutenant, mais aussi de l'absence momentanée du commandant.

J'avais prêté à B..... depuis la veille un képi d'ordonnance, qui n'avait jamais été matriculé. Il se hâta d'aller chez le commandant pour s'expliquer et pour conjurer l'orage.

B... ne trouvant pas le lieutenant, attendit dans l'antichambre; puis, risquant un œil dans la pièce voisine, il vit sur le bureau son képi, son bon vieux couvre-nuque, attendant, comme lui, que M. du Ribert se fût assuré de son numéro pour venger ce gueux d'Italien d'une innocente maraude de deux sous.

Le commandant était retenu à la manœuvre, B... crut bien faire de décamper aussitôt : mais avant de laisser les quartiers du lieutenant, pour épargner des ennuis à ce bon M. du Ribert qui n'aimait pas à sévir, il fit un échange de képi. Il mit la note du capt. Joly dans mon képi non matriculé, reprit le sien, et s'en revint, les mains dans les poches en se dandinant, nous raconter comment il avait *retrouvé* son couvre-chef !

M. du Ribert, rentré chez lui un quart d'heure après

—lut la lettre du capitaine Joly, l'informant que le propriétaire de ce képi ne se trouvait pas dans sa compagnie.

Il chercha le numéro matricule. N'en trouvant pas, il faillit mettre à la porte le Padrone, demandant à cet Italien s'il se moquait de lui, en le supposant capable de reconnaître le propriétaire de cette coiffure, par la forme ou par l'odeur. Il y avait au moins quatre mille képis d'ordonnance semblables !

C'est ainsi que les chiens du régiment, dans les grandes comme dans les *petites* actions, rendaient service aux zouzous, en les tirant de mauvais pas. Comment ne pas aimer de pareils compagnons ! Aussi disions-nous avec Toussenel : " Plus on apprend à connaître les Italiens, plus on apprend à estimer les chiens."

Après la prise de Rome, le 20 septembre 1870, le régiment des zouaves pontificaux fut dirigé sur Livourne, où il fut interné au lazaret. De là, chaque contingent fut rapatrié par terre ou par mer, vers son pays d'origine.

Ces pauvres chiens suivirent la colonne, partie à pattes, partie en chemin de fer. Lors du débandement final, mon excellent ami Charles de Cazes, sergent de 1ère classe et en passe de devenir bientôt officier, s'empara de Léda qui avait toujours montré beaucoup d'affection aux Canadiens depuis leur arrivée à Rome. Il l'amena avec lui sur le steamer qui devait conduire nos zouzous de Livourne à Liverpool. Le docteur Piché hérita de Blick, le beau chien de son capitaine

M. de la Messelière, et l'embarqua aussi pour l'Amérique.

Il faudrait un volume pour raconter l'odyssée de mes camarades de Livourne à Liverpool et de Liverpool à New York, sur des steamers que l'on appelle vulgairement des *sabots*.

Le voyage dura plus de cinq semaines. Cinq semaines de privations, de souffrances, d'eau de mer, de *hard tack* pour les zouaves : cinq semaines de caresses, de douceurs, de petits soins pour Léda et pour Blick, pour qui tous les camarades déjà bien à la gêne, se privaient du nécessaire, afin de les empêcher de regretter le beau ciel d'Italie. Ça alla *couci-couci* jusque dans la nuit du 21 au 22 octobre 1870.

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit.

Les éléments qui, depuis quelques jours, paraissaient se contenir à regret, venaient de se déchaîner avec fureur. Le vent soufflait en tempête et les vagues monstres qui battaient les flancs de l'*Idaho* faisaient danser ce vieux steamer comme un copeau sur leurs crêtes. Les coups de mer balayaient le pont du navire et s'introduisaient dans l'entrepont par toutes les fissures mal calfeutrées des écoutilles.

Le brave de Cazes, cramponné aux parois de sa couchette de bois, cherchait à rassurer Léda, qui, paraissant comprendre le danger que courait le navire, s'était pelotonnée aux pieds de son maître. Celui-ci l'avait couverte de ses propres couvertures et de son caban, puis l'avait bordée dans son lit avec la sollicitude

d'une mère. Léda poussait de petits cris plaintifs qui mettaient de Cazes au désespoir. Il oubliait tout ce que la situation avait de critique, pour ne songer qu'à calmer les alarmes de sa fidèle compagne.

Soudainement, le navire obéissant à un violent coup de mer, piqua une pointe presque à pic, et, se relevant péniblement, se mit à rouler d'une manière inquiétante. Tout dansait la sarabande dans la cale, où les colis mal amarrés se balladaient d'un côté à l'autre de l'*Idaho* comme des volants renvoyés par des raquettes.

Le poids des ancres, dans un de ces violents coups de roulis, cassa les amarres qui les retenaient fixes. Une ancre monstrueuse glissa jusqu'au milieu du gaillard d'avant en démolissant les cloisons du panneau de charge de l'écoutille et..... patatras..., tomba avec un bruit épouvantable dans l'entrepont, où les zouaves s'étaient réfugiés.

Personne ne fut blessé, heureusement. La chaîne, amarrée au cabestan, arrêta l'ancre dans sa chute et l'empêcha de défoncer le navire. Tous se précipitèrent sur le pont, croyant bien qu'ils allaient boire leur dernier bouillon dans la *grande tasse* ; tombant à genoux, ils implorèrent la Sainte Vierge, faisant vœu de lui offrir un ex-voto à Notre-Dame de Bonsecours s'ils échappaient aux dangers qui les menaçaient.

L'étoile de la mer entendit leurs prières et la tempête se calma peu à peu. Ils étaient sauvés, mais plusieurs s'aperçurent alors qu'ils avaient reçu de nombreuses contusions pendant cette nuit terrible du 22 octobre. Le sergent Gaudet, entre autres, fut lancé avec tant de violence sur une des manches à vent en

fer destinées à faire pénétrer l'air dans les profondeurs du navire où travaillent les chauffeurs, qu'il se renfonça deux incisives jusque dans les cavités des fosses nasales, où elles disparurent entièrement. Elles y sont restées !

Lorsque la mer, cette grande mangeuse d'hommes, se fut calmée, les zouzous redescendirent dans leur dortoir. De Cazes se hâta de se rendre à sa couchette, toujours inquiet de Léda. Il l'avait tellement bien bordée en la quittant, que la chienne n'avait pu s'échapper de son lit. Il l'y retrouva.

De Cazes voulant reprendre la position horizontale, qui est la meilleure sur une mer agitée, essaya de se glisser sous les couvertures qui emprisonnaient sa chienne. Ses pieds rencontrèrent quelque chose de mou qui roulait comme des pelotes de laine sous la poussée ; des vagissements sortant du pied de son lit le remplirent d'inquiétude.

De Cazes se hâta de se relever ; débarrassant Madame Léda des couvertures qui la cachaient à ses yeux, il découvrit une portée de neuf beaux petits amours de chiens que la chienne du régiment avait mis bas, dans son lit, pendant la tempête.

Des cris de surprise et de joie attirèrent tous les camarades ; ces braves enfants, eux-mêmes tout trempés, cherchèrent partout des couvertures sèches pour faire un meilleur lit à leur fidèle amie : puis, à chaque distribution de ration, chacun se privait de son meilleur morceau pour le porter à Madame Léda. Notre ami de Cazes n'osa pas la déranger : il abandonna sa couchette à sa nouvelle famille pour le reste du voyage.

A New-York, on installa les petiots dans un panier.

Après toutes espèces de cahotements, le détachement de zouaves pontificaux fit son entrée solennelle à Montréal, au milieu des acclamations de toute la population et des aboiemens joyeux de Blick et de Léda ; ceux-ci courant de la tête de colonne à l'arrière-garde, où se trouvait le panier portant cette petite famille, manifestant leur joie d'être enfin rendus sur le plancher des vaches pour de bon, par tous les moyens que la nature avait mis à leur disposition, par des gambades, par des frétillements de leurs longues queues, et par des éclats de leurs voix sonores.

Tout Montréal voulut voir Léda. L'ami de Cazes la sortit dans le monde. Il prenait plaisir en la présentant de vanter sa camaraderie, son dévouement maternel, et sa fidélité. Il l'amena un jour au bureau de " La Minerve " faire visite à Messieurs Provencher et Dansereau, les brillants rédacteurs de ce journal.

M. Dansereau, en caressant la belle tête fine de Léda, disait à M. de Cazes : " Le chien est après tout l'ami le plus fidèle de l'homme : "

" Non ! " répondit le regretté Provencher, toujours prêt à soutenir la thèse ou l'antithèse ; " je connais un être plus fidèle que le chien,... c'est le créancier ! " Je maintiens, avec Assolant, que le créancier est encore plus fidèle à l'homme que le chien.—" A celui qui a tout perdu, il reste une dernière consolation : c'est le visage affligé de son créancier. Ses amis peuvent l'oublier, *son chien peut chercher un autre maître*, mais son créancier, toujours fidèle et dévoué, ne le quittera que sur le seuil du cimetière."

Léda partit pour St-Hyacinthe où elle vécut encore quelques années, entourée des caresses et de l'affection de la population hospitalière de cette ville.

1er septembre 1886.

M. CHARLES PAQUET DIT LAVALLÉE

Gendarme Pontifical
Ancien Président général de l'Union Allet
Décédé à Rome, le 30 mai 1892

LES PAQUET DE LAVALLE

VI

AIME DIEU

ET VA TON CHEMIN

CHARLES PAQUET

Dans toutes les conditions sociales, on voit surgir, de temps à autre, des hommes aux convictions profondes qui, pour un principe, brisent avec le monde et sacrifient ce qu'on appelle un bel avenir ; cependant, les nobles et saintes causes, seules, peuvent enfanter de grands dévouements.

Il y a bientôt neuf ans, un jeune homme distingué sous le rapport de la naissance, de la fortune et plus encore par sa solide instruction et par ses ardentes sympathies pour la cause pontificale, disant adieu aux jouissances qui l'entouraient, courut s'enrôler sous le drapeau de Pie IX, se faire soldat de l'Eglise.

M. Alfred LaRocque eut le bonheur de verser son sang pour la défense du trône du pape-roi ; il paya de sa personne à la glorieuse bataille de Mentana. C'était

un beau dévouement ; le sang de ce *mercenaire* engendra la croisade canadienne.

M. Charles Paquet, dont le départ pour Rome, le 1er mai courant, nous inspire ces réflexions, fut un des cinq cents zouaves pontificaux Canadiens, qui volèrent se ranger autour de la chaire de Pierre, après Mentana.

La Providence ne voulut pas que le dévouement de Charles Paquet fût scellé de son sang. Il monta la garde aux portes du Vatican pendant trois ans. Sa conduite fut celle d'un vrai soldat du pape, toute d'abnégation, de fidélité, de bonne camaraderie.

Le 20 septembre 1870 vit entrer, la honte au front, les hordes piémontaises dans l'enceinte de la Ville Eternelle ; pendant que Cadorna et ses 75,000 soldats faisaient leur entrée *triomphale* par la *Porta Pia*, les glorieux vaincus de Pie IX, assemblés sur la place Saint-Pierre, poussaient une dernière fois le cri de " Vive Pie IX " et défilaient par la *Porta Angelica*. Charles Paquet était du nombre.

Paquet, les yeux pleins de larmes, la rage dans le cœur de laisser son pape-roi prisonnier des Piémontais, jura alors de revenir partager la captivité du Souverain-Pontife et de lui donner le reste de ses jours.

Charles revint donc au Canada avec l'intention bien arrêtée de retourner à Rome aussitôt que faire se pourrait. Pendant son séjour en Amérique, il s'occupa activement d'unir ses zouzous en consolidant l'Union Allet. Ce bon zouave contribua plus qu'aucun de ses camarades à la fondation du *Bulletin de l'Union Allet*, à sa propagation et surtout à sa continuation. Il fut en 1873 l'organisateur de la plus belle démonstration

zouave qui se soit faite jusqu'ici en Canada, en réunissant plus de deux cent cinquante anciens zouaves pontificaux dans la vieille cité de Champlain.

M. Paquet, pendant son séjour à Québec, était le président de sa section ; il fallait voir si ça marchait rondement et pontificalement ! Mais ce fut toutefois avec beaucoup de peine que ses 250 camarades réunis le décidèrent à accepter la présidence générale.

La section de Montréal étant la plus nombreuse, avait besoin des services et des bons offices d'un zouave aussi dévoué pour activer la tiédeur de ses membres. En vrai soldat de Pie IX, M. Paquet fit le sacrifice d'une position responsable et très honorable à Québec ; il vint à Montréal prendre la direction du *Casino*, l'administration du *Bulletin*, et se donna tout à tous ; cependant, avant de conclure son engagement, il fit insérer au procès-verbal une clause lui permettant de quitter la gérance du Casino, après vingt-quatre heures d'avis " *au cas où il partirait pour Rome.*"

L'amour de Charles pour Pie IX se retrace ainsi jusque dans les actes les plus ordinaires de sa vie.

Le vide causé parmi nous par le départ de notre camarade, est impossible à combler. Les chambres du " Père Charles ", son salon et son fumoir étaient des établissements romains, où l'on vivait en zouaves et où tout nous rappelait les belles années de notre service dans l'armée pontificale. Trophées d'armes, panoplies, tableaux, statues, galerie de portraits en pied des généraux de Lamoricière, Kanzler, de Courten, de Charette et de notre vieux colonel Allet, photographies

groupées artistement, tout, jusqu'aux pipes en *terra cotta*, rappelait Rome et les Etats pontificaux.

M. Paquet reçut dernièrement de Rome l'avis tant attendu : ses services au Vatican étaient agréés ! Vous dire qu'en un temps et un mouvement tout fut bâclé, bouclé et ficelé, serait au-dessous de la vérité. *Son sac* était paqueté depuis longtemps. Nous réussîmes difficilement *à lui faire perdre* huit jours pour jouir un peu plus longtemps de sa société, pour la dernière fois peut-être ; " *chi lo sa* " ? Le Père Charles, en nous faisant ses adieux, nous dit qu'il s'en allait vivre et mourir à Rome au service de Pie IX et de son successeur, s'il plaisait à Dieu d'en ordonner ainsi.

Paquet est donc parti pour Rome, pour servir le pape. Ses talents, ses relations de famille, sa haute respectabilité, ses aptitudes merveilleuses pour les affaires, en auraient fait un homme distingué dans le monde s'il eût voulu mettre à profit tous ces moyens pour se créer une grande situation ; mais M. Paquet nous disait souvent qu'ayant bu des eaux pures de la fontaine de Trévi et contemplé les traits augustes du pape, il se croyait destiné à retourner vivre et mourir dans la Ville Eternelle ; il se souciait donc fort peu des offres brillantes qu'on lui faisait tous les jours.

Comme nous le disions en commençant, les saintes causes seules peuvent engendrer de pareils dévouements dans ce siècle d'affaires : n'ayant pu verser son sang pour la cause de l'Eglise, Paquet lui consacre sa vie.

M. Paquet s'en va à Rome pour servir le pape ; en quelle qualité, lui demandions-nous ? " Je n'en sais rien, répondit-il ; on m'écrit que l'on agrée mes services et

je pars. J'ai fait le sacrifice de ma vie au pape. Que les ennemis de l'Eglise la prennent violemment, ou que je l'use obscurément dans les antichambres, dans les jardins, ou dans les cours, mes vœux seront exaucés."

C'est ainsi que se traduit le dévouement et l'abnégation de ce brave Paquet. Taillé comme un hercule et digne de commander un bataillon ou de diriger les finances d'une banque, il va peut-être s'enfouir dans une position des plus infimes aux yeux du monde, mais grande aux yeux de Dieu par son effacement volontaire.

Ses mérites, nous l'espérons, seront reconnus et sa situation sera en harmonie avec ses aptitudes et ses brillantes qualités.

Nous faisions des rapprochements entre le dévouement de M. LaRocque, qui engendra une croisade, et celui de M. Paquet s'en allant modestement prendre du service pour la vie dans la maison du Pape.

Le dévouement de Paquet ne serait-il pas, à son tour, le prélude de nouveaux événements? Qui sait si Paquet ne sera pas, à Rome, comme la sentinelle avancée des grand'gardes, nous jetant de temps à autre, par-dessus les mers, le cri de " sentinelles, prenez garde à vous ! "

L'artilleur qui met le feu aux pièces est souvent un soldat obscur ; cependant le résultat de son tir est suffisant pour couler les navires, embraser les villes et faire crouler les murailles. Que Paquet soit en haut de l'échelle sociale ou en bas, peu importe. Il est à Rome ; quand sa voix nous arrivera tout imprégnée des parfums d'Italie, nous recevrons ses communications avec

délices et nous ferons des efforts pour que notre conduite soit en accord avec ses leçons. Ses conseils seront aussi goûtés et appréciés, s'il nous écrit de Rome, comme valet de chambre du Pape, ou comme major-dome du Vatican.

Ama Dio e tira via ! Va ton chemin, brave Paquet ! Pars chargé de nos vœux pour l'auguste Pie IX ; s'il t'est donné de Le voir, dis à Notre Saint-Père que par delà les mers, il y a cinq cents zouaves qui envient ton sort. Tous, nous serons prêts à prendre après vingt-quatre heures d'avis, le bâton de soldat-pèlerin pour voler de nouveau vers Rome.

" Va ton chemin," cher Camarade ; nous serrerons nos rangs pour remplir le vide que ton départ a fait parmi nous, mais nous n'arriverons jamais à te remplacer. Tu pars chargé de nos souhaits ; bien plus, chargé de nous représenter auprès du Saint-Père. Les gouvernements choisissent toujours leurs diplomates les plus distingués pour envoyer en mission diplomatique auprès des cours étrangères : de même dans notre corps, le Canada envoie à son Pape le meilleur de ses zouaves, le plus dévoué, le plus fidèle de ses enfants. *Ama Dio e tira via !*

Montréal, 26 mai 1876 [1].

La *Presse*, de Montréal, publia le 12 février 1897 la

[1] M. Charles Paquet a vu ses vœux exaucés :— après avoir servi le Saint-Siège pendant quinze ans en qualité de gendarme pontifical au Vatican, il est mort à Rome, en pleine activité de service, le 30 mai 1892, en odeur de sainteté.

lettre suivante que j'adressais de Rome à mon fils, M. Edmond Boileau Drolet, étudiant en droit, à Montréal :

Rome, 28 janvier 1897.

Mon cher Boileau,

...Je dois un remerciement tout spécial à mon distingué camarade le commandeur LaRocque pour m'avoir associé au culte pieux qu'il porte à la mémoire de notre ancien compagnon d'armes, le tant regretté Charles Paquet, mort à Rome le 30 mai 1892, gendarme pontifical.

M. LaRocque me demande de le renseigner sur les derniers moments du " Père Paquet ", ancien président général de l'Union Allet. M. LaRocque me priait de plus d'aller au " Campoverano ", à San Lorenzo " hors les murs ", voir dans quel état se trouve la sépulture de notre ami et m'assurer si une croix érigée sur le tertre sous lequel il repose, et une inscription appropriée, permettront de retrouver cet endroit.

Je dois à la vérité de te déclarer que j'avais déjà pensé à faire ce pèlerinage : mais les deux lettres si pressantes de mon camarade LaRocque m'engagèrent à commencer immédiatement les recherches.

Je fis une visite au " champ des morts," seul ; après trois heures de marches et de contre-marches dans cet immense cimetière de San Lorenzo, je rentrai dans Rome fatigué, mais n'ayant pas trouvé. J'y retournai avec l'abbé Desrosiers, ancien vicaire de Saint-Lin,

jeune prêtre, instruit autant que modeste, qui remplit, pendant son séjour à Rome, à la demande spéciale de la Supérieure de la maison de la Présentation, les délicates fonctions de chapelain de cette communauté : Murray Prendergast, élève-peintre de l'Académie de Rome, nous accompagnait. Sous la conduite de l'un des gardiens, avec certaines indications du Bureau du Cimetière, nous trouvâmes enfin la petite croix noire, portant sur une plaque de tôle, l'inscription suivante : " Charles Paquet dit Lavallée, né à Québec le 8 janvier 1831, décédé le 30 mai 1892 " ; c'était tout.

Cette croix tenait à peine debout ; confondue qu'elle était dans le " Riquadro 16 Nuov, fila 35, coppia 11, Gruppo 21 ", perdue dans la partie la plus pauvre et la plus éloignée de cette immense nécropole, cette croix ne pouvait attirer l'attention des personnes désireuses de s'agenouiller sur la tombe de Charles Paquet.

A part les liens d'amitié et de bonne camaraderie qui m'attachaient au " Père Paquet ", je lui devais une petite dette de reconnaissance ; à notre arrivée à Rome en 1877, lorsque nous venions, ta mère et vous tous, nos chers enfants, faire notre visite " ad perpetuam rei memoriam ", à Notre Saint-Père le Pape Pie IX, ce fut " Charles Paquet " qui vint nous recevoir à la gare des Thermes et qui nous conduisit à l'Hôtel de Rome, où il nous avait retenu un appartement.

Ce bon vieux Charles te prit dans ses bras à la descente du wagon-coupé ; montant en carrosse avec nous, il te garda ainsi, toi jouant avec sa grande barbe de

sapeur, jusqu'à l'arrivée à l'hôtel. Vous étiez devenus une paire d'amis. Tu t'étais endormi dans ses bras, tenant ferme sa barbe à pleines mains, si bien qu'il te mit lui-même au lit avec des précautions de petite mère, ce bon colosse !

J'intéressai le général Kanzler à son sort ; notre chef le fit entrer, le 1er décembre 1877, dans la gendarmerie pontificale où il s'enrégimenta pour la vie.

Après quinze ans de bons et fidèles services dans la modeste situation de gendarme, il tomba malade, le 29 mai, d'une congestion du cerveau. Transporté à l'hôpital de " S. Gio Battista dei Fate bene fratelli ", il y mourut le lendemain, 30 mai 1892. Il fut inhumé dans le cimetière de " San Lorenzo al Verano ", le 31 mai 1892.

J'ai demandé au maréchal des logis-chef de la gendarmerie pontificale, Luigi Pizzirani, si notre ami n'avait pas laissé des objets de piété, comme des médailles, des livres de prières, des chapelets, que ses parents auraient tant de bonheur de posséder, venant d'un saint : car le " père Paquet " était un saint, mort en saint. Sais-tu ce que le commandant répondit au " margis " ? " Tout ce que Carlo Paquet dit Lavallée laissa fut vendu aux enchères, au bénéfice du denier de Saint-Pierre ". " Si non è vero, è bene trovato ". Donc, il n'y a pas une médaille pour ses parents. Il y a cependant un codicille à ce rapport, car le " margis " ajouta : " *Monsiou* Charles (sic) laissa sa bague en or à l'archevêché de Québec ". Et voilà.

Les gendarmes pontificaux italiens, ses camarades,

le respectaient infiniment et l'appelaient " *Monsiou* Charles ". Il était et fut toujours " tout à tous ".

Pour remplir et exécuter les désirs de mon vieil ami LaRocque, j'ai fait fabriquer une croix en marbre blanc, solide, avec une base en marbre, fer et ciment, sur laquelle j'ai fait graver profondément l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE DE

CHARLES PAQUET DIT LAVALLÉE

ancien président général de l'Union Allet, etc,

NÉ A QUÉBEC, LE 6 JANVIER 1831,

MORT A ROME, LE 30 MAI 1892,

gendarme pontifical.

Passants, priez pour le repos de son âme.

Le marbrier fit les démarches nécessaires au Capitole pour ratifier cette inscription : car on ne sait jamais à quelle fantaisie peut céder un " buzzurro " quel-

conque à la vue d'une inscription rappelant des souvenirs pontificaux. Ma rédaction fut acceptée par la municipalité.

MM. l'abbé Desrosiers, Murray Prendergast et moi, nous nous rendîmes, le 15 janvier, " al Campo Verano" où nous assistâmes au changement de croix. M. Desrosiers récita un *De Profundis* à la mémoire de ce pauvre vieux " père Charles ", puis il suspendit une couronne mortuaire aux bras de la croix, au nom des anciens zouaves canadiens entrés dans le sacerdoce. Murray Prendergast en suspendit une autre au nom de son père. J'ajoutai aussi une couronne d'immortelles au nom du Commandeur LaRocque et des camarades: après une dernière prière pour le repos de l'âme de notre ancien président général, nous rentrâmes dans Rome non sans nous être arrêtés un instant au pied du célèbre monument élevé par la munificence de Pie IX, à la mémoire des héros de Mentana et de la campagne de 1867.....

Ton père affectueux.

VII

LETTRE DE SUISSE

Lugano, le 3 novembre 1877.

AIX-LES-BAINS.—CHAMBÉRY.—RUMILLY.—LA GRANDE-CHARTREUSE. — GENÈVE. — LE PÈRE HYACINTHE.— LAUSANNE.—STRASBOURG.

Mon cher de Montigny,

Je cherche des excuses depuis quinze jours et je n'en trouve pas. Je ne sais comment m'y prendre pour me faire pardonner ma négligence à te répondre : je suis tenté de commencer ma lettre par les paroles que Marie Stuart adressait à la cruelle Elisabeth, sa *virginale* cousine :—

" Par où commencerais-je et comment à ma bouche
" Prêterais-je un discours qui vous plaise et vous touche "?

mais tu es l'indulgence même—"*extra judiciairement*," par exemple — et je compte bien sur ton pardon :— tu me pardonnes, n'est-ce pas ? bien, merci. Ces bonnes raisons-ci, tu voudras bien les répéter à mon excellent

[illegible] MONSIEUR M. BENJAMIN [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

SON HONNEUR M. BENJAMIN TESTARD DE MONTIGNY

"Recorder" de Montréal
Chevalier de l'Ordre de Pie IX
Président général de l'Union Allet

ami Rivard, envers qui je suis dans le même cas, mais M. Rivard m'a joué un vilain tour qu'il me paiera plus tard. Voici à quelle occasion.

C'était à Aix-les-Bains, en Savoie, où j'ai passé une partie des mois de juillet et d'août. Il y avait fête tous les jours pendant la saison. Les officiers de dragons, en garnison à Chambéry, donnèrent un jour une espèce de *Carrousel* avec courses de chevaux, dans le parc de Marlioz, aux portes d'Aix. La veille du grand jour, un officier, en entraînant son cheval sur la piste des obstacles à franchir, fit une pirouette en bas ; le lendemain, il se sentit incapable de remonter en selle une bête superbe, capable de gagner le prix, mais si difficile à monter que personne ne voulait s'y risquer : voilà où la farce commence.

Le matin des courses, je reçois une lettre de mon ami Rivard, adressée pompeusement G.-A. — D.—, " écuyer " (tout au long). Un des membres du comité avait lu cette adresse et ma qualité, écuyer ! Il n'y avait pas d'amateur qui voulût se risquer à monter le nouveau Bucéphale, mais ils avaient un écuyer sous la main, pourquoi se donner tant de mal ? Je t'épargne le récit de la petite scène qui se passa entre ces messieurs et moi :—Vous monterez ce cheval !—Jamais, je monte très mal.—Oh ! nous savons à qui nous parlons. — Alors, faites-moi le plaisir de me laisser en paix.—Monsieur, nous vous prions, etc.—Sur le point de me fâcher, ne comprenant rien à cette insistance, j'eus enfin l'explication de cette comédie. La lettre de mon ami ; " Ecuyer ! " On me prenait pour un Franconi en retraite, un écuyer de cirque venant gué-

rir incognito ses courbatures aux eaux d'Aix-les-Bains ! Ah ! M. Rivard, vous me paierez cela.

Pour beaucoup d'Européens, l'Amérique est un pays chaud, c'est le pays de la canne à sucre, du café, de l'indigo, enfin de tout ce que l'on appelle dans les épiceries françaises *denrées coloniales*. Presque toutes les communes ont un *pays* au Brésil, à Buenos-Ayres, aux Antilles, et comme il fait chaud dans ces contrées-là, il doit faire chaud dans toute l'Amérique ! !

J'avais, un jour, une conversation au Casino d'Aix, avec un haut fonctionnaire français, qui me dit : Ah ! Monsieur vient du Canada, c'est un pays très chaud que le vôtre !—Mais pardon, c'est un pays tempéré, chaud pendant quelques mois, mais très froid pendant l'hiver.—Comment, comment, mais on fait du sucre dans le Canada ?—Oui, monsieur, du sucre d'érable ! —Eh ! bien, cette variété de canne à sucre, ne pousse-t-elle pas seulement dans les pays chauds ? — Ce brave homme eut peine à me croire, quand je lui expliquai ce qu'est le sucre d'érable et comment on arrive à le fabriquer.

J'ai passé six semaines en Savoie, à Aix-les-Bains, six semaines heureuses, dans un châlet situé au milieu d'un parc anglais, avec pièces d'eau, allées sablées, pelouses, fleurs, et tout ça pour une bagatelle. Nous logions au châlet-restaurant de Marlioz où, tous les soirs, venait en partie fine le beau monde.

Aix compte à peine 2,000 habitants, en temps ordinaire ; mais en revanche, reçoit 18 à 20 mille étrangers pendant "la saison." Alors, ce n'est plus l'Aix de Lamartine, l'Aix où le grand poète fila le parfait amour

avec Julie, et où se passèrent les scènes attendrissantes de *Raphaël*. Tout rappelle Lamartine, à Aix.

Il faut visiter le bois de Lamartine sur la colline de Tresserves, la grotte de Lamartine, son banc, les chambres où il habitait avec Julie, *dans la maison du vieux docteur*, et *son lac*, le lac du Bourget, qui lui inspira les belles strophes connues de tout le monde, que tu chantais avec tant d'âme, dans le bon vieux temps.

J'ai lu, autrefois, *Raphaël, pages de la vingtième année*, et je me promettais des jouissances intimes à le relire, en parcourant en barque le *lac* de Lamartine, ou en faisant à pied le trajet qu'il avait parcouru avec Julie. Mon ambition était de faire chanter le *Lac* par les bateliers, les habitants d'Aix étant généralement bateliers ou âniers.

Je fourrais un grain de poésie là-dedans et je me voyais à demi-couché sur les cordages, au fond de la barque *voguant sur l'océan des âges*, les yeux noyés dans le vague, savourant avec délices les strophes mélancoliques de Lamartine chantées par les voix mâles de mes rameurs !

Ah ! bien oui ; je t'en fiche de la poésie. J'étais allé à Hautecombe en bateau à vapeur, et je devais revenir en bateau pêcheur, après avoir visité la grotte, la fontaine des merveilles et l'abbaye où reposent les princes de la maison de Savoie, jusqu'à Charles-Albert : pas un des bateliers ne parlait français ! Tous baragouinaient leur affreux patois, ne se doutant pas qu'ils sillonnaient le lac immortalisé *par un nommé Lamartine*. Je ne pus entendre des " accents in-

connus à la terre"... et " la voix qui m'est chère "... Je n'entendis que... " le bruit des rames frappant en cadence les flots harmonieux du lac."

Les bains et le casino sont les deux principaux édifices d'Aix, et sont, l'un le prétexte et l'autre l'attrait, qui dirigent ces milliers d'étrangers sur cette petite ville de Savoie. Les baigneurs, surtout les baigneuses, se font porter au bain, en chaises à porteurs rappelant exactement celles du dix-huitième siècle. Le bain terminé, les baigneurs sont enveloppés dans des couvertures très épaisses et reconduits, en chaises toujours, dans leurs lits, où ils reposent jusqu'à ce qu'ils soient entièrement secs.

Cet établissement est un des plus complets de l'Europe ; les eaux très chaudes qui sortent en grande abondance de terre, sont recommandées, vu leur haut degré de thermalité. Il faudrait un volume pour décrire convenablement le système d'hydrothérapie en vogue à Aix. Les doucheurs, les masseurs, les sécheurs, les piscines, les salles d'inhalation, de pulvérisation, de vapeur, de douches de toutes espèces, possèdent une réputation européenne ; une saison passée à Aix-les-Bains vous engage à y revenir l'année suivante.

On faisait de la musique quatre fois par jour, depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures du soir, et souvent à deux ou trois endroits à la fois : à la porte de l'établissement de bains, sur la place publique, au parc, dans les jardins et dans les salons du Casino. Je ne te parlerai pas des feux d'artifice, des fêtes vénitiennes sur le lac, des illuminations à *giorno* des jardins et du parc, ni des représentations drama-

tiques et musicales qui se donnent au Casino, mais je te dirai un mot de ce dernier.

Ce Casino est toute une institution ; il contient, entre autres curiosités, la plus grande glace sans tain de l'Europe, paraît-il. On y passe une journée complète sans s'ennuyer.

Il y avait souvent plus de deux mille personnes réunies au Casino, aux fêtes du mardi et du jeudi. La musique du 97ème de ligne, en garnison à Chambéry, apporte son concours à ces réunions. Tous les amusements et toutes les distractions possibles sont offerts aux étrangers, depuis la lecture sérieuse jusqu'aux jeux les plus dangereux, comme le baccarat, qui s'y joue sans interruption, du *matin au matin.*

Aix est la ville la plus cosmopolite de l'Europe pendant la saison. Il y avait des princes par douzaines ; l'Impératrice du Brésil s'y est arrêtée elle-même en allant à la Grande Chartreuse, des *Squires* anglais de toutes couleurs, et des chevaliers, *de toutes les industries* ; autant de titres à Aix que de colonels et de généraux aux Etats-Unis.

C'est dans les salles d'inhalation que se passent les plus curieuses scènes. Il y est à peu près interdit de parler ; comme tu le sais, un rien, un regard, une mouche sur le nez de son voisin, fait souvent rire quand le silence est obligatoire. Dans une salle, l'eau tombe chaude dans une vasque de marbre et s'élève en vapeur. Les patients respirent à pleins poumons cet air chargé de gaz acide sulfhydrique libre. Dans l'autre salle, d'inhalation froide, la colonne d'eau s'élève du centre d'une vasque et frappe un disque, qui la

couvre comme un parasol ouvert, à dix pieds au-dessus. L'eau s'y brise et retombe pulvérisée, imprégnant l'atmosphère de gaz qui rendent aux poumons fatigués quelquefois la santé. J'ai vu, dans ces salles, des prêtres, des évêques, jusqu'au cardinal Cullen, de Dublin, qui viennent y puiser des forces pour prêcher contre les erreurs du siècle et les théâtres ; à côté d'eux, des actrices, des chanteuses d'opéra bouffe, comme *Théo* venant se retremper, pour chanter :

Pas bégueule
Forte en gueule !

Tu vois d'ici les yeux que peuvent se faire un saint évêque et une sémillante actrice. Il y a des quantités de rapprochements aussi curieux que celui-là dans ces salles, où la cure se fait en respirant l'air que le voisin chasse de ses poumons.

J'ai rencontré deux de tes vieux amis de régiment, messieurs Groboz et de Chazotte de Lyon ; ils m'ont parlé avec force louanges de leur ancien camarade.

J'ai profité de mon séjour à Aix pour visiter les environs, Chambéry, Annecy et son lac, Rumilly et la Grande Chartreuse. A Chambéry, je suis allé, comme tout le monde, voir Les Charmettes où Jean-Jacques Rousseau passa quelques années *à jardiner* avec Mme de Warens. Ma foi, la vieille maison carrée avec son toit pointu, qui m'a beaucoup rappelé les anciennes maisons bâties en Canada, " du temps des Français," comme on dit dans les campagnes, et le jardin rempli

d'arbres fruitiers en plein rapport encore, et plantés par Rousseau, ne m'ont rien dit du tout.

Je n'ai pas manqué d'aller, *en expiation* de ma visite à Rousseau, vénérer les restes de Saint-François de Sales, à Annecy, d'autant plus que ce grand évêque vient d'être proclamé docteur de l'Eglise et choisi par la presse catholique comme patron. L'âge d'or va donc revivre pour tous les journalistes catholiques, qui vont nécessairement se donner le baiser de paix, pour mettre en pratique les exhortations de leur nouveau patron.

J'ai assisté à Rumilly, dans la haute Savoie, à un concours musical dont vous avez dû entendre les échos, portés sur l'aile de la brise tant il faisait grand vent. Rumilly compte à peine 2 000 habitants. Or, il y avait deux mille quatre cents musiciens venus de toutes les parties de la France pour ce concours présidé par Laurent de Rillé. Tu as bien lu, n'est-ce pas, 2,400 musiciens ! Tout ça en uniforme, avec bannières, soufflant, sifflant, hurlant, tapant sur les petites et les grosses caisses, sur les cimbales, faisant un vacarme diaboliquement harmonieux ; c'est, je crois, la seule assemblée de Français réunis, *pour faire du bruit*, où il y ait eu accord parfait, sans notes discordantes. Oh ! si le docteur Edmond Mount eût été là, au lieu d'un profane comme moi ! Je n'y voyais que du feu et des galons d'or. La fête est passée depuis longtemps, et je me demande encore comment cette musique a pu se loger pendant la nuit. Arrivé dès le matin et reparti

à onze heures du soir, j'en avais assez, trop même. Je n'avais pu manger que de la poussière pendant la journée ; il fallait coucher debout pour complément. C'était trop de bonheur à la fois pour moi, car je ne goûte la musique qu'assis dans un bon fauteuil de balcon, après dîner, et encore !...

J'ai piqué une pointe jusqu'à la Grande-Chartreuse, dans le département de l'Isère, et si jamais je me suis vengé du concours musical de Rumilly, c'est à la Grande-Chartreuse, où l'on ne fait non seulement pas de musique, mais où l'on ne parle même pas. Le cadre de ma présente lettre ne me permet pas de te retracer l'itinéraire que j'ai suivi d'Aix à la Grande-Chartreuse. J'ai tant de choses à te dire pour arriver à Lugano, d'où je t'écris au débotté, venant de faire le passage du Saint-Gothard en trois jours de voiture ! Je disais donc que je suis allé faire une visite à la Grande-Chartreuse. Je n'avais pu me faire escorter par mes compagnes : les femmes n'entrent pas dans le couvent. Le trajet seul, dans les gorges qui longent le *Guiers-mort* est suffisamment intéressant pour inciter toutefois les dames à faire cette course, mais comme nous devions visiter la Suisse en détail, et voir bien d'autres montagnes que celles de l'Isère, je suis allé seul.

L'Ordre des chartreux est des plus austères. Les religieux observent une clôture perpétuelle, un silence presque absolu, de fréquents jeûnes et l'abstinence entière de viande. Ils portent une robe de drap blanc,

serrée à la taille par une ceinture de cuir et un capuce de même drap. Ils sont toujours couverts du cilice. Ils se consacrent à la vie contemplative et se livrent en outre à de petits travaux manuels.

Dès mon arrivée à la maison de Saint-Bruno, le portier me conduisit au frère qui reçoit les visiteurs. Il me fit donner ma carte, et la transmit au Père coadjuteur, chargé de faire les honneurs du couvent. Ce bon frère me conduisit ensuite au réfectoire, " Salle de France " où il m'offrit, *en attendant le déjeuner*, un verre de chartreuse ; j'acceptai, comme tu l'aurais d'ailleurs fait à ma place, en homme bien élevé. On me versa de cette divine liqueur dans un grand verre et j'avalai lentement, bien lentement, peut-être la première chartreuse que je buvais de ma vie. Eh ! bien, là, franchement, c'est bon, c'est même très bon, et je crois, Dieu me pardonne, que j'en ai redemandé !

—Nous étions une trentaine d'étrangers à déjeuner. Tous Français, excepté moi. Après avoir raconté l'histoire du Canada froid, du Canada chaud, de Jacques Cartier, de la cession, du pourquoi nous parlons français, (il me faut la rééditer à chaque rencontre nouvelle), nous fîmes connaissance et nous attaquâmes bravement le poisson et les légumes que l'on nous servait.

Les chartreux faisant maigre toute l'année, leurs visiteurs le font aussi. Maigre sur toute la ligne, jusqu'aux domestiques des fermes. Après le déjeuner, très frugal, malheureusement sans chartreuse au dessert, nous fîmes la visite du cloître de l'établissement. Mon cher, c'est immense. Tu t'en feras une

idée quand je te dirai qu'il y a des corridors de plus de six cents pieds de longueur ; les cellules des religieux sont bâties en bordure de ces longs couloirs. Nous visitâmes les chapelles, le réfectoire, où les chartreux mangent une fois par semaine ensemble, le dimanche, mais toujours en silence, la bibliothèque, les salles de consistoire, etc. ; et le cimetière ; j'y cueillis des pensées sur la tombe du Père Garnier, l'ancien économe des chartreux, mort il y a deux ou trois ans, mais dont on a conservé la signature sur les étiquettes des bouteilles.

Au retour de cette visite, j'entrai chez Dom Florence, le Père coadjuteur. Le général de l'ordre, le procureur et le coadjuteur ont seuls le droit de parler librement. En causant avec le bon Père, je lui demandai s'il y avait des Canadiens dans la maison. Dom Florence me répondit qu'il y avait encore quatre Canadiens dans la communauté : MM. Théberge, Audette, Deslongchamps et Choquette ; MM. Leclerc et Viau en étant sortis pour cause de santé. Mais, me dit Dom Florence, nous n'avons au couvent que *Dom Léonce*, M. Choquette, les autres sont dans le nord de la France. Le coadjuteur m'apprit que ce Dom Léonce était un ancien jeune notaire de Montréal. Je demandai au général de l'Ordre la permission de le voir. Il me l'accorda gracieusement et l'on me conduisit dans le *grand cloître*, par une dizaine de corridors, tous plus longs les uns que les autres, jusqu'à la porte de la cellule de Dom Léonce.

Mon " cicerone " sonna. Une espèce d'armoire tournant sur un pivot fit un mouvement giratoire, en ré-

ponse, car les chartreux reçoivent leurs pauvres repas dans leurs cellules, par un tour qui donne sur le corridor. Un chartreux montra sa tête rasée : mon guide l'informa que le général lui envoyait un visiteur. Le bon chartreux ne comprenait pas. Il me regardait étonné, semblant me dire : " Vous devez vous tromper, je n'attends pas de visite et vous m'importunez beaucoup." Je lui demandai s'il était M. Choquette. Il me répondit oui ! en hésitant, comme s'il eût oublié son nom ; alors je le priai de me laisser entrer pour renouveler connaissance en parlant du Canada. A ces mots, il m'ouvrit sa porte. Je lui déclinai mon nom. " Quoi, dit-il, est-ce-bien vous ? " J'avais connu ce brave Choquette, étudiant chez MM. Jobin et Mathieu, pendant que j'étais associé avec M. Duhamel. Nous étions voisins alors.

Tu peux t'imaginer combien il était content. J'étais aussi heureux que lui ; son bonheur me gagnait. J'avais la permission de lui faire une visite d'une demi-heure, mais je crois bien que je passai trois heures dans sa maisonnette. Il n'avait pas prononcé une parole depuis trois semaines quand je le vis. Toi, tu serais malade à moins. J'avais tant de choses à lui dire, tant de nouvelles à lui apprendre : car tout chartreux que l'on est, on aime toujours à entendre parler de sa patrie.

C'était la première visite que recevait ce pauvre ami, depuis près de sept années de réclusion dans la Grande-Chartreuse. Tu vois d'ici la masse d'informations que peut posséder un cénobite resté sans nouvelles de son pays depuis autant d'années. Il ignorait la guerre entre

la Turquie et la Russie. Il ignorait même que la province de Québec avait changé de maître à Ottawa et qu'un gouvernement *de progrès*, comme tu les aimes d'ailleurs, administrait la chose publique à Québec. Je lui parlai de ses confrères d'études, de ses amis, de ses connaissances ; enfin mon entrevue avec le bon père Léonce se termina par une recommandation. Il me pria d'aller voir sa sœur religieuse à la Providence et de lui dire combien il était heureux d'être enfant de Saint-Bruno, à 3,000 pieds d'altitude dans les montagnes.

Dom Léonce me fit visiter sa maisonnette ; les chartreux occupent, non pas une cellule, mais une véritable maison, séparée de la maison-cellule voisine par un petit jardin. Les portes de la maisonnette donnent, l'une sur le corridor, l'autre sur le jardin. Voilà pourquoi les corridors sont si longs. C'est comme une rue sur laquelle seraient bâties les habitations des chartreux. C'est froid, sévère, triste. Il faut une rude vocation pour se résigner à habiter ces maisonnettes isolées complètement d'âme qui vive, quelques-unes où le soleil ne pénètre jamais, avec un lit de bois dur et une discipline accrochée au mur, avec des croix de bois pour tout ornement, un pot de terre cuite pour boire, une écuelle pour manger. Pour meubles, une chaise et une grosse table en bois brut, sur laquelle étaient ouverts les actes des apôtres, en latin. Dom Léonce sera ordonné cet automne. Dom Léonce n'a jamais vu la couleur de la chartreuse depuis qu'il est en religion. Il sait que l'on en fabrique, mais il l'avait appris avant d'entrer au couvent.

J'ai dit adieu au bon père, lui promettant bien de retourner le voir, si jamais je passais près de Grenoble. Il m'a bien recommandé de dire aux Canadiens qui visiteraient la Chartreuse de le demander. Tu pourras le répéter à tes amis.

Je voudrais bien te parler des environs du couvent actuel, de la chapelle, du rocher au pied duquel saint Bruno vécut vingt ans, de la fabrication de la liqueur qui rapporte, bon an mal an, au-delà d'un million de francs de profits clairs à la communauté, de la constitution de l'ordre de Saint-Bruno, de leurs anciennes propriétés, qui appartiennent à l'Etat maintenant, et dont ils ne sont que les locataires, du bien qu'ils font dans les environs ; mais j'ai hâte de m'en aller en Suisse : c'est pourquoi je t'invite à me suivre à Genève, où j'ai passé quinze jours. Les bons pères fabriquent leur divine liqueur à Fourvoirie, à six milles du couvent, au pied de la montagne, pour épargner les frais de transport. La mise en bouteilles se fait à Voiron, station importante de chemin de fer, d'où s'expédient dans tout l'univers les délicieux produits *pharmaceutiques* de la Grande-Chartreuse.

Il entre dans la composition de la chartreuse de petits œillets rouges, de la mélisse cueillie sur le sommet des Alpes, de l'absinthe et aussi de jeunes bourgeons de sapins. Maintenant que tu connais le secret, tu pourras en fabriquer ; mais il est impossible d'imiter cette merveilleuse liqueur.

Il y a deux villes, à Genève. L'ancienne ville, celle de Calvin, bâtie sur une éminence, triste, sombre, avec des volets en fer à toutes les croisées, groupée autour de la cathédrale de Saint-Pierre, où se conserve le siège de ce novateur ; la nouvelle, bâtie sur les deux rives du lac Léman, à l'endroit où le lac se rétrécit pour continuer sa course vers la mer, sous le nom de Rhône, ville toute moderne, ressemblant à quelques-unes des plus jolies parties de New-York par la symétrie des constructions très élevées, la couleur de la pierre rappelant celle de l'Ohio.

Les Genevois sérieux, calvinistes, habitent l'ancienne ville ; les étrangers habitent les hôtels princiers bâtis sur les quais, en face du Mont-Blanc.

Tu sais que Genève est célèbre par son horlogerie et aussi par la bizarrerie de ses doctrines libérales. C'est ainsi qu'au nom de la liberté elle chasse Mgr Mermillod, son évêque, interdit le port de la soutane aux prêtres, et héberge l'ex-père Hyacinthe, Rochefort et *tutti quanti*. Mais, comme disait notre colonel, l'*affaire n'est pas là !*

Les catholiques sont obligés de se cacher pour pratiquer leur religion, tandis que toutes les églises sont entre les mains des curés *dits* vieux catholiques. Sur la foi de notre guide, nous sommes allés visiter l'église Notre-Dame, avec toute la vénération due au saint lieu. Nous nous étions prosternés et nous avions admiré une statue de Notre-Dame, en marbre blanc, don du Saint-Père, lorsque nous apprîmes par le Suisse que *les deux enfants de M. le Curé* avaient une Américaine pour institutrice (sic). Ma femme et ma sœur firent

une tête en entendant cela ! C'était une église confisquée aux catholiques et desservie en ce moment par un ancien curé français, qui précéda l'ex-père Hyacinthe, à Genève, pour y élever sa petite famille !

Comme il faut *tout voir*, en voyage, j'ai assisté au simulacre de messe que dit l'ex-père Hyacinthe au Casino de Saint-Pierre, près de la cathédrale (calviniste) au 4e étage.

Dans une vaste salle, aux quatre murs blancs sans décoration aucune, s'élève un petit autel sur lequel il y a un crucifix et deux chandeliers; à côté, la petite table du *servant de messe*. Le père Hyacinthe, en surplis seulement, fait semblant de nous dire une messe basse, qu'il nous brasse en vingt minutes au plus, puis il monte en chaire, pour la partie principale de la représentation de son *culte catholique, chrétien;* c'est ainsi qu'il annonce sa religion dans les journaux, les jours de représentation.

La salle était remplie à s'étouffer, de curieux venus de toutes les parties du monde, et rendus là, sur l'annonce du journal, pour voir comment le mari de Mme Merriman se comportait à l'Eglise, depuis sa chute du haut en bas de la chaire de Notre-Dame de Paris.

J'avais vu le père Hyacinthe au cirque d'hiver, à Paris, calme, froid, mesuré et presque mal à l'aise, donnant des conférences morales devant un auditoire sinon hostile, du moins fort indifférent. Il m'a paru beaucoup plus se rapprocher de l'ancien carme, à Genève, qu'au cirque de Paris.

Tous les discours de l'ex-père roulent sur les abus qui se sont introduits et qui s'introduisent dans l'Eglise

du Christ. Ces abus, il les déplore, il les regrette, dans des termes, mon cher ami, avec une éloquence. une chaleur que je n'ai pas vu dépasser. Il est seul à partager ses opinions ; il le sait, il le dit, mais il jure de mourir plutôt que de céder. Il méprise les protestants qui s'éloignent plus de la vérité que les catholiques, mais il plaint ces derniers de se laisser conduire par Rome. Il les adjure de le suivre : car, lui aussi est catholique, et bon catholique !

Je crois franchement qu'un jour Dieu touchera l'ex-père Hyacinthe de sa grâce ; cet homme reviendra à la vérité. Il me fait l'effet de regretter énormément ses défaillances. La cérémonie s'est terminée par une quête faite par des dames, au profit de je ne sais plus quelle œuvre.

De Genève, j'ai rayonné sur tous les points où les voyageurs portent ordinairement leurs pas ; à Ferney, visité le château de M. de Voltaire, appartenant aujourd'hui à un marchand de diamants du nom de David ; à Coppet, visité le beau château de Mme de Staël ; à Prangins, visité le château, ou plutôt la villa du prince Napoléon, où il habite pendant l'été, avec la princesse Clotilde et leurs enfants.

Nous avons séjourné pendant quinze jours dans la délicieuse petite ville de Lauzanne, chef-lieu du Canton de Vaud, bâtie en amphithéâtre sur les bords du lac.

Nous étions attirés à Lausanne par la présence d'une bonne religieuse de l'ordre des Sœurs de la Présentation, qui avait autrefois habité Saint-Hyacinthe, où elle avait dirigé les études de ma femme. Là, comme à Genève, la religion catholique est à peine tolérée ; ce ne fut pas sans difficulté que nous pûmes trouver le couvent de ces dames. Elles sont fort bien vues par la population, mais ne sont pas connues comme religieuses. La bonne sœur Cornélie était dans le ravissement de revoir son ancienne élève.

Lausanne possède un petit chemin de fer funiculaire que les habitants appellent tout bonnement *chemin de fer à ficelle* ; on pourrait peut-être l'adapter à Québec entre la basse et la haute ville. La différence de niveau est considérable, entre les deux villes, reliées par ce chemin de fer à double voie. Au terminus de la haute ville, se trouve un moteur hydraulique, stationnaire, qui fait mouvoir une très grande roue-tambour, autour de laquelle s'enroule un câble en acier, qui tire les wagons du bas ; au fur et à mesure que les wagons montent la pente, un même nombre de wagons descend sur l'autre voie, retenus par le câble qui se déroule aussi vite qu'il s'enroule. Les trains partent des deux points au même instant et ils s'arrêtent simultanément. Ça coûte deux sous pour faire le trajet ; il n'en coûte que trois à Genève pour faire une longue course en *tramway*.

Je suis allé à Strasbourg en passant par Bâle. Tous les richards de Bâle habitent, dans les alentours de la ville, des villas entourées de jardins, formées par des

grilles, me rappelant beaucoup la partie ouest de Montréal. Bâle est la ville qui compte le plus de millionnaires de l'Europe, eu égard à sa population. Ce n'est pas par ce point que Montréal lui ressemble, malheureusement. Il n'y a pas bien longtemps que les horloges de Bâle sonnent l'heure exacte. Pendant trois cents ans, les horloges sonnaient en avance d'une heure ; ainsi les cadrans marquaient huit heures, quand il n'était véritablement que sept heures.

L'histoire raconte qu'au quinzième siècle, les magistrats et les conseillers étaient tellement paresseux, que, pour les avoir à l'heure, les bourgmestres avaient insensiblement fait avancer toutes les horloges d'une heure. Il fallut trois siècles pour édicter une loi régularisant la marche des chronomètres bâlois sur le soleil. Aujourd'hui, tout va bien à Bâle. Vu sa position, en face de l'Allemagne et de la France, les Bâlois n'ont qu'à se lever de bon matin pour faire fortune.

Strasbourg ! Mon cher, rien qu'à ce nom, tu penses aux pâtés de foies gras. Eh ! bien, je t'en fiche, des pâtés ! J'ai passé deux jours sans y songer. Les 20,000 soldats allemands qui remplissent la ville sont bien autrement intéressants. Tonnerre de Brest ! quels soldats ! J'ai assisté à une revue de l'armée allemande, à Strasbourg ; à leur raideur automatique, on dirait des régiments anglais.

J'avais hâte de quitter cette ville. J'y ai souffert. Les enseignes françaises tolérées, sont écrasées par des tra-

ductions en caractères allemands, énormes. Les Français qui ont eu le courage de rester à Strasbourg sont tristes et malheureux. La soldatesque, l'élite de l'armée allemande, dit-on, est brutale parfois, insolente toujours, et traite la population haut la main, comme des conquis.

Il me semblait que Montréal et Québec devaient être dans cette condition-là, pendant les sinistres jours de Craig et de Colborne.

Nous sommes en route pour Rome, où nous nous rendrons à petites journées. J'écrirai à LaRocque de la ville aux Sept-Collines, dis-le-lui, s. t. p. . . . .

Affectueux compliments aux membres du Bureau de Régie de l'Union Allet. Je ferai toutes tes commissions ; sois tranquille à ce sujet.

Je te serre les deux mains.

VIII

LETTRE DE NAPLES

Naples, 15 décembre 1877.

Mon Cher LaRocque,

Je vous remercie cordialement de m'avoir écrit la bonne lettre que j'ai reçue de vous il y a plus d'un mois ; je suis heureux d'apprendre que les camarades ne m'ont pas oublié.

Vous me demandez de vous écrire une lettre "zouavitique" ? Mais, mon cher ami, le voudrais-je, je ne saurais vous écrire autrement.

Depuis le jour béni où, signant mon engagement comme soldat de Pie IX, je bus de l'eau de la fontaine de "Trévi", j'appartiens à Rome, au régiment et aux camarades. J'agis et ne pense qu'en zouave !

Mon plus grand bonheur, c'est de me rencontrer avec des vétérans de Pie IX, de causer avec eux des grands jours passés et des espérances de l'*avenir*.

Voilà pourquoi je me sens si heureux aujourd'hui, de vous porter les vœux et les meilleures affections du

M. VALERIO LAROCHE

Major Quartier Maître de la Division
Commandeur de l'Ordre de Leopold
Décoré de la médaille d'or des blessés à Mont-[illegible], etc.
Ancien Président général de l'Union Adet

M. ALFRED LAROCQUE

Major Quartier-Maître du 65e Bataillon
Commandeur de l'Ordre de Pie IX
Décoré de la médaille d'or des blessés à Mentana, etc.
Ancien Président général de l'Union Allet

noble et bon colonel Allet, de vous faire part des souhaits de Son Excellence le Général Kanzler, de vous parler de Notre Très Saint-Père le pape, par qui j'ai eu l'insigne honneur d'être reçu deux fois en audience, et de rappeler aux meilleurs souvenirs des zouaves canadiens le "père Charles" que j'ai laissé fort et vaillant, montant la garde aux portes du Vatican.

Je vais donc vous entretenir de cette partie *zouavitique* du voyage que je fais maintenant en Europe, en attendant que j'aille, au mois de mars prochain, prendre mon poste de Commissaire du Canada à l'Exposition universelle de Paris, fonctions honorables et responsables que le gouvernement Canadien vient de me confier, probablement à cause de mes antécédents de zouave pontifical. Chi lo sa ?

L'été dernier, me trouvant à Lausanne avec ma femme et mes enfants, sur les bords enchanteurs du lac Léman, je me rendis à Sion, où je croyais trouver le colonel Allet. Je fis une partie du trajet de Lausanne à Vevey en bateau à vapeur ; puis je marchai, comme un zouave peut marcher sans sac au dos, de Vevey à Villeneuve, en suivant les contours du lac dans sa partie la plus pittoresque et la plus enchanteresse, par Clarens, Montreux et Chillon-Veytaux.

Les Anglais, que l'on rencontre partout, *même en Canada*, habitent en nombre cette belle avenue, longue de près de quatre lieues ; ils jouissent, ici, de toutes les félicités que leur refuse leur pays de brouillards et de fumée. Les dents d'Oche, du Midi et de Morcles, tributaires du Mont-Blanc et des Alpes, toujours couvertes de neige, élèvent leurs crêtes blanches se profilant sur le

bleu du firmament, et se baignent dans les eaux profondes du lac non moins bleu. Derrière, des ramifications de la chaîne du Jura, aux teintes sombres, protègent ces heureux pays contre les vents du nord qui y sont inconnus.

Je dînai à Montreux. A table, un Français gouailleur disait à un de ces Anglais errants : " Votre pays est donc bien triste. que vous venez en si grand nombre sur le continent ? " L'Anglais en convint. Le Français, pour ne pas être en reste de franchise, lui dit au dessert qu'il y avait de bien jolies *misses* sur la plage, mais qu'elles étaient accompagnées par de bien vilains cavaliers.

A Villeneuve, je pris le chemin de fer pour Sion directement, me promettant de visiter au retour Aigle, Bex et ses salines, Saint-Maurice, où fut martyrisé le saint de ce nom, avec six mille hommes de la Légion Thébaine qu'il commandait, Martigny et Saxon-les-Bains.

J'allai aux renseignements chez le barbier de Sion. J'y appris que le colonel Allet habitait Louèche-les-Bains. Justement comme nous en causions, un serre-frein du chemin de fer entra se faire raser. Il se mêla à la conversation, sans façon ; il me dit qu'il avait aussi été soldat pontifical et que, pendant son service, il avait été trois ans l'ordonnance du colonel, alors simple capitaine dans les carabiniers suisses.

Enfin ! je rencontrais un homme, venant carrément, sans s'inquiéter de son interlocuteur, dire qu'il était catholique et ancien soldat du pape. Vous ne comprenez pas mon étonnement ? Mais, mon cher ami,

depuis deux mois j'errais en Suisse entendant des horreurs contre les cléricaux, lisant des atrocités dans les journaux de Genève, de Berne, de Bâle, de Lausanne, etc , contre les catholiques ; subissant les plaintes amères de l'ex-Père Hyacinthe, au Casino Saint-Pierre, à Genève, où il tape sur tout le monde, protestants, papistes et catholiques : j'étais heureux de trouver enfin un homme ! Nous vidâmes une bouteille de malvoisie à la santé du colonel à *l'Hôtel de la Poste*, où j'attendis l'heure du train.

C'était la journée aux surprises. Surprises heureuses s'il en fût. En entrant à l'hôtel, la première personne que je rencontrai fut mon ancien commandant de compagnie aux zouaves pontificaux, M. G. du Ribert. Je me présentai, lui demandant comment il se portait.—Etonnement du commandant, cherchant dans ses souvenirs, neuf ans en arrière, où il avait vu ma tête. Je me nommai : je vous assure que si jamais officier et soldat furent heureux de se revoir, ce fut ce jour-là.

M. du Ribert voyageait avec Madame du Ribert. Ils venaient de faire une saison aux bains de Louèche, et commençaient à Sion ce qu'on appelle en Suisse, *la cure du raisin*. Cette cure consiste à manger sept à huit livres de raisin par jour, de bonne heure le matin, alors que les vignes sont encore tout imprégnées de la rosée de la nuit et de la buée de l'aurore. Cette cure complète l'action des eaux thermales.

L'air de santé de mon ancien commandant était si satisfaisant, que je suis heureux de vous rassurer sur son compte ; M. du Ribert suivait ce régime plutôt par

précaution. Les raisins du Valais sont d'ailleurs excellents, surtout le chasselas, qui se vend sur la grande route trois sous la livre. C'est une véritable jouissance de se médicamenter ainsi.

Je quittai M. du Ribert à Sion, lui disant *au revoir*, à mon retour ; et je continuai vers Louèche. J'arrivai dans cette ville croyant bien surprendre le colonel Allet ; je comptais sans la prévenance de mon ancien lieutenant.

Le guide " Joanne " m'apprit en route que " Louèche est la terre classique de la *poussée*, éruption qui paraît, tantôt sur un point du corps, tantôt sur un autre, puis s'étend peu à peu de manière à envahir parfois presque toute la surface de la peau. Elle respecte en général les mains et le visage, c'est-à-dire les seules régions qui ne participent pas au bain. Cette éruption est considérée comme un gage de succès dans l'emploi des eaux. Rarement elle se développe avant cinq ou six bains.

" L'habitude à Louèche est de se baigner dans des piscines, pouvant contenir trente à quarante personnes. Une petite galerie, bordée d'une balustrade de bois, règne tout autour du bâtiment, et permet aux visiteurs de venir pendant le bain, faire la conversation avec les malades (avoir soin de fermer la porte et d'ôter son chapeau, sous peine d'exciter des réclamations bruyantes), car tous les malades, hommes, femmes, enfants, vieillards, militaires, prêtres, religieuses, se baignent pêle-mêle, revêtus de longues tuniques de laine ; chaque baigneur a une table flottante sur laquelle il dépose son livre, sa tabatière, son ouvrage ou son goûter. Si l'on se baigne en commun, c'est que

l'on reste sept à huit heures dans l'eau, cinq à six le matin, et deux l'après-midi, avant le dîner."

Cette *poussée* rend de très grands services à la Faculté de médecine. Souvent un praticien en renom, embarrassé d'un malade dont il ne peut diagnostiquer la maladie, l'expédie à Louèche, où la *poussée* vient au secours de la science, en révélant indiscrètement souvent, une affection indolente, dont le patient se croyait débarrassé depuis longtemps.

En arrivant à la gare de Louèche, j'appris que le colonel habitait dans la ville, à deux kilomètres. Je me hâtai de gravir la montagne sur le versant de laquelle Louèche est bâtie, à plus de trois mille pieds d'altitude. Je montais allègrement, quand au tournant de la route, à mi-chemin, un homme d'une taille colossale m'apparut. C'était le colonel Allet !

Découvrant sa tête blanchie dans les camps, il m'ouvrit ses bras en me disant de sa bonne grosse voix que vous connaissez tous là-bas : "Ah ! cher Monsieur Drolet, que c'est donc bien, à vous, d'être venu voir votre vieux colonel, dans sa retraite ! "

M. du Ribert m'avait trahi, en télégraphiant ma visite au colonel Allet. Je tombai dans ses bras. Il me souleva de terre comme un enfant et m'embrassa sur les deux joues. C'était vraiment la rencontre d'un père avec un des siens.

Le colonel passa son bras sous le mien et me conduisit à sa résidence, où il me présenta à son frère, l'honorable M. Allet, avocat et président du grand conseil du canton du Valais : un des hommes les plus distingués que j'aie rencontrés jusqu'ici.

Mon cher ami, je passai quatre heures entre ces deux hommes d'élite : l'un, le chef du plus beau régiment de l'armée pontificale ; l'autre, le premier citoyen de son pays ; quatre heures délicieuses, comme bien vous pouvez le penser. Les questions, les réponses se succédaient, s'entre-croisaient et j'avais vraiment peine à suivre mes deux interlocuteurs.

Le colonel me demanda de lui parler de la colonie de Piopolis ; aussitôt son frère, qui est un économiste remarquable, voulut connaître tous les rouages de notre système de colonisation. L'un me parlait de ses zouaves, *de ses braves Canadiens*, de son régiment, du Saint-Père ; l'autre voulait profiter de ma présence pour connaître l'organisation civile et politique de ce petit peuple qui envoyait, comme ça, cinq cents hommes dans le régiment des *diables du bon Dieu*, commandé par son frère.

M. du Ribert m'avait appris que le colonel était l'heureux propriétaire de la vigne produisant la meilleure *malvoisie* du pays. Je m'en aperçus. Je crois même que nous en bûmes plus d'une bouteille ; mais nous avions tant d'amis, tant de camarades, à la santé desquels il fallait bien s'intéresser !

Le chagrin mine le colonel. Vous qui avez eu l'avantage de combattre directement sous ses ordres, vous seriez surpris des ravages que l'éloignement de la ville des papes laisse sur sa figure. A part cet air de tristesse, le " Papa Allet" est bien toujours le même : bon, placide, délicat, confiant et espérant des jours meilleurs pour le Saint-Siège.

En me montrant le drapeau du régiment, conservé

chez lui comme une relique, le colonel me disait : " Dites bien à mes braves Canadiens que je suis toujours prêt : au premier appel, nous nous réunirons autour de ce drapeau ; dites-leur bien, ajouta-t-il, en me montrant sur sa table le *Bulletin de l'Union Allet*, combien je suis heureux de voir que ces bons enfants ont conservé parmi eux les traditions du régiment, en fondant cette Union, à laquelle ils m'ont inféodé intimement, en lui donnant mon nom, honneur pour lequel je les remercie du fond de mon cœur. Qu'ils continuent à poursuivre le but de cette association, la défense de l'Eglise et la revendication de ses droits, et répétez-leur ce que je leur ai déjà écrit : je m'associe de cœur et d'intention à leurs travaux ! "

Je ne vous apprendrai rien, mon cher ami, en vous disant que le vieux colonel pleurait en prononçant ces paroles. Vous connaissez sa sensibilité. Celui que nous appelions familièrement le *Papa Allet*, est bien toujours le père de son cher régiment.

Son frère me demanda comment il se faisait qu'étant sujets anglais depuis plus de cent ans, nous avions pu rester Français et catholiques. Ce fut le colonel qui répondit, au moment où j'ouvrais la bouche pour lui donner une partie des raisons invoquées par mon ami Oscar Dunn dans son opuscule : POURQUOI NOUS SOMMES FRANÇAIS.—" *Eh ! mon Dieu !* ce sont des Français du bon temps : ils se sont groupés autour de leurs curés, lors de la cession de leur pays, et ils ont vécu des vieilles traditions de la France monarchique. Les Canadiens, *mon Dieu !* sont restés meilleurs en allant à l'église, entendre prêcher leurs pasteurs, qu'en

allant dans les clubs politiques entendre les apôtres du prétendu progrès moderne et de la révolution sociale." Je n'avais rien à ajouter.

Lorsque l'heure du départ sonna, le colonel me donna sa photographie, revêtue de son autographe, *en souvenir d'amitié de ma visite à Louèche.* Je fus forcé de résister aux instances que firent ces deux nobles cœurs pour me retenir ; vraiment, j'étais ému au moment des adieux !—A tout hasard, lorsque le train passa au pied de la montagne, j'agitai mon mouchoir : et je vis le colonel, resté debout à l'endroit où je l'avais quitté une demi-heure auparavant, agiter le sien jusqu'à ce que je fusse hors de sa vue. J'étais le premier Canadien qui voyait notre vieux chef, depuis les malheureux événements du 20 septembre 1870. [1]

Outre les vertus et l'honorabilité de ces deux dignes citoyens, qui suffiraient grandement à les faire estimer dans le Valais, M. Alexis Allet, en sa qualité de président du grand conseil du canton, fit endiguer en pierres sèches, sur un espace de près de vingt kilomètres, les deux rives du Rhône. Avant ces mesures d'utilité et d'hygiène, ce fleuve inondait périodiquement la vallée, causait des dommages à la propriété, et compromettait grandement la salubrité publique par les dépôts de vase limoneuse qu'il déposait sur ses berges avant de rentrer dans son lit. Depuis l'exécution de

[1] Je fus le dernier. Le colonel Allet mourut le 22 mars 1878 à l'âge de 64 ans. Il était entré, à quinze ans, au service du Saint-Siége en 1832. Il avait donc trente-huit ans de présence sous les drapeaux du Pape. Le colonel Allet suivit Pie IX dans la tombe de bien près. Pie IX mourut le 7 février 1878.

ces grands travaux, la vallée s'est assainie, les goîtres ont disparu et le Valais bénit son bienfaiteur.

Je serrai la main à M. du Ribert à la gare de Sion, à mon retour, et je débarquai à St-Maurice. J'allai visiter " le champ des martyrs," comme on appelle l'endroit où St-Maurice et la Légion Thébaine souffrirent le martyre sous Maximien. Le colonel Allet m'avait fortement encouragé à visiter St-Maurice, car, me disait-il, " la Légion Thébaine a été certainement le régiment précurseur du régiment des zouaves pontificaux."

Je fis aussi une petite visite à la grotte *des Fées*, profonde d'environ trois mille pieds, sous la dent du Midi.— J'étais assez loin des miens à cette distance de l'entrée, avec une montagne de dix mille pieds de hauteur au-dessus de ma tête.— Un tout petit mouvement de cette masse, et " crac," les parois du couloir qui conduit au petit lac se refermaient. En faisant des fouilles, dans quelques milliers d'années, les savants auraient été bien intrigués de savoir à quelle espèce d'animal antédiluvien pouvaient bien appartenir mes ossements et comment ils avaient pu pénétrer là : une nouvelle preuve à l'appui des théories de la création successive des mondes !

De St-Maurice, j'allai à Bex, visiter les salines qui fournissent tout le sel du Canton de Vaud. J'avais vu en Orient, près de Smyrne, des carrières de sel gemme ; ailleurs, des marais salants, où le soleil et les vents du nord sont les grands facteurs ; mais j'avoue que j'ai été surpris de voir le système en opération à Bex, depuis 1820. Jusqu'à cette époque, on exploitait les eaux

salées en les faisant évaporer dans des appareils spéciaux ; les salines s'étant taries, on creusa des galeries sous la montagne, haute d'environ cinq mille pieds, jusqu'au massif du roc salé, atteint après quinze ans d'un travail opiniâtre.

La galerie que j'ai visitée (il y en a plusieurs), la galerie du Bouillet, est longue d'environ sept mille pieds sur cinq pieds et demi de hauteur et sept pieds de largeur. Armé d'une lampe fumeuse, dégouttant l'huile à chaque pas, enveloppé dans des habits de toile grossière, pour protéger mon vêtement pendant l'excursion, je m'enfonçai dans ce four, où l'air est rare, les gouttières abondantes ; il faut marcher près d'un mille et demi, courbé en deux pour ne pas donner de la tête sur la voûte, avant d'entendre un signe de vie. Au fond d'un puits, creusé au bout de cette galerie, travaillent quelques hommes.

Ces mineurs font sauter à la poudre le roc salé, et montent à l'orifice du puits, au moyen d'un treuil, les morceaux de roc ainsi détachés. Ces morceaux, concassés en fragments de deux à trois livres chacun, sont jetés dans un réservoir appelé *le dessaloir*.

La roche salifère ressemble beaucoup à notre pierre de taille, sortant de la carrière, avec des petits points brillants, quand la cassure est fraîche. Cette roche est extrêmement salée. En dix-huit jours de macération dans l'eau froide, elle devient noire, un peu spongieuse et charge l'eau de tout ce qu'elle perd. Elle est alors sans valeur et on la voiture en dehors de la galerie sur de petits wagons.

L'eau salée est conduite, au moyen de tuyaux en

bois, jusqu'à l'établissement de graduation, situé à six milles du Bouillet ; elle y est recueillie dans d'immenses récipients en fer, à fond plat, hermétiquement fermés, sous lesquels on allume des feux de charbon de terre. Après une dizaine d'heures d'ébullition et d'évaporation par des serpentins, on lève les couvercles. Avec de grandes pelles et des râteaux, les ouvriers ramassent les cristaux de sel précipités au fond des chaudières.

Ces eaux sont ensuite dirigées sur l'établissement de bains de Bex, où on les administre sous toutes les formes hydrothérapiques. Le sel est livré au commerce au bout de vingt-quatre heures de séchoir. Ce n'est pas plus malin que ça. Avis aux propriétaires de salines, en Canada. Il ne s'agit que de faire la captation des eaux pour obtenir un bon rendement de la source et agir comme ci-dessus.

En allant à l'Exposition agricole de la Suisse Romande, à Fribourg, j'eus le plaisir de rencontrer le capitaine Thalman, chef d'une division douanière. Le capitaine Thalman s'informa de ses vieux amis du Canada, en particulier des caporaux Hughes et Francœur, qu'il avait eus plusieurs mois sous ses ordres.

Nous laissâmes Berne, la ville aux ours, la capitale fédérale de la Suisse, pour Lucerne, la ville au Lion de Thorwaldsen, bâtie sur les bords ravissants du lac des Quatre-Cantons. Nous fîmes l'ascension du Rigi, puis nous prîmes un équipage à Altorf, devant, en trois jours, nous conduire par dessus la chaîne des Alpes, par la passe du *Saint-Gothard*, à Lugano, dans le Tessin. Il y a autant de statues de Guillaume Tell,

dans les Cantons de Schwyz, d'Uri et d'Unterwalden, autour du lac, qu'il y a de Louis XIV à Versailles. C'est à Altorf, comme vous le savez, que le héros de l'Helvétie dut, sur l'ordre de Gessler, enlever, avec sa flèche, la pomme posée sur la tête de son fils ; à Küssnacht, il tua le tyran Gessler.

Rien n'est beau comme ce lac des Quatre-Cantons, avec ses villes, ses villages, ses villas, ses eaux profondes, ses bords accidentés, pittoresques, ses monts Rigi et Pilate, menaçant les cieux, et dépassant de toute leur tête la chaîne des Alpes, qui entourent cette belle nappe d'eau.

D'après la tradition, Ponce Pilate, gouverneur de la Judée, se serait retiré ici même, après le crucifiement de Notre Sauveur ; c'est pourquoi le nom de Pilate aurait été donné à ce pic qui atteint près de sept mille pieds de hauteur. Sa tête est souvent couverte de nuages ; d'où le dicton lucernois : *Si le Pilate a son chapeau, c'est que le temps sera beau.*

Mon cher ami, je m'aperçois que je tombe précisément dans l'écart que je voulais éviter : je fais une relation de voyage et je m'éloigne de nos zouzous ; mais, baste ! vous ne m'en voudrez pas ; et si la chose peut vous intéresser, je vous dirai que nous avons fait le passage des Alpes, comme des Anglais, en excentriques. La saison était avancée ; nous étions au 8 octobre et il y avait déjà plus d'un pied de neige sur le sommet des montagnes.

Les avalanches n'étaient pas encore à craindre ; il n'y avait, à proprement parler, que le danger de glisser en bas de la route dans la Reuss, qui coule à cinq

ou six cents pieds plus bas. On se tuerait de moins haut.

Pendant l'hiver et le printemps, les muletiers, en passant le Saint-Gothard, emplissent de foin les sonnettes de leurs attelages et ne prononcent pas une parole. Le moindre ébranlement de l'air détermine des avalanches. Nous partîmes six, ma femme, ma sœur, Delle Smith, ma fille Juliette, mon jeune fils Edmond, sa bonne et moi, dans une calèche suspendue, attelée de quatre chevaux. Cahin, caha, nous arrivâmes au fameux *pont du diable*, *Tevelsbrücke*, situé à treize cent soixante mètres d'altitude et formé d'une seule arche, au-dessus de la Reuss, qui bondit au-dessous avec un fracas épouvantable.

Vous connaissez la légende du marché que fit l'abbé d'Einsiedeln avec le diable, pour la construction de ce pont. L'abbé lui promit le premier être qui passerait dessus. Le diable fit son pont et attendit son premier être. Le bon curé attacha une poële à frire à la queue de son chien ; il se rendit à la tête du pont, où il vit messire Satan à l'affût. Le curé lui demanda s'il était prêt ; puis il lâcha son chien ; celui-ci arriva en trois bonds, activé par la poële qu'il traînait à sa remorque, dans les pattes de monsieur le diable. Le curé se hâta de bénir le pont, et depuis, comme à *Avignon*, *Tout le monde y passe.*

Nous couchâmes à Andermatt. Nous nous croyions en Canada, par une nuit de février. Un pied de neige partout et une froidure *ad hoc*. Nous passâmes le point culminant du Saint-Gothard le lendemain. C'est là que se trouve, à sept mille pieds d'altitude, l'hospice destiné

aux voyageurs pauvres. De ce point, nous commençâmes à descendre avec autant de rapidité, que nous avions mis de lenteur à monter. Rien de vertigineux comme cette descente jusqu'à Airolo, que le feu venait de dévaster.

Notre cocher, pour nous encourager, nous raconta, en entrant dans le *Val Tremolo* (vallée tremblante), que des avalanches y avaient déjà englouti jusqu'à trois cents personnes à la fois. Nous couchâmes à Biasca, et le lendemain soir nous arrivions à Lugano, enchantés, ravis, mais pas prêts à recommencer tout de suite.

Quelle charmante ville que Lugano, bâtie au bord du lac de ce nom, sur les flancs d'une colline couverte d'orangers, d'oliviers, de citronniers, de villas, de châteaux, etc. De Lugano, nous allâmes par eau jusqu'à Porlezza et nous fîmes, en voiture, le trajet qui sépare le lac de Lugano du lac de Côme. Nous nous arrêtâmes à Menaggio. Le bateau à vapeur nous conduisit à *Como* et quelques jours après, j'avais le plaisir de serrer la main de mon ami Lucien Huot, à Milan.

Quel beau pays, mon cher ami, que cette partie de la Suisse-Italienne, depuis Lucerne jusqu'à Como. Les paysages sont ravissants, les lacs sont incomparables, les montagnes sont les plus hautes de l'Europe, les précipices sont les plus effrayants que l'on puisse rêver. Des émotions à bouche que veux-tu ! Ainsi, entre Andermatt et Hospenthal, on nous apprit, à l'auberge, que, la veille de notre passage, un des cinq chevaux de la diligence était tombé en bas de la route, coupée à pic au-dessus du précipice. Les autres chevaux avaient heureusement résisté au désir de le suivre, les

postillons s'étaient hâté de couper les traits qui tenaient l'animal suspendu au-dessus de l'abîme : sans quoi il aurait entraîné tout l'attelage et la diligence, chargée de voyageurs. Ce que ça encourageait ma femme !

J'eus la bonne fortune de rencontrer, à Florence, le chevalier Falardeau, propriétaire du palais historique des Machiavel. Cet artiste canadien, malheureusement d'une santé trop délicate aujourd'hui pour continuer ses travaux artistiques, paraissait enchanté de voir des compatriotes. Je m'entretins longtemps avec lui de la situation, et, comme Florentin, M. Falardeau la trouve sombre.

Florence regrette amèrement son grand-duc ; de l'honneur d'avoir été la capitale de l'Italie, il lui est resté deux cent millions de dettes municipales, un tas de maisons à louer et la solitude au milieu de toutes ces constructions que l'on avait élevées pour recevoir la cour. Un exemple : M. Falardeau louait son palais trente mille francs lorsque le roi était à Florence. Aujourd'hui, il l'offre pour sept mille francs sans trouver de preneur ; il lui faut payer cinq mille francs d'impôt quand même sur cet immeuble. Tous les propriétaires de Florence en sont là. Aussi la vie est-elle fort chère dans les hôtels. Le résultat est que personne ne s'y arrête pour faire une longue saison, comme dans le bon temps. On visite les trésors incomparables qu'elle renferme, et l'on se hâte de partir pour Rome, au bout de quinze jours, trois semaines ; ce que nous avons fait.

Nous voilà enfin à Rome. Vous qui avez passé de si heureuses journées dans la Ville Eternelle, qui y avez

laissé une partie de votre cœur, avec une partie de votre sang, vous comprendrez combien j'étais impatient d'arriver dans la ville des papes. Le père Paquet m'attendait à la gare. Il me l'avait écrit.

Il me semblait être reporté de neuf ans en arrière, en voyant, à une dizaine de kilomètres, la coupole imposante de Saint-Pierre, dominant toute la campagne romaine. C'était toujours ainsi que nous apparaissait Rome, lorsque nous revenions, sac au dos, par étapes, vers la ville aux sept collines. Ce dôme nous dansait alors devant les yeux pendant toute une journée, comme un phare, sur lequel nous mettions le cap gaiement, en chantant : " En avant, marchons."

A mon arrivée, je trouvai, sur le quai, le bon Charles Paquet, qui me reçut à bras ouverts, comme bien vous pouvez croire. Ce cher vieux avait tout préparé, voiture, appartements ; nous n'eûmes qu'à nous installer à l'hôtel de Rome, dans les propres pièces que venait de quitter Son Excellence turque, Midhat-Pacha. Je trouvai notre ami porteur de la superbe mine que nous lui avons toujours connue ; gai, obligeant et tout à tous comme par le passé. Le père Charles était alors camérier de Monseigneur Vannutelli, sous-secrétaire d'Etat, et logeait au Vatican même.

Je me mis, dès mon arrivée, en frais d'aller au Vatican, présenter mes devoirs à Son Excellence le général Kanzler, qui me reçut avec l'affectueuse courtoisie que vous lui connaissez. Le général me parla de tous les zouaves canadiens dont il se rappelait les noms, de Messire Moreau, de Désilets, de Prendergast, de Taillefer *et de LaRocque qui fut si grièvement blessé à Mentana.*

Je profitai de l'occasion pour lui parler de l'adresse des zouaves pontificaux à Sa Sainteté et de l'album qui la contenait. Je lui dis que cet album était destiné à Mme la générale Kanzler, d'après votre désir formel, et m'informai si le tout était arrivé à destination. Le général me dit que l'album avait été présenté au Saint-Père avec l'adresse, par Monseigeur Vannutelli, mais ajouta-t-il en souriant, "je vais informer Mme Kanzler que vous lui aviez destiné cet album-écrin, et *elle saura bien le retrouver.* Son Excellence me pria de vous exprimer toute sa reconnaissance pour vos délicates intentions.

J'eus la bonne fortune en rentrant à mon hôtel, de trouver un grand pli de Mgr Macchi, m'accordant une audience de famille ainsi qu'à M. et Mme Huot pour le jour suivant. Le général m'avait obtenu cette insigne faveur.

Le lendemain, à midi, les dames vêtues de noir, portant la mantille espagnole, sans chapeau, la tête couverte du voile traditionnel en dentelle, les hommes en frac, nous fîmes notre entrée au Vatican par la cour de St-Damase ; nous fûmes introduits dans la salle du Consistoire, disposée pour les audiences.

Nous étions là, les mains chargées de médailles, de chapelets, de statuettes de St-Pierre, quand les hallebardiers suisses, précédant le cortège pontifical, entrèrent dans la salle du Consistoire en frappant les dalles de marbre de leurs hallebardes. Les gardes-nobles venaient à la suite avec trois ou quatre familiers, puis le PAPE, mon cher ami.

Voici Pie IX ! Voici le Pape ! Porté sur une SEDIA

par ses *parafranieri*, vêtu de soie rouge brochée, il s'avançait, plus grand que les hommes, détaché de la terre. Tout de blanc vêtu, la tête recouverte de sa calotte blanche, dominant les fidèles agenouillés, il semblait glisser sur un tapis humain.

Le Saint-Père paraissait radieux et souriait affectueusement à tous ceux qui l'approchaient. Pie IX, quand on lui montre les journaux le faisant plus malade qu'il ne l'est, ne manque jamais de dire : " Ces messieurs ne parlent pas de ma plus grande maladie, c'est mon âge." A quatre-vingt-six ans on a bien le droit de se mal porter, d'avoir les jambes impotentes, mais ce qui est étonnant, c'est de voir cette tête sans rides, ces yeux brillant de tout le feu de la jeunesse et cette intelligence si lucide, qu'elle étonne même les ennemis du Saint-Siège.

Le pape ainsi porté, passait devant chaque visiteur, présenté à Sa Sainteté par Mgr Macchi. Le Saint-Père adressait un petit mot à chacun. Lorsque les porteurs furent près de moi, Mgr Macchi me présenta comme zouave canadien. Le Saint-Père fit arrêter ses chambellans et me dit : "*Ah ! je suis bien heureux de revoir un de mes anciens zouaves canadiens.*" Le Saint-Père nous donna sa main à baiser et fit une caresse à ma fillette Juliette, âgée de 4 ans, venue avec nous, à cette audience.

Cette jeune demoiselle faillit retarder la marche du cortège pontifical. Juliette saisit la main que Pie IX avait placée sur sa tête et la couvrit de baisers. Lorsque le Souverain Pontife voulut la retirer pour bénir la fillette, celle-ci, peu soucieuse des règles de l'étiquette

des cours, résista ; toute transformée, comme pénétrée du grand bonheur dont elle jouissait de garder entre ses menottes la main qui bénit le monde, *Urbi et Orbi*, elle fit de légers efforts pour la retenir.

Pie IX et sa cour furent fort amusés par cette petite scène d'une gracieuseté touchante. Me souvenant des audiences d'antan, quand sous le *harnois du zouave*, nous étions accueillis avec la même bonté, je pleurais de joie de voir le Saint-Père recevoir et donner maintenant des caresses à une petite enfant de zouave, la mienne.

Sa Sainteté daigna s'informer de ses anciens zouaves canadiens et de notre pays en général. — Je profitai de l'occasion pour déposer aux pieds du pape, la foi et l'hommage de tous les soldats de Pie IX, de tous les zouaves canadiens. — Après avoir reçu une bénédiction pour nous, pour notre famille, et pour nous tous, nous vîmes disparaître le Souverain Pontife, porté par ses *parafranieri*.

Le Saint-Père était accompagné par le général Kanzler, par les cardinaux Howard, de Falloux, Pitra, Panebianco et Bonaparte, outre sa Maison ordinaire. Après l'audience, le Pape s'arrêta au bout de la salle du Consistoire et nous fûmes invités à nous approcher. Là, le Saint-Père nous parla paternellement, souriant. Mais au milieu de son discours, Il eut un mouvement dramatique : oubliant ses infirmités, Il fit un effort pour se lever. Le Saint-Père demandait de prier pour l'Eglise, qui est en butte aux attaques de ses ennemis : ET ILS SONT NOMBREUX, s'écria-t-il, en levant les bras et les yeux au ciel.

Le général nous avait invités à passer chez lui après l'audience, pour présenter nos hommages à Mme Kanzler ; mais nous ne pûmes nous rendre à son aimable invitation ce jour-là. J'eus l'honneur d'être admis encore une fois à l'audience du Saint-Père, quelques jours après, avec ma femme et ma sœur.

Chaque fois que notre voiture vint nous prendre à l'hôtel pour nous conduire au Vatican, le patron, un ancien garibaldien, m'assurait que *c'était inutile de nous déranger pour aller voir le pape* (sic), car il était mourant et invisible.

Avant de laisser Rome, où je ne pus passer plus d'un mois, par suite de l'indisposition de mes deux petits garçons restés au collège de Sainte-Croix, à Neuilly, j'offris à Son Excellence le général pro-ministre des armes un petit canot d'écorce, fabriqué par les sauvages du Canada, le priant de le remettre à son jeune fils, pour l'amuser sur les étangs du jardin du Vatican. Je disais au général qu'il y avait, par delà les mers, des milliers de Canadiens, prêts à s'embarquer sur d'aussi frêles embarcations pour voler au secours de la papauté, au cri de : *Dieu le veut*. Le général agréa mon cadeau, et me fit l'honneur de m'adresser la lettre suivante :

" Rome, le 18 novembre 1877.

" *Mon cher monsieur*,

" Je vous suis bien reconnaissant du joli canot d'écorce du Canada que vous avez bien voulu offrir à mon fils, et plus encore des beaux sentiments dont vous l'avez lesté.

" Je désire autant que vous voir approcher le jour où nous verrons de nouveau les braves Canadiens parmi nous : car si nous sommes résignés en apparence, nous ne demandons pas mieux que de faire appel de nouveau à leur généreux dévouement, appel qui ne sera pas fait en vain, j'en ai pleine confiance.

" Mon fils Rodolphe est enchanté du charmant souvenir que vous lui avez envoyé ; il a suspendu le canot dans son petit atelier de dessin, et il vous remercie de grand cœur par mon entremise.

" A mon tour je voudrais avoir un grand canot qui me conduisît au Canada, pour éviter la vue des spoliations, si mon devoir et mon attachement ne me retenaient pas près du Saint-Père.

" Veuillez me rappeler au bon souvenir de vos camarades d'outre-mer et agréer, avec mes remerciements, l'assurance de ma sincère et affectueuse estime.

" Général KANZLER.

" A M. le chevalier DROLET, Rome."

En attendant que l'on fasse cet appel dont parle le général, le Canada a une sentinelle avancée dans la personne du père Charles, entré aux gendarmes pontificaux depuis une quinzaine de jours. Le gendarme *Carlo Paquet* porte crânement l'uniforme, il ne fera pas bon de se frotter à lui, je vous prie de le croire.

J'ai vu, au Vatican, Mgr Daniel, l'ancien aumônier en chef des zouaves pontificaux, mais nous n'avons pu causer que quelques instants.

Vous avez appris l'immense *fiasco* de la démonstration garibaldienne à Mentana, en commémoration des âmes des *Martyrs ?* que les mercenaires comme vous avez envoyées devant leur Juge Suprême. Le jour anniversaire, 3 novembre, le mausolée élevé à Mentana n'était pas prêt ; le 20 novembre, jour définitivement choisi, il pleuvait à torrents. J'ai vu Menotti Garibaldi, le député ! le soir du retour. Tout a raté. La grande flamme qui devait s'élever à deux cents pieds de hauteur, pour être vue des fenêtres du Vatican (sic), n'a pu être allumée, vu la pluie, mais les membres de ce nouveau pèlerinage étaient *assez allumés* eux-mêmes pour se battre comme des chiens, au pied de ce monument.

J'ai fait le tour de nos vieilles casernes ; partout où le cacciatore, le lignard ou le zouzou faisaient retentir les échos de leurs accents, il y a aujourd'hui un bersaglier ou un lignard piémontais : à Sora, à Zoccolette, à Saint-Francesco, à Ripa, à la Minerve, à Saint-André della Valle, au Saint-Office, au Janicule, partout. Quelle dévastation à Saint-Francesco, où le premier détachement fut versé en arrivant ! L'Etat n'y tolère plus que deux Franciscains, pour annoncer la mauvaise nouvelle. Tous les autres ont été chassés ; le couvent est aujourd'hui transformé en caserne de bersagliers. C'est de même partout.

Je ne saurais prédire, ni dire comment finira cette Italie unie. On est mécontent à Turin d'avoir perdu la capitale ; on est ruiné à Florence pour avoir eu la capitale, à Naples on murmure de n'avoir pas la capitale ; et à Rome on dépense des millions, comme autre-

fois à Florence, pour persuader aux Romains qu'ils ont la capitale.

La maison de Savoie a eu une histoire bien étonnante. Cette maison, fondée par Humbert " aux blanches mains," fournit des saints à l'Eglise, des souverains à toute l'Europe, des princes qui se battaient en héros, vivaient en moines et mouraient en martyrs : elle aura probablement aussi un Humbert pour clore son histoire et sceller sa chute.

L'ambition et l'ingratitude ont remplacé dans le cœur des successeurs de saint Humbert III, les grandes et viriles qualités qui distinguèrent pendant près de dix siècles les princes de la maison de Savoie. Dévorés par l'orgueil et le désir de s'agrandir, on vit le roi actuel et son père, en échange de la liberté qu'on leur accordait de piller les princes et les rois, leurs voisins, abandonner à une puissance étrangère, le berceau de leur famille à Chambéry, et les restes de leurs illustres ancêtres à l'abbaye de Haute-Combe. Il est vrai que depuis, ils ont oublié Solférino et Magenta.

Nés ducs de Savoie, avec Chambéry pour capitale, les princes de cette maison ont réussi, en plein jour, à changer leur duché de Savoie, dont on a fait deux départements français, pour un royaume de 25 millions d'habitants, en changeant de capitale, depuis Chambéry jusqu'à Rome, comme de chemise. Cette maison a une croix sur son drapeau, des saints à toutes les branches de son arbre généalogique et, enfin, des excommuniés parmi ceux qui ont fait *l'Italia Unita.*

On a beaucoup de ménagements, comparativement s'entend, pour le Saint-Père Pie IX : mais on n'attend

que sa mort pour mettre l'ordre dans le royaume. Ainsi, dès le mois de juillet dernier, la chancellerie de Berlin a adressé une circulaire diplomatique aux puissances européennes, pour les aviser qu'à la mort de Pie IX il fallait en finir, et ne plus envoyer d'ambassadeurs ou de ministres chargés d'affaires auprès du Saint Siège. Toujours le machiavélisme italien qui fait demander par Bismark ce qu'il désire ardemment, mais n'ose pas avouer ouvertement.

C'est ainsi que Crispi, que j'ai souvent vu au Pincio et à la Chambre des députés à Rome, vient de contracter, dit-on, une alliance avec la Prusse, en cas de guerre avec la France sa bienfaitrice, lui assurant le retour de la Savoie, de Nice et de la Corse, plus Trieste à enlever aux Autrichiens. Finiront-ils par réussir encore, sans verser une goutte de sang, par diplomatie, à arracher ce qu'ils convoitent ? *chi lo sa !*

Il arrivera probablement, en cas de décès du Saint-Père, malheureusement si affaibli et pour qui l'on craint beaucoup les refroidissements de l'hiver, il arrivera, dis-je, que les puissances catholiques, y compris la France, demandant la paix pour son Exposition universelle, vont faire une reculade sans exemple devant les jactances de l'Italie, soutenue par la Prusse. Le successeur de Pie IX serait alors obligé de quitter Rome, pour conserver son indépendance.

Que deviendra Rome, la Ville Eternelle, sans la papauté ? une vieille ville, toujours très intéressante au point de vue archéologique, mais désertée par les milliers d'étrangers qui y affluent aujourd'hui de toutes les parties du monde. Les fidèles la fuiront

alors, pour aller présenter leurs hommages au véritable Roi de Rome, au Pape, là où Il se trouvera. Je crois avec le père Paquet que Dieu a permis à Humbert de monter au capitole, afin de le rapprocher de la roche Tarpéienne.

Mon cher ami, je suis obligé de clore cette immense lettre, sans pouvoir vous dire un mot de Naples, de Sorrente, de Pompéi.

A une autre fois, *caro amico—ci rivedremo.* Rappelez-moi au souvenir des anciens, et croyez à ma bien vive et sincère amitié.

IX

NOS VOLONTAIRES

LE 65ÈME BATAILLON

Je suis un peu comme un vieux cheval réformé rendu à la vie civile : lorsqu'il entend sonner la trompette, il brise les traits qui le retiennent à la charrue, et court, hennissant de joie, se joindre à l'escadron qui passe sur la grande route.

En lisant les lettres affriolantes de détails pittoresques, écrites par les braves officiers de notre 65ème de Montréal et du 9ème de Québec ; en lisant les descriptions des fatigues qu'ils endurent, des travaux qu'ils exécutent, de leurs marches, contre-marches, chasses à l'Indien, engagements, je ne peux assez exprimer mon admiration pour ces vaillants jeunes gens.

Comme ils sont bien les valeureux descendants des compagnons de Champlain, de Frontenac, de Cavelier de La Salle, de Gaultier de Varennes, du grand d'Iberville, de Jumonville, de Montcalm, de Lévis, qui arrosèrent de leur sang, longtemps avant eux, les terres baignées par nos fleuves, nos grands lacs et la Baie

d'Hudson. Là où les pères ont passé, passent aussi et sans dégénérer leurs petits enfants.

On reconnaît le même sang, les mêmes ardeurs, les mêmes ambitions généreuses. Nos pères s'enfonçaient dans les forêts, bien loin, le fusil et la hache à la main, puis bâtissaient un fort : soldats, laboureurs et colons.

Le vieux capitaine donnait son nom à la forteresse improvisée : le prêtre missionnaire, Jésuite ou Récollet, appelait les bénédictions du Ciel sur ce fortin, que ces héros, tous braves comme Daulac, défendaient ensuite jusqu'à la mort.

Nos volontaires viennent de construire ainsi, dans l'immensité des plaines du Nord-Ouest, de petites forteresses auxquelles ils ont donné les noms de leurs nobles officiers : fort Ethier, fort Giroux, fort Ostell, fort Brisebois, etc., mais, heureusement pour nous, leurs amis et leurs parents, la Providence n'a pas exigé des fils, les sacrifices qu'elle exigea de leurs pères dans la défense des forts Duquesne, Cataracoui, Crève-cœur, Saint-Frédéric, Carillon, Lachine et tant d'autres. Le combat vient de finir, faute de combattants

Nous attendons sous peu ces braves jeunes gens. Après avoir courageusement répondu à l'appel de la patrie, ils ont eu toutes les peines, toutes les misères ; ils ont enduré toutes les privations ; ils ont fait des marches insensées dans les savanes, se chiffrant par centaines de milles, sac au dos, sans souliers, avec du biscuit sec et un bout de viande salée par ci par là, pour tout aliment ; tout ça, sans les bénéfices de la guerre.

Nos volontaires ont eu tout le mal des troupes en campagne, et quelle campagne, mon Dieu !—Une chasse à l'Indien, faite à l'indienne, à travers les forêts, les prairies, les fondrières, à la belle étoile, toujours en alerte, à trois mille milles de chez soi. La partie la plus pénible du métier est échue à nos volontaires; la moins glorieuse aux yeux du monde, parce qu'elle est la plus effacée. Ils ont été privés, après avoir été à la peine, d'aller à la gloire, les *Poundmaker* s'étant rendus, presque sans combattre, et les "Gros-Ours" s'étant enfuis hors d'atteinte.

Le commun des mortels s'imagine à tort que les coups de fusils sont la partie la plus terrible, dans le métier de la guerre. Au contraire; on n'a qu'à constater l'ardeur de nos volontaires, demandant au général Strange la permission de charger à la baïonnette les guerriers de "Gros-Ours," pour venger les braves Lemay, Marcotte, Lafrenière, Moreau, tombés au champ d'honneur à la bataille de "la Butte au Français;" on n'a qu'à lire leurs lettres se plaignant des volontaires d'Ontario, qui eurent quelquefois les chances de se battre, pour comprendre qu'il arrive un moment où le soldat demande la bataille et la désire ardemment, comme un remède à ses maux.

Quand un jeune homme a marché trois ou quatre cents milles, portant une moyenne de quarante livres sur les épaules, mal nourri, mal couché, mal chaussé, trempé par la pluie, brûlé par le soleil, transi par les gelées blanches des nuits, courant après un ennemi qui se dérobe sans cesse par la fuite, comprend-on combien il est heureux si cet ennemi accepte le combat ?

Le combat ! mais c'est la délivrance, chacun comptant sur sa bonne étoile pour en revenir et échapper sain et sauf aux balles et aux boulets. Tous désirent une occasion de se distinguer pendant l'engagement, qui devra se terminer par une victoire,—car on se bat toujours pour vaincre.

La victoire ! Voilà ce mot qui vous électrise, et vous galvanise le soldat fatigué, éreinté, rendu. Lorsque son commandant lui promet la victoire, le soldat oublie tout et fait des prodiges de valeur.

La bataille ! mais le soldat la cherche depuis le commencement de la campagne ! c'est l'affranchissement, c'est la récompense, c'est la fin de ses souffrances. C'est la noce, quoi ! Ce pauvre pioupiou va donc se débarrasser de ce maudit cent de cartouches, porté sur son dos depuis si longtemps, qui lui coupe la respiration. Il va donc déboucler ces atroces courroies de sac, lui étreignant la poitrine, lui entrant dans la chair depuis le départ. Gueuses de cartouches ! avec quel entrain le petit soldat va-t-il les charger dans sa carabine pour les faire entrer dans le ventre de ces sauvages, qui se glissent comme des couleuvres dans les herbes de la prairie

La Victoire ! c'est le devoir accompli, c'est le tribut du soldat à la patrie ; c'est la paix assurée, c'est le repos, c'est le *frishti* enfin, le *farniente*, et le sac sur la planche pour quelques jours du moins. C'est la promotion pour les uns, les récompenses pour les fortunés, la gloire pour tous.

Sans doute, les victoires s'achètent souvent au prix du sang le plus pur de l'armée ; mais ce sang généreux

sert à écrire les pages les plus glorieuses de l'histoire des peuples. C'est avec leur sang que nos illustres pères ont jalonné la Nouvelle France. Bon sang ne peut mentir.

Ne croyait-on pas lire une page des relations des premiers temps de la colonie, il y a trois jours, lorsque nous lisions l'intéressante lettre qu'écrivait à son frère, le brave capitaine LaRocque, dont le sang, versé pour l'Eglise, fit germer, il y a seize ans, la croisade des zouaves pontificaux canadiens ? Le glorieux mutilé de Montana nous raconte qu'une aile du 65ème bataillon, sous le commandement du vaillant colonel Hughes, se dirigeant vers la Rivière au Castor, à la poursuite de Gros-Ours, se détermina à allonger volontairement son étape pour aller en pieux pèlerinage au Lac aux Grenouilles, à l'endroit même où les Sauvages massacrèrent les Pères Fafard et Marchand.

Là, les braves petits pioupious de Montréal se débarrassèrent de leurs havresacs, mais non pour prendre un repos bien gagné pourtant ; c'était pour abattre des arbres gigantesques, en fabriquer une croix, et creuser avec la pointe de leurs couteaux, dans le bois de cette croix, l'inscription suivante :

D. O. M.
Elevée
à la mémoire des victimes
du Lac aux Grenouilles,
par le 65ème Bataillon
Le 24 mai 1885.

Et ces braves jeunes gens, qui avaient pourtant bien peiné depuis leur départ de Montréal, en s'arrachant

eux et leurs canons des fondrières, en hissant à bras par-dessus les talus et les *muskegs*, leur artillerie de campagne, élevèrent au prix de mille efforts, cette croix expiatoire au sommet d'un petit mont dominant la prairie, après avoir déposé, au pied de ce monument de leur piété, le procès-verbal suivant de cette touchante manifestation :

" Cette croix fut érigée, le jour de la Pentecôte, 24
" mai 1885, par les officiers, sous-officiers et soldats des
" Compagnies n°s 3, 4, 5, 6, du 65ème Bataillon, C.M.R.
" sous le commandement du lieutenant-colonel G. A.
" Hughes, major de brigade, à la mémoire des RR. PP.
" Oblats et autres victimes, massacrés par les Sauvages
" du Lac aux Grenouilles, le 22 du mois d'Avril 1885.

" En souvenir de cet événement, la montagne où est
" érigée cette croix fut nommée Mont-Croix (en anglais
" Mount Cross)."

Puis suivent les signatures. N'est-ce pas que ce fait est touchant dans sa naïve grandeur ?

Je vois avec un légitime sentiment d'orgueil toutes les classes de la société se remuer et s'organiser pour faire une réception convenable à nos chers petits pousse-cailloux, maintenant en route pour le retour. Ils ont bien mérité de la Patrie, et le général qui a eu l'honneur de les commander le reconnaissait publiquement ces jours derniers en disant : " Le 65ème a fait
" tout ce qu'on a exigé de lui. Il a accompli des actes
" sublimes d'héroïsme et d'abnégation militaire, tout
" comme les meilleurs régiments anglais, avec cette dif-
" férence que les Anglais n'ont jamais marché sans

" grogner (sic), tandis que depuis son départ de Mont-
" réal, le 65ème a toujours chanté."

Et quand on parcourt la liste de ces superbes soldats, on est vraiment fier de voir tant de cœur et tant de mâle courage, chez des jeunes gens, presque des enfants au départ, habitués au luxe, au confort, à toutes les douceurs du *Home*, qui s'appellent des Laframboise, des Mount, des Bury, des Desnoyers, des Mackay, des Hébert, des Ostell, des Labelle, des Laberge, des Daoust ! enfin, ils sont trois cent dix-sept comme ça, appartenant aux meilleures familles de la métropole du Canada, les officiers en plus. Il faudrait les nommer tous, et mettre en regard la délicatesse de leur constitution et l'importance de leurs travaux, pour comprendre l'étendue de leur mérite.

Je l'ai porté, ce chien de sac, sur les grandes routes poudreuses de l'Italie, avec le colonel Hughes et le capitaine LaRocque, qui étaient alors comme nous de simples zouaves pontificaux de 2e classe : c'est pourquoi je suis tout confondu et humilié en comparant nos étapes, sur ces routes unies comme des tables de billard, à celle que vient de faire, hier, le 65ème bataillon. Le télégramme du 29 juin dit simplement : "Le 65ème
" bataillon, revenant de la rivière au Castor, a fait une
" marche splendide de trente-quatre milles avant hier,
" et est arrivé au lac à la Grenouille " : *plus de onze lieues* dans une étape !

Pendant toute la campagne, le 65ème s'est montré esclave de la consigne, fidèle observateur de la loi ; sans discuter les griefs des Métis, la justice ou l'injustice des réclamations des insurgés, nos *boys* se sont con-

duits en soldats sérieux, ne raisonnant jamais, ayant confiance dans leurs chefs et ne connaissant rien, en dehors de la discipline militaire.

Ah ! oui ; allons en masse au-devant d'eux ! acclamons-les, montrons-leur notre reconnaissance pour la belle page qu'ils ont ajoutée à notre histoire, et remercions-les d'avoir établi aux yeux du monde entier que la race française en Amérique n'a pas dégénéré.

4 juillet 1885.

X

BANQUET

HUGHES-LAROCQUE

TOAST AU RÉGIMENT DES ZOUAVES PONTIFICAUX.

Les anciens zouaves pontificaux et l'élite de la population de Montréal offrirent, le 19 août 1885, un banquet de quatre cents couverts, au lieutenant-colonel Georges A. Hughes, et au capitaine Alfred LaRocque, du 65ème bataillon, leurs camarades, en témoignage d'admiration pour leur vaillante conduite devant l'ennemi à la bataille de " LA BUTTE AU FRANÇAIS."

Ce magnifique banquet eut lieu à Montréal, dans la grande salle des fêtes du cabinet de Lecture paroissial, quelques jours après le retour du 65ème.

Monsieur le capitaine Beauset, du 65ème, ayant porté, en termes fort éloquents, un toast au régiment des

LIEUTENANT-COLONEL GEORGE-A. HUGHES

Chevalier de saint Grégoire le Grand
Surintendant de la Police de Montréal
Ancien Président général de l'Union Allet

zouaves pontificaux, je répondis à ce toast dans les termes suivants :

Monsieur le Président,

Messieurs et chers camarades,

Je vous remercie de l'honneur que vous venez de faire au régiment des zouaves pontificaux, en portant et en buvant, avec tant d'enthousiasme, un toast à ce noble corps. Je vous remercie en même temps du grand honneur que vous me faites en m'appelant à y répondre.

Je suis heureux, comme ancien zouave, de voir cette franche camaraderie, cette bonne entente et cette sympathique confraternité exister entre le 65ème bataillon et les vétérans de l'armée du Saint-Siège.

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi, messieurs ? Est-ce que nos régiments ne se ressemblent pas par plus d'un point ? Ne sont-ils pas également composés d'engagés volontaires et d'hommes libres ? Est-ce que les zouaves et le 65ème ne sont pas nés d'un même sentiment généreux, d'une même idée chevaleresque ? non pour partir à la conquête de provinces voisines, non pour envahir des territoires ennemis, mais pour repousser les invasions, maintenir la paix à l'intérieur, combattre la révolution *au-dedans et au-dehors*, et faire respecter l'intégrité des frontières canadiennes et romaines.

Les zouaves pontificaux ont rapporté de Rome deux mots gravés dans leurs cœurs : DIEU ET PATRIE ! Ces mots contiennent tout le programme social et politique des zouaves, et les guident partout dans

l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens et de chrétiens.

Voilà pourquoi nous avons été si fiers et si heureux de voir deux zouaves qui s'étaient déjà distingués, il y a seize ans, dans le régiment des *Diables du bon Dieu*, rejoindre le noble et vaillant 65ème bataillon.

" Bon sang ne saurait mentir " : le lieutenant-colonel Hughes et le capitaine Alfred LaRocque, dont nous fêtons ce soir la valeur héroïque à la " *Butte aux Français* ", ont accompli ce que leurs camarades et le Canada attendaient d'eux.

Messieurs, nous avons célébré les noces d'argent de notre glorieux régiment, il y a à peine quinze jours. Dans très peu de temps, vous aussi, les successeurs et les continuateurs des *Chasseurs Canadiens*, célébrerez le vingt-cinquième anniversaire de la création du premier bataillon canadien-français à Montréal.

Vingt-cinq ans déjà ?... Renversons le sablier qui marque la glorieuse étape parcourue par le régiment des zouaves pontificaux et reportons-nous, messieurs, au 3 mars 1860.

Un soir brumeux et sombre, un étranger frappait à la porte du château de Prouzelles. Ce voyageur mystérieux fut introduit en présence du maître de la maison, et lui tint à peu près ce discours : " Général, je suis " délégué vers vous par Notre Saint-Père le Pape, " pour faire appel à votre grand cœur de chrétien. Je " suis chargé de vous exposer la situation critique du " Père commun des fidèles. La révolution et les loges " maçonniques font rage pour dépouiller le Saint-Siège " du domaine de l'Eglise, et nul, mieux que vous,

" général, ne saurait enrayer ce mouvement, tenir " tête à l'orage : le voulez-vous ? "

L'illustre général de Lamoricière, se levant, tendit la main à Mgr de Mérode, l'ambassadeur du Saint-Père et lui dit : " Monseigneur ! Quand le père a parlé, il ne reste au fils qu'une chose à faire : obéir. Voilà une cause pour laquelle j'aimerais bien à mourir. Quand faut-il partir ? " Il partit le lendemain.

Voilà, messieurs, dans toute sa simplicité historique, le récit de l'entrevue de Mgr de Mérode avec le héros de Constantine, surnommé, en Afrique, *l'enfant chéri de la fortune.*

Voilà le chef qui, il y a 25 ans, aidé de ces grands capitaines, qui s'appelaient Pimodan, de Becdelièvre, Cathelineau, Charette, Allet, créèrent les guides de Lamoricière, les Croisés, le bataillon franco-belge, fondirent finalement ces corps d'élite dans ce régiment unique, admirable et légendaire, les zouaves pontificaux ! Voilà l'origine de ce régiment, type de la fidélité, de l'honneur et du dévoûment inaltérable, dont vous venez de boire la santé avec tant d'entrain !

Depuis cette époque, messieurs, ce régiment appartient à l'histoire. S'il paraît occuper une grande place dans les annales du dernier quart de siècle, c'est que son passage a été marqué partout par une longue traînée de sang, versé pour l'Eglise et la patrie. N'est-ce pas avec son sang le plus pur que furent écrites ces pages immortelles de Castelfidardo, d'Ancône, de Nérola, de Monte-Libretti, de Bagnorea, de Subiaco, de Mentana, de Rome, de Cercottes, de Loigny, de Patay, du Mans, d'Ivrée-Lévêque ?

Ne pourrait-on pas inscrire en exergue, au-dessous de sa fière devise, sur les étendards et les fanions de ce régiment, la touchante devise des Châteaubriand : " Mon sang teint les bannières de France ! " Sa bannière ne fut-elle pas teinte par le sang de Guelton, de Parcevaux, de Chalus, de Lanascol, de Doynel, de Deveau, des deux Dufournel, de Guérin, de Guillemin, de Hugh Murray, de Bélon, de Troussures, des Bouillé père et fils, de Verthamon et de tant d'autres morts au champ d'honneur ?

N'est-ce pas aussi du sang de Charette, de Montcuit, de Kermoal, de Joly, de Cazenove de Pradines, d'Oscar de Poli, d'Henry Wyart, de Jacquemont, d'Alfred LaRocque et de centaines d'autres blessés devant l'ennemi, que furent teintes les bannières de l'Eglise ? Le sang répandu est encore la plus éloquente des protestations, a dit M. de Charette. Quelle éloquente protestation, de Castelfidardo à Patay !

Avez-vous pu lire sans attendrissement le récit de ce touchant épisode arrivé à la Basse-Motte, chez M. de Charette, lors de la célébration des noces d'argent du régiment, le 28 juillet dernier ? Permettez-moi de vous le rappeler.

A l'issue de la messe célébrée en plein air, un enfant de quinze ans, le jeune de Bouillé, s'emparant du drapeau des zouaves pontificaux encore tout imprégné du sang de son père et de son grand-père, le donna à baiser aux huit cents vétérans accourus à la voix de leur chef bien-aimé ; nos camarades Denis Gérin, Euclide Richer et Henri Desjardins nous représentaient. C'était le drapeau, tout troué par les balles prus-

siennes, que les zouaves pontificaux portèrent si fièrement à Patay en allant à l'ennemi, dans cette fameuse charge à la baïonnette dirigée par Charette en personne, contre les Allemands, le 2 décembre 1870.

Le général de Sonis, chargé d'opérer un mouvement qui devait entraver la marche de l'armée allemande, ne pouvait enlever ses bataillons de mobilisés Il était accouru vers M. de Charotte et lui avait dit avec feu : " Général, ces gens-là ne veulent plus avancer. Montrez-leur ce que des gens de cœur et des chrétiens peuvent faire pour " Dieu et la patrie ! " Au cri de " Vive la France !" les zouaves de Charette s'élancèrent.

Cazenove de Pradines portait le drapeau. Il fut blessé au début et le marquis de Bouillé reçut cet étendard de ses mains. Il fut frappé en pleine poitrine à son tour, et son fils, le père de cet enfant de quinze ans, le reçut des mains défaillantes de son père. Il fut tué à son tour : le comte de Verthamon le recueillit et continua d'avancer à la tête des zouaves, qui refoulaient les Allemands épouvantés devant cette trombe humaine. Verthamon fut tué au milieu de la mêlée. Cazenove de Pradines, le bras mutilé, ressaisit son drapeau et le rapporta après la bataille, couvert du sang de ses quatre porte-étendards.

Cette charge est légendaire en France, messieurs. De trois cent cinquante zouaves qu'ils étaient au départ, quatre-vingts seulement répondaient à l'appel, le soir, au bivouac. Charette, ayant eu deux chevaux tués sous lui, était resté couché dans la neige, dangereusement blessé, sur ce champ de bataille déjà illustré par Jeanne d'Arc. Les zouaves, qui n'avaient pas été soutenus,

étaient morts pour la patrie, mais l'armée de la Loire était temporairement sauvée.

La renommée aux cent voix avait déjà proclamé les éclatants faits d'armes de nos camarades, à Rome. Aussi, quand après les malheureux événements de 1870 une partie du régiment rentra en France, tous se découvrirent devant les glorieux débris des zouaves pontificaux.

Charette offrit son épée à la France aux abois ; Gambetta, que l'on ne pourrait accuser de tendresse ni de partialité pour des soldats catholiques, dit à M. de Charette en acceptant les services des volontaires de l'Ouest : " Gardez votre uniforme, général ! vous " l'avez trop illustré pour que je songe à vous l'enle- " ver dans un pareil moment."

Vous voyez, messieurs, par ce cri d'admiration arraché au farouche ennemi du cléricalisme, que les *diables du bon Dieu* avaient fait du chemin dans la confiance des libres-penseurs. Le chef de l'école vengeait enfin le régiment des zouaves pontificaux de toutes les attaques malveillantes dirigées contre les soldats du pape, que la presse anti-religieuse appelait autrefois des *mercenaires.*

Et pendant cette campagne, Gambetta ne fut-il pas forcé de décorer, lui-même, le général de Charette, de la croix d'officier de la Légion d'honneur, en récompense de l'héroïsme de ce valeureux capitaine et de son incomparable régiment des " Volontaires de l'Ouest ? "

Ah ! oui, c'étaient de curieux mercenaires, ces braves jeunes gens appartenant à la fleur de la noblesse française et belge, tombés à Castelfidardo. Quand on pré-

senta au général Cugia-Brignone la liste des morts et des blessés, il s'écria : " Quels noms ! On dirait une liste d'invitations à la cour de Louis XIV ! "

Des mercenaires ! ces cinq cents Canadiens, vos fils, vos frères, vos amis, qui quittèrent patrie, famille, avenir pour aller à leurs frais personnels, à Rome, pour courir à la Ville Eternelle, payer en nature leur denier de Saint-Pierre !

Mercenaire ! ce brave colonel Allet refusant le grade de général que lui offrait Pie IX après la victoire de Mentana en disant : " Très Saint-Père, Votre Sainteté " a déjà plusieurs généraux dans son armée, mais il n'y " a qu'un seul colonel des zouaves. Permettez-moi de " continuer à Vous servir en cette qualité."

Laissez-moi vous parler un peu de cet officier de si grande distinction, de cet illustre Allet, patron de notre Union. Sans avoir le feu, l'impétuosité, l'élan, le diable-au-corps de son brillant lieutenant M. de Charette, M. Allet était bien cependant le plus beau type de militaire que l'on pouvait souhaiter à un pareil regiment : par sa taille gigantesque d'abord, par son calme inaltérable, par sa bravoure, par son jugement, par sa courtoisie et par son sang-froid légendaire.

J'ai eu le bonheur, il y a bientôt dix ans, d'aller présenter mes respects à ce vieux serviteur de l'Eglise, chez lui, à Louèche, dans le Valais. Le chagrin qu'il éprouvait de la situation faite au Souverain Pontife, qu'il avait servi pendant quarante ans, commençait à le miner sourdement, et le regard tourné vers Rome, il languissait. Il mourut quatre mois après ma visite.

Jamais je n'oublierai mon arrivée chez lui dans les

Alpes. Me soulevant de terre comme une plume, le colonel m'éleva jusqu'à la hauteur de ses lèvres et m'appliqua deux baisers sonores en me disant de cette bonne grosse voix familière à tout le régiment : " Ah ! cher M. Drolet ! Que c'est donc bien d'être venu du Canada, voir votre vieux colonel !..." et il pleurait.

J'ai vu en Suisse, conservée comme une relique, l'armure portée à la bataille d'Ivry par l'ancêtre du colonel des zouaves, l'armure du fameux chevalier Barthélemi Allet, l'ami de Henri IV. Notre colonel était bien le digne héritier et descendant de cet homme de guerre. Permettez-moi de vous raconter un trait peignant l'ancêtre, sa loyauté, son honneur et que l'on aurait pu attribuer à notre chef, tant tous deux pratiquaient les mêmes vertus militaires.

En 1590, le chevalier Allet commandait un régiment de Suisses, faisant depuis longtemps campagne pour le compte de Henri IV, qui oubliait facilement de payer ses troupes. L'histoire rapporte qu'un jour un des capitaines de M. Allet s'approcha de Henri IV et lui tint ce propos laconique :

—Sire, trois mots ?

—Dites, capitaine.

—Argent ou congé ?

—Capitaine, répondit le Béarnais, quatre mots ?

—Sire, dites.

—Ni l'un ni l'autre.

—Pas d'argent, pas de Suisses, répondit-on aussitôt dans le camp royal.

Quelques heures plus tard, le combat s'engageait. Henri IV, passant devant le front de son armée, cria

au colonel Allet : " Si vous ne pouvez faire crédit au " roi de France, messieurs, je vais vaincre sans vous."

—" Sire, répondit le brave Allet, qui ignorait ce que " son subalterne avait fait, ne soupçonnant pas de félo- " nie ou de lâcheté un de ses plus fidèles soldats, Votre " Majesté a dicté mon arrêt de mort."

Il n'y avait pas d'argent, mais il y eut des Suisses tout de même, et ils se battirent comme des lions. La bataille d'Ivry gagnée, Henri IV versa de grosses larmes quand on lui rapporta le corps de l'héroïque colonel Allet, littéralement criblé de blessures.

On n'a pas dégénéré dans cette illustre famille depuis 300 ans. Le patron de notre Union était, dans tous les combats, par sa vaillance et par son courage, ce que son ancêtre était à Ivry. Je ne sais plus si c'est le colonel Allet ou le général de Charette qui disait un jour à ses recrues exposées à un violent feu d'artillerie, en se plaçant devant elles, et leur montrant avec une indifférence apparente, les batteries ennemies : " Ça, messieurs, c'est du canon ; ça tue, et voilà tout." Ils auraient pu le dire et le faire tous deux.

Ces officiers également braves et aussi insouciants l'un que l'autre de leur sécurité personnelle, n'étaient pas également chanceux au feu cependant. Le colonel Allet n'a jamais été touché qu'une fois ! M. de Charette ne sort jamais d'une affaire sans avoir des chevaux tués sous lui, et revient toujours blessé, quand on ne le relève pas parmi les morts, comme à Patay.

Voilà, messieurs, quels étaient nos chefs ! Voilà les modèles que nous avions sous les yeux ! Voilà la pépinière d'où sont sortis tant de héros, tant de martyrs,

qui a fourni tant de braves officiers aux armées européennes, tant d'officiers distingués au 65e, au 9e, au 85e et et à tous les corps de volontaires canadiens. C'est à cette école de l'honneur et de toutes les vertus militaires que les vaillants colonel Hughes, capitaine LaRocque, capitaine Garneau, capitaine Chagnon et tant d'autres se sont formés.

Ces messieurs ont fait l'admiration du Canada tout entier par leur conduite héroïque pendant la campagne du Nord-Ouest. Pourquoi ? Parce qu'ils restèrent dans l'alignement de l'honneur que leur avaient tracé et enseigné des hommes de guerre et des hommes de cœur comme Allet, Charette, Montcuit, d'Albiousse, Kersabiec, de Troussures, Lallemand, Le Gonidec, de Couëssin, Kermoal, de Poli, Wyart, Jacquemont, et tous leurs anciens camarades de ce noble régiment.

Pourquoi le valeureux colonel Hughes a-t il montré tant de bravoure, tant de sang-froid, en restant exposé au feu de l'ennemi à la *Butte aux Français ?* Parce qu'il était pénétré du sentiment du devoir : il devait non seulement entraîner son jeune bataillon par son exemple, mais encore faire honneur à son vieux régiment des zouaves pontificaux, qui avait les yeux sur lui.

Merci donc, au colonel Hughes, au capitaine LaRocque et au capitaine Garneau, pour avoir si bien représenté les zouaves de Charette. Bannissant toute idée politique, ces trois braves officiers se sont montrés esclaves de la discipline et de la loi, et sans discuter la cause pour laquelle la patrie avait requis leurs services, ils obéirent promptement et honnêtement, en

vrais soldats, comme leurs anciens chefs le leur avaient enseigné. " Aime Dieu, et va ton chemin."

N'avons-nous pas raison, messieurs, d'être fiers d'avoir eu le grand bonheur d'appartenir à ce corps illustre et d'avoir coudoyé et vécu la vie de ces héros ?

Aujourd'hui le régiment des zouaves pontificaux est là, l'arme au pied, au repos, mais non licencié. Vienne l'heure où Charette poussera de nouveau son cri de guerre *Dieu et Patrie*, vous verrez qu'un grand nombre de ses anciens et de leurs enfants, s'empresseront de boucler leurs sacs et de répondre à son appel : car là où les pères ont passé passeront bien nos enfants.

Mais l'heure est à Dieu.

L'histoire a déjà enregistré toutes les actions d'éclat et de dévouement de notre régiment. Plus tard, quand nous serons vieux, ce qui arrive bien vite, hélas ! nos petits-enfants liront dans l'histoire de l'Eglise, dans l'histoire de France, dans l'histoire du Canada, les brillants faits d'armes des zouaves du pape et leurs professeurs leur diront : " Tu sais, petit, ton grand-père eut aussi l'honneur de faire partie de cette phalange chrétienne ! " Alors nos petits-fils s'approcheront de nous avec respect et nous diront :

" Dites-nous donc, grand-père ! est-il vrai que vous avez eu le bonheur de servir dans le régiment des zouaves de l'illustre de Charette ; est-il vrai que vous avez été soldat de Notre Saint-Père le pape Pie IX ? "

Quels délicieux moments ne passerons-nous pas alors, quand nous reporterons nos esprits vers ces heureuses années, où nous faisions notre modeste partie dans ce

concert de dévouement, de sacrifice et de fidélité à la bonne cause.

Nous raconterons à nos petits-enfants qu'en plein XIXème siècle, l'Eglise, faible comme une femme, bonne comme une mère, fut un moment abandonnée par la vieille Europe, lassée de s'entendre appeler *Juste*. Nous dirons à ces chers enfants, que, de toutes les parties du monde, une jeunesse ardente accourut dans la ville aux sept collines, pour monter la garde à la porte des tombeaux des Apôtres, pour protester contre la révolution, les mauvaises passions, le vol, le brigandage, les violences et contre la maxime : *la force prime le droit*. Avec quel orgueil ne leur dirons-nous pas : " Les enfants du jeune Canada étaient là : nous faisions partie de cette armée ! " Nous faisions partie de cette phalange, saluée à son passage en France, par le grand poète Victor de la Prade, dans les termes suivants :

Français du nouveau monde, allez votre chemin ;
Race de nos aïeux tout à coup ranimés
Allez, laissant chez nous une trace féconde,
Offrir un noble sang au Dieu que vous aimez.

De nos jeunes croisés vous êtes deux fois frères,
Marchez aux mêmes cris et dans les mêmes rangs,
Faisant dire comme eux par vos vertus guerrières :
Quand Dieu frappe un grand coup, c'est de la main des Francs.

Dieu seul connaît l'avenir : mais comme disait le colonel d'Albiousse : " Tant qu'il y aura en France une croix et une épée, nous avons le droit d'espérer." Nous surtout, Canadiens, nous pouvons espérer ; nous nous

souvenons que Pie IX nous a dit dans une audience accordée à ses zouaves du Canada, au Palais du Vatican : " Une ancienne prophétie annonce que le salut " de la papauté lui viendra d'Amérique."

Aurions-nous été l'avant-garde de l'armée de la délivrance ? Espérons-le. Dans tous les cas : " Sentinelles, prenez garde à vous ! "

XI

UNE VISITE A ROME

LÉON XIII

Paris, le 16 février 1888.

Mon cher docteur Mount,

Depuis que j'ai reçu votre bonne lettre, j'ai eu le bonheur de retourner encore une fois, à Rome, le 25 janvier dernier.

Je faisais partie de la délégation des personnes honorées de distinctions par le Saint-Siège, en qualité de trésorier général du comité international des ordres équestres pontificaux, formé à Paris, à l'occasion du jubilé sacerdodal de Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

J'avais accepté avec empressement les honorables et responsables fonctions de trésorier de cette œuvre, qui me mirent en relations avec les personnages distingués de ce comité. Je vous en envoie la liste. Vous comprendrez mieux en parcourant ces noms, combien j'ai

lieu de me féliciter d'avoir eu l'honneur de collaborer à une œuvre aussi méritoire, en aussi belle compagnie.

J'ai eu bien des jours heureux dans ma vie, mais je le confesse ici en toute franchise, c'est aux zouaves pontificaux que je dois les meilleurs ; ma qualité d'ancien président de l'Union Allet me valut la confiance de cette association de toutes les illustrations les plus pures de la chrétienté.

Un étranger *doit toujours montrer patte blanche*, avant d'être accepté dans une réunion d'hommes du monde ; mais un zouave pontifical canadien porte un talisman ; en se présentant comme tel, il voit les mains s'ouvrir et se tendre vers lui. Je dois à la vérité de déclarer que le très distingué président du Conseil Héraldique de France, M. le vicomte de Poli, et M. le colonel Caillon, qui furent mes amis, avant de devenir mes collègues, m'ouvrirent en France bien des portes, et me traitèrent comme un des leurs en me priant d'accepter les fonctions de trésorier général de cette œuvre internationale, dont le comité était ainsi composé :

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

Son Excellence le Prince Ruspoli, de Rome, Grand-Croix de l'Ordre du Christ.

Sa Grâce le Duc de Norfolk, de Londres, Grand-Croix de l'Ordre du Christ.

L'honorable M. Chapleau, Ministre-Secrétaire d'Etat, d'Ottawa, Commandeur de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le Général baron de Charette, de Châteauneuf, en

Bretagne, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le duc de Larochefoucault-Doudeauville, de Paris, ancien ambassadeur de France à Londres, Grand-Croix de l'Ordre de Pie.

BUREAU DU COMITÉ.

MM. le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, président du Conseil Héraldique de France, glorieux blessé de Castelfidardo, rédacteur à la Gazette de France, poète, historien et auteur de plusieurs ouvrages remarquables ; collaborateur de toutes les heures, à toutes les œuvres sociales, politiques et philanthropiques demandant du talent et beaucoup de dévouement, ami fidèle et dévoué du Canada Français, à qui m'attachent des liens d'amitié fondée sur une communion parfaite de croyances, de souvenirs et d'espérances,.....Président ;

Gustave Adolphe Drolet,.....Trésorier Général ;

Le Vicomte Henri de la Baume, Collaborateur à l'Univers, etc.,.....Secrétaire-Général.

MEMBRES DU COMITÉ.

MM. le lieutenant-colonel Henri Caillon, commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre de Pie, etc. ; noble soldat, un des glorieux survivants de ces légendaires charges de cavalerie de 1870-71, que l'on trouve partout et toujours au service des bonnes œuvres, à qui revient

l'honneur de l'initiative de notre œuvre et à qui je suis lié par une solide amitié, contractée aux pieds de Léon XIII.

Le baron de Cardon de Sandrans, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien préfet de la Loire, Commandeur des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de la Légion d'honneur.

Noël Le Mire, chevalier de Saint Grégoire-le-Grand, le vaillant catholique lyonnais.

Le colonel comte de L'Eglise, noble soldat dont toutes les forces sont au service du bien : Commandeur des Ordres de Saint-Sylvestre et de la Légion d'honneur.

Alphonse Couret, ancien magistrat, démissionnaire lors des décrets attentatoires à la liberté de la conscience catholique, docteur en droit et ès-lettres, écrivain d'une large et solide érudition, Commandeur des Ordres de Pie et du Saint-Sépulcre, chevalier de Saint-Grégoire.

Le baron François de Barghon de Fort-Rion, compagnon d'armes de M. de Montigny, notre doyen ; décoré de la médaille *Pro Petri Sede*, autre érudit de grand mérite.

Louis Cavrois, ancien auditeur au Conseil d'Etat, Commandeur de Saint-Grégoire, dont tous les catholiques militants honorent le caractère chevaleresque et le dévouement sans bornes.

Le comte Arnold de Ronseray, comte Romain, type du gentilhomme chrétien, ardent au bien sous toutes ses formes, auteur d'excellentes études historiques.

Charles Jacquier, chevalier de Saint-Grégoire, l'éminent avocat lyonnais.

Le comte Frédéric de Saint-Sernin, ancien sous-officier aux zouaves pontificaux, ancien chef de bataillon de l'armée territoriale, chevalier des Ordres de Saint-Grégoire et de Pie, décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede* et de la croix de Mentana, le preux blessé de Castelfidardo.

Charles Garnier, chevalier de Saint-Grégoire, ancien directeur de la *Décentralisation*, à Lyon, rédacteur en chef de la vaillante *Gazette du Midi*, à Marseille, polémiste de race, écrivain d'élite.

Le comte Guyon de Clermont-Touchebœuf, ancien volontaire aux Guides de La Moricière et aux dragons Pontificaux, Commandeur des Ordres de Saint-Sylvestre et du Saint-Sépulcre, chevalier de Saint-Grégoire et de Saint-Jean-de-Jérusalem, décoré de la médaille *Pro Petri Sede.*

Le comte de Caix de Saint-Aymour, camérier secret de Sa Sainteté le pape, Grand-Croix de l'Ordre du Christ, etc.

Le président Hecquet de Roquemont, président de chambre honoraire près la Cour d'appel d'Amiens, docteur en droit, commandeur de Saint-Grégoire, chevalier de la Légion d'honneur, modèle du magistrat catholique, actif à toutes les œuvres de foi et de charité, digne de tous les respects.

André Bernard, ancien zouave pontifical, chevalier de Saint-Grégoire, dont le nom est synonyme de loyauté, intelligence, bienfaisance.

Le baron de Samatan, type du chevalier chrétien, entré dans l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, il y a

SIR ADOLPHE CHAPLEAU

Membre honoraire de l'Union Allet
Chevalier-Commandeur de l'Ordre de saint Michel et saint George
Commandeur de la Légion d'Honneur
Commandeur de saint Grégoire le Grand
Décédé à Montréal, le 13 juin 1898

[illegible]

quarante ans, sur la nomination de Sa Sainteté Pie IX, de vénérée mémoire.

Le comte de Courtin de Neufbourg, investi d'un titre héréditaire par la munificence de Sa Sainteté Léon XIII, glorieusement régnant.

Fernand de La Morandière, ancien préfet, commandeur de Saint-Grégoire, chevalier de l'Ordre de Pie.

Le comte Armand de la Porte des Vaux, comte Romain, ancien médecin-major des armées, commandeur de Saint-Sylvestre, chevalier de la Légion d'honneur et du Saint-Sépulcre.

Le comte Palluat de Besset, comte Romain, chevalier de Saint-Grégoire, maire de Nervieux, ancien membre du Conseil général de la Loire.

Le comte de Poli, commandeur de l'Ordre militaire de Saint-Grégoire, ancien officier de Marine, et M. le comte Maurice de la Fargue, camérier d'honneur de Sa Sainteté Léon XIII, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, directeur du *Moniteur de la Nièvre.*

L'honorable M. Chapleau, en acceptant les très honorables fonctions de président d'honneur de notre œuvre, écrivit à M. le vicomte de Poli une lettre remarquable que je suis heureux de porter à votre connaissance.—Elle était conçue en ces termes.

" Paris, le 20 septembre 1887.

" *Monsieur le Président,*

" J'ai reçu la lettre par laquelle vous avez bien
" voulu me faire part de la formation, sous votre pré-
" sidence, d'un comité chargé, au nom des dignitaires

" et chevaliers des Ordres Pontificaux, d'offrir une
" œuvre d'art à Sa Sainteté le pape Léon XIII, à l'oc-
" casion de Son Jubilé Sacerdotal. Je vous remercie
" bien vivement de votre communication et je m'em-
" presse de vous féliciter de votre heureuse initiative,
" et de vous apporter ma modeste souscription et mon
" entier concours.

" Peuple issu de la fille aînée de l'Eglise, les Cana-
" diens-français ont, entre tous les fidèles, le devoir
" de se montrer reconnaissants et soumis à l'Eglise et à
" son auguste chef. En touchant la terre qu'il venait
" de découvrir, le premier acte de Jacques Cartier fut
" un acte de foi. Par le signe de la Rédemption élevé
" de ses mains sur ce continent nouveau, devenu notre
" bien-aimée patrie, le digne émule de Christophe
" Colomb a imprimé au frontispice de notre histoire
" un caractère religieux que nous retrouvons à chaque
" page, au cours de trois siècles, et par lequel nous
" avons été sauvés, le jour malheureux où nous avons
" perdu la France.

" Nos évêques et nos prêtres ne bornèrent pas leur
" dévouement à nous conserver les bienfaits inestima-
" bles de la foi ; ils se firent, alors que nous étions,
" sinon vaincus, du moins abandonnés, nos guides
" temporels, et c'est à eux que nous devons d'être
" aujourd'hui une nation distincte, prospère et libre,
" assurant sous le drapeau loyalement servi de l'An-
" gleterre, les destinées de la race française au Nouveau-
" Monde.

" J'ai donc raison, monsieur, de vous dire que nous
" avons, nous Canadiens-français, comme catholiques

" et comme citoyens, des motifs particuliers de mani-
" fester notre amour et notre vénération au Saint-
" Père, qui représente à nos yeux Dieu et Patrie.

" Vous m'offrez, au nom de messieurs les membres
" du Comité, d'être l'un de vos présidents d'honneur.
" Je ne puis refuser votre demande qui m'honore d'au-
" tant plus que je dois partager cette distinction avec
" les catholiques illustres dont vous mentionnez les
" noms dans votre lettre, noms que j'admire autant que
" vous les admirez en France.

" Je vous prie d'exprimer à messieurs les membres
" du Comité la vive satisfaction que j'éprouve d'avoir
" eu, au cours de mon séjour en France, l'occasion de
" me joindre à eux pour donner au Souverain Pontife
" un témoignage commun de notre vénération et de
" notre amour filial.

" Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance
" de ma haute considération.

" J. A. CHAPLEAU."

A cette éloquente lettre, M. de Poli répondit en notre nom à l'Hon. Secrétaire d'Etat canadien :

" Paris, 12 octobre 1887.

" *Monsieur le Ministre*,

" J'ai à cœur de vous faire parvenir, au nom du comité des Chevaliers Pontificaux, l'expression de la plus vive gratitude. Votre très généreuse souscription ne peut manquer d'être un fécond exemple sur

votre noble terre canadienne, où j'ai senti, en vous lisant, battre le grand cœur de la vraie France.

Souffrez que je vous remercie très respectueusement, monsieur le Ministre, du bienveillant accueil que vous avez daigné me faire, et de la belle et éloquente lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : elle sera le joyau de notre *Livre d'or*, et je suis certain qu'elle touchera profondément le cœur de Notre Très Saint-Père et celui de la fille aînée de l'Eglise.

Veuillez me faire l'honneur d'agréer, monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect et de ma vive gratitude.

" VICOMTE DE POLI,

" *Ancien préfet, président du Comité International de souscription des dignitaires et chevaliers des Ordres pontificaux.*"

Avec un tel Comité, se présentant sous de si puissants auspices, notre œuvre était certaine de trouver partout, dans la grande famille catholique, l'accueil le plus sympathique. Nous invitions à participer à notre manifestation de dévotion filiale, non seulement les membres des Ordres pontificaux, les décorés des médailles militaires *Pro Petri Sede* et de Mentana, les catholiques honorés de distinctions papales, les anciens défenseurs du Saint-Siège, mais encore tous ceux qui, sans faire partie des catégories spécifiées, auraient à cœur de s'associer à l'initiative du Comité.

Après six mois de travail opiniâtre, après avoir échangé des correspondances avec beaucoup de catho-

liques, que leurs œuvres avaient signalés à l'attention ou à la libéralité du Souverain Pontife, le succès couronna brillamment les efforts de notre Comité. C'est en grande partie à la presse que nous le devons et je suis heureux de vous dire que mes collègues ont été fort touchés de l'accueil que *La Minerve, La Patrie, La Presse, L'Etendard* et *Le Monde* de Montréal ont fait à notre appel, en reproduisant la circulaire que nous avons lancée.

Notre récompense nous attendait aux pieds du Souverain Pontife. Nous eûmes l'insigne honneur d'être délégués à Rome, par la Chevalerie pontificale ; là, nous présentâmes à Sa Sainteté le pape Léon XIII l'adresse des personnes honorées de marques distinctives par le Saint-Siège et les riches cadeaux que leur munificence et leur reconnaissance avaient permis à notre Comité de faire exécuter en leurs noms.

Notre président, M. le vicomte de Poli, avait pris les devants ; en fourrier habile, il nous avait, non seulement préparé d'excellents logements, mais il avait obtenu la faveur insigne d'une audience intime pour la délégation. Nous eûmes le grand honneur d'être reçus en audience particulière par le Saint-Père, dès le lendemain de notre arrivée dans la Ville Eternelle, le 26 janvier dernier.

Sa Sainteté nous retint plus d'une heure, et daigna causer avec tous les membres de la délégation composée de M. le vicomte de Poli, de M. Hecquet de Roquemont, de M. Noël Le Mire, de M. le colonel Caillon, de M. le comte de Ronseray et de moi.

Le Saint-Père m'interrogea sur le Canada et me parla bien affectueusement des zouaves canadiens, que je dis à Sa Sainteté représenter officiellement à Ses pieds. Je profitai ensuite de l'occasion que m'offrit le Saint-Père en me demandant " si les zouaves cana-" diens étaient toujours prêts à voler à la défense du " Saint-Siège," pour assurer Sa Sainteté de l'entier dévouement de tous les anciens zouaves pontificaux canadiens et aussi de celui de leurs enfants. Le Saint-Père me répondit : " Très bien, mon enfant. Je suis " toujours heureux d'entendre répéter que les Cana-" diens sont fidèles à l'Eglise. Je bénis les anciens " zouaves et leurs familles du plus profond de mon " cœur."

Pour vous donner une idée de l'intimité de notre audience, écoutez bien ceci. Nous étions tous les six dans le salon d'audiences privées du Saint-Père, à genoux. M. de Poli nous présenta à tour de rôle à Sa Sainteté, en disant qui nous étions, d'où nous venions, le plus ou moins d'importance que nous avions dans nos provinces respectives. Le Saint-Père nous fit relever et nous obligea à nous asseoir autour de Lui. Il n'y avait que quatre fauteuils dans la pièce. Le colonel Caillon et le comte de Ronseray étaient restés debout.

Le Saint-Père se leva tout à coup, et, avec une vivacité étonnante, se dirigeant vers la cheminée, tira le cordon de la sonnette. Sa Sainteté pria Monsignor della Volpe, Son maître de chambre, de faire apporter deux fauteuils pour ces messieurs. Nous restâmes assis près d'une demi-heure, à causer, ou plutôt à écouter le

Saint-Père, qui nous fit l'honneur de nous adresser le discours suivant :

" *Chers Fils*,

" Nous recevons avec une entière satisfaction les " présents que vous nous offrez au nom de votre comité, " et nous sommes vivement touché des nobles sentiments " dont son adresse nous apporte l'expression ; ils nous " montrent de quel esprit vous êtes animés ; la généreuse " pensée qui a inspiré votre œuvre de dévotion et de " gratitude filiales Nous prouverait, s'il était nécessaire, " que vous méritiez bien les distinctions chevaleresques.

" Vous, chers fils, et tous ceux qui se sont associés à " votre louable initiative, vous avez voulu, à l'occasion " de Notre Jubilé Sacerdotal, manifester non seulement " votre gratitude, mais encore votre inviolable attache- " ment au Vicaire de Jésus-Christ, à ce Siège Aposto- " lique ; dans tous les temps, en effet, la reconnaissance " fut une loi de la chevalerie chrétienne, comme aussi " le respect des lois de Dieu, l'attachement à l'Eglise, " la fidèle observance de ses préceptes, l'esprit de foi, " de devoir et de sacrifice. Et ce ne sont point là " seulement les principes de la chevalerie, ce sont encore " les principes fondamentaux de l'ordre social.

" Dès le début de Notre Pontificat, Nous les avons " rappelés aux peuples ; ils aspirent au calme, à la pros- " périté, mais cette aspiration ne se peut réaliser que " par la régénération chrétienne des sociétés, et vous, " chers fils, plus que les autres hommes, vous avez le " devoir d'y travailler par la prière, par l'exemple, par

" les sacrifices même ; car c'est dans cette féconde
" régénération, dans ce retour réfléchi aux doctrines
" chrétiennes, aux enseignements de l'Eglise catholique
" et de son Chef, que réside exclusivement la solution
" des questions qui troublent si gravement la paix du
" monde.

" Oui, la paix dans les sociétés ne peut résulter que
" de la paix dans les intelligences, de l'adhésion sincère
" à la parole de Dieu. Tout ce que l'Eglise enseigne aux
" hommes, elle l'a appris de la bouche même de Jésus-
" Christ ; pourquoi rechercher le bonheur et la sécurité
" où ils ne peuvent pas être ? N'est-il pas évident que
" les nations seraient moins troublées et plus prospères,
" et les hommes plus heureux, s'ils revenaient franche-
" ment, complètement aux vérités et aux préceptes
" de la Religion ? C'est là, en effet, le point de départ
" de toute civilisation, de tout progrès, et la source
" unique d'où découle pour les peuples la véritable
" prospérité.

" Les adversaires de l'Eglise affectent de la croire
" indifférente, sinon même hostile au progrès ; mais tout
" ce que les sciences, les arts et l'industrie humaine ont
" trouvé de nouveau pour l'utilité et les besoins de la
" vie, tout ce qui n'est pas licence, mais liberté vraie
" et digne de l'homme, tout cela est béni par l'Eglise.

" Le règne de Jésus-Christ est donc la meilleure
" sauvegarde de la civilisation ; la concorde entre les
" nations, entre les souverains et les peuples, l'harmo-
" nie et le bonheur dans les familles n'ont certainement
" pas de fondement plus solide et plus sûr que le res-
" pect des préceptes évangéliques.

" Hélas ! au lieu de s'attacher à seconder l'action
" naturelle et bienfaisante de l'Eglise, on s'obstine à la
" contrarier, résolument, avec une aveugle ténacité.
" Dans cet instant même, où le concert spontané des
" nations et des princes, avec une admirable unanimité,
" si consolante pour Notre cœur, célèbre Notre Cin-
" quantenaire Sacerdotal, il semble que cette imposante
" manifestation du monde entier, loin de ramener les
" égarés à la vérité religieuse, à la saine notion des
" choses, les exaspère jusqu'à la fureur, avec un redou-
" blement de haine satanique..."

Le Saint-Père cessa alors de parler, et Ses traits expressifs décelaient la méditation douloureuse.—Dès Ses premières paroles, nous nous étions remis à Ses pieds, et c'est dans cette respectueuse attitude que notre distingué président, M. de Poli, lui dit :

—Très Saint-Père, si grandes que soient les amertumes de l'heure présente, si acharnées que soient certaines hostilités, il n'en est pas moins vrai que, nous, catholiques, nous entrevoyons déjà l'aurore des temps heureux où la Religion recouvrera la plénitude de sa maternelle puissance, où le pape sera le suprême et bienfaisant arbitre des peuples ; et c'est le sentiment de tous Vos fils, Saint-Père, que pas un pontificat n'aura plus fait, pour avancer cette féconde restauration, que le pontificat de Léon XIII.

Sa Sainteté leva les yeux avec un geste d'imploration et daigna répondre à ce pronostic :

" Chers fils, Nous acceptons bien volontiers l'augure
" des succès croissants que vous espérez pour l'Eglise ;
" car il n'est rien que nous désirions davantage, rien

" que Nous estimions plus digne de Notre Très Saint
" Ministère que les progrès continus et pacifiques du
" Catholicisme. Et vraiment nul ne pourrait contester
" qu'il se dégage une haute importance, une manifes-
" tation de sentiments singulièrement éloquents, de ces
" témoignages universels qui convergent en ce moment
" vers le Vicaire de Jésus-Christ. De tous les points
" de la terre, les regards sont tournés vers le Siège
" Apostolique, et d'innombrables multitudes, comme
" vous, chers fils, rendent à Jésus-Christ le témoignage
" éclatant de leur foi, en proclamant par le fait même,
" quelle force salutaire réside dans le Pontificat Romain.
" Toutes les classes de personnes, dans toutes les parties
" de l'univers, en particulier ou collectivement, multi-
" plient à l'envi les hommages de la piété filiale, les
" preuves manifestes de leur indissoluble dévotion et de
" leur lumineuse confiance envers le Chef de l'Eglise.
" En cela éclatent admirablement la bonté et la puis-
" sance de Dieu, qui, dans les desseins de Sa providence,
" tire du mal lui-même une ample moisson de bien, et
" aussi le caractère divin de l'origine et de la vie de
" l'Eglise, et l'esprit divin qui la gouverne, unissant par
" un seul et même lien les fidèles entre eux, et tous au
" Pasteur Suprême.

" Il faut demander à Dieu que, par Sa grâce toute
" puissante, Il étende de plus en plus ce grand et con-
" solant mouvement des esprits, qui doit profiter non
" seulement à l'Eglise, mais aussi aux gouvernements,
" aux nations, à tous les hommes ; demandons à Dieu
" qu'Il les incline à laisser appliquer le remède à leurs
" maux, à cesser de s'opposer à ce que cette efficacité

" salutaire, dont l'Eglise catholique est divinement
" douée, s'exerce de plus en plus amplement dans toute
" la vie privée et publique.

" Continuez donc, chers fils, avec un redoublement
" de confiance et de courage, à vous dévouer à tout ce
" qui est bon. Demeurez fidèles à Dieu, à Son Vicaire,
" à son Eglise. Conservez inviolablement dans vos
" âmes les lumières de la Foi et de la morale chré-
" tienne ; qu'elles soient la règle de tous vos actes, et
" elles seront la consolation, la force et l'honneur de
" votre vie. Dieu vous assistera volontiers, en tout
" temps, et, avec Son aide, vous recueillerez les fruits
" de votre généreuse persévérance. Comme gage des
" célestes faveurs et en témoignage de notre parti-
" culière affection, chers fils, la bénédiction que vous
" êtes venus demander au pape, Nous l'accordons de
" toute l'effusion de Notre cœur à vous, à vos patries,
" à vos familles, à vos amis, à vos coopérateurs, aux
" distingués artistes dont vous Nous avez offert les
" ouvrages."

Léon XIII prit dans Ses mains les cadeaux que nous Lui présentions au nom, non seulement des personnes honorées de distinctions par le Saint-Siège, mais aussi de beaucoup de catholiques qui s'associèrent à notre œuvre, entre autres de beaucoup de Canadiens et de membres de l'Union Allet, présidée pendant ce Jubilé, avec tant de distinction, par mon excellent ami le lieutenant-colonel Hughes.

Nous présentâmes une croix papale à trois branches, en or fin, enrichie de pierres précieuses, de près de sept pieds de hauteur ; une grande coupe en faïence, riche-

ment décorée et contenant, outre les cinq croix des Ordres pontificaux, toute l'histoire de la vie si laborieuse du Saint-Père. C'est une pièce de céramique de grande valeur. Nous présentâmes aussi au Souverain Pontife une adresse enluminée, sur parchemin, au nom de tous les participants à cette œuvre de dévotion.

Le Canada catholique a répondu généreusement à notre appel. J'ai été heureux de pouvoir dire à Rome que le comité international avait l'honneur de compter, au nombre de ses souscripteurs, les personnes suivantes, que d'ailleurs l'on trouve toujours au premier rang, lorsqu'il y a une œuvre patriotique ou de dévouement à accomplir :

L'Union Allet (zouaves pontificaux canadiens)	1000 frs
L'honorable M. J. A. Chapleau.	1000 "
L'honorable comte Mercier.	1000 "
L'honorable Sir A. P. Caron.	500 "
L'honorable J. A. Ouimet.	500 "
L'honorable Sir Hector Langevin.	125 "
L'honorable juge Taschereau, de Québec. .	150 "
L'honorable juge Taschereau, de la Cour Suprême, Ottawa.	125 "
Sa Grâce Monseigneur Duhamel, Archevêque d'Ottawa	100 "
Alfred LaRocque, jr.	100 "
Chs. A. Vallée.	100 "
Anatole Desforges	100 "
L. J. Forget.	100 "
Dr Ephrem Chapleau.	125 "
Louis H. Taché.	125 "

Dr Ol. Robitaille	50 frs
U. E. Archambault	25 "
Alphonse Desjardins, M.P	50 "
M. J. Alfred Prendergast	50 "
Clément Vincelette	25 "
Adolphe Roy	20 "

Ces noms figureront dans le *Livre d'Or* que le Comité fait préparer dans ce moment. Ce sera le MÉMORIAL de notre œuvre.

J'ai reçu en outre une quantité de lettres de compatriotes distingués, nous assurant de leurs vives sympathies et expliquant qu'ayant part déjà à des souscriptions particulières, ou faisant directement au Saint-Père leurs offrandes, ils ne pouvaient pas s'associer à notre œuvre. De toutes ces lettres du Canada, celle qui a le plus vivement impressionné le Comité était certainement la lettre écrite par M. Oct. Cossette, de Valleyfield, ancien zouave pontifical. M. Cossette, poussé par un sentiment d'une extrême délicatesse, adressa au comité trois pierres fines destinées à être serties dans la croix papale que le comité devait offrir au Souverain Pontife, au nom de la Chevalerie Pontificale.

Malheureusement, ce chef-d'œuvre de l'orfèvrerie française était terminé et déjà déposé à la Nonciature de Paris, quand l'envoi de notre ami Cossette nous parvint. M. le vicomte de Poli, notre distingué président, s'est chargé de trouver une destination à ces pierreries, en harmonie avec les idées chevaleresques et élevées du donateur.

Quel homme que ce pape, mon cher docteur ! Dans

une soutane blanche, trop ample pour son maigre corps, les mains emprisonnées à moitié dans des mitaines blanches et la tête couverte d'une calotte blanche, pâle, la peau blanche, diaphane, exsangue, mais souriant avec une douceur ineffable : tel nous est apparu le Saint-Père. Prosterné aux pieds de Léon XIII, on est obstinément et malgré soi attiré par trois points lumineux, par trois éclairs si vous voulez, qui se dégagent, qui rayonnent plutôt de la personne du Saint-Père : ses yeux, sa croix pectorale en brillants et son anneau pastoral.

Je n'ai jamais vu d'yeux aussi noirs, aussi vifs, aussi *parlants* que les yeux du Souverain Pontife.

Lors de notre audience, Léon XIII portait au cou une croix en diamants lançant mille feux, et au doigt, un anneau semblable, cadeaux d'un souverain. Eh bien ! ses yeux, suivant les sentiments agitant le Saint Père, brillaient encore plus que les diamants de sa croix pectorale et de sa bague. Nous sortîmes de cette audience mémorable avec une " flamme au cœur."

J'ai eu le plaisir de rencontrer au Vatican, dans l'antichambre du Saint-Père, le comte Gazzoli, de service ce jour-là comme garde-noble. Le comte s'est informé de plusieurs personnes de Montréal et de Québec, dont il reçut des marques de sympathie lorsqu'il vint au Canada, apporter la calotte cardinalice à Son Eminence le Cardinal archevêque de Québec.

Je suis étonné de voir la force et l'énergie extraordinaires déployées par le Souverain Pontife et son entourage. Du matin au soir, les audiences se succèdent et sont accordées à des personnes venant des quatre coins de l'univers, parlant toutes les langues.

C'est une corvée incroyable à laquelle des hommes, jeunes encore, se soumettraient difficilement. Le Saint-Père, qui n'est déjà pas libre de sortir du Vatican, ne se pense même pas libre de refuser de recevoir les milliers de pèlerins affluant de toutes parts. On doit donc se rendre à l'évidence et reconnaître qu'il faut des grâces d'état pour permettre à un aussi faible vieillard de résister à des efforts physiques capables, dans des circonstances ordinaires, d'abattre les hommes les plus vigoureux.

Nos offrandes sont exposées maintenant et le seront jusqu'à la clôture de l'Exposition vaticane, dans le musée réservé aux cadeaux des souverains. J'ai vu dans cette pièce, ne contenant que des trésors inappréciables, le missel présenté au Saint-Père par le gouvernement provincial de Québec, accompagné d'un bijou d'adresse, le tout contenu dans un élégant écrin de satin et de velours blancs. Ce cadeau, fort apprécié, comme provenant de ministres d'une province catholique, dépendant d'une métropole protestante, est exposé entre une mitre enrichie de pierres précieuses, don de l'Empereur d'Allemagne, et un reliquaire en diamants, don d'une autre tête couronnée. Très flatteur pour notre petite province, qui vraiment est beaucoup mieux appréciée à l'étranger, que par un bon nombre de nos propres nationaux.

Vous ne sauriez croire combien notre petit peuple canadien français *est connu* et estimé de la Cour Pontificale. J'ai eu l'honneur, après notre audience, d'aller présenter mes hommages à plusieurs princes de l'Église et à d'autres grands personnages, vivant dans

l'intimité de Sa Sainteté. Partout, après ma présentation faite, les augustes personnes chez qui j'avais l'honneur d'être reçu, me parlaient du Canada *avec pleine connaissance de cause.* Leurs Éminences les cardinaux Rampolla, secrétaire d'État, et Ledochowsky, archi-chancelier des Ordres équestres pontificaux, daignèrent surtout s'entretenir avec moi de notre chère province de Québec. Le cardinal Ledochowsky a lu une quantité d'ouvrages publiés sur le Canada, entre autres tous les livres de M. Rameau.

Je ne trouvais, après tout, rien de bien étonnant à ce que les présidents des congrégations romaines nous connussent à fond ; nous avons pris, à nous seuls, autant de leur temps, en les saisissant de toutes nos querelles de clochers, de diocèses, de questions politiques, etc., que la moitié au moins de l'Europe. Heureusement, ces temps-là sont passés, et la paix commence, dit-on, à régner sur les bords arrosés par le majestueux Saint-Laurent, qui paraît se soucier des misères que nous nous créons à plaisir, autant que les poissons qui nagent dans ses eaux paraissent se soucier des plus belles pommes du Canada.

Il m'a été donné de serrer la main à mon vaillant camarade, *le père Paquet*, que j'ai trouvé un matin montant la garde au pied de la *Scala Regia*, en grande tenue de gendarme : habit bleu à boutons d'argent, baudrier de buffle blanc supportant le sabre de cavalerie, épaulettes d'argent, et grand bonnet à poil avec plumet rouge sur le côté, culotte de peau blanche, collante, bottes, éperons. Il était vraiment superbe ! Sa tenue était flambante neuve et arrivait de Paris,

M. CHARLES-A. VALLÉE

Gouverneur de la Prison de Montréal
Chevalier de l'Ordre de saint Grégoire le Grand
Ancien Président général de l'Union Allet

[illegible] Aussi, faut-il [illegible] [illegible] [illegible]

Mgr CHARLES A. VALLÉE

Coadjuteur de l'archevêque de Montréal
Chevalier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand
Prélat assistant au Trône Apostolique

m'a-t-il dit. Pour l'Exposition, le cardinal secrétaire d'Etat a fait des frais et a commandé à Paris la *grande tenue des grands jours* des plus beaux gendarmes de la Garde Impériale. Aussi, faut les voir, avec leurs bonnets à poil d'au moins deux pieds et demi de hauteur. Le père Paquet a l'air d'un vieux grognard du premier empire, et fier ! Ce cher camarade sert le Pape comme gendarme, depuis onze ans déjà ; il s'est beaucoup informé de tous les zouaves canadiens, de son ami Charles Vallée spécialement.

J'ai eu le grand plaisir de rencontrer sur la *via Nazionale*, le lendemain même de notre audience au Vatican, le savantissime abbé Tanguay, à qui Sa Sainteté vient de conférer la dignité très recherchée et fort appréciée de Prélat de sa maison, donnant droit au titre de Monsignor.

J'ai présenté le docte abbé aux membres de notre députation. Mgr Tanguay est venu nous voir à l'hôtel d'Angleterre où nous étions descendus. M. le vicomte de Poli, pour qui l'armorial de France n'a pas de secret, et l'illustre auteur du Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes nous émerveillèrent par leurs savantes dissertations sur les origines de nos ancêtres.

Pendant une de ces visites, entre deux discussions historiques sur les premiers temps de la colonie, j'inondai de joie le cœur du savant historiographe canadien, en lui apprenant la découverte que j'avais faite, à Paris, de la *Correspondance* et du *Journal des Campagnes* du chevalier de Lévis, depuis duc de Lévis et maréchal de France, pieusement conservée par son arrière-

petit-fils, M. le comte de Nicolay,—mais dont l'existence était absolument ignorée en dehors de sa famille.

C'est en aidant mon distingué camarade Philippe Hébert dans ses recherches d'un portrait authentique du chevalier de Lévis, pour lui permettre de terminer la statue de ce grand capitaine, destinée à la Chambre des députés de Québec, que nous trouvâmes, et le portrait, et la correspondance.

Le vaillant député de la Vendée, M. de Baudry d'Asson, est l'obligeance personnifiée. Je lui avais fait part des difficultés qu'éprouvait Hébert de trouver un portrait du duc de Lévis. M. de Baudry d'Asson nous présenta au comte de Lévis-Mirepoix, député de l'Orne, appartenant à la branche aînée de cette illustre famille.

M. de Lévis-Mirepoix nous apprit que le portrait authentique du chevalier de Lévis se trouvait chez son cousin, M. le comte de Nicolay, arrière-petit-fils du grand héros canadien. Il nous remit gracieusement une lettre pour M. de Nicolay ; ce dernier fit à Hébert un accueil charmant et fut fort flatté d'apprendre que le gouvernement de Québec faisait élever une statue à son arrière-grand-père.

M. de Nicolay nous apprit à son tour qu'il avait hérité de reliques bien précieuses de son aïeul, entre autres de onze volumes comprenant ses *Correspondances* et son *Journal des Campagnes*. Il nous les fit voir, superbement reliés.

Convaincu de l'importance que le gouvernement de Québec attacherait à la découverte, faite aussi fortuitement, de pareils trésors historiques, restés ignorés

M. PHILIPPE LEBERT

Ancien [illegible]

Ancien [illegible]

Médecin [illegible]

M. PHILIPPE HÉBERT

Artiste Sculpteur-Statuaire
Ancien Vice-Président général de l'Union Allet
Médaillé à l'Exposition universelle de Paris, 1889

des gens de lettres que les cabinets d'Ottawa et de Québec avaient déjà dépêchés à Paris pour faire des recherches dans les archives de l'Etat, je fus heureux d'en révéler l'existence à l'abbé Tanguay, à ce bénédictin moderne aussi savant que modeste, afin qu'il attachât son nom à leur publication.

L'abbé était en visite chez son filleul, à Rome ;—excusez du peu, ce filleul, le comte Michele Moroni, "Piombatore della Cancelleria Apostolica," gardenoble, est le propre neveu du Pape Léon XIII, s'il vous plaît, ayant épousé sa nièce, la fille du comte Pecci.—L'abbé me remercia chaleureusement de cette communication, et m'informa qu'il allait hâter son retour à Paris pour se faire présenter à M. le comte de Nicolay, et en obtenir l'autorisation de copier ces précieux manuscrits et de les faire imprimer, sous le haut patronage du gouvernement.

Je l'attends à Paris dans trois ou quatre jours—Hébert présentera Mgr Tanguay au comte de Nicolay, dès son arrivée [1].

[1] Monsignor Tanguay ne revint à Paris que quinze jours après nous. Je lui appris une fâcheuse nouvelle. Dans l'intervalle, j'avais eu l'honneur d'offrir à déjeuner, au Lion d'Or, à M. l'abbé Casgrain, de passage à Paris. Au dessert, j'informai l'auteur du " Voyage au Pays d'Evangéline " de la grande joie dont j'avais inondé Mgr Tanguay, en lui révélant l'existence des trésors historiques que Hébert et moi avions découverts.

M. l'abbé Casgrain ne pouvait croire qu'une pareille mine eût ainsi échappé à ses laborieuses recherches. Il me pria de le présenter à M. de Nicolay. Je me retranchai derrière ma parole engagée à Mgr Tanguay.

M. l'abbé Casgrain dont l'activité est proverbiale, me déclara

J'eus aussi le plaisir de passer quelques jours dans la ville aux Sept Collines, avec un autre ami du Canada, M. Paul de Malijay, que j'ai trouvé très affecté de la mort du général Kanzler, survenue quelques jours avant mon arrivée ; Malijay m'a remis quelques portraits du général Kanzler. Il y en a un pour vous, un pour LaRocque, un pour le Père Garceau, un pour messire Moreau, un pour de Montigny. Madame la baronne Kanzler a prié Malijay de vous les envoyer avec une lettre de faire part pour madame Mount qu'elle a connue à Rome en 1877. Vous trouverez ces précieux souvenirs sous ce pli. Le général Kanzler m'avait accueilli avec tant d'affabilité, à chacun de mes voyages à Rome, que je m'étais fait une fête de revoir ce grand serviteur de l'Église, fidèle jusqu'à la mort. Il mourut au Vatican.

Vous ne reconnaîtriez certainement pas la Rome dont nous avons si souvent parlé, mon cher docteur. Vous ne sauriez vous figurer le bouleversement et le remue-ménage que les Piémontais, les Siciliens, les Napolitains, enfin tous les " buzzurri, " ont opérés

que mes renseignements lui suffisaient pour se présenter chez M. de Nicolay et qu'il saurait bien se procurer ces précieux manuscrits, avant le retour de Rome de Mgr Tanguay. En effet, quatre jours après, l'abbé m'apprit triomphalement qu'il était dans la place.

M. l'abbé Casgrain publia depuis cette précieuse collection, mais il oublia de mentionner dans sa préface, que le Canada devait la découverte des *Correspondances* et du *Journal des Campagnes* de Lévis et de Montcalm à deux zouaves de Charette.

dans la Ville Éternelle. On a construit partout d'une manière incroyable. On avait commencé des quartiers nouveaux entre le Quirinal et la gare, mais depuis quelques années on a choisi le Vatican comme objectif, et savez-vous ce que l'on a fait ? On a exhaussé, avec des terres rapportées, le niveau du terrain de la campagne romaine, tout autour du Vatican et derrière le Fort Saint-Ange. Ainsi l'on ne voit plus que la coupole du fort, émergeant du niveau des terrains voisins, élevés jusqu'à la hauteur des parapets du mausolée d'Adrien.

Toute cette *campagne*, au-dessus de laquelle nous avons monté si souvent la garde et qui nous paraissait si mélancolique du haut des bastions Saint-Pierre et Saint-Paul, est aujourd'hui couverte de hautes constructions, dont les croisées ont vue sur les jardins du Vatican. Le Saint-Père qui n'était plus chez Lui dans Rome, n'est même plus chez Lui dans Son jardin. La révolution et les loges ont certainement présidé à cette transformation infernale, interdisant forcément au Saint-Père, même une promenade intime dans Son *Sagro retiro*.

. . . . . .

Je vous prie, mon cher ami, d'être mon interprète auprès des membres de l'Union Allet et de tous mes chers camarades pour les assurer de ma toujours vive affection et de mon entier dévouement.

J'ai l'honneur de voir quelquefois notre illustre général. M. de Charette ne manque pas, dans ces occasions, de s'entretenir de ses zouaves canadiens. Nous tenons une grande place dans son cœur. J'ai aussi rencontré

notre vaillant capitaine de Kermoal, lors de son passage à Paris, en route pour Rome, et à son retour, en route pour Saint-Brieuc, où il habite. Lui aussi a conservé le meilleur souvenir de ses Canadiens et nous aime beaucoup. Je crois, ou plutôt je suis convaincu, que nous le lui rendons bien.

Faites mes amitiés à tous les camarades ; remerciez-les bien du grand honneur qu'ils ont daigné me faire en me nommant directeur honoraire du Bureau de l'Union Allet.

Agréez pour vous, mon cher et vaillant ami et pour ma chère sœur, l'expression de mes sentiments les plus fraternels, les plus affectueux et les plus dévoués

XII

AUGUSTE ACHINTRE

Nous avons appris avec un grand serrement de cœur, la mort de notre fidèle ami, M. Auguste Achintre, décédé en cette ville hier soir à sept heures et quart, emporté par une longue maladie diabétique qui le minait depuis dix ans.

C'est une encyclopédie qui s'en va, nous disait un des admirateurs de cet homme de lettres, en apprenant qu'il n'y avait plus d'espoir. Achintre était bien, en effet, une encyclopédie vivante. Il avait étudié toutes les sciences, il avait lu les traités les plus abstraits, il connaissait tout : philosophie, histoire, littérature, physique, chimie, beaux-arts ; seules, l'algèbre et l'arithmétique avaient résisté à Achintre. Son bon cœur lui ayant tenu la main toujours ouverte, il n'apprit jamais à compter.

Achintre était un personnage d'un commerce des plus agréables. Tous les hommes d'esprit se délectaient dans sa société ; il y avait toujours quelque chose à acquérir en fréquentant ce brillant causeur. Sa verve méridionale, sa diction d'ancien premier prix

du conservatoire de Paris, ses connaissances multiples, vous empoignaient un auditoire, et lui communiquaient en partie le feu qui le dévorait.

L'existence d'Achintre fut très accidentée ; sans la maladie qui lui enleva, dans les dix dernières années de sa vie, l'énergie montrée au début de sa carrière, Achintre aurait joué un rôle plus actif et plus en accord avec ses talents.

Auguste Achintre naquit en 1834, à Besançon, capitale de la Franche-Comté, qui donna aussi le jour à Victor Hugo, au président Grévy, à Jules Ferry et à une foule d'illustrations françaises. Son père était pharmacien de 1ère classe dans cette ville. Orphelin de bonne heure, Achintre fut élevé à Aix-en-Provence, par son oncle, le vénérable M. Joseph Achintre, professeur de belles-lettres à l'université d'Aix, et aujourd'hui, quoique âgé de près de quatre-vingt-dix ans, s'occupant encore de faune, d'entomologie et de botanique.

Après un brillant cours d'études, Achintre s'engagea à dix huit ans dans le 11ème chasseurs à cheval où il parvint au grade de maréchal des logis chef. Son colonel lui conseilla d'aller suivre les cours de l'école de cavalerie de Saumur, d'où il sortit avec le grade de sous-lieutenant, mais son goût pour les lettres lui fit abandonner la carrière militaire.

Il fit de la littérature avec Charles Monselet et s'unit d'une étroite amitié, qui ne s'est jamais refroidie depuis, avec Tony Révillon, aujourd'hui député de Paris. Achintre, pour perdre l'accent du midi, avait aussi

suivi les cours du conservatoire où il obtint un prix de tragédie.

Achintre partit un jour pour les Antilles ; il s'arrêta à Haïti, croyant y passer quelques semaines. Il y séjourna cinq ans. Il y fonda des journaux, publia des livres, s'occupa de politique, fut fait prisonnier, fut condamné à mort. Finalement, il fut nommé par l'ancien président Geffrard ambassadeur de la république Haïtienne à Washington.

Il s'embarqua sur un voilier à destination de New-York, mais des tempêtes terribles désemparèrent son navire, un naufrage le jeta sur les côtes des Bermudes, où il visita la tombe du père de notre ami, le tant regretté Oscar Dunn.

Les moyens de transport étaient rares à cette époque entre les Bermudes et les Etats-Unis. Aussi, quand après plusieurs mois il arriva enfin à New-York, il apprit que la même révolution qui avait porté Geffrard sur le trône présidentiel, l'en avait chassé depuis son départ. Achintre n'était plus ambassadeur.

Ayant tout perdu, se trouvant proscrit de Port-au-Prince, il eut le bonheur de rencontrer à New-York un de ses amis du Conservatoire, M. Bertrand, aujourd'hui directeur du Théâtre des Variétés de Paris, voyageant aux Etats-Unis avec une troupe dramatique. Cette troupe devait donner des représentations au Canada Achintre s'engagea pour jouer les " Pères nobles ". Il vint à Montréal, y joua et fut applaudi. Le Canada lui plut, il y revint et en fit sa seconde patrie. Depuis vingt-deux ans, à part un court séjour qu'Achintre fit à Paris, pendant l'Exposi-

tion universelle de 1878, notre ami demeura toujours à Montréal.

Achintre fut rédacteur en chef du *Pays* et de l'*Opinion Publique*, et collabora à presque toute la presse du Canada. Il publia, en 1872, ses " Portraits et dossiers parlementaires " qui obtinrent un grand succès.

Il fit à ses frais, vers cette époque, un voyage à la Colombie anglaise en compagnie de sir Hector Langevin. A son retour, Achintre rédigea ses notes de voyage et écrivit un ouvrage considérable, avec cartes et gravures, sur la Colombie et les territoires du Nord-Ouest, qu'il intitula : *De l'Atlantique au Pacifique.* M. Desbarats se chargea de l'impression de cet important travail. Sur le point de paraître, il fut anéanti par un incendie désastreux qui détruisit, en une nuit, les ateliers et les manuscrits.

Achintre publia ensuite un délicieux petit volume sur l'île Sainte-Hélène, sa flore, sa faune, et sa géologie. Il écrivit aussi deux opéras ; le libretto du dernier est entre les mains de notre distingué virtuose et camarade, Ernest Lavigne, qui s'occupe d'en composer la musique. Il publia aussi à Paris une délicieuse bluette, *La Dame Verte*, et plusieurs études remarquables, à la demande du gouvernement du Canada, sur les ressources, les canaux et l'avenir de notre pays. Son bagage littéraire était très considérable. Nous espérons qu'une main amie recueillera et éditera son œuvre éparse.

M. Achintre, comme nous venons de le dire, était admirablement doué : mais, entre toutes ses qualités, la dominante était le TACT. Quand Achintre rédigea le *Pays*, il avait à plaire aux vieilles barbes de 1848,

aux coryphées de l'Institut en rupture de ban religieux, enfin à l'école la plus avancée du Canada. Achintre rédigea le *Pays* avec talent, avec dignité, avec conviction, croyons-nous, mais jamais il n'écrivit une ligne contenant une injure ou une personnalité à l'adresse de ses adversaires politiques.

Plus tard, Achintre rédigea d'une façon magistrale *l'Opinion Publique*, le véritable journal des familles. Ses articles de fond, ses chroniques, ses causeries familières, étaient de véritables modèles de style, de grâce et de bon goût, dans lesquelles il donnait délicatement des conseils aux grands, ou vulgarisait, pour les jeunes, les dernières découvertes scientifiques. Sa conduite dans le fauteuil de rédacteur en chef de ce journal, plutôt conservateur, fut aussi correcte quant aux principes, à la morale, à l'enseignement religieux, que ses articles politiques, lorsqu'il les adressait aux lecteurs libéraux du *Pays*.

On croirait, mais à tort, qu'Achintre passait indifféremment d'un camp dans un autre : la plume d'Achintre n'était pas vénale. Il était naturellement bon : il aimait à dire du bien et à faire plaisir.

Il fit dans *l'Opinion Publique* autrefois, et dans la *Presse* tout dernièrement, une série de biographies d'hommes publics, de gens de lettres et de philanthropes, qui furent très remarquées. Sa *Galerie des Jeunes* attira surtout l'attention, au point qu'Achintre fut sollicité d'écrire la biographie de certains personnages fort désireux d'y figurer. Achintre refusa avec indignation. Promesses, offres d'argent, prières, rien n'y fit. Achintre n'aima jamais les politiciens ni les

tireurs de ficelles ; ni pour or, ni pour argent, on n'aurait pu le décider à faire l'éloge de personnes, fort estimables d'ailleurs, mais qui avaient le tort de comprendre la politique autrement que lui.

Quand il ne pouvait dire du bien de quelqu'un, il se taisait, ne voulant jamais en dire de mal. Telle fut sa religion pendant les vingt-deux années qu'il habita parmi nous. Et pourtant, Dieu sait s'il aima la discussion, si les échos retentirent souvent de sa voix aussi éclatante que la trompette de son ancien escadron.

Les emportements de ce bon Achintre étaient légendaires. Plus âgé d'une quinzaine d'années que la plupart de ses copains de la tribune, de la presse et des gens de lettres vivant avec lui, il prenait volontiers des airs paternels et donnait des avis, des conseils toujours marqués au bon coin : mais, si le jeune, au lieu d'obtempérer *illico*, répliquait irrévérencieusement, oh ! alors, *mes enfants !* comme il disait : gare la bombe. L'élève de Samson apparaissait. Il ne fallait pas gratter Achintre bien fort, pour que le méridional se réveillât. L'ancien premier prix du Conservatoire nous tenait sous le charme de son éloquence chaude, vibrante, passionnée ; si après ses brillantes philippiques, nous n'étions pas convaincus, nous restions tout de même émerveillés par sa diction pure, correcte et entraînante.

Achintre adorait les enfants. Il était le commensal désiré de plusieurs de ses amis, pères de famille, où il était heureux de se faire tout petit, tout petit, pour causer avec les enfants, être témoin de leurs jeux, jouir de leurs réparties, de leurs étonnements naïfs,

de leurs joies pures. C'est là qu'il apparaissait dans toute sa bonté, donnant des *leçons de choses* mises à la portée des intelligences de ses jeunes interlocuteurs.

Monsieur Achintre, comme nous venons de le dire, respectait toutes les convictions de ses amis. Il prenait souvent plaisir à répéter que les zouaves pontificaux canadiens avaient écrit une belle page de l'histoire contemporaine, et avaient éloquemment prouvé que le sang français n'avait pas dégénéré. Habitant un pays catholique, quoiqu'il ne parût pratiquer ostensiblement aucun culte,il respecta toujours les croyances religieuses de ceux qui l'entouraient. Personne plus qu'Achintre n'exerça la charité chrétienne dans toute sa pureté : " Ne jamais faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qui nous fût fait à nous-mêmes." Aussi Dieu le récompensa-t-il sur son lit de douleur.

Un des prêtres les plus distingués de cette admirable maison de Saint-Sulpice, qu'Achintre tenait en très grande estime, et dont il aimait à vanter l'œuvre civilisatrice en Canada, monsieur l'abbé Sorin, entreprit de réchauffer la religion attiédie de notre ami. Le travail fut facile ; M. l'abbé Sorin lui fit trois visites, puis attendit. Achintre fit prier lui-même M. Sorin de lui faire une quatrième visite ; il se confessa, communia, reçut l'extrême onction.

Dans les quatre jours qui suivirent ce grand événement, Achintre exprimait à ses amis la joie et le contentement qu'il éprouvait d'avoir fait sa paix avec l'Eglise. Il disait à l'honorable M. Chapleau qui alla lui serrer la main mercredi dernier, quelques heures après avoir reçu les derniers sacrements : " Ah ! je suis

bien heureux maintenant ! la mort peut venir : elle ne me surprendra plus. Elle m'apportera la délivrance."

Ceux qui l'ont connu, ceux qui l'ont aimé, et ils sont nombreux, tiendront à aller dire sur la tombe de notre cher ami : Qu'il repose en paix !

26 juin 1886

XIII

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET

M. LOUIS FRÉCHETTE

Hôtel Continental, Paris, le 7 août 1880.

Mon cher Rivard,

Je suis encore sous le charme de la séance solennelle de l'Académie Française à laquelle je viens d'assister. J'ai passé par de si douces émotions, que j'ai peine à me remettre ; il faudrait une plume d'académicien pour te faire un compte-rendu convenable de cet événement.

Monsieur et madame Würtele, M. Louis H. Taché et l'Hon. M. Paquet assistaient aussi à cette séance. En entendant les éloquentes paroles du secrétaire perpétuel de cette docte assemblée, nous étions *presque fiers de notre origine.* C'est la première fois depuis la fondation de l'Institut de France, que l'Académie Française a daigné tourner ses regards affectueux

vers son ancienne colonie. C'est peut-être dû au fait que Fréchette a tardé de naître !

Comme tu le sais, tout ce qui sort des délibérations de ce corps savant est classique ; c'est froid, grave, solennel, correct, aligné, académique enfin !

Les trois pages du rapport de M. Camille Doucet, à l'adresse de notre poète Fréchette, sortent donc des sentiers battus, et témoignent au nom de l'Académie Française, de vifs sentiments de gratitude et d'admiration pour la population canadienne-française, restée si fidèle à la mère-patrie.

Je m'étais adressé au chef du secrétariat, M. Pingard, que les journalistes parisiens appellent " l'aimable Pingard," " l'infatigable Pingard," pour obtenir une carte d'admission à la séance annuelle de l'Académie Française, devant se tenir sous la coupole de l'Institut de France, le 5 août courant.

Je reçus non seulement une carte d'entrée pour la tribune du centre, mais encore M. Pingard eut la gracieuseté de m'inviter à passer au secrétariat, où il tenait à ma disposition le texte même des discours, rapports, etc., qui devaient être lus à l'assemblée générale. Je ne manquai pas de me rendre à cette invitation. Je te dirai tout à l'heure comment ces fameux documents furent la cause d'un *quiproquo*, très flatteur pour moi, mais qui faillit m'attirer une ovation destinée à Fréchette.

Pour être bien placé, je me rendis au Palais Mazarin à midi et demi. La séance ne devait commencer qu'à deux heures, très précises disaient les invitations. Je n'étais pas cependant le premier arrivé ; je fus tout

de même placé en face de la tribune présidentielle, au troisième rang. J'eus donc une heure et demie pour me retourner, pour prendre langue.

Tu te souviens que nous nous sommes déjà rendus ensemble aux conférences du célèbre Père Monsabré, à Notre-Dame de Paris, deux heures avant l'arrivée de l'éloquent dominicain, et que nous y avons trouvé une foule installée aux meilleures places, munie de *tout ce qu'il faut pour lire*, de façon à pouvoir attendre d'une manière agréable. C'est la même chose à l'Institut. J'eus donc le temps de lire d'avance les discours de M. Victorien Sardou et de M. Camille Doucet, ainsi que l'éloge de Marivaux, avant l'ouverture de la séance.

Notre ami Fréchette arriva un peu avant deux heures et fut placé, comme tout le monde, sur les gradins supérieurs ; inutile de te dire qu'il avait gardé le plus strict incognito ; il était loin de s'attendre à être le *clou* de l'assemblée annuelle de l'Académie Française.

J'avais déjà lu le rapport de M. Camille Doucet, lorsque Fréchette passa près de moi ; j'avais bien l'intention de lui dire de se préparer à recevoir un rude coup, mais cela me fut-il impossible ? ou craignis-je de le faire fuir en effarouchant sa modestie ? Toujours est-il que je le laissai passer sans le prévenir.

Mais, "attention !" "garde à vous ! peloton !" les crosses de fusil d'un détachement de chasseurs à pied, faisant le service d'honneur, résonnèrent sur les dalles. "Portez armes !"–"Présentez armes !" et les grandes portes du fonds de la salle s'ouvrirent à deux battants,

pour laisser passer les massiers et les huissiers à chaînes d'argent qui précédaient les cinq Académies de l'Institut de France, escortant le Bureau de l'Académie Française.

Messieurs V. Sardou, directeur, Camille Doucet, secrétaire perpétuel, et Mézières, chancelier, étaient en grande tenue d'académiciens, chamarrés de tous leurs ordres, croix et décorations. Ces messieurs portaient l'habit et le pantalon vert foncé de l'Académie, parsemés de palmes vert-clair, brodées en soie, le gilet blanc, le chapeau demi-claque avec cocardes à palmes vertes, l'épée de cour à poignée de nacre, cravate blanche ; les autres académiciens et les membres de l'Institut de France étaient en redingote et ne portaient que les rubans de leurs ordres à la boutonnière.

L'intérieur de la rotonde de l'Institut ne répond pas du tout à ce que l'extérieur de cette énorme coupole fait soupçonner. Naturellement, la salle est ronde, divisée en quatre parties, par quatre couloirs, garnie sur trois côtés de gradins en amphithéâtre ; à la tête de chaque allée se trouve une statue monumentale de Fénelon, de Bossuet, de Sully et de René Descartes. Tout est vert là-dedans : tapis de pied, banquettes en velours, tentures, jour tamisé par des draperies vertes, costumes d'académiciens, jusqu'à l'uniforme des chasseurs à pied faisant le service d'honneur qui est vert foncé. Est-ce avec intention ?

Le créateur, dit-on, a répandu le vert dans l'univers entier, dans les champs, dans les bois, jusque dans les eaux des grands océans, parce que cette couleur plaît le plus longtemps à l'œil sans le fatiguer ; c'est

sans doute pour cette raison que les académiciens, censés ne rien faire à la légère, ont tout *voué au vert* dans leur intérieur.

M. Sardou, qui a le masque de Napoléon consul, et qui le rappelle par sa figure glabre, son teint mat et l'expression de finesse, d'intelligence répandue dans toute sa physionomie, dit en prenant son siège : *La séance est ouverte.*

Je cherchais les fameux quarante fauteuils et je ne voyais que des banquettes en velours vert. Cette expression est consacrée par l'usage, cependant les académiciens siègent sur des banquettes et non dans des fauteuils.

M. Camille Doucet ouvrit la séance par la lecture du rapport annuel, qui dura une heure. J'attirais un peu l'attention de mes voisins et voisines pendant cette lecture, en suivant dans le texte, et en prenant quelques notes au crayon sur la mise en scène. Comme tous les habitués de ces fêtes de l'intelligence se connaissent plus ou moins, on ne savait à qui donner ma tête, lorsque M. Doucet en arriva au passage suivant de son discours, sa péroraison :

" Le nom de Louis Fréchette, poète canadien, est-il parvenu jusqu'à vous ? " m'écrivait un poète français que l'Académie avait couronné à son dernier concours, M. Prosper Blanchemain. M. Blanchemain vient de mourir. Je donne un regret à sa mémoire, en le remerciant d'avoir présenté à l'Académie, M. Louis Fréchette, dont, je l'avoue à ma honte, jamais alors le nom n'était parvenu jusqu'à moi.

" Peu d'entre vous, messieurs, connaissent les œuvres

de ce poète, de ce Canadien, de ce sauvage, comme il l'écrivait lui-même récemment. Jeune encore, M. Louis Fréchette, tour à tour avocat et journaliste, eut en dernier lieu, pendant cinq ans, l'honneur de représenter le comté et la ville de Lévis au Parlement fédéral. Il n'appartient plus aujourd'hui qu'à la littérature. C'est en français, messieurs, qu'on écrit, qu'on parle et qu'on pense dans ce pays jadis français, que nous aimons et qui nous aime. (*Applaudissements.*)

" Un jour, à Montréal, vers la fin du mois de décembre 1870, à l'inauguration d'un cercle d'ouvriers, un des orateurs indigènes [1] s'écriait au milieu des acclamations de la foule émue :

" .....Et si quelqu'un veut savoir maintenant jusqu'à quel point nous sommes Français, je lui dirai : Allez dans les villes, dans les campagnes ; adressez-vous au plus humble d'entre nous et racontez-lui les péripéties de cette lutte gigantesque qui fixe l'attention du monde ; annoncez-lui que la France a été vaincue ! Puis, mettez la main sur sa poitrine et dites-moi ce qui peut faire battre son cœur aussi fort, si ce n'est l'amour de la patrie ! (*Deux salves d'applaudissements.*) [1]

" Voilà pourquoi, messieurs, quand il est de règle que les Français seuls puissent concourir pour les prix Montyon, le jour où, de si loin, M. Fréchette vint timidement frapper à la porte de votre concours, l'Académie s'empressa de l'ouvrir à ce Français du Nouveau Monde. (*Bravos.*)

[1] Oscar Dunn :— " Pourquoi sommes nous Français." Conférence lue devant l'Institut des Artisans de Montréal, le 14 octobre 1870.

" La fraternité suffisait pour que les *poésies canadiennes* fussent admises à concourir, mais non pour qu'elles fussent couronnées ; elles l'ont été, messieurs : elles le sont en première ligne, ayant mérité de l'être, et sans que la faveur soit pour rien dans cette juste récompense. M Fréchette n'aura pris ici la place ni les lauriers de personne.

" Chez nous, dit-il, dans un de ses plus charmants sonnets :

> Chez nous, un sentiment qui ne saurait périr,
> C'est l'amour du vieux sol qu'à bénir on s'obstine,
> Du vieux sol poétique où chanta Lamartine,
> Sol maternel, pour qui nous voudrions mourir.

" Ainsi, répondant d'avance à l'appel de l'Académie, M. Louis Fréchette sera le premier poète qui ait fait retentir ici le nom de Lamartine, en l'associant à ce cher nom de la France que gardent dans leur cœur fidèle, tous les enfants qu'elle a perdus. (*Applaudissements prolongés.*)

Et il ferma son cahier. Quoique je fasse beaucoup d'efforts pour paraître froid, je confesse que je suis d'une sensibilité exagérée ; pour ne pas trop le montrer, je me déclare l'ennemi du *bleu sentimental ;* mais dans cette occasion, dès les premiers mots de ce passage, toutes mes fibres nationales vibrèrent, ma gorge se serra, mes voies lacrymales me chatouillèrent désagréablement, et finalement, n'y pouvant plus tenir, j'ouvris les écluses et lâchai tout. Je pleurais comme une femme à la *Grâce de Dieu* !

Je me trouvais dans l'alignement de notre ami Fré-

chette, lorsque M. Doucet se leva de nouveau ; apaisant les applaudissements qui avaient accueilli la fin de son brillant discours, il prononça à peu près les paroles suivantes, d'une voix fort émue :

" Vous ne sauriez croire combien nous étions anxieux de nous entretenir avec cette jeune gloire d'outre-mer, avec ce Français du Nouveau Monde. Eh ! bien, nous lui avons écrit, nous lui avons communiqué les décisions de l'Académie Française, en le félicitant chaleureusement, en notre nom personnel. Nous attendions avec impatience des nouvelles du lauréat canadien. Rien n'est venu—pas de réponse. M. Fréchette n'a pas répondu par la voie ordinaire. Non, mais qu'a-t-il fait ? Il est venu en personne de Montréal à Paris, et il m'a agréablement surpris, hier, en tombant chez moi. Il est ici, au milieu de vous. Il est là, je le vois, le voilà ! Qu'il soit le bienvenu ! (pointant vers mon groupe)."

En entendant les accents émus de ce vieil académicien, les membres des cinq Académies, les savants, les philosophes, les ducs, les princes, Jules Simon, Ferdinand de Lesseps, etc., les hommes, les femmes, tous se levèrent, et, se tournant de notre côté, éclatèrent en bravos délirants. J'avais la chaire de poule. Mes papiers, mon mouchoir, mon chapeau, je confondais tout, et ce trouble légitime en présence de cet enthousiasme se dirigeant au hasard de mon côté, me fit prendre par beaucoup pour M. Fréchette lui-même. Je fis un effort pour rendre à César ce qui lui appartenait ; je me levai et dis à mes voisins : " Mais ce n'est pas moi, c'est mon compatriote, tenez le voilà ! " et je

leur montrai le vrai Fréchette, qui, ma parole d'honneur, ne valait guère mieux que moi. Il était tout pâle et recevait cette avalanche de bravos en pleine Académie Française, en faisant mille efforts pour s'y dérober. M. Louis Taché, assis dans notre voisinage, paraissait aussi fort impressionné par la solennité de cette ovation à l'une de nos gloires nationales.

Ce couronnement par l'Académie, dans des circonstances comme celles que je viens d'essayer de te raconter, est sans exemple je crois. Remarque que les cinq Académies ont environ 400 à 500 prix annuels ou bi ou tri-annuels à distribuer. C'est une tribune universelle, *urbi et orbi ;* c'est pourquoi on y est sobre de superflu. Tout ce qui tombe de la bouche du secrétaire perpétuel est accueilli par la presse, publié, commenté, reproduit dans les cinq parties du monde.

La presse française est une puissance qui connaît sa valeur. Tu ne peux glisser un bout d'article-réclame dans un journal de Paris, sans payer très cher pour son insertion. Un seul journal de Paris m'a bien demandé vingt mille francs pour publier quelques articles sur le Canada, pendant l'Exposition. Rien pour rien. Et voilà qu'aujourd'hui toute la presse ouvre ses colonnes pour *l'homme du jour*, un Canadien, un sauvage, quoi !

Tu te souviens combien certains de nos compatriotes ont été désappointés, en arrivant en France, de ne pas voir les Français leur sauter au cou, en les entendant se proclamer Canadiens-français. J'en ai entendu plus d'un me manifester leur profond étonnement, en constatant cette indifférence apparente pour un petit

peuple resté si fidèle, si attaché à la vieille mère-patrie. Eh ! mon cher, c'est qu'ils ne savent plus rien du Canada. Le Français connaît très peu ses colonies actuelles ; comment veut-on qu'il se souvienne du Canada ? C'est une éducation à faire.

Les zouaves pontificaux canadiens avaient déjà montré à la mère-patrie que ses descendants n'avaient pas dégénéré, qu'ils savaient allier les vertus guerrières de leurs pères à la foi et au dévouement le plus absolu. M. Fréchette leur prouva depuis que le talent, l'esprit et les belles-lettres, n'avaient pas non plus tous repassé les mers après l'abandon du Canada.

C'est une année qui comptera dans nos annales historiques ; car jamais la France, depuis la cession, n'a eu autant de rapports intimes littéraires et financiers avec le Canada. Le même mois a vu le premier emprunt de la province de Québec affiché sur tous les murs de la ville de Paris en caractères gigantesques, et la presse remplie du nom du lauréat canadien ; le mois prochain verra l'organisation du crédit-foncier franco-canadien, et probablement l'inauguration d'une ligne régulière de steamers entre le Havre et Québec.

Un qui n'est pas fâché des succès du poëte lauréat canadien, c'est M. Würtele, notre chargé d'affaires à Paris en ce moment. Il me disait hier, pour confirmer ce que je t'écris plus haut : " La popularité dont jouit notre poëte canadien en France, servira à atténuer le mal que les articles d'une certaine presse canadienne, reproduits par des journaux de Paris, auraient pu nous causer.

" Ce système de nous dénigrer réciproquement, en Canada, nous fait beaucoup de mal à l'étranger. Comment voulez-vous inspirer confiance aux financiers français, si la presse du Canada, hostile au gouvernement, nous représente sur le point de tomber dans l'abîme ? Le capital est toujours timide. Il ne faut pas l'effaroucher par nos malheureuses querelles de partis. C'est pourquoi je suis bien heureux de l'accalmie que le triomphe de Fréchette devra produire parmi nos polémistes, et de la notoriété qu'il donne à notre pays en ce moment."

Voilà donc Fréchette proclamé lauréat par l'Académie française, et sauveur de la Patrie par M. Würtele ! . . . .

. . . . Cordiale poignée de main et souvenirs affectueux à l'ami Taillon.

Veuille être mon interprète auprès de madame Rivard [1], et lui présenter mes respectueux hommages. Reçois pour toi, mon cher associé et ami, l'expression de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

[1] L'Honorable M. Sévère Rivard, ancien Maire de Montréal, membre du Conseil Législatif, mourut à Montréal le 5 février 1888.

XIV

REVISION DE LA CONSTITUTION

" LES CHAMBRES HAUTES "—" LE DOUBLE MANDAT "

Il y a sept ans, voyageant en Bretagne, j'allai faire une visite à mon vieux camarade de régiment, le vicomte de Kerguélen, à son château du Kergoat, près de Rosporden, entouré de menhirs, de dolmens et de tumuli druidiques.

Entre Nantes et Quimper, un monsieur monta dans le compartiment que j'occupais déjà avec un Canadien de mes amis, qui, faisant son tour de France, était venu avec moi jusqu'à Saint-Malo et m'accompagnait chez M. de Kerguélen.

Après l'échange des salamalecs usités en pareil cas, permission de fumer demandée et obtenue, nous engageâmes une conversation générale. Ce monsieur me demanda à quel département j'appartenais. Il me croyait français. Je lui répondis : " Je suis Canadien, monsieur ! —Ah ! Canadien ! du Canada français alors ? —Oui, monsieur.—Sans montrer plus de surprise que si je lui eusse répondu : je suis de Nantes ou de Bor-

deaux, la conversation continua sur des sujets indifférents.

Quelques instants après, notre interlocuteur échangea des cartes avec nous. C'était M. T..., conseiller-général d'un département de l'Ouest. Paraissant chercher dans ses souvenirs, il me demanda :—Quel est donc le nom du député qui représente le Canada français à Versailles, en ce moment ? — Je répondis à M. T... : — Le Canada s'administre lui-même : depuis le traité de Paris, notre pays appartient à l'Angleterre, etc., etc. — Oui, oui, je sais, me répliqua M. T..., nous avons cédé le Canada anglais à l'Angleterre en 1763, mais il y a toujours le Canada français ! Je le croyais assez important pour être représenté dans les Chambres françaises !—Comment, assez important pour être représenté ! m'écriai-je en me gourmant ; mais le Canada français que vous avez bel et bien abandonné, comme le reste, est le pays qui, eu égard à sa population, fournit le plus de députés, de sénateurs et de conseillers législatifs du monde entier !

"En Angleterre, chaque représentant, tant des Communes que de la Chambre des Lords, représente 32,000 âmes ; en France, chaque représentant tant du Sénat que de la Chambre représente une moyenne de 45,000 électeurs ; aux Etats-Unis chaque représentant, tant du Congrès que des législatures locales, représente au moins 70,000 habitants ; dans le Canada français dons vous ignorez l'importance, les 178 représentants que nous nommons aux Chambres Hautes et aux Chambres des députés, ne représentent chacun que 7,500 habitants ! ! !

Monsieur T...en apprenait de belles vraiment et revenait de loin. Notre compagnon débarqua à Belle-Isle-en-Mer, chez son parent, le général Trochu, qui y possède avec son frère une splendide exploitation agricole. Il avait souvent entendu parler du Canada anglais, du Canada français, de la Guyane anglaise, de la Guyane française, et croyait fermement que la France possédait encore le Canada français, comme elle possède la Guyane française. Je le renseignai de mon mieux, car il nous témoigna beaucoup de sympathie ; il nous invita même à descendre avec lui chez le général, qui pratique l'hospitalité la plus large et la plus cordiale à Fort Fouquet.

Je me rappelle toujours la réflexion de ce monsieur en entendant mes statistiques : " Mais alors, me dit-il, l'éducation est très répandue au Canada, pour vous permettre, avec une population aussi minime, de pourvoir en même temps 178 collèges électoraux d'hommes qualifiés pour exercer les hautes fonctions de législateurs et les grands services de l'Etat, qui accaparent ordinairement le dessus du panier des hommes de valeur ! "

On peut imaginer ce que je répondis.

Ceci se passait avant l'inauguration de l'Exposition de 1878, qui fit ouvrir les yeux à l'Europe sur notre condition sociale et économique.

Malgré la situation effacée qu'en colonie bien stylée nous occupions à Paris sous l'immense VELUM qui couvrait les produits de la " Grande Bretagne," jouant là les CORNÉLIE,—comme dans toutes ces joutes internationales d'ailleurs,—en montrant à l'Europe qua-

rante colonies, SES BIJOUX, parmi lesquelles le Canada était plus ou moins confondu, nous réussîmes tout de de même, en forçant des consignes sévères, à attirer un peu l'attention des visiteurs.

M. T... avait pris goût aux choses du Canada français ; il vint nous visiter à Paris, et, en peu de temps, il devint le Français le mieux renseigné sur les affaires canadiennes qui sont, hélas ! bien ignorées encore du continent européen.

Telle était la situation il y a six ans.

Je me remémorais cet entretien tout dernièrement, en lisant les comptes-rendus des Chambres française et anglaise, en train d'amender les constitutions du sénat de France et de la Chambre des Lords. Le vent est à la revision décidément.

Ma conversation avec un étranger ignorant, alors, non seulement les rouages de notre constitution, mais même notre existence politique, m'avait fait réfléchir. C'était en lui exposant les finesses de notre système administratif et représentatif, que je m'étais aperçu moi-même du manque d'équilibre existant dans nos institutions législatives, surtout en les comparant à celles des pays renommés par leur avancement dans les lettres, dans les sciences politiques et morales, et dans les arts libéraux, d'où nous tirons généralement nos modèles et nos exemples.

Il est admis sans conteste que la véritable richesse d'un pays est sa richesse intellectuelle. C'est pourquoi les gouvernements s'efforcent toujours de composer les conseils d'une nation au moyen d'hommes dont le juge-

ment, la science et l'expérience ont une portée, tant sur leurs nationaux, que sur l'étranger.

Cependant, en lisant les noms de nos quarante-huit sénateurs et conseillers législatifs et de nos cent trente députés aux deux Chambres ; en les mettant en regard des noms des hommes qui brillent en Canada dans l'épiscopat, dans la magistrature, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, dans l'industrie, dans les affaires, on constate que l'élite de notre nation ne siège ni à Ottawa, ni à Québec. Je parle des Chambres Hautes, surtout ; dans les Chambres basses, le suffrage populaire est représenté par ceux qu'il a choisis librement : il est donc seul responsable de son choix.

Les vacances parlementaires tirent à leur fin : dans quelques semaines, les Chambres fédérale et provinciale se réuniront de nouveau pour *la dépêche des affaires.*

Il y a deux projets de loi que je voudrais voir revivre et remis à l'étude : l'un, déjà présenté par l'honorable M. Mills, demandant la revision de la constitution du sénat, et l'autre, introduit par l'honorable député de Laval, M. J. A. Ouimet, demandant le rappel de la loi abolissant la dualité du mandat fédéral et provincial, dont jouissaient autrefois nos hommes politiques.

Il faut donner de l'air au sénat et au conseil législatif. Ça sent la vétusté, la sénilité dans ces vénérables Chambres devenues de véritables hospices, au fur et à mesure que nous nous éloignons de la date de création de cette Cour de Revision, de ces chambres d'examen. Il est étonnant de voir comme cette vieille garde ignore la vertu de résignation. En Canada, le séna-

teur ou le conseiller législatif s'ankylose et fait comme le lierre, qui meurt là où il s'est attaché : il meurt le jour où il ne peut plus se rendre... à son siège.

Dans l'intérêt du pays, il faut venir à leur secours et encourager M. Mills à proposer l'abolition de l'inamovibilité des sénateurs, la réduction de leur terme d'office à six ou neuf ans. Aux Etats-Unis, les sénateurs sont nommés pour six ans, en France, pour neuf ans, en Suède pour neuf ans, au Danemark, pour huit ans, en Hollande pour neuf ans, en Belgique pour huit ans.

Les Chambres des pairs, des lords et des seigneurs, en Angleterre, en Prusse, en Autriche, en Bavière, en Saxe, sont héréditaires ; mais comme nous n'avons pas d'aristocratie, nous ne sommes pas exposés à voir se renouveler ce qui s'est passé à la mort de certains grands hommes, comme lors du décès des fameux ducs Wellington et Portland. Leurs fils avaient bien trouvé dans les sépulcres de ces ducs, leurs illustres pères, des titres de noblesse : mais l'Etat, en leur ouvrant, par droit de naissance, la Chambre des Lords, hérita à son tour de bien médiocres conseillers.

Le deuxième duc de Wellington vient de mourir ; il a végété trois-quarts de siècle, écrasé par le grand nom de l'*Iron Duke* ; le duc de Portland, mort il y a quelques mois, a passé cinquante ans de sa vie terré dans des caveaux, comme une taupe ; d'ailleurs l'hérédité n'étant pas en question en Canada, il est inutile d'en parler autrement que pour mémoire.

Je suis partisan de la loi rappelant l'abolition du double mandat. Je trouve illogique que la province

de Québec, en travail de formation politique, soit appelée à élire où à choisir un représentant par chaque 7,000 habitants, après que le sacerdoce, la magistrature, les grands services de l'Etat et les affaires, auront, au préalable, prélevé, pour remplir leurs cadres, tous les sujets triés sur le volet.

La dualité du mandat étant interdite, et certains grands corps de l'Etat étant frappés d'inéligibilité,il faut donc s'adresser à ceux qui restent, pour combler les vides malheureusement trop fréquents qui surviennent dans notre députation. C'est pourquoi on voit dans les Chambres Hautes du Dominion créées spécialement pour la protection des minorités et pour la sauvegarde des intérêts généraux et provinciaux, plus d'un type de vieux rentier qui serait bien empêché de traduire, en moyen français, une saillie de Sir John ou une interpellation de M. Blake.

Notre province produit des hommes de premier ordre, admirablement doués, qui feraient honneur aux plus grandes circonscriptions électorales européennes. Je parle des hommes d'Etat de carrière.—Au lieu de les envoyer siéger alternativement dans les deux capitales, avec les deux mandats provinciaux et fédéraux, (la loi ayant aboli la dualité de la représentation,) on ne peut plus requérir leurs services que pour une Chambre, et pendant deux ou trois mois de l'année ; services rétribués d'ailleurs assez misérablement.

Comme conséquence de cette décentralisation outrancière, l'électorat d'un comté, ainsi brillamment représenté d'une part, est obligé, pour se faire représenter dans l'autre Chambre,de réunir convention de paroisses

sur convention de comté, pour finalement offrir la candidature à un fruit sec, à un vulgaire ambitieux sans valeur, ou à un monsieur ignorant, mais possédant une parenté influente dans l'arrondissement.

Il y a donc une réforme importante à tenter pour relever le niveau intellectuel de toute notre représentation, niveau qui baisse naturellement chez nos sénateurs et chez nos conseillers législatifs nommés depuis vingt ans bientôt, et dans les Chambres d'assemblée par la désertion de certains députés de valeur qui, dégoûtés de la politique acrimonieuse du jour, acceptent les honorables fonctions de juges, de shérifs, de percepteurs, de protonotaires, etc.

Il faudrait d'abord conserver les députés actuels en bouchant les trous par lesquels leurs devanciers se sont enfuis. Pour cela, on devrait édicter une bonne loi décrétant que nul député. sénateur, etc., ne sera apte à remplir des fonctions publiques rétribuées, à moins que six ou douze mois ne se soient écoulés depuis l'expiration naturelle de son mandat.

La province de Québec est aujourd'hui appelée à fournir vingt-quatre sénateurs à l'auguste aréopage qui siége quelquefois l'après-midi, à la capitale fédérale. Ils se décomposent ainsi : quatre avocats, quatre médecins, un industriel, quatre rentiers-propriétaires, et onze marchands ou anciens négociants.

Le conseil législatif de Québec comprend aussi vingt-quatre inamovibles, recrutés dans notre société à peu près dans les mêmes proportions ; ils sont tous, d'ailleurs, gens de la plus haute respectabilité, plus ou moins âgés, plus ou moins capables, et toujours prêts à

approuver les actes de la Chambre basse, si... le gouvernement qui est au timon des affaires est de la couleur politique de la majorité de cet honorable contrepoids.

Le programme de l'association de réforme du parti national contenait deux articles importants. Dans l'un, on demandait l'abolition du conseil législatif purement et simplement, comme étant plus onéreux que profitable ; dans l'autre, l'élection du sénat par le peuple ou par les législatures provinciales. Ces deux articles étaient le premier jet d'un sentiment populaire demandant une réforme, mais ces mesures étaient trop radicales pour réussir tout de suite.

Constituées comme elles le sont, nos Chambres Hautes sont peuplées d'hommes politiques dont les préférences sont vives pour un régime auquel ils doivent un fauteuil de sénateur ou de conseiller pour la vie. Ce n'est pas à nos inamovibles que l'on peut appliquer cet aphorisme. " La reconnaissance, c'est l'indépendance du cœur ! " au contraire, l'inamovible canadien est fanatiquement reconnaissant, et pratique le népotisme autant qu'il le peut.

C'est pourquoi on craint parfois, en certains lieux, que ces vénérables contre-poids ne manifestent leur passion (politique ?) en refusant de sanctionner les actes d'un gouvernement remplaçant celui auquel ils ont voué une reconnaissance *inamovible* : de là, des conflits dus à l'esprit de parti sénile, dont ne peuvent se débarrasser des vieillards appelés par la faveur ministérielle à servir de tampon entre les Chambres

basses et la couronne. Trop vieux pour changer d'opinion, disent-ils !

Certaines provinces anglaises ont aboli leur conseil législatif depuis leur entrée dans la confédération canadienne et s'en trouvent bien. L'Assemblée législative de Québec se croit, de son côté, assez assagie maintenant pour se passer de ce respectable conseil de revision qui coûte plus au Trésor qu'il ne lui rapporte.

N'oublions pas que nous sommes descendants de Français ; ceci dit à notre honneur et à notre gloire : le génie et le tempérament de cette race diffèrent tellement du génie et du tempérament de l'Anglo-Saxon, que les institutions législatives destinées à gouverner un peuple de Français peuvent être fort différentes de celles qui conviendraient à des Anglais, et tout de même faire rencontrer ces deux peuples sur un chemin conduisant à Rome ou à... Londres. Le conseil législatif de Québec est une institution française où notre race possède la majorité. Son abolition serait donc un sacrifice fort agréable à l'élément anglais. Nous possédons la majorité dans si peu de corps importants, que je considérerais comme un suicide national, un vote du conseil décrétant sa propre abolition. Les Anglais illumineraient ce jour là, soyez-en sûrs !

Ce serait une bien imprudente mesure que d'abandonner, sous prétexte d'économie, une branche de la législature qui, intelligemment composée et reconstituée, pourrait devenir un corps législatif, un conseil d'Etat et un rempart français, sur lequel le peuple et la nation pourraient se reposer avec confiance et

avec fierté. Les cinquante mille dollars que coûte au Trésor le maintien du conseil seront bien vite gagnés, s'il empêche, par un veto intelligent, la passation d'une mauvaise mesure.

Il ne faut pas oublier que l'instruction publique, les institutions municipales, les lois civiles, la propriété, l'administration de la justice, etc., sont de l'essence exclusive des législatures provinciales. Dans ces circonstances, vu notre situation particulière, non seulement en Canada, mais même en Amérique, où nous représentons le vieil honneur français, noblesse oblige ! Notre législation provinciale doit être savamment élaborée et scrupuleusement étudiée. Rien ne doit être fait à la légère ni laissé à l'imprévu : c'est pourquoi le conseil législatif pourrait rendre des services de premier ordre à l'Assemblée législative et au pays en général, en recevant de nouvelles attributions et une infusion de sang nouveau. Ce n'est pas tout de couper et de tailler ; il faut encore savoir recoudre les morceaux.

Admettons que le conseil, le sénat même, recrutés comme ils le sont (en dehors des dix mille candidats pourvus de certificats de capacité pour le service civil et attendant des situations dans l'administration), ne soient pas absolument à la hauteur de leur mission : ce n'est pas une raison pour demander l'abolition de l'institution elle-même. Il faut, au contraire, amender et reviser leur constitution, en élevant le niveau intellectuel et les qualifications exigées des appelés. Si un district est présidé par un juge ignorant ou indigne, demanderez-vous pour cela l'abolition de tous les tribunaux ? Non, n'est-ce pas ? Parce que vous avez

toujours un tribunal supérieur, une cour d'appel pour reviser ses jugements.

Ce mot m'en rappelle un autre, attribué à l'un des honorables conseillers législatifs siégeant actuellement à Québec, et l'un des plus dignes d'occuper un fauteuil dans les conseils supérieurs de la nation, par sa longue expérience des affaires publiques, par son tact et par son esprit toujours vif et prime-sautier. Il y a une trentaine d'années, son beau-frère était ministre — c'était avant la confédération. Un juge célèbre mourut. Pour s'amuser un peu aux dépens du ministre, un solennel et un sérieux, mais qui passait pour être hostile à la Chambre Haute, l'honorable conseiller législatif se présenta à son cabinet et lui tint à peu près ce langage :

—Mon cher beau-frère, vous avez appris le décès du Juge N ?...—Oui, répondit le ministre, c'était une des lumières de la magistrature canadienne. C'est une grande perte pour notre pays. Il sera difficile de le remplacer convenablement.

—C'est précisément pour cela que je viens vous voir. — Ah ! répliqua en souriant le ministre, vous avez un candidat à proposer à l'Etat ?—Oui.—Je serais fort curieux de savoir sur qui vous avez jeté votre dévolu, répondit le ministre, d'un air fort peu convaincu.— C'est sur moi ! répliqua le conseiller législatif, sans broncher.

L'hon. M Sicotte appartenait à cette classe d'hommes froids que l'on appelle des pince-sans-rire ; il regarda étonné son beau-frère ; celui-ci soutint ce regard, tout en faisant des efforts pour rester sérieux. A la fin,

le ministre lui dit d'un ton solennel : " Mon cher beau-frère, je ne peux pas vous nommer juge, vous n'êtes pas qualifié suivant les exigences de la loi d'abord, et ensuite vous ne savez pas un mot de droit ! "

Avec une insouciante désinvolture, le spirituel conseiller législatif, qui était alors président d'une grande banque, pirouettant sur les deux talons, répondit au ministre. " Bah ! n'y a-t-il que cette raison-là pour vous empêcher de me nommer ? Est-ce bien nécessaire de connaître la loi pour être juge de la cour supérieure ? N'y aura-t-il pas toujours la cour d'appel au-dessus de moi, pour reviser mes jugements ? "

Le ministre regardait son visiteur, et, ne sachant trop s'il était sérieux, restait fort embarrassé. L'honorable M. Starnes, partant d'un grand éclat de rire, lui dit : " Mon cher beau-frère, rassurez-vous, je plaisantais. Je cherchais une entrée pour vous parler de l'importance des Chambres Hautes dans une société politique aussi cosmopolite que la nôtre. Je voulais, par cet exemple, vous convaincre de la nécessité absolue de deux Chambres dans le Bas-Canada. Avec une Chambre d'assemblée composée de députés anglo-français, où il y a souvent friction de race, de religion, de nationalité, il est aussi indispensable de faire reviser et passer au crible sa législation par un conseil législatif, que de faire reviser les jugements d'un magistrat appartenant à une cour civile, inférieure, par un tribunal siégeant en appel ou en cassation."

Le ministre, lui tendant la main, lui répondit : " Mon cher beau-frère, vous prêchez un converti !"

Il y a différents moyens d'amender la constitution

de ces Chambres irresponsables, toutes hautes qu'elles sont, et le moins bon serait encore meilleur que l'inamovibilité surannée de certains "législateurs ?" qui dorment depuis vingt ans dans les fauteuils bien capitonnés du sénat et du conseil.

Il faut donc examiner la situation sans parti pris et sans passion ; chaque citoyen devant contribuer dans la mesure de ses moyens à l'amélioration et au perfectionnement des institutions gouvernementales de son pays.

Après avoir étudié les différents modes employés dans les vieux pays d'Europe pour le recrutement de leurs Chambres Hautes, j'en suis venu à la conclusion que le système suivant pourrait peut-être recevoir une application profitable au Canada, et répondre aux ambitions généreuses de nos concitoyens vraiment patriotes. Le Canada s'assurerait ainsi les services des classes dirigeantes.

Je ferais deux parts égales du sénat et du conseil législatif. Une moitié serait élue directement pour une période de six ou neuf ans par les électeurs ordinaires de la province, divisée *ad hoc* en douze grands collèges électoraux. L'autre moitié serait élue indirectement, ou à deux degrés, d'après des listes de présentations déterminées et fixées à l'avance, afin d'assurer pour toujours douze fauteuils dans chaque Chambre à certaines illustrations qui appartiennent, de droit, aux premiers corps politiques, dans presque tous les pays constitutionnels du monde entier.

Je veux parler de l'épiscopat et de la magistrature, des savants et des hommes dont le génie et le patriotisme éclairé s'imposent à l'admiration et au respect de

toutes les populations. Ce serait le seul moyen d'assurer à l'Etat les services de certains hommes qui dominent leurs concitoyens par leur science, et planent au-dessus par leur connaissance approfondie des besoins du pays, mais qui refuseraient avec raison de descendre dans l'arène pour briguer les suffrages populaires. Plusieurs seraient même en peine de trouver un collège électoral pour les élire, au cas où ils seraient combattus par des politiciens peu scrupuleux et brouillons qui fleurissent ici comme ailleurs.

Ces listes de présentation contiendraient les noms de personnes élues au second degré, puisqu'elles seraient choisies et suggérées à la Couronne par des électeurs réunis et chargés de faire ce choix. Douze sénateurs et douze conseillers législatifs seraient choisis d'après la liste suivante, dans la province de Québec, que je prends toujours comme type. On élirait ou on nommerait deux candidats dans les cas où le titulaire ne serait pas désigné *ex officio*. Le premier choisi serait sénateur; le second, conseiller législatif.

1° SÉNAT—2° CONSEIL

1° L'archevêque catholique de Québec (Primat de la province) au sénat ; l'archevêque de Montréal, au conseil législatif.

2° L'évêque anglican de Montréal, au sénat ; l'évêque anglican de Québec, au conseil législatif.

3° Le juge-en-chef de la cour d'appel, au sénat ; le juge-en-chef de la cour supérieure, au conseil législatif.

4° Deux candidats présentés par le conseil de l'Université Laval.

5° Deux candidats présentés par les conseils réunis des universités McGill, Bishop et Lennoxville.

6° Deux candidats présentés par le conseil de l'Instruction publique.

7° Deux candidats présentés par les conseils réunis des chambres des arts, métiers et agriculture.

8° Deux candidats présentés par les conseils réunis des chambres de commerce.

9° Deux candidats présentés par le conseil du barreau de la province.

10° Deux candidats présentés par la chambre des notaires de la province.

11° Deux candidats présentés par le collège des médecins et chirurgiens de la province.

12° Deux candidats à désigner par la Couronne parmi les anciens lieutenants-gouverneurs de chaque province, à l'expiration de leur terme d'office, ou parmi les juges prenant leur retraite comparativement jeunes, et parmi lesquels on trouverait des législateurs de premier ordre, ainsi que parmi les anciens ministres rentrés dans la vie privée. L'Académie Royale pourrait aussi, avec grande distinction, comme on dit à l'université lors de la collation des degrés, présenter un candidat.

Comme je le disais à monsieur T..., la France nomme 557 députés et 300 sénateurs, soit 857 représentants pour une population de 38,000,000 d'habitants, plus instruite généralement que la nôtre, un pour chaque 45,000 environ. Et cependant les évêques et les présidents de cour de cassation, et les présidents et juges de cour d'appel, et la magistrature assise ou debout, et

les membres des cinq Académies de l'Institut de France sont tous appelés, et sont tous éligibles à l'une ou à l'autre Chambre, comme le reste des citoyens.

L'Angleterre élut en 1883, environ 640 députés (sur un chiffre possible de 652), qui siègent à la Chambre des Communes ; de plus, environ 500 membres siégeant à la Chambre des Lords, soit par hérédité comme lords temporels, soit pendant la durée de leurs termes d'office comme lords spirituels. La Chambre des Lords aujourd'hui se compose de 6 princes, 21 ducs, 2 archevêques, 19 marquis, 117 comtes, 26 vicomtes, 24 évêques, 259 barons, 16 pairs écossais, 28 pairs irlandais, soit un total de 518, sur lesquels il n'y en a que 509 siégeant. Les deux Chambres comptent donc 1,149 représentants pour 36,500,000 habitants, soit un pour environ chaque 32,000 habitants. Et les évêques sont admis. Les évêques font partie intégrante du Parlement anglais, au point que tous les préambules, comme celui de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, commencent ainsi : " Sa Très Excellente Majesté la Reine, de l'avis des LORDS SPIRITUELS et temporels et des Communes, en ce présent Parlement assemblés et par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit. "

Aux Etats-Unis le nombre des élus est encore plus limité. Les Etats-Unis sont habités par plus de 52,000,000 d'habitants [1]. Cependant les 38 états qui

[1] La population des Etats-Unis était d'après le recensement de 1891 de 62,622,250 habitants.—L'Union comprenait 44 Etats indépendants, 1 district fédéral, 5 territoires organisés et 1 territoire non encore organisé. 88 sénateurs et 356 représentants au Congrès, soit un pour chaque 173,901 habitants.

composent l'Union ne sont représentés à Washington que par 76 sénateurs, soit deux par Etat, élus et nommés par les législatures locales pour six ans, et environ 325 membres au Congrès de Washington ; chaque Etat ayant droit à un député par environ 160,000 habitants. En accordant le même nombre de députés aux législatures locales que chaque Etat nomme à la capitale fédérale, on arrive au chiffre d'environ 80,000 habitants par représentant. Tous les citoyens sont éligibles. Mais pour être électeur, il faut savoir lire et écrire !

A côté de ces chiffres il est intéressant de placer le nombre des membres des principaux pays pourvus d'assemblée législative :

Belgique	137	députés
Pays-Bas	100	"
Suisse	145	"
Autriche	353	"
Empire allemand	397	"
Prusse	434	"
Espagne	432	"
Italie	508	"
Portugal	178	"
Suède	225	"
Norvège	114	"
Danemark	102	"

Notre chère province de Québec est habitée par environ 1,350,000 habitants et doit élire 65 députés à Ottawa, 65 députés à Québec, et offrir en holocauste, pour la vie, 24 sénateurs et 24 conseillers législatifs, 178 représentants en tout ; soit un représentant pour

chaque 7,500 habitants. Ces 178 représentants peuvent être choisis dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société, excepté dans les deux grands corps de l'Etat qui monopolisent pour une large part, dans notre jeune pays, tous les talents éprouvés, toute la science reconnue.

L'épiscopat et la magistrature, les membres du clergé et les magistrats sont exclus des fonctions de législateurs, quoique leur honnêteté proverbiale, leur science, leur patriotisme éclairé, leur dévouement à la chose publique les désignent naturellement au choix de leurs concitoyens, comme des " meneurs d'hommes ". Quel prestige ne donnerait pas à nos grands corps législatifs l'adjonction de certains prélats, de certains jurisconsultes rappelant les Freppel, les Dupanloup, les Troplong, les Dupin !

Nos lois statutaires sont généralement fort mal rédigées. Pourquoi n'emprunterions-nous pas à la France l'idée de son célèbre CONSEIL D'ÉTAT, composé de sommités et d'illustrations, chargé du soin de la préparation des lois, de la rédaction des décrets, avant que ces mesures soient sanctionnées *ne varietur* ? Le Conseil d'Etat doit donner son avis sur tout ce qui intéresse l'administration générale du pays ; il doit même juger certaines affaires contentieuses. Ne pourrait-on pas occuper les honorables membres du Conseil Législatif à cette besogne ? Il y a dans ce vénérable corps, des hommes de fort grande valeur, naturellement désignés pour ce service important de l'Etat.

Daniel O'Connell disait : "Il faut qu'une loi soit bien clairement rédigée pour que je ne passe avec un

four in hand à travers ses ambiguités, (*flaws*) et les vices qui l'entachent de nullité."

Le petit nombre doit donc élire dans la province de Québec, proportion gardée, plus de députés que le grand nombre dans les vieux pays ; d'un autre côté, le choix des candidats y est aussi beaucoup plus limité qu'en Europe, où cependant les hautes études sont plus à portée du public et où les illustrations de tous genres sont moins rares qu'en Canada.

La France jouit du double mandat. Les trois-quarts peut-être des membres de la Chambre des députés et du sénat sont aussi membres du conseil général de leur département respectif, fonction se rapprochant beaucoup du mandat à l'Assemblée législative de chaque province en Canada, si on compare les attributions de nos Chambres d'assemblée à celles de la Chambre des communes.

Ces raisons ne sont-elles pas suffisantes pour engager nos législateurs de Québec et d'Ottawa à rétablir le double mandat ? Ne semble-t-il pas raisonnable et désirable de permettre aux hommes de valeur et de carrière de représenter leurs collèges électoraux dans les deux Chambres, et d'inviter l'épiscopat, la magistrature et d'autres hommes marquant à payer, comme tous les citoyens, leur tribut à l'Etat en mettant leurs lumières, leur science et leurs vertus à son service ?

La dualité du mandat ne compliquerait nullement le cens électoral, attendu que ce sont exactement les mêmes électeurs qui nomment les députés fédéraux

et provinciaux et que les collèges électoraux ont les mêmes circonscriptions électorales [1].

J'ai beau chercher, je ne trouve aucun avantage appréciable à l'abolition du double mandat. Au contraire, la rareté des hommes de valeur s'est fait sentir de plus en plus et le niveau intellectuel de la députation n'a guère monté.—Les sessions de Québec durent à peine deux mois ; celles d'Ottawa environ quatre mois. En France, la Chambre siège toute l'année ! Il ne résulterait donc aucun inconvénient de ce chef, à siéger dans les deux Chambres, et plus d'un comté y gagnerait à s'assurer absolument les services d'un député de grande distinction, en lui confiant les deux mandats.

Le moment serait bien choisi ; les gouvernements ont besoin de patriotes ardents pour pousser à la roue du char officiel et l'aider à conduire à bonne fin la politique de colonisation et de rapatriement qui tient aujourd'hui la corde. Les vrais apôtres colonisateurs ne se trouvent-ils pas dans notre province, surtout dans ce corps que les anciens appelaient *la portion de Dieu ?*

En Canada, pays nouveau et pays d'affaires, l'éducation supérieure est le lot du petit nombre. Les classes dirigeantes actives sont plutôt composées de citoyens de bonne volonté que d'hommes instruits. Quand le clergé, la magistrature et les services publics ont pris la fleur des sujets d'élite parmi ceux qui, ayant goûté

[1] Depuis que cette étude a été écrite, le cens électoral et les circonscriptions territoriales ont subi des changements importants.

aux félicités de la politique, en sortent pour entrer dans un bon fromage, l'électorat et la couronne ont le second choix parmi des braves gens, il est vrai, mais dont plusieurs restent bien en peine s'il leur faut passer au crible les mesures introduites par sir John A. Macdonald ou par l'honorable M. Blake.

En Canada, on frappe d'incapacité politique les hommes qui s'élèvent au-dessus des autres, au lieu d'agir comme dans les vieux pays d'Europe et aux Etats-Unis, où l'on entoure de tant de respect, de considération, ceux qui par leurs vertus ou par leurs mérites civiques sont arrivés au pinacle.

En Angleterre, en Autriche-Hongrie, en Allemagne, en Bavière, en Saxe, en Italie, au Portugal et même dans la République Française, non seulement les magistrats et les évêques sont admis à briguer les suffrages des électeurs des Chambres basses, mais dans presque toutes les Chambres hautes de ces pays, il y a des sièges réservés spécialement et exclusivement aux cardinaux ou aux évêques titulaires de certaines villes déterminées, aux présidents des Cours de cassation, d'appel, etc, et à certains personnages appartenant aux arts libéraux, l'honneur de leur pays natal.

Tout le monde admet que si le clergé a des droits, il a aussi des devoirs à remplir envers l'Etat. Le premier serait de le servir dans ses conseils : en cela, le clergé ne ferait que continuer les grandes traditions de Mgr de Laval et de l'illustre évêque Plessis, appelé par sir Georges Prévost à siéger au conseil législatif de Québec, avec mille louis de traitement.

Personne n'a oublié qu'en plein Concile œcuménique, le gouvernement eut recours aux bons offices de l'archevêque de Saint-Boniface, qu'on appela en grande hâte de Rome, pour aider à apaiser les troubles du Nord-Ouest. L'union de l'Eglise et de l'Etat existe donc en pratique en Canada, sinon officiellement. Les services du passé ne sont-ils pas un sûr garant de ceux de l'avenir ?

Nous jouissons, colonialement parlant bien entendu, de la constitution la plus libérale qui existe au monde ; les auteurs de la Confédération ayant eu soin de faire entrer dans le pacte connu sous le nom d'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* de 1867, l'essence et la quintessence de ce fameux libéralisme qui agite l'Europe. En comptant bien, on trouverait dans notre constitution, au moins quarante des quatre-vingts propositions qui furent condamnées par le *Syllabus*, en 1864, comme entachées d'hérésie et de libéralisme. Mais nous jouissons en paix de ces libertés, qui causent tant d'agitation sur le vieux continent : liberté des cultes, liberté d'enseignement, (?) liberté d'association, liberté de la presse et liberté du divorce. Il ne nous manque que la liberté commerciale. Dans notre pays béni, on fait du libéralisme comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir, tandis que d'un autre côté, des gens qui s'en défendent sont accusés d'en faire !

Il est vrai que le clergé est là pour mettre une sourdine à certaines de ces libertés qui deviendraient des licences—le divorce, par exemple. Eh ! bien, malgré toutes ces libertés, il existe encore des entraves et des

restrictions à la représentation nationale ; je viens de les signaler.

Il faut malheureusement admettre que les honorables membres d'un Sénat ou d'un Conseil Législatif, inamovibles, ne sont pas plus exempts de passions que le commun des mortels. L'esprit de parti peut donc quelquefois étouffer dans leurs cœurs tout sentiment d'esprit public, toute tendance d'indépendance de caractère.

Appelés dans ces Chambres Hautes par la faveur, en récompense de services rendus à leur parti politique, certains sénateurs ou conseillers législatifs peuvent ne rien oublier de leur ancienne partisannerie et ne rien pardonner à leurs anciens adversaires, en s'asseyant pour la vie dans ces fauteuils bien capitonnés.

Plusieurs de ces vieux politiciens à tempérament belliqueux, s'entêtant avec l'âge, peuvent croire avoir été appelés à ces honorables fonctions de RÉVISEURS, dans le but de continuer la lutte. Ils sont donc exposés à contrecarrer l'action des Chambres populaires, en rendant plutôt des services à leur parti politique, que des arrêts sanctionnant la législation que le peuple est en droit d'attendre de ses mandataires.

Le sénat et le conseil législatif possèdent actuellement quelques hommes de haute valeur intellectuelle, qui seraient certainement nommés de nouveau, si la constitution était amendée dans le sens que je suggère. C'est précisément parce qu'ils jettent beaucoup de lumière autour d'eux, qu'on aperçoit se dérobant dans la pénombre ces pauvres vieux inamovibles, dont le travail consiste à toucher mille dollars de rente viagère.

Une salutaire réforme débarrasserait nos aréopages canadiens de ces fantômes, semblables à ceux que Casimir Delavigne a vus voltiger dans les Limbes, au sein d'une demi-clarté, qui n'est ni le jour ni la nuit :

Ils se parlent, mais c'est tout bas :
Ils marchent, mais c'est pas à pas,
Ils volent, mais on n'entend pas
Battre leurs ailes.

Nos lois seraient enfin rédigées d'une manière convenable, dans un langage correct, avec clarté, et dépouillées de ces ambiguités qui font la fortune des avocats, il est vrai, mais dont nos législateurs bourrent les *statuts*, peut-être parce qu'ils ne peuvent pas en sortir autrement. Nos Chambres Hautes seraient à la hauteur de leur mission, et si un Cinéas quelconque paraissait devant notre sénat et notre conseil législatif réformés, il pourrait peut-être, comme l'ambassadeur de Pyrrhus, ébloui par la majesté du sénat romain, prendre le nôtre pour une assemblée de rois !

27 novembre 1884 [1].

[1] Cette étude fut écrite il y a quatorze ans bientôt.

A part quelques inamovibles que Dieu rappela à lui, remplacés heureusement dans les deux Chambres par des hommes de sérieuse valeur, la situation est toujours la même ; les raisons que j'invoquais alors à l'appui de ma thèse s'imposent plus que jamais.

XV

PROJET DE RÉFORME DES IMPOTS

DANS LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Quelques provinces de l'Amérique Britannique du Nord, le Canada, la Nouvelle-Ecosse, et le Nouveau-Brunswick, se syndiquèrent en 1867, en union fédérale, avec Ottawa pour capitale. Pour entourer le pouvoir central d'un grand éclat, elles se dépouillèrent généreusement en sa faveur du plus clair de leurs revenus. Dans le contrat bilatéral qui intervint entre ces provinces et le nouveau pouvoir fédéral, il fut convenu, qu'en considération de l'abandon du privilège dont elles jouissaient exclusivement de prélever des droits de douanes, variant alors de 12 à 15 p. c., ce gouvernement paierait, à l'avenir, une espèce de rente constituée de quatre-vingts cents par chaque tête d'habitant provincial, pour faire aller leurs petites machines gouvernementales. Cette proportion était alors à peu près équitable.

Depuis, les choses ont marché. Le gouvernement d'Ottawa a doublé, puis triplé les tarifs de droits de douanes qu'il prélève sur les vêtements, sur les denrées et sur une foule d'articles de première nécessité, consommés par les habitants des provinces.

Quoique le parlement fédéral fasse payer des droits de douane trois fois plus élevés aux gens de Québec qu'avant leur entrée dans la confédération, il a cependant scrupuleusement respecté l'autre partie du contrat. Il continue à ne payer au Trésor provincial que quatre-vingts cents par tête, tout comme lors de son entrée dans cette confédération. N'est-ce pas l'histoire des grenouilles demandant un roi, qui se serait répétée pour les provinces ?

En ce moment, certains gouvernements provinciaux cherchent dans tous les traités d'économie politique, des systèmes pour réformer l'assiette de leurs impôts, afin d'en arriver à équilibrer des budgets que les modestes ressources laissées à leur disposition, maintiennent le plus souvent en déficit.

C'est un problème assez difficile à résoudre, le gouvernement fédéral s'étant réservé le droit de prélever un impôt indirect sur les consommations de luxe, d'agrément ou de première nécessité, sur plus de la moitié de la nation, incapable de payer l'impôt direct.

Et cependant, pour qu'un gouvernement soit prospère, ne lui faut-il pas percevoir des impôts ?

M. Fournier, économiste français, dit quelque part : "La vitalité, la puissance, le développement historique des peuples, sont nécessairement en corrélation intime,

immédiate avec leur productivité fiscale, c'est-à-dire avec les rendements des impôts."

L'impôt est donc l'élément consubstantiel de l'Etat, de la nation. C'est le sang, c'est la vie qui se répand dans tout l'organisme politique, national, social. Sans lui, pas de finances ; sans finances, ni gouvernement, ni enseignement national, ni progrès, ni travaux publics, ni chemins, ni colonisatien des terres de la couronne, ni solidarité effective. Est-il insuffisant, comme maintenant dans la province de Québec, nous assure-t-on ? la nation végète et menace de décliner.

La France qui, depuis 1871 à 1891, a prélevé 60 milliards de francs sur les contribuables, (près de douze mille millions de dollars !) la France qui, il y a 20 ans, meurtrie, sanglante, démembrée, était traitée comme une quantité négligeable, offre aujourd'hui le spectacle d'une reconstitution féerique. Elle a convié deux fois, en 1878 et en 1889, l'univers à ses admirables Expositions universelles : il en est resté émerveillé. Elle convie de nouveau le monde entier pour 1900. Elle présente à l'Europe les plus belles armées du siècle, les mieux équipées, les mieux instruites. Elle tient la tête dans les lettres, dans les arts, dans l'industrie, malgré l'anarchie qui grouille dans les bas-fonds. Son commerce est florissant, son agriculture prospère.

Quand les bourses des grandes capitales sont affolées par des crises financières, qui emportent les ministères, quand ces crises menacent de faire crouler les trônes, la banque de France ouvre ses caves, le paysan français tire ses épargnes de son bas de laine, et, seule

la France montre de la fermeté lorsque tout craque autour d'elle.

L'encaisse métallique de la banque de France était, en avril dernier, de 2,711,480,000 de francs, en or et en argent, soit près de $542,000,000—tandis que les encaisses métalliques de la banque d'Angleterre, de la banque d'Allemagne, de la banque d'Autriche-Hongrie, de la banque d'Italie et de la banque Nationale de Belgique, toutes RÉUNIES, ne s'élevaient qu'à $538,000,000 environ.

Qui a fait cela? A quel génie la France doit-elle cette prospérité apparente et évidente?—à l'impôt! A l'impôt, largement appliqué sous toutes ses formes possibles, progressives et proportionnelles; à l'impôt prélevé sur toutes les classes de la société: sur l'immeuble, sur le capital, sur le revenu, sur le fruit du travail, sur les articles de consommation, sur le luxe, sur les plaisirs, sur les transmissions de propriété entre vifs et après décès, etc.

Le revenu annuel de la France est d'environ quatre milliards de francs ($800,000,000) nous apprend M. Fournier.

Et cependant, sur ce chiffre énorme de recettes, la France n'encaissa pas cent millions de dollars des droits de douanes perçus à l'entrée, en 1889. Presque tous ces revenus proviennent donc de sources intérieures, d'impôts directs ou indirects.

Le budget des recettes de l'Angleterre, pour l'année fiscale de 1890-1891 s'élève à $480,000,000. Les recettes des douanes ne figurent dans ce total que pour $95,000,000, laissant près de $400,000,000 d'impôts à

prélever sur l'accise, sur les timbres, sur les terres, sur le capital, sur le revenu, sur la transmission de la propriété entre vifs et après décès, sur les licences, et patentes de commerce, etc.

Je mentionne ces chiffres pour établir quel contraste existe entre les théories et les pratiques suivies par les hommes d'Etat et les financiers anglais et français, et celles qui président à l'établissement de nos budgets canadiens. Dans notre pays, c'est aux douanes que l'on demande tout simplement plus des deux-tiers des recettes budgétaires, n'osant pas toucher au capital, au revenu, au timbre, à l'enregistrement, à la transmission de la propriété, etc.

C'est l'impôt qui a reconstitué la France et qui en fait aujourd'hui peut-être la première puissance de l'Europe. M. Fournier dit à ce sujet : "Sans doute " une charge annuelle de quatre milliards est très " forte, mais une partie de cette charge donne lieu à " des opérations de reversement dans lesquelles pres- " que toutes les classes sociales ont leur part, telles " que les arrérages de la dette, les intérêts des caisses " d'épargnes, les traitements des fonctionnaires et des " officiers de l'armée, la gratuité de l'enseignement et " les emplois des professeurs, de vastes travaux pu- " blics qui ont fait de la France une splendide usine " dans un magnifique jardin, l'entretien d'un clergé " d'élite, d'une nombreuse magistrature, d'un corps " d'ingénieurs émérites ; tout n'est pas stérilisé dans " les quatre milliards que la nation paie avec plus de " facilité qu'elle n'en comptait le septième, il y a un " siècle."

Il est évident qu'avec notre système de double gouvernement, l'un fédéral, l'autre provincial, ayant chacun des pouvoirs de prélever l'impôt, plus ou moins bien définis, (une véritable bouteille à l'encre !) et les fausses théories économiques que les deux partis politiques se sont évertués à inculquer à l'électorat, il est aussi impossible à un ministre des finances d'Ottawa qu'à un ministre trésorier de Québec d'appliquer intégralement les systèmes financiers qui font la fortune et la prospérité de la France et de l'Angleterre.

De plus, il existe une espèce d'antinomie, en matières fiscales, entre l'exécutif de Québec et l'exécutif d'Ottawa. Québec s'impose des sacrifices pour développer dans notre province, l'agriculture, les beurreries, les fromageries et les diverses productions de la ferme ; Ottawa d'un autre côté tient la clef de l'exportation. Son cœur a paru balancer un instant entre le cultivateur des campagnes et l'industriel des villes, mais ce dernier l'a emporté. Pour protéger le manufacturier, Ottawa a cru devoir, autrefois, refuser la réciprocité que nous offraient nos puissants voisins, ce qui aurait assuré l'écoulement facile et rémunérateur du surplus de la production agricole de Québec. Le gouvernement provincial voit cette situation, il en souffre : mais par la constitution de 1867, ayant abandonné tous ses droits de législature fiscale et douanière en considération d'une rente viagère perpétuelle de quatre-vingts cents par tête d'habitant, son action bienfaisante cesse aux frontières provinciales.

En présence de cette situation, malgré l'horreur que les politiciens de tous les partis ont réussi à inspirer

au peuple canadien pour les taxes nouvelles de toute nature, surtout pour la taxe foncière, le temps est cependant arrivé de prendre son courage à deux mains, et de traiter notre province comme une malade à qui il s'agit d'administrer un remède, amer à avaler il est vrai, mais qui ramènera la santé et la prospérité.

Depuis vingt ans, les ressources annuelles ont été insuffisantes pour parer efficacement aux exigences du service de la dette publique et des diverses charges nouvelles de la province, malgré l'économie qui a présidé à l'établissement des budgets.

Cette situation n'a rien d'alarmant et n'attaque pas le crédit de la province, puisque l'on constate que la richesse nationale et la fortune publique sont intactes, n'ayant jamais été aliénées. Notre dette provinciale, qui ne s'élève pas à trente millions de dollars, n'a rien d'anormal et n'est nullement en disproportion avec l'importance des services, des entreprises publiques, de l'autorité, de l'influence et de l'énorme richesse territoriale et minière de la grande province de Québec. La dette de la ville de Montréal, seule, s'élève à environ vingt millions de dollars : cependant cette ville jouit à bon droit de la réputation d'être la cité la plus riche du Dominion du Canada ; pourquoi ? Parce que la métropole commerciale ne craint pas les impôts lorsqu'il s'agit de s'embellir et de s'assainir : par là elle s'enrichit.

L'argent que Montréal jette par les portes, lui rentre aussitôt par les fenêtres.

Il en est de même de l'impôt prélevé dans notre province, sur les contribuables : il leur retourne tout

de suite sous forme de ponts, de chemins de fer, de chemins de colonisation, de travaux publics, de subsides, d'octrois, de dégrèvement, de primes, de salaires, de traitements : notre province et le Dominion ne contribuant pas pour un sou à l'entretien ni à l'équipement d'armée ou de marine, qui engloutissent en Europe plus de la moitié des budgets de pays pourtant réputés prospères. Notre province devrait donc être comme une rentière, dont le seul souci serait de s'embellir, de se pomponner, de faire crever de jalousie les autres pays par son air de santé, de bonheur et de prospérité ; mais il faut vouloir : et vouloir, c'est pouvoir.

Avec notre système fiscal de prélever l'impôt, aussi aléatoire que peu élastique, équivalant à une absence totale de système permanent, régulier et fondamental, il doit nécessairement se présenter souvent des écarts entre les prévisions budgétaires d'un ministre des finances, et les recettes encaissées effectivement.

Ce ministre, dans beaucoup de cas, n'est pas responsable de cette erreur, indépendante de sa volonté. Si, par exemple, le commissaire des terres de la Couronne promettait à son collègue, en train de préparer son budget, un apport, disons d'un million de dollars, provenant de la coupe et de la vente des bois, ce commerce ayant été très actif, et vu qu'il a raison de croire que l'avenir ne démentira pas le passé ; mais que, par suite d'une crise, son département n'encaisse de ce chef qu'un demi-million : il y aura un déficit d'autant, n'est-ce pas ?

C'est un accident budgétaire : cet accident pourrait être évité dans un pays comme le nôtre, où il ne

faudrait qu'un peu de courage pour créer un système permanent d'impôts fondamentaux capables d'assurer, sinon des surplus annuels, du moins l'équilibre dans le budget.

Tout le monde le sait, tout le monde le sent, tout le monde admet qu'il faut en venir là, à l'odieuse taxe directe : mais comme à Fontenoy, c'est à qui ne tirera pas le premier. Il faut donc faire appel à tous les contribuables, aux dévouements de ceux dont l'unique désir est de voir leur province garder, dans la confédération, la place qu'elle occupe à la tête du progrès.

Il faut faire taire les divisions de partis : les bons citoyens doivent réunir leurs efforts, leurs ambitions généreuses, et doter notre pays d'un système d'impôts, assis sur des bases, sinon scientifiques, du moins pratiques, qui assureront pour toujours sa prospérité.

Le temps est venu de soumettre à la considération des hommes désireux d'améliorer la condition financière, fiscale et économique de notre province, certaines idées qui, bien étudiées, pourraient apporter un soulagement considérable au trésor de Québec, et lui permettraient de continuer hardiment la politique de progrès dans laquelle elle est entrée.

Il ne s'agit que de trouver une augmentation de revenus annuels d'environ $500,000, n'est-ce pas ?

Le gouvernement, pour atteindre facilement ce résultat, n'a qu'à inviter tous les citoyens à contribuer aux charges de l'État, et chercher à les atteindre proportionnellement à leurs moyens : ce serait l'idéal.

L'Assemblée Constituante avait décrété que " tout citoyen doit contribuer aux charges de l'Etat d'après

ses moyens." C'est le système que nous appelons proportionnalité de l'impôt.

Aujourd'hui, le millionnaire résidant dans la province de Québec ne contribue pas pour un cent de plus au trésor provincial, qu'un simple employé de commerce. Tous deux paient des droits de douane au trésor fédéral sur leurs vêtements, sur les articles qu'ils consomment; mais ils ne contribuent en rien, ou à peu près, à l'administration de Québec, qui ne leur a, il est vrai, rien demandé encore.

A part sa dîme curiale, ses rentes seigneuriales, ses impositions scolaires et municipales qu'il vote lui-même, l'habitant des campagnes de Québec, s'il n'est pas marchand de bois, commerçant ou aubergiste, ne contribue en rien au trésor : mais il fait bien tous ses efforts en revanche pour obtenir de l'ÉTAT PROVIDENCE, un pont, un chemin de fer, ou une large subvention pour son village.

En l'absence d'un système régulier et en présence de l'hostilité prononcée de l'électorat de Québec pour toute espèce de réforme trop brusque, pourquoi le gouvernement n'ouvre-t-il pas un concours et n'invite-t-il pas tous les systèmes à se produire et à se présenter à sa barre ?

Il pourrait même offrir une honnête récompense au lauréat qui ferait " la découverte de l'impôt le mieux assis et le plus rationnel qui, tout en froissant le moins possible les contribuables, procurerait cependant au fisc les ressources dont il a absolument besoin."

La Suisse a déjà employé ce moyen ; des financiers philanthropes français l'ont aussi pratiqué avec succès.

Ne croyez-vous pas que ce serait plus *manly* de descendre une fois pour toutes dans l'arène et de véritablement chercher à sauver sa province par des moyens pratiques, plutôt que de masquer son impuissance ou son manque de courage, en accusant, comme on le fait toujours, ses devanciers, de *faits accomplis* successivement par tous les ministères depuis vingt ans ?

Des partisans du pouvoir quand même s'opposeront, parce que la création de nouveaux impôts est impopulaire. Des politiciens cherchant à flatter le peuple soulèveront des objections. Mais des hommes consciencieux, comme le parlement de Québec en compte et chez qui le patriotisme domine l'esprit de parti, accompliront leur devoir jusqu'au bout, " qui qu'en grogne."

Le ministère qui aura le courage d'attacher son nom à cette réforme, aura bien mérité de la patrie et de ses successeurs en charge, je vous prie de le croire.

Aujourd'hui, quand le trésorier de Québec a encaissé le subside fédéral, le produit de la vente des bois et des terres de la Couronne, le coût des licences des débitants de boissons, les timbres judiciaires, les patentes des sociétés financières et quelques menues recettes, il est bien près du bout de son rouleau.

Depuis vingt ans, en fait de fiscalité, le gouvernement de Québec n'a été qu'un simple petit rentier du gouvernement fédéral ; pour augmenter le revenu de quatre-vingts cents *per capita* qu'il touche de son principal, il s'est fait tout bonnement marchand de coupes de bois et de licences d'auberges. De système

fiscal ? pas l'ombre. Mais, par exemple, tout le monde est d'accord en *catimini*, pour avouer que les bois vendus ne repoussent guère. On mange donc annuellement une petite partie de son capital. C'est manger son *blé en vert*, n'est-il pas vrai ?

Si les ministres des travaux publics, de l'agriculture ou de l'instruction publique dépassent les crédits qui leur sont attribués, ou s'il arrive un accident à la recette prévue, adieu la balance : il y a déficit d'autant. Sans être extravagant, il est permis à un ministre d'avoir des idées de progrès, de chercher à se tenir dans le mouvement, d'aller de l'avant ; il est donc pénible d'être réduit à la portion congrue en présence d'un budget établi sur des bases manquant d'élasticité, incapable de rencontrer les besoins extraordinaires ou imprévus de l'Etat.

Pour remédier à cet état de choses, les citoyens doivent donc faire des sacrifices à la société en général, à l'ordre public, et contribuer au maintien de la dignité du gouvernement provincial. Le parlement fédéral a trop à faire avec le Dominion en général, pour s'occuper des doléances de l'*Importunate Quebec* en particulier. Il faut donc se regarder en face et chercher ensemble les moyens de sortir de cette impasse. Nous ne devons pas arrêter l'impulsion donnée à la province: car arrêter, ce serait reculer ; nous perdrions le fruit des grands sacrifices qu'elle s'est déjà imposés pour se tenir à niveau.

En étudiant les différents moyens de prélever l'impôt, suivis dans les pays renommés par leur prospérité nationale, on arriverait à doter notre province de l'un

de ces systèmes lui permettant d'atteindre légèrement toutes les classes de la société, de les amener à contribuer au maintien des charges de l'Etat, judicieusement et équitablement.

L'ère des balances et peut-être des surplus sera alors arrivée.

Le gouvernement de Québec possède un admirable état-major sous la main, dans la personne des Régistrateurs de chaque comté, des secrétaires-trésoriers de chaque municipalité de paroisse. Il est outillé pour entrer en campagne tout de suite.

Quel que soit l'impôt que le gouvernement se décide à créer, il peut charger le secrétaire trésorier de chaque paroisse de le prélever, de l'encaisser, en l'élevant à la dignité de receveur-particulier, et en l'associant à bien peu de frais à cette opération, par un traitement fixe, basé sur l'importance de la recette ; ou par une légère commission. Le gouvernement, bénéficiant ainsi de l'admirable système paroissial existant dans la province, agirait selon les principes émis par Adam Smith et J.-B. Say : " Les meilleurs impôts sont ceux qui entraînent le moins possible de ces charges qui pèsent sur le contribuable, sans profiter au trésor public."

Ne parlons donc pas des impôts sur les portes, sur les fenêtres, sur les cheminées comme il en existe dans certains pays d'Europe, mais cherchons ensemble quelques sources de revenus parmi les impôts que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord " permet aux provinces de prélever, sans contestation, sur leurs contribuables.

Ce n'est pas toujours facile, je l'admets, car *l'ultra vires* est là, menaçant !

Dans la distribution des pouvoirs législatifs, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, accorde au parlement fédéral section 91, S. S. 3 : " Le prélèvement de deniers, par tous modes ou systèmes de taxation."

Là, il n'y a pas d'erreur possible. C'est la part du lion.

Le même acte, définissant les " pouvoirs exclusifs des législatures provinciales," dit :

Section 92.—" Dans chaque province, la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

S. S. 2.—La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux ;

S. S. 9.—Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences dans le but de prélever un revenu pour les objets provinciaux, locaux ou municipaux ;

S. S. 13.—La propriété et les droits civils dans la province ;

S S. 14.—L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation des tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux ;

S. S. 15.—L'infliction de punitions par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire

exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section ;

S. S. 16.— Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

Un point, c'est tout.

Il devient donc nécessaire de classifier les impôts, pour rester dans les étroites limites des sous-sections de la section 92, que je viens de reproduire.

Jusqu'ici on a classé les impôts en impôts directs et en impôts indirects.

Suivant Clémence Auguste Royer (Théorie de l'impôt ou la dîme sociale), "Cette méthode est plus systématique que naturelle." Car, il n'y a en réalité que deux sortes d'impôts : les impôts personnels et les impôts impersonnels ou réels, ceux-ci portant sur les biens plutôt que sur leurs propriétaires.

Les divers impôts indirects se partagent entre les uns et les autres. Cependant, les impôts sur les biens ou même sur les personnes peuvent se diviser avec assez de raison en directs ou indirects, selon qu'ils sont demandés à la personne en raison de sa chose, ou à la chose elle-même, sans aucune considération de la personne, ou selon qu'ils donnent ou ne donnent pas lieu à répercussion.

Le champ est encore assez vaste pour faire une abondante moisson, dans les campagnes comme dans les villes, en invitant le riche, tout autant que le moins fortuné, proportionnellement à leurs moyens, à contribuer à " l'élément consubstantiel de la nation ; à

fournir le sang, la vie qui se répandra dans tout l'organisme politique, national et social."

John Stuart Mill définit taxe directe, celle que l'on demande à un contribuable avec l'intention de la lui faire payer personnellement : telles sont, par exemple, les taxes prélevées dans les villes.

La taxe indirecte est demandée à une personne dans l'attente et avec l'intention qu'elle s'indemnisera de cette avance, aux frais et dépens d'une autre personne : telles sont les taxes d'accise et de douane ; le fabricant ou l'importateur d'un article demandé est invité à payer un impôt sur cet article, non avec l'intention de faire payer une contribution à ce fabricant ou importateur, mais avec l'intention de taxer, par son intermédiaire, le consommateur de cet article, duquel le gouvernement suppose qu'il recouvrera le montant ainsi payé en élevant d'autant le prix de cet article.

Mill, p. 496, en comparant les deux systèmes de prélever la taxe, directement ou indirectement, dit que tout l'avantage est en faveur de la taxe directe, parce que le contribuable surveille alors plus particulièrement le cabinet chargé d'administrer le plus clair de son revenu :—ainsi, à Montréal, la ligue des citoyens taxés directement ne craint pas de s'ingérer dans la surveillance du conseil de ville.

Ceci posé, nous proposons à l'étude de nos concitoyens de la province de Québec le projet suivant.

Commençons par les Régistrateurs, qui deviendraient la clef de voûte de notre nouvel édifice fiscal.

I

L'État ajouterait aux fonctions des Régistrateurs celles de receveurs généraux. Ces officiers ministériels seraient chargés de vérifier et de contrôler, dans l'intérêt du Trésor, tous les actes transmettant la propriété par mutation, entre vifs, ou après décès. Ils seraient chargés d'encaisser les droits de transmission que l'Etat imposerait sur les successions. Ils centraliseraient tous les fonds perçus par les secrétaires-trésoriers des municipalités, formant partie de leur circonscription d'enregistrement. Ils aviseraient et dirigeraient les notaires dans l'intérêt du fisc. Ils recevraient un traitement fixe, proportionnel à leur responsabilité et à l'importance de leurs bureaux respectifs, et de leurs recettes générales

Les Régistrateurs actuels sont tous des hommes remarquables par leur savoir, par leur intégrité : ce sont des fonctionnaires de premier ordre dont l'Etat devrait être heureux de réquisitionner et d'utiliser les services, dans chaque comté de la province de Québec.

II

Nous proposerions d'imposer un tantième quelconque, disons 1½ % sur les mutations de propriétés, entre vifs. Il y a des années que la spéculation est très active, et pendant lesquelles les ventes d'immeubles, dans la province, doivent s'élever à plus de $30,000,000. [1]

[1] Depuis la publication de cette étude, le gouvernement provincial imposa un droit de 1½ % sur les mutations de pro-

Cet impôt pourrait être prélevé sous forme d'honoraire, exigé par l'enregistrement de l'acte transmissif. Cet impôt existe dans les plus vieux pays d'Europe depuis au delà de deux mille ans. C'est un legs fait par la fiscalité romaine. Les droits de transmission de propriété s'élèvent aujourd'hui en France, décimes compris, à 6½ %, et en Angletere à 1½ % de la valeur de l'immeuble qui change de mains.

Dans son traité " La théorie de l'impôt," ou la "Dîme Sociale," ouvrage couronné par le conseil d'Etat du Canton de Vaud,—Clémence Auguste Royer dit : " Les droits de timbre et d'enregistrement s'ajoutent presque toujours aux droits de mutation établis sur la transmission des immeubles.....

" Tout n'est pas injuste dans l'établissement de pareils droits. Il faut tenir compte de cette garantie légale accordée par l'Etat à des conventions qui reçoivent ainsi pour témoins les magistrats chargés de l'enregistrer et *surtout ce registre lui-même qui subsiste perpétuellement dans les archives publiques. Chaque titre est ainsi rendu inviolable* et, dans des limites déterminées par les lois, imprescriptible. L'enregistrement est donc en soi une chose utile. *C'est un service rendu par l'Etat, service qui doit être rémunéré, mais rémunéré à sa valeur.*"

Nous citons de préférence cet écrivain, car il est considéré comme un des esprits les mieux pondérés du

priétés, entre vifs : effrayé par les clameurs du public, ce même gouvernement, avant de briguer les suffrages des électeurs aux élections générales dernières, eut la faiblesse de céder et fit rayer cet impôt du statut. C'est donc à recommencer.

jour parmi les économistes, et il est l'adversaire implacable de toutes espèces d'impôts, directs ou indirects, qu'il remplace par un impôt unique sur le capital et le revenu, " *la dîme sociale.*"

Clémence Auguste Royer ajoute encore : " L'impôt sur les mutations s'est conservé au nom de la nécessité, et cela parce qu'il ne tombe que sur cette classe heureuse qui *hérite*, qui achète et qui seule pouvait payer en un moment où le peuple n'avait rien, grâce à l'accumulation des héritages en un petit nombre de familles."

III

Nous proposerions d'adopter l'échelle suivie en Angleterre et en France pour prélever des droits de transmissions qui frapperaient les mutations de propriétés après décès, ou par donations entre vifs, et dont voici un exemple : [1]

DEGRÉ DE PARENTÉ DES HÉRITIERS LÉGITIMES OU DONATAIRES

	EN ANGLETERRE Droit pour cent.	EN FRANCE Droit pour cent.
En ligne directe	1 %	1¼ %
Entre époux	nil.	3¾ %
Entre oncles et tantes, frères et sœurs, neveux et nièces	3 %	8 %
Entre grands-oncles, grandes-tantes, petits-neveux et petites-nièces. .	6 %	8¼ %
Entre parents au delà du 4e degre. .	10 %	10 %
Entre étrangers	10 %	11½ %

[1] Le gouvernement provincial adopta mes vues et fit voter un projet de loi décrétant cette échelle de droits sur les successions.

Il faut ajouter, en Angleterre, les frais et droits de *Probate* et d'*Estate Duty*, variant dans chaque cas, de 1 à 3%, suivant le chiffre de la succession.

Cet item seul a rapporté, en Angleterre, en 1891, $50,000,000 (£9,851,957 stg.) au trésor anglais.

IV

Nous suggérerions de créer le *papier légal ou officiel.* Ce papier ou parchemin serait fabriqué spécialement pour l'Etat, avec les armes de la province dans la pâte, et timbré au Trésor de Québec, avant d'être remis aux officiers préposés à sa vente. Le Parlement fédéral s'étant réservé les timbres de commerce, mobiles, abandonnons-lui jusqu'au mot, et appelons notre papier *légal* ou *officiel.* En France et en Angleterre le timbre rapporte énormément à l'État.

Le papier timbré, en France, est seul admis devant les cours de justice et le seul employé dans tous les actes par les contribuables. Une transaction non écrite sur papier timbré ne vaut pas plus qu'une conversation, si on la produit devant un tribunal pour en faire la preuve.

Le gouvernement provincial est constitutionellement le seul gardien du code civil. Il est chargé de donner l'authenticité aux actes des notaires et des différents officiers ministériels qui tiennent ou touchent à l'administration des lois civiles ; il peut donc décréter qu'à l'avenir les notaires devront grossoyer leurs actes, les avocats certaines pièces de leurs procédures, les huissiers leurs procès verbaux, les greffiers leurs jugements, etc., etc., originaux et copies, sur du papier "légal ou officiel,"

qu'ils pourront se procurer chez les Régistrateurs, chez les maîtres de postes, ou chez les dépositaires de timbres judiciaires.

De plus, toute transaction, tout marché passé entre particuliers, produits devant les tribunaux comme commencement de preuve écrite, devront être libellés sur des feuilles de papier légal ou officiel. Le papier timbré, en France, coûte douze *cents* la feuille simple, contenant trente lignes de chaque côté, et vingt-quatre *cents* la feuille double, contenant cent-vingt lignes. L'Etat rendant, dans ce cas-ci, un véritable service au contribuable, pourrait peut-être rendre la dépense proportionnelle au service rendu, et vendre les feuilles de papier légal suivant une échelle, au lieu d'un prix fixe. Cet impôt, avec les droits d'enregistrement, produit en France environ $120,000,000 annuellement.

L'auteur déjà cité dit à ce sujet: "Il est bon que, dans notre époque de fraude et de falsification générale, l'Etat se réserve le monopole d'un papier ou parchemin dont l'inaltérabilité soit une garantie nécessaire, et trop négligée de nos jours, de la bonne conservation du titre constitué.—L'on conçoit que le tarif de ce *papier puisse être dans une certaine proportionnalité, avec la valeur du titre même*—...un tarif de monopole, en ce cas, pour être équitable, devrait donc être très différent de la valeur vénale de l'objet livré. Du moment que l'Etat fait aux contribuables une obligation de l'employer en vue d'un service à leur rendre, la dépense qu'on leur impose doit être proportionnelle à ce service."

V

Nous conseillerions à l'Etat de faire payer une licence ou patente aux marchands, débitants, ou détailleurs, vendant du tabac, en prenant les licences payées par les débitants de boissons comme type, dans des proportions moins élevées, bien entendu.

VI

Nous ferions des instances auprès du gouvernement pour qu'il mette à l'étude un système d'impôt mixte sur le capital et sur le revenu (*property and income tax*) en prenant pour base du loyer et du capital, le cadastre, l'évaluation municipale, le rapport des banques, le rapport annuel des sociétés financières et industrielles, etc. Les secrétaires-trésoriers de chaque municipalité, ayant été élevés au rang de receveurs particuliers, toucheraient une indemnité soit fixe, soit proportionnelle au montant encaissé par leurs soins, et pour le compte de l'Etat percevraient de chaque contribuable, en même temps que sa cote municipale, sa cote de contribution provinciale. Ils transmettraient ce montant au percepteur-receveur-général, qui, à son tour, en ferait la remise au trésorier provincial.

Cet impôt, qui est la véritable taxe directe, est, en Canada, l'épouvantail de tous les propriétaires fonciers, la bête noire de tous les partis politiques. C'est cependant la taxe la moins impopulaire en Europe auprès des masses.

C'est la taxe favorite des gouvernements : car, survenant un événement imprévu, on augmente cet

impôt d'un penny ou de dix centimes, et le résultat faisant boule de neige, est toujours important. Il est déjà appliqué en partie dans tout le Canada, pour les fins municipales et scolaires : mais comme M. Jourdain, qui faisait de la prose sans le savoir, le contribuable le paie sans songer à la taxe directe. En 1890, cet impôt " Property and Income Tax " a produit en Angleterre £13,143,000 stg., près de $66,000,000. C'est l'impôt de l'avenir ; c'est la dîme sociale de Clémence Auguste Royer, c'est l'impôt le plus juste et le plus équitable qui existe.

Malgré le *coulage*, malgré les fausses déclarations faites dans le but de frauder le fisc, l'Etat encaisserait un joli denier de ce chef ; les *magnats* des grandes compagnies de chemin de fer, des grandes associations financières et industrielles et de tous les *combines*, contribueraient enfin, autrement que par leurs critiques, à l'amélioration de la condition fiscale de la province de Québec, où ils ont gagné des millions, sans qu'on leur ait jamais demandé un sou de contribution.

VII

Nous suggérerions à M. le ministre-trésorier de créer une rente perpétuelle, rapportant 3 o/o d'intérêt annuellement. Cette rente serait la seule valeur légale admise pour le remploi des deniers provenant de la vente de biens substitués, ou appartenant à des mineurs, à des femmes, à des incapables, à des gens de main-morte, au-dessus d'un certain montant : les titres de cette rente seraient les seules valeurs reçues par l'Etat pour des cautionnements ou pour des dépôts de ga-

rantie de sociétés étrangères—faisant affaires dans la province, etc.

Cette création de rentes, il est vrai, n'ajouterait rien au revenu ; au contraire, elle constituerait un emprunt fait à un certain public, sans remboursement ; mais cette rente, bien cotée en Bourse, contribuerait à établir la valeur d'un titre de parité 3 o/o, qui deviendrait le titre type de la conversion de la dette fondée de la province, lorsque le moment serait jugé favorable de la tenter de nouveau sur les grands marchés financiers.

Les impôts nouveaux que je soumets à l'étude de messieurs les députés de l'Assemblée législative me paraissent d'accord avec l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, et semblent entrer dans la catégorie des impôts provinciaux dits "directs." Ils participent de *la taxation directe dans les limites de la province*, (S. S. 2) ils affectent directement *la propriété et les droits civils dans la province* (S. S. 13). Ils sont essentiellement *d'une nature purement locale ou privée dans la province;* (S. S. 16) et ils dépendent de *l'administration de la justice dans la province, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux.*—(S. S. 14.)

Je crois, dans tous les cas, que les moyens que je n'ai fait qu'indiquer sont parfaitement constitutionnels : avec l'aide de nos codes et avec une rédaction serrée, ils peuvent être établis et mis sur pied *intra vires*, de manière à braver le contentieux fédéral et à remplir les coffres de Québec sans obérer les contribuables.

La province de Québec a l'avantage de pouvoir confier, à des députés de son choix, le soin de voter la loi

de l'impôt, d'en déterminer l'assiette, la quotité et l'emploi. La presse et la tribune peuvent exercer, sans restrictions, la surveillance la plus active. Il ne faut donc qu'un peu de courage et beaucoup de patriotisme, pour doter notre pays d'un système financier juste et équitable pour tous, lui permettant d'aller hardiment de l'avant dans la voie du progrès.

Tous les moyens suggérés sont et seront impopulaires, je le sais ; mais que voulez-vous ? le gouvernement fédéral s'est réservé les moyens les plus simples, quoique non les moins odieux, de prélever des taxes sur les articles, souvent de première nécessité ; il est encouragé dans cette voie par les gros fabricants qui deviennent pour ainsi dire les associés de cet Etat, et même par les contribuables qui approuvent depuis quinze ans ce système de protection outrancière ; il ne reste donc plus aux provinces qu'à imiter le pélican, qui se déchire les flancs pour faire boire son sang à sa couvée !

Montréal, 17 mai 1892.

XVI

CANADA, FRANCE, ANGLETERRE

(L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, 1878)

LA LIBERTÉ COMMERCIALE

Depuis longtemps déjà, certaine presse anglaise du Canada soutient une thèse malveillante sur les rapports de tout ordre qui existent entre la France et le Canada. Ces publicistes, soit par ignorance, soit par méchanceté, négligent de remonter à la cause d'une situation dont ils s'efforcent de nous montrer les effets, croyant nous tromper et nous atteindre dans nos affections.

Le *Journal of Commerce*, l'organe des gros marchands anglais, des fabricants de sucre, des manufacturiers, des distillateurs, des financiers, enfin des *money bags* du Dominion, chez qui l'intérêt éteint toute espèce de sentiments généreux, le *Journal of Commerce*, dis-je, soutenait encore, ces jours derniers, que la France était ingrate envers le Canada et ne traitait pas notre pays avec une générosité égale à notre chauvinisme. La presse canadienne-française,

sans exception, a relevé le gant et a répondu fort éloquemment à ces attaques, en rétablissant les parts de responsabilité de chacun.

Ces Anglais sont étonnants, vraiment. Parlons-en donc un peu : cherchons à comprendre leur méthode de travailler, qui fait, de leur île, la puissance la plus formidable du monde, en dehors de ses frontières océaniques.

Depuis l'invention du fameux cliché : " Le soleil ne se couche jamais sur les possessions britanniques," toutes les terres peuplées de peaux rouges, de nègres ou de jaunes, doivent leur appartenir, pensent ils. En arrivant quelque part, l'Anglais trempe son doigt dans l'eau. Si cette eau est tant soit peu saumâtre, il s'écrie : " Cette eau est salée ! donc cette terre est à nous ! " Ils administrent cet immense empire colonial avec une intelligence hors ligne ; ils sont d'ailleurs servis par nn bonheur constant.

Il n'y a qu'un cheveu dans ces océans de félicité.— C'est le Canada ! on y trouve le *French element*, qui n'a pas eu la...décence d'abdiquer et de renoncer à ses traditions. Ce pays donne toujours un peu de tablature aux Anglais fraîchement émigrés, venus pour y trouver des gens taillables et corvéables à plaisir.

Les caractères des peuples, comme ceux des particuliers, subissent les influences du milieu dans lequel ils vivent, de l'air ambiant qu'ils respirent. L'Anglais insulaire naît, vit et meurt marchand. S'il engage des guerres étrangères, c'est pour agrandir son empire colonial, non pour affranchir des peuples opprimés. S'il est très attaché à ses institutions politiques, c'est parce que les

bouleversements sociaux font généralement tort aux affaires. Si l'Anglais paraît profondément lié à la couronne, ce n'est pas par tradition historique, par reconnaissance pour des siècles de gloire nationale, due à une dynastie séculaire, comme celle des Bourbons, des Hohenzollerns, des Habsbourgs, des Romanofs,—l'Angleterre est gouvernée par la maison d'un prince allemand depuis la mort de la reine Anne—: non, c'est par crainte qu'un changement ne nuise au commerce. Depuis la Réforme, les Anglais posent pour la vertu évangélique ; mais s'ils affectent beaucoup de rigorisme religieux, c'est pour mieux cacher sous la soutanelle de chaque missionnaire, le "*peddler*" voyageant pour le compte d'un marchand de Manchester.

C'est chez l'Anglais moderne, je crois, que l'atavisme sentimental s'éteint le plus vite. Ainsi, le Yankee a oublié ses pères d'Angleterre au point de détester l'Angleterre et de manifester ouvertement cette antipathie, même dans ses rapports sociaux ou diplomatiques L'Anglo-normand a oublié le beau sang qui coule dans les veines des descendants des compagnons de Guillaume le Conquérant : il est devenu Anglo-saxon. Depuis, l'Anglo-saxon a oublié sa fierté nationale au point d'accepter, en 1714, le fils de l'électeur de Hanovre comme roi d'Angleterre, souche de la maison régnante aujourd'hui.—En Canada, ceci est à leur honneur, on voit tous les jours des hommes portant des noms anglais ou écossais devenir Français de cœur et d'affection par suite d'une alliance franco-canadienne : témoins les Bain, les Mount, les Dunn, les McGown, les McKay, les Duckett, les Ross, les McDonald, les

McMillan, les Hughes, les Prendergast, les Fitzpatrick, et des centaines et des milliers d'autres ; la grand'mère de ma mère était une Munro de Fowlis, fille d'un colonel anglais venu à la suite du général Amherst.

Mais, par exemple, avant qu'il se soit humanisé par une infusion de sang français, le pur sang, *le thorough bred cockney* ne chante pas comme cela. Au contraire.

Aussi, quelle n'est pas sa surprise lorsqu'il met le pied en Canada ! En descendant du steamer, à Québec ou à Montréal, il se frotte les yeux, comme sortant d'un rêve.—Il s'imagine débarquer au Havre ou à Dieppe ! Que voit-il, en effet ? Des clochers d'églises catholiques, des enseignes françaises ! Qu'entend-il parler ? La langue française ! N'est-ce pas *shocking ?*

Partir pour les *Colonies*, et descendre en Normandie ! Aussi, jure-t-il de réformer tout cela, de mettre à la raison " ces colonists " sous peu. Voilà pourquoi beaucoup de ces émigrés sont plus intransigeants, plus fanatiques, plus " Britishers " que les Anglais restés dans la cité, en dedans du carillon des *Bow Bells.*

Ces émigrés, ignorants de la langue française, croient masquer leur nullité en affectant un snobbisme dont rougirait, en Angleterre, un homme bien élevé.

British, *Bigot et Egotist* :—voilà, en trois mots, la synthèse politique que la plupart des émigrants anglais débarquant sur les bords du Saint-Laurent apportent dans leurs bagages, et distillent spécialement aux Canadiens-français.

Les Anglais sont, avant tout, des hommes d'affaires

de premier ordre.—Aussi, font-ils concorder leurs convictions politiques avec leurs *Grands Livres.* — En 1776, après s'être bien battus contre la France, en Amérique, et lui avoir enlevé le Canada, les Anglais, avec le colonel Washington en tête, pour des questions de tarifs et d'impôts, se séparèrent violemment du " Dear Old England," en proclamant l'indépendance des Etats-Unis. — Et depuis, le Yankee est devenu un ennemi invétéré de l'Anglo-Saxon.

En 1791, les Anglais établis en Canada, se trouvant moins nombreux que les Français, étaient *separatists.* En 1812, ils étaient *loyalists*, parce qu'ils craignaient que leurs cousins des Etats-Unis ne nous affranchissent comme eux. En 1840, ils deviennent *unionists*, pour écraser plus sûrement l'élément français-catholique, qui n'avait pas l'esprit de disparaître assez vite. En 1849, ils deviennent *annexionists*, parce que les affaires étaient peu prospères.

En 1867, pour mettre une nouvelle pierre, bien lourde, sur les Français-canadiens, ils deviennent *Confederatists.* Depuis quelques années, les plus fanatiques prêchent une nouvelle religion,—ils sont devenus *Federalists* ; — mais tous, par antipathie nationale et religieuse, sont et restent *Equal rightists* dans notre province, où ils sont en minorité. Dans les provinces où ils sont en majorité, ils nous traitent comme de simples Irlandais ; ils écrasent l'élément français et catholique. —" Renonce, ou meurs " ! — L'ennemi pour eux, c'est la langue française, c'est la religion catholique.—Pour arriver à leurs fins, ils pratiquent entre autres moyens l'isolement, et cherchent à

empêcher tout rapport entre le Canada français et la France : ils font le vide autour de nous.

Cette situation est devenue fort pénible et souverainement injuste. Nous ne demandons à ceux qui se croient nos maîtres qu'une petite place au soleil et quelques pieds cubes d'air respirable. — Maintenant qu'ils nous ont inspiré le goût du commerce, qu'ils nous ont appris que l'Angleterre devait son immense prospérité au libre-échange de ses produits avec l'univers entier, nous voulons pratiquer l'offre et la demande, et chercher loyalement à l'ombre de son drapeau, à améliorer notre condition.

Le *Journal of Commerce* se fait le porte-parole de toute la presse anglaise ; il cherche à déplacer les responsabilités concernant l'infériorité de notre situation à l'étranger, en rejetant la faute sur la France : mais personne ne s'y laissera prendre.

Des négociants anglo-canadiens s'aperçoivent, un beau jour, que certaines denrées, dont ils ont un surplus, sont frappées d'un droit de douane plus élevé à leur entrée en France, que les produits similaires anglais. Ils jettent des cris de paon : sans remonter à la source coupable ou responsable de cet état d'infériorité comparatif, ils accusent simplement la France, par la voie du *Journal of Commerce*, de maltraiter le Canada. " C'est toujours la faute à Papineau, s'il y a des cahots !"

Ces messieurs du *Journal* paraissent ignorer que le fameux traité de commerce, signé le 23 janvier 1860 par Lord Cowley, Richard Cobden et messieurs Thouvenel et Rouher, et les conventions supplémentaires,

signées le 16 novembre 1860, sont la base de tous les arrangements commerciaux intervenus, depuis, entre l'Angleterre et la France. La première de ces puissances demanda et obtint, lors de la signature de ce traité, les bénéfices du tarif conventionnel avec l'exemption de la surtaxe d'entrepôt, pour les produits principaux de cinq de ses grandes colonies, soit : les laines de l'Australie et du Cap, le jute de la Nouvelle-Zélande, la plombagine de Ceylan et les cotons des Indes.

Depuis, dans les traités de commerce passés entre l'Angleterre et la France le 23 juillet 1873, le 24 janvier 1874, le 21 septembre 1881, le 4 février 1882 et le 28 février 1882, signés par Lord Lyons pour l'Angleterre, par MM. de Cazes, B. St.-Hilaire, de Freycinet, Tirard et Rouvier pour la France ; en vertu de clauses spéciales insérées dans les protocoles de ces traités, les productions principales de ces heureuses colonies continuèrent à jouir de cette faveur signalée. Les négociants anglais, important ces marchandises des pays d'origine, s'assuraient ainsi un écoulement facile en France. On fit donc d'une pierre deux coups. L'Angleterre et la France s'assurèrent en outre le traitement de la nation la plus favorisée jusqu'au 1er février 1892.

Conséquemment, ces denrées coloniales anglaises ont pris des racines tellement profondes en France, qu'elles sont devenues indispensables à son industrie : l'Angleterre n'a plus besoin de s'intéresser à les protéger. Son intelligente intervention, pendant vingt ans, a suffi pour les imposer à l'industrie française, au point qu'elles sont passées à l'état de *matières premières* des filatures de la France, et jouissent maintenant d'une

exemption toute naturelle de droits sans requérir dorénavant les secours de la diplomatie.

Et pendant que l'Angleterre créait avec tant d'intelligence un marché à certaines de ses colonies, que faisait-elle pour son Canada ? Elle se garda bien de demander à la France un traitement semblable pour les denrées que nous produisons à bon compte. Aussi, la France continua-t-elle à les importer des pays qui, par des traités, se sont assurés son immense marché.

Cependant, le Canada ne devrait-il pas être aussi cher au cœur de l'Angleterre que les Indes, Ceylan, la Nouvelle-Zélande, le Cap et l'Australie ? N'est-ce pas par crainte de voir se développer ces rapports et ces relations qui se renouent discrètement, tranquillement, entre l'ancienne et la nouvelle France, entre la mère et la fille, que la Grande-Bretagne a négligé de favoriser un rapprochement aussi naturel ?

Il est inutile de chercher midi à quatorze heures : la vérité, la voici. Le Canada a toujours été considéré comme un simple comptoir anglais ; or, n'étant éloigné que de huit jours du continent européen, *Downing street* le trouve trop exposé à la concurrence, pour lui faire accorder des avantages qui, en développant son commerce, en détourneraient autant de la métropole.

Dans une séance mémorable de la chambre des Communes, le 8 février 1850, Lord John Russell, chef du cabinet anglais, exposa dans un grand discours la politique du gouvernement, à l'égard des colonies. Il disait : " En premier lieu, l'objet de l'Angleterre semble avoir été d'envoyer de ce pays des émigrants pour coloniser ces contrées lointaines, et en second lieu, de

maintenir strictement *le monopole commercial entre la mère-patrie et ses possessions* Par une multitude de statuts, nous avons eu soin de *centraliser* en Angleterre *tout le commerce des colonies, de faire arriver ici* toutes leurs *productions*, et de ne souffrir *qu'aucune autre nation pût aller les acheter* pour les porter ici ou ailleurs....." C'était aussi l'opinion de M. Dundas, qui disait : " Si nous ne nous assurons pas, par le *monopole, le commerce des colonies, leurs denrées trouveront d'autres débouchés, au grand détriment de la nation.*"

Voilà la raison toute simple pour laquelle l'Angleterre a deux poids et deux mesures dans ses affections et dans ses préférences coloniales ; au contraire de la Russie, du Portugal, de la Turquie et de la France qui font généreusement bénéficier leurs colonies des traitements accordés à la mère-patrie, la Grande-Bretagne refuse tout avantage particulier, si ce n'est pour ses colonies favorites, les Indes, l'Australie, Ceylan et le Cap.

Il est donc important de faire appel, dans notre pays, à tous les dévouements, sans acception de partis, pour importuner sans cesse le gouvernement impérial et lui demander de nous accorder la liberté nécessaire à l'expansion et à la prospérité du Canada. Il n'y a ni rouge, ni bleu, ni grit, ni tory qui tienne : c'est une question de *struggle for life*, de *bread and butter*. Le cabinet d'Ottawa qui nous obtiendra cette liberté aura bien mérité de ses concitoyens et jettera les assises de la *nation canadienne*.

Ainsi donc, pendant que l'empire Britannique et ses colonies des antipodes jouissent, dans une certaine

mesure, des bénéfices du tarif conventionnel avec la France, le Canada reste *in the cold*, avec le tarif général pour partage, augmenté de la surtaxe d'entrepôt en certains cas : c'est-à-dire un tarif presque prohibitif.

Et le *Journal of Commerce*, plus *Britisher* que canadien, de crier sur les toits que la France traite le Canada et les Canadiens comme des parias !

A moins d'être un ignorant fieffé, imbu d'un *Jingoïsm* bon teint, personne n'ignore que la diplomatie anglaise *seule* tient les clefs qui ont fermé les portes de la France aux quarante colonies de la Grande-Bretagne, moins les cinq favorites plus haut nommées. L'Angleterre, *seule* souveraine en ces matières, agit comme une vieille coquette : elle s'assure des avantages commerciaux importants, en échangeant avec la France des protocoles à clauses serrées, lui garantissant des préférences énormes sur ses colonies, *ses filles*. Ceci fait, elle ne laisse plus à la disposition de notre ancienne mère-patrie, pour les exclus comme nous, que de la pitié, de l'amour, des regrets.

Ces attaques, depuis longtemps répétées, me remettent en mémoire les paroles officielles d'un ancien chef du gouvernement français. Ces paroles sont un enseignement et une consolation ; elles établissent combien la France est non seulement désireuse, mais anxieuse de se rapprocher du Canada, combien elle cherche toutes les occasions de nous prouver sa sympathie et son bon vouloir, mais décemment, en respectant les convenances diplomatiques et internationales.

Si l'Angleterre désirait vraiment la prospérité du Canada, que ne nous accorde-t-elle la liberté d'amélio-

rer notre situation commerciale, en donnant un *Exequatur* suffisant à nos délégués pour traiter dans l'intérêt de notre pays ? On verrait alors la France nous ouvrir largement ses bras et ses portes, nous tendre la main de l'amitié. [1]

La France, depuis la perte de ses deux belles provinces, l'Alsace et la Lorraine, a vu la douleur envahir son cœur de mère ; à travers ses larmes, elle s'est souvenue que, par delà l'océan, il y a déjà bien longtemps, elle avait aussi perdu, ou plutôt abandonné un autre de ses enfants. Maintenant, quand la France pleure l'Alsace, elle a des regrets pour le Canada.

Il a fallu des malheurs épouvantables pour faire sortir la France de son *far niente* continental, de ses limites enserrées, et la décider à reprendre enfin la politique coloniale du grand siècle En jetant les yeux sur la colossale puissance de l'Angleterre à l'étranger, elle s'aperçoit maintenant de quel prix lui serait le Canada resté, malgré tout et malgré tous, fidèle et affectueux.

Les Canadiens-français aiment la France ardemment, parce qu'ils écoutent la voix naturelle du sang : *Blood is thicker than water.* Tout en évitant d'offusquer l'Angleterre, nous avons cependant, au point de vue politique et national, et cela simplement, sans y songer,

[1] En 1894, lord Dufferin, ambassadeur de Sa Majesté britannique, et sir Chs Tupper, Haut Commissaire du Canada à Londres, négocièrent avec la France un traité de commerce, qui entra en force par proclamation du gouverneur-général en conseil, le 10 octobre 1895. Nous le donnons *in extenso* à la fin de cette étude.

fait des actes, paraît-il, qui ont contribué à soutenir le prestige de la France à l'étranger, à faire respecter son nom béni, à étendre son influence sur le continent américain.

Je suis heureux de la polémique engagée entre la *Minerve*, la *Presse*, la *Patrie*, le *Monde*, l'*Etendard* et les journaux de Québec d'un côté, et cette presse anglaise du Canada qui cherche toutes les occasions de dénigrer les entreprises françaises. Elle me fournit celle de vous rapporter les paroles tombées de la bouche d'un grand patriote, d'un premier ministre de la vieille France, il y a deux ans à peine, au ministère des Affaires Etrangères. Les journalistes et les publicistes canadiens-français qui ne sont pas payés pour fermer les yeux, seront heureux d'apprendre comment, en haut lieu, on apprécie leurs vaillants et patriotiques travaux.

L'an dernier, le gouvernement français, désireux de reconnaître les efforts multiples que fait le cabinet de Québec pour aider au rapprochement des deux "Frances," en favorisant l'introduction de capitaux et en reprenant les relations abandonnées depuis si longtemps, fit remettre à l'honorable M. Chapleau, premier ministre de cette province, la croix de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

A cette occasion, tous les Canadiens de passage ou résidant à Paris, sollicitèrent une audience du président du Conseil des ministres, M. Duclerc, sénateur, pour le remercier de l'honneur fait au Canada. Cette audience fut gracieusement accordée.

Nous nous trouvâmes, un matin, quinze à vingt Canadiens réunis dans l'un des grands salons du Palais du

Quai d'Orsay. Nous fûmes introduits dans le fameux cabinet du ministre des Affaires Etrangères, où furent décidées tant de questions internationales, d'où partirent tant d'ultimatum, et où se discute en ce moment la guerre avec la Chine. Après nous avoir serré la main au fur et à mesure de la présentation, l'honorable M. Duclerc nous dit en souriant : " Eh ! bien, messieurs les Canadiens ! Que puis-je faire pour vous ? J'espère que vous venez me demander un grand service ? "

M. Fabre prit la parole en notre nom ; il dit au premier ministre de France combien nous regrettions de ne pas nous être présentés en solliciteurs, afin de profiter des généreuses dispositions du chef de l'exécutif. Au contraire, ajouta-t-il, " nous avons sollicité l'honneur d'être reçus en audience par Votre Excellence, pour la remercier des dernières grâces accordées au Canada, par le gouvernement de la République, en donnant la croix de la Légion d'honneur à deux de nos concitoyens les plus distingués."—M. Fabre termina sa harangue en informant le président du conseil des ministres, que ces dernières décorations rétablissaient l'équilibre entre les deux grands partis politiques du Canada, leur accordant un nombre égal de décorés.

L'honorable M. Duclerc avait écouté attentivement notre commissaire.—Il arrêta M. Fabre, en entendant cette déclaration : " Je vous demande pardon, M. le commissaire, de vous interrompre, mais je ne veux pas vous laisser plus longtemps sous l'impression que nous aurions pu être influencés par la situation d'un parti politique, ou par un pareil calcul d'équilibre:—je proteste contre ces dernières paroles ; la France, en donnant la

croix de la Légion d'honneur à des Canadiens, ne s'informe pas de la couleur de leurs opinions politiques. Nous ne savons pas s'il y a des libéraux, des conservateurs, des cléricaux, des *whigs* ou *des tories* en Canada, et nous ne voulons pas le savoir. Il n'y a pour nous que des Canadiens-français, des frères séparés violemment de la mère-patrie ; et nous nous reprochons tous les jours *de ne pas pouvoir les aimer autant qu'ils aiment la France.*

" Vous ne nous devez pas de remerciements pour avoir attaché la croix sur de nobles poitrines, au contraire : la vieille France reste encore endettée envers votre pays. Nous ne faisons que commencer une œuvre de réparation pour tant d'affection, de dévouement, de fidélité.

" Comment ! Lorsque nous faisons de si grands sacrifices pour donner de l'expansion à notre politique coloniale, pour étendre l'influence française en Afrique et en Asie, pouvons-nous ignorer que, par delà les mers, sur le continent américain, il existe un groupe de deux millions de Canadiens-français ne coûtant pas un seul centime à la France, pas une goutte de son sang, pas un de ses soldats, qui, tout en demeurant loyaux à l'Angleterre, ne perdent jamais une occasion de manifester hautement leur profonde sympathie à leur ancienne mère-patrie ?

"Voilà une colonie de deux millions d'habitants, qui fait la BESOGNE DE LA FRANCE sur le vaste continent américain, arbore nos couleurs en ses jours de fêtes, parle notre langue, pratique la religion de ses pères ; voilà un peuple, encore régi par les anciennes Coutumes

de Paris et de Normandie, qui fait respecter, même par l'Angleterre, la France dans l'Amérique britannique ; et tout cela, dignement, avec le plus pur désintéressement, sans arrêt, et, nous le constatons, après cent vingt-cinq ans d'oubli ! Nous commençons à nous apercevoir de l'étendue de la perte que nous avons faite, par l'importance que vous avez acquise sous un gouvernement étranger ; nous cherchons les moyens de vous prouver notre reconnaissance, et vous avez la grâce de nous parler de remerciements !

" Messieurs, la colossale puissance coloniale de l'Angleterre est une leçon pour nous. Il faut penser à reprendre l'ancienne politique coloniale française, et chercher au dehors des débouchés à notre industrie nationale. Par là, nous augmenterons notre influence, nous étendrons nos relations commerciales et nous donnerons à notre belle France l'expansion dont elle a besoin : l'univers entier profitera de ces œuvres civilisatrices poursuivies sous le pavillon français.

" Le Canada n'est-il pas le plus bel exemple de la vitalité et de la puissance colonisatrice de notre race ?

" Je suis du Midi, messieurs, mais j'ai la ténacité d'un homme du Nord : si j'ai l'honneur de présider pendant encore assez de temps aux affaires de la France, je veux créer un ministère des colonies indépendant de tout autre, afin que le titulaire de ce nouveau portefeuille consacre tout son temps, toutes ses ambitions généreuses, tout son dévouement, au développement de nos colonies actuelles, et à cette politique d'expansion.

" Assurez bien vos compatriotes de notre vive affection ; je vous remercie, messieurs, de votre réconfortante visite ; votre sympathique démarche m'a procuré l'heureuse occasion de me rencontrer avec de vrais amis de la France, avec des frères d'outre-mer."

Et nous nous retirâmes.

Puisque j'en suis aux souvenirs, permettez-moi de vous citer un autre témoignage illustre. Lors de l'inauguration de l'Exposition de Paris, le 1er mai 1878, le maréchal de MacMahon, Président de la République, donna publiquement, à la face de l'Europe, de l'univers entier, une éclatante preuve de l'affection que la France porte au Canada.

Le maréchal fit deux discours ce jour-là ; le premier fut le discours d'inauguration de l'Exposition universelle ; le second et dernier fut adressé à la commission canadienne. Voici dans quelles circonstances :

Le Président de la République, accompagné par le prince de Galles, le roi Don François-d'Assise, le duc d'Aoste, ex-roi d'Espagne, les princes héritiers du Danemark et des Pays-Bas, le comte de Flandre, frère du roi des Belges, M. Grévy, alors président de la Chambre des députés, le duc d'Audifret-Pasquier, président du Sénat, le corps diplomatique au complet et de tous les ministres du gouvernement français, parcourut les terrains de l'Exposition, suivi de ce brillant cortège.

Le Président se contentait de saluer les commissaires étrangers, rangés devant les façades de leurs sections, sur la rue des Nations ; devant la section anglaise, la commission canadienne était confondue avec les

autres *colonists*. M. le Maréchal-Président arrêta le cortège, et se fit présenter de nouveau par le prince de Galles la commission royale et les commissions coloniales.

Le maréchal salua tous ces messieurs ; mais quand le tour des Canadiens fut arrivé, le maréchal, s'adressant à notre commissaire exécutif, M. T.-C. Keefer, lui adressa à peu près ces mots :

" M. le commissaire, je suis heureux, au nom de la France, de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays.

" Vous représentez une contrée qui nous est bien chère ; en contemplant les produits que vous exposez, et qui attestent une ère de prospérité, de progrès marquants, vous comprendrez, M. le commissaire, combien nous sommes heureux de revoir des enfants de la vieille France, jouant un rôle aussi honorable dans ce grand concours universel.

" La France aime toujours le Canada ; nous savons que vous nous le rendez bien. C'est dans l'adversité, M. le commissaire, que l'on connaît ses amis. Eh bien ! dans les derniers malheurs qui ont fondu sur la France, de par-delà les mers, du Canada-français, nous sont venus non seulement des paroles de sympathie, mais des secours pour le soulagement de nos infortunes.

" J'ai souvent eu connaissance personnelle, M. le commissaire, des sacrifices que notre ancienne colonie s'est imposés pour venir en aide à ses frères de France. Lorsque j'eus l'honneur d'occuper le poste élevé de gouverneur-général de l'Algérie, une cruelle famine désola cette colonie ; plus tard, la guerre désastreuse

de 1870 remplit nos hôpitaux et nos ambulances de blessés ; plus tard encore, une inondation épouvantable ravagea Toulouse et le midi de la France. Eh bien ! dans toutes ces occasions, les premiers secours qui nous vinrent de l'étranger, nous arrivèrent du Canada-français.

" Dites bien à vos compatriotes, M. le commissaire, que la France les remercie, que la France les aime, que la France les regrettera toujours, mais qu'elle ne les oubliera jamais."

Et le cortège de rois et de princes reprit sa marche.

Notez bien que ces paroles affectueuses, prononcées par le chef de l'Etat, en présence du futur roi de l'Angleterre, avaient une signification d'autant plus éclatante, que le Maréchal-Président paraissait avoir prémédité cette démonstration.

Voici à quelle occasion : — Cinq ou six semaines avant l'inauguration de l'Exposition, toutes les commissions étrangères avaient été invitées à se rendre au Palais de l'Elysée, où le Maréchal-Président désirait les recevoir en audience solennelle.

Les commissaires attendaient dans le grand salon d'honneur, et s'étaient groupés par ordre de pays, Angleterre, Autriche, Belgique, etc Le maréchal de MacMahon, accompagné de sa maison militaire et de tout le corps diplomatique, fit son entrée.

La commission royale anglaise était en tête. Nous étions bien une trentaine de commissaires délégués, tant de la métropole que des colonies. Le Président de la République se fit présenter la plus grande partie de ces messieurs. Il donna une poignée de main à

chacun, mais sans leur parler, puis s'arrêtant devant moi il me demanda : " Eh bien ! monsieur le commissaire, quels sont les produits qu'expose notre cher Canada ? "

Je répondis en remerciant le président de l'intérêt qu'il portait à notre pays, et mentionnai les articles principaux de notre exposition.

—Le président reprit en souriant : Mais, M. le commissaire, n'exposez-vous pas des glaces ?

—Je répondis : Non, M. le Président, c'est une industrie à créer en Canada ; notre pays importe de France et de Belgique la plus grande partie des glaces que nous employons.

—Cependant, reprit le Président, en riant, on nous représente toujours le Canada comme un grand producteur de glaces ?

Je me disais depuis un instant : le Président voudrait-il plaisanter par hasard ?—Je n'ose m'aventurer : je n'ai pas le droit, dans une audience aussi solonnelle, de courir le risque de me tromper.

Avant l'entrée du maréchal de MacMahon, tous les commissaires parlaient entre eux de leurs petites affaires, des progrès de leurs installations. La question des glaces pour fermer les vitrines des exposants était précisément la grosse question budgétaire du moment. Ainsi le Canada avait une collection de vitrines à étalages superbe comme goût et comme choix de bois canadiens. Elles étaient arrivées toutes prêtes à monter, d'Ottawa ; il n'y avait plus que les glaces à y poser. M. Perrault et moi, nous causions justement avec l'un des commissaires belges de l'embarras où nous nous

trouvions ; il s'agissait d'une dépense très considérable, en achetant les glaces de ces vitrines pour six mois d'exposition ; nous agitions la question de les prendre en location, lorsque le Président avait fait son entrée.

On comprend, par cette petite explication, combien devait m'embarrasser l'interrogatoire du chef de l'Etat. Je pensais aux glaces de nos vitrines, et comme le Président me parlait toujours "des glaces," au pluriel, je ne changeais pas de terrain.

Nous tenions la conversation à nous deux Tous les ambassadeurs étaient là ; Lord Lyons m'avait présenté lui-même. Tous les commissaires écoutaient ; et le Président de la République Française et le commissaire délégué du Canada français ne paraissaient pas se comprendre !

Finalement, le maréchal eut pitié de moi ; il me tendit une planche de salut.—" Pourtant, M. le commissaire, ajouta-t-il, lorsque j'étais gouverneur-général de l'Algérie, pays très chaud, comme vous le savez, il nous venait des glaces du Canada, à pleins navires !

M'apostrophant intérieurement et me donnant toute espèce de noms pour ne pas avoir eu le courage de comprendre plus tôt la plaisanterie du maréchal, je m'inclinai en lui répondant :

—Oh ! si M. le Président veut parler de glace à rafraîchir, certainement, une partie du Canada, située au Nord, en produit assez pour rafraîchir l'univers, mais nous n'en exposons jamais ailleurs que dans la construction de nos palais de glace, en temps de carnaval.

Tout le monde de rire ; le Président le premier. Le

cortège continua et je m'essuyai le front. Je n'avais jamais, avant cette occasion, souffert autant de la chaleur, rien qu'à parler de glace.

Je fus fort entouré après le départ du maréchal par les membres des commissions coloniales, surtout par les Canadiens ne parlant pas français. Tous me demandaient ce qui s'était passé et pourquoi nous ne paraissions pas nous comprendre. Je leur expliquai les finesses de la langue française et la différence qui existe entre des glaces sans tain et de la glace à rafraîchir.

Un membre de la commission canadienne et non des moins importants, ajouta : " Très bien, mais qu'est-ce que la Bulgarie (sic) avait à faire là-dedans, je n'ai compris que ce mot dans la conversation du Président ?" Le malheureux canadien avait pris l'Algérie pour la Bulgarie, dont le nom était alors dans toutes les bouches. *Et nunc erudimini !*

Le lendemain, ayant l'honneur de déjeuner à la table du prince de Galles, Son Altesse me pria de lui faire un récit de mon entrevue avec le Président. La narration de mon embarras amusa beaucoup le prince qui est très friand d'un *good joke.*

C'était pour nous faire oublier *le froid* jeté par *cette glace*, que le Maréchal-Président de la république saisit l'occasion la plus solennelle de l'année, le 1er mai 1788, pour donner un grand témoignage d'affection et de chaude sympathie au Canada français, devant ceux qui avaient pu prendre la Bulgarie pour l'Algérie.

Comme le commissaire-exécutif du Canada n'avait pas répondu au discours du Maréchal-Président, M. Paul de Cazes, alors commissaire du Canada en France, racheta

cet oubli en faisant une démarche personnelle au Palais de l'Elysée auprès du Président et de la duchesse de Magenta Notre sympathique représentant remercia madame de MacMahon de l'intérêt que cette noble dame et le Maréchal portaient à notre pays. Il paraphrasa le discours du Président en disant que c'était en effet dans l'adversité que l'on reconnaissait ses amis ; or la duchesse de Magenta avait, quelque temps auparavant, à la demande de M. de Cazes, fait remettre la somme de trois mille francs au fonds de secours des incendiés de St-Hyacinthe. M. de Cazes eut la partie belle, pour faire assaut de compliments délicats avec les nobles hôtes de l'Elysée.—La Bulgarie était vengée !

La duchesse connaissait depuis longtemps le Canada, grâce à la présence d'un saint prêtre à l'abbaye de Staouëli, couvent des trappistes, près d'Alger. Le Père Marie-Edmond, c'est-à-dire le Révérend Père Pierre Fisette de Contrecœur,—ancien élève de St-Hyacinthe, et, avant son entrée chez les trappistes, l'un des membres les plus éloquents de la maison des oblats,l'oncle de notre ami M.Arthur Dansereau,ancien propriétaire-rédacteur de la *Minerve*,—était le Père hôtelier de l'abbaye, sous le gouvernement du Maréchal de MacMahon en Algérie. Madame de MacMahon, duchesse de Magenta, allait régulièrement deux fois par semaine au couvent de Staouëli, parler bonnes œuvres avec le Père Marie-Edmond et s'entretenir du Canada avec cet homme intelligent, qui redevenait le Père Fisette quand on lui parlait de sa chère patrie.

Mais, revenons à cette presse anglaise qui, à part quelques rares mais heureuses exceptions, joue un

rôle peu sympathique à notre race dans notre pays. Cette presse rétrograde cherche à transplanter sur notre sol les vieilles haines séculaires de l'Angleterre contre la France, aujourd'hui oubliées en Europe depuis Sébastopol, et que les Français d'Amérique se sont toujours fait un point d'honneur d'ignorer. Elle se déclare l'ennemie du nom français en Canada et de toutes les institutions et fondations de la catholique province de Québec, garanties par le traité de Paris, de 1763. Tous ses efforts, depuis quelques années, tendent à empêcher les catholiques des provinces Maritimes et du Nord-Ouest de faire instruire leurs enfants dans des écoles catholiques, ou d'empêcher la langue française d'être reconnue officiellement en dehors de notre province. Quant à l'amélioration de nos rapports avec la France et le continent, cette presse n'en a autrement cure que pour vilipender la France en la dénigrant. C'est toujours l'histoire du *lapin qui a commencé.*

Et c'est aujourd'hui le *Journal of Commerce*, le moniteur de la haute finance, celui qui devrait être le mieux renseigné sur la nature de notre situation coloniale et de notre incapacité absolue de traiter avec une puissance étrangère, sans passer par la filière de la métropole, qui mange du français à son tour !

C'est une tactique, d'ailleurs fort pratiquée par ces messieurs d'une certaine presse fanatique, de chercher à nous détacher de la France en la représentant comme une marâtre. Le piège est trop grossier pour nous y laisser prendre.

Depuis au-delà de trente ans, les lettres, les arts, les sciences, l'industrie, le commerce se donnent périodi-

quement rendez-vous dans une capitale, y tiennent les grandes assises du travail et de l'intelligence. C'est là que se révèlent au monde les découvertes, les conquêtes qu'a faites l'esprit humain depuis la dernière Exposition universelle. C'est dans ces occasions solennelles que les inventions merveilleuses sortent des cabinets de chimie ou de physique des savants, des cartons des Académies des sciences, pour apparaître vulgarisées à nos yeux étonnés, en attendant qu'elles soient remplacées à leur tour par des découvertes plus étonnantes encore.

C'est en occupant des situations officielles à l'étranger, confondus dans l'ombre de la Grande-Bretagne, avec les quarante colonies qui gravitent autour de l'immense planète " John Bull," que les rédacteurs du *Journal of Commerce* se renseigneraient exactement sur la véritable situation de notre pays, et apprendraient à rendre à César les responsabilités qui appartiennent à César.

Nous venons de voir comment la France voudrait traiter et traite le Canada : voyons maintenant comment l'Angleterre traite ce même Canada, en France particulièrement.

L'Exposition universelle de Paris, de 1878, nous fournit plusieurs exemples du *Jingoïsm* et de la solidité de ce fil à la patte qui retient le Canada attaché à Downing street, aux fabriques de Leeds et de Manchester.

J'ai déjà eu l'honneur de servir le Canada à l'étranger, dans deux Expositions universelles ; en 1876, à Philadelphie, en qualité de membre du jury interna-

tional des récompenses, et à Paris, en 1878, en qualité de commissaire du Canada, et plus tard en qualité de membre du jury, à la demande personnelle de Son Altesse Royale Monseigneur le prince de Galles

J'ai même dû remplir les délicats devoirs de ces deux offices avec assez de tact, puisqu'à la fin de décembre 1878, le prince de Galles me fit l'honneur de me faire remettre, à Rideau Hall, par Son Altesse Royale la princesse Louise, une épreuve superbe de son portrait (à l'eau-forte) avec la lettre suivante :

Marlborough House,

Pall Mall, S. W.

12*th Dec.* 1878.

Sir,

As the work of the Royal Commission for the Paris Universal Exhibition is now drawing to a close, I wish to thank you again for the invaluable services you have been kind enough to render as a member of the Commission for the Dominion of Canada, and in the International Jury.

I have ordered a copy of the list of awards to be prepared and forwarded to you, as an official record of your labours in the latter capacity, but in the meantime, I desire further to take this opportunity of expressing my personal obligations for the generous manner in which you responded to my invitation to act as a British Juror, and I beg to offer for your acceptance, the accompanying proof of my portrait, as a personal

IN ALTESCE

[illegible] et à Paris en 1878, [illegible] et plusieurs [illegible] de [illegible] Son [illegible] prince [illegible] [illegible] les [illegible] de [illegible] le tact, [illegible] de Galles me fit [illegible] par Son Altesse [illegible], une œuvre superbe [illegible] avec la lettre suivante

[illegible] House,

[illegible] W.C. S. W

12 [illegible] Dec. 1878.

[illegible]

Albert Edward P.

SON ALTESSE ROYALE Mgr LE PRINCE DE GALLES

mark of our connection in the work of the Paris Exhibition which has been attended with such satisfactory result.

I have the honor to be, sir,

Your obedient servant,

ALBERT EDWARD.

President of the Royal Commission for the Paris Universal Exhibition of 1878.

GUSTAVE A. DROLET, ESQ.

Je peux donc parler d'Exposition universelle à l'étranger avec une certaine connaissance de cause.

Il y a deux parties généralement engagées dans ces congrès du travail : l'Etat et l'exposant ; mais là où la Grande-Bretagne expose, il y en a trois : la mère-patrie, la colonie et l'exposant. Les intérêts des membres composant cette association tripartite sont d'un ordre bien différent, surtout quand l'exposant n'est qu'un *mere colonist.*

Les grandes puissances européennes cherchent, comme on dit vulgairement, à *faire de l'esbrouffe*, à se jeter de la poudre aux yeux. Elles se présentent à ces expositions dans tous leurs atours pour écraser les Etats voisins par la comparaison de leur prospérité intellectuelle, commerciale, agricole et industrielle, cherchant à décrocher autant de timbales que possible.

Le petit exposant canadien, lui, se soucie de ça

comme un poisson d'une pomme. Ce qu'il désire, c'est donner de l'extension à ses affaires, obtenir des commandes. Il s'impose des sacrifices considérables pour préparer un échantillonnage convenable de sa fabrication ; il se prive pendant toute la durée de cette exposition d'une partie de son personnel, dans l'espoir de trouver une compensation profitable au retour. L'équilibre européen le laisse froid : ce n'est pas lui qui peut le faire pencher.

Quant au Canada, il veut attirer une immigration importante pour coloniser ses terres ; il tâche de donner au commerce d'exportation une impulsion nouvelle, en présentant nos produits dans ces grands bazars d'expositions internationales.

Or, si l'on en juge par la publication des *Tableaux du commerce et de la navigation* pour l'exercice de 1883-84, soumis aux Chambres ces jours derniers, dans notre cas particulier, ni l'Etat, ni l'exposant canadien n'ont retiré de bénéfices appréciables des expositions universelles continentales, auxquelles l'Angleterre nous a priés d'assister depuis vingt-cinq ans.

Les exportations de notre province en France, pendant l'année fiscale qui vient de s'écouler, se chiffrent par la misérable somme de *quarante-sept mille cent vingt-sept dollars* ($47,127), tandis que nos exportations en Angleterre s'élèvent à la somme de trente-et-un millions sept cent soixante-quatre mille deux cent-six dollars ($31,764,206.)

L'immigration continentale a été à peu près nulle, parce que l'émigrant va, de préférence, dans un pays

libre, plutôt que dans la colonie d'un pays européen plus ou moins l'allié de son pays d'origine [1].

Le résultat tangible de cette dernière Exposition universelle n'est donc pas de nature à encourager le gouvernement d'Ottawa à s'imposer des sacrifices considérables pour retourner exposer en Europe ou ailleurs, à moins que..... ah ! voilà, à moins que le système ne change. Mais malheureusement, plus ça change, plus c'est la même chose, *aux colonies.*

Il ne faudrait pourtant qu'un bien petit changement pour que nos exportations en France et sur le continent se chiffrassent par autant de millions de dollars que nos exportations en Angleterre ; pour que nos produits naturels, nos produits ouvrés et nos denrées fussent en demande par tout le continent.

Qu'on ne l'ignore pas : tout ce que nous exportons aujourd'hui dans la Grande-Bretagne, bois en grume, bois ouvrés, beurre, fromages, céréales, fruits, conserves alimentaires, viandes, animaux vivants, minéraux, etc., sont cotés sur les grandes places du continent à des prix aussi élevés, pour le moins, que sur la place de Londres. Tous ces articles, en demande par toute

[1] Les tableaux du commerce du 30 juin 1892 établissent que les exportations du Canada, pendant l'année fiscale 1891-92, se chiffrent comme suit :

Exportations en Angleterre.....	$64,906,549
" en France.....	367,539

Ce chiffre énorme d'exportation en Angleterre n'a rien d'étonnant. C'est le seul marché où nous puissions vendre notre surplus.

l'Europe, sont tirés de l'étranger : mais, par exemple, ailleurs que du Canada.

Pourquoi ? Voilà le *hic* ! Parce que nous ne pouvons pas arriver à ces marchés ! Nous y arriverons facilement le jour où nous pourrons négocier librement, sans entraves, des traités de commerce, éluder la surtaxe d'entrepôt par l'établissement d'une ligne directe, jouir des tarifs conventionnels ou *minima* accordés à la nation la plus favorisée.

Ne dirait-on pas qu'il y a opposition entre certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, définissant les pouvoirs exclusifs du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial ? Ce dernier a mission d'encourager la production de la terre et fait des sacrifices considérables pour développer l'industrie agricole, par des primes, des conférences, des expositions locales, par l'établissement d'écoles spéciales pour enseigner l'industrie laitière, considérée comme le salut de l'agriculture dans notre province.

Le succès couronne ses efforts. On fabrique d'excellents fromages par millions de livres, mais quand ils sont rendus à la frontière, l'action du gouvernement fédéral commence. Celui-ci s'est réservé la réglementation du commerce. Or, soit qu'il ne le veuille pas, soit qu'il ne le puisse pas, nos fromages canadiens se voient fermer toutes les portes, sauf celles de l'Angleterre. Ne craignant pas de concurrence, la Grande-Bretagne nous achète notre surplus de production, et le paie le prix qu'elle veut bien nous en offrir. Il y a donc contradiction entre les deux situations, provinciale et fédérale ? Cette antinomie existe jusque dans des matières d'or-

dre purement fiscal. Là, par exemple, il faut parler latin ; on reste *intra vires* ou on s'expose à être *ultra vires.*

J'ai connu un négociant, à Paris, achetant des fromages canadiens d'un marchand de Liverpool ; celui-ci les lui vendait comme fromages anglais, avec des factures datées de Liverpool, comme pays d'origine ! De cette manière, nos fromages, entrant frauduleusement en France, ne payaient que 4. p. c. de droit d'entrée suivant le tarif conventionnel, au lieu de 22 p. c., s'ils eussent été importés sous le tarif général directement du Canada *via* England. Les consommateurs français ne les connaissent donc pas sous leur véritable nom. Ils sont dénationalisés. Ce sont des fromages honteux ! Et c'est la principale industrie agricole du Canada !

L'Angleterre, qui aime tant à nous avoir à ses côtés dans les Expositions universelles, ne devrait-elle pas nous faire bénéficier également des avantages commerciaux qu'elle en retire ? Ne devrait-elle pas nous accorder la liberté nécessaire à notre expansion commerciale, et faire disparaître ces barrières qui paralysent notre développement à l'extérieur ? Il faut faire cesser l'humiliation qui frappe notre pays. Il faut pouvoir vendre au grand jour le surplus de nos produits, sans avoir recours à des manœuvres frauduleuses comme celle de ce marchand de Liverpool. Et l'Angleterre est libre-échangiste ! Que serait-ce donc si elle était protectionniste ? [1]

[1] L'acte de dénationaliser les produits canadiens s'est continué à un point tel que le professeur Robertson, chargé de faire

Que diraient les Bédard, les Papineau, les Bourdages, les Morin, les Cartier, s'ils revenaient à la vie, en voyant leur Canada devenu une grande *nursery* pour le bénéfice des Etats-Unis ? On y élève de petits Canadiens, qui, parvenus à l'âge adulte, émigrent dans la République voisine. Ceux que l'Etat-providence n'a pas dirigés dans les cotons, dans les chaussures, dans les raffineries ou dans les distilleries, élèvent des poules, soignent des troupeaux de bœufs et de vaches sur les bords de nos grands fleuves, puis fournissent des omelettes, du *roast beef* et des fromages à bon marché aux *cockneys* de Londres ! Et personne ne s'agite pour obtenir la liberté commerciale, c'est-à-dire le droit d'aller sur les marchés des Etats-Unis, de France et du continent, éloignés de huit heures seulement de la cité de Londres, où ils pourraient obtenir des prix aussi élevés et une demande continuelle ?

Sans le mouvement de 1880, qui fit croire un moment au réveil de la province de Québec, nous serions restés plus ignorés du continent que les Tonkinois, ou les Africains les plus reculés. Eux, au moins, envoient de temps à autre des ambassades en Europe ; on se bat pour les posséder, on se les dispute !

Les pauvres Canadiens sont si bien aux Anglais, que sans Rome, la grande consolatrice des affligés, dont l'oreille est toujours prête à entendre les doléances des malheureux, ils ne seraient bientôt plus connus, en de-

une enquête en Angleterre, vient de rentrer à Ottawa, il y a quinze jours, et il rapporte au gouvernement que nos denrées, en touchant le sol anglais, deviennent du *English beef*, du *English cheese*, etc.

hors de " Old England," que des savants s'occupant d'ethnographie. C'était, du moins, l'opinion de M. R. Malcolm, de Toronto, un des exposants les plus considérables d'Ontario, en 1878.

M. Malcolm exposait, à Paris, trente et une selles d'hommes et de dames, des harnachements superbes, une collection complète de sacs imperméables pour les matières postales. Il vint lui-même surveiller son installation, à ses frais, et passa près d'une année sur le continent, cherchant à augmenter ses affaires. Il découvrit, à ses frais encore, qu'il y a loin de la cuiller à la bouche, de Paris à Toronto !

J'accompagnais, un jour, le général marquis d'Abzac, aide-de-camp du Maréchal-Président de MacMahon, dans une visite à notre section. Le général s'arrêta devant l'exposition de Malcolm et trouva sa sellerie admirable. Par sympathie pour le Canada et pour remporter un souvenir de sa visite, voyant une splendide selle de dame, il acheta le No 6, ainsi décrit dans le catalogue : " full quilted Doeskin lady's saddle, with roll cantle, safe seat, etc "

En vertu d'une ordonnance ministérielle, toutes les marchandises exposées pouvaient être vendues dans l'enceinte de l'Exposition moyennant 10 p.c. de droits de douanes, sans égard à leur pays d'origine. Malcolm savait cela ; il savait, en outre, que la sellerie anglaise payait 10 p. c. net de droit d'entrée en France

Comme il ne pouvait livrer cette selle avant la clôture de l'Exposition, Malcolm résolut de bien faire les choses afin de mériter son titre de fournisseur de la maison du président de la République Française. Il

écrivit donc à ses gens, à Toronto, de fabriquer une selle, oh ! mais une selle ! pour la générale marquise d'Abzac, et d'expédier à Paris.

Cette selle arriva enfin ; Malcolm se présenta à la douane avec ses factures datées de Toronto, pour retirer le précieux colis.

Il fut stupéfait d'apprendre que le Canada, n'ayant pas été compris par l'Angleterre dans le traité de commerce conclu avec la France en 1873 et en 1874, pour dix ans, tombait par conséquent sous le tarif général. Or, l'art. 426 du répertoire du tarif des droits des douanes françaises, en 1878, portait :—sellerie fine : tarif conventionnel (applicable à l'Angleterre) 10 p. c. ; tarif général (applicable au Canada) : PROHIBÉE.

La selle canadienne destinée au marquis d'Abzac ne pouvait entrer en France ! ce fut M. Malcolm qui resta étonné ! Toutes les médailles d'or et d'argent remportées par lui à la distribution des récompenses, ne l'empêchèrent pas de méditer sur la triste position d'un sellier canadien exposant, de bonne foi, à côté d'un sellier anglais, des produits industriels similaires, mais traités bien différemment de ceux de la métropole.

Le tarif général promulgué en 1881 est moins prohibitif que celui de 1878, mais il est toujours infiniment plus élevé que le tarif conventionnel dont bénéficie encore l'Angleterre. Voilà pour l'exposant. Maintenant, je passe à la situation faite à une colonie dans ce concert des grandes puissances.

A chaque exposition universelle, l'Angleterre est invitée officiellement, avec ses colonies. Le *Colonial Office* transmet à son tour à ces dernières une invitation

leur demandant de venir exposer aux côtés de la Grande-Bretagne. La circulaire contient de plus l'adresse de la Commission royale anglaise dont elles relèveront pour tout ce qui concernera cette exposition.

Les quarante gouverneurs coloniaux transmettent, les uns par le discours du trône aux Chambres, les autres directement à l'*Exécutif*, l'invitation de la Métropole, priant le Canada, les Indes, la Jamaïque, la Guyane Anglaise, la Trinidad, Lagos, le Cap de Bonne-Espérance, Natal, Ceylan, Straits Settlements, Mauritius, Seychelles, New South Wales, Victoria, Queensland, South Australia, Western Australia, New Zealand, Tasmania, Fiji, Terre-Neuve, British Honduras, Chypre, Hong-Kong, Heligoland, les Iles sous le Vent, les Antilles, les Bahamas, les Bermudes, Côte d'Or, Sierra Leone, Iles Falkland, Sainte-Hélène, Malte, Gibraltar, Jersey, Guernesey, Ile de Man, etc., à prendre part à cette exposition internationale.

Sans doute le Canada est l'un des plus beaux fleurons de la couronne royale et impériale de la Grande-Bretagne, et dans ces réunions coloniales et familiales, il occupe un fauteuil au premier rang. Cependant, la métropole n'est pas toujours tendre pour le Dominion dans ces agapes internationales et profite souvent de l'occasion pour nous *snubber* d'importance.

Ainsi, à Paris, en 1878, grande fut la consternation de la Commission canadienne, en arrivant au Palais de l'Exposition, de voir l'immense fronton de cet édifice décoré des statues allégoriques et des écussons surmontés de drapeaux de chaque pays exposant.

L'Angleterre était représentée par une vierge splendide, ayant à sa droite, dans une niche, une statue représentant l'Australie, et à sa gauche, une autre statue représentant les Indes : le tout avec écussons, armes et drapeaux. *Canada was nowhere.*

Nous fîmes, par l'intermédiaire de M. Perrault, l'actif et dévoué secrétaire de la Commission canadienne, des représentations respectueuses à la Commission française touchant cet oubli regrettable. M. Berger, directeur des sections étrangères, nous répondit en nous exprimant ses regrets et ceux de ses collègues. La France, nous dit-il, avait mis à la disposition de la Grande-Bretagne l'espace et les niches qu'elle désirerait, avec prière d'expédier dessins et plans. La Commission royale anglaise s'était contentée de trois statues, et avait envoyé trois dessins qui avaient été exécutés. La France faisait tous les frais !

La discussion commençait à tourner à l'aigre ; un matin, le directeur des sections étrangères nous renvoya notre correspondance, en nous informant que la Commission royale venait de mettre le holà, en défendant à la Commission française d'entretenir, à l'avenir, aucun rapport officiel avec les colonies anglaises, dont les communications devaient être toutes adressées à la Commission royale anglaise.

A partir de ce moment, nous ne vécûmes plus que de la vie végétative coloniale, nous n'existâmes que pour le Old England. Nous passâmes à l'état de satellite de la grosse planète anglaise " John Bull " et gravitâmes péniblement autour de cet astre en compagnie de nos sœurs coloniales, plus British que nous, accep-

tant cette situation froidement, s'estimant heureuses de contribuer à la gloire de l'Empire par leur effacement à son profit !

De ce jour, nous passâmes par la filière. Même pour le service de propreté, il fallait adresser un placet à la Commission royale anglaise, la priant de vouloir bien demander à la direction française *un ordre de sortie*, pour enlever les ordures de notre section et les porter en dehors du palais, vu que rien n'en sortait sans permis. Nous ne manquâmes plus de niches alors.

Cette farouche jalousie s'étendit jusqu'aux invitations officielles. Les ambassades, l'Elysée, les hôtels des préfectures, les ministères, etc., avaient ouvert leurs salons ; les étrangers étaient inscrits en tête des listes d'invitations. L'Angleterre arrêta, quant à ses colonies, ce système, bon tout au plus pour des hommes libres. La Commission anglaise envoyait une liste contenant des noms choisis entre les purs, ou se faisait expédier un paquet d'invitations en blanc, que les commis de sir Cunliffe-Owen, le secrétaire royal, remplissaient avec les noms des *colonists* dont la conduite avait été exemplaire.

M. Gordon Brown, alors directeur politique du *Globe* de Toronto, mon collègue à la Commission canadienne, fut nommé quelque temps après commissaire délégué du Canada au Congrès International postal, siégeant à Paris, avec mandat de faire admettre le Dominion dans l' " Union Postale."

M. Cochery, ministre des Postes et Télégraphes de France, président du Congrès, reçut M. Brown avec affabilité et lui conseilla de se hâter de faire apostiller

les lettres de créances par son ambassadeur à Paris, afin de prendre part aux débats.

M. Brown, prévoyant de nouvelles difficultés, pria sir Cunliffe-Owen, secrétaire de la Commission royale, de l'accompagner chez Son Excellence lord Lyons, pour l'appuyer au besoin. L'ambassadeur demanda à M. Brown si l'Angleterre n'était pas déjà représentée à ce Congrès. Notre délégué répondit affirmativement. " Eh bien," répliqua lord Lyons, " ne croyez-vous pas qu'un commissaire, jugé digne de représenter les intérêts de la Grande-Bretagne, puisse en même temps s'occuper des affaires d'une de nos colonies " ? et il refusa.

Au sortir de cette audience, M. Gordon Brown, qu avait été à même d'apprécier en maintes occasions la différence des traitements et des égards accordés à un citoyen anglais sur un colon anglais, me disait : " Aussi " longtemps que je dirigerai le *Globe*, aussi longtemps " que je tiendrai une plume, je m'efforcerai d'empêcher " le Canada d'accepter, à l'avenir, une invitation, soit à " une exposition internationale, soit à un congrès où " l'Angleterre sera aussi représentée par une commis- " sion, à moins que le Canada ne soit invité personnel- " lement, et que nos représentants ne soient assurés " d'être admis comme délégués d'un grand pays."

Voilà une belle réponse à faire à ces Canadiens qui s'opposent à l'amélioration de notre situation par nous-mêmes, lorsqu'ils font miroiter à nos yeux les bénéfices énormes dont nous jouissons à l'étranger en ayant à notre disposition, gratuitement, les services de tout le corps diplomatique de la Grande-Bretagne. Les adver-

saires de la liberté que nous réclamons, nous rétorquent toujours : " Il vous faudra alors payer des consuls ! " Eh bien ! il est joli le service diplomatique anglais ; il est bien disposé pour le Canada. Lord Lyons est à la tête ; il occupe le premier poste. Que doivent être les autres ?

Ils étaient superbes, les services de Lord Lyons, auquel le gouvernement anglais, trop fortement pressé par le gouvernement canadien, avait donné l'ordre, en 1883, de préparer une convention commerciale entre la France et le Canada, quand il inséra dans le projet d'échange de nos produits, comme condition *sine qua non*, l'introduction en France de la *coutellerie* et des *rasoirs canadiens* ! C'était un simple truc pour rendre tout arrangement impossible ; car la France ne pouvait affecter l'une de ses plus grandes industries. Quant au Canada, le désir de Lord Lyons de protéger une industrie qui n'existait pas, nous fit manquer l'occasion de faire admettre en France tant de produits qui existaient.

Cet esprit diplomatique était encore le même il y a trois ans à peine, lorque l'honorable M. Würtele, alors ministre des finances de notre province, se présenta à l'ambassade, à Paris, pour solliciter le *fiat* du consul général anglais. Il s'agissait de faire admettre à la cote de la Bourse, les actions de l'emprunt français de Québec de 1880, non négociables autour de la corbeille des agents de change sans cette formalité.

Je ne sais si c'est à l'impopularité dont jouit cette valeur auprès des financiers anglais, qui ne comprennent pas l'audace de banquiers français venant

opérer dans une de leurs colonies, mais le consul-général anglais refusa net. Heureusement, le consul-général de France, à Québec, M. Lefebvre, était de passage à Paris. Comme il avait eu connaissance personnelle de cette transaction financière, il donna ce *fiat* indispensable. Depuis, cet emprunt se négocie comme toutes les autres valeurs de première classe à la Bourse de Paris.

Eh bien ! messieurs du *Journal of Commerce* et de la presse anglaise, est-ce la faute de la France si les représentants du Canada sont *snubbés* par les diplomates anglais, quand elle est prête à nous ouvrir, tout grands, ses bras de mère ?

Comment trouvez-vous le service consulaire anglais ? aussi aimable que le service diplomatique de lord Lyons ! J'espère que nos compatriotes invoqueront d'autres raisons que *les services gratuits des agents de l'Angleterre* à l'étranger, s'ils veulent résister aux efforts que nous faisons pour améliorer notre sort. Les écailles sont tombées des yeux de MM. Würtele et Brown depuis longtemps à ce sujet.

A part l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, qui bat son plein en ce moment, celle d'Anvers, où nous allons, celle des colonies à Londres en 1886, il y aura une Exposition internationale à Paris en 1889, qui promet d'être splendide. Il faut espérer que d'ici là notre gouvernement fera faire un pas à cette question.

S'il accepte à l'avenir une invitation de ce genre, par l'intermédiaire du *Colonial office*, il devra s'assurer du droit bien naturel de vendre les produits similaires à ceux ainsi exposés. Ces expositions ne sont que des

échantillonnages de marchandises ; il est absurde d'entraîner notre pays dans des frais considérables, si ces échantillonnages n'ont pas de résultats pratiques et commerciaux. Ou bien, que l'Angleterre fasse alors, seule, les frais d'une exposition contribuant à établir simplement son immense empire colonial et sa puissance.

Avec la moitié des sommes que nous allons dépenser à Anvers, cette année, le gouvernement pourrait établir sur le continent un musée industriel canadien permanent, sur le modèle des expositions consulaires européennes, où les produits principaux de nos sept provinces, tant naturels qu'ouvrés, seraient étalés.

Ce musée commercial compléterait la bonne semence jetée par les cinq cents zouaves pontificaux qui vécurent trois ans à Rome au milieu des meilleurs éléments de l'Europe catholique. On apprit à connaître le caractère viril et chevaleresque de notre race, en voyant nos jeunes gens monter la garde, à leurs frais, aux portes du palais du Souverain des Etats de l'Eglise. On apprendrait, par ce musée, à connaître les productions naturelles de nos *quelques arpents de neige*, mieux que dans des brochures.

Les Européens ouvriraient les yeux ; ils ne seraient plus distraits par le voisinage écrasant de la Grande-Bretagne et de ses colonies ; toute leur admiration serait centralisée sur le Canada ; cet échantillonnage de nos minéraux, de nos produits agricoles, forestiers, industriels, etc., faciliterait beaucoup la tâche de nos hauts-commissaires, lorsque l'Angleterre leur permettra de traverser la Manche pour négocier des

conventions commerciales, avantageuses à notre pays. Mais vous verrez qu'on n'en fera rien.

Avez-vous jamais vu en Italie, ces oiseleurs, gardant en cage une quantité de gentilles hirondelles, s'installer sur une place publique et crier à pleins poumons : " A deux sous la liberté de ces jolis oiseaux ! Qui veut rendre à la liberté un prisonnier? Deux sous la liberté ! "

Toutes les bonnes âmes s'arrêtent, et, pour quelques baïoques, jouissent des petits cris de joie que poussent les hirondelles en décrivant au-dessus de la tête de leurs libérateurs de grands cercles concentriques, avant de s'enfuir à tire-d'aile, pour goûter la liberté qu'on vient de leur rendre.

J'ai nommé plus haut quarante belles colonies administrées par un gouverneur impérial : cependant l'Angleterre guerroie encore dans le Soudan, chez les Boërs et ailleurs. Est-ce bien pour rendre à la liberté les Soudanais ou les Boërs? L'Angleterre n'en a jamais assez en cage !

Quand donc serons-nous mûrs pour la situation que le grand ministre Lord John Russell nous faisait entrevoir dans la péroraison de l'admirable discours qu'il prononça à la chambre des Communes en 1850 et dont j'ai cité des fragments tantôt ?... " Non seulement " je crois que ces principes sont ceux qui doivent vous " diriger, sans aucun danger pour le présent, mais je " pense encore qu'ils serviront à résoudre, dans l'avenir " de graves questions, sans nous exposer à une COLLI- " SION aussi malheureuse que celle qui marqua la fin du " siècle dernier. En revenant sur l'origine de cette " guerre fatale avec les contrées qui sont devenues les

" Etats-Unis de l'Amérique, je ne puis m'empêcher de
" croire qu'elle fut le résultat, non d'une simple erreur,
" d'une simple faute, mais d'une série répétée de fautes
" et d'erreurs, d'une politique malheureuse de CONCES-
" SIONS tardives et d'exigences inopportunes. J'ai la
" confiance que nous n'aurons plus à déplorer de tels
" conflits.

" Sans doute, je prévois, avec tous les bons esprits,
" que quelques-unes de nos colonies grandiront telle-
" ment en population et en richesse qu'elles viendront
" nous dire un jour : "Nous avons assez de force pour
" être indépendantes de l'Angleterre. Le lien qui nous
" attache à elle nous est devenu onéreux ; le moment
" est arrivé où, en toute amitié et en bonne alliance
" avec la mère-patrie, nous voulons maintenir notre
" indépendance." Faisons tout ce qui est en nous pour
" les rendre aptes à se gouverner elles-mêmes. Don-
" nons-leur, autant que possible, la faculté de diriger
" leurs propres affaires. Qu'elles croissent en nombre
" et en bien-être, et quelque chose qui arrive, nous,
" citoyens de ce grand empire, nous aurons la consola-
" tion de dire que nous avons contribué au bonheur du
" monde."

Frédéric Bastiat, l'ami personnel du Pape actuel, le Souverain Pontife Léon XIII, le grand apôtre de la liberté commerciale, commentant ces paroles de Lord John Russell, disait : " Il n'est pas possible d'annoncer de plus grandes choses avec plus de simplicité, et c'est ainsi que, sans la chercher, on rencontre la véritable éloquence." Et il y a trente-cinq ans de cela ! !

Il est vrai que depuis, suivant en cela les conseils de

" tard le dernier coup de canon pour la défendre en " Amérique."

Mais l'esprit de parti a envahi toute notre société, et quel esprit ? Il y a lutte entre le parti des *money bags* et ceux qui font primer l'intérêt public. Les coteries politiques se font la guerre au couteau pour obtenir ou garder le pouvoir. Tous les moyens sont jugés bons pour démolir un adversaire. La plus heureuse trouvaille dans ce genre, quand deux adversaires sont aux prises, est d'accuser le candidat progressiste de favoriser l'*Annexion aux Etats-Unis !* En disant à l'Angleterre : " Vous nous ignorez dans vos traités : nous en souffrons et nous vous prions de mettre le remède à notre portée en nous accordant la liberté de commercer avec nos soixante millions de voisins," on nous rétorque : " Mais, malheureux, vous êtes annexioniste !" alors les électeurs se voilent la face ; on prie pour votre conversion.

Parmi toutes les libertés primordiales dont nous jouissons avec sagesse : liberté des cultes, liberté de la presse, liberté de réunion et d'association, liberté d'enseignement, même la liberté de divorce, les pères de la Confédération ont négligé d'assurer au travailleur canadien la sainte liberté de disposer, sans entrave, du fruit de son travail. Le producteur canadien ne jouit pas du droit, pourtant sacré, d'obtenir soit de nos voisins des Etats-Unis, soit de nos frères de France, une juste et équitable rémunération pour les produits de sa terre ou de ses mains.

Les Canadiens industrieux, sont comme des abeilles ; ils distillent du miel pour les favoris du *Colonial Office*.

Le soir, quand l'atelier ferme ses portes et jette sur le pavé tous les pères de famille, ceux-ci ne sont pas libres d'échanger le salaire de leur journée contre des denrées de leur choix. C'est l'Etat-providence qui leur impose le sien. Si l'ouvrier se plaint, le patron protégé chasse les abeilles de la ruche, mais garde le miel.

La force ne doit pas primer le droit à la vie, à l'existence, à l'amélioration de la condition sociale, morale et économique d'un peuple ; autrement les colons ne seraient plus que des Ilotes, des travailleurs mercenaires, peinant pour le profit et l'avantage de leurs maîtres. On nous reporterait à la barbarie.

En 1776 et en 1812, nos pères se sont battus sous le drapeau de l'Angleterre, pour repousser à main armée l'indépendance que leur apportaient les Etats-Unis. Ils ont donc donné des preuves de leur loyauté. Si, aujourd'hui, leurs fils refusaient de réclamer avec instance la liberté commerciale du Canada, ne donneraient-ils pas raison à LaFayette, disant à des prisonniers canadiens sur les pontons de Boston : " Eh, " quoi ! messieurs, vous vous êtes battus pour rester " colons, au lieu de passer à l'indépendance : restez " donc esclaves !"

Pendant que nous évoluons avec tant de difficulté, retenus par ce fil à la patte,—le lien colonial,—le grand pays voisin, peuplé d'Anglais émancipés violemment, quinze ans après la cession de notre pays, alors peuplé de Français, a marché de prospérité en prospérité. Sa population atteindra bientôt soixante millions d'habitants. Depuis, se rappelant le mot de LaFayette à

nos loyaux pères, le Yankee nous *snub* plus souvent qu'à notre tour. Il nous a fermé son marché ; il nous soulève tantôt un lièvre ou un poisson dans l'Atlantique, tantôt un loup marin (seal) dans le Pacifique. Il rencontre les commissaires anglais chargés d'ajuster les réclamations et les difficultés internationales dont nous sommes inconsciemment la cause. Et puis ! Nous sommes la monnaie dont l'Angleterre se sert pour acheter la paix avec les États-Unis. Nous servons de tampon parfois, souvent de tête de Turc. C'est avec des bribes de nos privilèges, de nos franchises, des lambeaux de notre territoire que l'Angleterre s'assure la tranquillité nécessaire à son commerce de l'Atlantique au Pacifique. Elle ne se bat plus que pour des nègres ! Les blancs du Canada, après cent trente ans d'école coloniale, ne peuvent encore prendre soin d'eux-mêmes : ils sont restés cramponnés aux jupes de Old England.

Richard Cobden prononça un grand discours à Bradford, rapporté dans le journal des Economistes du 15 février 1858, sur l'émancipation politique des colonies. Après avoir fait allusion au manifeste annexionniste de 1849, signé par des centaines de Canadiens, Cobden disait : " On ne saurait nier que le Canada ne soit au moins de cinquante années en arrière des Etats-Unis. Il y a quelques années, lorsque je voyageais dans le Canada, je demeurai frappé de cette infériorité. Cependant alors, la protection était pleinement en vigueur, le Canada jouissait de tous les bienfaits de cette protection prétendue. Pourquoi donc le Canada florissait-il moins alors que les Etats-Unis ?

" Tout simplement parce qu'il était sous notre protec-

tion ; parce que les Etats Unis dépendaient d'eux-mêmes, se soutenaient et se gouvernaient eux-mêmes : tandis que le Canada était obligé, non-seulement de recourir à l'Angleterre pour son commerce et son bien-être matériel, mais encore de s'adresser à l'hôtel de Downing street pour tout ce qui concernait son gouvernement.

" Le Canada, avec une surface cinq ou six fois plus considérable que celle de la Grande-Bretagne, peut-il dépendre toujours du gouvernement de l'Angleterre ? N'est-ce pas une absurdité monstrueuse, une chose contraire à la nature, de supposer que le Canada, ou l'Australie, qui est presque aussi grande que toute la partie habitable de l'Europe, n'est-il pas, dis-je, absurde de supposer que ces pays, qui finiront par contenir des centaines de millions d'habitants, demeureront d'une manière permanente la propriété politique de ce pays ? Eh bien ! je le demande, est-il possible que les Anglais de la mère-patrie et les Anglais des colonies engagent une guerre fratricide, à l'occasion d'une suprématie temporaire que nous voudrions prolonger sur ces contrées ?

....." Si quelques-uns, exploitant un vieux préjugé de notre nation, m'accusent de vouloir démembrer cet empire par l'abandon de nos colonies, je leur répondrai que je veux que les colonies appartiennent aux Anglais qui les habitent. Est ce là les abandonner ? Pourquoi en avons-nous pris possession, si ce n'est pour que des Anglais pussent s'y établir ? et maintenant qu'ils s'y trouvent établis, n'est-il pas essentiel à leur prospérité, qu'ils y jouissent des privilèges du " self-government ?"

On m'objectera aussi que l'application de ma doctrine aurait pour résultat d'affaiblir de plus en plus les liens qui unissent la métropole et les colonies. Les liens politiques ? Oui, sans doute ! Mais si nous accordons de plein gré, cordialement, à nos colonies, le droit de se gouverner elles-mêmes, croyez-vous qu'elles ne se rattacheront pas à nous par des liens moraux et commerciaux beaucoup plus solides qu'aucun lien politique ? Je veux donc que la mère-patrie renonce à toute suprématie politique sur ses colonies et qu'elle s'en tienne uniquement aux liens naturels qu'une origine commune, des lois communes, une religion et une littérature communes ont donnés à tous les membres de la race anglo-saxonne disséminés sur la surface du globe

....." D'ailleurs, si nous permettons à nos colonies de se gouverner elles-mêmes, elles offriront plus de ressources à nos émigrants que si elles continuent à être mal gouvernées par la métropole.

" Que se passe-t-il aujourd'hui ? Beaucoup plus d'Anglais émigrent chaque année aux Etats-Unis, que dans toutes nos colonies réunies. Pourquoi ? parce que, grâce à la liberté dont jouissent les Etats-Unis, l'accroissement du capital y est tel, qu'un plus grand nombre de travailleurs peuvent y trouver de bons salaires, que dans les pays que nous gouvernons.

....." Qu'elles nomment elles-mêmes leurs gouverneurs, leurs contrôleurs, leurs douaniers, leurs évêques et leurs diacres; qu'elles payent elles-mêmes les rentes de leurs cimetières ! Cessons à tout jamais de nous mêler de leurs affaires. Ne nous occupons plus de cette question coloniale, que pour la régler à la pleine et entière

satisfaction de nos concitoyens des colonies, en leur accordant tous les droits politiques qu'ils pourront nous demander." (Applaudissements prolongés).

Savez-vous comment Richard Cobden fut puni pour avoir prononcé un discours qui vous ferait vouer aux gémonies en Canada ? Il fut créé baronnet ! Il fut anobli !—L'Angleterre lui confia les missions les plus délicates : il fut chargé de négocier avec la France, représentée par le grand économiste Michel Chevalier, le fameux traité de commerce de 1860, qui a été renouvelé depuis, de dix ans en dix ans, jusqu'au 1er février 1892. L'Angleterre d'ailleurs, a prouvé, en anoblissant sir George E. Cartier, en faisant baronnet celui qui lui avait tiré des coups de fusil en 1837, en créant " Sirs," MM. Galt, MacPherson, Johnson, John Rose et John Abbott, qui avaient signé le manifeste annexioniste de 1849, qu'elle sait honorer le courage et les vertus civiques là où ils se trouvent, même chez un *Cölonist* quelquefois.

La liberté commerciale, pour nous, c'est le *delenda Carthago*. Ne craignons donc pas de la demander, mais faisons-le avec la ferme intention de l'obtenir.

Si jamais nous prenons part à des expositions internationales, en Belgique ou ailleurs, le gouvernement devra publier, *in extenso*, les tarifs des droits de douane payables par les produits canadiens à ces frontières. De cette façon, les producteurs de notre pays sauront à quoi s'en tenir d'avance ; ils ne courront plus le risque, en exposant une selle, de remporter une veste, comme Malcolm.

Ensuite (c'est assez délicat à dire, pour moi surtout

qui n'ai eu que les rapports les plus sympathiques avec mes collègues anglais de la Commission canadienne), le gouvernement devrait, comme il vient de le décréter en élisant un député-orateur du Parlement fédéral, exiger que tous les fonctionnaires, commissaires, secrétaires et employés, qui représenteront le Dominion à l'étranger, si jamais on y retourne, parlent l'anglais et le français, la langue diplomatique. On ne verrait plus alors se reproduire le phénomène de 1878.

De tous les pays du monde entier, représentés officiellement ou officieusement à Paris, le " Dominion of Canada " était le seul qui avait montré assez...assez... comment dirai-je ? assez d'indépendance, pour nommer une commission exécutive, distinguée d'ailleurs, mais ne parlant pas un traître mot de fançais, à part M. J. Perrault et moi ; et encore, dans ce milieu, l'aurions-nous oublié en peu de temps, sans la gracieuseté du prince de Gàlles et du duc de Manchester, président de la Commission coloniale, qui ne nous adressèrent jamais la parole autrement qu'en français.

Etait-ce une leçon ? C'en avait tout l'air.

Montréal, 18 fevrier 1885.

" ACTE DU TRAITÉ FRANÇAIS."

Enfin ! Après tant d'années d'agitation, l'Angleterre s'est rendue à nos justes demandes : Le 10 juillet 1894, le Parlement canadien a ratifié, par la loi suivante, le premier Traité de Commerce conclu entre

la Grande-Bretagne et la France, depuis la cession, en faveur du Canada.

That little French Treaty, comme certains députés de langue anglaise appelèrent dérisoirement cette convention, est un grand pas de fait vers la conquête de notre liberté commerciale. Il reste au gouvernement à subventionner généreusement une ligne de steamers trans-océaniques, si l'on ne veut pas que ce traité ne soit finalement autre chose qu'un *bon billet à La Châtre.*

Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le président de la République Française.

Considérant que, le sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize, une convention ou un traité, ayant pour but de faciliter et étendre les relations commerciales entre le Canada et la France, a été arrêté et convenu entre les plénipotentiaires nommés par Sa Majesté et le Président de la République Française ; et considérant que le dit traité prescrit qu'il devra recevoir la sanction du parlement du Canada avant d'être ratifié ; et considérant qu'il est à propos d'établir des dispositions à cet effet :—A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre : " Acte du traité Français," 1894.

2. Le traité du sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize, qui est reproduit à l'annexe A du présent acte, est par le présent ratifié et sanctionné.

3. Il est par le présent déclaré que les droits de douane mentionnés au premier article du dit traité comme existant au sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize, sur les différents articles y mentionnés, étaient à cette date tels qu'ils sont énoncés à l'annexe B du présent acte ; et la réduction des

droits alors existants, telle que convenue par le dit article, aura lieu du moment que le présent acte entrera en vigueur.

4. Le présent acte n'aura aucune force ou vigueur avant une date que le gouverneur-général fixera par proclamation ; (cette date fut depuis fixée au 14 octobre 1895 :) et si le dit traité cesse d'être obligatoire pour le Canada, le présent acte cessera d'avoir ses effets à compter d'une date qui sera également fixée par proclamation du gouverneur-général en conseil.

ANNEXE A.

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, également animés du désir d'améliorer et étendre les relations commerciales entre le Canada et la France, ont résolu de conclure un arrangement à cet effet, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs.

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande : Son Excellence M. le Marquis Dufferin et Ava, pair du Royaume, membre du Conseil Privé, Vice-Amiral d'Ulster, protecteur et gardien des Cinque-Ports, et connétable du Château de Douvres, etc., etc., son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le gouvernement de la République Française et sir Charles Tupper, baronnet, haut-commissaire du Canada à Londres.

Et le Président de la République Française, Son Excellence M. Jules Develle, député et ministre des Affaires Étrangères, et Son Excellence M. Siegfried, député et ministre du commere, de l'industrie et des colonies ;

Lesquels, après s'être communiqués leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article 1—A l'entrée, en Canada, les vins mousseux et non-mousseux, les savons communs, savons de Marseille (Castile Soaps), et les noix, amandes, prunes et pruneaux d'origine française, bénéficieront des avantages suivants :

1o Les vins non mousseux titrant 15 degrés de l'alcoolomètre

centésimal ou moins (soit, d'après l'équivalent canadien, 26 pour cent d'alcool ou moins), et tous les vins mousseux seront affranchis de la surtaxe ou droit " ad valorem" de 30 pour 100.

2o Le droit actuellement applicable aux savons communs, savons de Marseille (Castile Soaps), sera réduit de moitié.

3o Le droit actuellement applicable aux noix, amandes, prunes et pruneaux sera réduit d'un tiers.

Article 2.—Tout avantage commercial accordé par le Canada à un Etat tiers, notamment en matière de tarifs, sera de plein droit, étendu à la France, à l'Algérie et aux colonies françaises.

Article 3.—A l'entrée en France, en Algérie et dans les colonies françaises, les articles suivants originaires du Canada importés directement de ce pays et accompagnés de certificats d'origine, seront admis au bénéfice du tarif minimum .

Conserves de viandes en boîtes. Lait concentré, pur. Poissons d'eau douce ; homards et langoustes conservés au naturel ; Pommes et poires fraîches, sèches ou tapées. Fruits de table conservés, autres. Bois à construire, bruts ou sciés. Pavés en bois. Merrains. Pâte de bois (cellulose). Extrait de châtaignier et autres sucs tannins. Papiers communs (à la mécanique). Peaux préparées, autres, entières. Bottes, bottines et souliers. Meubles en bois communs. Lames de parquet en sapin ou autre bois tendre. Bâtiments de mer en bois.

Il est entendu que le bénéfice de toute réduction de droit accordée à un autre Etat quelconque sur l'un des articles énumérés ci-dessus sera étendu, de plein droit, au Canada.

Article 4.—Le présent arrangement, après avoir été adopté par le Parlement du Canada et par les Chambres françaises, sera ratifié, et ratifications en seront échangées à Paris aussitôt que faire se pourra. Il entrera en vigueur immédiatement après l'accomplissement de cette formalité et demeura exécutoire jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois après que l'une ou l'autre des parties contractantes aura notifié son intention d'en faire cesser les effets.

Il est, d'ailleurs, convenu que si les vins non mousseux

titrant au plus 15° ou les vins mousseux étaient ultérieurement l'objet d'un relèvement de droit à l'entrée au Canada, le gouvernement français pourrait, en dénonçant le présent arrangement, en faire cesser immédiatement les effets, sans attendre l'expiration du délai de douze mois prévu ci-dessus.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent arrangement et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, en double expédition, le 6 février 1893. Dufferin et Ava, Jules Develle, Charles Tupper, Jules Siegfried.

ANNEXE B.

Vin non mousseux contenant 26 pour cent ou moins de spiritueux de la force de preuve, importés en fûts ou en bouteilles (six bouteilles de pinte ou douze bouteilles de chopine étant censés contenir un gallon), 25 centins par gallon ; et pour chaque degré de force excédant 26 pour cent de spiritueux comme susdit, un droit additionnel de trois centins par gallon, jusqu'à ce que la force de preuve atteigne 40 pour cent de spiritueux, et en outre de ces droits, 30 pour cent *ad valorem*.

Vins mousseux, en bouteilles contenant chacune pas plus qu'une pinte, mais plus qu'une chopine, $3.30 par douzaine de bouteilles ; ne contenant pas plus qu'une chopine chacune et plus qu'une demi-chopine, $1.65 par douzaine de bouteilles ; contenant une demi-chopine chacune ou moins, 82 centins par douzaine de bouteilles ; les bouteilles contenant plus qu'une pinte chacune paieront, en sus des $3.30 par douzaine de bouteilles, au taux de $1.65 par gallon sur la quantité excédant une pinte par bouteille—la pinte et chopine, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure à vin ; en sus des droits spécifiques ci-dessus, il sera imposé un droit de 30 pour cent *ad valorem*

Savon commun, 1½ centin par lb ; savon de Marseille (Castile Soaps), 5 centins par lb ; noix, 3 centins par lb ; amandes écalées 5 centins par lb ; amandes non écalées, 3 centins par lb ; pruneaux, 1 centin par lb ; prunes, 30 centins par boisseau.

M. LE COMTE HONORÉ MERCIER

Ancien Premier Ministre de la province de Québec
Membre honoraire de l'Union Allet, etc.
Grand-Croix de saint Grégoire le Grand
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de Léopold, roi des Belges
Décédé à Montréal, le 30 octobre 1894

ix
és
es
es
el
n,
it
e
-

s,
e
à
-
,

-
,
,
i

[illegible] ORE MERCIER

[illegible] province de [illegible]

[illegible] Allet et

[illegible]

[illegible] France

[illegible] Bo[illegible]

[illegible]

XVII

BENE MERENTI !

La croix ! La médaille militaire ! Voilà les deux phares sur lesquels le bon soldat tient les yeux fixés pendant ses années de présence sous les drapeaux ; les pôles vers lesquels gravitent toutes ses ambitions, toutes ses espérances. Pour obtenir ce bout de ruban, auquel est suspendue l'effigie de sa patrie ou de son souverain, quels prodiges de valeur n'accomplit pas le vaillant soldat ? Il souffre la faim, le froid, les privations de toutes sortes, expose sa vie ; il verse son sang généreusement.

Tous ne sont pas appelés à faire les mêmes sacrifices, mais tous sont prêts à se sacrifier également. Le rôle en commande aux avant-postes en même temps qu'à l'arrière-garde. Les balles homicides en frappent quelques-uns ; elles en épargnent un plus grand nombre, mais tous pourraient être frappés.

Le souverain, dans sa munificence, reconnaît l'accomplissement de devoirs aussi généreusement réalisés, en récompensant par une médaille commémorative, dite de " Campagne," les services d'une armée ou d'un

corps expéditionnaire. Ceux qui, parmi cette agglomération d'hommes, ont eu le bonheur de trouver une occasion de se distinguer spécialement, reçoivent en outre la " médaille militaire " en France, la " Victoria Cross," en Angleterre.

Les zouaves pontificaux canadiens ont eu le bonheur de servir, sous les drapeaux du Saint-Siège, il y a près d'un quart de siècle, la cause la plus sainte de notre époque, en défendant les Etats de l'Eglise, leur mère, contre un envahisseur aussi puissant que peu scrupuleux. Aussi, ont-ils reçu du Souverain Pontife, le Grand Pape-Roi Léon XIII qui sait se souvenir, un témoignage éclatant de sa satisfaction et de sa munificence royale et pontificale,—" la médaille militaire."

Cette médaille est plus qu'une médaille de campagne : c'est un brevet de bravoure autant que de bonne conduite ; c'est un certificat de courage autant qu'une attestation de bons et loyaux services sous les drapeaux du pape. Le brevet est une véritable lettre de noblesse, adressée à l'heureux titulaire.

Nous empruntons au journal *L'Etendard* de Montréal, le récit des grandes fêtes qui ont accompagné la distribution et la remise de ces précieuses médailles aux zouaves canadiens, à Sainte-Anne de la Pérade, par l'honorable M. Mercier. Ce dernier avait été chargé personnellement, lors de son dernier voyage en France, par le général de Charette, du soin de faire parvenir ces médailles et ces brevets à leur destination.

A TOUROUVRE

LA DISTRIBUTION DES MÉDAILLES AUX ZOUAVES CANADIENS

PROGRAMME

18 AOUT.—Réception officielle des zouaves à la gare de Sainte-Anne, par les autorités religieuses et civiles, puis rendez-vous des zouaves et autres invités à Tourouvre ; souper, feu d'artifice et musique par deux fanfares venues de Québec et de Montréal ; promenade en chaloupes et autres délassements.

19 AOUT.—Le lendemain, 19, déjeuner à 9 heures ; messe solennelle à 9 heures 30 dans l'église de la paroisse et sermon par M. l'abbé Proulx. Bénédiction et distribution des médailles et diplômes accordés par le Saint-Père ; banquet à une heure, suivi de discours ; départ dans l'après-midi, et au besoin, souper le soir pour ceux qui n'auront pu partir.

Suivant les instructions du général de Charette, M. Mercier a chargé M. de Montigny, le plus ancien des zouaves, de présider la distribution des médailles et diplômes.

La presse de cette province, sans distinction de parti ou de religion, a été invitée à assister à ces fêtes ; la plupart des journaux y seront représentés.

Les membres de la presse feront route avec les zouaves et logeront comme eux sous des tentes à Ste-Anne de la Pérade.

Les membres honoraires et les amis des zouaves sont cordialement invités à les accompagner.

Cette belle démonstration, qui aura à la fois un ca-

ractère religieux et militaire, et où les Canadiens qui prirent les armes pour la plus noble, la plus héroïque des causes recevront la récompense que leur accorde Sa Sainteté Léon XIII, promet d'être magnifique.

(Par télégraphe à l'*Etendard.*)

Sainte-Anne de la Pérade, 18 août 1891.

Nos zouaves pontificaux sont arrivés ici vers 8 heures ce soir. Ils sont joyeux et leur sujet de conversation naturellement a roulé sur les épisodes de la prise de Rome et les souvenirs de 1868 et 1870.

Pendant tout le parcours, à toutes les stations intermédiaires, ils ont été acclamés par des foules nombreuses venues de toutes parts pour les saluer au passage. Arrivés à la gare de Sainte-Anne, ils se sont mis en marche sur deux rangs, ayant en tête le drapeau pontifical et la fanfare *L'Harmonie*, pour se rendre devant l'église de la paroisse, où au-delà de trois mille personnes les attendaient. Six hommes de la police de Montréal commandés par le sergent Bériau et six autres de Québec, s'occupaient à frayer un passage à la procession parmi cette foule et à maintenir l'ordre

Lorsque les visiteurs furent rangés près du portique de l'église, Monsieur le maire Rousseau lut l'adresse suivante :

" *Aux anciens zouaves pontificaux.*

" *Messieurs les zouaves,*

" Permettez-moi de vous souhaiter, au nom des paroissiens de Sainte-Anne de la Pérade, la plus cordiale

bienvenue. Laissez-moi vous dire combien nous sommes heureux et fiers de posséder quelque temps au milieu de nous la vaillante phalange canadienne, qui, il y a plus de vingt ans, volait au secours du Pape et combattait avec héroïsme pour le maintien de son pouvoir temporel.

" Elle est déjà assez éloignée, cette époque glorieuse qui a jeté tant d'honneur sur le nom canadien ; mais son souvenir continue toujours à vivre dans nos cœurs de catholiques.

" L'héroïsme de votre dévouement, le courage qui vous a fait affronter les nombreux et puissants ennemis qui menaçaient le chef de la catholicité, a soulevé dans tout le pays des sentiments d'admiration que les années n'ont pas affaiblis.

" Aussi les paroissiens de Sainte-Anne de la Pérade saisissent-ils avec bonheur et empressement la première occasion qui leur est donnée de vous offrir publiquement l'expression de leurs vives sympathies et les félicitations que votre noble conduite a si largement méritées.

" Nous ne voulons pas non plus rester étrangers à l'événement heureux qui vous réunit ici, et qui, en commémorant un des plus généreux sacrifices que puise produire le sentiment catholique, nous montre en même temps le vrai mérite glorieusement récompensé.

" Nous tenons à honneur, messieurs, d'être les témoins joyeux et sympathiques de la haute considération que le chef suprême de l'Eglise vous témoigne aujourd'hui, en faisant attacher sur vos poitrines de soldats, le symbole de la fidélité, du dévouement et de la bravoure, en

même temps que le gage de son affection et de sa paternelle gratitude pour vos nobles services à l'Eglise.

" Vous avez le droit d'être fiers, Messieurs, de recevoir de si haut, une décoration militaire qui est assurément le plus beau titre d'honneur qu'un soldat puisse envier ; mais, comme compatriotes et amis, nous avons droit aussi, nous, de prendre une large part à votre bonheur, de nous réjouir avec vous et de faire éclater les applaudissements du cœur, quand l'Illustre Pontife du Vatican vous accorde une récompense si digne de son affection et du prix qu'il attache à vos services.

" Encore une fois, soyez les bienvenus au milieu de nous, vaillants soldats du pape, et veuillez agréer l'expression renouvelée de nos félicitations les plus chaleureuses et de notre profonde admiration."

M. J.-G.-W. McGown, vice-président de l'Union Allet, l'un des zouaves qui se sont le plus distingués à la prise de Rome, avait été chargé de l'honneur de répondre. Il le fit en ces termes :

" *Monsieur le Maire*,

" *Messieurs*,

" Nous sommes bien sensibles à l'accueil sympathique qui nous est fait dans votre belle paroisse de Ste-Anne et aux paroles flatteuses qui viennent de nous être adressées. Il est encourageant pour tous ceux qui ont embrassé une cause et qui l'ont aimée, de rencontrer des adhésions et des sympathies.

" La réception que vous nous faites aujourd'hui, prouve que la cause que nous avons défendue est aussi

M. J. G.

[illegible] seur de [illegible]
[illegible] général des
[illegible] résidents g

M. J.-G.-W. McGOWN

Avocat, Professeur de Droit à l'Ecole Polytechnique
Inspecteur général des Ecoles de Montréal
Ancien Vice-Président général de l'Union Allet

chère au Canada catholique qu'elle l'était il y a vingt-trois ans, quand nous répondions à l'appel de Pie IX.

" Pour nous rendre à la gracieuse invitation de l'honorable premier ministre de la province, nous avons revêtu le vieil uniforme du régiment ; certes il n'a pas la fraîcheur des anciens jours ; mais puisqu'il a été à la peine, n'est-il pas juste qu'il soit à l'honneur ?

" Cet uniforme déguenillé est encore notre orgueil ; il le sera davantage quand il portera la décoration de l'illustre Léon XIII

" Nous serons toujours fiers de cette marque de distinction que le chef de l'Eglise nous envoie. Elle pourra peut-être provoquer la raillerie de quelques-uns ; mais les amis de la cause diront de nous avec le poète :

Ils ont voulu se faire—et c'était un beau rêve—
Les chevaliers du Christ, le couvrir de leur glaive,
Porter enfin sa croix si loin
Et l'élever si haut, dans l'orgueil de leur culte,
Que le rire des sots, le blasphème et l'insulte
Resteraient en arrière et ne l'atteindraient point !

" Merci encore une fois de votre bienveillant accueil ; il nous rappelle les chaleureuses réceptions des catholiques de la vieille France, quand nous traversions ce pays pour nous rendre à la Ville Eternelle."

Il nous rappelle ces belles paroles que nous adressait, à Lyon, M. de la Prade, de l'Académie française :

Amis, de vos forêts, à travers notre France,
Je ne sais quel parfum se répand sur vos pas.
Une clarté vous suit, une fraîche espérance,
Un sacré souvenir qui ne périra pas.

Vous nous laissez heureux d'avoir revu des frères,
Fiers d'avoir pu serrer votre loyale main.
Dieu vous aime : il fera tomber les vents contraires ;
Français du Nouveau-Monde, allez votre chemin !

" Nous avons suivi notre chemin jusqu'au jour ou Pie IX nous ordonna de déposer les armes ; nous avons été fidèles à notre devise.

" Revenus au pays, nous y sommes fidèles encore. Camarades, Léon XIII récompense aujourd'hui les soldats de Pie IX.

" A vous qui, le cœur brisé, au lendemain du siège de Rome, jetiez un dernier adieu au sublime vieillard du Vatican, en criant : Vive Pie IX, je vous demande de dire avec moi : Vive Léon XIII !"

Trois fois, les zouaves et la foule jetèrent aux échos du Saint-Laurent cette acclamation enthousiaste : Vive Léon XIII !

Une salve de mousqueterie par la 5me compagnie du 70me bataillon, donna ensuite le signal du départ pour Tourouvre.

On se mit en marche suivi d'une grande partie de la population poussée à la fois par la sympathie, l'enthousiasme et la curiosité. Il était magnifique, en effet, le spectacle qu'offrait le bataillon pontifical, avec son costume si joli, sa fanfare, son drapeau, ses clairons, allant ainsi au souvenir de sa gloire passée, recevoir un insigne d'honneur envoyé par la plus haute autorité sur terre, en récompense de son dévouement chevaleresque, après une période de plus de vingt années.

La résidence de M. Mercier se trouve à un mille à peu près de l'église.

Des larmes d'attendrissement coulèrent des yeux de plusieurs de ces hommes forts, en entrant dans cette magnifique avenue de la demeure comtale, qu'avait ornée avec tant de goût M. Beullac. L'ensemble de la décoration tendait à rappeler à nos héros un glorieux passé : Castelfidardo, Nerola, Monte Libretti, Mentana, Monte Rotondo, Ponte Correze, Roma. Telles sont les inscriptions artistement faites et ingénieusement disposées qui remettaient en mémoire leurs batailles. Et ces rues et places de Rome : Via del Corso, Via Ripetta, Piazza del Popolo, Piazza Colonna, Castel Sant-Angelo, quels noms pour eux ! Et elles étaient là, inscrites en lettres d'or, ou formées de verdure et de fleurs.

Des faisceaux de drapeaux et d'oriflammes flottaient de tous côtés sous le souffle d'une brise légère. Des milliers de lanternes chinoises et vénitiennes donnaient à tout ce pompeux et riche décor une teinte douce, mystérieuse, rendue encore plus poétique sous ce bocage splendide où avait lieu la réception. Six longues tables avaient été chargées d'avance de mets exquis, sous la direction de Mme Duperrouzel.

Des tentes disséminées çà et là, rappelèrent à nos militaires le temps déjà lointain du bivouac. Après un excellent repas, fort apprécié, on se retira pour causer à l'intime et rappeler ces épisodes intéressants que savent se raconter des compagnons d'armes.

Dans la soirée il y eut feu d'artifice continuel. Quelques vieux zouzous ont trouvé la nuit un peu froide sous la tente. Il y a si longtemps qu'ils n'avaient goûté à la vie de soldats !

Voici les noms de ceux qui ont répondu à l'appel

dans les tentes (un certain nombre ayant accepté l'hospitalité des habitants de Sainte-Anne, nous n'avons pu malheureusement nous procurer leurs noms) :

Nap. Archambeault, A. W. Beaucaire, M. Beaudoin, Chs de Bellefeuille, E. Branchaud, S. Boyer, Révd A. Blondin, J. Barnard, G. Charbonneau, G. Chartier, Dr A. Champagne, C.-C. Paulin de Courval, J. Champagne, M. Cormier, commandeur G.-A. Drolet, J.-C. Durocher, G. Doucet, Ed. Jos. Scallon, J.-B. Bédard, L. Belec, L. Benoît, H.-F. Bellemare, J. Bussière, A. Brousseau, G. Beauchemin, chevalier J. Beauchène, O.-C. Coutlée, J. Côté, O. Cossette, capt. E. Chagnon, A. Chevrefils, Révd F. Connolly, D. Charette, A. Desnoyers, recorder chevalier de Montigny, N.-L. Desaulniers, A. Danis, L. DesCaries, M.-J. Doré, E. Desormeau, Joseph Elie, F. Favreault, A. Fortier, M. Feron, A. Goulet, F.-X. Gendron, J. Gariépy, André Gadbois, E. Gervais, I. Grenier, A. Hébert, Magloire Jauron, E. Leclerc, A. Lefebvre, Dr J. Larivière, J. Larue, E. Dupré, Dr H. Desjardins, P.-T.-C. Dumais, L. Dussault, G. Fauteux, L. Forget, A. Francœur, H. Fortier, commandeur J.-H. Guillet, L.-S. Gendron, A. Gadbois, A. Groleau, M. Gouin, E. Hurtubise, colonel chevalier G.-A. Hughes, O. Lapointe, Charles Lebel, J.-A. Legris, Dr J.-B. Laporte, E. Leblanc, Ernest Lavigne, commandeur A. LaRocque, D. Leclerc, E. Lachapelle, A. Lupien, A. Martin, E.-N. de Tilly, A. Martel, J.-P. Marion, U. Moreau, J.-G.-W. McGown, J. Mackenzie, D. Poirier, G. Panneton, chevalier M.-J.-A. Prendergast, Dr N.-J. Pinault, E. Richer, A. Renaud, N. Raymond, F. Roy, F.-X. St-Michel, A. Seers, J. Sauvé, E. Tassé, C. Thi-

vierge, Révd F.-X. Lachance, P. Laflamme, J. Leclerc, H. Lottinville, Honoré Lincourt, M. Mélançon, L. Meunier, L.-N. Mazurette, Z. Marchessault, A.-J. Martin, chevalier G.-W.-D. Macdonald, C.-P. Rouleau, R.-A. Pelland, A. Paré, H.-A. Plamondon, J. Panneton, Vital Rapari, C. Roy, O. Rousseau, A. Séguin, T. Sauvageau, Révd. J.-B. St-Onge, M. St-Germain, A.-O. Thibault, chevalier Chs. Vallée, chevalier Chs Trudelle, C. Vohl, C.-G. Bertrand, H. Garneau, Alp. Bourget, E. Brunelle, Pierre Moisan, G.-O. Lionais, F.-X. Dumontier, A.-C. Guilbault, M. Bourget, Alf. Fortier, Jos. Smith, Chs. Clavel, G.-J. O'Flaherty, D. Fortin, Georges Fournier, L.-N. Allard, Nap. Cantin, E. Vézina, Jos. Dumont, F.-X. Toussaint, F.-X. Préfontaine, Louis Gosselin, A. Routhier, L. Fiset, Nat. Dorion, Achille Bourget, Victor Renaud, L. Lefebvre, E. Garneau, C.-H. Desnoyers, Camille Bouchard, H. Giasson, E. Lemieux, Emile-H. Têtu, L. A. Pouliot, S. Papillon, Jos. Châteauvert, F. Lebel, L. Blanchard, J.-B. Durocher, etc., etc.

L'hon. Premier Ministre, en se présentant devant nos zouaves, a été acclamé par d'unanimes applaudissements. M. Mercier s'est multiplié pendant toute la soirée, pour donner à chacun le confort d'une hospitalité somptueuse.

M. Mercier invita ensuite M. le juge Bourgeois, de la ville des Trois-Rivières — son ancien patron et associé comme avocat,—à prendre la parole : étant le plus haut dignitaire du district présent à Tourouvre.

M. le juge Bourgeois remercia M. Mercier et dit que s'il avait laissé le banc pour venir à la réception,

c'était pour rendre honneur aux braves qui ont défendu le Saint-Siège.

Bien des nations qui sont restées à l'écart lors de la défense du pape, seraient aujourd'hui trop heureuses de venir en aide au Souverain Pontife.

Puis, M. le juge finit en disant : " M. Mercier m'a appelé le premier dignitaire laïque présent· J'accepterai ce titre, attendu que je regarde M. Mercier presque comme un dignitaire ecclésiastique à cause des nombreuses faveurs qui lui ont été accordées par Rome."

Il y a environ trois mille étrangers à Sainte-Anne de la Pérade ; tout est paisible, et respire la plus grande gaîté.

19 AOUT — Le programme d'aujourd'hui est le suivant : déjeuner à 8 heures, messe solennelle à 9 heures 30 dans l'église de la paroisse et sermon par M. l'abbé Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval ; bénédiction et distribution des médailles et diplômes accordés par le Saint-Père ; banquet à une heure, suivi de discours.

L'hon. M. Mercier a souhaité la bienvenue à ses hôtes à peu près en ces termes :

" *Commandant de Montigny,*

" *Zouaves,*

" Soyez les bienvenus à Tourouvre, et acceptez, avec indulgence, l'hospitalité que je vous offre. J'essayerai de vous rendre aussi agréable que possible le séjour que

vous ferez chez moi ; mais je vous prie de me pardonner d'avance tous les oublis que je pourrais faire. J'ai eu peu de temps à ma disposition pour me préparer ; c'est mon excuse.

" En vous recevant chez moi, je veux honorer tous les zouaves pontificaux du monde entier, rendre hommage à leur bravoure, montrer mon respect pour votre illustre général de Charette et donner une preuve d'amour filial au glorieux pontife Léon XIII, qui gouverne actuellement l'Eglise avec tant d'éclat.

" Commandant et zouaves, vous êtes chez vous, amusez-vous et aidez-moi à ne vous donner que de bons souvenirs de votre passage à Tourouvre.

" Madame Mercier et mes enfants se joignent à moi dans cette circonstance et me prient de vous dire qu'ils partagent les sentiments que je viens d'exprimer."

Dès le matin, réveillés au son de la diane, les anciens camarades renouvelèrent connaissance en se promenant dans les belles allées du parc de Tourouvre. Le temps était magnifique.

Après le déjeûner, le clairon appela les zouaves à la tente des quartiers généraux où se tint l'assemblée générale de l'Union Allet.

Les officiers suivants ont été élus : président-général, chevalier B. A. T. de Montigny ; vice-président-général, Chs. Trudelle, de Québec ; trésorier, H. A. Plamondon ; secrétaire, A. Martin ; assist.-secrétaire, E. Gervais

Bureau de direction : Les Commandeurs LaRocque et Drolet ; les chevaliers Prendergast, Vallée et Hughes ; MM. E. Hurtubise, J.-G.-W. McGown,

L. Forget, J. Côté, Dr G. H. Desjardins, T. Sauvageau, E. Gervais.

Vice-présidents de section : Saint-Hyacinthe : Auguste Séguin; Ottawa : Emery Perrin ; Trois-Rivières, Jos -U. Beauchêne.

Furent aussi nommés à l'unanimité: président d'honneur, l'honorable comte Mercier ; aumônier à titre honorifique, M. l'abbé Proulx ; membre d'honneur, M. Mercier, fils.

Ce dernier adressa aux zouaves quelques chaleureuses paroles d'acceptation et de remerciement.

Après la clôture de l'assemblée, les zouaves formèrent les rangs et se dirigèrent, musique et drapeau en tête, vers l'église, en parcourant tout le village décoré et pavoisé aux couleurs nationales et pontificales.

Dès l'entrée de l'église, il était facile de voir que M. Beullac avait passé par là. Du portique au sanctuaire, le lieu saint était artistement décoré. Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de donner une description de ces décors somptueux et du goût le plus exquis.

La messe fut célébrée par un zouave prêtre, M. St-Onge, assisté de deux autres abbés zouaves, M. Connolly, comme diacre, et M. Brunelle, comme sous-diacre.

Le comte Mercier, revêtu de son costume de grand-croix de St-Grégoire le Grand, occupait un siège d'honneur dans le sanctuaire, ayant à sa droite le premier zouave, M. B. A. T. de Montigny, président-général de l'Union Allet, et à sa gauche M. le juge Bourgeois.

M. LUCIEN FORGET

Avocat-Greffier de la Cour du "Recorder"
Chevalier de l'Ordre de Pie IX
Vice-Président général de l'Union Allet

Un excellent chœur chanta une belle messe en musique, après laquelle M. l'abbé Proulx, vice-recteur de l'Université Laval et curé de St-Lin, prononça un admirable sermon que nous tâcherons de reproduire dans nos colonnes ; nos lecteurs ne liront pas ces admirables pages sans partager la vive émotion de ceux qui l'ont entendu.

A l'issue du sermon, M. le curé ayant transporté le Saint-Sacrement dans une chapelle intérieure, M. le chevalier de Montigny prononça le discours suivant :

" *Camarades,*

" Vous avez été l'objet de grands honneurs.

" A Rome, comme ici, comme partout, en vous voyant passer, les honnêtes gens se sont rangés sur votre passage ; ils vous ont applaudis.

" Lors de votre départ pour la Ville Eternelle, lors de votre arrivée dans vos foyers, quand vous avez figuré dans les démonstrations nationales et religieuses, on s'est pressé pour vous admirer, et partout les populations étaient fières de vous.

" Sans doute, à côté de cet enthousiasme qui faisait frémir les masses, il y a eu des vociférations et des hurlements de rage. C'était encore un grand honneur qu'on vous rendait, car s'il est des hommages qui insultent, il est aussi des injures qui glorifient.

" Comment se fait-il qu'une poignée de soldats vaincus, meurtris, broyés, éveillent tant de sympathies..... autant de haine ?

" C'est, vous le savez, que vous représentez un principe religieux, base de l'ordre social.

" C'est que votre uniforme, tout usé, tout troué qu'il est, s'annonce comme un drapeau : celui de la force du droit, qui proteste encore contre le droit de la force

" Et c'est en raison de cette attitude de votre part ; c'est parce que vous avez continué à servir la cause qui vous faisait jadis monter la garde aux frontières des Etats Pontificaux, que le Souverain Pontife vous offre aujourd'hui une médaille, présentant d'un côté l'auguste image de Léon XIII, et de l'autre ces paroles éloquentes dans leur laconisme : *Bene merenti* ! à celui qui a bien mérité du Saint-Siège.

" Nous sommes glorieux de le dire à tous ceux ici présents, qui nous entourent de tant de sympathies, et au pays tout entier qui nous avait chargés de la sublime mission d'aller défendre la papauté : quand notre héroïque lieutenant-colonel, commandant le régiment des zouaves pontificaux, a fait l'appel des survivants restés dignes du rôle qu'ils s'étaient imposés, nous, les anciens, nous avons pu répondre pour les Zouaves canadiens sans exception : présents.

" Nous nous sommes enquis et nous n'avons pas trouvé un seul d'entre nous qui ait démérité, qui ait dérogé. Pas un traître dans notre bataillon canadien, pas une défaillance, pendant plus de vingt ans d'attente du rappel sous les drapeaux.

" Maintenant, camarades, ne sentez-vous pas le prix de cette décoration que nous offre Léon XIII, pape, comme l'était Pie IX, à nous ses zouaves, comme nous étions ceux de Pie IX ?

" Vous saisissez, n'est-ce pas, ce que signifie ce témoignage et surtout l'engagement solennel que nous contractons en l'acceptant.

" C'est pour nous un titre de noblesse, et comme le dit Charette, dans un ordre du jour daté de la Basse-Motte, 27 juin 1891 : "le diplôme qui l'accompagne sera pour vous le plus précieux papier de famille."

" Mais noblesse oblige, et n'oubliez jamais que cette éclatante reconnaissance de vos services doit être en même temps un gage de votre inébranlable fidélité.

" Voyez avec quelle délicate attention le lieutenant-colonel commandant le régiment nous fait part de cette distinction.

" Il a choisi pour nous communiquer cette faveur signalée, un prince du sang, l'un des descendants de ces Rois de France qui ont établi et soutenu le pouvoir temporel de la papauté.

" Il a choisi pour nous l'apporter un Comte Romain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, premier ministre de notre province.

" Le duc d'Orléans, en nous faisant cette communication, s'est dit honoré de cette mission. Et il a terminé en disant tout haut : " J'aurais tant voulu être zouave ! "

" Et l'honorable comte Mercier a voulu faire, de la remise de ces décorations, une démonstration qu'il inscrira avec orgueil dans les registres de sa famille. Il ouvre son castel à tous les zouaves, à tout ce qu'il y a d'important dans le pays, au clergé, aux députés de la province, et il nous a même ménagé les applaudisse-

ments des dames les plus distinguées, au premier rang desquelles brille madame la comtesse, sa femme.

" Nous ne saurions, camarades, être trop reconnaissants envers Sa Sainteté, l'auguste Pontife, si glorieusement régnant, dont les mots *Bene Merenti*, inscrits sur cette médaille, sont toute une récompense pour notre passé, et un lien pour toujours à sa cause sacrée qui est celle de la catholicité.

" Reconnaissance à notre bien-aimé Commandant, le Baron de Charette, qui, en cette circonstance, comme toujours, a choyé si gracieusement ses zouaves canadiens, qu'il appelait ses *Castors*.

" Hommage à l'honorable M. Mercier, qui, lui aussi, vient de recevoir du Pape sa médaille *bene merenti*, sous une forme qui sied à sa haute position sociale.

" Pour moi, qui ai l'insigne honneur d'être choisi pour vous distribuer ces médailles, comme preuve que je comprends l'importance du rôle que l'on me confie, je choisis pour parrain l'honorable premier ministre de la province de Québec, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand et comte Romain."

" Après ce discours, le président-général de l'Union Allet donna lecture de l'ordre du jour suivant de M. de Charette, lieutenant-colonel commandant le régiment des zouaves pontificaux.

ORDRE DU JOUR

" Le régiment des zouaves pontificaux vient d'être l'objet d'une faveur incomparable.

" Par un bref daté du 10 mars 1891 et dont l'original est conservé à la Secrétairerie d'Etat, Sa Sainteté le

Pape Léon XIII a daigné ordonner qu'une médaille fût frappée pour les zouaves pontificaux, qui ont eu l'honneur de défendre le pouvoir temporel à Rome et qui, depuis le licenciement du corps, n'ont pas cessé de donner au Saint-Siège des preuves de leur dévouement.

" Cette médaille, en bronze, présente d'un côté l'image auguste de Sa Sainteté Léon XIII, de l'autre les paroles *bene merenti*. Elle devra être portée du côté gauche de la poitrine, attachée à un ruban de soie, à filets bleus et blancs.

" Dans le même bref, le Saint-Père daigne faire, au commandant du régiment, l'honneur de le charger de distribuer cette médaille, ainsi que le diplôme, à tous ceux qui sont restés dignes de cette insigne faveur.

" On a été heureux d'apprendre, à Rome, que l'inauguration de la Chapelle de la Basse-Motte coïnciderait avec celle de la Basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, et autorisation a été donnée de remettre la médaille le 27 juin.

" Le diplôme qui l'accompagne sera pour nous le plus précieux papier de famille.

" Zouaves, souvenons-nous que noblesse oblige, et soyons, plus que jamais, prêts à défendre l'Eglise et son auguste Chef.

" Vive Léon XIII Pontife et Roi !

" *Le Lieutenant-Colonel commandant le régiment,*

CHARETTE.

" Basse-Motte, le 27 juin 1891."

(Le texte des brevets est en italien. Le brevet est en parchemin.)

(Ecusson)
Armes de Léon XIII
Fac-simile de la Médaille
attachée à son ruban
" Bene Merenti "

La Santita di Nostro Signore, si è degnata concedere una distinzione onorifica al " Drolet Gustavo Adolfo " sergente di 2a classe, dei Zuavi Pontificii, in attestato dei servizi resi nella difesa della Santa Sede, e delle prove che ha dato della sua divozione, anche dopo che il corpo venne disciolto.

Il Tenente Colonnello Comandante il Reggimento ha il piacere di trasmettere al medesimo, la medaglia di bronzo, secondo il tenore del breve del dieci Marzo Mille ottocento novant'uno, il cui originale si conserva nell' Archivo della Segretaria di Stato.

Per ordine,

Il Tennete Colonnello comandante il reggimento,

Charette.

Basse-Motte, li 27 Giugno 1891.

Puis commença la distribution des médailles que chaque zouave alla recevoir, dans le chœur, des mains du chevalier de Montigny ou des membres du clergé présent. Quelques-uns prièrent madame Mercier d'attacher le ruban de cette médaille sur leur uniforme. Madame Mercier consentit gracieusement à servir de marraine à un bon nombre de zouaves. Madame Gouin et la toute gracieuse mademoiselle Eva Mercier, ses deux filles, assistaient madame Mercier dans ces délicates fonctions.

A l'issue de la cérémonie, on reforma les rangs et l'on se rendit de nouveau à Tourouvre, où bientôt tout le monde s'assit aux tables du banquet.

LE BANQUET

Disons d'abord que les tables étaient somptueusement garnies et que la plus franche gaîté n'a cessé de régner pendant le repas.

La table d'honneur était dressée sur les bords de la petite rivière qui serpente à travers le parc relié à l'autre rive par d'élégants ponts rustiques, surmontés d'arcs de verdures. Là se trouvaient les tables des cinq cents convives, zouaves et étrangers. Tous les dignitaires, le juge Bourgeois, le vénérable Monsignor Boucher, âgé de 88 ans, M. Proulx, l'éloquent prédicateur du matin, le chanoine Bocher, les prêtres zouaves et étrangers, les députés, les zouaves décorés d'Ordres de chevalerie etc., avaient pris place à cette table, faisant face aux tables, élevées de l'autre côté de la rive. Le coup d'œil était enchanteur.

Mme Duperrouzel, dont la réputation est faite, s'était vraiment surpassée en cette occasion. Voici le menu du banquet :

MENU

HORS D'ŒUVRE

Concombres, radis, Céleri, Anchois, mortadelle,
Saucisson de Bologne.

POTAGE

Purée Crécy : petite gamelle ;

RELEVÉ

Filet de bœuf piqué, sauce Périgueux, pommes parisiennes.

ENTRÉES

Côtelettes d'agneau jardinière, croquettes de volaille portugaise, macaroni à la zouave.

RÔTI

Poulets de grain, choux-fleurs à la crême, salade romaine.

PIÈCES FROIDES

Galantine en bellevue, aspics de langues écarlates.

PIÈCES MONTÉES

Pyramide de macarons et de nougats.

DESSERTS

Glaces napolitaines, gâteaux et fruits assortis

VINS

Bordeaux, Champagne.

Au dessert, les zouaves et les nombreux étrangers quittèrent leurs tables et se groupèrent pittoresquement sur les bords de la rivière, pour écouter les discours. L'honorable M. Mercier se leva et porta en ces termes la santé du pape :

" *Messieurs,*

" Je vous invite à boire à la santé de l'un des plus grands hommes de notre siècle. Il a le génie qui inspire les grandes choses, l'énergie qui les fait exécuter et les vertus qui les font respecter. Chaque fois qu'il a parlé,

sa parole a été reçue avec respect ; et ses Encycliques admirables resteront comme autant de modèles de prudence, de chefs-d'œuvre d'éloquence, de leçons pour le monde actuel et d'enseignements pour les postérités futures.

" Faisons des vœux pour que Dieu lui conserve la santé, malgré son grand âge, et qu'il reste longtemps à la tête de l'Eglise qu'il gouverne avec tant de gloire pour lui, et tant de succès pour les catholiques.

" Messieurs, vive Léon XIII ! "

Cette santé fut accueillie par une triple salve d'acclamations enthousiastes et par l'hymne de Gounod : " Viva Pio Nono," exécuté par la fanfare de l'Harmonie.

La santé de la reine fut ensuite bue en silence, en accord avec l'usage suivi pour les toasts aux souverains.

L'honorable M. Mercier se leva de nouveau et proposa en ces mots la santé du général de Charette :

" *Messieurs*,

" Je vous invite maintenant à boire à la santé d'un héros, d'un soldat catholique et français, qui s'est illustré partout où il a pu se servir de son épée. A Rome, il vous conduisait et vous inspirait cet héroïsme qui nous a rendus si fiers. En France, il offrit son épée à son pays, et il a montré qu'il était aussi bon patriote que bon catholique.

" Il est malade ; mais prions Dieu de le conserver longtemps encore. La France a plus que jamais besoin d'hommes comme lui.

" Quand il mourra, on inscrira sur sa tombe des mots qui rappelleront à la postérité qu'il fut un héros à Rome et à Patay.

" Vive le général de Charette !"

M. le chevalier Prendergast répondit avec éloquence à ce toast, qui fut accueilli par trois salves d'applaudissements. M. Desjardins répondit aussi au toast porté au général de Charette.

AUX ZOUAVES CANADIENS

C'était le tour des héros de la journée, du toast de la fête : aux zouaves canadiens ! M. Mercier l'a porté en donnant d'assez longues explications au sujet du rôle qui lui a été imposé, pour ainsi dire, dans cette affaire de la distribution des médailles.

" *Commandant*,

" *Zouaves*,

" Le premier juin dernier, je recevais, à Paris, la lettre suivante du général de Charette :

" *Excellence*,

" Le chevalier Drolet me fait espérer que vous vou-
" drez bien nous faire le très grand honneur d'assister
" à l'inauguration de la chapelle du Sacré-Cœur de la
" Basse-Motte, le 27 juin, et que vous serez assez bon
" pour vous charger d'apporter aux zouaves cana-
" diens les brevets et les médailles que, dans sa souve-
" raine bonté, le Saint-Père daigne conférer aux an-

" cions volontaires qui ont eu le bonheur de défendre
" à Rome le Pouvoir Temporel.

" Je viens donc sous les auspices de M. Drolet, vous
" prier de vouloir bien honorer de votre présence cette
" fête du Régiment. Il sera fier de voir ses cama-
" rades du Canada, représentés par le grand ministre
" catholique, avocat des Jésuites, dont le Saint-Père
" vient, à si juste titre, de récompenser les glorieux
" services.

" Veuillez agréer, Monsieur le comte, l'expression de
" mes sentiments dévoués et reconnaissants.

(Signé) CHARETTE.

P. S. " J'ai espéré jusqu'au dernier moment pou-
" voir vous faire cette invitation de vive voix ; mais
" hélas : je ne puis bouger. Je suis malade.

" La Basse-Motte, 1er juin 1891."

" Voici ma réponse :

" *Général*,

" Je serai à la Basse-Motte pour votre belle fête et
" recevrai avec respect le précieux dépôt que vous
" voulez bien me confier.

" Je regrette d'apprendre votre maladie, mais j'espère
" qu'elle ne sera que passagère et que Dieu vous rendra
" bientôt la santé pour vous permettre de servir, avec
" autant de succès à l'avenir que par le passé, la sainte
" cause de l'Eglise catholique et la cause patriotique
" de la France."

" Veuillez agréer, etc., etc "

" Quelques jours après l'imposante démonstration de la Basse-Motte dont vous connaissez tous les détails, j'en suis sûr, et durant laquelle j'ai pleuré, en lisant, sur les murs de la chapelle inaugurée, les noms des Zouaves Pontificaux et surtout ceux de mes chers compatriotes, morts au champ d'honneur, je recevais une caisse de médailles et de diplômes qui, malheureusement n'était pas pour les Zouaves canadiens : c'était celle destinée aux Zouaves de Belgique. J'en informai immédiatement le général qui me répondit par la lettre que je vais vous lire :

" A Son Excellence le comte HONORÉ MERCIER, Premier
" Ministre de Québec.

" *Excellence*,

" Je suis navré, mais vraiment, il ne faut pas trop
" m'en vouloir ; mon secrétaire malade, celui qui était
" chargé des médailles, obligé de partir pour reprendre
" son service militaire, ne pouvant moi-même bouger
" de mon fauteuil, j'ai été obligé de charger un tiers
" de l'envoi de la caisse, qui était toute préparée. La
" vraie caisse partira ce soir, et j'espère que vous pour-
" rez la recevoir à temps.

" Je vous serais fort reconnaissant de vouloir bien
" convoquer de Montigny à votre arrivée à Québec et
" de lui remettre la caisse telle quelle : c'est lui seul
" qui est responsable de la distribution de ces médailles,
" et qui a reçu les instructions *ad hoc*. Rome ne plai-
" sante pas sur ce sujet.

" Je ne sais comment remercier Votre Excellence

" d'avoir honoré de sa présence la fête du 27 juin, mais
" elle pourra redire aux Français-canadiens, combien
" nous les aimons, puisque nous avons adopté leur
" devise : Aime Dieu et va ton chemin.

" J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

(Signé) CHARETTE."

" Basse Motte, le 3 juillet 1891."

" Deux jours après, je recevais encore une lettre que je demanderai la permission de vous lire :

" A Son Excellence Monsieur le comte MERCIER, Pre-
" mier Ministre de la Province de Québec.

" *Excellence*,

" Je joue vraiment de malheur, et je viens de m'aper-
" cevoir qu'un certain nombre de brevets n'avaient pas
" été mis dans votre caisse. Je vous les envoie bien
" vite, espérant qu'ils arriveront à temps.

" Que Votre Excellence veuille bien m'excuser. Je
" suis seul, toujours souffrant, et privé de mes secré-
" taires, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire.

" On vient de nous porter des épreuves photogra-
" phiques des vues prises le jour de la fête; je me per-
" mettrai, aussitôt que j'en aurai, de vous en adresser
" quelques-unes, où nous avons eu le plaisir de vous
" reconnaître.

" J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le
" dévoué serviteur.

(Signé) CHARETTE."

" Comme on le voit par cette lettre, le général, quoique malade, était si anxieux que ses chers zouaves canadiens reçussent les médailles et les brevets qui leur étaient destinés, qu'il s'occupait des moindres détails. Voici la réponse que j'ai eu l'honneur de lui adresser le même jour :

" *Mon Général,*

" J'ai reçu votre lettre, ainsi que la caisse et les
" brevets : tout est en parfait ordre.

" Je vous remercie, au nom des zouaves canadiens,
" dont je suis fier, comme ils sont fiers de vous.

" Je vais les réunir chez moi pour leur remettre le
" tout et boire à votre prompt et parfait rétablis-
" sement.

" Soignez votre santé et conservez longtemps encore
" à l'Eglise, à la France et au Canada, une de leurs
" gloires.

" Veuillez présenter mes respects à madame de
" Charette et agréer, mon Général, l'expression de mes
" sentiments les plus affectueusement dévoués."

" Depuis que je suis arrivé à Tourouvre, je me suis efforcé de faire des préparatifs, aussi convenables que possible, pour vous recevoir dignement, vous, zouaves canadiens, mes chers compatriotes, qui nous avez fait tant d'honneur sur la terre étrangère ; je crains de n'avoir pas réussi, mais ma bonne volonté et le cœur y étaient ; grâce au dévouement de M. le chanoine Bochet, le digne curé de cette paroisse, je me sens moins malheureux ; je le remercie avec émotion et n'oublierai jamais le gracieux concours qu'il m'a donné.

" Hier soir, je vous souhaitais la bienvenue ; aujourd'hui je vous dis au nom de la province de Québec : Vous avez bien mérité de votre patrie. Vous vous êtes conduits en braves soldats ; plusieurs de vos camarades sont morts sur le champ d'honneur ; plusieurs qui vivent encore, sont absents pour raisons de force majeure, j'en suis bien sûr, mais vous représentez dans cette occasion, qui restera, je l'espère, célèbre dans les annales de notre histoire future, toute cette vaillante race canadienne-française, aussi généreuse que dévouée pour toutes causes justes.

" Commandant, vous avez été l'un des plus braves parmi les braves, et votre pays est fier de vous, comme il est fier de ceux qui vous accompagnent.

" Au nom de la province de Québec, que je crois avoir le droit de représenter dans ce moment-ci, au nom de tous les partis, de toutes les races et de toutes les croyances de sa population, je m'incline devant vous tous, et devant les drapeaux que vous avez vaillamment défendus et rapportés de Rome.

" Ma parole serait impuissante à rendre ma pensée : j'aime mieux me fier à celles de votre illustre général de Charette et du Grand Pontife Léon XIII. Ils diront mieux ce que je veux vous dire.

" J'envoyais le 11 courant, les deux télégrammes suivants :

" *Général de Charette,*

" Basse-Motte, (Ille-et-Vilaine), France.

" Médailles et diplômes des zouaves canadiens seront
" remis mercredi, dix-neuf courant, dans l'église de

" Sainte-Anne de la Pérade. Je vous envoie d'avance
" remerciements, vœux de bonheur, de santé et de
" prospérité. Demande câblegramme spécial, adressé
" à Sainte-Anne de la Pérade, pour la circonstance.

(Signé) MERCIER."

" *A Sa Sainteté Léon XIII,*

" Rome.

" Général Charette m'a confié médailles et diplômes
" pour zouaves canadiens. Ils seront remis mercredi,
" dix-neuf courant, dans l'église Sainte-Anne de la
" Pérade, où je réside. Je sollicite respectueusement,
" de Votre Sainteté, bénédiction pour eux et personnes
" présentes dans cette occasion.

(Signé) MERCIER."

" Voici les réponses que j'ai reçues :

" Basse-Motte, 13 août 1891.

" *Mercier,*

" Sainte-Anne de la Pérade

" Implorons patronne Ste-Anne d'inspirer à tous de
" rester dignes du grand honneur *bene merenti* et fidèles
" à la devise des zouaves canadiens: "Aime Dieu et va
" ton chemin."

(Signé) CHARETTE."

" *Mercier*,

" Québec.

" Le Très Saint Père a reçu votre télégramme et accorde la bénédiction demandée.

(Signé) CARD. RAMPOLLA."

" Commandant et Zouaves, j'ai l'honneur de porter un toast en votre honneur.

" Messieurs, Vivent les zouaves canadiens !"

Le docteur W.-D. McDonald, chevalier de St-Grégoire, habitant les Etats-Unis, répondit à la santé des Zouaves par une brillante improvisation. Il venait d'être désigné par ses camarades pour remplir cette tâche difficile et n'avait eu que quelques instants de préparation ; néanmoins il s'acquitta de sa mission de la manière la plus heureuse.

Dans un langage très élégant et très élevé, le chevalier rappela le passé du régiment, évoquant le souvenir des Lamoricière, des Becdelièvre et de tous les héros qui ont mis leur épée au service du Saint-Siège.

Il considéra ensuite le régiment dans le présent : l'attente digne et noble de Charette ; le dévouement du capitaine Joubert en Afrique ; les conventions des zouaves en Europe, au Canada et aux Etats-Unis.

A ce dernier propos, il parla de l'Union Charette dont il est un des fondateurs et qui était représentée à Tourouvre par son président, M. Désaulniers, son vice-président, M. Doucet, le commandeur Guillet et plusieurs autres.

Enfin, dans une empoignante péroraison, il nous fit entrevoir le futur de ce régiment unique au monde et la part glorieuse qui lui est réservée dans le triomphe final de la sainte cause de la papauté.

L'explosion de bravos qui accueillit la fin de ce discours, a prouvé au chevalier McDonald qu'il avait fait vibrer la corde sensible du zouave : le triomphe de *la Cause !*

Le moment était venu, pour les zouaves, de reconnaître hautement les égards si flatteurs dont ils étaient l'objet de la part du chef du gouvernement de la province.

M. le chevalier de Montigny proposa en ces termes la santé de M. le comte Mercier :

" *Mesdames, Messieurs,*

" En ma qualité de président de l'Union Allet, je suis désigné pour proposer un toast à notre honorable hôte.

" Cette tâche, pour être agréable, n'en est pas moins délicate. car, comme militaire surtout, je m'impose pour devoir de ne pas être flatteur et de rester dans les limites du vrai, si faciles à franchir, quand on parle sous l'empire de la reconnaissance, pour l'hospitalité si large et si délicate dont nous sommes aujourd'hui l'objet.

" Tous le comprennent : ce n'est pas comme homme politique que M. Mercier nous reçoit ; ce n'est pas comme homme politique que je l'apprécierai.

" Loin de nous pour aujourd'hui et de cette enceinte les questions brûlantes de la politique ! C'est pour cela

qu'autour de cette table, nous voyons réunis des partisans de toutes les nuances qui ont saisi cette occasion de proclamer que dans notre pays, tous s'accordent sur un point fondamental de toute saine politique : les droits de la papauté ; aussi, tous vous avez exalté le Pape, vous avez bu à la santé du régiment des zouaves pontificaux, et de notre commandant qui porte si fièrement le drapeau de l'honneur, aujourd'hui reconnu comme le chevalier-champion de la cause catholique.

" Qui donc, messieurs, nous a donné à tous l'occasion de nous affirmer ainsi ; ou plutôt qui a ménagé le spectacle consolant pour Léon XIII, pour notre lieutenant-colonel, pour notre pays, d'affirmer que notre province de Québec n'a qu'un cœur lorsqu il s'agit des droits sacrés de la papauté ?

Cet homme doit être un ami de la cause pour laquelle nous avons dépensé de belles années de notre vie, puisque par sa démarche il redit avec Léon XIII : *Bene Merenti.* Ils ont bien mérité.

" Cette gracieuseté de sa part, d'ailleurs, n'a pas lieu de nous surprendre : car dans toutes les occasions où il s'est prononcé, l'honorable M. Mercier n'a jamais manqué de se montrer l'ami du clergé, des communautés religieuses ; il s'est toujours empressé de se soumettre au désir du Saint-Siège.

" Inutile de rappeler ces actes qui sont très nombreux. Qu'il nous suffise de dire qu'ils ont été jugés dignes d'attirer tout particulièrement sur lui l'attention du Saint-Père, qui, dans sa sagesse, a reconnu ses services par des faveurs spéciales, en le créant, il y a déjà plusieurs années, Chevalier grand-croix de l'Ordre de

Saint-Grégoire-le-Grand, et tout dernièrement Comte Palatin, en le classant parmi cette noblesse romaine, si dévouée par principe et par devoir aux intérêts de la papauté.

" Aussi a-t il répondu à cet insigne honneur par une conduite vraiment noble et dont le pays a raison d'être fier.

" Au cœur même de la France, où domine aujourd hui la franc-maçonnerie et où il est d'intérêt d'afficher l'impiété, il s'est affirmé catholique. Il s'est efforcé de faire connaître notre pays, la somme de liberté dont il jouit, la protection qui entoure ses institutions

" Partout il a proclamé que si notre province a résisté aux empiètements étrangers,si elle a prospéré et marché à grands pas dans la voie du progrès, c'est qu'elle est restée attachée à la foi de ses pères.

" Il a fait connaître à notre mère-patrie, que nous aimons tant, le Canada sous son vrai jour.

" Cette attitude de la part d'un homme de sa position a été toute une révélation pour un grand nombre de nos frères de France ; elle a consolé les honnêtes gens, et démontré aux gouvernants eux-mêmes que la France ne peut vivre, être heureuse et libre qu'en s'attachant au principe catholique.

" C'est après que notre premier ministre eut donné de telles marques de sa doctrine que notre commandant l'a invité à aller prendre part, à la Basse-Motte, le 27 juin dernier, à cette démonstration des amis du pape. Il nous y a si dignement représentés, que le général de Charette a cru devoir lui confier le précieux dépôt des décorations destinées aux zouaves canadiens.

" En nous invitant ici aujourd'hui, il donne encore une marque de son attachement à notre cause.

" Et c'est pour lui prouver que nous comprenons l'importance de son alliance que nous buvons à sa santé. " Messieurs ! à la santé de M. le Comte Mercier !"

Trois hourrahs enthousiastes en l'honneur de l'hon. M. Mercier répondirent aux paroles chaleureuses du président des zouaves.

Le premier ministre répondit à ce toast par un magnifique discours qui malheureusement n'a pas été recueilli par la sténographie.

Nous le regrettons d'autant plus vivement que l'hon. M. Mercier a fait de cette brillante improvisation, la plus complète affirmation de la nécessité du principe chrétien et catholique dans le gouvernement des nations.

Ce noble langage, de la part d'un homme d'Etat, est malheureusement trop rare de nos jours. Soyons fiers qu'un tel exemple, donné au monde sceptique, vienne du Canada catholique.

Un dernier devoir—*the last, but not the least*—restait à accomplir. M. le commandeur Drolet s'en acquitta très galamment en portant ainsi la santé des dames :

" *Monsieur le Comte,*

" *Messieurs et chers camarades,*

" Les anciens chevaliers avaient pour devise : *Dieu, Mon Roi et Ma Dame.*

" Nous avons aujourd'hui, en fidèles et en chrétiens soldats, honoré Dieu, honoré le Pape-Roi, le glorieux

Léon XIII : permettez-moi, en souvenir des vieilles traditions du chevaleresque régiment des zouaves pontificaux, de porter maintenant un toast aux dames canadiennes,—car jamais les soldats de Charette ne se rencontrent autour d'une table hospitalière sans choquer leurs verres en l'honneur de leur hôtesse, puis de leurs mères, de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs filles, des *Dames*.

" Je vous invite donc à boire à la santé de ces admirables femmes canadiennes dont l'heureuse fécondité et la foi ardente offrirent, il y a bientôt un quart de siècle, au Saint-Siège menacé, un contingent de dix mille jeunes hommes, lorsque les cadres de l'armée pontificale n'en pouvaient admettre que cinq cents.

" *A vos saintes mères, Messieurs !* à vos mères qui, en vraies Romaines-canadiennes, firent au Saint-Père le sacrifice de leurs fils pour la défense de notre mère l'Eglise, bonne, elle aussi, comme une mère.

" Je vous invite à boire à la santé de vos jeunes épouses qui vous donnent si généreusement, et partant à notre patrie et à l'Eglise, de vigoureux rejetons, de futurs soldats, qu'elles élèvent dans les idées du régiment et dans l'alignement de la Tiare. Là où leurs maris ont passé, passeront bien leurs enfants ! A vos dignes femmes !

" *Messieurs et chers camarades !*

" Je vous invite à boire à la santé de vos sœurs, qui, pendant les dures étapes de la campagne de Rome et pendant les longs mois que dura votre absence du Canada chéri, faisaient monter au ciel, sur les ailes des

anges, leurs prières, pour éloigner de vous les dangers tout en restant la consolation de vos parents et la joie du foyer paternel. A vos aimables sœurs !

" *Messieurs et chers camarades !*

" Je vous invite à boire à la santé de vos jeunes filles et des jeunes Canadiennes, de ces admirables jeunes vierges, qui, joignant à la force de caractère et au courage de leurs pères, les grâces et les vertus de leurs mères, sont la joie, l'orgueil et le charme de vos intérieurs : si les célibataires savaient ! A vos jeunes filles et aux jeunes Canadiennes !

" *Messieurs et chers camarades !*

" Je vous invite à boire à la santé des religieuses du Canada, de ces pieuses et saintes servantes de Dieu, qui, disant adieu au monde et à ses plaisirs, se sont consacrées à l'enseignement, ou au soulagement des misères des pauvres et des malades, et vous ont prodigué tant de témoignages d'affection chrétienne.

" Levez donc vos verres, messieurs et camarades, et buvons ensemble, à vos mères, à vos femmes, à vos sœurs, à vos jeunes filles : buvons aux dames canadiennes, qui, toutes, sans exception, ont répondu avec enthousiasme aux appels du Saint-Père, en offrant leurs fils, leurs frères, leurs maris, leurs fiancés, leurs prières, ou des dons de toute nature, pour adoucir les rigueurs du métier des armes, à de jeunes soldats, dont quelques-uns avaient à peine seize ans.

" Permettez-moi de vous inviter à joindre spéciale-

ment, à ce toast, les santés de deux nobles dames auxquelles le régiment est particulièrement redevable.

" Je vous invite à lever vos verres à la santé de madame la baronne de Charette, la digne et dévouée lieutenant de notre auguste chef, qui le seconde si admirablement dans sa mission et le soutient dans les cruelles épreuves qu'il a plu à Dieu de lui envoyer. Notre colonel, le brave d'Albiousse, l'a surnommée *l'ange-gardien du régiment*. Ratifiez ce choix, messieurs et chers camarades en faisant des vœux pour que Dieu la conserve longtemps aux côtés de notre valeureux chef, pour son bonheur et celui des anciens soldats de Pie IX.

" Je vous invite aussi à boire à la santé de notre si gracieuse hôtesse, à madame la comtesse Mercier.

" Tous vous éprouvez autant que moi, des sentiments de reconnaissance envers madame Mercier, et vous ressentez le besoin de la remercier pour la large, généreuse et zouavitique hospitalité qu'elle a offerte aux soldats de Charette, dans sa seigneuriale demeure de Tourouvre.

" Certes, notre général, lors de la bénédiction de la Commanderie, accueillit à la Basse-Motte l'honorable M. Mercier suivant son mérite. Il le reçut avec les honneurs dus à la haute situation personnelle d'un premier ministre,du premier ministre d'une province ayant envoyé cinq cents de ses fils au Saint-Siège. De son côté, Madame Mercier a princièrement fait honneur à la lettre de change tirée sur le premier ministre de la province de Québec, le jour où le général de Charette le priait de vous apporter les précieuses médailles " *Bene Merenti*,"

que je vois briller sur vos poitrines. Le général sera heureux de votre bonheur, lorsqu'il apprendra que ses zouaves ont eu l'honneur d'être médaillés par Madame la comtesse Mercier comme marraine.

" Au nom du général de Charette, en votre nom et au nom de tous les camarades absents, je remercie madame Mercier de son gracieux et cordial accueil. Je la remercie pour la belle fête qu'elle nous a donnée ; pour cette glorieuse journée que nous, en vrais soldats romains, nous marquerons d'une croix, parmi les jours les plus fortunés de notre vie.

" Messieurs et chers camarades, levez donc vos verres ; vidons-les à la santé de nos mères, de nos femmes, de nos sœurs, de nos fillettes, de Mme la générale Baronne de Charette et de madame la comtesse Mercier ; messieurs, aux Dames du Canada ! "

Comme on le pense bien, cette dernière santé ne fut pas la moins bien accueillie. Elle fut bue de manière à démontrer que les années, le mariage, la paternité, n'ont rien fait perdre à nos zouaves de leur galanterie d'antan.

A la prière de madame la comtesse Mercier, M. le juge Bourgeois répondit en quelques mots spirituels qui portèrent à son comble la bonne humeur générale.

Après le banquet, on se répandit dans les allées du parc pour fumer la vieille bouffarde ou le fin Havane.

Vers cinq heures, le clairon appelait tous les zouaves dans les rangs et bientôt, après avoir pris congé de M. le comte Mercier, de la charmante comtesse et de leur aimable famille, les invités se dirigeaient vers la

gare du chemin de fer précédés par les musiques, jouant leurs vieilles marches du Régiment.

Le retour fut marqué par la gaîté la plus expansive. Les chants, les ris, les propos folâtres alternaient sans relâche.

Après avoir entendu rappeler toutes les épreuves auxquelles a été soumis le dévouement de nos zouaves, on ne pouvait s'empêcher de redire, au spectacle de leurs réjouissances :

Ils moissonnent dans l'allégresse
Ce qu'ils ont semé dans les pleurs.

M. JOSEPH TAILLEFER

Sous-Lieutenant au régiment des Zouaves Pontificaux
Chevalier de l'Ordre de Pie IX
Premier Président général de l'Union Allet
Décédé à Whitewood (Qu'Appelle), le 1 juin 1897

MESSIRE EDMOND MOREAU

Aumônier du régiment des Zouaves Pontificaux
Chanoine de la Cathédrale de Montréal
Curé de Saint-Barthélemy
Décédé le 28 avril 1895

XVIII

LE LIEUTENANT JOSEPH TAILLEFER

Taillefer est mort !

Une lettre de mon beau-frère, M. Forget, commissaire des Indiens à Winnipeg, m'apprend que notre vieil ami et compagnon d'armes, Joseph Taillefer, ancien sous-lieutenant au régiment des zouaves pontificaux, chevalier de l'Ordre de Pie IX, ancien président général de l'Union Allet, etc., est décédé, dans le courant de la semaine dernière, en sa propriété de Whitewood, vallée de Qu'Appelle, territoires du Nord-Ouest.

Hélas ! ils s'en vont tous, les uns après les autres, ces camarades, ces amis de la vingtième année ; et nous restons là, nous, comme un planton oublié, attristé, nécrologiste chargé du lamentable devoir de porter ces funèbres nouvelles à la connaissance du groupe des zouaves survivants.

" Hodie tibi, cras mihi ! "

Sentinelles ! prenez garde à vous !

C'est par ce cri solennel, répété de bastion en bastion, que, pendant les longues veillées d'armes, les fac-

tionnaires du fort Saint-Ange tenaient en alerte continuelle les zouaves pontificaux, chargés de la garde de la Ville Eternelle.

Il y a déjà trente ans de cela !

Combien, depuis, ont permuté, à la suite du colonel Allet, et sont allés auprès du bon Dieu, leur sonnant le rappel, faire le service spécial de sa Cour Céleste !

Il y a deux ans, les zouaves pontificaux canadiens perdaient leur aumônier, M. l'abbé Moreau. L'an dernier, c'était le tour de Théodore Fauteux ; un peu plus tard, ce fut le tour de ce saint, de ce modeste que fut Moïse Melançon de s'endormir dans le Seigneur. Il y a à peine trois mois, James MacKenzie, le vaillant " Jimmy," mourait aussi.

Il y a six mois, je faisais élever une croix de marbre à la mémoire de Charles Paquet à " San Lorenzo hors les murs ;" aujourd'hui, j'ai la très grande douleur d'enregistrer le décès de Joseph Taillefer, le chef des zouaves canadiens.

Le commandant Taillefer ne nous avait pourtant pas habitués à l'idée de le voir nous déserter si tôt. Type accompli de l'homme fort, ce chevalier sans peur et sans reproche recevant, le 18 février 1868, le drapeau des zouaves des mains de l'évêque de Montréal, répondait avec sa simplicité de soldat : " Nous jurons de vous rapporter ce drapeau sans souillure. Si nous ne tenons pas notre serment, c'est qu'il aura servi de linceul au dernier de nous. "

Taillefer fit des prodiges de valeur, le 20 septembre 1870, en défendant la Ville Eternelle ; mais lui et les cinq cents zouaves canadiens ne pouvaient pas grand'chose

ANASTASIO MONTES
[illegible] Banque de [illegible]
[illegible] président général de l'Union [illegible]
[illegible] Chemin [illegible]
[illegible] de Mexico

contre les quatre-vingt-dix mille hommes du général Cadorna. Il ramena donc au Canada sa vaillante phalange groupée sous les plis de ce drapeau déposé aujourd'hui dans la cathédrale de Montréal, où, grâce à l'active et intelligente campagne de leur digne président-général actuel, M. Anastase Plamondon, les zouaves canadiens ont décoré spécialement une chapelle, la chapelle des zouaves, en commémoration de cette croisade du XIXe siècle.

Peu d'hommes ont eu une existence aussi tourmentée, aussi variée que Joseph Taillefer. Bâti comme l'Hercule Farnèse, fort comme quatre hommes ordinaires, notre ami était d'une douceur de caractère remarquable ; rien ne lui répugnait comme d'exhiber sa force musculaire. Cependant, dans certaines occasions, il n'hésitait point à faire respecter son drapeau ou son uniforme. Son aventure de Marseille est encore présente à la mémoire de tous les camarades.

Au moment de l'embarquement du détachement des zouaves pontificaux pour Civita-Vecchia, le 10 mars 1868, un groupe de Marseillais s'approcha de la tête de ligne, où nos amis Georges Hughes et Charles DeCazes montaient une garde d'honneur auprès de leur cher drapeau. Ces Marseillais sifflèrent et insultèrent ce drapeau offert aux zouaves par les dames de Montréal. Le commandant Taillefer, entendant ces huées, bondit vers les insulteurs ; allongeant le bras par dessus le premier rang de ces gueux, il saisit à pleine main, par la veste et le gilet, le plus fort d'entre ces hommes, et, l'enlevant à bras tendu au-dessus des autres, il l'écrasa au pied du drapeau des zouaves pontificaux cana-

diens, en lui criant de sa voix de tonnerre : " A genoux, misérable ! Fais amende honorable à ce drapeau, si tu tiens à ta peau !" Cet homme, un Italien, assure-t-on, à moitié étranglé, balbutia des " perdona ! perdona ! Eccellenza !" Taillefer, l'enlevant de nouveau, comme une plume, le rejeta parmi les siens, en en culbutant trois ou quatre par l'envoi de ce projectile d'un nouveau genre. Ceci se passait en pleine ville, où grouillait une foule hostile au mouvement des zouaves Pontificaux. Mais ce déploiement tout spontané d'un acte de force herculéenne, provoqua des applaudissements, même dans ce groupe porté, comme partout, d'ailleurs, à admirer le courage, l'héroïsme et la grande force musculaire.

Joseph Taillefer naquit à Montréal, dans le faubourg St-Joseph. Après un cours d'études remarquable, se croyant appelé au sacerdoce, Taillefer entra dans les ordres et fut tonsuré. Il fut chargé d'une classe au Séminaire de Montréal, où il enseigna le latin à plusieurs des hommes les plus distingués de la politique et de la magistrature de nos jours.

Il jeta sa soutane aux orties après quelques années d'enseignement et prit ses inscriptions pour l'étude du droit. Il fut admis au barreau et exerçait sa profession d'avocat, lorsqu'il se crut appelé à jouer un rôle dans la politique de son pays. Taillefer, habitant alors Ste-Martine, se porta sans succès candidat dans le comté de Châteauguay contre feu l'hon. L. H. Holton.

Après la bataille de Mentana, le 3 novembre 1867, Taillefer fut un des premiers à s'offrir pour voler à la défense du Saint-Siège. Ancien officier dans les milices

canadiennes, gradué de l'école militaire de Québec, Taillefer fut chargé du commandement du premier détachement des zouaves canadiens, qui, au nombre de cent trente-cinq, partirent le 18 février 1868, pour Rome. Il fut fait sergent quatre mois après son arrivée dans la ville aux sept collines, sous-lieutenant en 1869 et fut présent au siège et à la prise de Rome le 20 septembre 1870.

Taillefer justifia la confiance que d'honorables pères de famille et de saintes mères canadiennes reposèrent en lui. Aussitôt qu'il fut connu que Joseph Taillefer aurait le commandement, c'est-à-dire la garde et la responsabilité des zouaves en partance, beaucoup de papas et de mamans cédèrent aux prières de leurs jeunes preux, qui tous voulaient partir. On en demandait 500, il s'en offrit plus de dix mille ! !

Taillefer justifia la confiance reposée en lui. Pendant le voyage, il entoura d'une tendresse de mère, de doux colosse, d'Hercule bienveillant, ces jeunes gens, des enfants pour la plupart, mais qui tous avaient, par exemple, atteint l'âge de majorité, par leur mâle courage, par leur virile conduite, par l'endurance qu'ils déployèrent en toutes occasions. Avec l'exemple de Taillefer sous les yeux, s'inspirant de ce chef respecté et redouté, les jeunes Canadiens arrivèrent à Rome, propres au service. Ils y firent si grande impression que le vieux colonel Allet, le glorieux descendant de Barthélemi Allet, l'ami de Henri IV, tué glorieusement à la batailly d'Ivry, et qui se connaissait en hommes, tout comme son ancêtre, pouvait dire, inspectant un jour le détachement canadien, ce que disait jadis

de Lamoricière en parlant des Franco-belges : " Que l'on me donne dix mille zouaves canadiens comme ceux-ci, et je balaye l'Italie du nord au sud ! "

Pendant près de trois ans qu'il passa au service du Saint-Siège, Taillefer fut " tout à tous." D'une simplicité et d'une pureté d'enfant, il était de tous les services ; il cherchait les occasions de soulager les zouaves dont la constitution délicate ne répondait pas aux appels de leur cœur vaillant ; pendant les marches forcées, nécessitées par les fréquents changements de garnison, on vit souvent le sergent Taillefer détacher le sac d'un conscrit fatigué et l'ajouter au sien, en entonnant une chanson dont le refrain faisait gaiement avaler l'étape. Pour un rien, Taillefer aurait jeté sur ses robustes épaules le zouave lui-même, par-dessus son propre sac. Et les distances étaient quelquefois de quarante à cinquante lieues, divisées par étapes de huit lieues !

Pendant l'été de 1868, le régiment des zouaves alla camper à l'endroit même où Annibal, menaçant Rome deux siècles avant l'ère chrétienne, établit son propre camp. Pour distraire ses jeunes compatriotes, Taillefer confectionna des jeux de crosse de ses mains, avec des cordes, et organisa deux équipes de ce sport canadien, au grand ébahissement de l'armée pontificale, témoin des parties endiablées que jouèrent les jeunes croisés du Canada sur ce sol historique.

Taillefer était la terreur des nombreux sacripants garibaldiens qui infestaient Rome et y attendaient, en préparant la révolution, la venue des Piémontais. Aussi, le 20 septembre 1870, lorsque la petite garnison

pontificale reçut l'ordre de se rendre, afin d'éviter l'effusion inutile d'un sang précieux, tous ces brigands guettèrent-ils Taillefer, défilant à son rang d'officier, avec les troupes papales prisonnières. On vit alors ces lâches, ces pouilleux, ne craignant plus rien d'un homme désarmé et prisonnier, se tenir sur le passage de Taillefer, lui cracher à la figure, lui jeter des cailloux, l'appeler " ours du Canada " (sic), lui arracher la barbe, le couvrir d'ordure. Vingt fois, Taillefer, au risque de se faire massacrer, lui et sa compagnie, en présence de ces actes de sauvagerie, voulut s'élancer sur cette populace et en écharper quelques-uns, mais un regard de l'aumônier, une parole de son capitaine, aussi maltraité que lui, la responsabilité de la sécurité de ses zouaves, entourés par ces lâches canailles, protégées et encouragées par quatre-vingt-dix mille soldats ennemis, lui firent tout endurer, " pour Dieu, pour le pape, pour la cause ! "

Depuis son rapatriement, en 1870, Taillefer fut longtemps à chercher sa voie. Il fut le premier président-général de l'Union Allet. Tour à tour fonctionnaire à Ottawa, officier dans les corps expéditionnaires de la Rivière-Rouge, sous le commandement du général Wolseley, avec nos camarades les lieutenants Charles de Cazes et Herman Martineau, avocat encore, puis député à la Chambre d'assemblée de Manitoba pour la circonscription électorale de Ste-Agathe, après avoir essayé de tout, Joseph Taillefer se retira enfin sous sa tente. Il se maria. Il épousa mademoiselle MacDermott, de Fort Garry, qui lui survit avec un fils et deux filles.

Son beau-père, riche propriétaire du Manitoba, fut l'un des directeurs dans la première compagnie organisée pour la construction du Pacifique Canadien. Il avait une spécialité. Né dans les territoires, n'en étant jamais sorti, lorsqu'il fut nommé par sir John A. MacDonald, directeur du Pacific Railway, M. MacDermott n'avait jamais vu de chemin de fer.

Monseigneur Taché, de regrettée mémoire, tenait Taillefer en très haute estime. Sa Grandeur sollicita et obtint du général Kanzler la croix de chevalier de l'Ordre de Pie IX pour lui. Il fut décoré. Il versa des larmes de joie lorsque Monseigneur Taché attacha sur sa vaste poitrine l'étoile des braves. Il nous écrivit alors que cette croix, si honorable et si honorée, lui faisait oublier toutes celles qu'il avait portées dans sa longue et laborieuse carrière.

Madame Taillefer, élève des religieuses du pensionnat de St-Boniface, se convertit au catholicisme. Son père, protestant fanatique, en mourant, la déshérita à cause de cet acte. Taillefer, réduit à ses ressources personnelles, en prit bravement son parti. Il acheta un vaste domaine dans la vallée de Qu'Appelle, près de Whitewood, et se livra à l'agriculture Ses efforts furent couronnés de succès ; sous son impulsion puissante ce sol fertile lui donna l'aisance en peu de temps.

Ce cher ami nous écrivait, il y a quelques années, que ses distractions consistaient dans la lecture et dans la chasse. Il avait dressé un cheval à arrêter la poule de prairie, tout comme un chien d'arrêt. Le vieux zouave partait en " dog cart ", avec un fusil et son livre, cahoté à travers la plaine. Son cheval allait de l'avant " piano,"

piano," Taillefer lisant son auteur favori. Tout à coup le cheval s'arrêtait. Notre ami savait ce que cela voulait dire : déposant son livre, saisissant son fusil, il regardait devant lui. Immanquablement une couvée de poules de prairie picoraient sous le nez de son intelligent animal. De son siège, Taillefer abattait le gibier, le ramassait et le cheval dressé à ce manège repartait à la quête de nouvelles victimes.

Ce cher grand cœur n'est pas revenu visiter ses amis de la province de Québec depuis quinze ans. Très souffrant depuis plusieurs mois, il se rendit à l'hôpital de Saint-Boniface afin de suivre un traitement ; mais, la guérison ne venant pas, le vieux zouave rentra chez lui mourir au milieu des siens. Il passa l'arme à gauche, pour employer une de ses expressions familières, plein d'années (il était âgé de soixante-neuf ans environ), plein d'œuvres, laissant derrière lui beaucoup d'amis sincères, qui le pleureront toujours. Son souvenir vivra parmi les zouaves canadiens, comme celui d'un juste. Il repose dans le cimetière catholique de la réserve indienne du " Lac Croche."

Ceux qui l'ont connu, l'ont aimé. Au nom de tous les zouaves pontificaux canadiens, j'adresse un dernier adieu à notre vaillant Taillefer, à mon vieux camarade de chambrée et de gourbi. Il fut un chef respecté, un ami loyal, tendre et affectueux. Qu'il repose en paix !

XIX

LE GENERAL HERBERT,

LES ZOUAVES PONTIFICAUX,

ET LE "MAIL"

La Minerve, du 7 mai 1894, publiait le compte-rendu suivant :

" Samedi soir, le 5 mai 1894, le major général Ivor John Caradoc Herbert, compagnon du Bain, commandant les milices canadiennes, fit la présentation de deux coupes d'argent, l'une au régiment des " *Victoria Rifles* " et l'autre aux " *Argenteuils Rangers*." Ces trophées, offerts dans un grand concours de tir aux régiments volontaires, par Sir Donald Smith, furent remis aux vainqueurs, à l'arsenal, en présence d'une grande foule de citoyens de Montréal.

" Après l'inspection des troupes présentes et avant la remise des coupes à ces régiments, le général Herbert monta sur l'estrade où se trouvaient le maire et une foule d'invités en uniforme et en tenue de soirée, et prononça un grand discours en anglais. En terminant, le général Herbert se tourna du côté du 65ème bataillon (carabiniers Mont-Royaux) et s'adressant à nos

LE MAJOR GÉNÉRAL IVAN CARADOC HERBERT

Commandant en chef les Milices du Canada
de 1891 à 1895

compatriotes, dans le français le plus pur, leur adressa, d'une voix vibrante, les paroles suivantes :

" Colonel Prévost, officiers, sous officiers et soldats du 65ème bataillon !

" Avant de procéder à la distribution des trophées exposés sous vos yeux et destinés à récompenser le mérite de vos concurrents heureux, je ne saurais résister au désir de vous adresser quelques mots dans votre belle langue natale.

" Je m'estime heureux de vous rencontrer, parce que vous me rappelez les pages les plus belles de l'histoire du Canada. Je retrouve en vous les descendants de ces héros qui combattaient sous les ordres du général de Montcalm, du chevalier de Lévis et du marquis de Vaudreuil.

" N'oubliez jamais non plus que vous appartenez à la même race que ceux de vos vaillants compatriotes qui firent partie du régiment des zouaves pontificaux, ces croisés du dix-neuvième siècle (sic). Vous savez combien ce noble régiment s'est illustré en défendant l'Eglise à Castelfidardo, à Mentana, à Monte Libretti, à Monte Rotondo et sous les murs de Rome, la Ville Eternelle. Les bons exemples vous viennent donc de tous les côtés.

" Vos pères se sont distingués sous d'illustres chefs. Vous êtes restés sur ce continent les dépositaires de la vieille vaillance française. " Bon sang ne saurait mentir."

" Rappelez-vous ce que rapporte une légende bien connue. Les généraux français, autrefois, montraient une redoute à leurs troupes en temps de guerre et leur disaient : " Voilà un fort à prendre. — Il est à prendre ? répondaient les soldats, eh bien ! nous le prendrons ! " et ils le prenaient !

" Aujourd'hui, vous voyez ces admirables coupes d'argent dues à la munificence de notre distingué concitoyen, Sir Donald Smith ; elles vous ont échappé cette année, mais il y aura un nouveau concours l'année prochaine pour leur possession définitive : elles restent encore à prendre ! Eh bien ! Prenez-les donc ! "

courbés pendant douze siècles, sous le joug tyrannique des Papes " devenus, dites-vous, souverains temporels de trois millions d'habitants, par la conquête " et vous ajoutez ces mots : " Sous le gouvernement de Sa Sainteté, il n'existait aucune espèce de liberté."

" Vous partez de là pour remplir une grande colonne de votre journal, par la peinture effrayante des misères et des souffrances du peuple romain, mise en regard des jouissances effrénées du clergé qui l'opprimait.

" 3o Vous exaltez la magnanimité de la maison de Savoie, comme contraste de ce sombre tableau, en disant : " On ne doit pas être surpris d'apprendre si, " pendant que ce funeste état de chose existait, les " sujets du Pape devinrent de plus en plus rebelles à " son autorité et s'ils ont acclamé comme un sauveur, " non le chef des bandes garibaldiennes, comme le " dit la MINERVE, mais le libérateur qui leur apporta " la liberté civile."

" Vous faites erreur, en insinuant que nous avons violé la loi impériale qui empêche le recrutement en Canada pour l'étranger. Sachez, monsieur, que le Pape n'a jamais recruté en Canada, ni par ses agents, ni par ses représentants. Cinq cent dix jeunes gens sont allés à Rome, de leur gré, avec enthousiasme, à leurs frais personnels, après la bataille de Mentana, croyant bien aller à la mort. Ils furent nourris et payés (quatorze sous tous les cinq jours !), à même un fonds spécial créé par eux-mêmes, à Montréal, avant leur départ. En effet, chaque zouave dut, en s'engageant, verser entre les mains d'un comité de citoyens

catholiques, une somme suffisante pour défrayer toutes ses dépenses, tant de voyage, aller et retour, que pendant sa présence sous les drapeaux du Saint-Siège, soit deux ans et sept mois.

Pour votre gouverne, j'ajouterai que près de dix mille jeunes Canadiens demandèrent à se joindre à l'expédition. Le comité les retint au pays, sachant que le Pape, n'entretenant aucune idée de conquête, n'avait besoin que d'une petite armée de quinze mille hommes environ, tirée de l'univers entier. Cette force, modeste, suffisait amplement à patrouiller sur les frontières menacées par les Garibaldiens, *ces féniens de l'Italie*, comme les appela sir Georges E. Cartier, et à assurer la paix à l'intérieur, menacée par les menées des loges et des Carbonari. Le Pape était roi des Etats de l'Eglise : comme souverain, il était en paix avec l'Angleterre, partant, puissance amie.—Victor Emmanuel n'ayant pas encore jeté le masque n'était pas en cause ; ce n'était donc pas contre l'Italie que nous allions combattre, c'était contre les bandes garibaldiennes.

Nos compatriotes canadiens, ainsi que les quatre mille hommes composant le régiment des zouaves pontificaux, n'ont jamais coûté un sou au trésor papal.

J'ai servi comme volontaire en Canada ; j'ai même commandé en 1864-65 à la frontière. Je sais ce qu'est la vie militaire en Angleterre, en France et dans les grandes armées européennes. Eh bien ! monsieur, dans aucune armée d'Europe, le service militaire n'est aussi rude et aussi pénible que l'était celui des zouaves à Rome. Nous n'avions que sept sous par jour et par homme, à manger à l'ordinaire ; jamais de vin, dans

un pays où le plus pauvre paysan en boit journellement ; les étapes étaient en moyenne de 24 milles par jour, sac au dos. Nous couchions souvent par terre ou sur les dalles de pierres. Nous longions les chemins de fer, en changeant de garnison, mais jamais les troupes pontificales ne s'en servirent; cependant, malgré ces *privations et ces indignités*, termes que vous prétendez faussement avoir trouvés dans mon livre, et les tracasseries que nous pouvons avoir eu à endurer de certains mauvais Italiens, les Canadiens ne se sont jamais plaints. Au contraire, ils servaient heureux, en chantant, pour LA CAUSE, avec maigre solde, maigre nourriture, mais le tout à leurs propres frais.

Voilà pour le *mercenairisme*. Plus loin, vous vous interrogez en disant : " D'abord, au nom de quel principe " les zouaves allaient-ils combattre ?"

Je vais vous l'apprendre.

Nous allions, en fils dévoués, défendre l'Eglise catholique romaine, bonne comme une mère, mais faible comme une femme, attaquée par des bandes irrégulières, qu'aucune puissance n'a jamais reconnues comme belligérantes. Nous ne partions pas à la conquête de pays ou de provinces, nous allions seulement défendre un pouvoir établi depuis douze siècles par le CHOIX DES ROMAINS EUX-MÊMES, en l'an 730, et par des donations successives de Pépin en 754, de Charlemagne en 774, de Henri III en 1053, et de la comtesse Mathilde en 1077. Ce pouvoir était alors reconnu par la Grande-Bretagne, qui y avait même déjà accrédité des ambassadeurs.

Votre assertion : " Les Pape sont devenus souverains temporels de trois millions d'habitants par la conquête, " n'est pas tout à fait conforme à l'histoire. En vous lisant, vos lecteurs pourraient croire que ces douze siècles n'ont été qu'une suite d'horreurs, de dégradation, d'oppression, d'exactions et de toutes espèces d'attentats aux libertés populaires, dignes de la réprobation des honnêtes gens. Laissez-moi vous citer à ce sujet ce qu'un protestant célèbre, Lord Macaulay, pense de l'histoire de l'Eglise. Voici ce qu'il écrivait en 1840, dans la revue qu'il a faite de l'Histoire des Papes, par Von Ranke, professeur à l'Université de Berlin :" (Je traduis de l'anglais).

" Il n'existe pas et il n'a jamais existé sur cette terre, d'œuvre politique humaine méritant notre examen attentif autant que l'Eglise Catholique Romaine. L'histoire de cette Eglise embrasse les deux grandes époques de la civilisation humaine. Il n'existe plus d'institution, qui puisse reporter nos esprits aux temps éloignés où la fumée des sacrifices s'élevait au-dessus du Panthéon, pendant que les léopards et les tigres bondissaient dans l'amphithéâtre de Flavien. Les maisons royales les plus orgueilleuses de leurs origines paraissent dater d'hier, si on les compare avec la lignée des Souverains Pontifes. Nous retraçons la dynastie des Papes, dans une suite ininterrompue, du Pape qui couronna Napoléon dans le dix-neuvième siècle, jusqu'au Pape qui couronna Pépin dans le huitième ; au delà de Pépin cette auguste dynastie se perd dans la nuit des temps.

.....Toutes les vieilles institutions sont disparues, mais la Papauté reste. La Papauté existe encore, non en décadence, à l'état d'antiquité, mais pleine de vie, dans toute la vigueur de la jeunesse !

L'Eglise catholique a vu les commencements de tous les différents gouvernements ecclésiastiques qui existent par le

monde ; nous ne serions pas étonnés si elle voyait également la fin de tous. Elle était grande et respectée avant même que le Saxon eût mis le pied en Angleterre, avant que le Franc eût traversé le Rhin, pendant que l'éloquence grecque fleurissait encore à Antioche et que l'on adorait des idoles dans le temple de La Mecque. L'Eglise catholique existera propablement encore, avec une vigueur qui ne se sera pas démentie, lorsque l'on verra un jour, au milieu d'une vaste solitude, un indigène de la nouvelle Zélande, installer son chevalet sur une arche brisée du Pont de Londres, pour dessiner les ruines de la cathédrale Saint-Paul."

Je vous demande pardon de faire cette longue et éloquente citation : mais comme les jugements et les critiques de l'illustre Macaulay, notre contemporain, sont justement appréciés par vos coreligionnaires, je suis heureux d'opposer, à votre diatribe contre la Papauté, l'opinion d'un homme qui n'est pas de ma foi, qui partage vos croyances religieuses. Ce grand homme d'Etat juge avec impartialité certains événements historiques ; ses apprécitaions peuvent donc être opposées, non sans succès, aux historiens qui ont inspiré votre article, " car, nous dites-vous, ces faits sont racontés par tous les historiens impartiaux de l'Italie."

A ces " Histoires de l'Italie," dénigrant la Papauté et le gouvernement de l'Eglise, permettez-moi d'opposer encore l'opinion de lord Macaulay, qui me paraît plus digne de foi que ces sectaires italiens ; ce grand écrivain dit, dans la même étude :

Il est impossible de nier que la constitution de l'Eglise catholique ne soit le chef-d'œuvre de la sagesse humaine. Nous devons à la vérité de déclarer qu'il n'y avait que cette forme

parfaite de gouvernement pour résister à autant d'assauts, tout en implantant solidement ses doctrines. L'expérience de douze siècles, remplis d'événements, le génie et les soins constants de quarante générations d'hommes d'Etat, ont amené cette constitution à un tel point de perfection, que parmi toutes les formes de gouvernement, inventées souvent pour opprimer ou tromper la pauvre humanité, la constitution de l'Eglise occupe la première place.

Quoique nous soyons convaincus que la raison et les Ecritures fussent du côté du protestantisme, nous ne pouvons taire l'admiration que nous éprouvons pour une forme de gouvernement contre laquelle nous avons employé en vain la raison et les Ecritures...

Je ne vous ferai pas l'injure, monsieur, de vouloir user de représailles, en reportant sur les règnes de certains souverains anglais, les horreurs politiques et religieuses que vous attribuez si généreusement aux gouvernements des Papes. Cependant, vous vous faites le champion de toutes les libertés, refusées par les Papes à leurs sujets (?) et vous faites l'apothéose du libérateur des Etats Romains, en vous proclamant l'adversaire des zouaves pontificaux et de l'Eglise catholique !

Vous tracez une image sombre de l'état malheureux des peuples soumis à la tyrannie de l'Eglise ; cette assertion n'est pas conforme aux histoires que j'ai lues ; mais, en changeant les noms, votre tableau peut parfaitement s'appliquer à la situation de la Grande-Bretagne, après l'établissement de l'Eglise d'Angleterre. Lord Macaulay nous dit dans sa critique de Hallam's Constitutional History. " Il est heureux pour l'Eglise " Anglicane que, traversant une époque de zèle exhu-

" bérant, ses principaux fondateurs aient été de purs
" politiciens. Elle doit à cette circonstance particu-
" lière, les articles modérés de sa constitution, ses
" cérémonies convenables et sa belle et pathétique
" liturgie... Mais d'un autre côté, elle ne fut pen-
" dant plus de cent cinquante ans, *qu'une ser-*
" *vante servile de la monarchie, l'ennemie jurée de la*
" *liberté publique.* Le droit divin des rois et l'obéis-
" sance passive à tous leurs commandements, étaient
" ses dogmes favoris. Elle maintint ses principes par
" la force, pendant les temps d'oppression, de persé-
" cution et de libertinage ; pendant que les lois étaient
" foulées aux pieds ; pendant que le jugement de la
" nation était faussé ; pendant que l'on *mangeait le*
" *pauvre peuple, tout comme s'il eût été du pain.*"

Je vous ferai grâce de plus amples citations ; je pourrais les multiplier, pour établir que, pendant cent cinquante ans, la liberté fut lettre morte en Angleterre. Le fer, l'échafaud, les dongeons, punissaient, sans procès, les sujets qui avaient le malheur de déplaire au souverain. Les écrivains étaient cruellement mutilés comme Stubbs, ou mis à mort comme Penry. En lisant l'Essai sur " Burleighs and his Times " vous seriez édifié sur ce sujet.

Je pourrais aussi établir par des historiens allemands et anglais, appartenant à la foi protestante, que, pendant la même époque, les sujets du pape étaient heureux et ne désiraient pas de libérateurs de la trempe de ceux que vous célébrez. Ces auteurs proclament, non seulement la légitimité du pouvoir temporel des papes et la pureté de ses origines, mais aussi son

influence heureuse sur le progrès et l'avancement des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie, par tout l'univers. Le cadre d'une lettre ne me permet pas ces développements. Il faudrait recommencer l'histoire de l'Eglise par Rohrbacher, en 25 volumes in-folio et vous ne l'autoriseriez probablement pas dans vos colonnes.

Comment avez-vous oublié, M. le rédacteur, qu'au commencement de ce siècle, lorsque Napoléon établit le blocus continental contre les produits de la Grande-Bretagne, seul, de tous les souverains européens, le pape-roi des Etats pontificaux, refusa de se rendre aux ordres du César moderne et laissa les ports romains ouverts au commerce et aux flottes anglaises ?

Comment osez-vous accuser d'étroitesse de vues, les chefs d'une Eglise à qui vous devez la découverte de l'Amérique, faite dans un but religieux, par Christophe Colomb ?

Pourquoi attaquez-vous des jeunes soldats chrétiens qui, se souvenant des pieuses origines de la Nouvelle-France, voulurent accomplir un devoir religieux et militaire, en courant à la défense du Souverain Pontife, dont les ministres et les représentants ont conservé le Canada à l'allégeance anglaise, en conseillant à leurs coreligionnaires de repousser, en 1776 et en 1812, les Américains qui leur apportaient l'indépendance ?

Ignorez-vous que, sans le clergé que vous attaquez aujourd'hui, le Canada vous eût probablement échappé en 1837-38 ?

Ignorez-vous que huit jours après le retour de Rome du premier détachement des zouaves pontificaux, ceux-

ci s'offrirent spontanément au gouvernement d'Ottawa, SANS SOLDE, pour voler aux frontières canadiennes menacées par les féniens ? Ce fait seul n'établit-il pas à votre satisfaction la parfaite loyauté de ceux que vous attaquez ?

Pourquoi affectez-vous de traiter avec mépris l'autorité du pape-roi ? Le Souverain Pontife n'a-t-il pas, par ses enseignements et ses admirables lettres encycliques aux évêques irlandais, arrêté le *Fénianisme* et le soulèvement de l'Irlande, qui ne demande qu'à se lever en armes pour obtenir le *Home Rule* que vous lui marchandez par les moyens constitutionnels ?

En vertu de quelle logique, vous qui refusez à l'Irlande le droit de revendiquer son indépendance, approuvez-vous Victor-Emmanuel en l'appelant " libérateur ," d'avoir volé les Etats de l'Eglise, possédés paisiblement par la dynastie des papes depuis douze siècles ?

Pourquoi, pratiquant une religion dont le chef est en même temps le souverain de la Grande-Bretagne, sachant que le Tsar des Russies est aussi le chef de l'Eglise grecque schismatique, et le Sultan de Turquie le chef de l'Islamisme, pourquoi refusez-vous au chef de la religion catholique romaine, un pouvoir temporel qu'il juge indispensable à sa liberté religieuse ? Ne reconnaissez-vous pas que la situation précaire de l'Italie compromet l'indépendance spirituelle du Saint-Père dans Rome, son ancienne capitale, puisque la Grande-Bretagne lui offre l'île de Malte comme refuge ?

Pourquoi blâmez-vous le général Herbert d'avoir

reconnu que nous avions accompli, courageusement, un rude service militaire en allant défendre le patrimoine de Saint-Pierre, vous qui approuvez l'honorable M. Clarke Wallace, grand maître des loges orangistes du Canada, s'offrant publiquement de lever un régiment en Canada, pour aller prêter main-forte aux gens de l'Ulster, qui veulent repousser le *Home Rule* par les armes, même contre la couronne britannique ?

Vous qui nous faites une peinture si lugubre des souffrances du peuple romain sous le joug du cléricalisme, et qui saluez en Victor-Emmanuel le libérateur de ce peuple, ignorez-vous que le militarisme qui a succédé au paternel gouvernement des papes a ruiné l'Italie ? N'avez-vous pas publié, ces jours-ci même, des dépêches de Rome, annonçant la crise financière épouvantable que traverse l'Italie LIBÉRÉE (!) crise due aux énormes budgets de la guerre ?

Pour quelle raison préférez-vous voir les Romains, gouvernés paternellement depuis douze siècles par la dynastie des papes-rois, passer sous la férule militaire de la maison de Savoie ?

Seriez-vous, par hasard, partisan de la formule : " La force prime le droit ? " On le croirait, à vous lire !

Connaissez-vous les origines et l'histoire de cette maison de Savoie, dont vous appelez les princes " les libérateurs des Romains," plutôt que leurs oppresseurs ?

Permettez-moi d'extraire de mon livre *Zouaviana* que vous citez avec tant de complaisance, ce que j'écrivais en 1877 sur la maison de Savoie à mon

camarade LaRocque, le glorieux mutilé de Mentana.

Je ne saurais prédire ni dire comment finira cette Italie-Unie. On est mécontent, à Turin, d'avoir perdu la capitale, on est ruiné à Florence pour avoir eu la capitale, on regrette à Naples de n'avoir plus la capitale, et à Rome on dépense des millions comme autrefois à Florence, pour persuader aux Romains qu'ils ont enfin la capitale.

La maison de Savoie a eu une histoire bien étonnante. Cette maison, fondée en 1030, par Humbert *aux blanches mains*, fournit pendant des siècles des saints à l'Eglise, des souverains à toute l'Europe, des princes qui se battaient en héros, vivaient en moines et mouraient en martyrs. Cette maison ne pourrait-elle pas aussi avoir un Humbert pour clore son histoire et sceller sa chute ?

L'ambition et l'ingratitude ont remplacé dans le cœur des successeurs de saint Humbert III les grandes et viriles qualités qui distinguèrent pendant près de dix siècles, les princes de la maison de Savoie. Dévorés par l'orgueil et le désir d'augmenter leurs domaines, on vit le roi actuel et son père, en échange de la liberté qu'on leur accorda de piller les princes et les rois, leurs voisins, abandonner à la France le berceau de leur famille, Chambéry, et les restes de leurs illustres ancêtres, reposant dans l'abbaye de Haute-Combe en Savoie.

Nés ducs de Savoie avec Chambéry pour capitale, les princes de cette maison ont réussi, en plein jour, à échanger leur petit duché de Savoie, dont on a fait deux départements français, pour un royaume de 25,000,000 d'habitants, avec Rome pour capitale, en passant par Turin, Florence et Naples.

Cette maison a une croix sur son drapeau, des saints et des héros à toutes les branches de son arbre généalogique. Maintenant elle a pour chef un roi excommunié, qui après avoir fait l'*Italia Unita* est entré dans la Triplice et est en train de ruiner la malheureuse Italie.

Voilà, M. l'éditeur, celui que vous appelez un libérateur. Je crois pour ma part que, si Dieu l'a fait monter au Capitole, c'est parce que la roche Tarpéienne est dans le voisinage immédiat.

Et pendant qu'Humbert, le libérateur, et les Chambres italiennes se débattent dans les affres de la banqueroute, le glorieux, l'éternel Pape Léon XIII lance ses admirables Encycliques ; par ses enseignements, ce grand Pape consolide les trônes honnêtement occupés, il console la grande armée de ceux qui sont condamnés à manger leur pain à la sueur de leur front, il fait entendre la voix de vérité aussi bien " within the sounds of the Bow Bells," que dans les Pampas de l'Amérique, dans les déserts de l'Afrique aussi bien que sur les hauts plateaux de l'Asie.

C'est quand la France libre-penseuse, émerveillée par tant de grandeur, rend enfin hommage aux enseignements de l'Eglise, et, se déclarant imbue d'un *esprit nouveau*, se rapproche de la Papauté comme d'un Phare éclairant le monde, c'est, dis-je, ce moment que vous choisissez, vous, chrétien pratiquant ostensiblement, pour refaire le procès de la papauté, cent fois décidé en sa faveur déjà ! Décidément, il souffle un mauvais vent dans certaines parties du Canada.

Ne croyez-vous pas, monsieur, que l'acharnement que l'on met dans beaucoup de quartiers à ostraciser une partie de la population catholique canadienne, rappelle les mauvais jours de Henri VIII ? Lord Macaulay rapporte dans *Burleigh and his Times*, qu'un évêque disait alors :

Les jurés de Londres sont animés d'une telle haine contre l'Eglise, que si l'on faisait devant eux le procès du meurtre d'Abel et qu'Abel eût été prêtre, ces jurés seraient capables de le trouver coupable d'avoir assassiné Caïn !

Je prends congé de vous, M. le rédacteur, en vous remerciant de votre hospitalité. J'ose espérer que, si je ne vous ai pas converti à la cause de l'Eglise catholique romaine, du moins j'aurai réussi à vous convaincre que les zouaves pontificaux canadiens sont de bons citoyens, amis de l'ordre et de la morale, loyaux à leur souveraine et que le Canada peut toujours compter sur eux. Ils sont allés à l'honneur en allant à Rome, leur patrie peut les envoyer à la peine quand elle le voudra : ils ne bouderont pas à l'appel.

Le général Herbert s'y connaît en hommes. Il ne ménage pas plus les catholiques que les protestants, lorsqu'ils méritent des réprimandes. Pourquoi alors contestez-vous au général le droit de dire à des jeunes gens, qui sont allés accomplir un devoir militaire, à leurs frais, à deux mille lieues de leur patrie : " Je vous ai suivis dans votre campagne et je suis heureux, au nom du Canada, de vous féliciter de vous être vaillamment conduits et d'avoir fait honneur au nom canadien ! "

N'est-ce pas que le général, tout comme vous, a le droit de manifester ses impressions ? Il pensait du bien de nous, il nous l'a dit ; nous l'en remercions.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L'HONORABLE M. FÉLIX GEOFFRION

Ancien Ministre du Revenu de l'Intérieur
Député à la Chambre des Communes du Canada
pour le comté de Verchères, etc.
Décédé à Verchères, le 7 août 1894

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

XX

L'HONORABLE M. FÉLIX GEOFFRION

MA MISSION A L'EXPOSITION DE PHILADELPHIE

COMMENT L'ON DEVIENT JUGE !

La mort, cette implacable faucheuse, vient encore de moissonner un homme remarquable dans la personne de l'honorable M. Félix Geoffrion, député du comté de Verchères, ancien ministre. Une longue et cruelle maladie interrompit, il y a plus de dix ans, la carrière politique active de M. Geoffrion. Ses amis le supplièrent alors de garder son mandat : mais il avait exigé d'être relevé de la direction du parti libéral dans le district de Montréal.

Quoique cette maladie eût courbé le chêne des grandes luttes d'autrefois et affaibli le collègue distingué des Mackenzie, des Laurier et des Letellier, M. Geoffrion resta bon, affable, homme de bon conseil, modeste, tout à tous, prêt à tous les dévouements, à tous les sacrifices, pour son pays et pour son parti.

M. Geoffrion était un homme instruit : c'était un savant légiste : on le disait le meilleur notaire de la province. Son intelligence vive, son esprit bien meublé et très suggestif lui firent exercer une influence considérable sur ses concitoyens. Il possédait un talent tout particulier pour transfuser dans le cœur et dans l'esprit de ses auditeurs une partie de l'ardeur qui le consumait.

Il avait les traits fins : sa figure toujours soigneusement rasée, était illuminée par deux grands yeux noirs, doux et veloutés, mais qui lançaient des éclairs dans le fort de la discussion, comme deux épées d'acier qui s'entrechoquent. Ses dehors distingués, sa mise soignée et toujours correcte, le faisaient remarquer entre tous. Dans la conversation, il avait de ces adorables câlineries qui auraient fait descendre gaiement les jeunes libéraux impressionnables dans la fosse aux lions, si M. Geoffrion leur eût demandé un acte aussi héroïque.

Les électeurs de Verchères subirent son charme pendant plus de trente ans ; aussi lui continuèrent-ils son mandat de député jusqu'à sa mort. C'était un homme ; un meneur ; un persuasif.

Avant d'exercer son influence bienfaisante dans les conseils de la nation, M. Geoffrion l'avait fait sentir dans sa famille. Son étrange pouvoir de séduction, qui fut l'une de ses grandes forces, sa voix musicale, caressante, l'exemple de sa vie de labeur, ses bons conseils, ses encouragements, durent contribuer puissamment à disposer les cœurs de ses frères aux batailles de la vie. M. Geoffrion était l'aîné d'une

famille dans laquelle il n'y a pas de médiocrités. Depuis, le tronc principal a poussé des rameaux vigoureux ; d'un autre côté, les branches collatérales des Geoffrion sont en train de fournir au clergé, aux professions et aux arts libéraux, une collection d'hommes remarquables, dont ne rougira pas la branche aînée.

L'honorable Félix Geoffrion naquit à Varennes, le 4 octobre 1832. Il avait épousé en 1856, Mlle Almaïde Dansereau, fille du lieutenant-colonel Joseph Dansereau, de Verchères. [1] Ils perdirent tous leurs enfants en bas âge.

M. Geoffrion laisse quatre frères : messieurs Alphonse, Aimé, Joseph et Victor ; et trois sœurs : mesdames Chevrette, Cusson et Morin.

M. Geoffrion représenta sans interruption le comté de Verchères au Parlement du Canada, depuis 1863 jusqu'à sa mort, le 7 août 1894 ; trente-deux ans d'union intime, de confiance réciproque et de communion d'idées parfaite entre cet homme d'Etat distingué et les électeurs, qui, en apprenant à le connaître vivant au milieu d'eux, l'aimèrent et l'honorèrent jusqu'à sa mort.

Monsieur Alphonse Geoffrion, le célèbre avocat de Montréal, l'heureux père d'une famille remarquable, succède au regretté défunt comme chef de la famille. C'est un charmeur comme l'était l'ancien député de

[1] J'eus l'honneur d'être promu par décret de S. E. lord Aberdeen, le 22 juin 1894, au grade de lieutenant-colonel, dirigeant la même division régimentaire de Verchères, (milice de réserve) que commandait feu le lieutenant-colonel Dansereau mort à 94 ans.

Verchères. Les Fées qui semblent, depuis cinquante ans, présider à la naissance de tous les Geoffrion, ont été tout particulièrement prodigues de leurs dons envers celui-ci. [1]

Je subis l'ascendant magnétique de M. Geoffrion dans une occassion où il me prouva que des fonctions que je considérais comme triviales et dérogatoires à

[1] Les Geoffrion appartiennent à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles du Canada français. Ils descendent en ligne directe de Pierre Geoffrion, né en 1644, qui épousa, en 1669, à Montréal, Mlle Marie Briau ; neuf enfants naquirent de ce mariage.

Jean Geoffrion, leur second fils, fonda un établissement agricole à Varennes, dans le comté de Verchères, en 1698 et s'y maria. Il y a donc deux siècles que cette remarquable famille a pris possession de Verchères.

Depuis 1644, plus de deux siècles et demi passés, la famille des Geoffrion s'est ainsi implantée solidement sur les rives du Saint-Laurent, donnant toujours l'exemple des vertus qui distinguèrent nos ancêtres, maniant à l'occasion aussi vaillamment le mousquet, que les instruments aratoires.

Depuis Pierre, le fondateur en 1644, de cette belle lignée, jusqu'à Aimé, le jeune professeur de droit à l'Université McGill en 1898, ce dernier, fils de notre ami l'honorable Alphonse Geoffrion, successeur de feu l'honorable Félix à la confiance des électeurs du comté de Verchères et membre du gouvernement de sir Wilfrid Laurier, le blason des Geoffrion est pur de toute tare. Les Geoffrion ont donc le droit d'être fiers de leur origine ; ils ont aussi le droit de se glorifier de leurs deux siècles et demi de fière roture, en Canada ; pas une seule *barre suspecte* ne traverse le champ tout d'honneur, de leur écu amilial.

l'honneur du Barreau, *quorum pars parva fui*, étaient au contraire des plus honorables.

C'était en 1876. Les Etats-Unis avaient convié le monde entier aux grandes fêtes du centenaire de la déclaration de leur indépendance. Nos voisins célébraient l'anniversaire de leurs noces *séculaires* par une Exposition universelle.

Le Canada était alors gouverné paternellement par l'hon. M. Mackenzie. Messieurs Geoffrion, Laurier, Pelletier et Letellier faisaient partie de son cabinet.

Mais avant d'aller plus loin, j'ouvre une parenthèse. — Aimez-vous les chiens, ami lecteur ? Moi, je les aime avec passion. — M. Geoffrion me posa cette question il y a dix-huit ans ; c'est ainsi que je lui répondis.

Depuis ma plus tendre enfance, ces bonnes bêtes ont vécu dans mon intimité, si je peux m'exprimer décemment ainsi, sans trop diminuer les acceptions élevées que ce mot semble comporter. Ce sentiment est toujours vivace dans mon cœur ; j'en fis encore l'expérience il y a quinze jours à peine. Je me trouvais à Saint-Hyacinthe. Mes affaires terminées avec les magnats du chemin de fer des Comtés-Unis, j'allai faire un pèlerinage sur la côte, à la vieille maison où s'écoulèrent les douze premières années de ma vie. Je le confesse en toute humilité, mes yeux se mouillèrent en revoyant ce vieux petit nid, qui me rappelle tant et de si doux souvenirs.

L'esprit d'entreprise, l'activité, l'industrie, le génie des habitants de Saint-Hyacinthe ont transformé cette ville et en ont fait un bijou de ville manufacturière ;

on a tout reconstruit depuis vingt-cinq ans. Les rives verdoyantes et pittoresques de l'Yamaska, devenu un étang, dans sa partie supérieure depuis que des barrages en ont réglé le cours, se sont couvertes de riches villas, élevées en bordure, sur un ravissant boulevard qui a remplacé l'affreuse route bâtie de maisons de ferme mal tenues d'autrefois. [1]

Une promenade dans *la banlieue* de St-Hyacinthe, rappelle les rives enchanteresses de la Seine, entre Chatou et Maisons-Laffitte, ou de la Marne entre Joinville et Nogent, bordées de villas d'artistes, de chalets et de délicieuses maisons de campagne.

Il y a bientôt quarante ans que ma famille a quitté Saint Hyacinthe. Depuis cette époque, cette jolie ville s'est coquettement mise à la mode ; elle s'est corrigée, renouvelée, augmentée. Seule, faisant tache aux yeux du monde, des curieux et des voyageurs, notre vieille maison est restée debout, le toit aujourd'hui couvert de mousse, paraissant basse, modeste, presque honteuse à côté de ses opulentes voisines. Cette bonne maisonnette toutefois sembla me faire risette par toutes ses vieilles fenêtres et ses lézardes, comme à une con-

[1] La ville de Saint-Hyacinthe a eu l'avantage de fournir plusieurs zouaves au Saint-Siège. Tous sont aujourd'hui dans des conditions sociales remarquables. Il y a deux ans, S. S. le Pape Léon XIII conférait la croix de chevalier de l'Ordre militaire de Pie IX à deux de ces zouaves, MM. Noé Raymond et Euclide A. Richer, tous deux riches négociants de cette ville. Les citoyens de cette florissante cité ont exprimé dernièrement leur confiance et leur considération à l'échevin Richer en élisant notre vaillant ami, maire de St. Hyacinthe par acclamation.

naissance d'antan, lorsque, m'arrêtant devant elle, il y a quinze jours, je la caressais des yeux ; retournant quarante ans en arrière, je refis en esprit le tour de ces pièces autrefois si familières, et je crus la retrouver à peu près telle que nous l'avions quittée, bien vieillie et bien démodée, il est vrai : mais pas plus que moi, d'ailleurs.

Eh bien ! ne riez pas. J'ai passé au moins une demi-heure, arrêté en face de cette maison, capturé, hypnotisé, attiré. Ses occupants actuels s'appelaient pour se montrer ce particulier, cet inconnu, examinant, avec tant de soin la seule maison du pays qui n'est remarquable, à côté de ses élégantes sœurs nouvelles nées, que par sa vétusté.

Dix fois je me surpris faisant un mouvement pour traverser la rue et pénétrer dans la cour. Savez-vous ce qui m'attirait particulièrement vers ce séjour béni, où tout me rappelait des souvenirs heureux ? C'est qu'au pied d'un escalier montant à notre cuisine se trouve encore une petite porte pratiquée dans un mur de brique. Eh bien ! Cette ouverture m'attirait avec obstination. Ce trou qui me fascinait de la sorte, c'était la porte de la niche de mon camarade et ami *Sanco*. Le chenil où couchait notre vieux chien *Sanco* existe encore tel qu'il était, il y a cinquante ans. Ce *Sanco* était un chien patriote ; il était né à Saint-Charles sur la rivière Chambly, en 1837, chez mon grand-père le docteur Duvert, pendant la nuit durant laquelle le colonel Wetherall vint occuper militairement cette maison après la bataille. Ma mère avait amené *Sanco* avec elle, à Saint Hyacinthe, peu après son mariage. Il était de la famille. *Sanco* avait sept ans

lorsque je naquis. C'était un superbe chien de la race des Saint-Bernard à longs poils. Nous étions devenus une vraie paire d'amis. Il vécut jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous passâmes donc une douzaine d'années ensemble, l'un traînant l'autre. Souvent on me trouvait endormi sur la paille de la niche de *Sanco*, couché en travers, sur son cou. Nous nous aimions bien.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la vue de cette niche à chien ait remué toutes mes fibres sensibles. Je vous dirai confidentiellement que nous sommes un peu tous comme cela, dans ma famille, à part peut-être ma sœur madame Mount : mais elle a de si jolis et de si charmants bébés, que ses affections sont bien placées.

Mais pardon, je m'aperçois que je me laisse entraîner à des réminiscences et que je m'éloigne de l'histoire promise. Cependant, avant de vous parler de la mission que me confia M. Geoffrion, je dois vous dire encore un mot de mes bêtes favorites. Vous comprendrez mieux ensuite la vocation que j'ai " de naissance " pour juger les chiens.

En 1867, je fis un voyage en Orient. Je traversai de Marseille à Smyrne, à bord d'un tout petit brick grec de 200 tonneaux. Nous prîmes vingt-cinq jours pour faire ce trajet, y compris deux ou trois jours d'arrêt dans les Cyclades, à Andros. L'amitié que me porta un petit griffon russe du nom d'Azof, embarqué à notre bord, contribua beaucoup à adoucir les moments d'ennui et de découragement que j'éprouvais dans la société de cet équipage aussi étrange qu'étranger. Assis sur la dunette, les yeux mi-clos, l'esprit en Canada, j'étais à deux mille lieues de la Méditerrannée ; Azof s'étendait

près de moi, les yeux attachés sur les miens, frétillant de plaisir quand par hasard ma main caressait ses poils rudes : je sentais alors que je n'étais plus absolument seul.

Plus tard, j'eus le bonheur de servir sous les drapeaux du grand pape Pie IX. Les étapes étaient longues, le sac lourd à porter ; mais nos fatigues étaient partagées joyeusement par ces fidèles amis que nous appelions les chiens du régiment, Ali, Badinguet, Blick, Léda, Sac à puces etc. Ces toutous accompagnaient la colonne en gambadant, partageaient notre gamelle et notre botte de paille au bivouac. Le dévouement, l'affection de ces bonnes bêtes, fixant sur nous leurs grands yeux mouillés de sympathie, adoucissaient les regrets de l'éloignement, les ennuis de la vie de garnison.

Mais j'y pense ; vous avez connu à Montréal deux de ces chiens du régiment. Nos amis Charles de Cazes et le docteur Piché ramenèrent de Rome, après les malheureux événements du 20 septembre 1870, deux de ces aimables compagnons, la belle Léda et Blick. J'ai déjà raconté les prouesses de Léda, dans *Zouaviana.*

L'histoire du Canada nous a conservé le nom de la fameuse chienne Pilote, qui étrangla autant d'Iroquois qu'il en passa à la portée de ses crocs. Notre excellent ami et camarade Hébert a perpétué son souvenir en la burinant sur le socle de la statue de Maisonneuve.

Darwin raconte quelque part que lorsque les habitants de la Terre de Feu sont pressés par la famine, ils tuent et mangent leurs vieilles femmes plutôt que leurs chiens, et qu'en Australie, on a vu des pères sacrifier leur enfant pour que la mère allaitât cet utile auxiliaire.

Je suis membre de la Société générale de colonisation qui est en train de peupler les vallées de la Lièvre, de la Rouge, du canton de la Minerve et les bords du lac Saint-Jean. Eh bien ! pas un colon, fut-il le plus *dur à cuire* des coureurs des bois, n'a consenti jusqu'à ce jour à s'enfoncer dans la forêt, sans être accompagné d'un de ces chers animaux. Ils font partie de la famille ; ils partagent les jeux des enfants ; ils protègent l'établissement naissant contre certains dangers ; ils éloignent les importuns ; ils aident le colon à trouver la pièce de gibier qui variera l'ordinaire de la fermière ; enfin ils remplacent un engagé pour la garde des troupeaux. Quand on compare le dévouement et l'affection des chiens aux qualités contraires de leurs maîtres, on est tenté de répéter l'ébouriffant apophtegme de Charlet : " Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. "

Mais, je me laisse entraîner à vous faire une monographie du chien, et je constate que j'ai négligé de vous dire pourquoi j'ai mêlé le nom respecté de l'honorable M. Geoffrion à tous ces coq-à-l'âne.

Je puis bien vous le dire maintenant. La vie ordinaire d'un chien varie de quinze à dix-huit ans, n'est-ce pas ? Or, il y a dix-huit ans, par la grâce ou plutôt par l'ordre de M. Geoffrion, j'ai jugé, en qualité de membre du jury international des récompenses à l'Exposition Universelle de Philadelphie, en 1876, près de cinq cents épagneuls appartenant aux belles races des " Gordon Setters " et des " Irish Setters,"

Vous ne savez peut-être pas trop ce que l'on appelle un Gordon Setter ? Moi non plus, je ne le savais pas

lorsque j'ai été chargé de les juger ; mais, je les ai fort bien jugés tout de même. Il y a aujourd'hui, 20 septembre 1894, dix-huit ans d'écoulés depuis ces grands événements.

Les cinq cents chiens que j'ai jugés sont morts ou ils sont, dans tous les cas, trop vieux et trop impotents pour réclamer, et en appeler de mes jugements. Je peux donc risquer de rompre un silence qui me pèse depuis longtemps et vous raconter intimement comment l'on devient juge dans les Expositions universelles.

J'avais l'intention d'intituler mon récit : *à yankee, yankee et demi*;" mais ma modestie m'a arrêté ; vous n'auriez pas manqué de me crier : " Oh ! oh ! Il " paraît que la violette ne pousse pas dans votre jardin, " monsieur le juge !" Et cependant, vous auriez eu tort, car elle y pousse fort bien, puisque je suis grand-père d'une jolie petite " La Violette "...Je prie ma fille de me pardonner cet affreux calembour ; je clos ma parenthèse, ouverte depuis une heure, et je retourne à Philadelphie.

Les Etats-Unis célébraient donc, par une Exposition universelle, le centième anniversaire de la déclaration de leur indépendance. Le Canada, de son côté, jouissait d'une prospérité inouie, sous le gouvernement vraiment paternel de M. MacKenzie, qui, pendant cinq années d'administration, trop courtes, hélas ! pour le bonheur du Canada et de ses partisans politiques, ne commit pas une seule erreur, sauf peut-être ma nomination comme membre du jury, et encore ! Je ne suis pas bien sûr que ma nomination fut mauvaise, la

Minerve ne l'ayant jamais reprochée à ce gouvernement.

L'Exposition du centenaire battait son plein, lorsqu'un jour je reçus un grand pli de la capitale, m'informant que la Commission royale anglaise avait mis à la disposition du cabinet d'Ottawa une nomination de membre du jury, dans le groupe "chiens de chasse," "Gordon et Irish Setters." Cette nomination appartenait en principe à un colonel de l'armée anglaise. Ses occupations le retenant *at home*, on m'offrait ce poste d'honneur.

J'avoue que je fus médiocrement flatté de cette proposition. Juge de chien! Figurant au tableau du barreau depuis onze ans, resté d'autant plus fort que ma clientèle ne m'avait jamais demandé de grande dépense de force et d'énergie, je me croyais appelé à d'autres destinées. Je me transportai tout de suite chez M. Jetté, alors député de Montréal-Est, [1] et je lui exprimai vertement mon mécontentement et mon intention de refuser *hic* et *nunc*.

L'hon. M. Jetté, très à cheval sur l'étiquette professionnelle, n'était pas loin de partager mes vues. Le côté sportique de cette mission le laissait froid. Toutefois, il m'engagea à remettre au lendemain ma décision finale, afin de profiter de "la nuit qui porte conseil."

Au moment où je me préparais à répondre de ma meilleure encre au gouvernement, on cherchant des

[1] L'Honorable M. Jetté est aujourd'hui Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

raisons plausibles pour motiver mon refus, car il ne faut jamais heurter les ministres de front, M. Jetté m'écrivit un bout de billet, me priant de passer à son étude, pour y rencontrer l'honorable M. Félix Geoffrion, ministre de l'Intérieur.

J'accourus... Je trouvai M. Geoffrion installé dans un fauteuil. Après présentation des hommages au ministre et échange des salamalecs d'usage, le ministre prit la parole. Il m'adressa à peu près le speech suivant, avec sa voix chaudement timbrée et caressante : " Mon cher Drolet, je suis fort surpris d'apprendre, par notre ami Jetté, que vous hésitez à accepter les fonctions de membre du jury international des récompenses à l'Exposition de Philadelphie. En jetant son choix sur vous, parmi tant d'autres qui seraient heureux d'accepter cet honneur, le gouvernement a voulu vous conférer une grande faveur. Les Expositions universelles sont des écoles où il y a beaucoup à apprendre. Tous les membres du jury sont égaux, quant à la préséance. J'admets qu'il y a des groupes, des classes ou des sections plus désirables que d'autres, mais tout le monde ne peut être, à la fois, juges de chevaux, de machines ou d'œuvres d'art !

" D'ailleurs, Drolet, n'oubliez jamais " qu'il n'y a pas de sot métier ; il n'y a que de sottes gens." Si vous sortez avec honneur de cette mission, un peu en dehors de votre spécialité, vous donnerez votre mesure, et le gouvernement saura que l'Etat peut se reposer sur vous en toute occasion. Un pays qui se développe comme le nôtre a souvent besoin d'agents pour le représenter à l'étranger. Vous avez un peu d'instruc-

tion, du monde et de l'entregent : montrez-vous homme d'esprit en allant juger des chiens de chasse, comme d'autres vont juger des chevaux, des bêtes à cornes ou des volailles.

" Vous aurez pour collègue canadien, à Philadelphie, un homme fort distingué qui n'a pas boudé sur le travail que la commission lui a imposé. Monsieur Henri Joly [1] a été appelé à Philadelphie pour remplir les devoirs de juge dans le quatrième groupe. Il s'y est rendu sans discuter. Savez-vous à quoi on l'emploie en ce moment ? J'ai reçu hier une lettre de Letellier me disant : " Notre ami Joly est à toute sauce. On lui fait juger mille choses, sous prétexte que c'est de la classe. Je l'ai rencontré ces jours derniers dans la section française de la confiserie. Il m'arrêta pour me dire en riant: " Mon cher Letellier, je suis en train de me sucrer pour la vie. Je vais tourner au bonbon si cela continue longtemps. Figurez vous qu'après m'avoir fait examiner, toute la semaine dernière, des fruits confits, on vient de me transférer dans la confiserie. Je suis dans le sucre jusqu'au cou." Vous voyez donc, mon cher Drolet, qu'il n'y a pas de sot métier, si des gens de la distinction de Joly ne croient pas déroger en remplissant consciencieusement ces devoirs infimes.

" N'oubliez pas qu'il se tiendra une autre Exposition universelle, à Paris, dans deux ans. Rendez-vous digne de nous y représenter."

[1] Sir Henri Joly est, aujourd'hui, ministre du Revenu de l'Intérieur, dans le Cabinet du Très Hon. Sir Wilfrid Laurier.

J'interrompis M. Geoffrion pour lui dire : " Mais M. Joly avait mangé des bonbons avant d'aller à Philadelphie ! tandis que moi je n'ai jamais vu un " Gordon Setter " de ma vie. Il n'y en a pas un seul à Montréal, si ce n'est un chien métis appartenant à un employé de l'hôtel de ville : et encore ce chien est à la campagne dans le moment. Et, dois-je vous l'avouer, M. le Ministre ? les Américains me font peur avec leurs *Yankee Tricks.*"

" Quoi ! répliqua M Geoffrion, c'est la peur qui vous retient ! Je n'aurais jamais cru cela d'un ancien zouave de Charette ! Eh bien ! mon cher Drolet, hâtez-vous de réagir contre ce sentiment. Si vous lui cédez aujourd'hui, vous êtes perdu pour la vie. Je n'aime pas les vantards, ni les bravaches, mais je méprise encore plus les poltrons. Ecoutez-moi bien ; vous allez accepter tout de suite, et vous allez me promettre de vous rendre à Pihladelphie, avec la ferme détermination de remplir votre rôle de juge, non seulement à la satisfaction du gouvernement, mais aussi des exposants. Vous venez de m'avouer que vous avez une passion marquée pour les chiens de chasse. Il vous sera donc comparativement facile de vous préparer à les bien connaître. Vous avez tout le temps de vous retourner. Je vais vous faire adresser, de la bibliothèque du Parlement, tout ce qui s'y trouve d'imprimé sur " le chien." Je veux qu'à *Yankee*, vous répondiez " *Yankee et demi !* " Ah ! vous êtes un timide ! allons ! pas de fausse honte. Partez avec l'intention bien arrêtée de ne pas vous laisser rouler ; s'il y a quelqu'un de *roulé* dans votre groupe, vous m'entendez, il

ne faut pas que ce soit le représentant du Canada. Soyez honnête et droit : soyez ferme surtout. Mais guidez un peu votre conduite sur celle de vos collègues américains, et si ces messieurs vous paraissent jouer les Talleyrand "en prenant la parole pour déguiser leur pensée," prenez les devants dirigez les débats. Vous me ferez un rapport confidentiel de votre mission. Je suis convaincu que vous allez revenir couvert de gloire, d'une entreprise qui vous paraissait impossible hier ; tout de même, je serai curieux d'apprendre comment vous aurez damé le pion aux *Yankees*, qui, je le vois dans vos yeux, ne vous font déjà plus peur."

Que vouliez-vous répondre à un ministre me montrant tant de confiance, me remontant malgré moi ?

J'acceptai *illico*. Je fis bien, car M. Jetté, électrisé par le discours de M. Geoffrion, était sur le point de demander ce poste d'honneur pour lui, si j'eusse hésité plus longtemps.

Le lendemain, je reçus deux colis postaux, contenant douze volumes anglais et français, sur "le chien." Je me plongeai dans la lecture de cette littérature. J'avais quinze grands jours devant moi ; j'appris par cœur des pages entières sur les caractères, les formes et les mœurs des chiens d'arrêt, "Gordon et Irish Setters." Je me bourrai la tête de définitions et de théorie. En comparant ces auteurs, je découvris que la vraie, la pure, la seule, la grande et unique autorité anglaise était STONEHENGE, ON DOGS AND ON RURAL SPORTS.

Je lus Stonehenge avec soin. J'appris, dans son livre,

comment on juge les chiens en Angleterre : " par points."

Je partis pour Philadelphie le 18 septembre 1876, en compagnie de mon ami et cousin Alfred DeCelles,[1] alors rédacteur en chef de la *Minerve*. Mon cousin passe pour patient dans les cercles intimes, mais s'il voulait parler, il vous dirait combien je l'ai ennuyé de Montréal à Philadelphie *viâ* New-York, en lui parlant chiens *rouge acajou*, (c'est le bel Irish Setter), ou feu et noir, *black and tan*, (c'est le Gordon Setter). Je pratiquais Stonehenge en chemin de fer. Je récitais mes définitions à DeCelles ; je m'escrimais avec lui ; je tirais au mur sur lui. J'eus beau chercher à l'entraîner dans des discussions sur les mérites d'une race comparée à une autre, il refusait la discussion ; plus je le poussais, plus il se dérobait, le lâche. Finalement, n'en pouvant plus, il disait comme moi, sans m'écouter, sans trop savoir, tandis que moi, au contraire, je savais ! je savais par cœur, encore ! DeCelles empoigna une migraine terrible pendant ce voyage : on m'assure qu'il en souffre encore, aux anniversaires de notre voyage.

Nous arrivâmes à Philadelphie, à *Fidéladelphie* comme disait notre vieil Achintre. Mon premier soin, en entrant à l'hôtel Continental, fut de m'enquérir s'il y avait déjà des chiens sur le terrain de l'Exposition.

[1] M. Alfred Duclos de Celles, officier de l'Instruction publique, membre de la Société Royale du Canada, lauréat de l'Académie française, pour son grand ouvrage sur " Les Etats-Unis, leur origine. Institutions Développement. 1896 " occupe aujourd'hui les hautes fonctions de Bibliothécaire du Parlement du Canada.

Le commis me répondit : " Oh oui ! des milliers, entre autres les célèbres " setters " de M. Gordon Bennett, du *New York Herald.*"—" Bigre ! dis-je à DeCelles, voilà un particulier qui va peut-être vouloir résister lorsque j'essayerai de le rouler. Je te laisse. Je cours à l'Exposition, à la recherche d'un Gordon Setter. Je veux en découvrir un par moi seul. Je ne peux pas me présenter demain, comme juge, décemment, sans en avoir jamais vu ! Je te prie de ne pas m'accompagner." DeCelles s'empressa de me répondre, en portant la main à la tête : " Tu peux être tranquille ; je ne te dérangerai pas. *Je sors d'en prendre*, de Montréal à Philadelphie. J'en ai pour longtemps du " Setter."

J'avoue que le nom du propriétaire du grand journal *New York Herald*, que m'avait lancé, sans préparation, ce butor de commis d'hôtel, comme figurant parmi les exposants de ma classe, me jeta un froid et me rendit rêveur. Me rappelant le conseil de M. Geoffrion : " A Yankee, Yankee et demi," je me disais, à part moi : l'aventure se corse ; j'aurais peut-être mieux fait d'encourager M. Jetté à venir rejoindre M. Joly ; mais, enfin, " à la guerre comme à la guerre," en avant le Zouzou ! *In God and in Stonehenge we trust.*

Je tombai tout de suite sur les " Setters." Ils étaient bien tels que les décrit Stonehenge. Je leur découvris même des défauts, à travers les barreaux de leurs cages. Je revins à l'hôtel confiant et radieux. Je voulus raconter à DeCelles, à son retour d'une visite à la galerie des Beaux-Arts, le résultat de ma première entrevue

avec mes justiciables à longs poils ; mais ce monsieur, se levant d'un air ennuyé, se dirigea vers la sortie, et, me saluant d'un air narquois : " Bonsoir, juge ; je retourne aux Beaux-Arts, viens-tu ? "

Le lendemain matin, à dix heures, je me présentai chez le général Goshorn, Commissaire général de l'Exposition du Centenaire ; j'entrais en fonctions.

Suivant la promesse faite à M. Geoffrion, je lui adressai, de Philadelphie, un rapport de mes opérations ; je le transcris ici pour apprendre à mes jeunes lecteurs comment, aujourd'hui comme autrefois, la " fortune sourit aux audacieux."

" Philadelphie, 1er octobre 1876.

" L'HONORABLE M. GEOFFRION,

" Ministre du Revenu de l'Intérieur,

" Hôtel du Gouvernement,

" Ottawa.

" *Monsieur le ministre,*

" *Veni, vidi, vici.*" Je commence comme César, parce que j'en ai le droit. Il n'y a pas de sot métier, me disiez-vous ? Aussi, je me considère comme ayant autant de mérite, aujourd'hui, que César annonçant au Sénat Romain sa victoire sur Pharnace. Je suis devenu *Yankee et demi*, comme vous me le conseilliez, d'ailleurs. Je n'aime pas encore à me vanter beaucoup, mais je sens ça venir ; je me crois déjà rompu suffisamment aux grandes luttes, pour tenir tête aux plus fins diplomates de l'Europe. Je n'ai fait qu'une bouchée de mes quatre collègues américains, deux colonels, dont un de six

pieds trois pouces de hauteur, un major, fort bon garçon, grand chasseur devant Dieu et devant les hommes, et un pharmacien. Si ces quatre juges-citoyens ne jurent pas par Stonehenge aujourd'hui, c'est qu'ils jurent simplement par moi. Ceci dit sans vergogne. Vous voyez, M. le ministre, par le peu de pudeur qui me reste, combien je me suis américanisé, et en peu de temps encore.

Je vous ai promis un rapport succint de mon *modus operandi*. Je tiens parole. Vous me pardonnerez si j'émaille ma lettre de citations, de proverbes et de fariboles, mais je suis dans le *train américain*, dans le mouvement, et il m'en coûte de descendre si vite de mon cheval. Tout le monde se vante, ici ; il peut m'arriver d'en faire autant, mais tant d'éloges me sont dus, que je ne trouve pas mauvais de me brûler à moi-même un peu d'encens. Il me semble, foi de juge de chiens ! que les Etats-Unis n'ont jamais produit de comédien comparable à un Canadien qui veut s'en donner la peine.

Je sors de cette épreuve,—car c'en était une,—avec honneur, grâce à vos conseils, et au *pluck* que vous m'aviez infusé. Peur ! ah ! bien, par exemple ! Ce sont les chiens et leurs maîtres qui ont eu peur du juge !

J'étais déjà prédisposé, depuis ma naissance, à ce rôle ; grâce aux études complémentaires que j'ai faites dans les livres de la bibliothèque du Parlement d'Ottawa, les chiens de chasse peuvent se vanter d'avoir été jugés suivant tous les principes, et par un homme qui n'avait pas de préjugés, n'en ayant jamais vus !

Le lendemain de mon arrivée à Philadelphie, je

m'empressai de me faire imprimer un cent de grandes cartes de visite. Je n'avais alors, pour tout potage, que le grade de capitaine dans la milice de St-Jean, à offrir à mes collègues. Je le leur servis sur un bristol glacé — ça fit très bien dans le paysage.

Captain DROLET,

St. John's Light Infantry.

Tous les dignitaires de l'Exposition ont au moins le grade de major dans l'armée américaine. Mes collègues attendaient un officier de l'armée anglaise. Pour ne pas trop les désappointer, je parlai *cockney* et ne fis rien pour leur apprendre que j'étais simple officier de milice volontaire. D'ailleurs, un capitaine comme nous vaut bien un colonel saucissonnier de Cincinnati, je suppose !

Je me rendis aux quartiers généraux de l'administration, où je fis passer ma carte au général Goshorn. Le directeur me reçut avec courtoisie et me présenta au général Walker, président du Jury des récompenses. Ce dernier me donna rendez-vous au kiosque, où je devais rencontrer mes collègues.

Je fus exact. J'apportai sous mon bras, par précaution, le gros volume illustré de *Stonehenge on sporting dogs*. Le général Walker nous présenta les uns aux autres. Je pus constater de suite que mes collègues me toisaient avec curiosité, s'attendant à voir un vétéran de Crimée. Ils me parurent se dire de l'œil : " Quoi ! ce blanc-bec est le British Judge !" Je remis à chacun d'eux une de mes cartes, espérant en recevoir

autant en échange ; cette coutume, ce procédé leur étaient inconnus. J'étais de beaucoup le plus jeune membre de la commission et aussi le moins élevé en grade, à part le pharmacien qui avait à juger près de sept cents chiens d'appartement, de salon et d'antichambre : " pet dogs ". Mais patience, me disais-je, je leur prouverai bientôt que dans mon pays

La blague, *brass and pluck* aux âmes très bien nées,
N'attendent pas toujours le nombre des années.

Le général Walker nous adressa un petit speech de bienvenue, puis il fit appeler M. Chs. Lincoln, le surintendant du *Bench show*.—On appelle ainsi, en terme de sport, une Exposition de chiens.—M. Lincoln nous remit les catalogues de nos classes respectives, et des livres contenant des en-têtes imprimés, pour recevoir les notes et les observations des membres du jury. M. Lincoln eut même la grâce de nous donner des renseignements et des informations sur les chiens déjà catalogués ; il ne se gêna pas d'ajouter une bonne provision de conseils, sur la manière de procéder dans les expositions canines. Il passe aux Etats-Unis pour une autorité en la matière.

Dans l'entre-temps, mes collègues, très grands chasseurs, trouvaient bon de se raconter leurs prouesses cynégétiques, les exploits de leurs meutes, des ouvertures de chasses abracadabrantes. Ces messieurs, me dis-je, font les malins, ils pensent m'éblouir en posant pour des torses de Nemrod, mais, comme le " chien d'or," de Québec, " je prenais mon repos," en attendant mon tour. Au lieu de les suivre sur le terrain de la blague,

si chère aux cœurs des chasseurs, je profitai d'une accalmie, pour demander au général Walker si les juges de l'Exposition Universelle de Philadelphie devaient suivre les règlements établis et observés rigoureusement dans les " bench shows " du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, tels que prescrits par Stonehenge, la grande autorité anglaise (ici je frappai sur mon livre), sinon je priais le général de m'apprendre par quelles lois les Américains comptaient les remplacer.

Le général Walker interrogea mes collègues du regard. Ces messieurs firent des têtes plus ou moins abasourdies en réponse à cette muette interrogation. Le colonel S., le grand maigre, me répondit qu'il n'existait pas encore de règles sur cette matière aux Etats-Unis, et me pria de lui dire ce que j'entendais par ces règlements anglais.

Je me rengorgeai un peu, et je répondis, avec bienveillance, que depuis plusieurs années, NOUS ne jugions plus les chiens, en Angleterre, autrement que par " points." J'ajoutai : " Dans ce Concours International, où je vois au catalogue des chiens de la Grande-Bretagne et d'ailleurs, évalués à cinq mille piastres par tête, je crois qu'il ne serait pas sage de commencer les opérations et les examens du Jury, sans nous être au préalable mis d'accord, tous les cinq, sur un système déjà connu, accepté et éprouvé dans les grands concours européens, comme celui de juger par points." " Dès le début de nos travaux, " ajoutai-je, " nous devons arrêter des règlements et des lois qui décideront des objections, des réclamations ou des contestations des

exposants. Il nous faut aussi choisir et adopter un auteur, soit anglais, soit français, soit américain, dont l'opinion soit reconnue, comme le " criterium " de la science canine, par tous les "sportsmen" du globe. Nous n'arriverions jamais à nous entendre, dis-je, si nous partons chacun de côté, n'ayant pour guide que nos caprices, nos préférences. Comment pourriez-vous, alors, mettre fin aux discussions, régler des conflits et rendre des décisions unanimes ?

Je constatai que le mot *criterium* avait produit sur mes collègues, le même effet que *Quantum meruit* produisit sur l'ami Isidore Durocher, dans une cause que votre frère Alphonse plaidait un jour pour lui.

Le major T., très intrigué, me pria de lui expliquer en quoi consistait le sytème de juger par "points" ?

L'ignorance de ces juges-chasseurs me faisait peine. Je lui répondis avec bonté : "En Angleterre, nous avons établi un étalon de cent points de beauté, pour un chien parfait sous tous les rapports ; ces cent points se décomposent pour les chiens d'arrêt, à peu près comme suit : 20 points pour la tête et le nez ; 10, pour le pelage ; 10, pour la queue ; 10, pour les jambes ; 10, pour les oreilles et le cou ; 15, pour la poitrine et les épaules ; 10, pour la symétrie ; et 15, pour l'arrière-train. D'ailleurs, ajoutai-je, voici le modèle que nous suivons dans la Grande-Bretagne,—et j'ouvris "Stonehenge" à la page où se trouvait ce tableau modèle.

Mes collègues restaient interloqués. Ces Nemrods étaient matés. Ils se parlèrent à mi-voix. J'en entendis un se féliciter de compter dans le jury un jeune

capitaine anglais (sic) bon garçon, qui arrivait "à point" pour les empêcher de se couvrir de ridicule aux yeux des sportsmen du monde entier.

Bref, séance tenante, on accepta ma proposition ; on commanda à Lincoln de détruire les carnets "vieux jeu" et d'en faire imprimer d'autres, suivant le modèle qu'en bon prince j'arrachai de mon volume. Nous décidâmes d'adopter "Stonehenge" comme autorité finale, en cas de contestation, de discussion ou de dissension sur les points de beauté des animaux exposés, prenant l'engagement de lui sacrifier nos opinions et nos préférences personnelles.

Nous réglâmes d'autres questions. Il fut décidé, sur ma proposition, de décerner une médaille à chaque chien ayant obtenu 70 points au minimum, sur un total possible de 100 points. On m'offrit la présidence de la classe, mais je déclinai modestement. "Stonehenge" restait en ma possession. Ça suffisait à ma gloire. J'étais le *supreme power behind the throne.*

L'impression des nouveaux carnets retarda l'inauguration de nos travaux pendant vingt-quatre heures. J'employai ce temps à visiter en "connaisseur" les chenils de mes justiciables. Je m'entraînais à juger par "points."

Le grand jour arriva enfin. Les cinq juges se dirigèrent vers les stalles où jappaient et aboyaient, plus ou moins joyeusement, les milliers de chiens amenés, malgré eux, à ce concours de beauté.

Vous l'avouerai-je, monsieur le ministre, malgré l'assurance que j'affichais, je craignais d'inaugurer personnellement, en Amérique, le système tant vanté de

Stonehenge, sur certains chiens déjà primés pour la plupart dans les concours de la Grande-Bretagne, et évalués dans les catalogues jusqu'à mille livres sterling par tête. Mais le sort en était jeté. "J'avalai ma salive"; et un insigne de juge tout flambant neuf à la boutonnière, carnet à la main, j'entrai hardiment dans l'espace entouré de cordes, où devaient évoluer les chiens de ma classe.

Je commandai au piqueur, préposé aux "Irish Setters," de faire sortir "Rufus" de sa stalle. Rufus me fut amené, tirant sur sa longe et paraissant fort disposé à me récuser. Je me préparais tout de même à lui faire subir un sévère examen, lorsque j'entendis murmurer à mon oreille : "Captain Drolet"? Je me retournai, c'était le major S., le juge des "English setter dogs."

Le major me dit sans préambule : "Il m'est impossible de juger par points. Je ne sais pas par quel bout du chien commencer. Si vous ne venez pas m'aider, capitaine, je donne ma démission ! "

Je ne laissai pas voir au major combien j'étais moi-même embarrassé. Au contraire : prenant mon air le plus grave, je lui répondis avec bienveillance : "N'est-ce que cela, mon cher major ? Je vais aller vous aider avec plaisir, mais je crains fort que les exposants de nos classes respectives ne se plaignent ! " Je partis avec lui, bien décidé à le tirer d'embarras. Je l'aurais embrassé, ce cher major, si je n'eusse craint de me trahir.

J'arrivai dans son "ring" gai comme un pinson. Il n'en revenait pas de me voir si à l'aise, tandis que

lui, vieux routier, était plus penaud "qu'un renard qu'une poule aurait pris." J'allais donc inaugurer, sur les chiens d'un collègue, mes théories de Stonehenge, et acquérir, aux dépens des setters anglais, une expérience dont je ferais bénéficier, les jours suivants, mes chers "Gordon et Irish setters!"

Je commandai au valet de chiens, d'amener le premier sujet inscrit au catalogue. Il répondait au nom de Bismarck. C'était un superbe chien d'arrêt anglais, à longs poils soyeux, fond blanc avec des taches marron, portant fièrement un panache ondoyant, de grands yeux intelligents, bien fendus et deux belles oreilles finement attachées, tombant bien. Enfin, un bel animal. Je me dis en le voyant : Toi, mon vieux Bismarck, je t'accorde, en bloc, au moins quatre-vingts points de beauté, si cent points sont réservés aux *nec plus ultra*. Il s'agit maintenant de composer rapidement ces quatre-vingts points, pour continuer mon effet sur le major.

Je passai les mains en connaisseur sur la tête et sur le dos de Bismarck, tenu en laisse. Je lui mesurai la poitrine, je le fixai bien dans les yeux, je m'éloignai pour mieux juger de la symétrie, puis je dis au major : Ecrivez ! et je défilai avec volubilité : Tête et nez 17, pelage 6, queue 8, jambes 8, oreilles et cou 7, poitrine 13, arrière-train 13, symétrie 8, total, 80 points! et je criai au piqueur ébahi, "next dog"!

Le major avait à peine terminé les entrées de "Bismarck," que je lui cornai dans les oreilles : "Dash," (c'était le nom du second chien présenté dans l'arène) :

Tête 12, pelage 10, queue 9, etc., etc. ; total 75 ! et je criai au piqueur : " next dog " !

Le major, se tournant vers moi, me dit : " Arrêtez donc un instant, s'il vous plaît " ; et, me regardant avec étonnement, il ajouta : " Nom d'un chien ! quelle pratique vous avez de ce système, pour juger aussi vite. J'ai une rude chance de vous avoir. Je n'en serais jamais venu à bout, seul."

Je me réjouissais de voir mon audace si bien servie, lorsque Lincoln entra dans l'arène : il venait nous informer que les exposants étaient mécontents, 1° parce que le juge des " Setters " anglais se faisait aider, et 2° parce que les " Irish et Gordon Setters " n'étaient pas examinés. Je m'inclinai devant cette réclamation ; mais le major, s'adressant à Lincoln, lui dit : " Nous avons décidé de juger ensemble nos classes ; si l'on exige que je me sépare du " British Judge," je donne ma démission."

Le surintendant se rendit à cet *ultimatum*. Nous continuâmes ensemble ; quatre jours après nous avions terminé le travail d'examen des trois races de " Setters," condamnant, d'après Stonehenge, les queues coupées (docked tails), les taches, les tares, etc. Nos jugements étaient honnêtement donnés. En peu de temps, j'acquis une sûreté et un coup d'œil étonnants.

Lorsque le travail de classe fut terminé, nous siégeâmes en Commission générale, sous une grande tente-marquise, pour décerner des prix spéciaux, consistant en fusils d'honneur, en coupes d'argent, en trophées de chasse, en groupes de bronze, offerts par

des armuriers de Londres, de New-York, par les journaux de sport, comme le *Forest and Stream*, le *Sportsman* et le *Spirit of the Times*. Ce fut là que Stonehenge nous rendit de fiers services !

Dans les classes " Irish and Gordon Setters," Stonehenge condamne les touffes de poils blancs, comme une *tare*. Le Gordon doit être noir et feu (black and tan) et l'Irish, rouge-acajou (mahogany red.) Or, il y avait à cette Exposition des chiens Gordon admirables de formes et de pelage, qui étaient marqués d'une étoile blanche au poitrail ou sur le front. Stonehenge nous empêcha de leur décerner des prix d'honneur.

Lorsque nos décisions furent connues, deux *gentlemen* demandèrent à être introduits devant notre Commission. L'un d'eux, un médecin de Brooklyn, prenant la parole, nous dit : " Messieurs les juges, nous ne venons pas pour récriminer, ni pour nous plaindre de ce que vous n'ayez pas accordé de prix d'honneur à nos chiens. Nous voulons tout simplement savoir pourquoi vous les condamnez et vous demander si vous nous encouragez à garder ces chiens ou à les noyer. M. Gordon Bennett, mon ami, nous dit l'orateur en désignant son compagnon, a importé à grands frais trois " Gordon Setters " des célèbres Kennels de lord Rosebery, le meilleur stock de la Grande-Bretagne, assure-t-on ; or, il arrive que dans un concours international tenu en Amérique, ces chiens ne reçoivent qu'une médaille de bronze ! Que faut-il en conclure ?"

Mes collègues se tournèrent de mon côté et m'invi-

tèrent à répondre au nom collectif du jury de classe. Je vous avouerai, mon cher ministre, que les noms de Gordon Bennett et de lord Rosebery m'avaient d'abord jeté un froid, mais il fallait passer le Rubicon, et je le franchis. J'exprimai à nos deux honorables visiteurs les regrets que les membres du jury avaient éprouvés en se voyant empêchés de primer leurs superbes chiens, ayant décidé " à priori," d'en passer strictement par les décisions du grand auteur anglais Stonehenge. J'ouvris le livre du MAITRE et je leur lus un extrait condamnant les chiens " Gordon " tricolores, c'est-à-dire ayant des taches blanches, attestant un " in and in breeding." Pour affermir la foi de ces messieurs dans leurs chiens, toutefois, l'un de nous, peut-être moi, si je n'en suis pas coupable, j'en étais bien capable, leur dit : " Au surplus, messieurs, gardez vos beaux animaux, nous les croyons, pour notre part, n'en déplaise à Stonehenge, sinon supérieurs, du moins égaux, en qualités sportiques, aux " noirs et feu " : nous n'en désirerions jamais d'autres dans nos " Kennels !"

Ces " gentlemen " acceptèrent une coupe de champagne frappé (consolation cup !) et se retirèrent, réconfortés par les assurances du " British Judge." Après leur départ, j'eus l'audace de me parler *in petto* et je me surpris me disant effrontément : " Quoi ! c'est Gordon Bennett, du *New York Herald*, ce particulier-là ! Eh bien ! Il n'est pas fort !" Heureusement qu'il était déjà loin.

Le lendemain, pendant que nous signions les diplômes

et nos certificats de récompenses, notre huissier de service me remit une carte.

Colonel P.....,

Memphis,

Tennessee.

Un grand yankee, portant au menton le talon de Jonathan, se présenta. Il m'apprit qu'il était délégué par un club du Tennessee, pour m'offrir les fonctions de " Judge umpire " dans un " Field trial de pointers," devant se tenir à Memphis au milieu du mois d'octobre prochain.

Un Field Trial ! Ne sachant pas au juste ce que c'était, j'évitai de lui répondre tout de suite ; je pris son adresse ; prétextant des travaux pressés, je l'informai que j'aurais l'honneur de lui faire parvenir ma réponse le jour suivant, après avoir consulté mon carnet d'engagements (?) pour ce mois.

En rentrant à l'hôtel, je priai DeCelles de me rendre un grand service. DeCelles, qui se méfiait de moi depuis son attaque de migraine, me demanda en quoi consistait ce service, avant de s'engager. C'est, lui répondis-je, de savoir adroitement du commis de l'hôtel, ce que l'on entend aux Etats-Unis par un " Field Trial." " Tu peux demander cela, lui dis-je, toi, un vulgaire savant à lunettes, mais au fond un parfait ignorant en fait de sport ; tu n'es ni chasseur, ni pêcheur, tu peux donc afficher cette ignorance sans déroger, c'est sans conséquence, tandis que moi, le " British Judge," je ne sau-

rais faire cet aveu sans me diminuer et sans descendre de mon piédestal."

DeCelles consentit avec bonne grâce à me procurer le renseignement. Je ne sais comment il s'y prit : en " reporter " probablement ? Mais une demi-heure après il m'appela au fumoir et me fit le rapport suivant : " Le "field trial" de Memphis est un concours de chiens d'arrêt ; au lieu de juger ces bêtes au repos, pour leur beauté plastique comme à Philadelphie, on les jugera pour leurs qualités sportives. Les juges conduiront les chiens par paires, sur des terrains giboyeux, et chasseront sérieusement avec eux pendant une heure ou deux heures. Ils étudieront la manière de travailler, de quêter, de flairer, d'arrêter et de rapporter de ces chiens, leur docilité, leur intelligence, leur endurance, et les ramèneront au chenil pour repartir avec une autre paire. Un bon juge, dans un " field trial ", doit marcher douze heures d'affilée. Ses jugements peuvent être plus ou moins bons, mais il est sûr d'être éreinté lui-même à la tombée de la nuit."

Je remerciai DeCelles de ses renseignements. Je lui offris de le recommander à ma place, mais il refusa modestement. Je crus qu'il valait mieux ne pas trop forcer mon talent ; aussi, j'écrivis au colonel de Memphis, le remerciant, lui et ses compatriotes, du témoignage de confiance qu'ils me donnaient ; mais je le priais d'accepter l'expression de mes vifs regrets de ne pouvoir, par suite d'engagements antérieurs, au Canada, accepter l'honneur de figurer dans le Field Trial de Memphis, où j'aurais éprouvé tant de jouissance à juger, dans mon véritable élément, *dans un*

field trial! Je chargeais peut-être un peu, en m'excusant dans ces termes, car, entre nous, je n'ai jamais beaucoup chassé au chien d'arrêt jusqu'ici et ça ne s'apprend pas dans Stonehenge ! Mais, quant à prendre du gallon, il faut en prendre, en Yankee et demi, n'est-ce pas ?

Je retournerai au Canada dans quelques jours, les *mains nettes*. J'ai résisté à des offres bien séduisantes. Plusieurs exposants, soit pour se rendre le juge favorable, je suppose, soit pour le remercier d'une récompense peut-être inespérée, m'ont prié de choisir des chiens de race dans leurs meutes. Je vous ai déjà avoué ma passion pour les chiens d'arrêt à longs poils ; vous comprendrez donc, monsieur le ministre, la lutte que j'ai eu à subir dans mon for intérieur, entre l'amateur qui disait, oui ! et le " british judge " qui répondait " no ! " J'ai eu de plus le courage de refuser mainte invitation à dîner, de crainte qu'après le dessert, les fumées du champagne, m'empêchant de voir les touffes blanches, les queues mutilées, les jambes torses, les oreilles mal attachées, les yeux bridés, les nez fendus, les poitrines étroites des chiens exposés, j'eusse pu, oubliant les enseignements du grand Stonehenge, du MAITRE, décerner des récompenses à qui méritait de mauvaises notes.

Toutefois, si *mes mains sont nettes*, je dois à la vérité de déclarer que je ne retournerai pas les mains absolument vides, attendu qu'en reconnaissance de nos services, vraiment extraordinaires, le général Walker a fait remettre à chacun des juges de notre classe, vingt-cinq piastres pour chaque jour de présence et de vaca-

tion à Philadelphie. C'est peu payé, (?) si l'on considère l'importance de nos fonctions ; mais vous m'aviez tellement électrisé, que j'aurais travaillé pour la gloire, *un coup parti !*

J'ai tout de même bien surpris DeCelles en lui montrant cette liasse de greenbacks, représentant une faible rémunération, avait dit le général Walker *for my invaluable services !* J'éprouvais un certain plaisir à exhiber cette somme à l'un de ces gens de lettres de *La Minerve*, qui ne paraissent apprécier la valeur de certains travaux que pour autant qu'ils sont largement rétribués. Je vous dirai confidentiellement, monsieur le ministre, qu'à partir de ce moment, " auri sacra fames," M. DeCelles, le brillant rédacteur du grand organe conservateur, consentit enfin à me traiter comme un membre sérieux du Jury International des Récompenses de Philadelphie.

J'irai bientôt à la capitale, pour vous remercier en personne de toutes les grâces dont vous m'avez comblé.

En attendant cette heureuse occasion, daignez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mon profond respect et de mon affectueux dévouement.

G. A. Drolet.

Je rentrai à Montréal quinze jours après. J'y trouvai une lettre du Commissariat général de l'Exposition à Philadelphie. Le général Goshorn m'adressait un diplôme, sur parchemin, et une superbe médaille de bronze, grand modèle, " offert au capitaine Drolet, par

les Etats-Unis d'Amérique, en témoignage de reconnaissance pour les éminents services rendus à l'Exposition du Centenaire, en qualité de membre du jury."

La vertu était encore une fois récompensée ! !

Le général Walker m'écrivit aussi pour me prier de déposer mon carnet de notes dans les archives de l'administration, afin que les exposants de la classe pusseut l'y consulter, au besoin. Je priai mon camarade et ami Joseph Monier de transcrire mes notes en caractères sténographiques, méthode Prévost, et je m'empressai d'expédier cette copie au département, tout en exprimant mes regrets de manquer du temps nécessaire pour mettre ces notes au clair. Je restais avec mes avantages, à l'abri des critiques.

Deux ans après, le gouvernement, se souvenant du juge de Philadelphie, me nommait Commissaire du Canada à l'Exposition de Paris. Son Altesse le prince de Galles me fit la grâce de m'inviter personnellement à remplir de nouveau les fonctions de membre du jury, dans la classe des articles de voyage et de campement. J'eus l'honneur de raconter à Son Altesse mon aventure de Philadelphie à la fin d'un déjeûner, à l'hôtel de la rue de Suffren.

Le Prince, qui exposait lui-même à Paris une quinzaine de chiens superbes des chenils de son château de Sandringham, riait à se tordre, tout en se félicitant, me disait-il, de ne pas faire juger ses chiens à Paris, par un martinet aussi à cheval sur Stonehenge que moi.

Pendant les dix-huit ans qui se sont écoulés depuis 1876 jusqu'à sa mort, j'ai souvent rencontré M. Geoffrion. Du plus loin qu'il m'apercevait, sa figure s'épa-

nouissait, sa fine bouche ébauchait un sourire, et il me disait invariablement en me tendant la main large ouverte : " Bonjour, Stonehenge !"

Manoir de St-Aimé, le 20 septembre 1894.

XXI

MON MEILLEUR AMI !!

Aimez-vous les voyages ? Moi, j'en raffole.

J'aime à courir le monde, en flâneur, sans guide, sans idées préconçues, sans plans arrêtés, cherchant l'imprévu et l'inconnu, me laissant aller aux jouissances spontanées et inéluctables causées par une découverte importante, une impression physiologique, une sensation agréable, une rencontre inespérée, ou par une profonde émotion, remuant l'âme, le cœur et l'esprit.

Cependant, en m'interrogeant intimement, je suis prêt à admettre que les plus heureux moments de mes voyages ont toujours été ceux du retour dans mes foyers.

Dans ma jeunesse, j'avais l'esprit assez aventureux pour ne pas bouder devant une audacieuse expédition. Avec fort peu d'encouragement, j'aurais fait un *Globe trotter* de premier ordre, tout comme ce Paul Jones qui paria, il y a six mois, de faire le tour du monde, en partant de Boston, nu, enveloppé dans de vieilles gazettes, puis de revenir dans un an, avec cinq mille dollars en poche.

Me trouvant à Smyrne, en 1867, j'avais retenu une place dans la caravane d'un grand diable de chamelier turc, allant en Perse. Le trajet, espérait-on, devait se faire en quatre-vingts jours, en ne marchant que douze heures d'affilée.

J'avais payé le droit de suivre cette caravane quatre-vingts francs, tout mon avoir ; à Téhéran, je devenais Paul Jones pour de bon. — Pour l'énorme somme d'un franc par jour, on s'engageait à me nourrir de dattes de figues sèches, d'oignons et de biscuits durs. J'avais de plus le privilège de monter, chaque jour, un chameau pendant six heures ; le reste de l'étape se faisait par la *poste à pataud*, à pied.

Mais la Providence veillait sur moi. — Une lettre de ma mère me rejoignit à Smyrne, la ville des roses, la veille de mon départ. Je changeai d'itinéraire. — Je revins à Rome où je contractai, c'est le grand honneur et le grand bonheur de ma vie, un engagement dans le Régiment des Zouaves Pontificaux. — Tout de même, pendant les trente jours que je passai dans la ville d'Homère, j'eus le temps de me lier sérieusement avec un riche négociant levantin, Kyrie Nicolaios Charichiopoulo, avec qui je corresponds encore avec bien du plaisir.

Dans ces voyages, que j'appellerais au long cours, on est exposé à faire des rencontres fortuites, bizarres parfois, intéressantes souvent, mais toujours variées On peut se trouver, il est vrai, en contact avec des personnages plus ou moins excentriques, renfrognés, fantasques, désagréables, suspects, compromettants ; en revanche, dans d'autres occasions, le voyageur ren-

contre des hommes fort distingués, sympathiques, polyglottes, dont le caractère et la tournure d'esprit sont en telle harmonie avec ses propres dispositions, qu'il se sent naturellement heureux dans leur société.

Si vous traversez l'Océan sur un grand paquebot, il est rare que vous ne découvriez pas des compagnons de cabine, de salon ou de fumoir, charmants et hommes du monde. En continuant votre voyage, vous retrouverez infailliblement ces connaissances de bateaux, dans les grandes villes du Continent, au spectacle, dans les musées, au pied d'un monument, au fond d'une gorge, ou sur les Alpes. De simple connaissance au début, souvent vous en ferez un ami.

J'ai connu, en 1882, à bord du transatlantique le St-Germain, faisant la traversée de New-York au Havre, un jeune Français qui nous raconta l'histoire de son étonnante liaison avec un Américain devenu ainsi, après quatre mois de rencontres répétées, son meilleur ami.—Cette aventure mérite peut-être les honneurs de la publicité, comme étude de mœurs yankees—vous en jugerez.

J'avais l'honneur de faire partie de la table du commandant Delaplanne, lieutenant de vaisseau, détaché en service spécial à la Compagnie Générale Transatlantique, aimant la mer comme les Bretons savent aimer cette grande mangeuse d'hommes. Le commandant nous disait, un jour, en montrant l'océan : " C'est pourtant dans cette tasse-là que je boirai mon dernier café."—Il ne croyait pas être si bon prophète !—Six mois après, le 10 février 1883, une vague monstrueuse l'enleva, pendant une tempête, de la passerelle du St-

Laurent, et l'entraîna à la mer, où il trouva la sépulture que, dans son âme et dans son cœur de marin, il avait anticipée.

Or, un soir du mois d'août 1882, après le dîner, le commandant nous avait fait l'honneur de nous inviter à aller fumer chez lui d'excellentes cigarettes qu'il avait rapportées d'Orient.

Nous nous rendîmes sur le pont ; la douceur de la température, la splendeur du firmament, où des myriades d'étoiles s'allumaient piquées dans le ciel bleu, la vue de la mer, calme comme un lac de métal blanc en fusion, et où de toutes petites vagues, soulevées à peine par leurs grandes sœurs du fond, brisaient mollement leurs crêtes argentées ; tout nous offrait un si beau spectacle, que, sans nous consulter, nous restâmes en contemplation, oubliant l'invitation du commandant.

Quoique pas un souffle n'agitât même la flamme qui flottait à la tête du grand mât, nous passâmes à tribord, nous mettre à l'abri des escarbilles que vomissaient les deux cheminées du steamer.

Les lueurs crépusculaires d'un radieux coucher de soleil se fondaient avec la lumière opale des étoiles et de la lune, s'élevant majestueuse au-dessus de cette plaine sans bornes. Ces teintes douces irisaient les franges des petites vagues, faisant une belle risette à la face ronde et réjouie de l'astre des nuits. Les mouettes et les goëlands flottaient paresseusement, comme des flocons de laine blanche, sur la surface de l'océan. La mer était d'un tel calme que l'hélice, même en la fouettant vigoureusement, marquait à peine le sillage

du navire, d'ordinaire phosphorescent comme une traînée de feu; c'était une belle soirée, où il faisait bon de vivre.

On forma le cercle. La conversation, sans tomber, se ressentait cependant des dispositions de nos esprits, plus ou moins alanguis par le spectacle grandiose qu'offre une belle nuit d'été, en plein océan, et se maintint dans un ton plus grave que d'habitude entre hommes, après un excellent dîner.

Dans ces occasions, on est généralement porté à faire une large part à ses souvenirs, à raconter ses impressions et ses aventures de voyages. Le cadre admirable que la nature mettait sous nos yeux, semblait nous inviter à y enchâsser des réminiscences appropriées.

Les passagers des troisièmes s'étaient laissés gagner par cette splendide soirée. Au son d'une musique d'occasion, une partie de ces rapatriés dansaient sur le gaillard d'avant, pendant que d'autres groupes chantaient en chœur les refrains de leur pays.

Un de nos compagnons, M. le Vte d'Absac, alors consul général de France à la Nouvelle-Orléans, prit le premier la parole ; il nous raconta l'histoire palpitante du meurtre d'un colon français, arrivé dans une des Républiques de l'Amérique du Sud, pendant son occupation du poste consulaire.

Monsieur Louis de N., ancien élève de l'école des chartes, âgé d'environ trente ans, attaché au Ministère des affaires étrangères, prit ensuite la parole. Sa voix douce et chaude prédisposait tout d'abord en sa faveur. M. de N. venait d'accomplir un grand voyage en

Amérique pour sa santé. Son air sympathique, ses manières affables, la grâce qui accompagnaient tous ses actes, en avaient fait le favori du bord.

Il nous demanda la permission de nous raconter l'histoire romanesque de sa liaison avec un Américain, Son Meilleur Ami !

Je la trouvai si curieuse que je m'empressai, dès le lendemain, de l'écrire de mémoire, pour la répéter à mes fils quand ils seront en âge d'entreprendre, à leur tour, des voyages au long cours.

" Je viens de faire un séjour de huit mois en Amérique, commença M. de N. J'ai parcouru les Etats-Unis et le Canada en tous sens, de l'Atlantique au Pacifique, de la Baie d'Hudson à la Floride. Je quittai Paris, muni de lettres de recommandation de toutes espèces, officielles et particulières. A Washington, notre ministre chargé d'affaires me remit de plus des lettres pour les Gouverneurs des divers Etats de l'Union.

" Destiné à la carrière diplomatique orientale, j'avais surtout pioché l'allemand, le russe et l'italien. En revanche, je parle fort peu l'anglais.

" En mettant le pied sur le wharf, à New-York, je regrettai d'avoir négligé l'étude de la langue de Shakespeare. Je défendais avec peine mes bagages contre un douanier, avec qui je ne parvenais pas à m'entendre, lorsqu'un gentleman de mon âge à peu près, grand, blond, les yeux bleus, mis avec élégance, chapeau de haute forme, redingote boutonnée, pantalon gris-perle tombant sur des bottines vernies, œillet à la boutonnière, parfaitement ganté, s'approcha

de moi ; soulevant son chapeau, il me dit en excellent français :

—Pardonnez-moi, monsieur, si je me permets d'intervenir dans votre discussion ; je vois que l'officier de douanes ne vous comprend pas ; peut-être pourrais-je vous servir d'interprète, si vous le trouvez bon.

—Oh ! Monsieur ! lui répondis-je, vous êtes fort aimable de venir ainsi à mon secours. Je cherche en effet à convaincre ce douanier que, parmi mes bagages, se trouve la valise diplomatique, adressée au ministre de France à Washington ; cette valise jouit des franchises douanières et ne subit jamais d'examen aux frontières.

" En même temps, je lui tendis ma carte de visite, sur laquelle était gravée ma qualité officielle.

" Mon aimable Américain, s'adressant en anglais à l'officier préposé à l'examen des bagages, lui dit quelques mots ; immédiatement, ce dernier marqua de ses initiales, à la craie, tous mes colis ; puis, sans attendre mes remerciements, sans me saluer, le *gabelou* me tourna le dos et s'en fut chercher une autre victime.

" Mon sauveur me dit alors :

—Si vous le voulez bien, je vais vous appeler une voiture qui chargera vos bagages et vous conduira à destination.

" J'eus à peine le temps de le remercier de cette nouvelle gracieuseté, qu'il avait déjà hélé un cocher et lui avait donné le nom du Fifth Avenue Hotel, où je devais descendre ; il me salua ensuite poliment, prit congé en se dérobant à mes remerciements, pour un

léger service qu'il aurait lui-même, me dit-il, été heureux de recevoir à l'étranger.

" En me dirigeant vers l'hôtel, je pensais : Si tous les Américains sont aussi charmants que le gentleman que je viens de rencontrer, je ne manquerai pas de faire un beau voyage d'Amérique.

" Le lendemain matin, je rencontrai cet aimable personnage dans le hall de l'hôtel. Nous nous saluâmes en nous découvrant tous deux, et il passa. Je regrettai d'avoir manqué l'occasion de lui présenter mes civilités.

" Quelques jours après, revenant de Washington, je me rendis à Boston. J'inscrivis mon nom dans le registre du Parker House. La première personne que j'y rencontrai fut mon obligeant Américain du wharf de New-York.

" J'allai bravement lui manifester le plaisir que j'éprouvais de pouvoir le remercier de nouveau du service qu'il m'avait si galamment rendu lors de mon arrivée.

" Ce monsieur, me priant d'oublier cet incident, me tendit sa carte ; je lus : *John Smith, Insurance Inspector, New-York.* Nous causâmes de choses et autres, quand, tout à coup, M. Smith me proposa de cimenter notre connaissance, à la mode américaine, en buvant un verre de vin. J'acceptai. Il commanda du champagne frappé et des biscuits.

" Une heure après, la glace était rompue. M. Smith m'apprit qu'ayant terminé l'inspection de ses agences d'assurance, il s'estimerait heureux de me piloter dans Boston. J'acceptai encore. Pendant les trois jours

suivants, nous visitâmes les Universités, les musées, les endroits historiques et les monuments de l'Athènes de l'Amérique. Toutes les portes s'ouvraient devant lui, toutes les mains se tendaient. Il était ancien élève de l'Université Harvard, m'assura-t-il. M. Smith causait avec les professeurs et les directeurs de ces corps d'élite avec une maëstria, une aisance, qui me donnèrent une haute idée de sa profonde instruction. En nous séparant, nous nous dîmes au revoir.

" Je revins à New-York quinze jours après. Une belle après-midi, je faisais une promenade au Central Park, lorsque je vis M. Smith déboucher du rond point, conduisant un élégant phaéton correctement attelé d'un superbe *stepper* alezan. — En me voyant, il arrêta court son cheval, puis, jetant les guides à son cocher, sauta à bas de sa voiture et vint à moi. Les saluts échangés, il me pria d'accepter une place à côté de lui pour continuer notre promenade. Je renvoyai mon coupé et montai dans son phaéton.

" L'après-midi se passa fort agréablement. J'appris par M. Smith toutes les nouvelles d'Europe qui pouvaient m'intéresser—ce diable d'homme connaissait tout par le menu. Nous rentrâmes dans New-York vers six heures.

" Sur le point de nous séparer, M. Smith, avec infiniment de grâce et dans des termes d'une délicatesse exquise, me pria d'accepter à dîner avec lui, au restaurant Delmonico.

" Je dois l'avouer, je me sentais porté vers cet homme. Et pourtant, ce sentiment était en opposition avec les résolutions que j'avais prises, en quittant Paris, de ne

jamais céder en voyage aux entraînements de la conversation d'un voyageur rencontré fortuitement.

" J'essayai de me raisonner un peu, avant d'accepter ainsi un tête-à-tête de plusieurs heures avec un homme instruit, aimable, de bon ton et d'un caractère noble, élevé, en apparence du moins, mais que je ne connaissais pas du tout autrement.

" Deux mois s'étaient déjà écoulés depuis mon départ de Paris. Etant d'une nature et d'un tempérament liants et confiants, l'isolement, l'éloignement de ma famille et de mes amis commençaient à me peser. J'éprouvais le besoin de soulager mon cœur oppressé par la privation de ces épanchements, charmes de la vie intime. Ces dispositions de mon âme et de mon esprit me poussaient à rechercher un commerce fondé sur l'estime et la bienveillance de deux êtres s'appréciant mutuellement.

" Mon esprit éprouvait le besoin de se détendre ; mon cœur avait soif de sympathie pour lutter contre la nostalgie qui me menaçait.—Les plaisirs, les distractions, les études, les amusements commençaient à me sembler fades ; il me manquait un confident, un ami.—

" Un ami ! Depuis ma sortie du collége de la rue de Madrid, j'ai toujours vécu dans l'intimité de camarades que leurs goûts, leur éducation, une certaine conformité d'idées et de caractères me font rechercher particulièrement ; de là à me lier avec monsieur tout le monde, il y a un abîme à franchir, comme disait Alceste à Philinte : *l'ami du genre humain, n'est pas du tout mon fait.*

" Non ; je voulais un ami, un seul, un vrai.

" Parmi les soixante millions de personnes qui habitent aujourd'hui les Etats-Unis, un grand nombre sont venues dans cet Eldorado pour y chercher de l'or, et y ont fait fortune ! Mais combien en existe-t-il qui y aient trouvé un ami ? VÉRITABLE DON DE DIEU ! !

" Ce John Smith, rencontré partout depuis mon arrivée en Amérique, était tellement séduisant, tellement intéressant, si bien élevé, de si bonne compagnie, que je sentais toutes mes fibres sympathiques vibrer lorsque, ses grands yeux plongeant avec douceur dans mes yeux, il me tendait ses deux mains largement ouvertes et pressait les miennes avec la même énergie que si nous eussions été des intimes de vingt ans. Il semblait qu'il se détachait des fluides mystérieux et magnétiques de sa personne, attirant comme l'aimant.

" Quant je quittai Paris, mes amis et ma famille s'étaient entendus pour me faire leurs recommandations. Tous s'étaient accordés sur un point: " Méfiez-vous des Américains ! le meilleur, en apparence s'entend, ne " vaut pas les quatre fers d'un chien ; prenez garde !"

" Ces conseils voyageaient avec moi. Je m'en étais pénétré, saturé ; chaque soir, en me couchant, je me disais : Après tout je ne me suis pas encore laissé rouler par un Américain. Le Français, né malin, n'a pas inventé que le vaudeville ; sans me donner de gants, je n étais pas loin de me dire avec un sentiment de satisfaction : " A Yankee, Yankee et demi."

" Monsieur John Smith, riche, du moins il le paraissait, instruit, homme du monde, discret, même modeste, d'un caractère doux, éminemment sympathique,

s'était trouvé sur mon passage en vingt occasions différentes depuis mon arrivée sur la terre étrangère ; lui, toujours lui, rien que lui ! Cet inconnu, avec tous ses bons procédés, me forçait à faire des comparaisons désavantageuses aux petit-fils des croisés et des héros de Fontenoy, parmi lesquels on trouverait rarement des types aussi franchement accomplis que mon nouvel ami !

" Bref, après m'être ainsi raisonné, j'acceptai son invitation. Nous dinâmes chez Delmonico. John Smith se montra autant aimable amphytrion que charmant compagnon. Il fit, avec beaucoup de grâce, les frais de toute la conversation. Il m'intéressa particulièrement en me faisant l'histoire politique des Etats-Unis pendant les vingt dernières années. J'étais fort surpris de voir cet élégant clubman aussi familier avec les subtilités de la constitution de la grande république et les roueries de ses hommes d'Etat.

" M. Smith m'apprit qu'il avait déjà brigué les suffrages de ses concitoyens en deux occasions ; il occupait encore une situation assez importante dans l'organisation politique " Tammany Hall."

" Après le dîner, nous allumâmes un pur havane, puis nous sortîmes respirer l'air frais de la mer, que nous apportait une brise de l'est.

" La soirée était superbe, comme celle-ci. Tout en causant, nous nous arrêtâmes pour voir défiler les brillants équipages du *high life* de New-York, sortant des théâtres. Les milliers de lumières électriques réfléchies par les glaces, les roues et les panneaux vernis,

faisaient ressembler ces carrosses à des météores emportés dans une course rapide.

" Il était minuit. Je parlai de rentrer. John Smith, qui avait passé son bras sous le mien, offrit de m'accompagner jusqu'à ma porte. En passant devant le Hoffman House, il me proposa de visiter le *bar* de cette maison, qui contient une collection de tableaux, de tapisseries et de statues, dont plusieurs ne dépareraient pas un musée européen.

" Tout en dégustant une chartreuse, Smith m'apprit que, dans le voisinage de l'hôtel, se trouvait une fameuse maison de jeu fondée par un sénateur américain fort connu. Il s'empressa de me dire que, sans être un habitué de ce club renommé, il y faisait d'assez fréquentes visites, en compagnie d'étrangers ou des agents de sa Compagnie d'assurance, visitant New-York.

" Piqué par la curiosité, plutôt que par le désir de jouer, je lui demandai si nous ne pourrions pas voir la physionomie des habitués de cet élégant tripot. " Certainement," me répondit-il. Nous sortîmes du Hoffman par la porte latérale ; à peine avions-nous fait une centaine de pas que Smith, s'arrêtant, me dit en désignant une superbe maison : " C'est ici."

" Nous montâmes quinze degrés ; il sonna. Je vis s'ouvrir un petit Judas caché dans les moulures de la porte. Un œil, remplissant à peu près cette ouverture, nous examina. Smith lui dit à voix basse, " Canada ". Aussitôt ce mot de passe prononcé, on retira les chaînes de sûreté et les verrous ; la porte s'ouvrit.

" Nous pénétrâmes dans le *hall* d'une honnête maison

bourgeoise, où rien n'annonçait le tripot, le club ou la maison de jeu.

" Un nègre nous reçut ; il referma la porte avec soin. Nous faisant signe de le suivre, il marcha devant nous. Je jetai un coup d'œil dans le salon attenant au *hall*. Cette pièce était brillamment éclairée. Une jeune fille était assise devant un piano, aux prises avec un exercice. Une vieille dame, bien en évidence, un chat angora endormi sur les genoux, paraissait absorbée dans la lecture d'un roman sensationnel à dix cents.

" Cette mise en scène, bourgeoise et familiale, était bien faite pour dérouter la police. Notre guide tourna à droite ; nous descendîmes à sa suite un escalier conduisant au sous-sol de l'immeuble.

" Nous nous trouvâmes alors dans des caves faiblement éclairées, que nous traversâmes dans leur largeur ; notre guide, ouvrant une petite porte, nous fit passer dans les caves de la maison voisine, où un autre nègre nous reçut avec beaucoup de civilités. Il nous fit remonter l'escalier correspondant ; nous nous trouvâmes enfin dans une vaste antichambre, donnant sur des salons superbement éclairés, richement meublés et tendus de luxueuses étoffes.

" Il y avait foule. La maison comprenait trois étages de salons. Au premier, étaient installées les tables de baccarat, de trente et quarante, de poker et de faro ; au deuxième, la roulette, etc. ; au troisième, étaient dressées les tables du souper offert par l'administration à ses clients.

" Dans chaque pièce se trouvaient, comme *en-cas*, des buffets en acajou sculpté, garnis de victuailles, de

liqueurs, de vins, de boissons variées, que des nègres en livrée servaient gratuitement aux pontes et aux visiteurs.

" L'entrée de John Smith fut très remarquée. Plusieurs des joueurs vinrent lui serrer la main, lui chuchoter des choses mystérieuses à l'oreille.

" Une banque de baccarat fut mise aux enchères. Smith me demanda si j'étais joueur. " Sans être un fervent de la dame de pique, lui répondis-je, j'aime assez de temps à autre à faire un whist ou à tailler un petit *bac*, mais pas ce soir par exemple." Je l'encourageai à jouer, si le cœur lui en disait. Il se fit adjuger la banque à deux mille dollars et remit cette somme au croupier.

" Un Espagnol proposa le *banco*. Smith abattit neuf sur un tableau et huit sur l'autre. Sa veine se continua pendant toute la taille. Il se leva avec une corbeille remplie de billets de banque et de jetons. Il gagnait onze mille dollars.

" Nous rentrâmes ensuite. Je passai quelques jours avec Smith, devenu mon inséparable, à visiter New-York, Philadelphie, les États de la Nouvelle-Angleterre. Avant de nous quitter, il me promit d'arranger les affaires de son bureau, pour me rencontrer à Chicago bientôt.

" Un jour, je lisais, dans un salon du Palmer House, les détails d'un vol à main armée commis à bord du train rapide voyageant de Santa-Fé à Tuengo ; cette attaque s'était terminée par les assassinats du conducteur, du mécanicien et de l'employé préposé à la garde des valeurs de l'Express Wells Fargo. Je prenais

d'autant plus d'intérêt à cette affaire que, me proposant de visiter le Nouveau-Mexique, j'étais forcé de suivre le parcours qui venait d'être ensanglanté par ces hardis voleurs.

" Je fus soudainement interrompu dans ma lecture par un joyeux : " Hallo ! comment vous portez-vous, mon cher ami !" C'était John Smith, le sourire aux lèvres, gardenia à la boutonnière, heureux de me revoir à Chicago.

" Après les effusions d'usage entre amis, Smith, jetant les yeux sur le journal que je tenais encore à la main, me dit : " Ah ! vous lisiez les détails de l'attaque du train de Santa-Fé ? Vous ignorez sans doute que je me trouvais dans ce convoi, revenant du Far-West, inspecter des agences nouvelles de mon Assurance. J'en rapporte même un souvenir, ajouta-t-il ". Il me montra une éraflure à la main gauche, causée, m'affirma-t-il, par une balle de revolver tirée par un homme masqué, sur le conducteur du train.

" Smith m'accabla de prévenances et d'attentions délicates pendant toute la journée. Le lendemain, il m'apprit qu'il prenait huit jours de congé pendant lesquels il voulait me faire visiter Cincinnati et St. Louis. Ce furent huit jours remplis de charmes. Tous les soirs, en me séparant de mon ami, je me félicitais d'avoir eu la bonne fortune de rencontrer sur mon chemin un homme aussi délicat, aussi aimable.

" Nos vues étaient identiques sur presque tous les sujets. Smith était un fervent croyant, d'une rigidité de principes qui me faisait paraître tiède à côté de lui. Nous discutions toutes les questions sociales, morales,

politiques et économiques. Nous avions assisté ensemble aux conférences de Talmage et de Bob Ingersoll ; nous prolongions souvent nos conversations fort avant dans la nuit. Un soir, à la suite de la lecture d'une étude publiée dans une grande revue américaine, nous discutâmes sur l'application de la peine de mort.

" Smith était opposé à la peine de mort. Il était d'opinion qu'un criminel souffrait plus d'une condamnation aux travaux forcés à perpétuité, dans une enceinte, séparé du reste des humains, avec obligation de garder un silence continuel, que d'être délivré de ses misères par la peine capitale : vu, disait-il, que l'on donne toujours au condamné le temps de se convertir et de gagner le ciel en faisant une mort exemplaire. Smith prétendait aussi que beaucoup de criminels sont irresponsables à la société, soit qu'ils commettent des crimes passionnels, soit qu'ils subissent des influences suggestives tout à fait indépendantes de leur volonté. Il regardait certains criminels comme de pauvres malades, pour qui la mort serait plutôt une délivrance qu'un châtiment.

" Je me bornais à répondre à Smith, par le fameux cliché : " Abolissons la peine de mort, soit ; mais que messieurs les assassins commencent !"—

" Ce qui me plaisait chez Smith, c'était sa grande sensibilité. Il ne pouvait voir souffrir un animal, ou entendre pleurer un enfant, sans apporter immédiatement un remède à ces souffrances, ou une consolation. Sa charité était inépuisable. Il m'entraîna souvent dans des ventes de charité, dans des Kermesses ou dans des bazars organisés pour venir en aide aux mal-

heureux. Il laissait toujours de fortes aumônes dans ces visites. C'était un philanthrope.

" Smith me dit un matin qu'il était forcé de quitter Chicago subitement, étant appelé par dépêche dans l'Ouest.

" Nous nous donnâmes rendez-vous à Denver, dans le Colorado.

" Un soir, en revenant de Milwaukee, je dînai avec un alderman de Chicago. Cet alderman m'offrit au dessert de me faire accompagner par un agent de la police secrète pour visiter les *slums*, c'est-à-dire les repaires de bandits et de coquins qui fleurissent particulièrement dans cette grande Babylone.

" A dix heures, un détective du nom de Robinson vint me prendre à l'hôtel ; nous commençâmes une tournée qui me donna souvent des haut-le-cœur.

" Au moment de rentrer, le policier me proposa d'aller voir une maison de jeu, fréquentée par les plus grands criminels des Etats-Unis. " Vous y verrez même des voleurs du grand monde, en habit noir "— ajouta-t-il.

" En voyage, il faut un peu tout voir, n'est-ce pas ? histoire de comparer. Sur la présentation de son insigne de policier, nous fûmes admis dans une maison, superbe à l'extérieur, située dans un quartier aristocratique, ayant plutôt l'apparence d'un club élégant que d'un tripot. Les salons regorgeaient de joueurs, tout comme dans le *Gambling house* de New-York.

" Je m'approchai d'une table où l'on paraissait faire la grosse partie de baccarat. Le banquier avait un monceau de billets de banque et de jetons devant lui.

Il venait de passer onze fois consécutives, disait-on. C'était un homme jeune, autant que je pouvais en juger; ses traits m'étaient cachés par les bords d'un grand chapeau de feutre mou, ses yeux étaient protégés par d'épaisses lunettes bleues.

" Le policier me demanda en riant si je ne voulais pas risquer quelques dollars, car, me dit-il, c'est surtout de l'argent des étrangers que sont friands les joueurs de Chicago. Pour payer ma bienvenue, je jetai sur la table un billet de dix dollars qui fut ratissé en moins de temps que je n'en mets à raconter cet épisode. Je doublai ma mise, le banquier abattit neuf sur le tableau où j'avais ponté. Je me préparais à jouer de nouveau, lorsque le banquier, levant la tête, fit un tel mouvement de surprise en me regardant, que tous les joueurs tournèrent les yeux vers moi. Le banquier se leva subitement, et, bourrant ses poches des billets et des jetons, il dit au croupier assis en face de lui : " Il y a une suite !" puis, quitta au grand mécontentement des pontes indignés de cet impudent Charlemagne.

" Le banquier, sans prêter attention à ce concert d'imprécations, se dirigea vers moi, et retirant son chapeau et ses lunettes me tendit les deux mains. C'était John Smith.

—Comment, encore ici, m'écriai-je ?

—Oui, je suis revenu ce soir ; et ne sachant où vous rencontrer, je me suis laissé entraîner dans ce tripot. Mais il ne s'agit pas de cela, mon cher ami, allons-nous-en vite reprendre nos bonnes causeries.

— Certainement, répondis-je ; mais attendez un instant, j'ai jeté une mise sur la table ; voilà précisé-

ment un banquier qui prend votre suite : voyons le résultat.

—Non ! Non ! reprit précipitamment Smith. Ne jouez pas, je vous en prie !

" Et tendant le bras, il retira mon enjeu du tapis vert, puis, m'entraînant presque de force dans un salon voisin, il me dit :

—Vous êtes tout surpris de me voir vous empêcher de jouer alors que je joue moi-même. Mon cher ami, permettez-moi de vous le dire, vous êtes trop honnête pour vous trouver ici. Malgré votre *détective*, vous n'en seriez pas moins bel et bien volé comme dans un bois. Je connais tous ces types-là de vue ou de réputation. C'est le dessus du panier des bandits et des voleurs célèbres.

" John Smith était fort excité en me parlant, il paraissait très contrarié d'avoir été vu, lui, l'homme correct, en chapeau mou et avec des lunettes bleues. Il voulait quitter l'établissement tout de suite. J'étais au contraire curieux de connaître un peu ce qui se passait dans les coulisses de ce joli monde. Je lui dis franchement :

—Je n'aurai pas de sitôt l'occasion de me trouver en aussi mauvaise compagnie : apprenez-moi donc ce que ces gentlemen, la plupart en habit de soirée, la boutonnière fleurie, ont de si terrible pour m'empêcher de risquer un billet de dix dollars contre eux.

" En présence de mon obstination, John Smith passa la main sur son front comme pour en chasser des pensées pénibles et reprit :

—Vous voulez faire une étude de mœurs ? Eh bien,

soit ! Je vais vous raconter l'histoire de quelques-uns de ces messieurs : vous comprendrez ensuite pourquoi j'ai tant désiré vous éloigner d'ici. D'ailleurs, Robinson (en montrant le policier) vous confirmera mes dires. Tenez, vous voyez cet homme maigre, à la peau parcheminée, au nez crochu, qui est assis à la table du " Trente et Quarante " et qui ne parie jamais moins de cent dollars ? C'est le chef d'une association de faussaires dont la spécialité est de majorer et d'élever par une série de manipulations, de mille à dix mille dollars, la valeur d'un chèque de cent dollars. Il a tout un personnel de dessinateurs, de graveurs, de chimistes, de calligraphes et de commis qui imitent les signatures, lavent l'encre, rétablissent les teintes et courent les risques d'encaisser les chèques ainsi élevés ou de faire escompter les signatures forgées. Il a déjà fait dix ans de pénitencier, sous trois noms différents.

" Le deuxième voisin de ce faussaire est un Espagnol, ancien associé du fameux Garcia. Vous connaissez leur histoire à Cuba n'est-ce pas ?—Non ?—Eh ! bien, la voici : Garcia et cet hidalgo, après avoir dépouillé les maisons de jeu de Bade, firent le projet de venir voler les joueurs de l'île de Cuba. Ils se préparèrent à cet exploit pendant deux ans. Avec une patience étonnante, ils biseautèrent et marquèrent des centaines de douzaines de jeux de cartes, similaires aux cartes employées dans les cercles de La Havane.

" Leur stock étant bien ficelé, et chargés de faux timbres de la régie, ils partirent pour Cuba. Rendus dans cette île, où tout le monde est plus ou moins joueur, Garcia et son compère achetèrent et firent

acheter toutes les cartes qui se trouvaient dans les magasins de La Havane, de Santiago, etc. Ils les détruisaient au fur et à mesure.

" Vous savez qu'un jeu de cartes ne sert jamais deux fois dans un cercle. Peu de temps après, les clubs de La Havane furent consternés d'apprendre qu'il n'en restait plus dans les magasins de l'île. Alors, le gentleman à figure de pain d'épice que vous voyez, annonça qu'il attendait un envoi de cartes françaises, par le prochain paquebot. En une journée, les fournisseurs des cercles lui achetèrent toutes ses cartes biseautées, ficelées comme sortant de la fabrique, et les revendirent aux grands clubs de Cuba.

" Lorsque Garcia et cet Espagnol se furent bien assurés qu'il n'y avait plus une seule carte dans les cercles, qu'ils n'eussent préparée eux-mêmes, ils se firent présenter dans ces clubs et taillèrent à banque ouverte, tenant tous les paris. En quinze jours, on assure qu'ils gagnèrent ou plutôt qu'ils volèrent près de deux millions de dollars aux planteurs cubains. Garcia perdit, depuis, sa part à la roulette de Monte Carlo ; ce type, maintenant décavé, est sur le point d'être arrêté par la police de Chicago pour vol à la *poussette*.

" Au milieu de ces joueurs, il y a de grands criminels et aussi des voleurs de bas étage. Voyez cet individu à la mise chafouine, qui circule fièvreusement autour des tables de roulettes et de Trente et Quarante. C'est Abraham, un pêcheur d'enjeux oubliés. Voici sa spécialité. Il réclame toujours les mises douteuses ; mais le commissaire des jeux le surveille particulièrement. Se sachant observé, il déploie une finesse extraordinaire

pour s'approprier les gains des autres. Souvent il pousse l'audace jusqu'à prier le véritable propriétaire, qui aurait oublié de retirer un jeton ou un billet laissé sur le numéro gagnant, de lui passer ce gain.

" On raconte qu'un jour, ce brigand s'aperçut qu'un gros ponte, jouant à la roulette sur plusieurs numéros et plusieurs chances à la fois, avait oublié un billet de cent dollars sur la rouge.

" La présence du commissaire des jeux le gênant, ce juif n'osait se risquer à retirer cet enjeu, doublant à chaque coup. La rouge tenait une série et venait de passer sept fois. Le croupier ajoutait à cette masse non réclamée. Abraham suait et se trémoussait sous l'œil du commissaire. La rouge venait de sortir pour la huitième fois. Le billet de cent dollars avait fait boule de neige ; la masse représentait $12,800.00, le *maximum*. N'y tenant plus, il se pencha à l'oreille du véritable propriétaire de cette grosse somme, et lui dit tout bas :—Monsieur, je suis joueur. J'ai promis à mon beau-père de ne plus mettre le pied dans une maison de jeu. Cependant, je vous l'avoue, j'ai manqué à ma promesse aujourd'hui, en risquant un billet de cent dollars, devant vous, sur la rouge. Je voudrais bien retirer de suite ma mise et mon gain, mais mon beau-père vient d'entrer dans le salon et il m'observe. Je n'ose donc toucher mon argent. Voulez-vous me rendre le service, cher monsieur, de retirer cette masse comme si elle était à vous, et dans une demi-heure vous me la remettrez dans le couloir ou à la sortie ? — Le beau-père, c'était le commissaire ! Le gros ponte, propriétaire de cet argent, se rendit avec

plaisir à cette demande et s'armant d'un rateau, il retira cette somme et en remplit une de ses poches. Quelques instants plus tard, avec infiniment de précautions, le bon gros ponte fit signe à ce voleur de le suivre ; l'entraînant à l'écart, il lui remit intégralement la forte somme qu'il se volait à lui-même.

" John Smith me raconta encore plusieurs anecdotes sur tous ces joueurs interlopes, puis nous nous retirâmes à une heure assez avancée.

" La semaine suivante, Smith me fit ses adieux. Il partait pour le Nouveau-Mexique. Nous prîmes l'engagement de nous rencontrer à Los Angelos deux mois après ; mais avant de nous séparer, je lui fis promettre de m'écrire, aux bons soins du consul de France à New-York, qui ferait suivre ma correspondance.

" Je visitai le Canada, les Etats-Unis du Sud ; finalement je partis pour la Californie. A l'époque fixée, je fus fidèle au rendez-vous, mais Smith n'était pas à Los Angelos. Il m'avait bien écrit deux fois immédiatement après notre séparation, mais, depuis deux mois, j'étais sans nouvelles.

" Je sentais la nostalgie de la vieille France m'envahir ; un grand ennui s'emparait de moi. Mon ami me manquait. La santé m'était revenue ; je me sentais de force à lui proposer une partie de chasse dans les Montagnes Rocheuses avant de rentrer chez moi.

" Je parcourus, à petites journées, l'Arizona, le Colorado, l'Utah, le Wyoming ; finalement je m'arrêtai dans la capitale d'un de ces pittoresques Etats de

l'ouest. Ma première visite fut chez le gouverneur, pour qui j'avais une lettre de recommandation.

"Ce gouverneur était un superbe type de la race des chercheurs d'or. Grand, bien découplé, le menton orné du talon de Jonathan, simple dans sa mise, ancien mineur, devenu riche par l'exploitation d'un *claim* abandonné, il avait contribué à l'admission de son territoire dans l'Union, et en était devenu le plus haut fonctionnaire.

"Il me reçut avec cordialité. Il était confus, me dit-il avec bonhomie, de n'avoir pas de monuments historiques à me faire visiter, ni de ruines imposantes à me montrer, sa capitale datant à peine de trente ans. Mais tout-à-coup, se ravisant, il reprit : — Puisque vous voyagez pour votre instruction, peut-être n'avez-vous jamais vu pendre un homme ?—Non, répondis-je ; j'ai bien vu guillotiner en France, garrotter en Espagne, trancher une tête au Maroc, mais je n'ai jamais vu exécuter un homme par la pendaison.

"—Eh bien ! à défaut de spectacle plus réjouissant, si vous le désirez, je vous ferai admettre dans la prison de l'Etat, où le shérif doit pendre, après demain matin, un des plus grands scélérats des temps modernes, voleur, assassin, incendiaire, faussaire et coupable d'une infinité de crimes, commis depuis quinze ans. Ce bandit mériterait une étude spéciale. C'est un type à part : vous le prendriez pour un véritable homme du monde, à première vue, incapable de faire du mal à une mouche. Et cependant, ce n'est rien moins que le fameux Billy Gunn, chef de plusieurs associations secrètes, organisées régulièrement, pour pratiquer le

vol, le meurtre, l'incendie, le faux, dans tous les Etats de l'Union.

" La justice ne connaît qu'une partie de sa carrière, mais cela suffirait pour défrayer les chroniques des romanciers pendant longtemps. Ce Billy Gunn,—est-ce bien son nom véritable ?—était connu sous un nom différent dans chaque Etat. Il était président d'une association de faussaires et de faux monnayeurs, ayant un bureau fonctionnant régulièrement à New-York, émettant de faux billets de banque que nous appelons ici *green goods*. Ce bureau pratiquait en grand la majoration des chèques acceptés et aussi l'imitation des signatures des gens riches, sur des traites et des effets de commerce. Billy était de plus le chef d'une bande de voleurs en habits noirs, pillant et volant les joueurs innocents dans les cercles, les casinos de bains de mer et les champs de courses. Ce hardi coquin pratiquait tous les genres : ayant recruté une bande de *desperados*, de forçats libérés ou échappés des pénitenciers, il se mettait à leur tête ; cinq ou six fois par année, il attaquait les trains express transportant de grosses sommes d'argent. Ces exploits se terminaient souvent par de véritables batailles très meurtrières, quand les commis de l'Express avaient le temps de prendre leurs armes. Sa bande a dû certainement, de ce chef seul, se rendre coupable d'au moins quinze meurtres et voler plus d'un million de dollars.

" C'est lors de l'attaque de l'Express de nuit de la Compagnie du Missouri, Texas et Kansas, que Billy Gunn s'est trahi, en tuant le conducteur du train

courant au secours des employés de l'Express qui se battaient contre les bandits masqués.

" Billy Gunn avait pris passage dans une voiture de première classe, en honnête et paisible voyageur, comme il le faisait toujours d'ailleurs, chaque fois que sa bande devait attaquer un train en marche. Sa spécialité était de tuer le conducteur sans défiance puis de rejoindre sa bande, dont les chevaux attendaient sous bois, dans le voisinage.

" Lors de l'attaque de l'Express, Billy, ayant tué ce fonctionnaire d'un coup de revolver, fut saisi par des voyageurs et garrotté, avant qu'il eut le temps de sauter à bas du wagon. On trouva sur lui des papiers établissant la multiplicité de ses crimes et les ramifications de ses agences de voleurs, d'assassins et de faussaires.

" Le procès ne fut pas long. J'eus toutes les peines du monde à garder mon prisonnier ; les citoyens indignés des territoires voisins voulaient le lyncher à tout prix. Un de ses lieutenants, blessé lors de l'attaque, fit une confession complète des méthodes de leur association. On releva, contre Billy personnellement, quinze meurtres, au moins cinquante vols importants, des faux de toutes espèces : c'est certainement le plus grand criminel de notre pays.

" Billy a donc été condamné à être pendu ; c'est après demain que vous verrez accrocher le plus élégant des brigands des Etats-Unis, au bout d'une solide corde. Billy vivait généralement à New-York, au grand jour, en clubman, fréquentant la meilleure société ; il devait même être élu marguillier de son

église, aux prochaines élections. Ah ! c'était un maître bandit, un artiste dans le crime."

" Le gouverneur avait piqué ma curiosité. Quoique ce genre de spectacle me répugnât fort, j'acceptai sa proposition.

" Le matin de l'exécution, je me rendis avec ce haut dignitaire à la *state prison*, où deux compagnies de soldats, montant bonne garde, lui présentèrent les armes. On informa le gouverneur que le prisonnier, déjà sorti de sa cellule, se trouvait en ce moment au greffe de la prison, avec les shérifs, les aides, les clergymen, les invités et les membres de la presse. Nous trouvâmes, dans cette petite pièce, près de cinquante personnes.

" Le gouverneur salua à droite, à gauche, distribua quelques poignées de main, quand, tout à coup, ô bonheur ! je me trouvai face à face avec John Smith, mon ami ; je ne l'avais pas vu depuis plusieurs mois.

" Heureux de retrouver dans ce pays perdu mon meilleur ami, je voulais le serrer dans mes bras, mais deux clergymen, qu'il paraissait écouter religieusement, m'empêchaient de l'approcher. J'éloignai un des clergymen, qui s'en montra fort offensé, et, tendant les mains à John Smith, je m'écriai : " Quoi ! John Smith ! Vous ici ! Quelle joie j'éprouve de vous retrouver enfin. Je vous croyais malade, parti en Europe, ou plutôt je ne savais que penser de votre silence obstiné, de votre absence prolongée : pourquoi m'avez-vous laissé si longtemps sans nouvelles ?

—Je vous demande pardon, dit Smith, de n'avoir pas répondu à vos lettres et de m'être trouvé dans

l'impossibilité de me rendre à Los Angelos. Que voulez-vous, mon cher ami ? je n'étais pas libre de mes actions ni de mon temps ; j'espérais toujours m'échapper pour courir vous rencontrer.

" Nous nous serrâmes les mains affectueusement. Les deux clergymen, nous entendant causer en français, et nous voyant échanger des marques vives d'amitié, s'étaient éloignés de deux pas.

" Je repris :

—Mon cher Smith, vous souvenez-vous de nos longues discussions sur la peine de mort ? — Oh ! oui, me répondit-il, en poussant un profond soupir, je m'en souviens.

—Eh bien ! pour expliquer votre présence ici, il faut donc que vous soyez rallié à mon sentiment, sur la légitimité de l'infliction de la peine capitale aux grands criminels ?

—Moi ! s'écria John Smith, au contraire, je suis plus opposé que jamais à la peine de mort. Je trouve horrible de priver son semblable de la vie que Dieu lui a donnée. Personne n'a le droit d'intervenir dans les desseins du Créateur, en retirant, à sa créature, l'existence qu'elle doit à sa munificence.

—Mais, alors, si vous n'avez pas changé d'idée, moi, de mon côté, je vous avoue que j'éprouve une grande répugnance à voir accrocher un homme au haut d'une potence. Si vous le voulez, mon cher ami, nous allons laisser tous ces shérifs se débattre avec leur prisonnier et nous, allons-nous-en déjeuner à l'hôtel, bien tranquillement. Est-ce dit ?

—Hélas, mon cher ami, répondit John Smith, en

poussant un nouveau soupir, je le voudrais bien, soyez-en convaincu, mais je ne peux pas m'en aller : C'EST MOI QUE L'ON PEND ! JE SUIS BILLY GUNN ! !

. . . . . .

" Quand je revins de ma stupeur, j'étais seul dans la petite salle du greffe. Comme un homme ivre, titubant, je me dirigeai vers la sortie. L'air frais du matin me ranima un peu. Un déclic sec, suivi de la chute lourde d'un corps à travers une trappe, attira mon attention. En levant les yeux de ce côté, j'aperçus John Smith, pendu par le cou, se balançant au bout d'une corde, la bouche contractée par un rictus horrible, tirant la langue, les yeux torves, fixés sur moi. Il était mort en me regardant ! ! J'avais perdu MON MEILLEUR AMI ! "

Montréal, 1er avril 1895.

XXII

LA FILLE DE KONDIARONK

Le 4 août 1689, un canot d'écorce, monté par cinq hommes, descendait rapidement le Saint-Laurent.

Deux des voyageurs, MM. Louis de Gannes de Falaise et François de Verchères, le premier, lieutenant, le second, enseigne dans l'armée française, portaient l'élégant uniforme des troupes de la marine. Trois Hurons, engagés au Fort Frontenac pour conduire les jeunes officiers à Montréal, maniaient les avirons.

Le voyage s'était accompli jusqu'au lac Saint-François sans accident et sans incident. Les guides indiens, l'œil au guet, tenaient le large ; ils avaient évité, jusque-là, les rencontres des Iroquois, toujours dangereuses dans ces parages : le Saint-Laurent était la voie ordinaire de ces Indiens, dans leurs incursions contre les établissements de la colonie naissante.

Une chaleur tropicale pesait lourdement sur nos voyageurs ; les rayons ardents du soleil, dardant ses flèches d'or sur les eaux du lac Saint-François, véritable coulée de métal, embrasaient l'air, que pas un souffle ne rafraîchissait. Les Hurons semblaient

inquiets—c'était la journée la plus chaude de la canicule.

Falaise, montrant l'horizon chargée de menaces, dit à ses compagnons :

—Il se prépare un violent orage : hâtons-nous d'arriver au lac Saint-Louis, où nous trouverons un abri sûr chez M. du Cruzel, qui commande au Fort de la Présentation ou chez M. François de Gallifet, au Fort de Verdun."

Les Hurons, secouant la tête d'un air peu rassuré, plongèrent leurs avirons dans les eaux chaudes de ce lac irisé et dirigèrent leur frêle embarcation à travers les rapides et les cascades. Lancé comme un trait, le léger canot franchit heureusement ces obstacles, terreur des voyageurs.

Dans la soirée, suivant leurs prévisions, une tempête de pluie, de vent, de grêle et de tonnerre, éclata, épouvantable. Tous les éléments semblaient s'être déchaînés sur le Saint-Laurent. Une obscurité profonde couvrait le Lac Saint-Louis. Les éclairs déchirant la nue, permettaient seuls aux Indiens d'entrevoir par ci, par là, les rives Nord, vers lesquelles ils se dirigeaient.

De temps à autre, les sauvages tournaient la tête et prêtaient l'oreille d'un air inquiet. Ils cherchaient à découvrir, à la faveur d'un éclair, la raison de certains clapotements étranges, qui ne ressemblaient en rien au bruit des vagues s'entrechoquant entre elles.

Tout-à-coup, un des Hurons, se penchant vers ses compagnons, leur dit à voix basse :

—Hâtons-nous, les Iroquois sont derrière nous à notre poursuite."

Il était minuit. La tempête augmentait de fureur. Le Huron avait dit vrai. Les Iroquois les suivaient, mais ce n'était pas leur canot que ces barbares poursuivaient.

Quinze cents guerriers iroquois s'étaient donnés rendez-vous à l'embouchure de la rivière Châteauguay, sur la rive sud du lac Saint-Louis, où, sans éveiller l'attention, cette petite armée avait pu se réunir.

Dans la soirée du 4 au 5 août 1689, cette flottille de canots de guerre se portant en avant sur une ligne convergente de près de trois milles de front, traversa le lac, et surprit les malheureux colons de Lachine, pendant leur sommeil.

La confédération iroquoise, composée des cinq cantons Onnontagués, Onneyouths, Tsonnonthouans, Mohawks et Goyogouins, avait juré de tirer une vengeance éclatante du guet-apens dans lequel le gouverneur Marquis de Denonville avait fait tomber leurs chefs en 1687.

Les Iroquois tenaient leur serment.

La profonde obscurité et la tempête qui se déchaîna pendant cette nuit terrible—" la nuit du massacre,"—favorisa étrangement l'entreprise diabolique de ces démons, cruels comme des tigres.

Le bruit qu'avait entendu le guide huron, était causé par le clapotis de la lame, frappant la proue des canots des Iroquois, s'avançant en bataille, à travers le lac.

Nos jeunes officiers, s'armant d'avirons, aidèrent leurs guides à gagner le rivage. La ligne noire, présentée par le front de bandière de la flottille

iroquoise, devenait visible, chaque fois que la foudre éclatait au-dessus de leurs têtes.

Enfin, trempés jusqu'aux os, brisés, exténués, inquiets et anxieux de toucher terre, afin de donner l'alarme aux fortins qui bordaient la côte de Lachine, MM. de Falaise et de Verchères atterrirent au hasard, suivis de près par les Iroquois.

Saisissant leurs armes, les jeunes officiers s'élancèrent sur le rivage. Ils prirent, en courant, la direction d'un fort aperçu, dans le lointain, à la lueur d'un éclair.

Ils avaient à peine franchi quelques centaines de pieds, qu'ils furent arrêtés par une bande d'Iroquois. Ces Indiens rampaient comme des couleuvres, vers les habitations ; ils se levèrent au devant d'eux et cherchèrent à les saisir.

Abandonnés à eux-mêmes, éloignés des forts, entourés d'ennemis, il ne restait d'autre alternative à Falaise et à Verchères que de se jeter dans un canot et de gagner le milieu du lac. Les trois Hurons avaient été massacrés sur place, sans avoir eu le temps d'entrer en défense.

Une chasse à l'homme, terrible, commença. Les deux officiers sautèrent dans un canot iroquois et poussèrent au large, luttant contre les vagues qui déferlaient avec fureur. Une dizaine d'Iroquois s'élancèrent à leur poursuite.

Falaise et Verchères, quoique inexpérimentés, réussirent à s'éloigner du rivage, suivis de près par les Iroquois, reprenant à chaque éclair, la piste que l'obscurité leur faisait perdre.

Les officiers français, ramant au hasard, ne s'apercevaient pas qu'ils étaient entraînés vers les rapides du Sault Saint-Louis.

Les Iroquois les rejoignirent enfin.

Un Indien, saisissant les bords de leur embarcation, s'apprêtait à la faire chavirer. Un coup de pistolet tiré à bout portant lui cassa la tête. Un autre sauvage frappa de son aviron Falaise à la figure. Verchères riposta par un coup de feu à travers la poitrine. L'Indien, en tombant, renversa le canot qu'il montait.

Cet incident donna un peu de répit à nos amis pendant que la seconde embarcation indienne recueillait les survivants.

Mais, ô horreur ! Des bruits étranges frappent les oreilles des officiers français, bruits qui dominent les grondements de la tempête et le fracas du tonnerre. Ce sont les rapides du Saut St-Louis !

Ces cataractes attirent, comme une pieuvre aux gigantesques tentacules, les malheureux bateaux qui s'aventurent dans leurs cascades bondissantes, et les brisent en pièces sur les rochers.

A cet endroit, le Saint-Laurent fait brusquement une chute de près de quarante pieds. Une grande île, plantée là, au milieu du fleuve, offre un nouvel obtacle à l'énorme volume d'eau qui s'engouffre avec fracas dans les déchirures du tablier de ce barrage granitique. C'est à travers ces passages étroits, taillés dans le roc vif, que le St-Laurent, écumant, se précipite avec fureur, avant de reprendre plus bas son cours majestueux.

Falaise et Verchères, se voyant perdus, redoublèrent

d'efforts pour changer la direction de leur embarcation, mais les Indiens réussirent encore une fois à se rapprocher, bord à bord.

Sautant comme des chats-tigres dans ce frêle bateau, ils engagèrent une lutte terrible, corps à corps, à coups de hache et de casse-tête, avec les officiers qui n'avaient plus que leurs couteaux et leurs avirons pour armes. Vingt fois, les canots, s'entrechoquant, furent sur le point de sombrer.

Enfin, après un combat homérique, MM. de Falaise et de Verchères, perdant leur sang par plus de dix blessures, furent terrassés et jetés au fond d'un canot.

Les Iroquois, aux prix de mille efforts, purent ramener l'embarcation dans les eaux plus calmes de la rive sud, puis ils se dirigèrent de nouveau vers Lachine.

La tempête s'apaisa. Le lever du soleil éclaira un champ de carnage et de dévastation horrible à voir. En reprenant leurs sens, les jeunes officiers français se trouvèrent étendus sur la terre détrempée, les pieds et les bras écartés en forme de croix de St-André, retenus dans cette position par des liens qui leur entraient dans les chairs, attachés à quatre piquets, fortement enfoncés dans le sol. Une autre corde, formant collier, attachée à un cinquième piquet, les empêchait de remuer la tête.

Des milliers de moustiques et de mouches suçaient leurs plaies ; une soif dévorante ajoutait à leurs souffrances.

Ils étaient entourés de sauvages, demi-nus, couverts de sang, ivres, poussant des cris féroces et dansant autour des poteaux de la torture, où ils faisaient brûler

les habitants de Lachine, épargnés dans le massacre de la nuit précédente.

Pendant plusieurs jours, les Iroquois exercèrent leur fureur sur ces pauvres malheureux, incendiant toutes les habitations, sur un parcours de sept lieues, égorgeant les hommes, après leur avoir brûlé les pieds, arraché les ongles, et faisant rôtir les enfants sous les yeux de leurs mères, les mangeant ensuite.

M. de Vaudreuil, qui commandait à Montréal, en l'absence de M. de Callière, passé en France, sonna le rappel aux maigres forces de son district, pour aller rencontrer ce formidable ennemi et délivrer les petites garnisons des Forts Rémy, Cuillerier, Rolland, et de la Présentation.

A la suite de cette horrible hécatombe, les Iroquois s'étaient répandus dans toute l'île de Montréal, semant la mort et la dévastation. Ces Indiens passaient des journées entières à l'affût, dans la tête d'un arbre, ou à plat ventre, dans un champ de maïs, guettant les colons qui cherchaient à se réfugier dans les forts, ou que certaines exigences obligeaient à se montrer. Ils tombaient dessus, le casse-tête à la main.

Ils massacrèrent ainsi une partie de la population de Lachenaie et emmenèrent au moins vingt-cinq de ses habitants rejoindre, à Lachine, les captifs que l'on devait ramener dans les bourgades.

Ouréouanati, le chef de guerre des Iroquois, croyant ses guerriers repus de massacres et de cruautés, et ne trouvant plus d'eau-de-vie pour assouvir leur passion, s'alarma des préparatifs de M. de Vaudreuil. Il commanda le retour. Les Iroquois avaient surpris et

Les cinq nations se dispersèrent le long du lac Ontario, rentrant chacune dans son canton, après s'être au préalable partagé le butin et les captifs. Les Agniers furent les premiers à abandonner la colonne, se dirigeant vers la rivière Mohawk, puis les Oneyouths, vers le lac Oneida, puis les Onnontagués, qui remontèrent la rivière Oswégo, jusqu'à leur bourgade.

Les Goyogouins et les Tsonnonthouans habitaient plus loin, à l'ouest du lac Ontario, près des chutes du Niagara.

Les deux officiers français avaient été, depuis la nuit du massacre, prisonniers des Onnontagués, qui les avaient captivés à la tête des rapides du Saut-Saint-Louis. Ils suivirent donc les guerriers ou plutôt ils furent traînés par les Iroquois de cette tribu, qui remontèrent, en suivant la berge, la rivière Oswégo, dont les eaux tour à tour impétueuses ou somnolentes, coulaient entre des rives déchiquetées.

L'automne s'annonçait par la rouille qui envahissait les masses sombres des verdures. Le soleil ne pénétrait plus, à travers l'enchevêtrement des branches et le voile dense des feuillages, qu'en rayons divisés et attiédis.

Enfin, un jour, on laissa les prisonniers à leurs piquets ; les guerriers Onnontagués procédèrent à leur toilette de grand gala. Avec de l'ocre rouge, ils peignirent des figures d'animaux sur leurs corps ; les uns se teignirent le nez en bleu, les sourcils, le tour des yeux et les joues en noir, et le reste de la figure en vermillon ; les autres se tracèrent des bandes rouges, noires et bleues, d'une oreille à l'autre ; ils mêlèrent

des plumes d'oiseaux et des touffes de poils d'animaux à leurs cheveux ; ils s'attachèrent des pendants aux narines et aux oreilles, des bracelets de coquillages aux poignets et aux chevilles, et se couvrirent la tête d'une épaisse couche de graisse d'ours.

Ainsi faits, ils dépêchèrent un héraut vers la bourgade, pour annoncer le retour des guerriers. Les anciens, les femmes et les enfants s'empressèrent d'accourir au-devant d'eux, en poussant des cris de joie ressemblant plutôt à des hurlements de bêtes féroces qu'à des voix humaines.

Il faisait une après-midi splendide ; une bande pourpre, posée au bas du ciel, faisait à la terre une ceinture flamboyante, qui mettait le feu à l'horizon derrière les grandes érablières. Au-dessus de cette zone incendiée, les tons roses, orangés et bleu turquoise d'un superbe coucher de soleil, s'étageaient comme des gradins de couleur autour d'un amphithéâtre bariolé ; sur ce fond de lumière colorée, les cabanes des Onnontagués s'élevaient en bordure sur les rives d'un lac ravissant.

On laissa les canots. Les quatre cents guerriers Onnontagués, sur deux rangs, précédés de leur grand chef Ononkonayati, marchèrent vers le village, avec la fierté de véritables conquérants. Falaise et Verchères, les mains liées, suivaient avec les autres prisonniers, échus à ces Indiens.

Des enfants entouraient cette colonne, agitant en cadence leurs *chichikoués* et mêlant les sons de ces baroques instruments de musique, aux sons des tambours, aux cris et aux acclamations de la tribu. D'un

autre côté, de vieilles indiennes, de jeunes garçons montrant des dents aiguës, comme des dents de loups-cerviers, frappaient les captifs avec des bâtons et des pierres, ou les brûlaient à leur passage avec des tisons ardents.

En arrivant aux cabanes, les malheureux prisonniers furent réconfortés par la vue d'un blanc, qu'à certaines parties de son vêtement bigarré, ils reconnurent pour un missionnaire français. C'était un jésuite, le Père Millet, arraché au supplice du feu, grâce à la pitié d'une Indienne, moins cruelle que les autres femmes de sa tribu ; elle l'avait adopté, en remplacement de son fils tué à la guerre. Le bon Père, levant les bras au ciel, bénit en pleurant les captifs poursuivis par cette meute de jeune loups et de vieilles hyènes.

Les prisonniers furent attachés de nouveau à leurs piquets, et abandonnés toute la soirée aux insultes et aux divertissements des vieillards, des femmes et des enfants. Les vieillards prenaient plaisir, en fumant leurs longs calumets, à saisir les mains liées des malheureux et à leur brûler les doigts et les ongles dans les fourneaux de leurs pipes,—d'autres leur arrachaient les ongles avec leurs dents ou leur brûlaient les mollets avec des charbons.

Pendant ce temps-là, les guerriers mirent le feu sous les chaudières et se régalèrent dans le grand " wigwam " du chef de la tribu, par un festin *à tout manger*. On dévora trois ours, dix chevreuils, quatre caribous, et une quantité de castors, que les jeunes guerriers restés au village avaient tués en prévision du retour de leurs anciens.

Le lendemain, le grand Conseil se réunit pour décider du sort des prisonniers. Jusque-là, ces malheureux avaient souffert de la faim, de la soif, du feu, avaient reçu des coups et subi tous les outrages, mais ils ignoraient encore par quel supplice les Iroquois mettraient fin à leurs tourments.

La délibération devait être courte ; le sort des prisonniers était décidé d'avance. Déjà, les femmes indiennes, les vieillards et les enfants, tous plus cruels les uns que les autres, étaient réunis sur la place, où s'élevait le " poteau de la torture." Ils allumaient les feux destinés à rougir les instruments du martyre q uand, tout à coup, ces démons laissèrent leur travail et saluèrent bien bas, à son passage, une femme qui se rendait au Conseil. C'était Sianouina, la *Capitainesse* de la tribu des Onnontagués.

Un murmure d'admiration accueillit l'arrivée de la jeune veuve de l'ancien Grand Chef des Onnontagués. Tous les guerriers se levèrent et s'inclinèrent respectueusement. Elle s'avança lentement, traversant l'enceinte où siégeaient les guerriers, et se dirigea vers l'endroit qui lui était réservé.

Sianouina était vêtue d'une robe de peaux de loutres, bordée d'une large bande de martres de roches, qui tombait droit sur ses pieds. Un grand manteau de peaux de renards bleus, que retenait un fermoir de griffes d'ours, traînait derrière elle, ondulant à chacun de ses pas comme les replis d'une étoffe moëlleuse. Ses bras, d'un modelé de statue antique, garnis de bracelets de dents de lynx, sortaient nus de ces vêtements de riches fourrures. Elle avait aux pieds des souliers de

peau de jeune chevreuil, couverts de broderies de poils de porc-épic, de couleurs vives.

Sianouina portait les cheveux comme les femmes de la tribu des *cheveux-relevés*, y piquant des plumes d'aigle qui la faisaient paraître encore plus grande. Elle avait un profil pur qui rappelait aux Européens les vierges du moyen âge, plutôt que les traits des Indiens.

Sianouina n'avait pas les pommettes des joues saillantes comme les femmes de sa race : au contraire, l'ovale arrondi de sa figure était parfait. Les prunelles de ses grands yeux noirs, pleins d'une flamme douce et mélancolique, semblaient regarder dans l'au delà des choses de ce monde : un doux sourire, empreint de tristesse mais annonçant la bienveillance, soulevait les coins arqués de ses lèvres rouges, qui découvraient des dents admirables : elle était brune, mais pas du brun des peaux-rouges, plutôt du brun doré des Espagnols.

Sianouina avait au cou un collier symbolique de *Wampum* , formé de milliers de grains de coquilles, terminé par une perle de nacre, percée dans sa longueur ; une petite croix d'or, cadeau de la sœur Marguerite Bourgeois, était suspendue à ce *Wampum*.

Quoique à peine âgée de vingt-quatre ans, la vie de Sianouina avait été mêlée à une foule d'événements. Elle n'était pas Iroquoise de naissance ; elle était la fille du célèbre chef huron Gaspard Soiaga Kondiaronk que les Français avaient surnommé *Le Rat* et les Anglais *Atario* ; elle était née à Michilimackinac, au point de jonction des grands lacs Michigan et Huron.

Kondiaronk, son illustre père, doué d'une grande éloquence et de beaucoup d'esprit, était certainement l'Indien le plus remarquable de son époque. Il brillait autant dans les conversations particulières que dans les assemblées publiques ; il avait fait la conquête du gouverneur-général du Canada, M. de Frontenac, et du Père de Carheil, qui trouvaient des charmes dans sa compagnie.

L'estime qu'il portait à ce Père Jésuite fut ce qui le détermina, dit-on, à se faire chrétien.

Kondiaronk fut, pendant plus de cinquante ans, l'arbitre des destinées de la Confédération huronne-iroquoise. Les soixante-quinze ans de sa vie couvrent une époque très tourmentée de l'histoire de la Nouvelle-France. La vie de cet homme d'Etat indien s'écoula dans les combats, dans les conférences, dans les traités, dans les ambassades et dans les embuscades.

Jamais sauvage ne montra plus de génie, plus de valeur, plus de prudence, plus de connaissance du cœur humain. Passionné pour le bien et la gloire de sa nation, ce fut par patriotisme qu'il rompit, avec cette décision qui compte le crime pour rien, la paix que le marquis de Denonville avait contractée avec les Iroquois, contre ce qu'il croyait être les intérêts de ses compatriotes.

Ce grand chef huron, dans un de ses voyages à Montréal, avait confié sa fille Sianouina aux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, pour en faire une chétienne d'abord, et pour lui donner une éducation dont elle pût faire bénéficier ses pauvres compatriotes, dans la suite.

Sianouina, par sa piété, par sa modestie, par son intelligence remarquable, autant que par sa douceur et son éclatante beauté, devint en peu de temps l'élève favorite du pensionnat. L'illustre fondatrice de la maison, la vénérable Sœur Marguerite Bourgeois, l'avait prise sous sa protection et lui témoignait une affection toute particulière.

Quelques années après, Kondiaronk vint en ambassade à Montréal, avec des chefs des tribus iroquoises, outaouaises et ériées, conférer avec le gouverneur François-Marie Perrot.

Le gouverneur reçut ces ambassadeurs avec grande pompe et leur fit admirer les progrès étonnants que Montréal avait faits sous son administration. Kondiaronk avait bien connu M. de Maisonneuve, l'illustre fondateur de Ville-Marie. Le chef huron, en revoyant si belle la ville de Maisonneuve, exprima avec vivacité les regrets que lui faisait éprouver l'ingratitude des Français, qui avaient si mal récompensé les mérites de cet homme de bien, décédé le 9 septembre 1676, neuf ans auparavant, en disgrâce à Paris.

Le Pensionnat des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dont la réputation grandissait tous les jours, fut visité par les chefs indiens, curieux de voir de près ces *femmes Vierges* dont les vertus étaient connues jusque dans le fond de leurs bourgades.

Sianouina, devenue une jeune personne accomplie, fut désignée pour souhaiter, en langue indienne et en français, la bienvenue au gouverneur et aux grands chefs ; ceux-ci se présentèrent revêtus de longues robes de castor, la tête ornée de plumes d'aigle, le cou, les

bras et les jambes couverts de colliers de porcelaine, de broderies, de rassades, de Wampums et de bracelets.

Kondiaronk reçut les félicitations de ses collègues sur les grâces et l'éclatante beauté de sa fille, qui avait acquis une distinction et un charme particulier, au contact des jeunes élèves appartenant aux familles les plus distinguées de la société française.

Parmi ces guerriers, se trouvait un jeune Iroquois, grand chef des guerriers de la puissante nation des Onnontagués, déjà célèbre dans les cinq cantons par sa valeur. Il devint, à première vue, éperdument amoureux de la fille de Kondiaronk. Avant la fin des négociations, Anéréoutaré, ce chef iroquois, demanda Sianouina en mariage à son père, et, suivant l'usage, accompagna sa demande d'un riche présent consistant en fourrures.

Kondiaronk, persuadé que cette alliance offrait des avantages en assurant aux Hurons l'amitié du chef de la redoutable tribu des Onnontagués, accepta le présent. D'après les coutumes indiennes, cette acceptation décidait le mariage ; Sianouina devait épouser l'Onnontagué.

La fille de Kondiaronk pleura toutes les larmes de ses yeux ; elle se jeta aux pieds du farouche chef huron, le priant, l'implorant de ne pas la sacrifier à des calculs de cette nature et demandant à son père de la laisser encore sous les soins des bonnes religieuses. Kondiaronk, invoquant des raisons d'Etat, fut inflexible.

Les conditions d'une paix qui ne devait pas durer, d'ailleurs, ayant été arrêtées et signées par les ambassadeurs, Kondiaronk retira Sianouina du pensionnat,

où, depuis quatre ans, elle avait acquis toutes les grâces, et brillé de toutes les vertus. Les adieux de Sianouina à la sœur Marguerite Bourgeois et à ses compagnes auraient pu attendrir des tigres, mais non des peaux rouges. On partit donc pour le village d'Onnontagué où devait se célébrer son union.

Le retour fut rien moins que gai. Tomber de la civilisation raffinée de la société canadienne dans les superstitions grotesques, enfantines souvent, mais toujours cruelles de ces peuplades barbares et payennes fut, pour l'âme délicate de Sianouina, le sujet d'une profonde affliction. Enfin, avec l'aide de la prière, elle surmonta les dégoûts qui s'emparaient d'elle, et attendit le jour de son hyménée avec une résignation toute chrétienne.

Après un voyage d'un mois, on arriva au village de la tribu des Onnontagués. Kondiaronk et cent guerriers de son escorte accompagnèrent Sianouina ; cette dernière obtint de l'amoureux chef iroquois de faire bénir leur union par le Père Lamberville, de la société de Jésus, en mission dans le canton.

Le soir du mariage, un festin réunit les Hurons et les Iroquois dans le Wigwam du grand chef. Les murs et le sol disparaissaient sous des amas de fourrures rares et précieuses. Ce banquet, auquel Sianouina et ses femmes n'assistaient pas, se prolongea fort avant dans la nuit et se termina par des chants.

Les Hurons et les Iroquois se détestaient à mort, depuis un grand nombre d'années, mais se faisaient hypocritement bonne figure, en certaines occasions,

sans pour cela oublier leur haine féroce. Entre ces nations, la hache de guerre, malgré les traités, ne fut jamais sérieusement enterrée : à peine était-elle recouverte de feuilles.

A la fin de ce repas pantagruélique, gorgé de viande et de boisson, un chef huron chanta les faits d'armes de sa race : il exalta la valeur des guerriers de sa tribu, fit l'apothéose de son père, tué dans un combat par les Iroquois, mais non sans avoir, au préalable, massacré beaucoup de guerriers de cette nation.

Anéréouataré, se levant à son tour, entonna un véritable chant de guerre ; il termina en se glorifiant d'avoir pris part au combat que venait de célébrer le dernier chef huron et d'y avoir tué lui-même, de sa propre main, ce père dont on venait d'entendre chanter les louanges.

A ces mots provocateurs, le Huron, pris de fureur, se leva ; avant que l'on pût deviner ses intentions, il se précipita sur le mari de Sianouina et lui cassa la tête d'un coup de tomahawk ; il l'abattit, mort, à ses pieds. Kondiaronk et les chefs des deux nations, frappés de stupeur, réussirent avec beaucoup de peine, à empêcher une mêlée générale.

On s'empara du meurtrier, qui fut attaché à cinq piquets, jusqu'après les obsèques d'Anéréouataré. Le grand Conseil devait décider ensuite de son sort.

Sianouina, mariée dans la journée, devint veuve dans la soirée, sans avoir connu les surprises du mariage. On fit des funérailles splendides au chef iroquois, suivant les coutumes de la tribu. Kondiaronk

y trouva occasion de faire un grand discours, tout à la paix.

Le châtiment du meurtrier fut horrible. On étendit le corps de Anaréouataré sur des claies, au-dessous desquelles l'assassin fut lié, de manière que les chairs putréfiées qui se détachèrent du cadavre tombaient sur lui.

Il ne put même obtenir que le plat contenant sa nourriture ne fut pas exposé à recevoir ces restes dégoûtants.

Il demeura en cet état jusqu'au jour où Sianouina fit accorder par le Conseil des Anciens, une commutation de peine à son malheureux compatriote.

Sianouina, en épousant le grand chef des Onnontagués, avait été reconnue et acceptée comme *Capitainesse* de cette nation. Condamnée par son nouvel état à vivre avec les Onnontagués, elle demanda et obtint la garde du feu de la tribu, pendant son veuvage.

Une des grandes inquiétudes des Indiens était de conserver le feu du village. La garde en était toujours confiée à la femme d'un chef qui devait l'entretenir ; elle se servait, à cet effet, d'une grosse bûche de sapin qu'elle couvrait de cendres ; si elle le conservait pendant trois lunes, le feu devenait sacré et la gardienne recevait de grands honneurs ; elle avait le droit de paraître dans l'assemblée des guerriers, où chacun, après avoir allumé son calumet au foyer, devait, en signe de respect et de reconnaissance, lui lancer une bouffée de fumée au visage.

Depuis la mort de son mari, Sianouina avait donc conservé la garde du feu de sa tribu. A la grande admiration des Onnontagués, elle l'avait toujours, sans

interruption, entretenu vif et clair, jusqu'au jour de l'arrivée de MM. de Falaise et de Verchères dans la bourgade. Elle prenait, toutefois, rarement part aux délibérations du Conseil ; mais ce jour-là, Sianouina se décida à faire de grands efforts pour empêcher de nouveaux sacrifices humains.

Lorsque la Capitainesse entra au Conseil, il était temps. On allait prononcer la condamnation des captifs, ordonner qu'ils fussent attachés au poteau de la torture, et abandonnés à la férocité de la tribu.

Sianouina se leva et, promenant ses beaux yeux voilés de tristesse sur l'assemblée des anciens et des guerriers, elle prononça, d'une voix chaude et bien timbrée, le discours suivant :

" Sagamos, Sachems, chefs et guerriers Onnontagués !

" Votre cœur restera-t-il donc toujours fermé aux sentiments de magnanimité que l'on devrait attendre de guerriers valeureux comme vous ? N'avez-vous pas assez massacré de visages pâles pour montrer maintenant un peu de générosité dans votre triomphe ? Vous avez fait des pertes douloureuses parmi les plus vaillants de notre nation. Ne croiriez-vous pas honorer davantage la mémoire de ces illustres morts, en les remplaçant à vos foyers et dans vos rangs, par l'adoption des prisonniers, au lieu de les immoler à votre vengeance ?

" Onnontagués !

" Deux grandes nations se disputent notre alliance et notre territoire. Nous gênons les blancs dans leur

expansion coloniale. Ces visages pâles veulent nous faire disparaître de la surface de l'Amérique. Ils nous arment les uns contre les autres et lancent les tribus des Agonnonsionnis (Iroquois) contre celle des Wendats (Hurons) et ceux-ci contre les autres nations. Ils emploient les Indiens comme des limiers ; ils les dressent à la chasse à l'Indien afin de les faire se décimer entre eux.

" Les Anglais, eux, assurant que le " meilleur Indien, c'est l'Indien mort " offrent cinquante louis de récompense au soldat qui tue un Indien dans les bois, comme une bête féroce. Les Français, plus humains, accordent une prime de vingt écus pour un Iroquois pris vivant afin de le convertir au christianisme. Nous sommes donc traqués de tous côtés.

" Onnontagués ! Il est temps d'enterrer à tout jamais la hache de guerre, si vous ne voulez pas disparaître comme nation. Vous n'avez aucun besoin de luttes pour agrandir un territoire dont vous ne connaissez pas les limites. Ce n'est donc que pour assouvir votre férocité naturelle, pour tirer vengeance de vieilles injures, que vous êtes allés si loin de vos foyers, massacrer et brûler deux cents Français.

" Vous étiez partis quinze cents guerriers, mais vous ne revenez que quatorze cents.

" Et vous triomphez, au lieu de pleurer ! Et vous voulez encore attacher, au poteau de la torture, les prisonniers que vous avez ramenés ? Mais, malheureux Onnontagués ! Annonthio remplacera ces deux cents colons par un millier d'émigrants de France dès le mois prochain. Et vous, où allez-vous recruter ? vous êtes

condamnés à pleurer vos chefs morts, sans pouvoir les remplacer, si ce n'est par l'adoption des prisonniers.

" Entendez-vous le bruissement des flots ? c'est le Dieu de l'onde qui gémit. Ecoutez le murmure des feuilles et le souffle du vent : c'est l'haleine de vos morts qui passe. Si vous aviez le bonheur, ô Onnontagués, de connaître les vérités de la religion, si vous aviez été régénérés par les eaux du baptême, comme votre ancien chef Garagonthié, votre cœur s'ouvrirait aux sentiments élevés de la charité, de la générosité des chrétiens. Avant de commettre des actes de cruauté barbare comme ceux que vous affectionnez, vous diriez alors avec votre chef Ononkonoya à ses guerriers : " Mes frères ! si nous voulons commettre une telle lâcheté, attendons au moins que le soleil soit sous l'horizon afin qu'il ne la voie pas."

" Rappelez-vous qu'avec encore dix victoires comme celle-ci, la race des Agononsionnis aura disparu.

" Sachems, Sagamos, chefs et guerriers !

" La loi de la nation permet à un chef d'arracher au poteau de la torture les prisonniers qui lui plaisent. Apprenez donc que MOI, Sianouina, veuve du grand chef de guerre Anéréouataré, Capitainesse des Onnontagués, héritière des Wendats, fille de Soiaga Kondiaronk, leur chef auguste, gardienne du feu sacré de la tribu, j'adopte aujourd'hui les femmes, les enfants et les deux officiers français que vous avez ramenés captifs de votre expédition en Canada. Vous ne les torturerez donc pas. Ils sont à moi. J'ai dit."

Sianouina, après ce discours, reprit son siège, au milieu des applaudissements du Conseil. Le grand chef civil, Ononkonayati, se levant alors, prononça ces paroles :

" Mes frères ! Suivant la loi de notre tribu, les captifs réclamés par notre illustre Capitainesse sont libres et deviennent sa propriété : à partir de ce moment, ces Français font partie de notre nation. Nous espérons qu'ils abandonneront leurs anciens souvenirs, surtout ceux de leur pays, si profondément gravés dans le cœur des Français, pour se dévouer à leur nouvelle patrie. Qu'on les délivre de leurs liens, qu'on les rende à la liberté. Ils sont la propriété de Sianouina, la Capitainesse."

Puis se tournant vers cette dernière, le grand chef continua :

" Ma sœur ! vous parlez comme votre père, l'éloquent Soiaga ; la raison coule de votre bouche comme l'eau cristalline d'une source pure, sous les fleurs printanières. Le conseil est heureux de se rendre à votre avis et vous approuve en tout ; j'ai dit."

Autant fut grande la fureur de la populace iroquoise, qui attendait les captifs, près des feux et des poteaux de la torture, autant, pour le moins, fut grande la joie des pauvres malheureux Français, en apprenant, par le héraut de la tribu, la nouvelle de leur délivrance. Le bon Père Millot détacha leurs liens en pleurant de joie et leur apprit qu'ils devaient leur salut à l'héroïque Capitainesse Sianouina. Les captifs demandèrent à être conduits immédiatement auprès de leur libératrice,

afin de lui exprimer leur gratitude et leur reconnaissance.

Les Français furent agréablement surpris lorsqu'ils se trouvèrent en présence de cette Capitainesse si belle, d'une suprême élégance, portant ses riches vêtements de fourrures comme une reine et parlant un français très pur.

Le lieutenant de Falaise s'était chargé du soin de la remercier au nom de ses compagnons ; il le fit en des termes choisis ; comme ses paroles venaient du cœur, il fut très éloquent.

La Capitainesse reçut ses remerciements avec modestie : puis, serrant affectueusement la main à tous, elle leur exprima ses vifs regrets de les voir dans une condition aussi malheureuse. Elle leur conseilla de se mêler intimement à la vie des Onnontagués dont ils faisaient partie, du moins momentanément, ajouta-t-elle en souriant.

—Comme le travail est en horreur chez mes pauvres compatriotes, dit-elle, vous n'aurez pendant cet hiver qu'à prendre part aux chasses des Iroquois, à leurs jeux et à leurs festins. Cependant, l'horizon est gros de menaces. Nous aurons peut-être la guerre avec les tribus voisines ou avec les Français, vu que les Anglais d'Albany intriguent fortement pour y pousser les Cinq Nations. Que Dieu nous en préserve. J'aime tant la France ! dit-elle, en soupirant. Vous aurez pour logement des cabanes situées à une petite distance de la bourgade, près d'un lac poissonneux et dans un pays fort giboyeux ; vous y vivrez à votre guise. Je vais vous faire distribuer des armes ; dès

demain, vous aurez à pourvoir à votre subsistance. Le bon, l'excellent Père Millet vous aidera de ses précieux conseils ; il vous consolera dans vos moments d'affliction.

En présence de cette Indienne, Louis de Falaise était resté debout, tête nue, bouche bée, en admiration devant cette jeune femme d'une si grande beauté, parlant avec tant de sagesse et perdue dans cette bourgade de barbares. Les prisonniers se retirèrent, très réconfortés de cette audience, enchantés de leur protectrice. Ils se rendirent à leur campement, où le Père Millet les aida à s'installer. On leur distribua des peaux de loutres, de castors et d'élans pour se couvrir, et quelques sacs de maïs pour se nourrir.

Le jeune de Verchères était enthousiasmé de l'aventure. Avec l'insouciance de son âge, dix-huit ans ! il voyait tout en rose. L'allégeance aux Onnontagués lui pesait peu ; il se voyait libre de choisir le moment de son évasion.

Ils passèrent l'hiver, comme Sianouina le leur avait fait pressentir, en festins *à tout manger*, à vider des chaudières de sagamité, de caribous, d'ours, de castors; en parties de chasses, montés sur des raquettes et chaussés de mocassins.

Verchères, avec son entrain et sa belle humeur, devint le favori de la tribu. Doué d'une force herculéenne, très adroit à tous les exercices du corps, il dépassait les Indiens à la course et se faisait un jeu d'arrêter un ours dans sa fuite, en lui plantant son couteau dans la gorge ; il revenait chargé de butin à chaque excursion.

Il n'y avait qu'un aliment auquel son estomac ne put jamais s'habituer : c'était la chair de chien. Les chefs invitaient souvent Falaise et Verchères à festoyer, et, voulant les régaler, leur offraient à chaque repas un énorme chien rôti ; le chien jaune était considéré, par les Hurons et par les Iroquois, comme le *nec plus ultra* de leur cuisine bourgeoise.

Verchères était devenu l'ami intime d'un guerrier, l'heureux possesseur d'un fusil de chasse de fabrique anglaise, dont le canon le dépassait, en hauteur, d'un bon pied. C'était l'ambition de tous les Indiens de posséder une arme à feu.

Le colonel Dongan, qui avait précédé le chevalier Andros dans le commandement de la Nouvelle-York, et les marchands hollandais de Manhatte profitaient de ces désirs impétueux pour faire de bonnes affaires. Ils échangeaient des flingots à pierre, possédant des canons, longs comme des jours sans pain, contre les fourrures les plus précieuses.

L'échange se faisait d'une manière curieuse : on plaçait le fusil debout, la crosse appuyée sur le sol. L'Indien empilait ses fourrures auprès de ce canon, qui n'en finissait plus ; quand la masse de pelleteries atteignait la hauteur de la bouche de ce gigantesque fusil, l'arme à feu lui appartenait. Il l'avait bien payée !

Les Onnontagués se reposèrent pendant les mois suivants, montrant assez de sagesse pour résister jusqu'au printemps, aux ambassades des nations voisines et aux sollicitations du chevalier Andros, qui leur offrait des armes pour combattre les Français de nou-

veau, leur garantissant, en outre, la protection du roi d'Angleterre, son maître.

Le premier soin de M. de Frontenac, en reprenant les rênes du gouvernement de la Nouvelle-France, avait été de venger le massacre de Lachine, que l'on accusait les Anglais d'avoir fomenté. Il lança trois expéditions en plein hiver. La principale, composée de deux cents Canadiens, fit plus de quatre cents milles, à la raquette, chargés de vivres et d'objets de campement, dans les neiges et les glaces, pour atteindre la Nouvelle-York. Ces héros, commandés par MM. d'Aillebout, Lemoyne de Ste-Hélène, d'Iberville, Lebert du Chêne et de Montigny (qui y fut sérieusement blessé), fondirent, dans la nuit du 8 février 1690, sur le gros bourg de Schenectady ; ils y passèrent près de quatre cents personnes au fil de l'épée.

Pendant ce temps, nos deux amis passaient les longues soirées d'hiver à fumer des calumets dans les wigwams des Onnontagués, en apprenant la langue iroquoise. Ils étudiaient les mœurs et les coutumes de ces Sauvages du nord de l'Amérique, dépourvus de la flamme de cette étincelle géniale qui distinguait les autres races contemporaines de l'Amérique centrale et méridionale.

Les Aztèques du Mexique et les Péruviens, gouvernés par les Incas, laissèrent derrière eux des villes, des temples, des routes, des vases, des habits, des institutions politiques et religieuses, une espèce d'écriture et une architecture remarquable, qui témoignaient de leur degré de civilisation. Les Peaux-rouges appartenaient à une race nomade, vivant au jour le jour

de chasse, de pêche et d'un peu de maïs, sans traditions, non seulement sans littérature et sans monuments, mais ignorant même l'art de conserver et de reproduire leurs légendes par des hiéroglyphes grossiers.

Ces enfants de la nature n'avaient dans le passé aucune de ces attaches séculaires qui prêtent aux contrées européennes et asiatiques leur poésie, leur charme légendaire. Ces tribus, quoique se rapprochant physiquement de la race blanche, en semblaient plus éloignées intellectuellement que les peuplades du centre de l'Afrique. Ces dernières ont des dynasties régnantes ; elles fondent des villes, baroques, bizarres, grotesques si l'on veut, mais qui possèdent une espèce d'histoire, écrite sur leurs palais et sur leurs cases en torchis ou en pisé, sur une pierre grossièrement sculptée, sur une pyramide informe ou sur un tas de cailloux.

Les Peaux rouges du Nord de l'Amérique n'offraient rien de cela, rien, rien : pas un tumulus, pas une pierre levée, pas un monument primitif. L'idée religieuse leur manquait presque totalement, avant l'arrivée des Jésuites parmi eux.

Et, cependant, les Indiens étaient très courageux. Ils montraient, à la chasse ou à la guerre, une finesse que peu de blancs auraient pu égaler. Il surgissait spontanément, de temps à autres, parmi ces sauvages, des personnages extraordinaires, qui auraient fait honneur aux races européennes les plus civilisées : tels, Pontiac, Kondiaronk, Sianouina sa fille, Catherine

Tagakouita la sainte, Brant, Téganissorens, Piskaret, Tékumseh et cent autres.

Les barbares de tous les pays avaient des ambitions ; ils guerroyaient pour faire du butin, pour agrandir leurs territoires, pour une idée politique ou religieuse ; le peau rouge faisait la guerre, pour se venger d'une offense imaginaire, pour tuer, pour brûler, pour le plaisir de se repaître des souffrances de ses prisonniers, quand le prurit du carnage le prenait. En temps de paix, l'Indien s'abrutissait davantage : pas une pensée noble ou élevée ne germait dans ces cerveaux dévorés par un orgueil stupide, consistant à endurer, sans laisser échapper une plainte, des douleurs physiques incroyables.

Les Indiens haïssaient encore plus l'Anglais que le Français ; cependant, ils ne songèrent jamais à se confédérer, pour repousser, hors de l'Amérique, ces deux nations également envahissantes. Jamais un Indien ne pensa, pendant cette période d'extermination, à prêcher "la guerre sainte." Ils se divisèrent, au contraire, toujours, et vendirent leur alliance aux gouverneurs des deux colonies rivales, qui les firent s'entre-détruire.

Tout en faisant ainsi des études ethnographiques, Falaise se complaisait dans la société de Sianouina. Il lui découvrait des qualités nouvelles chaque matin. Le charme de sa conversation, les grâces exquises de sa personne ravissaient le lieutenant français, qui, insensiblement, devint fort épris de la belle Capitainesse.

Falaise et Sianouina faisaient souvent de longues promenades sous les grands pins chevelus, ou dans les bruyères, respirant à pleins poumons l'air embaumé

par les senteurs balsamiques des forêts voisines. Ils revenaient de ces excursions, au coucher du soleil, portant de grandes brassées de plantes vertes, de fougères aux fines dentelles, de ces délicates orchidées que, dans les campagnes du Canada, l'on appelle "Sabots de la vierge," de branches d'arbustes, chargées de baies rouges, et des dernières fleurs des champs ; le tout empruntait, à l'éblouissante flore d'automne, les tons les plus riches et les nuances les plus tendres de la divine palette du Créateur.

Un soir du mois d'avril, ils rentraient ainsi d'une de ces courses sentimentales, sous bois, les joues empourprées par l'air vif et sec, coiffés de toques de renards noirs et argentés, chaussés de raquettes, marchant allègrement sur le moëlleux tapis de neige qui recouvrait encore la terre. Ils longeaient la berge de la rivière, en pleine débâcle, entre le lac Gannantaha et la bourgade. Sianouina avait raconté à Falaise les jours de bonheur qu'elle avait passés au pensionnat des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal. Ses yeux s'emplissaient de larmes, sa voix était émue en rappelant ces heures délicieuses.

Sianouina interrogea Falaise sur ses anciennes compagnes, dont plusieurs étaient alliées à sa famille, sur les bonnes religieuses, sur la Révérende Sœur Marguerite Bourgeois, sur des amis de son père. Elle s'enquit tout particulièrement de l'œuvre de Mlle Mance ; elle admirait l'idée qui avait présidé à la fondation de l'Hôtel-Dieu et elle applaudissait au courage des jeunes personnes qui disaient adieu au monde pour se dévouer au soin des malades.

Ces souvenirs rendaient Sianouina rêveuse et mélancolique.

Falaise, l'entendant soupirer, lui dit :

—Ne regrettez-vous pas Montréal et cet heureux temps, Sianouina ?

—Hélas ! mon ami : pardonnez à ma faiblesse. J'ai tort, je le sais, de m'arrêter à ces réminiscences et de laisser voir des regrets. J'en demande pardon à Dieu ; comme chrétienne, je sais que je dois me résigner au sort qu'il a plu à la Providence de me réserver ; mais que voulez-vous ? Lorsque je compare mon existence tourmentée, au milieu de peuples barbares et païens, ne respirant que guerres et massacres, avec l'existence pieuse que mènent les femmes françaises au Canada, je me prends à soupirer, je l'avoue. Ce dont je souffre le plus dans ma condition actuelle, c'est la difficulté d'accomplir mes devoirs religieux, c'est la privation des consolations de la religion. L'avenir m'effraie ! La guerre éclate de toutes parts ; je crains de manquer du courage et de la force nécessaires pour accomplir la mission que Dieu m'a réservée en ce pays perdu.

Falaise, prenant la main de la jeune Indienne, lui dit tendrement:

—Sianouina ! il ne tient qu'à vous d'abandonner cette bourgade et de retourner en Canada, y retrouver les compagnes de votre enfance, y jouir de la société des femmes canadiennes que vous égalez par la grâce, par les talents, mais que vous éclipsez par votre incomparable beauté.

Sianouina, retirant sa main, répondit avec tristesse :

—Ah ! vous êtes bien Français, tous les mêmes. Je me souviens : j'avais douze ans ; j'accompagnais un jour mon père au château Saint-Louis, à Québec, où le gouverneur-général, M. de Frontenac, nous avait invités ; il y avait brillante fête ; tous les jeunes seigneurs de la suite du gouverneur parlaient à des femmes, qu'ils voyaient pour la première fois, dans les mêmes termes que vous venez de le faire à une pauvre Indienne.

—Non ! Sianouina, répondit Falaise : ce n'est pas par galanterie banale, ni par légèreté que je vous parle ainsi. Depuis que j'ai eu le bonheur de vous rencontrer, j'ai appris à connaître votre noble caractère, à admirer les précieuses qualités que vous déployez dans le milieu où vous vivez. C'est grâce à votre héroïque charité que je vis encore. Sianouina, je vais vous faire un aveu que mon cœur ne saurait vous taire plus longtemps. Je vous aime ! Sianouina ! voulez-vous être ma femme ? On m'a désigné pour prendre le commandement des troupes en Acadie. Si vous consentez à partager ma modeste fortune et ma carrière d'officier, vous me rendrez le plus heureux des hommes. Je consacrerai toute ma vie à faire votre bonheur. Dites, ma chère Sianouina, le voulez-vous ?

La jeune Capitainesse, après un long silence, répondit d'une voix basse, tremblante d'émotion :

— Je crains, M. de Falaise, que vous ne preniez la voix de la reconnaissance pour la voix du cœur. Je vous ai rendu un service, dites-vous, en empêchant, comme chrétienne, mes compatriotes de vous mettre à mort ; vous m'en remerciez en m'offrant votre main, en m'invitant à partager votre existence. Vous êtes un

galant homme, un noble caractère ; mais je ne peux accepter un tel sacrifice ; la fille de Kondiaronk ne saurait épouser un seigneur français.

— Sianouina ! répliqua Falaise, vous ne voyez donc pas que je meurs d'amour pour vous ? Ignorez-vous que j'ai refusé dix chances de m'évader pour rester près de vous, pour vous voir, pour vous entendre, guettant une occasion favorable de vous faire l'aveu de cet amour ? Oui, Sianouina, je vous aime ! Si vous refusez de fuir avec moi, exprimez-en le désir, et nou allons faire bénir notre union par le Père Millet ou par le Père Lamberville, attendu sous peu. Plutôt que de vous perdre, Sianouina ! je me ferai Onnontagué et je resterai près de vous.

La belle Indienne, très émue, convaincue de la sincérité des sentiments du jeune Français, lui répondit :

— Laissez-moi réfléchir ; je vous ferai connaître mes intentions dans quelques jours !

On arrivait à la bourgade ; des centaines de petites colonnes de fumées s'élevaient en spirale, comme autant de panaches blancs, au-dessus des wigwams et des *Tipees*, percés par le haut, dans le double but de recevoir un peu de lumière et de laisser échapper la fumée.

Falaise accompagna Sianouina jusqu'à la porte de sa cabane. En se séparant, sans échanger une parole, ils se serrèrent silencieusement la main.

Falaise trouva Verchères dans leur wigwam, fort préoccupé ; il était en train d'exposer un plan d'évasion au Père Millet, qui, lui, ne songeait nullement à s'évader ; au contraire, sa qualité nouvelle *d'adopté* par la tribu lui donnait trop la liberté d'enseigner les

vérités de la religion, pour qu'il songeât à déserter ce champ de labeur. Il faisait des prosélytes ; il catéchisait. Déjà, il avait administré le baptême à plusieurs guerriers et à la vieille Indienne qui avait retardé l'heure de son martyre, disait-il en souriant. Les chefs l'avaient pris en haute estime ; ils admiraient la sagesse de son enseignement, les bons conseils qu'il donnait aux jeunes guerriers.

Verchères reprit son exposition et développa son plan à Falaise. Celui-ci lui répondit :

—Je vous approuve, mon jeune ami. Partez, rejoignez votre régiment. Quant à moi, je ne suis pas encore prêt. Je partirai plus tard.

Verchères et le Père Millet se regardèrent, étonnés, n'en pouvant croire leurs oreilles.

—Qu'est-ce à dire ? s'écria Verchères. C'est vous, le vaillant lieutenant des troupes de Sa Majesté le roi de France, le brave chevalier de Falaise, qui refusez de venir prendre votre place à notre tête, quand la guerre éclate de nouveau avec fureur entre la France et l'Angleterre ? Parlez, de grâce ! expliquez-vous !

—Accablez-moi, mon ami, répliqua Falaise ; vous avez raison, je perds la tête ; j'oublie momentanément mes devoirs envers mon roi, envers ma patrie ; mais j'attends, dans quelques jours, une réponse qui décidera de ma conduite à venir. J'aime Sianouina passionnément. Je viens de lui en faire l'aveu. Je désire l'épouser, à Montréal, si elle consent à s'enfuir avec moi. Si elle refuse, je reste près d'elle.

Après cette confession, nos trois amis gardèrent un silence contraint et embarrassé. Le Père Millet sortit

et regagna sa cabane, laissant les deux officiers à leurs réflexions.

Huit jours s'écoulèrent. Le printemps s'avançait très hâtif. La sève faisait craquer l'écorce des arbres, sous l'action bienfaisante du soleil ; les Indiens pratiquaient déjà des entailles au pied des grands érables et recueillaient, dans des augets en bois, au moyen de petites canules, la sève qui coulait de la blessure faite à l'arbre, goutte à goutte, claire comme de l'eau de roche. Ils allumaient de grands feux sous les chaudières remplies de cette *eau d'érable*, et, après une ébullition de quelques heures, l'évaporation laissait un sucre de couleur brune et d'une saveur très agréable. Les bourgeons se montraient dans les forêts. Tout annonçait une prochaine frondaison.

Falaise sortit peu de son wigwam, pendant la semaine qui suivit cette explication ; Verchères, de son côté, évita de lui parler de son évasion et de Sianouina. Le matin du huitième jour, un petit Indien vint au campement des officiers français et leur annonça que la Capitainesse désirait voir "le chef."

Le lieutenant se rendit à cet appel, le cœur serré, anxieux. Il pénétra dans la grande cabane toute tendue de peaux, qu'occupait Sianouina. Elle n'était pas seule. Deux femmes iroquoises vaquaient aux soins du ménage. Sianouina tendit la main à Falaise ; l'invitant à s'asseoir sur une peau d'ours, elle lui dit :

— Nous pouvons parler devant ces femmes, elles n'entendent pas le français.

Elle était pâlie ; ses beaux yeux étaient entourés d'un cercle de bistre.

Sianouina, prenant la parole, dit à Falaise, sans préambule :

—J'ai beaucoup réfléchi, depuis notre entrevue. J'ai prié Dieu de m'éclairer, de m'inspirer, avant de prendre une résolution qui devra influer sur notre bonheur futur. La guerre est rallumée avec plus de violence que jamais entre les colonies anglaises et françaises. M. de Frontenac, en reprenant les rênes du gouvernement, à Québec, a lancé des expéditions dans toutes les directions ; l'une d'elles est venu ensanglanter la Nouvelle-York et massacrer la population de Schenectady, tout près de notre territoire. Un messager de mon père m'a apporté des nouvelles navrantes. Les Hurons, les Outaouais, les Eriés et même la Confédération iroquoise déterrent la hache de guerre, indécis encore de quel côté ils se rangeront. Je sais qu'ils penchent malheureusement pour l'Anglais. Quel sera le résultat de ce soulèvement ? Dieu seul le sait. Vous ne pouvez donc plus demeurer ici. Il faut que vous alliez rejoindre les vôtres. Mon père m'apprend qu'un convoi de cent dix canots, portant cent mille écus de pelleteries venant du grand entrepôt du lac Supérieur, est en route pour Ville-Marie, escorté par trois cents guerriers.

"Nous allons partir. Nous rejoindrons, à l'embouchure de la rivière Oswégo, la flotte des canots qui devra passer sur le lac Ontario dans une quinzaine de jours. Nous gagnerons Ville-Marie avec eux. Là, ajouta Sianouina en souriant à Falaise, qui avait peine à contenir sa joie, je vous donnerai la réponse promise.

—Oh ! Sianouina, ma douce fiancée, dit le jeune officier en s'agenouillant devant la belle Capitainesse et

couvrant ses mains de baisers ; vous comblez tous mes vœux ; vous me rendez le plus heureux des hommes.

Sianouina, éloignant doucement Falaise, reprit : —Je consens à partir avec vous à la condition expresse que vous ne me parliez pas de votre amour pendant tout le voyage ; me le promettez-vous ?

Falaise acquiesça en inclinant la tête.

—Maintenant que nous sommes d'accord, dit en souriant avec tendresse Sianouina, il faut user de ruse pour tromper la vigilance des Onnontagués. Gardons secret notre projet. Vous n'ignorez pas que, dans les tribus huronnes et iroquoises, les songes ont une influence extraordinaire sur nos pauvres Indiens, qui ont même institué la "fête des Songes" ou *du renversement des cervelles*, comme ils appellent ces bacchanales. Il faut donc profiter de leur superstition pour assurer notre fuite. Dieu nous pardonnera, j'espère, ces supercheries, en considération du bien que nous avons en vue. Nous tâcherons d'expier ces forfaits, notre voyage une fois terminé.

Voici le plan qu'ils arrêtèrent. Verchères aurait un songe. Il devrait voir des troupeaux et des bandes de chevreuils, de caribous, d'orignaux et de castors se diriger vers l'embouchure de la rivière Oswégo. Il devrait ensuite, au moyen de l'interprète, communiquer ce songe au Grand Chef civil des Onnontagués.

Ce dernier considérerait ce songe comme la parole de l'âme de Verchères, manifestant ainsi ses désirs innés ; le chef devait recevoir cette communication comme un ordre irrévocable qu'il n'est pas permis de mépriser, et dont on ne devrait pas différer l'exécution. Tous

les membres de la tribu seraient alors tenus de prêter leur concours au songeur et de mettre toutes leurs ressources à sa disposition.

Le jeune de Verchères ne se possédait pas de joie en apprenant le beau rôle qui lui était réservé, dans cette comédie héroï-comique.

Le lendemain, bien en possession de son rôle, il se présenta chez le Grand Chef, s'étant fait une tête et composé une figure qui annonçait bien le *renversement de sa cervelle*. Il raconta au Chef la chasse mirobolante qu'il avait vue en rêve du côté du lac Ontario, chasse dans laquelle la tribu avait fait des hécatombes de gibier.

Le chef le reçut avec bonté ; il l'écouta avec un intérêt mêlé d'admiration d'avoir été ainsi choisi pour recevoir les communications des *Manitous*. Suivant les prévisions de Sianouina, il fit convoquer le Grand Conseil des Sachems et des Sagamos ; il offrit à ces braves un festin où l'on ne servit que de la chair de chiens engraissés pour ces occasions, bouillie dans de grandes chaudières.

Il fallait obéir immédiatement aux esprits, sous peine de voir s'enfuir ce gibier chez les ennemis. D'autant plus, la saison était tellement avancée que, sans ce songe, c'eût été folie de partir pour une chasse qui ne se fait ordinairement qu'en hiver. On convoqua donc le ban et l'arrière-ban des guerriers Onnontagués ; on fixa le départ pour le surlendemain, remettant au retour, les jeûnes et les festins qui auraient dû précéder ces agapes cynégitiques.

La Capitainesse signifia son intention de suivre la

chasse ; elle invita publiquement les deux officiers français à monter dans son canot. Elle y fit déposer des provisions et leurs fourrures de gala, le tout abrité des regards, sous une épaisse couche de joncs. Elle emmenait aussi une vieille Indienne, dévouée jusqu'à l'adoration, et deux rameurs hurons qu'elle avait autrefois sauvés du feu.

On partit, cent canots, hommes et femmes : les guerriers pour tuer le gibier, les femmes pour le porter et le sécher. La flottille descendit l'Oswégo jusqu'à son embouchure. Les chasseurs mirent pied à terre et commencèrent à construire, sur la rive gauche, autour d'une grande savane, une longue clôture d'abatis, en ayant le soin de laisser, de distance en distance, des passages où étaient tendus des lacets fortement attachés à des piquets. Entrant ensuite dans cette enceinte, les chasseurs poussaient de grands cris : les caribous, effrayés, se précipitaient vers les ouvertures ainsi ménagées et allaient se prendre aux lacets, où les Indiens les tuaient à coups de flèches.

Cette chasse dura plusieurs jours. Les chasseurs étaient dispersés ; chacun devait s'arranger comme il l'entendait pour son campement. Suivant le programme arrêté entre eux, Sianouina, sa suivante, nos deux amis et les rameurs se retrouvèrent, un soir, à la tombée de la nuit, près de leur grand canot. Ils y montèrent sans bruit et se dirigèrent, à l'aviron, vers le lac ; ils s'y mirent à l'abri dans une petite baie.

L'Etoile de la mer veillait sur eux ; la lune sortait du lac Ontario ; elle s'élevait majestueusement dans le ciel, éclairant d'une lumière douce et pâle, toute la

surface de cette mer intérieure, calme comme un miroir. Nos voyageurs s'enroulèrent dans leurs couvertures et se reposèrent, au fond de leur canot, pendant que les rameurs guettaient l'arrivée du convoi de Michilimackinac, attendu ce jour même.

Vers minuit, la flottille chargée de la précieuse marchandise fut signalée. Le canot de Sianouina se dirigea vers les arrivants. A portée de la voix, elle héla en langue huronne la première embarcation. On lui répondit dans la même langue. Les canots se rapprochèrent et Sianouina eut le bonheur d'apprendre que l'escorte des guerriers hurons était commandée par l'un de ses propres frères.

Sianouina eut enfin la joie de serrer les mains de ce frère qu'elle n'avait pas vu depuis plusieurs années. Le voyage se fit ensuite de concert; les deux officiers français refirent, non sans une vive émotion, le trajet qu'ils avaient parcouru, six mois auparavant, blessés, garottés et prisonniers.

Il arriva souvent que le convoi choisissait les mêmes lieux de campement que nos amis avaient arrosés de leur sang, attachés aux piquets.

Enfin, la flottille arriva au lac Saint-Louis, sans accident.

Ce ne fut pas sans un serrement de cœur que Falaise et Verchères revirent les ruines incendiées de la Côte de Lachine, que les colons n'avaient pas encore relevées depuis le *jour du massacre*. Sous la conduite de guides sûrs, toute cette flotte, suivant la rive sud, sauta les rapides du Sault Saint-Louis.

Par une belle après-midi ensoleillée, toutes les cloches

de Ville-Marie sonnant à joyeuses volées, au bruit des décharges de l'artillerie, aux acclamations de la population, M. de Callières, gouverneur de la ville, souhaita la bienvenue aux trois cents guerriers des tribus de l'Ouest formant l'escorte de cette riche cargaison.

Mais la surprise fut grande et la joie délirante, lorsque le lieutenant de Falaise et l'enseigne de Verchères, descendant de leur canot, furent reconnus par le gouverneur et par les officiers de la garnison. Ils soutenaient Sianouina qui, pleurant de bonheur, se jeta à genoux, en touchant terre, et baisa le sol béni de la ville de Maisonneuve. Sianouina, très en beauté, revêtue de ses plus riches fourrures, portait le grand costume de Capitainesse de la puissante tribu des Onnontagués. Les deux jeunes officiers s'étaient mis en frais, de leur côté, et s'étaient couverts de longues robes de peaux de castors et d'ornements de gala.

Ce trio fit grand effet, en se rendant à l'église paroissiale, élevée sur la Place d'Armes, pour offrir à Dieu les prémices de leur reconnaissance, après avoir échappé à tant de dangers.

Sianouina, au sortir de l'église, fut très entourée. Elle reçut modestement les félicitations du gouverneur et de sa suite, pour son héroïsme, mais elle résista à toutes les invitations; elle demanda d'être conduite au couvent des Dames de la Congrégation de Notre-Dame.

Falaise aurait voulu confier Sianouina à des parents qu'il avait à Montréal, mais il dut se rendre aux désirs de sa vaillante libératrice. Il l'accompagna lui-même au pensionnat des Sœurs de Marguerite Bourgeois, où

la révérende sœur Marie Barbier l'accueillit à bras ouverts.

Sianouina embrassa Falaise et Verchères en leur disant adieu. Elle dit au premier, qui avait les yeux pleins de larmes :

—M. de Falaise, vous êtes un galant homme ; vous êtes un chevalier sans peur et sans reproches ; vous méritez que Dieu vous comble de ses bénédictions. Je n'ai pas oublié la promesse que je vous ai faite : laissez-moi prier quelques jours et demander au Très-Haut la grâce de m'inspirer, avant de vous donner la réponse que je vous dois ; en attendant, adieu !

Et les portes du couvent se refermèrent sur la Capitainesse des Onnontagués.

Falaise et Verchères furent les hôtes du gouverneur de Montréal ; on les fêta avec d'autant plus de joie, qu'on les avait crus perdus dans la terrible nuit du 4 au 5 août. Ils racontèrent leur odyssée depuis le massacre de Lachine, jusqu'au jour où la belle Sianouina, leur ayant déjà sauvé la vie, les avait rendus à leur patrie.

François de Verchères n'attendait pas de réponse de la Capitainesse ; aussi s'empressa-t-il de se rendre dans sa famille, à Verchères, où ses parents, des héros chrétiens, le pleuraient depuis dix mois, comme mort au champ d'honneur.

Huit jours après ces événements, le lieutenant de Falaise reçut un pli fermé par un sceau de cire rouge, à l'effigie de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Son cœur battait à lui rompre la poitrine en se préparant à ouvrir cette lettre qui devait décider de son bonheur ;

il avait reconnu l'écriture de Sianouina ; s'armant de courage, il brisa le sceau et lut :

" Mon cher ami,

" Je sors d'une retraite de huit jours. Je me suis réconciliée avec Dieu. Je n'ai eu d'autre communication avec le monde, depuis nos adieux, qu'avec le vénérable supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, M. Dollier de Casson, mon ancien directeur spirituel.

" J'ai bien prié, j'ai bien pleuré ; j'ai imploré à genoux Notre Seigneur et la bienheureuse Vierge Marie, ma patronne, d'éclairer mon âme et mon cœur, avant de prendre la résolution qui doit décider de ma vie.

" Mon ami, pardonnez-moi le mal que je vais vous faire, car je crois à l'affection que vous m'avez témoignée en maintes circonstances ; sans les rayons de la grâce divine, qui ont porté la lumière dans mon cœur, j'aurais pu céder aux mouvements d'orgueil qui s'élevèrent dans mon âme en recevant votre déclaration.

" Aujourd'hui, je dis adieu au monde, à ses pompes, à ses œuvres ; j'entre en religion ; je me dévoue au service des pauvres et des malades, dans la maison de Jeanne Mance, à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

" J'offre ma vie à Dieu, en expiation des crimes et des atrocités que commettent journellement mes compatriotes, les Hurons et les Iroquois. J'implore sa divine miséricorde, pour moi, pour ceux de ma race et pour ceux que j'ai pu aimer avant de me consacrer entièrement au Sauveur, mort en croix pour nous.

" Adieu ! mon ami, oubliez l'Indienne Sianouina, mais souvenez-vous dans vos prières de la Sœur Marie des Sept-Douleurs, qui entre dans le cloître ; les voix harmonieuses des anges, chantant les louanges de la Sainte-Vierge, y appellent la fille de Kondiaronk.

" Je demeure en Notre-Seigneur,

" Votre humble servante,

" SŒUR MARIE DES SEPT-DOULEURS.

.....

Dix ans après, le 1er août 1701, grâce aux efforts de Kondiaronk, plus de deux mille Indiens, appartenant à toutes les nations de l'Amérique Septentrionale, étaient réunis en congrès solennel, à Montréal, sous la haute présidence de M. de Callières, qui avait succédé à M. de Frontenac, mort à Québec, le 28 novembre 1698. On y signa un traité définitif de paix, couronnement de la vie du chef huron.

Kondiaronk perdit connaissance pendant son discours. Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, où il rendit le dernier soupir dans les bras de sa fille, le 1er août 1701.

Sianouina mourut, en odeur de sainteté, quelques années après, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

M. de Falaise avait épousé, en 1700, Marguerite Le Neuf de la Vallière, fille de Michel Le Neuf, sieur de la Vallière et de Beaubassin, petite-fille de Jacques Le Neuf de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières,

et arrière-petite-fille de René Le Gardeur de Tilly et de Catherine de Cordé [1]. Il devint Major de la province de l'Acadie, fut fait chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, et mourut couvert de blessures et d'honneurs, laissant dix enfants pour le pleurer. M. de Verchères fut tué glorieusement à l'ennemi, à la prise de Haverhill, en 1708.

Le bon Père Millot, rendu à la liberté après neuf longues années de captivité chez les Onnontagués, fut nommé curé de Longueuil, en 1700.

[1] Leur fils, Charles-Thomas de Gannes de Falaise, mon bisaïeul, capitaine dans les troupes de la marine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 23 octobre 1749, aux Trois-Rivières, Angélique Coulon de Villiers, sœur du capitaine Coulon de Villiers, le héros des Mines et du Fort Nécessité, et du malheureux Joseph Coulon de Villiers, sieur de Jumonville, assassiné, sur l'ordre de Washington, le 18 mai 1754. Mme de Villiers-Falaise mourut à Chambly, le 8 février 1810, à l'âge de 84 ans, chez son gendre, le major René Boileau, député du comté de Chambly, au premier Parlement du Canada (1792), mon aïeul, qui laissa des mémoires dans lesquels j'ai trouvé le sujet de la présente nouvelle.

M. RENÉ BOILEAU

Premier Député du comté de Chambly (Kent)
à la Chambre d'Assemblée de 1792
Né le 27 octobre 1754, décédé à Chambly le 11 juillet 1831

[illegible] BOILEAU

[illegible]

XXIII

LES CAHIERS

DE

MON ARRIÈRE-GRAND-PÈRE.

NOTES A L'USAGE DE RENÉ BOILEAU.

Je crois rendre un service à plusieurs familles canadiennes, en publiant des extraits d'un cahier de Notes de mon aïeul, couvrant une période de cinquante ans ; de 1778 à 1828.

M. René Boileau naquit à Chambly, le 27 octobre 1754, du mariage de Pierre Boileau, capitaine des milices et assistant Commissaire Royal du Fort de Chambly, et de Dame Agathe Hu. Il écrit lui-même dans le cahier que j'ai en ma possession : " Pierre Boileau, " mon grand-père, est né à Poitiers vers l'an 1660. " Il était fils de Vincent Boileau, bourgeois de cette " ville, et de Marguerite Girard, sa seconde femme, " qui était noble (*sic*).

M. René Boileau épousa, aux Trois-Rivières, Marie-Antoinette Josette de Gannes de Falaise ; elle mourut à Chambly, le 31 mai 1819, à l'âge de 66 ans. Elle était fille de Charles Thomas de Gannes de Falaise, capitaine dans les troupes de la marine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Dame Magdeleine Angélique Coulon de Villiers.

Ils eurent quatre enfants : M. René Boileau fils, notaire, mort célibataire, à Chambly ; Emmélie, qui épousa le docteur Kimber ; Zoé, qui épousa M. Porlier ; et Sophie, qui épousa Joseph-Toussaint Drolet, de St-Marc, mon grand-père.

M. Boileau joua un rôle assez important, dans la Province, pendant ces cinquante années. Il mourut à Chambly, le 11 juillet 1831, à l'âge de 77 ans. Il fut élu député pour le comté de Kent (Chambly), le 19 juin 1792, au premier Parlement Provincial. Il avait pris sa retraite comme major de milice, en 1783, sous le général Haldimand.

Mon aïeul écrivait beaucoup. Il laissa une quantité de travaux sur les événements de son temps, entre autres une histoire de la paroisse de Chambly. Malheureusement, un incendie dévora ces manuscrits.

Nous n'avons pu recueillir de tout cet important bagage qu'un *Cahier de Notes à l'usage de René Boileau* dont nous avons fait des extraits qui, croyons-nous, pourront intéresser certaines familles canadiennes.

Ce " Cahier de Notes " est une espèce de journal d'événements survenus dans la famille de M. Boileau ; il contient des détails sur sa vie intime avec ses quatre

enfants, des détails sur l'économie domestique de sa maison et sur ses rapports avec ses fermiers, ses exploits de pêche (c'était un grand pêcheur à la ligne !), ses voyages, etc. Ce cahier contient une foule de dates, qui auront surtout de la valeur en ce sens qu'elles pourront aider à compléter l'histoire d'une famille.

En parcourant ce "Cahier," on s'aperçoit que M. Boileau devait consigner, dans un autre journal, certains événements historiques ou d'intérêt public, ce qui explique certaines lacunes. Ainsi, il ne fait pas mention de la bataille de Châteauguay : et pourtant, il était ami intime du major de Salaberry, dont la maison était voisine de la sienne, à Chambly.

C'est aux soins intelligents de l'hon. M. Louis-Wilfrid Sicotte, juge des "Sessions Spéciales de la Paix," le savant vice-président de la Société Numismatique et des Antiquaires de Montréal, qui a épousé ma cousine, Mlle Malvina Giard, arrière-petite-fille de M. René Boileau, que nous devons la découverte et la conservation de ce "Cahier de Notes." J'ai fait un triage dans ce cahier et je transcris ici, en suivant l'ordre chronologique, la rédaction et la disposition du manuscrit.

Nous publions d'abord une liste des marguilliers en charge, dans la paroisse de Chambly, depuis 1763 jusqu'à 1828, inclusivement, telle que nous l'avons trouvée dans les cahiers de M. Boileau.

LISTE DES MARGUILLIERS

EN CHARGE DANS LA PAROISSE DE ST-JOSEPH DE CHAMBLY, DEPUIS L'ANNÉE 1763, INCLUSIVEMENT.

	Messieurs	Années
1	Pierre Boileau (mon père)	1763
2	Antoine Grisé	1764
3	Jean-Bte Renaudet	1765
4	Pierre Poirier	1766
5	Julien Prairie	1767
6	Guillaume Laroque	1768
7	Basile Pepin	1769
8	Jacques Vincelet	1770
9	Noël Lareau	1771
10	René Ménard	1772
11	Jean-Marie Vincelet	1773
12	Henri Miclet	1774
13	Joseph Prairie	1775
14	Basile Dufrêne	1776
15	Joseph Demers	1777
16	Pierre Honoré Joubert	1778
17	Charles Bricot	1779
18	Albert Provost	1780

Messieurs	Années
19 Amable Monty	1781
20 Nicolas Vaudry	1782
21 Etienne Dumas	1783
22 René Boileau (moi)	1784
23 Louis Brouillet	1785
24 Antoine Monty	1786
25 François Papineau	1787
26 Pierre Dufrêne	1788
27 Julien Prairie, fils	1789
28 Michel Lamoureux, fils de Pierre	1790
29 Jean-Bte Poudret	1791
30 François Lareau	1792
31 Louis Honoré Joubert	1793
32 Noël Breux	1794
33 Pierre Papineau	1795
34 Nicolas Lagus	1796
35 Ignace Gendreau	1797
36 Jacques Vincelet, fils	1798
37 Jean-Bte Vincelet	1799
38 Ignace Fréchette	1800
39 Pierre Vincelet	1801
40 Noël Breux, fils	1802
41 Bazile Dufrêne, fils	1803
42 Jean-Bte Lareau	1804
43 François Darche	1805
44 Toussaint Barsaloux (égl. brûlée)	1806
45 Antoine Papineau a abdiqué.. Augustin Demers est entré en charge	1807
46 Jean-Bte Poudret	1808

Messieurs	Années
47 Etienne Patenote	1809
48 Michel Derome (église neuve)	1810
Joseph Pepin a abdiqué 49 Jean-Bte Paquet est entré en charge	1811
50 François Beauvais	1812
Pierre Champeau a abdiqué 51 Charles Robert est entré en charge	1813
52 François Larocque	1814
53 Maurice Vaudry	1815
54 Charles Piédalue	1816
55 Joseph Perrault	1817
56 Joseph Desautels, en place de Frs Daragon	1818
57 Pierre Cognac dit Léveillé	1819
58 David Lukin	1820
59 Benjamin Pepin	1821
60 Mel Lamoureux, fils de Michel	1822
61 Amable Laroque	1823
62 François Robert (Josine)	1824
63 Honoré Lagus	1825
64 Joseph Bresse	1826
65 François Barsaloux	1827
66 Albert Bigonesse	1828
Jean-Bte Cloutier	
François Daragon dit Petoche	

Jean-Bte Besset, élu le 1er juillet 1771, est mort marguillier.

Antoine Papineau a abdiqué, au moment d'entrer en charge, le 28 décembre 1806, pour cause de maladie. Auguste Demers est alors entré en charge.

Joseph Pepin a abdiqué pour cause d'infirmité. Jean-Bte Paquet est alors entré en charge, en 1811.

Pierre Champeau a abdiqué pour cause d'infirmité. Maurice Vaudry a été élu le même jour, 7 février 1813, et Charles Robert est entré en charge.

Frs Daragon a été élu en 1816, mais il a refusé, se disant infirme ; la paroisse l'a déchargé et a élu Joseph Desautels à sa place.

NOTES

A L'USAGE DE RENÉ BOILEAU,

DE CHAMBLY.

1724,

Mai, 30.—Par arrêt de Sa Majesté très-chrétienne, daté à Versailles, le 30 mai 1724, pour la meilleure défense de la cité de Montréal, il fut érigé et bâti un mur en pierre et autres fortifications de pierre, autour de la dite cité, partie sur le terrain cédé à Sa Majesté très-chrétienne par la Compagnie de la Nouvelle-France, et partie sur le terrain appartenant à divers individus.

1739,

Février, 24. — Le sieur Jean-Baptiste Renaudet et Magdeleine Ménard, son épouse, ont donné un arpent de front sur trois arpents de profondeur, sur leur terre, pour y bâtir l'église de la paroisse de St-Joseph de Chambly ; à la charge d'être, après son décès et celui de sa femme, enterrés dans l'église, et chacun vingt messes basses et jouissance d'un banc leur vie durant, le tout gratis. Les enfants auront la préférence d'avoir le dit banc au prix de la criée.

1739,

Le même jour, et en même temps, a été donnée à l'église par monsieur de Niverville, une terre de trois arpents de front sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la ligne du domaine, et, au curé desservant, une terre de la même quantité que celle ci-dessus, joignant d'un côté à Claude Chaise dit Bourbonnais, et d'autres côtés aux terres non concédées, quitte de toutes rentes et chargées d'un sol de cens pour chaque terre.

Néanmoins, si les dites terres sont vendues ou aliénées, les acheteurs en payeront les rentes ordinaires, comme les autres terres.

Présents à l'acte : Monsieur Chaise, monsieur Adhémar de l'Antaynac, commandant au Fort ; messieurs Normand, vicaire-général ; Louis Hertel, F. Michel Le Vasseur, Sabrevois de Bleury, P. R. Cheze, G. Hodienne, Niverville, Fr. Alexandre, Frère Jeantot, supérieur ; R. Turpin, Frère André, F. Joseph, hospitalier ; Beaulac, Frère Pierre, économe.

Collationné à l'original par le notaire de la juridiction de Montréal et déposé à mon notariat par mons. Chèze, le 27 février dernier ; fait à Montréal, le 22 juillet 1739.

(Signé) C. PORLIER.

1764—Commencement de la publication de la *Gazette de Québec.*

1776,

4 Juillet.—L'acte d'indépendance des Américains.

1778,

Mars, 31.—Mon père et ma mère m'ont donné la terre de la petite rivière acquise du sieur Amable Monty, la part des isles à foin, à St-Olivier, la terre acquise de M. de Bleury, et aussi quatre bœufs, six vaches, sept moutons, quatre cochons, une charrue complète et deux chevaux tout attelés; de plus, mon père m'a donné 18,767 livres, en avancement d'hoirie.

1783,

Octobre, 15.—J'ai cessé de faire partie de la milice. Le général Haldimand m'a accordé ma retraite avec le grade de major.

1785,

Octobre, 16.—Dimanche, à une heure après-midi, l'atmosphère a commencé à se couvrir de vapeurs; cet état a toujours augmenté jusqu'à trois heures; il faisait alors aussi noir que dans une cave pendant la nuit la plus obscure, ce qui a duré un quart d'heure; après quoi le temps s'est un peu éclairci pendant environ dix minutes, mais est revenu ensuite aussi obscur qu'auparavant, ce qui a encore duré dix minutes; ensuite, le temps s'est éclairci de nouveau comme quand le ciel est très chargé, en temps d'orage. La pluie est tombée aussitôt avec un gros vent de N. E.

Quand l'atmosphère a commencé à se couvrir, il ne pleuvait pas. Il ne plut qu'après la parfaite obscurité. Il faisait si obscur que, dans mon salon, où il y a trois grandes fenêtres, il

1785,

était impossible de se voir ni de reconnaître personne : on alluma les chandelles. Pendant les premières ténèbres, l'horizon du Sud était rouge comme la lumière que l'on aperçoit de loin, la nuit, quand le feu est dans les bois, pendant une grande sécheresse. Pendant les secondes ténèbres, tout l'horizon, excepté au N.-O., était rouge ; le haut de l'atmosphère était noir et ressemblait à un chapeau.

1787,

Septembre, 16, dimanche.—Son Altesse Royale le Prince William Henry est venu coucher chez moi avec sa suite. [1]

1789,

Janvier, 18.—Etant au village des Iroquois, au Sault St-Louis, j'ai vu, entre 3 et 4 heures de l'après-

[1] Le Prince William Henry était le troisième fils de Georges III. Il naquit en 1765 et mourut en 1837. Il succéda à son frère, Georges IV, en 1830. Il régna sous le nom de Guillaume IV, jusqu'en 1837. Sa nièce, Victoria, fille de son frère Edouard Auguste, duc de Kent, lui succéda sur le trône d'Angleterre. Sa Majesté la Reine Victoria a célébré, l'année dernière, 1897, le soixantième anniversaire de son ascension au Trône.

Le Prince William Henry visita le Canada, en 1787. Il commandait alors le " Pégasus," navire de guerre de 28 canons, faisant partie de l'escadre du Commodore Sawyer. Il débarqua à Québec, le 14 août. Il visita Montréal, le 8 septembre, où il fut reçu avec de grands honneurs. En retournant à Québec, le Prince s'arrêta à Sorel, où Son Altesse passa quelques jours. En souvenir de son séjour, les habitants de Sorel appelèrent leur ville " William Henry." Le prince retourna en Angleterre, sur le " Pégasus," le 10 octobre de la même année.

1789,

midi, les caisses qui sont au-dessous de l'autel, où sont renfermés les os de la bienheureuse Catherine Tagakouita et du bienheureux Etienne, Iroquois. M. Ducharme, missionnaire, eut la bonté d'ouvrir la caisse de Catherine et je vis ses ossements : la caisse est du côté de l'Epître.

1790,

Septembre, 15. — La dédicace de la première église protestante bâtie en Canada, s'est faite ce jour ; cette chapelle porte le nom de St-André ; elle a été élevée dans la ville de William Henry ou Sorel.

1791,

Mars, 31.—L'anse est libre jusqu'au Fort ; on traverse le Bassin en canot depuis quatre jours. Le fermier du général Christie a commencé à labourer, hier.

1791,

Avril, 24.—Par un mandement de Monseigneur Jean-François Hubert, évêque de Québec, lu aujourd'hui (jour de Pâques), dans l'église cathédrale de Québec, il accorde pleine permission de travailler tous les jours de fêtes de l'année qui ne se trouveront pas les dimanches, excepté les fêtes suivantes, qui seront les seules d'obligation et les seules qui peuvent possiblement se trouver des jours de la semaine, viz : Noël, le 25 décembre; l'Epiphanie, le 6 janvier ; l'Annonciation, le 25 mars ; l'Ascension et la Fête-Dieu ; la

1791,

Toussaint, le 1er novembre, et la Conception, le 8 décembre.

Aoust, jeudi, 11—Son Altesse Royale le Prince Edouard, duc de Kent, arriva à Québec avec son régiment (le 7ème Régt. ou Royaux Fusiliers), venant de Gibraltar. [1]

Aoust, 17.—Son Excellence le Lord Dorchester, Lady Dorchester, leur famille et suite s'embarquèrent à bord du vaisseau du roi, l'Alligator, qui a fait voile le 18 pour l'Angleterre.

Aoust, 27.—Monsieur de Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, est décédé, âgé de 79 ans.

1792,

Mars.—M. Victor de Chavigny est mort à St-Charles, chez M. Pierre Grisé.

Mai, 9.— Marie Josephte Dénian, femme de Pierre Lamoureux, est décédée, à Chambly.

1792,

Juin, 19, Mardi.—J'ai été élu représentant, avec M. Pierre LeGras Pierreville, pour le comté de Kent. J'ai fait un petit discours aux électeurs, sur la Place de l'Election, à Longueuil, pour les remercier de la confiance qu'ils reposaient en moi.

[1] Le Prince Edouard Auguste, duc de Kent, le quatrième fils de Georges III, naquit en 1767; il mourut en 1820, laissant une fille, la Princesse Victoria, qui succéda le 24 mai 1837 sur le trône d'Angleterre, à Guillaume IV, son oncle.

1792,

Juin, 28.—Monsieur Pierre Ménard, notre curé, est décédé au presbytère de cette paroisse.

Novembre, 8.—M. Beaucourt, artiste, a commencé le portrait de ma chère femme, née Marie-Anne de Gannes de Falaise.

Décembre.—Par les retours de Rôles de l'année 1792, il y a 1,401 miliciens anglais et 36,045 miliciens français, soit 37,446 hommes portant les armes, dans la province du Bas-Canada, y compris les officiers.

1793.—Liste civile de la province du Bas-Canada :

Le Gouverneur.....	£2000	Louis
Le L.-Gouverneur.....	1500	"
Le juge en chef.....	1200	"
Le juge des plaidoyers communs..	3000	"
Le secrétaire de la province.....	500	"
Le Receveur-Général.....	500	"
9 conseillers du Conseil Exécutif.	900	"
Le Greffier do do .	100	"
L'Avocat-Général.....	300	"
Le Solliciteur-Général.....	200	"
Le clerc de la Couronne.....	100	"
2 Shérifs à £100.....	200	"
Le juge de l'Amirauté.....	200	"
Le Greffier de la cour d'Appel....	100	"
Le grand voyer général.....	500	"
Le grand voyer de Québec.....	100	"
Celui de Montréal.....	100	"
Celui des Trois-Rivières.....	60	"

Le juge de Gaspé.....	100	Louis
2 officiers de police à £100.....	200	"
Les eaux et forêts.....	200	"
Le bureau de l'arpenteur-général.	1500	"
Les deux Chambres.....	1500	"
L'évêque romain.....	300	"
Les Récollets	200	"
4 recteurs protestants.....	800	"
	£16,360	Louis

Les officiers des deux Chambres de la Législature reçoivent :

Chambre d'Assemblée.

M. S. Philips, greffier.....	£250	Louis
M. Lindsay, assist. greffier	150	"
Les assistants do	100	"
Le sergent d'armes.....	75	"

Chambre du Conseil.

M Smith, greffier.....	250	"
M. Cugnet, assist. greffier.....	100	"
M. de Léry, do do	50	"
L'huissier de la verge noire.....	75	"
Le sergent d'armes.....	40	"
Bois, etc.....	50	"
A divers.....	120.19.3½	
A M. McKay, sergt. d'armes.....	42.17.3½	
A M. Philips.....	38.12.6½	
A M. McKay—montant recu du gouvernement—pour divers.....	50	3½
	£1392. 9.5	

1793,

Janvier, 14.—M. Baillargé, artiste-peintre, a commencé mon portrait, en miniature.

Janvier, 24. — J'ai eu l'honneur de dîner avec Son Altesse Royale, le Prince Edouard, chez le lieut.-gouverneur Alured Clarke.

Février, 4.—M. Amable Lamoureux a épousé Mlle Marie La Ramée.

Février, 7.—M. David Lukin a épousé Mlle Lisette de Niverville.

Mars, 10. — J'ai vu, au lever du lieut.-gouverneur Clarke, messieurs Desjardins, Gazelle et Rainbeau, prêtres français nouvellement arrivés dans ce pays, avec M. le chev. de La Corne.

Mar,s 13.—Le Frère Marc, Récollet, fils d'un nommé Coutant, menuisier de la rue St-Louis, à Québec, a fait la bêtise de se mutiler affreusement dans un accès de scrupule religieux.

Mars, 23.—M. le chevalier de Lorimier a épousé Mlle Deschenaux, samedi, le 23 mars, à 9½ heures du soir, dans la sacristie de l'église paroissiale de Québec. Le contrat avait été passé la veille, à 11 heures du soir, chez M. Deschenaux, son frère. C'était dans la semaine de la Passion.

Mai. —M. Le Saulnier, prêtre français, est arrivé ce printemps.

Novembre, 1er.—La glace est solide sur le bassin. J'ai vu patiner un officier de la garnison.

Novembre, 15. — Grandeur d'âme de Son Altesse Royale le Prince Edouard, à l'occasion du refroidissement qu'il avait eu pour MM de

1793,

Bonne, Berthelot et autres, rapport à l'élection de Charlesbourg. Voici ses paroles, que j'ai entendues moi-même : " Monsieur de Bonne, si j'ai eu du refroidissement pour vous, je vous prie de l'oublier ; pour ma part, je l'ai oublié entièrement" ; ensuite, se tournant du côté de M. Berthelot, l'avocat, lui dit : "Je prie M. Berthelot de prendre le même compliment pour lui." [1]

Novembre, 21.—J'ai eu l'honneur de dîner chez Son Altesse Royale le Prince Edouard, à Québec. J'avais reçu l'invitation la veille. Il y avait 15 personnes à table, placées comme suit :

[1] Monsieur Berthelot d'Artigny, avocat, était le grand-père de feu l'hon. juge Berthelot, décédé à Montréal en 1897.

Monsieur de Bonne était fils du capitaine de Bonne de Miselle, attiré en Canada par le marquis de la Jonquière. C'était un homme bien doué. . A l'ouverture du Premier Parlement, M. de Bonne joignit ses efforts patriotiques à ceux de MM. Bédard, J. A. Panet et Papineau. Ils réussirent à faire nommer un " Orateur " français.

Malheureusement, les gouverneurs anglais détachèrent le juge de Bonne de la cause nationale. En 1797, il passa dans le camp de nos adversaires et depuis cette date jusqu'à sa mort, il ne fut plus qu'un partisan hostile à ses compatriotes.

Le Prince

Mad. St-Laurent

M. Desjardins

M. Lees

M. Visé, off. du Prince

M. Coffin

M. Philips

M. Boileau

M. Dambourgès

Un off. d'artil.

M. Pierre Louis Panet

M. Danseville

Doc. Wetherall, aumônier

Capt. Wetherall, son frère

Un off. du Rég du Prince

1793,

Novembre, 28.—Il est parti, ce jour, trois navires de Québec pour l'Europe. M. Young, le représentant, est parti dans l'un.

Décembre, 8.—M. le juge en chef Smith a été inhumé ce jour.

Décembre, 27.—Dame Louise Martel de Brouage de Léry a été inhumée ce jour.

1794,

Janvier.—Nous avons voté une adresse au Prince Edouard, duc de Kent, avant son départ de la province. S. A. R. est partie par les Etats-Unis.

Janvier, dimanche, 19.—Je suis allé voir le pain de sucre, au Sault Montmorency, avec M. de Rouville.

Janvier, 28.—M. René Boucher de la Bruère est décédé aujourd'hui, dans la 54ème année de son âge.

Janvier, 29.—Nicolas Cox, Esq., lieut.-gouverneur de Gaspé, a été inhumé ce jour.

Avril, 15. — Madame Mezière, née Delle Archange Campeau, est décédée, à l'âge de 54 ans.

Mai, 20.—Mgr Charles Frs Bailly de Massin, évêque de Capse, coadjuteur de Québec, est décédé, âgé de 53 ans.

Septembre. 25.—M Jean-Marie Mondelet, commission de notaire.

Décembre, 27.—Jour de la troisième fête de Noël. J'ai été avec le capitaine Lamoureux, en canot, à la Pointe Olivier. Le bassin était aussi libre qu'en été.

1795,

Avril, 15. — M. Collins, député arpenteur-général, mourut subitement, ce matin.

Mai, 4.—Joson Bernier est parti de chez son père pour Montréal, et de là est allé aux pays d'en haut.

Mai, 5 —François Lajus, âgé d'environ 17 ans, fils du docteur Lajus, apprenti à l'imprimerie à Québec, est mort des suites d'une blessure reçue à la tête par une balle tirée à travers les vitres de l'imprimerie.

Mai, 14.—M. P. L. Panet, appointé un des juges puinés de la Cour du Banc du Roi, district de Montréal.

" 14 —Messieurs David Lynd et Joseph Frs Perrault, nommés conjointement protonotaires et greffiers de la Cour du Banc du Roi, et greffiers de la paix, pour le district de Québec.

" 14.—Jonathan Sewell, Ecr., est nommé procureur-général et avocat-général de la province du Bas-Canada.

" 25 —L'an 1795, le 25 mai, monsieur le major René Boileau, résidant dans cette paroisse de St-Joseph de Chambly, de sa gracieuse bonne volonté et par un sentiment de piété chrétienne a donné permission de faire et construire, sur son terrain, une petite chapelle qui appartiendra toujours à la fabrique de cette paroisse, pour servir de reposoir dans les processions seulement, ne s'étant réservé d'autres droits pour lui-même, ses hoirs et ayant-cause, que celui d'obliger les fabriciens à la changer de place,

1795,

toujours sur son propre terrain, si par cas, dans la suite des temps, elle venait à nuire aux emplacements qu'il pourrait céder à quelque particulier. Ce qui a été écrit et signé, de nous, curé soussigné en présence des marguilliers de l'Œuvre, pour servir au besoin.

R. BOILEAU.

(Signé) P. PAPINEAU.
Marguillier en charge.

Les autres marguilliers ici présents ont déclaré ne savoir signer :

sa sa
NICOLAS + LAGUS. IGNACE + GENDREAU.
marque marque

BERTHIAUME, Ptre.

Juin, 18.—M. Marc Ant. Méru Panet est décédé aujourd'hui, après une maladie de six jours.

Juillet, 23.—M. Félix Tétu a reçu sa commission de notaire.

1796,

Janvier, 28 au 29—M. Jean-Bte Grisé, notaire est mort à Montréal, dans la nuit du jeudi au vendredi. Il a été enterré à Chambly, le 1er février. Frs Janette, qui est mort en même temps et dans la même chambre, a été enterré à Montréal. On attribue leur mort à la vapeur du

1796,

charbon ou braise que M. Grisé avait fait mettre dans sa chambre.

Février, 24.—M. Yves Ferrière, mort aujourd'hui.

Mars, 12.—M. Jean-Bte Badeau, père, mort aux Trois-Rivières.

" 19.—Ma Falaise a reçu la tabatière d'or que M. Henri Polonceau lui a faite ; elle pèse 27 deniers et 14 grains.

Avril, 15.—J'ai reçu les statuts provinciaux du 1er Parlement, que M. James Glenny m'a adressés en présent.

Mai, 8.—John Palley et Margaret Debard ont été assassinés, à Sorel.

Juin, 18.—Le général Prescott et sa famille sont arrivés à Québec, avec leur suite, dans le navire l' "Action."

" 21.—Promesse de M. Jean Ant. Panet de donner cent piastres à la première fille résidente de la Haute-Ville de Québec qui se mariera.

" 30.—Isaac Ogden, Ecr., nommé un des juges du Banc du Roi, à Montréal.

Herman-Witsius Ryland, nommé greffier du Conseil exécutif.

Juin, 30.—Augustus Benjamin Schiller, a reçu sa licence pour pratiquer la chirurgie et la pharmacie.

Juillet, 6.—Incendie à Québec, qui consuma l'église et le couvent des Récollets, avec 13 ou 14 maisons.

" 9.—Le Lord Dorchester et sa famille embarquèrent à bord l'Action, pour l'Angleterre.

1796,

Décembre, 29.—M. Louis Raymond a reçu sa commission de notaire.

1797.

Avril, 22.—M. Paul Lacroix a été nommé député grand voyer par M. de Boucherville.

Mai, 22.—M. Wm Lindsay fut commissionné contrôleur des douanes et jaugeur du port de Saint-Jean.

Juin, 25.—Jacques Perrault, fils unique de Jacques Perrault, seigneur de la Rivière-Ouelle ; Pierre Voyer, fils de Charles Voyer, notaire de Québec ; Joseph De Rome, fils de M. Charles De Rome, marchand de Québec ; Etienne Têtu, fils de M. Félix Têtu, de la paroisse de St-Thomas, et Gonzague Berthelot, fils de M. Chs. Berthelot, ayant fait une partie pour aller se promener au Sault de la Chaudière, prirent à cet effet un canot d'écorce, appartenant au jeune de Rome, dans lequel ils se rendirent et montèrent le rapide, à la faveur de la marée, alors haute ; vers les cinq heures de l'après midi, voulant revenir, ils firent une tentative pour franchir les brisants, qui étaient extrêmement forts à cause de la marée qui se trouvait à demi basse ; au moment où ils allaient échapper au danger, un d'entre eux se mit à crier qu'ils allaient tous périr, ce qui effraya tellement les autres que, perdant courage, ils cessèrent de nager. Le courant s'étant emparé du canot qui n'avait plus d'essor, la violence des bouillons le fit tourner. Le jeune Berthelot fut le seul qui se sauva.

1797,

Juillet, 7.—Vendredi, David McLane fut condamné à mort pour crime de haute trahison. Sa condamnation, prononcée par le juge, comportait : " Que vous, David McLane, soyez conduit au " lieu d'où vous êtes venu, et de là vous serez " traîné à la place d'exécution, où vous devez " être pendu par le col, mais non jusqu'à ce que " mort s'en suive ; car vous devez être ouvert " en vie et vos entrailles seront arrachées et " brûlées sous vos yeux ; alors, votre tête sera " séparée de votre corps, qui doit être divisé en " quatre parties ; et votre tête, ainsi que vos " autres membres, seront à la disposition du roi. " Que le Seigneur ait pitié de votre âme. "

Le procès dura depuis sept heures du matin jusques à neuf heures du soir.

" 21.—David McLane fut mis à mort sur les glacis, en dehors des murs de la ville de Québec, en conformité à la sentence du 7 juillet.

Aoust, 5.—Lord Amherst. décédé dans la 83ème année de son âge, à son château, à Montréal, près Seven Oaks, dans Kent.

Septembre, 14.—Son Excellence a fait émaner un warrant pour l'élargissement de Joseph Dubeau, condamné à mort.

" 14.—M. Narcisse Panet, commissionné avocat.

Octobre, 17.—Jean Frs. Hubert, évêque de Québec, décédé à l'âge de 59 ans.

Novembre, 2.—Hippolyte St-Georges Dupré, décédé à l'âge de 57 ans.

1797,

Novembre, 8. — Wm. Lindsay, Ecr., fut nommé contrôleur du port de St-Jean, à la place de Patrick Conroy, démissionnaire.

" 8.—Henri Blackstone, assist.-contrôleur, au port de St-Jean, à la place de Wm. Lindsay, promu.

Décembre, 11. — Décédé ce matin, l'hon. Joseph Gaspard Chaussegros de Léry, âgé de 77 ans.

" 12.—Joseph Bernier, mon fermier, décédé.

" 21.—J. Bte Le comte Dupré. nommé inspecteur de police à Montréal, à la place de St-Georges Dupré, décédé le 9 novembre.

1798,

Janvier.—Mariage de François Le Guay avec Melle Geneviève Cherrier, fin janvier.

Février, 14.—M. Pierre Laforce commissionné notaire.

" 28.—M. Pierre Dutalmé, commissionné notaire.

Mars, 31.—Charles Frichette, ayant été trouvé coupable le 27 du présent mois, de recèlement de haute-trahison, ayant eu connaissance des desseins de feu David McLane (qui fut exécuté le 21 juillet dernier pour haute-trahison) contre cette province, et les ayant cachés. Par un jugement qui fut prononcé le 31 mars 1798, tous ses biens meubles sont déclarés être confisqués au Roi, ensemble avec les profits de tous ses immeubles, et il est condamné à un emprisonnement pour la vie.

Avril, 15.—Les rapports des différentes parties du pays, sur la côte du nord du fleuve St-Laurent, s'accordent à dire que les eaux ont monté

1798,

cette année à une hauteur dont la mémoire de l'homme ne fournit pas d'exemple. A Montréal, plusieurs des maisons sur les bords du fleuve ont été démolies ou endommagées par la violence des glaces, entraînées par le courant. Aux Trois-Rivières, les quais, galeries, etc., ont éprouvé des dommages par les glaces. La majorité des habitants de la basse ville jusqu'à la place du marché, a été obligée d'abandonner les maisons. Les eaux du fleuve, dans beaucoup d'endroits, sont sorties de leur lit ordinaire, jusqu'à plus d'une lieue dans les terres. A Chambly, j'ai mesuré aujourd'hui l'eau du Bassin, elle était 6 lignes ½, par-dessus le plus haut de la pièce, qui coiffe les poteaux du grand pont qui est devant chez moi, c'est-à-dire, le pont de communauté entre M. de Rouville, M. Perraut et moi.

Mai, 9.—M. Etienne Guy, commissionné arpenteur.

Juin, 4.—M. Louis Langlois, Germain, mort d'apoplexie.

" 14.—J'ai vu ce matin, à la chute de La Porte, des milliers de petites anguilles. Il y en avait autant comme on voit de la paille devant une grange.

" 17.—Un incendie dévora 15 maisons dans la haute-ville, à Québec.

" 26.—Noms de ceux qui ont été sommés pour servir comme jurés, à l'enquête des biens de Charles Frichette, mardi le 26 juin : Jean-Bte Melchior

1798,

Hertel de Rouville, écr., Henry Hardie, esq., René Boileau, écr., James McCumming, Joseph Ainse, écuyer, John Cameron, Jacques Clément Herse, William Yule, Louis Marchand, écuyer, James Wood, François Rolland, écuyer, Samuel Jacobs, esq., Joseph Hébert, John Lane, Edme Henri. N'ont point servi, Thomas Radenhurst, Jean-Bte Péras et David Lukin.

Juillet, 5.—Décédé, ce jour, Jean-Bte Sabatté, fils.

Septembre, 29.—Décédée, ce jour, Elisabeth Sachet, femme de Nicolas Lagus.

" 29.—J'ai pris un achigan, à la ligne, qui a pesé 4 livres 9 onces ½, poids anglais.

Octobre, 4.—Décédé, Ambroise Poirier.

" 5.—Décédé, Toussaint Barsaloux, père.

" 7.—Arrivés à Québec dans le navire "Betsey," capt. Paterson, de Londres: Messieurs le lieut.-général comte de Puisaye, comte de Chalus, marquis et marquise de Beaupoil, vicomte et vicomtesse de Chalus, M. d'Allègre, M. de Poret, M. de Farcy, M. de St-Georges, M. de St-Victor, M. de Marseuil, M. Gui de Beaupoil, M. Hippolyte de Beaupoil et 26 autres des deux sexes.

" 20—Le Prince Edouard (duc de Kent), lieutenant général et commandant des forces de Sa Majesté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, les îles St-Jean, Cap-Breton et Terreneuve, est parti d'Halifax pour l'Angleterre. Il s'embarqua à bord de la frégate "la Topaze," le 20 au soir, et mit à la voile le lendemain.

1798,

Novembre, 23.—Madame de Longueuil, cousine de ma femme, est décédée vendredi au soir.

Décembre, 6.—M. Médard Pétrimoulx a reçu sa commission de notaire.

" 13.—Mort du capitaine Dambourgès.

1799,

Janvier, 10.—Fête ordonnée en Canada pour la victoire remportée par l'amiral Nelson, en Egypte, par la proclamation du général Prescott, du 22 décembre dernier.

Janvier, 20.—Le général Gabriel Christie est mort à 2 h. du matin.

Février, 5.—Ont été baptisés deux garçons et une fille nés le même jour d'Agathe Duquet, femme de Jean Amable Robert dit Lafontaine.

" 18.—M. Michel Curot est mort ce matin.

" 20.- Mme de Plaine (née de Villiers), décédée.

Mars, 13.—M. Denis Benjamin Viger, commissionné avocat.

Avril, 11.—Messire Pétrimoulx, curé de l'Assomption, décédé hier.

" 12.—Madame Jobert, née l'Archevêque, décédée.

" 13.—Madame Foucher, née Foretier, décédée.

" 18.—M. Etienne Renvoysé, commission de notaire.

Mai, 16.—M. Léon Leblanc, commission de notaire.

Mai et juin.—Souscriptions pour le soutien du gouvernement, ouvertes à Montréal le 29 mai, à Wm Henry le 22 juin, à Québec le 24 juin, aux Trois-Rivières le 24 août.

1799,

Juin, 3.—Décédé, le R. P. Pétrimoulx, récollet.

" 25.—L'honorable Chs. de Lanaudière est nommé quartier-maître général de la milice canadienne.

Juillet, 4.—Magdeleine Boileau, veuve Sachet, décédée ce jour.

" 17.—J'ai souscrit et payé aujourd'hui, à Mess. Cameron, chev. de Niverville et Le Guay, £24 pour le soutien du gouvernement.

" 18.—M. Louis Picard, commissionné notaire.

" 31.—Première proclamation du lieut.-gouverneur Sir Robert Shore Milnes.

Aoust, 28.—M. Gédéon Vallée, commissionné notaire.

Octobre, 3.—M. Olivier Perrault, commissionné avocat.

Décembre, 14.—Le général Georges Washington est décédé, entre 11 heures et minuit, à sa maison de campagne, dans la Virginie, après une maladie de 23 heures.

1800,

Janvier, 14.—Décédée, madame Charles Plinguet, née Chauveau.

" 31.—Décédé, M. James Walker, un des juges du Banc du Roi.

Mars, 13.—M. A. V. Chaussegros de Léry, commissionné avocat.

" 16.—Décédé, le R. P. Jean-Joseph Casot, le dernier des Jésuites. Il est mort le dimanche, âgé de 71 ans et cinq mois.

Mai, 28.—Décédé, Guillaume Laroque dit Lafontaine.

Juin, 3.—Décédé, Amable Demers dit Chedeville.

1800,

Juillet, 2.—Sa Majesté a donné sa sanction à l'Acte décrétant l'Union entre les royaumes de la Grande-Bretagne et l'Irlande.

" 12.—Décédé, Jean-Bte Boucher, Sr de Niverville.

" 30.—M. Joseph Le Vasseur Borgia, commissionné avocat.

Décembre, 14.—Deux violentes secousses de tremblement de terre se sont fait sentir, à Montréal, vers minuit. La sentinelle postée au trésor dit que la direction était du sud au nord.

" Décédé, François Josué de la Corne, chevalier de l'Ordre de St-Louis, etc., capitaine de vaisseau au service de Sa Majesté très-chrétienne. Réfugié à Londres, il fut envoyé, par l'ordre de Sa Majesté, en Canada, en décembre 1792. C'est dans la souffrance d'une maladie des plus douloureuses et parmi les consolations abondantes de la religion qu'il a fini paisiblement sa carrière. Il a donné à ses concitoyens le beau spectacle d'un juste mourant. Il a voulu que ses funérailles fussent, en tout, assimilées aux funérailles des pauvres. Il est mort à l'hôpital Général, à Québec.

1801,

Avril, 2.—M. James Stuart, commissionné avocat.

Mai, 4.—Décédée, Marie Françoise Fornel, épouse de Sr Alexandre Dumas, née à Québec, 1735.

" 12.—Commission de Mess. Philippe de Rocheblave, Joseph B. Planté et Félix Têtu, pour

1801,

faire un papier-terrier des domaines du Roi, en cette province.

Juillet, 8.—M. François Blanchet reçoit une licence de médecin et de chirurgien.

" Mess. Beaubien, Xavier de Lanaudière et Jean-Thomas Taschereau, commissionnés avocats.

" Décédée, Elisabeth Lagus, femme d'Ant. Besset.

Aoust, 20.—M. Louis Demers, commissionné notaire.

Octobre, 23—Après-midi, M. Delagrave m'a apporté ma truelle d'argent pour servir le poisson. Il a eu la générosité de ne rien me prendre pour la façon.

Décembre, 12.—Décédée, madame Dupré, née Catherine Brouage, âgée de 59 ans.

" 26.—Décédé, l'hon. juge Finlay, à Québec.

" 28.—Décédé, major Samuel Holland, arpenteur-général.

1802,

Janvier, 16.—La navigation de la Tamise a été entièrement fermée par les glaces. L'hiver a été extrêmement rigoureux, en Europe.

Février, 3.—Décédé, Hippolyte La Force, juge à paix et lieut.-colonel de milice, à Québec.

" 4.—Décédé, M. Henri François Gravé, supérieur du séminaire de Québec.

" 7.—Décédé, M. Philippe Louis François Badelard, médecin, venu en Canada en 1757.

" 18.—Herman Witsius Ryland, éc., a été nommé greffier de la Couronne en chancellerie, à la place de l'hon. Hugh Finlay, décédé.

1802,

Février, 18.—Joseph Bouchette, écr., nommé député arpenteur-général.

" 25.—L'honorable Gabriel Elzéar Taschereau, nommé surintendant des maisons de postes provinciales, pour le B.-C., à la place de l'hon. Hugh Finlay, décédé.

Mars, 27.—Le vieux Joseph Henri Demers, décédé.

Avril, 3.—Philippe de Rocheblave, décédé cè jour.

" 15.—Joseph Planté, écr., M.P.P., a été nommé greffier du papier-terrier, à la place de M. Ph. de Rocheblave, écr, décédé.

Mai, 20.—M. Austin Léonard, de St-Jean, licence de chirurgien et apothicaire.

Juin, 10.—M. François-Xavier Dezéry, commission de notaire.

" 29.—Décédé, David Lynd, greffier de la paix, du Banc du Roi et protonotaire, à Québec.

Juillet, 14.—Décédé, John Nairne, âgé de 71 ans, ci-devant du 53ème Régt et colonel de milice à la Baie St-Paul.

Juillet, 27.— Proclamation du gouverneur de cette province, annonçant la paix entre l'Angleterre et la France et ordonnant que le 12 aoust prochain sera un jour de fête, en Canada, pour remercier Dieu.

Septembre, 9.—Mariage du docteur Blanchet avec Mlle Catherine Henriette Juchereau Duchesnay.

" 20.—Son Excellence Robert Shore Milnes, lieut.-gouverneur, a fait la revue de la milice, à Chambly. Il a dîné chez moi.

1802,

Octobre, 7.—M. Joseph Chamare, commissionné avocat.

" 27.—Décès, à Horton, Nouvelle-Angleterre, de William Caldwell, dans la 108ème année de son âge. Il était natif d'Angleterre.

" 31.—J'ai donné le pain bénit, à la paroisse. Sophie a quêté.

Novembre, 4.—M. Thomas Fargues, appointé auditeur des patentes dès terres, pour la prov. du B.-C.

" 4.—M. Michel Dwyer, commission d'arpenteur.

Décembre.—La dépense de la province du Bas-Canada pour l'année 1802, se monte à £49,112.17.7 sterling.

1803,

Février, 3.—Louis-Charles Foucher, écr., nommé juge provincial pour le district des Trois-Rivières, à la place de P. L. Deschenaux, écr., décédé.

" 16.—Mariage de M. le docteur Jos. Alex. Talham avec Mlle Marguerite Lareau.

" 17.—Décès de madame Louise Lamoureux, née Louise Pétrimoulx.

Mars, 22.—Décès de Josette Deslauriers, femme de Joseph Larue.

" 31.—Monsieur Joseph Lafage, licencié chirurgien.

Avril, 2.—Décès de Amable Lamoureux, fils d'Am. Lamoureux et de Marie La Ramée.

" 2.—Décès de Alexis Dubois, père de notre curé.

" 6.—Incendie à Montréal. Le feu éclata dans le faubourg St-Laurent et, quelque temps après,

1803,

on s'aperçut que la prison était en feu ; de là, la flamme se communiqua à l'église anglaise et au collège, qui furent tous consumés, ainsi qu'un nombre de maisons dans les environs. Le nombre total des maisons brûlées dans la ville et dans le faubourg est de 35.

Avril, 11.—Décès de Nicolas Demers, bedeau de la paroisse.

" 7.—William Smith, écr, nommé maître en la chancellerie du Bas-Canada.

Mai, 16.—Déclaration de guerre entre l'Angleterre et la France.

" 22.—Décès de Laurent Létourneau.

Aoust, 12—François Boucher, écr., nommé capitaine du port, à Québec.

" 24.—Henry Hardie, ci devant de St-Jean, mort à Québec, âgé de 43 ans.

Octobre, 27.—Monsieur René Boileau, mon fils, a reçu sa commission de notaire public, pour la province du Bas-Canada.

Novembre, 1.—Joseph Bouchette, écr., nommé arpenteur-général pour la province du Bas-Canada.

1804,

Janvier, 4.—Proclamation de Robert Shore Milnes, baronnet, lieut.-gouverneur du Bas-Canada, ordonnant que mercredi, 1er février prochain, sera un jour de jeûne et d'humiliation, pour implorer le Tout Puissant.

Février, 15.—Décès de madame Delorme, née Meunard.

1804,

Avril, 28.—Décès de Jean-Bte Bouchette, ci-devant commandant du département de la marine, sur le lac Ontario.

Mai, 12.— M. Jean-Antoine Boutillier, de la cité de Montréal, commission d'arpenteur.

" M. Antoine-Louis Lévesque, commission d'avocat.

" 17.—Incendie dans la ville de Québec, qui consuma quatre maisons et autres bâtiments.

" 27.—Dimanche, jour de la Trinité, M. Jean-Baptiste-Isidore-Hospice Lajus, diacre, a été ordonné prêtre dans notre église. La cérémonie fut présidée par Mgr l'évêque Pierre Deneault. Il y avait sept prêtres présents : M. Cherrier, V. G., curé de St-Denis, M. Fréchette, curé de Belœil, M. Bédard, notre curé, M. Vallée, curé de St-Charles, M. Bédard, du Séminaire de Montréal, M. Robitaille, curé de St-Olivier, M. Lartigue, secrétaire de l'évêque. Monsieur Robitaille a fait diacre, M. Vallée sous-diacre. M. Bédard, notre curé, a prêché. J'ai donné le pain bénit. C'est ma fille, Sophie, qui a fait la quête. M. Thomas Bédard lui a donné la main. Elle a dîné avec l'évêque.

Juin, 2. — Mariage de M. Samuel Potts avec Mlle Marie Dufy McCumming. Ils se sont mariés à l'île Ste-Hélène, chez madame la baronne. C'est M. Mountain, ministre anglican, qui les a mariés, en présence de M. McCumming, Mad. la baronne, M. de Boucherville et Mad. Longan.

1804,

Le dîner s'est pris à St-Jean, chez M. McCumming, le même jour, à cinq heures de l'après midi. J'y assistai avec ma femme et mes trois enfants aînés.

Juillet, 5.—Le pont de la petite rivière, près de chez Gendreau, a été terminé.

" 6.—Simon McTavish, écr., décédé à sa maison de campagne, près de Montréal.

" 6.—Décès de N. Lemaire, curé de Varennes, chez les sœurs Grises, à Montréal. Il fut enterré à Varennes.

Septembre, 8.—Madame Sabatté, née Delorme, décédée.

1805,

Février, 5.—M. Jean-Bte Dubois, notre ancien curé, meurt à Belœil.

Mars, 16.—Melle Julie Sabatté, morte à St-Olivier, chez M. Joseph Bresse, son beau-frère.

Avril, 2.—Décès de Made. Jean Bte Desforges, né Félicité Grisé.

Mai, 2.—Décès de M. Louis Delagrave.

" 18.— " de Pélagie Boileau.

Juillet.—Le quai en pierre devant l'église a été bâti pendant ce mois.

Octobre, 14.—Mariage de Joseph Guimond avec Théotiste Demers.

Novembre, 5.—Décès de Barthélemi Darche dit Lartifice, père.

" 27.—Décès de M. Hubert Lacroix, à Vaudreuil.

Décembre, 10.—Décès de M. Noël de Rocheblanc, mort à Montréal, âgé de 36 ans.

1806,

Janvier, 17.—Décès de Mgr. Pierre Denaut, évêque de Québec.

Juin, 9.—Une demi-heure après le Salut, sur les cinq heures du soir, le feu a pris au clocher de notre église. Tout a brûlé ainsi que la sacristie.

1807,

Janvier, 2.—Décès de madame Michel Dumas, à Montréal.

" 10.—Décès de Melle Marie Charlotte Baby, à Québec.

" 18.—Décès de M. François Le Guay, fils, notaire, à St-Hilaire.

" 19.— Décès de l'hon. Joseph de Longueuil.

Février.— La chambre des Lords a fixé le 1er janvier 1808, comme étant la date où doit finir le commerce des esclaves.

Février, 26.—Décès de M. J.-J. Berthiaume, curé au Château-Richer, à l'âge de 68 ans.

Juillet, 13.—Décès de M. de Fleurimont.

" 25.—Décès de madame Robitaille, mère de M. le curé de St-Olivier.

" 26.—Les demoiselles Baby sont arrivées avec madame la baronne Grant et sa fille, chez M. de Rouville hier. Elles sont toutes venues dîner chez moi aujourd'hui.

" 29.—La nouvelle cloche de notre paroisse apportée par Janot Lafleur, a été bénite par M Robitaille.

1808,

Janvier, 28.—Décès de François Mailhot, écuyer.

1808,

Février, 29.—La sœur d'Agneau, décédée à l'Hôtel Dieu.

Mai, 13.—Madame Gordon, née Finlay, morte à Chambly.

Aoust, 16.—Le major Joseph Charles Drolet, de St-Marc, et M. le docteur Mount, de St-Denis, sont arrêtés ici, aujourd'hui, allant aux eaux minérales de Saratoga. Ils sont revenus le 12 septembre.

" 17.—Décès de madame Mailhot, née Josette de La Bruère, morte chez son père à Boucherville.

Octobre, 27. Décès de M. Pierre Breunet, à la Pointe Olivier.

1809,

Janvier, 5. — Décès de madame Lacroix Mézière, épouse de Jean Delisle, à Montréal, à l'âge de 45 ans.

Mars, 20.—Décès de madame Pierre Grisé, née Lévesque, enterrée à St-Denis.

Mai.—Mariage de M. Montarville avec Melle Avrard. Ce mariage ne fut rendu public que le 28 septembre suivant.

Juin, 20.—Mort de M. Narcisse Panet, avocat, 35 ans.

Juillet, 23.—Joseph Robert dit Josine, enterré aujourd'hui.

Septembre, 18.—Décès de Gabriel-Elzéar Taschereau, à son manoir, à Ste-Marie, Nouvelle Beauce

" 18.—Décès de M. Cherrier, V. G., curé de St-Denis, il y avait vingt-cinq prêtres présents à ses funérailles.

1809,

Novembre. 15.—Décès de madame Villefranche, née Marcoux, à St-Denis.

Décembre, 30.—Décès de Jean Pairaut.

1810,

Janvier, 9.—Décès, madame Pairaut, née Genest.

Février, 6.— " Colonel Abraham Cuyler.

" 8.—Madame de Falaise, née de Villiers, ma belle-mère, est décédée ce matin à l'âge de 84 ans et 18 jours. Voici la notice que M. le curé Bédard a publié dans la Gazette de Montréal, No. 756, le 12 février 1810.

" Mourut à Chambly, le 8 de ce mois, après " une courte maladie soufferte avec un courage " vraiment chrétien, Dame Magdeleine Angé- " lique Coulon de Villiers, veuve de Charles de " Gannes, sieur de Falaise, capitaine dans les " troupes de la marine, et chevalier de l'Ordre " militaire de St-Louis. Elle naquit le 21 jan- " vier 1726 ; elle était fille de Nicolas Antoine " Coulon de Villiers, capitaine de la marine, " chevalier de St-Louis, et de Angélique Jarret " de Verchères. Elle laisse une famille respec- " table et inconsolable de sa perte. [1]

[1] Madame de Villiers—Falaise, nièce de l'héroïne Magdeleine de Verchères, était la sœur du célèbre capitaine de Villiers, le héros des Mines en 1747, du Fort Nécessité, où il battit Washington le 3 juillet 1754, et du combat du Fort Chouagen, (Oswégo), où il battit le général Pradstreet le 3 juillet 1756 ; elle était aussi la sœur du malheureux Joseph Coulon de

1810,

Février, 19.—Mariage de M. Vienne avec Mad. Agathe Dufaux.

" Mariage de M. J. McGhie, Lieut. d'artillerie avec Melle Agathe Sabatté.

Février, 18.—Décès de M. Réné-Edouard Benoist.

Mars, 17.—Samedi, M. Charles Le François, imprimeur du papier "Le Canadien," fut arrêté et mis en prison en vertu d'un warrant du Conseil Exécutif en accusation de pratiques traîtresses.

" 19.—Lundi au soir, le docteur Blanchette et M. Pierre Bédard furent aussi arrêtés et commis par la même autorité, sur la même accusation.

" 21.—Mercredi au soir, M. Taschereau fut aussi commis par la même autorité, etc., etc.

(Nota.—Il n'y eut point de procès)

Juillet, 24.—Décès, M. Pierre Legras-Pierreville, mon ancien collègue au Parlement de Québec.

Septembre 15.—Monseigneur J.-O. Plessis a donné la soutane à M. Besserer, à Chambly.

Villiers, sieur de Jumonville, tué étant porteur de dépêches, par ordre du col. Georges Washington, le 18 mai 1754.

Le 2 novembre 1757..... Montcalm écrivait, au chevalier de Lévis : "Je suis inconsolable de la perte du pauvre Villiers. Je n'écris pas à sa veuve ; mais dites-lui combien je regrette son mari, et qu'indépendamment de tout ce qu'elle mérite par elle-même, je serai toujours fort aise de lui témoigner en toute occasion l'estime singulière que j'avais pour Villiers.

"MONTCALM ET LÉVIS,"

(Par l'abbé Casgrain.)

1810,

Octobre, 1er.—Mariage de Antoine Lamoureux avec Mlle Catherine Perrault.

" 24.—Notre nouvelle église a été bénite aujourd'hui. Il y avait cinq prêtres à la cérémonie, viz : M. Bédard, notre curé, M. Fréchette, curé de Belœil, fit la bénédiction, M. Robitaille, curé de St-Charles, chanta la messe et prêcha, M. M. Prévost, curé de St-Mathias, Pointe Olivier, M. Germain, curé de St-Jean-Baptiste. Les premières messes basses ont été dites pour le repos de l'âme de madame de Gannes de Falaise, ma belle-mère.

" 29.—Le premier mariage célébré dans la nouvelle église fut celui de M. Gervais avec Isabelle Besset, veuve de Joseph Lagus.

Novembre, 4.—M. Le Saulnier, curé de Montréal, lut un mandement de Mgr Plessis. évêque de Québec, ordonnant des prières publiques pour Notre Saint-Père le Pape, actuellement détenu dans la plus affreuse prison, à Savone, par Buonaparte.

1811,

Janvier, 29.—Nous avons ressenti les secousses d'un tremblement de terre, à 9 heures 44 minutes du matin.

Juin, 17.—Décès de François Darche.

Septembre, 16.—Madame Plamondon, morte à Chambly. C'est la première femme enterrée dans notre église neuve.

1811,

Octobre, 9.—L'hon. F. Baby est nommé grand voyer du Bas Canada, à la place de l'hon. Chs. de Lanaudière, décédé.

" 9.—Lieut.-colonel Vassal de Monviel est nommé adjudant-général de milice, à la place de l'hon. F. Baby, qui a résigné.

" 9.—Lieut.-col. Xavier de Lanaudière, député adjudant-général de milice, à la place du lieut.-col. de Monviel, promu.

" 15.—Mariage de M. Joseph Cartier avec Mlle Marie Laparre.

Décembre, 15.—Décès de M. Jean-Bte Renaudet, père, âgé de 92 ans.

1812,

Janvier, 1er.—Décès de Mme Jacques Blin, née Lafrance.

" 19.—Mariage de M. Jean-Philippe Leprohon avec Mlle Josette de Niverville, le soir.

Mai, 14.—Mariage de M. le major de Salaberry avec Mlle Julie-Marie-Anne de Rouville, à 11 heures du matin.

Juin, 2.—Décès de madame de Niverville, née Baby.

" 11.—François Scheffer et Pierre Laplanche se sont noyés en traversant le bassin.

Juin, 21.—Il est venu trois marsouins dans le bassin ; c'est la première fois, de mémoire d'homme, que l'on en a vu à Chambly. J'ai vu aujourd'hui, avec ma longue-vue, un marsouin blanc, qui prenait ses ébats, au milieu du bassin, dans le courant qui part du coin du Fort.

1812,

Juin, 24.—J'ai vu un marsouin gris, au même endroit où j'avais aperçu le blanc.

Juillet, 8.—Vers 4 heures, je suis allé présenter mes respects à Son Excellence sir Georges Prevost, gouverneur de la province, etc., etc., qui était chez monsieur le major de Salaberry, dans la maison à deux étages de M. Vincelet, à Chambly. Son Excellence a pris le dîner chez moi.

" 28.—Décès de Basile Dufrêne, père.

Aoust, 31.—Décès de l'hon. René-Amable de Boucherville, à l'âge de 78 ans.

Septembre, 28. - Messire Robitaille, curé de St-Charles, nommé aumônier des milices incorporées.

Octobre, 10.—Décès de Jacques Vincelet, père, mort subitement.

" 26.—Mariage de M. Joseph-Toussaint Drolet avec Mlle Sophie Boileau (ma fille), à dix heures et demie du matin. [1]

[1] EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE CHAMBLY.

Nous, prêtre soussigné, curé de cette paroisse, avons célébré aujourd'hui, vingt-six octobre 1812, le mariage de sieur Joseph-Toussaint Drolet, négociant, fils majeur du major Joseph-Charles Drolet et de Dame Brigitte Reynaut dit Blanchard de la paroisse de St-Marc, avec Demoiselle Sophie Boileau, fille majeure du major René Boileau, ancien membre de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, et de Dame Marie-Josepte-Antoinette de Gannes de Falaise, de la paroisse de Chambly, après publication d'un ban, les parties ayant obtenu dispense

1812,

Novembre, 18.—Décès de Mad. veuve Curot, née Hervieux.

" 20.—Le capitaine Huot, du 4ème bataillon de la milice incorporée, est arrivé dans la matinée avec sa compagnie. Je l'ai logé et nourri jusqu'au 27. Son domestique a aussi logé dans ma maison. J'ai refusé d'accepter aucun paiement. Le capitaine Huot m'a fait présent d'un globe géographique.

" 24.—Décès de M. Henri Demers dit Chedeville.

Décembre, 3.—Décès, à Montréal, de l'honorable juge P. L. Panet, d'apoplexie.

" 4.—Décès de M. Georges McBeath, collecteur de la douane au port de St-Jean, mort à Montréal, à l'âge de 72 ans.

" 9.—Mariage de Mme Ve Narcisse Panet avec M. William Stewart, chirurgien du 100ème régiment. Mariés aux Trois-Rivières.

" 12.—Lieut.-colonel Vassal, appointé commissaire des transports pour le district de Québec, à la place de l'hon. P. Baby, qui a résigné.

des deux autres bans. Les époux ont signé ainsi que plusieurs personnes présentes.

Emmélie Boileau,	J. T. Drolet,
Zoé Boileau,	Sophie Boileau,
René Boileau, fils,	J. C. Drolet,
Hertel de Rouville,	R. Boileau,
Herse,	Ls Benjamin Delagrave,
L. Potts.	Louis Bourdages,

J. B. Bédard, Prêtre.

1812,

Décembre, 17.—Décès de M. François Samson, âgé de 78 ans.

" 17.—Louis Chs Foucher, appointé un des juges du Banc du Roi, pour le district de Montréal.

" 17.—Pierre Bédard, appointé juge provincial pour le district des Trois-Rivières.

" 20.—Décès de Mad. Monk, épouse de l'hon. juge en chef Monk.

1813,

Janvier, 4.—Décès de Mad. Marie Françoise Ainse, veuve de sieur Dominique Mondelet.

" 4.—Etienne Desautels, de la paroisse de St-Denis, a été fusillé à une heure de l'après-midi, pour avoir déserté du Régt CANADIAN FENCIBLES, où il servait comme soldat. Il a été mis à mort sur le terrain de la banlieue du Fort de Chambly et y a été enterré. Il fut recommandé aux prières, le jour des Rois.

" 20.—Mariage de M. Frédéric-Auguste Quesnel avec Mlle Henriette Denault.

" 22.—Décès de madame Moyse Raymond, fils, née Archange Denaut, à l'âge de 19 ans.

Février, 5.—Décès de M. F.-X. Roch Tarieu, Sr de Lanaudière, à l'âge de 41 ans.

" 15.—J'ai été sommé par Fréd.-W. Ermatinger, shérif du district de Montréal, de comparaître comme Grand Juré, au terme prochain de la Cour Criminelle, le 1er mars prochain. Ce n'est qu'au terme de septembre dernier qu'on a commencé à prendre des jurés dans la campagne.

1813,

Février, 15.—Décès de Dame Catherine Hubert, épouse de Pierre Foretier, âgée de 63 ans.

Mars, 9.—Décès de Dame Marie Luc de Chap. de la Corne, âgée de 69 ans, veuve du colonel John Campbell.

" 10.—Décès de Joseph Boucher Labruère de Montarville à l'âge de 70 ans.

" 22.—Décès de Melchior Talham, à l'âge de 10 ans.

Avril, 15.—Edward Brabazon Brenton a été appointé secrétaire de Son Excellence, à la place de Herman Witsius Ryland, qui se retire de cet office.

" 15.—Andrew Cochran, esq., nommé assistant-secrétaire.

" Philippe Aubert de Gaspé, écuyer, est nommé traducteur français et secrétaire français dans la province du Bas-Canada, à la place de feu Xavier de Lanaudière, écuyer.

Juin, 22.—Décès de Dame Marguerite Crevier, épouse de Sr Jean Dessaule, âgée de 68 ans.

" 28.—Décès de M. Pierre Chicon Duvert, père, chirurgien, à l'âge de 67 ans, à St-Charles, rivière Chambly.

Juillet, 7.—Décès de Lambert St-Omer, âgé de 60 ans.

" 17.—Licence accordée à M. Louis Albert Bender comme médecin-chirurgien.

" 19 —Décès de Louis Chaboiller, écr., notaire, âgé de 46 ans.

Aoust, 1er.—Mariage de M. Toussaint Limoges, notaire, avec Mlle Angélique Robitaille.

1813,

Aoust, 20.—Mariage de M. Charles-Stanislas Schultz, lieutenant et adjudant du Régt de Meuron, avec Delle Sophie Amiot.

" 31.—J'ai quitté Chambly avec M. Drolet, fils, et le docteur Duvert pour aller à l'île aux Noix. Nous avons dîné et couché à St-Jean. Nous sommes partis de St-Jean avec le capitaine Boisseau, du 4ème bataillon de milice, avec sept de ses miliciens qui conduisirent le bateau.

Septembre, 1er.—Décès de Edward Edwards, à l'âge de 57 ans, autrefois maître de poste de Montréal et propriétaire de "La Gazette."

" 3.—Décès. Le Rév. Père Louis Demers, Récollet, à l'âge de 80 ans. Avec lui s'éteint l'Ordre de St-François, dans ce pays.

" 3.—Décès. Louis Charland, arpenteur, à l'âge de 40 ans, un des plus habiles arpenteurs de la Province.

" 6.—Partie à la montagne de Boucherville. Il y avait nombreuse compagnie, savoir : mesdames Mailhot, Frémont, chev. de la Bruère, Dicenta, Bersi, de la Broquerie, mesdemoiselles Victoire de la Bruère, Sophie de la Bruère, Quesnel, de Bersi, Fraser, Dechambault, Ovide Grosbois, Lucie Grosbois, Henriette Labroquerie, Hippolyte Labroquerie, d'Estimauville, Rocher, Reine Voyer, Frémont, Emélie Boileau, Zoé Boileau, et messieurs colonel Mailhot, colonel Frémont, capitaine Matthey, capitaine de May, capitaine d'Odet d'Orsonnens, capitaine de Rouville,

1813,

capitaine Grisé, capitaine Mailhot, René Boileau, fils, de la Broquerie, de la Broquerie, fils, Beaubien, Mondelet fils (l'aîné), Charles Mondelet et leurs domestiques et charretiers de coches.

Septembre, 11.—Décès de M. Raimbault, curé de la Pointe Claire, mort à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Octobre, 18.—Décès, Noël Breux, dit La Giroflée, père.

" 20.—Décès, Mad veuve Relle à Montréal..

" 24.—Décès, M. Adrien Régis Berthelot, père, à Ste-Geneviève dans l'île de Montréal.

". Décès, M. Laurent Bertrand, curé de la Rivière du Loup, à l'âge de 61 ans.

Novembre, 9.—Décès, Joseph Patenote.

" 14.—Décès, le Frère Alexis, Récollet.—Il était le frère du Rév. Père Louis.—C'est le dernier qui est mort au couvent.

" 20.—Décès, M. Michel Le Pailleur, âgé de 43 ans. Il était le premier commis du greffe de Montréal.

" 26.—Décès, l'honorable John Craigie, conseiller exécutif.

Décembre, 2—Décès, messire Antoine Van Felson, curé de Beauport.

" 7.—Décès, Jean-Joseph Trestler, Ecr, décédé à Vaudreuil, dans la 56ème année de son âge.

" 8.—Décès, Amable Meunier dit Lafleur.

" 15.—M. Jacques-Clément Herse a été appointé major commandant de la nouvelle division de Beauharnois.

1813,

Décembre, 15.—Capitaine J.-L. Papineau, du 5ème bataillon de la milice incorporée, a été appointé député-juge-avocat de la milice.

" 19.—Décès, l'honorable James McGill, âgé de 69 ans.

" 24.—M. Antoine-Louis Lévesque, commissionné protonotaire de la Cour du Banc du Roi, à Montréal.

" 24.—Chevalier d'Estimauville, appointé inspecteur des grands chemins, rues et ponts de la cité et paroisse de Québec.

" 26.—Décès, M. Jacques Poirier, âgé de 69 ans.

1814,

Janvier, 31—Décès, M. Joseph Périnault est mort au presbytère de la paroisse du Sault au Récollet, âgé de 82 ans.

Février, 1er.—Mariage du Lieutenant Charles Manuel, du régiment, de Meuron, avec Mlle Marie-Anne Ferrière.

" 3.—Mariage du lieutenant Richardson, du 13e régiment, avec Mlle Catherine Antoinette Herse.

" 7.—Mariage de M. le capitaine Protais d'Odet D'Orsonnens, du régiment de Meuron, avec Mlle Louise Sophie Rocher.

Mars, 1er.—Décès, Dame Marguerite Weilbrenner, épouse de M. François Trudeau, âgée de 34 ans.

" 4.—Décès de dame Marie Robinson, âgée de 32 ans, épouse de M. Jean Delisle, greffier de la Couronne.

1814,

Mars, 9.—Décès de messire Antoine Rinfret, curé de Lachine et missionnaire du Sault St-Louis.

" 11.—Décès, Jean Delisle, Ecuyer, à l'âge de 87 ans.—Il naquit à Nantes en Bretagne.

" 22.—Décès de M. Jacques Cartier.

" 27.—Décès de M. Charles Dézery, à l'âge de 77 ans.

Avril, 19·—Mariage de M. Thomas Bédard avec Mlle Louise Chaput de St-Roch.

Mai, 11.—Mariage de M. Edouard Leprohon, lieutenant du deuxième bataillon de milice incorporée, avec Mlle Marie-Louise Lukin.

" 16.—M. Louis Bourdages, appointé surintendant des maisons de postes provinciales du Bas-Canada.

" 16.—Mariage de M. Louis Lévesque à Mlle Charlotte M. Panet, fille de feu l'Hon. Juge Panet.

" 25.—Mariage du capitaine R. de May, du régiment de Meuron, avec Mlle Marie Munro, fille de Hughes Munro, Ecr.

" 30.—Décès, François Lareau.

" 30.—Décès, l'impératrice Joséphine, morte agée de 51 ans. Elle avait épousé Buonaparte en 1797.

Juin, 13.—Mariage du Major B.-A. Panet, du 1er bataillon de milice incorporée, à Mme Harriet Blake, veuve de Charles Blake.

' 19.—Décès de James Wait.

1814,

Juin, 22 — Mariage de l'Hon. James Cuthbert, seigneur de Berthier, avec Mlle Marie-Louise Cairns.

" 22.—Décès. M. Stanislas Bédard, père de notre curé.

Juillet, 6.—Décès. M. James Bell, à l'âge de 75 ans. Il a été enterré sur sa terre, au pied d'un pin.

Aoust, 6.—Mariage de M. Augustus Kuper, assistant commissaire général, à Mlle Lucy McCumming.

" 11.—Décès de l'hon. Paul Roch de St-Ours, âgé de 67 ans.

" 15. — Décès. Capt. Torrens du 1er Régt ou Royal-Ecossais, tué à la prise du Fort Erié.

" 18.—Décès du capitaine Mailloux, mort de ses blessures. Enterré à l'Acadie, le 20.

Septembre, 19.—Décès de Mlle Marie-Louise Pétrimoulx, âgée de 84 ans.

Novembre, 14.—Mariage de M. Pierre-Paul Tarrieux Taillant de Lanaudière avec Mlle Véronique Gordon, de Maskinongé.

Décembre, 5.—Décès de Laurent Besset dit Clem.

" 12.—Décès de Jeannot Lafleur.

" 14.—Décès de madame veuve Samson, morte à Montréal.

" 30.—Décès du capitaine Christophe Marchessault, âgé de 71 ans.

1815,

Janvier, 16.—Décès de M. Antoine Lange, marchand, de Montréal.

" 17.—Décès de M. Pierre Lukin, notaire.

1815,

Janvier, 25.—Mariage de M. John Chesser avec Mlle Manette McKay.

Février, 4.—Décès de François Dubord dit Lafontaine, âgé de 99 ans. Il était père de 26 enfants et grand-père de 99 enfants.

" 19.—Décès de M. J.-Bte Bruguier, curé de Châteauguay, âgé de 50 ans.

" 27.—Décès de madame de Lavaltrie, (née Mlle Angélique Lacorne de Chapt) à l'âge de 70 ans.

Mars, 11.—Décès de Mme Barthélemi Cognac, née Charlotte Denicourt.

" 13.—Décès. Joseph Dufaux, mort subitement, âgé de 68 ans.

" 29.—Mariage du capitaine F. Bourgeois, du Régt de Meuron, avec Mlle Catherine Stubenger.

Avril, 24.—Mariage de M. Frs Trudeau à Mme Ve Charlebois (Mme Le Guay).

Mai, 8.—Mariage de M. Ant. Cyriac, en secondes noces avec Angélique David.

" 10.—Décès de M. Michel-Amable d'Artigny, avocat, âgé de 77 ans.

" 17.—Décès de l'hon. Jean-Ant. Panet, Orateur de la Chambre d'Assemblée.

" 21.—Décès de Jean-Bte Dézéry, à l'âge de 70 ans.

Juin, 1.—Décès de Pierre Bouthillier, à Châteauguay, à l'âge de 79 ans.

" 19.—Décès de M. Isaac Germain, officier à demi-solde.

1815,

Juillet, 2.—Décès de M. Georgen, avocat.

" 25.—Mariage de l'hon. P. D. Debartzch à Mlle Josephte de St-Ours.

" 25.—Mariage de M. J. C. Herse avec Mlle Luce Robitaille, de Terrebonne.

Aoust, 5.—Mariage de M. Pierre de Salles La Torrière, marié, à Londres, avec Mlle Marie Ann Fulmer (of the Strand).

" 7.—Décès de Lady Johnson, morte à Montréal, enterrée à la montagne de Ste-Thérèse.

" 28.—Décès de M. James Dunlop.

" 28.—Décès de Mlle Anne-Marguerite Noël, âgée de 71 ans.

Septembre, 4.—Mariage de M. le docteur W.-D. Selby à Mlle Marguerite Baby, fille de l'hon. Frs. Baby.

" 12.—Décès de madame Germaine, épouse de Isaac Germain, décédé le 19 juin dernier.

" 29. — Décès de M. le major Joseph-Charles Drolet, au manoir de St-Marc, à l'âge de 55 ans.

Octobre, 2.—Mariage de M. Henri Le Mesurier, assist.-commissaire général, à Mlle Julie Guéroult.

Décembre, 3.—Décès de M. Pierre Fortier, à Montréal.

" 31.—Décès de M. le docteur Philippe Mount, à St-Charles, chez son gendre, M. le Dr Duvert. [1]

[1] Le Docteur Mount, le grand-père de ma mère, était chirurgien-major du 84ème Régiment (Highlanders), lorsqu'il arriva en Canada. Il s'établit à St-Denis, après avoir pris sa retraite. Il avait épousé Mlle Christine Munro de Fowlis, sœur de ma-

1816,

Janvier, 3.—Décès de M. Louis Daniel Le Comte Dupré, mort à Montréal, âgé de 48 ans.

" 10.—Décès de M. Henri-Hilaire Laparre, âgé de 58 ans.

" 16. — Décès de madame Jobin (née Marie Josephte Beaudry), âgée de 27 ans.

" 26.—Décès de M Fleury-Diodore Delisle, âgé de 34 ans.

" 29.—Décès de madame Laforce (Née Magdeleine Corbin).

Février, 4.—Décès de M. Louis Olivier, à Berthier.

" 21.—Mariage de M. Jean Dessaulles avec Rosalie Papineau.

dame de Lotbinière, une des filles du colonel Munro de Fowlis. Nous donnons son extrait mortuaire.

REGISTRE DE LA PAROISSE DE ST-CHARLES (Richelieu).

Le deux de janvier mil huit cent seize, par nous, prêtre curé de St-Antoine soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Philippe Mount, écr, chirurgien de la paroisse de St-Denis, décédé d'avant-hier dans cette paroisse, ayant reçu le sacrement de l'extrême-onction, après avoir fait abjuration, comme il est apparu aux témoins, âgé de soixante-trois ans environ, époux de Dame Christine Munroe ; étaient présents un grand concours de peuple et les soussignés.

LOUIS CHICOU DUVERT.	P. ROBITAILLE, Ptre.
J. T. DROLET,	J. B. BÉDARD, Ptre.
P. GRISÉ.	P. N. LEDUC, Ptre.
LS. BOURDAGES.	A. LINOTTE, Ptre.
JOS. FRANCHÈRE.	

1816,

Mars, 11.—Décès de M. Lanctôt, curé de Blairfindie.

" 27.—Décès de M. Jacques-Clément Herse, père, âgé d'environ 68 ans.

Mai, 9.—M. Philippe Aubert de Gaspé, nommé shérif de Québec.

Juin, 8.—Décès de M. Lefebvre de Bellefeuille, à l'âge de 61 ans.

" 10.—Décès de M. Louis Fromenteau, ancien juge du district de Gaspé, mort à Montréal.

" 10.—Mariage de M. Jules Quesnel à Mlle Josette Coté.

" 17.—Mariage de M. J. Adhémar à Mlle Appoline Curot.

" 23.—Décès de madame Frobisher, née Jobert.

Juillet, 1.—Décès de Dame Louise-Marguerite Herbin, âgée de 72 ans, veuve de S. McKay.

Août, 1er —Décès, au manoir seigneurial de St-Marc, de madame Charles Drolet, née Madeleine Vachon, âgée de 93 ans. (Elle était l'arrière-petite-fille de Paul Vachon, notaire royal à Québec, de 1650 à 1703). [1]

[1] FAMILLE DROLET.

(*Généalogie*)

1653

1o Christophe Drolet épousa, en 1653, Jeanne Le Vasseur. Ils eurent pour enfants, entre autres :

1691

2o Pierre Drolet, né en 1654, décédé en 1726. Il épousa, en 1691, Catherine Routhier. Ils eurent pour enfants, entre autres :

1816,

Août, 28.—Mariage de M. Pierre Bruneau avec Melle Josephte Bédard.

Septembre 3.—Mariage de M. J.-Bte. Hertel de Rouville avec Delle Charlotte de Labroquerie.

" 14. — Décès l'hon. Pierre-Amable Debonne, membre du Conseil Exécutif, etc.

Octobre 3.—Décès de M. Beaubien de Varennes, âgé de 55 ans.

" 14.—Mariage de M. H. Bossange à Melle Julie Raymond, de Montréal.

1723

3o Charles Drolet, né en 1693 ; il épousa, en 1723, Louise Le Marié. Ils eurent pour enfants, entre autres :

1744

4o Charles Drolet, né en 1724, décédé à St-Marc, le 12 juin 1817, à l'âge de 93 ans ; il épousa Madeleine Vachon en 1744 ; elle mourut à St-Marc, le 1er août 1816, âgée de 93 ans. Ils eurent pour enfants, entre autres :

1784

5o Charles-Joseph-Marie, né en 1761 ; il épousa Brigitte Renaud dit Blanchard ; il mourut à St-Marc, le 29 septembre 1815, à l'âge de 54 ans. Ils eurent pour enfant unique :

1812

6o Joseph-Toussaint Drolet, né en 1786 ; il mourut au manoir seigneurial de St-Marc, le 1er novembre 1838 représentant du comté de Verchères ; il épousa Sophie Boileau, le 26 Octobre 1812. Ils eurent pour enfants, entre autres :

1816,

Novembre 25.—Mariage de M. Frs. Chartier avec Melle Josette Boisseau.

" 28.—Décès de M. Jacques-Clément Herse, fils, décédé à Blairfindie à l'âge de 25 ans.

1840

7o Charles Joseph René Drolet, né à St-Marc le 8 novembre 1814, décédé à Montréal le 21 décembre 1860; il épousa en 1840, à St-Charles, Rivière Chambly, Hélène-Flavie Chicou-Duvert, fille du docteur Duvert et de Hélène Mount, cette dernière petite-fille du colonel Munro de Fowlis. Ils eurent pour enfants, entre autres :

1868

8o Gustave-Adolphe Drolet, né à St-Pie, le 16 février 1844 ; il épousa, le 25 novembre 1868, Elisa Massüe, fille de Gaspard Aimé Massüe, seigneur de St-Aimé. De ce mariage sont nés :

Pie-Charles Aimé-Gustave Massüe, né à Montréal, le 10 octobre 1869.

Louis-René-Raoul, né à Montréal, le 24 avril 1871.

Marie-Elisa-Juliette, née à Montréal, le 3 décembre 1872.

Pie Joseph-Edmond-Fernand Boileau, né à Montréal, le 10 avril 1876.

Léon-Philippe-Emile, né à Montréal, le 9 octobre 1879, décédé le 8 février 1883.

1896

9o Pie-Charles-Aimé-Gustave Massüe Drolet, seigneur de St-Aimé, est né à Montréal, le 10 octobre 1869 ; il épousa, à Montréal, Mlle Lucrèce Elodie Plante, le 14 janvier 1896. De ce mariage sont nés trois enfants : Aimée, Marguerite et Gustave.

Marie-Elisa-Juliette Drolet, née à Montréal, le 3 décembre 1872, épousa, le 20 septembre 1892, le docteur Camille Laviolette. De ce mariage est née une fille, Camille.

1816,

Novembre, 30.—Mariage de M. Samuel Dumas avec Melle Reinette Samson.

Décembre 20.—Décès de M. Conefroy, V. G. et curé de Boucherville, dans sa 66ème année.

1817,

Janvier 25.—Décès de M. Marcel Curot à Laprairie.

Février 24.— " de M. F. B-Gaillard, prêtre, ci-devant curé de St-Anne du Nord en bas de Québec—mort à St-Charles— à l'âge de 54 ans.

Avril 10. — Décès du Rév. Dr Mountain, recteur de l'Eglise Anglicane de Montréal, âgé de 70 ans.

" 9.—Décès de M. Antoine chev. de Niverville.

" 15.—Décès de Madame Dumont, née Leblanc à Chambly.

Juin 11.—Décès du Lt. Col. Pierre-Ignace Mailhot, mort à Boucherville à l'âge de 46 ans.

" 12.—Décès du Major Joseph-Charles Drolet, à l'âge de 93 ans veuf de Dame Magdeleine Vachon décédée l'année dernière.

Novembre 30.—Décès de l'hon. J.-B.-M. Hertel de Rouville à l'âge de 69 ans.

Décembre 27.—Décès de M John Porteous à l'âge de 41 ans.

1818,

Janvier 2.—Décès de Dame Marie Anne Landrière, épouse de Wm. Jos Mechtler, Ecr., à l'âge de 48 ans.

Février 28.—Décès de M. Chicoisneau, prêtre du Séminaire S. S., mort subitement.

1818,

Mars 27.—Décès de M. Jean-Bte. Rieutord, chirurgien, âgé de 104 ans et 11 mois.

Avril 13.—Décès de l'honorable Thomas Dunn, à Québec.

" 16.—Décès de Mme. McGill (Charlotte Guillemin), âgée de 71 ans.

" 17.—Décès de Louis Robert dit Lafontaine.

" 29.—Mariage de M. Louis-Joseph Papineau avec Melle Julie Bruneau.

Mai 17.—Décès de Messire Pouget, curé de Berthier.

Aoust 12.—Décès de Jean-Bte. Ménard, époux de Charlotte Lafranchise.

Septembre 9 —Décès de Pierre Huot, trouvé mort dans son grenier.

" 15.—Décès de Madame Hall, du faubourg St-Laurent, après un sommeil léthargique de douze jours.

Octobre 24.—Décès de Madame la baronne Grant, (née Deschambault) morte à Québec.

1819,

Janvier 13—Décès de Madame Joseph Perrault, (née Gélinot).

" 25.—Décès de Madame de Rouville (née Hervieux.)

" 28 —Décès de madame Breux, (née Lagus).

Février, 9.—Mariage de Alexandre Michel Lamoureux avec Melle Marie Meunier.

" 16.—Mariage de Jacques Lemoine de Martigny avec Melle Suzanne-Eléonore Perrault.

1819,

Février, 16—Mariage de M. Frédéric Gollip Oliva, avec Melle Olympe-Angélique Perrault.

" 16.—Décès de Frs. Boucher sieur de Laperrière, dans la 46ème année de son âge.

Mars, 16.—Décès, Melle Josephte Dumont, à l'âge de 80 ans.

" 29.—Décès, Louis de Niverville, sieur de Montcour.

Mai, 31.—Décès de ma chère Falaise. Elle s'est confessée vendredi, le 28, et a reçu le Saint Viatique le 30 ; elle reçut l'extrême-onction des mains de notre curé, M. Mignault, et elle fut inhumée le 3 juin.

Juin 29.—Décès de M. Robitaille, père, à St-Charles, enterré à la Pte Olivier.

Juillet 4.—Décès d'Antoine Masselot dit Lajoie.

" 4.— " de Jean Guillaume Delisle, Ecuyer, notaire, à l'âge de 61 ans.

Aoust 24.—Décès de Madame de Léry, née Boucherville).

Septembre 4.—Décès de Marcel Gilbert (s'est noyé).

" 26.— " de M. Joseph Demers, mort subitement.

Novembre 19.— " de Madame de St-Luc de la Corne, de Chapt, née Marie-Marguerite de Boucherville, âgée de 79 ans.

Décembre 7.—Décès de Madame Frémont (née Boucherville) âgée de 73 ans.

1820,

Janvier 3.—Décès de Marc Huot, mort des fièvres rouges.

" 5—Décès de Henri Laroque, gendre de Charles Robert.

" 6—Décès d'Etienne Laroque, gendre de François Lareau.

" 23—Décès de S. A. R. le duc de Kent, mort à Sidmouth, dans le Devonshire.

" 29.—Décès de S. M. Georges III, mort au château de Windsor, à 8 h. du soir, après un règne de 59 ans 3 mois et 9 jours.

Mars 7.—Décès de Madame de Labruère, née Charlotte Boucher de la Perrière, âgée de 82 ans et 4 mois.

" 12—Décès de Madame Leblanc, née Marguerite Robichaud, âgée de 91 ans et quelques mois.

Avril, 1.—Le très hon. Ths Douglass, comte de Selkirk, mort en France.

" 4. Décès de madame Quesnel, née Marguerite-Amable-Henriette Denault.

" 13.—Décès de madame Herse, née Catherine Roi.

" 13.—Décès de M. Pierre Bruneau, mort à Québec.

" 28.—Décès de M. le docteur Toussaint-Casimir Trudeau, âgé de 30 ans.

Mai, 16.—Décès de M. Etienne Nivard St-Dizier, à l'âge de 58 ans.

1820,

Mai, 25.—Décès de Mme Marchand, née Marie Geneviève Marcoux, âgée de 61 ans.

" 28.—Décès de M. Charles Ecuyer, prêtre curé d'Yamachiche

Mai, 30.—Décès de Mlle Catherine Voyer, à la Baie du Febvre, âgée de 76 ans.

Juillet 8.—Décès de Mme Jane Allen. (Mme Gambell.)

" 22.—Décès de Mme Alexis Dubois, née Marie Poirier, à l'âge de 72 ans.

Aoust, 20.—Décès de M. Jean Soumande, à la Rivière des Prairies, âgé de 77 ans.

" 23.—Décès de M. Jean Bte Bruguier, major de milice à l'Assomption, à l'âge de 86 ans.

Septembre, 5.—Décès de M. Samuel Dumas, mort aux Sources, paroisse de la Pointe Claire.

" 9.—Décès de M. le baron de Schaffalezki, à Boucherville.

" 11.—Décès de messire Prévost, curé de Belœil

" 12.—Décès de sieur Pierre Domingue, capitaine de milice à la Pointe Olivier.

Octobre, 6.—Décès de l'honorable François Baby.

" 15.—Décès de Mlle Marie-Charlotte Durocher.

" 25.—Décès de Henri Francisco, à Whitehall, N.-Y., à l'âge de 134 ans Il était natif d'Angleterre.

" 31.—Décès de madame Ignace Bertrand, née Césarie Robitaille, à l'âge de 18 ans.

Novembre, 20. Décès de M. Isaac Germain, assistant commissaire.

1820,

Novembre, 29.—Décès du Très Rév. Edmund Burk, évêque de la Nouvelle-Ecosse, âgé de 78 ans.

Décembre, 2.—Décès de Mlle Périne Viger, de Montréal.

" 19—Décès de madame Antoine Franchère, née Marie-Joseph Nicolas, à l'âge de 67 ans

" Décès de J.-Bte Hervieux, écuyer, à l'âge de 81 ans.

1821.

Mars, 30.—Décès de M. Pierre Paul Dutalmé, notaire, à l'âge de 45 ans.

Juin 14.—Décès de Charles Porteous, écuyer, avocat à l'âge de 30 ans.

" 20. Décès de M. Charles Bricault dit Lamarche, père, ancien marguiller.

" Décès de M Henri Edouard Benoît. lieutenant de milice, âgé de 33 ans, mort à Varennes.

" 26. Décès de John McKay, écuier, ancien avocat pour le Haut-Canada et ex-capitaine de la milice incorporée.

Juillet, 2.—Décès de Sr. Olivier Durocher, capitaine de milice et ancien représentant, à l'âge de 78 ans.

" 15.—Décès de Joseph Lacroix, écuyer, mort à St-Vincent, à l'âge de 79 ans.

Octobre, 1er.—Messieurs Denis Macaire Bruneau et Philippe Bruneau, commissionnés avocats.

" 12.—Décès de Joseph Perrault, père.

" 29.— " de Madame Grisé, née Biscornet.

1821,

Novembre, 17.—Décès de M. Stanislas Schultz ci-devant adjudant du régiment de Meuron, mort aux Trois-Rivières.

Décembre.—Décès de M. Alexandre Allison, marchand de Montréal.

1822,

Janvier, 1er.—Décès de l'honorable Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, âgé de 73 ans.

" 8.—Décès de M. le docteur Georges Stubenger, mort à Boucherville.

Mars, 31.—Décès de madame François Lévesque, née Cécile Robert, âgée de 61 ans

Avril, 16—Décès de M. Michel Dumas, ancien marchand de Montréal, mort à la Pointe-aux-Trembles.

Mai, 10.—Décès de M. l'abbé Sicard, le célèbre directeur de l'Ecole des sourds-muets de Paris, à l'âge de 80 ans.

Juillet, 5.—Décès de Mons. Guillaume Lamothe, ci-devant capitaine des "Chasseurs Canadiens," à l'âge de 31 ans.

" 11—Décès de M. Alexandre Wilson, collecteur de la douane, à l'âge de 64 ans.

Aoust, 5.—Décès de Pierre-Joachim Gauthier, notaire, mort à Boucherville, à l'âge de 71 ans.

" 25.—Décès de sir William Hershell, célèbre astronome; il mourut à Slough, près de Windsor, à l'âge de 86 ans.

1822,

Septembre, 9.—Décès de M. David Lukin, père.

" 9.— Décès de M. Louis Mars Decoigne, décédé à Vaudreuil, à l'âge de 86 ans.

" 22.—Décès de Albert Roussin, noyé dans le Bassin.

" 27.—Décès de Joseph Hébert dit Larose, ancien soldat français.

Octobre, 6.—Décès de M. John Lilly, ancien marchand de Montréal, à l'âge de 83 ans

" 16.—Décès de M. l'abbé de Calonne, mort aux Trois-Rivières, à l'âge de 79 ans.

" Décès de madame Lætitia, mère de Napoléon Buonaparte, morte à Rome.

Novembre, 4.—Décès de M. Jacques Adhémar, mort à Drummondville, âgé de 49 ans.

" 24.—Décès de Pierre-Ignace d'Aillebout, sieur de Périgny, mort à Montréal, à l'âge de 74 ans.

" 25 —Décès de M. James Burress, natif d'Ecosse, mort à King's Clear, dans la province du Nouveau-Brunswick, à l'âge de 115 ans.

" 29.—Décès de madame veuve Morin, née Marie Labombarde.

Décembre, 4.— Décès de John Gerbrand Beek, esq., notaire et collecteur de la douane à Montréal, à l'âge de 84 ans.

" 10.—Décès de Delle Renée-Ovide de Grosbois, à l'âge de 41 ans.

" 27.—Décès de Delle Louise-Jeanne Marganne de Lavaltrie. M. Lamothe, curé de Berthier a prononcé l'oraison funèbre.

1823,

Janvier, 16.—Décès de M. Charles de Boucherville, curé de Charlebourg, à l'âge de 41 ans

" 16.—Décès de M. Antoine Parent, à l'âge de 77 ans et six mois. Il était sergent d'armes de l'Assemblée depuis 1798.

" 19.— Décès de Delle Marie-Anne de Rouville, âgée de 73 ans. Son corps a été apporté de Montréal à Chambly. J'ai porté un des coins du drap mortuaire.

" 22.—Décès de M. Louis Bardy, curé de la Présentation, âgé de 47 ans.

" 26.—Décès de Delle Marie-Anne Tarieu de Lanaudière de La Pérade, morte à St-Valier.

" 26.—Décès du docteur Jenner, inventeur de la vaccine, mort à Berkley, âgé de 74 ans.

" 29.—Décès de Thomas Cary, écr., rédacteur du Mercury de Québec, âgé de 72 ans.

Février, 3.—Décès de Dame Pierre-Charles Cherrier, veuve de M. Denis Viger. J'ai assisté à son service.

1825.

Février, 3.—L'hon. James Reid, nommé juge en chef pour le district de Montréal.

" 3.—Norman Fitzgerald Uniacke, Ecr., nommé juge à la place de l'hon. James Reid, promu.

" 3.—James Stuart, Ecr., nommé Procureur du Roi, pour cette Province, à la place de M. Uniacke.

1831.

Mai, .— Mariage de Michael O'Sullivan, écuyer, avocat, avec Dame Jane-Marie-Catherine Bryères, veuve de D. Thomas Kennelly, Ecr., M. D., célébré à Montréal, par messire St-Germain, curé de St-Laurent.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

PRÉFACE v

I—Mon Volontariat 1

II De Marseille a Smyrne—Journal de Voyage . . 15

III—Lettre de Rome—22 mai 1868 36

" " — 6 juin " 48

" " — 8 " " 61

" " — 9 " " 63

" " —30 " " 65

" " —26 juillet " 84

" du Camp d'Annibal—24 août. 98

IV—Assemblée Générale de l'Union Allet—17 mars 1872 101

V—Les chiens du Régiment. 115

VI - Charles Paquet—"Aime Dieu et va ton chemin". 131

VII—Lettre à M. de Montigny—Lugano, 3 novembre 1877 142

VIII—Lettre à M. Alfred Larocque—Naples, 15 décembre 1877. 162

IX—Nos Volontaires—Le 65e Bataillon 188

X—Banquet offert au Lt-Col. Hughes et au Capt. Larocque — Toast au Régiment des Zouaves Pontificaux. 196

XI—Une Visite à Rome — Léon XIII—Lettre au Dr Mount, 16 février 1888 210

XII—Auguste Achintre 237

XIII—L'Académie Française et M Louis Fréchette — Lettre à M S. Rivard, Paris, 7 août 1880. . . 245

XIV—Révision de la Constitution — Les Chambres Hautes—Le Double Mandat. 256

XV—Projet de Réforme des Impôts dans la Province de Québec 281

XVI—Canada, France, Angleterre—L'Exposition Universelle de Paris, 1878 — La Liberté Commerciale 306

PAGES

XVII—" Bene Merenti "—Compte-rendu des fêtes de Ste-Anne de la Pérade (Tourouvre) 361
XVIII—Le Lieutenant Joseph Taillefer 401
XIX—Le Général Herbert, les Zouaves Pontificaux et Le " Mail ". 410
XX—L'Honorable M. Félix Geoffrion 427
XXI—Mon meilleur Ami 463
XXII—La Fille de Kondiaronk 493
XXIII—Les Cahiers de mon Arrière-Grand-Père, M. René Boileau 539

TABLE DES PORTRAITS

Le portrait de M. le Général Baron de Charette, orne la couverture de ce livre.

PAGES

1—Portrait de l'Auteur. . . . . Frontispice
2— " de M. Euclide H. Richer 64
3— " de feu Charles Paquet 131
4— " de M. Benjamin Testard de Montigny . . 142
5— " de M. Alfred LaRocque. 162
6— " de M. le Lieut-Colonel Hughes 196
7— " de feu Sir Adolphe Chapleau 215
8— " de M. Charles Vallée 231
9— " de M. L. Philippe Hébert 232
10— " de S. A. R. Le Prince de Galles. 330
11— " de feu l'Hon. M. Honoré Mercier. 361
12— " de M. J. G. W. McGown 366
13— " de M. Lucien Forget. 374
14— " de feus MM. Joseph Taillefer et Edmond Moreau. 401
15— " de M. H. Anastase Plamondon 403
16— " du Major Général Herbert 410
17— " de feu l'Hon. M. Félix Geoffrion 427
18— " de M. René Boileau. 539
19—Généalogie en ligne descendante de Frs de Verchères. 606

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Can 5664.11.2
Zouaviana; etape de trente ans, 18
Widener Library 004687990
3 2044 081 336 067